

NOTICES

SUR LES

PRÊTRES, CLERCS

ET FRÈRES DÉFUNTS

DE LA

CONGRÉGATION DE LA MISSION

PREMIÈRE SÉRIE

COMPAGNONS DE S. VINCENT

TOME TROISIEME

PARIS

IMPRIMÉ PAR PILLET ET DUMOULIN
RUE DES GRANDS - AUGUSTINS, 5

1886

Tous droits réservés.

Cette série de Notices comprendra la période qui va de saint Vincent à la fin du dix-huitième siècle. Déjà les Relations de la vie édifiante de plusieurs des «Compagnons de saint Vincent» ont paru. Il reste encore à recueillir quelques notices de la même époque ; les autres suivront, à peu près dans l'ordre chronologique.

C'est surtout dans un but d'édification que ces biographies sont publiées ; plusieurs offrent aussi un intérêt historique pour toute la Congrégation, et spécialement pour les maisons où ont vécu les Missionnaires dont on retrace la vie ou dont on rappelle le souvenir. Collet, dans sa Vie de saint Vincent de Paul, ayant brièvement rappelé les travaux de quelques-uns des Missionnaires d'Alger et de Tunis, ajoutait en exprimant le regret de ne pouvoir s'étendre davantage : «Mais il faut avouer que c'est affaiblir, la mémoire de ces héros chrétiens que de les faire si faiblement connaître. Les Vies de plus de vingt d'entre eux qui restent dans les archives de Saint-Lazare ne pourraient, si elles devenaient publiques, qu'édifier beaucoup ceux qui ont de la piété et de la religion.» (T.II, p. 428.)

Rohrbacher, qui avait eu connaissance de quelques-unes de ces biographies, rendait, dans son Histoire universelle de l'Église catholique, le même témoignage et exprimait le même vœu : «Dans les archives de Saint-Lazare, écrivait-il, il a les actes de plusieurs autres martyrs qu'il serait à souhaiter qu'on publiât pour la gloire de Dieu et de ses saints.» (Liv. 87 ; 2^e éd., t. XXV, p. 437.)

-[2] La plupart des Notices que nous donnerons sont inédites. Quelques autres ont été déjà mises en œuvre dans les Mémoires de la Congrégation de la Mission. Mais, outre que ces Mémoires, écrits en français, n'ont pas été traduits en d'autre langue et ne se trouvent pas dans toutes les maisons de nos différentes Provinces, les biographies qui y ont été insérées sont mêlées à beaucoup de détails étrangers, et les diverses parties en sont éparses en plusieurs endroits du volume. Nous les donnons ici, abrégées s'il le faut, et dégagées de tout ce qui n'importe pas au but que nous avons en vue.

Nous insérons aussi certaines notices très courtes et qui contiennent, avec un détail historique, une parole ou un trait édifiant. Au moins pour les Missionnaires qui habitent peut-être encore la demeure où ont vécu les véritables serviteurs de Dieu dont le nom est conservé, ce souvenir est précieux ; ce sont les plus riches archives de leur maison ; c'est un anneau d'une chaîne qu'on est bien aise de renouer.

Fasse Dieu qu'en reprenant cette publication nous obtenions surtout le but que, d'après l'esprit de saint Vincent, elle doit surtout avoir : Nous édifier et nous encourager nous-mêmes par les exemples des Missionnaires qui nous ont précédés. [3]

NOTICES
SUR LES
PRÊTRES, CLERCS
ET FRÈRES DÉFUNTS
DE LA
CONGRÉGATION DE LA MISSION

LE FRÈRE MARTIN JAMAIN

CLERC ÉTUDIANT

Lettre de S. Vincent de Paul annonçant la mort du frère Jamain.

Paris, avril 1645.

MONSIEUR¹,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Ces lignes ne sont que pour vous annoncer que le nombre des Missionnaires de notre maison du ciel s'est augmenté depuis peu par l'heureux décès de l'un de nos étudiants. C'est notre bon frère Jamain, natif d'Andieu², à qui Dieu a fait quitter la théologie scolastique pour aller apprendre en un instant la céleste. Sa vie exemplaire et sa sainte mort nous font espérer pieusement qu'il jouit déjà de l'heureuse immortalité des saints. Mon dessein n'est pas de vous étaler ici en détail ses saintes actions, tant parce que je n'en ai pas le temps, qu'à cause que nous n'avons pas encore fait la conférence sur le sujet de sa vie et de sa mort. Il me suffira pour l'heure de vous dire qu'il ne me souvient pas d'avoir jamais remarqué en lui aucun vice, et qu'il avait [4] en un haut degré les vertus qui composent l'esprit d'un Missionnaire, particulièrement la simplicité, l'humilité, la douceur, la soumission, l'exactitude, non seulement dans le séminaire, mais encore dans l'école, où les plus fervents, pour l'ordinaire, se relâchent. Il a été plusieurs fois malade, et en cet état a toujours témoigné une grande patience et une grande résignation à la volonté de Dieu, quoique l'interruption de ses études lui donnât un grand sujet de mortification. La dernière maladie qu'il a eue n'a duré que huit jours ; mais il a plus fait et souffert pendant cette semaine pour Jésus-Christ qu'en plusieurs années de sa vie, à raison que la peine qu'il endurait était plus grande et la vertu qu'il pratiquait plus difficile ; en sorte qu'on s'étonnait comment il pouvait penser à Dieu.

Le mal le saisit tout à coup le quatrième dimanche de carême c'était une colique fort violente, qui en quelques jours se changea en une inflammation du poumon qui en fut bientôt pourri. Il n'est pas croyable combien l'oppression qu'il avait, était grande et la douleur cuisante, et avec cela il témoignait une patience extraordinaire et une notable égalité d'esprit. Quand on lui annonça les nouvelles de sa prochaine mort, il témoigna y être déjà tout résolu, disant sans se troubler : «Eh bien, Monsieur, que faut-il donc que je fasse?» Il reçut tous ses sacrements avec une dévotion et une tranquillité non communes, et eut le bonheur de gagner

¹ À chacun des Supérieurs des Maisons de la Compagnie.

² Martin Jamain, natif d'Andieu, diocèse de Trèves ; reçu dans la Congrégation de la Mission, à Paris, le 8 octobre 1640, y fit les vœux le 10 octobre 1642.

même le jubilé ; il fut, quasi jusqu'au dernier soupir, toujours dans la pratique des vertus qui méritent le paradis, car il en faisait de fois à autre des actes ou de cœur ou de bouche, particulièrement quand quelqu'un lui en parlait.

Il ne fut que fort peu de temps dans l'agonie, Dieu l'ayant voulu, sans doute, récompenser, en considération de ce qu'il avait assez combattu en santé par la vertu de mortification. Je ne saurais taire les petites circonstances qu'on a remarquées avant et après sa mort, qui me semblent être [5] de bon augure pour ce bon frère. Il a eu le bonheur 1° de baiser dévotement la croix, immédiatement avant que de mourir ; 2° d'expirer à l'instant que l'on finissait les recommandations de l'âme, à ces paroles : *Pervenire mereatur ad gloriam regni cœlestis* ; 3° le dernier jour de sa vie a été le dimanche de la Passion de Notre-Seigneur, et en même temps de saint François de Paule, dont il avait si bien pratiqué la simplicité et l'humilité ; 4° ce fut aussi le jour de l'ouverture du jubilé ; 5° il a été inhumé vis-à-vis du crucifix de Notre-Seigneur, en l'église Saint-Lazare ; 6° quelques jours avant son décès, il prédit, contre la pensée du médecin, qu'il ne passerait pas ce dimanche.

Il y a grande apparence que tout cela n'est pas arrivé fortuitement, mais ainsi que Dieu l'a permis, pour mieux nous donner à connaître l'heureux état de cette belle âme.

Cela n'empêchera pas, s'il vous plaît, que vous lui rendiez les devoirs accoutumés, ainsi que vous avez fait aux autres de notre Compagnie, et comme nous avons déjà fait ici, ayant de plus chanté un service solennel le jour de son enterrement, qui se fit le lundi 3 avril. Dieu nous fasse la grâce de l'imiter en ses vertus, pour le suivre un jour dans la gloire qu'il possède

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte mère,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VINCENT DE PAUL,

indigne prêtre de la Mission.

M. LOUIS ROBICHE

PRÊTRE

Marseille. 27 janvier 1645.

Lettre de S. Vincent annonçant la mort de M. Louis Robiche.

De Paris, ce 3 mai 1645.

MONSIEUR,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

On vous a déjà écrit en général les nouvelles du décès de notre cher M. Robiche³, prêtre de notre Congrégation, de la maison de Marseille. Mais vous n'avez peut-être pas encore reçu le particulier de sa maladie, de sa mort et de ses vertus, et serez sans doute bien aise d'en

³ Louis Robiche, né à Mareuil-la-Ferté, diocèse de Meaux, en 1610 ; reçu dans la Congrégation le 31 octobre 1643. - Voy. aussi Annales de la Mission, t. LII, page 184.

apprendre quelque chose pour votre consolation et pour l'édification de votre petite Compagnie. C'est ce qui m'a obligé de vous faire encore ces lignes, quoiqu'un peu bien tard, à cause que je n'ai pu prendre le temps de m'y appliquer plu tôt. Voici donc une partie de ce que j'en ai appris de nos Missionnaires qui ont toujours travaillé avec lui pendant la dernière année de sa vie, et qui l'ont assisté jusqu'au dernier soupir et jusqu'au tombeau.

Pendant que ce bon ouvrier de Jésus-Christ s'employait avec ses confrères à catéchiser, prêcher, confesser et consoler sur les galères les pauvres forçats, particulièrement ceux qui étaient bien malades, Dieu, le voulant faire mériter davantage pour le récompenser plus abondamment, lui envoya une fièvre pourpreuse qui le saisit à la fête des Rois dernière passée, et lui dura vingt et un jours, dont il n'en eut de libres que quatre, pendant lesquels on eut le temps de lui administrer les sacrements avec toute la [7] connaissance possible. Il édifiait grandement la Compagnie, en ce qu'étant presque toujours dans le délire ou dans l'assoupissement, sitôt qu'on lui parlait de faire les actes de foi, d'amour, de contrition et les autres, il revenait toujours pour un peu, et les faisait avec grande dévotion. La résignation qu'il avait au bon plaisir de Dieu était admirable ; il disait qu'il était bon qu'il fût en cet état, et que c'était le meilleur pour lui, puisque Dieu le voulait. On faisait de lui tout ce qu'on désirait, se mettant en la posture qu'on demandait, sans se plaindre ni rien refuser de ce qu'on lui présentait. Il ne cessait quasi de parler, quoique confusément et entre ses dents, mais son discours était toujours de quelque chose de Dieu, et témoignait une merveilleuse reconnaissance envers sa divine bonté, de ce qu'il mourait dans la Compagnie à laquelle il protestait souvent de garder fidélité. Enfin il rendit sa belle âme à son Créateur à l'instant qu'on commençait le *Subvenite sancti*, à ces paroles : *accurrite angeli*, à cause qu'on croyait qu'il eût déjà expiré ce fut le 27 janvier dernier.

La charité qu'il avait exercée envers les plus pauvres galériens malades avait si bien gagné le cœur des Marseillais qu'encore qu'on n'eût pas dessein de faire grande cérémonie à son enterrement, et qu'on n'y eût prié que les amis de la maison, ils y accoururent néanmoins en si grande affluence qu'on craignait que les planchers ne fondissent sous leurs pieds, en sorte qu'on fut contraint de descendre le corps de la chambre où il était mort, pour le mettre dans la chapelle de la grande salle d'en bas, afin que chacun eût la satisfaction de le voir. Dès qu'ils l'avaient vu, ils levaient les yeux et les mains au ciel, disant «Oh ! la belle âme ! Oh ! le Béat⁴» et quoique la salle fût très spacieuse et que plus de cent personnes le pussent voir à la fois, néanmoins les uns grimpaient par-dessus les fenêtres, les autres [8] montaient par des échelles et des pièces de bois qu'ils rencontraient. Il s'y passa une chose remarquable entre autres, ce fut qu'un homme de condition se saisit d'un coussin et le déchira à belles dents pour avoir du sang qui était tombé dessus ; les autres raclaient la chaire sur laquelle il était assis ; les autres prenaient la cire qui tombait des cierges ; si bien que, si on les eût laissés faire, ils eussent emporté et déchiré tout ce qui lui servait, jusqu'à rompre des images qui y étaient ; enfin chacun tâchait d'avoir quelque chose de lui pour la garder comme relique. En le descendant de la chambre, tout le monde se mettait à genoux et s'empressait pour lui baiser les pieds ; et le bruit commun de la ville est que c'est un béat (un bienheureux), et l'on va s'enquêtant avec beaucoup de dévotion du lieu où il a été enterré pour lui faire des prières.

Voilà, Monsieur, de beaux témoignages de sainteté, mais je fais plus d'état des vertus qu'il a pratiquées, particulièrement depuis qu'il a été de notre Compagnie, que de tout cela. Il ne me souvient point d'avoir remarqué en lui aucun vice, ni ouï dire qu'il en eût ; au contraire, tandis qu'il a vécu dans notre séminaire de Saint-Lazare, il nous a donné toujours de bons exemples par son humilité, bonté, charité, obéissance et piété. Dieu nous fasse la grâce d'en profiter

⁴ C'est-à-dire «le Bienheureux».

Il était âgé de trente-cinq ans, d'une composition extrêmement forte, nullement sujet à maladies : ce qui nous doit faire penser de nous tenir prêts à comparaître devant Dieu, puisqu'il y a si peu d'assurance en cette vie, et cependant travaillons à faire provision de bonnes oeuvres que nous lui puissions présenter à ce grand jour. C'est le fruit que je désire que nous tirions de cette mort, heureuse sans doute pour lui, et pour nous aussi qui ressentirons plus efficacement l'effet de ses prières.

Et parce que nous ne pouvons savoir assurément s'il n'a plus besoin des nôtres, ce secret étant réservé à Dieu seul, je vous prie, Monsieur, d'avoir soin de faire dire par chacun [9] de nos prêtres, si vous ne l'avez déjà fait, les trois messes ordinaires en pareille occasion pour le repos de son âme, et que nos frères lui donnent une communion et récitent un rosaire à la même intention. Nous lui avons tous rendu céans les mêmes devoirs, quoique nous ayons sujet de croire pieusement qu'il n'en ait aucunement besoin, puisque la voix du peuple, qui est la voix de Dieu, le béatifie, et qu'il est mort en quelque façon martyr, en ce qu'il a exposé sa vie et l'a perdue en travaillant, pour l'amour de Jésus-Christ, au salut corporel et spirituel des pauvres malades, d'une maladie qui donne ordinairement la mort, et qu'il savait bien être contagieuse.

Si j'avais le temps de vous marquer en détail les mortifications et les autres actes héroïques de vertu que j'ai ouï rapporter de lui par les nôtres, en une conférence que nous avons faite ici à son sujet, vous connaîtriez encore plus clairement l'heureux état de son âme que par tout ce que je viens de vous dire, étant chose assurée que la marque la plus certaine d'une bonne et sainte mort est la bonne et sainte vie, telle qu'a été celle de cet homme apostolique, du moins depuis deux ans que nous avons le bonheur de l'avoir en notre Compagnie. Oh ! Monsieur, que nous avons grand sujet d'aimer notre vocation et de nous en rendre dignes, puisqu'en si peu de temps nous pouvons y vivre et mourir en saints ! Dieu nous en fasse la grâce !

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère,

- Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

VINCENT DE PAUL,
Indigne prêtre de la Mission.

[10]

M. HUMBERT DUNOTS

PRÊTRE

Abbaye de S.-Sauveur en Sabine. 1645.

M. Humbert Dunots, né en Franche-Comté, près Saint-Claude, diocèse de Besançon, en 1602 ; reçu dans la Congrégation de la Mission, à Annecy, en 1642.

Pendant que M. d'Horgny était supérieur de la maison de Rome, M. Humbert Dunots l'accompagnait dans les missions de la Campagne romaine. En 1645, les Missionnaires exercèrent leur zèle apostolique dans le diocèse de Tivoli avec un succès merveilleux. Comme Pâques approchait, le cardinal Barberini, abbé commendataire de l'abbaye de Saint-Sauveur en Sabine, les pria de se retirer en cette abbaye, afin d'évangéliser les villages qui en dépendent.

Ils le firent, et produisirent un bien considérable ; en sorte que ce pauvre peuple consolé. et encouragé resta si affectionné aux Missionnaires qu'il les aurait toujours gardés, si cela eût pu se faire.

Ceux-ci parcouraient les villages pour confesser, instruire, prêcher et assister les mourants, même avec danger de leur vie dans les maladies contagieuses. C'est ce qui arriva à M. Dunots.

Étant allé entendre la confession d'un mourant atteint de la peste, à Concerviano, terre de l'abbaye, il y contracta cette maladie. Il en mourut peu de jours après à Saint-Sauveur, martyr de son zèle.

[11]

M. GERMAIN DE MONTEVIT

PRÊTRE

Bar-le-Duc. Février 1640.

Germain de Montevit, né à Cambernon, près Coutances ; reçu dans la Congrégation de la Mission, à Paris, le 19 avril 1638, déjà ordonné prêtre.

Le 26 février 1640, saint Vincent écrivait à M. Lebreton, supérieur à Rome :

«Dieu a disposé de notre bon M de Montevit, que vous avez connu au Séminaire ; sa mort est arrivée à Bar-le-Duc, en réputation d'un saint, au collège des Jésuites, qui nous ont fait la charité de le retirer chez eux avec un autre père, tandis qu'il travaillait à la nourriture corporelle et spirituelle de cinq ou six cents pauvres qui l'ont tous accompagné deux à deux, un cierge à la main, le pleurant comme leur propre père mort. Le R. P. recteur m'en écrit des choses notables.»

Voici, en effet, la lettre adressée par le P. Roussel, recteur du collège de Bar-le-Duc, à saint Vincent :

«Vous avez appris la mort de M. de Montevit que vous aviez envoyé ici. Il a beaucoup souffert en sa maladie, qui a été longue, et je puis dire, sans mensonge, que je n'ai jamais vu une patience plus forte et plus résignée que la sienne : nous ne lui avons jamais ouï dire aucune parole qui fût une marque de la moindre impatience ; tous ses discours ressemblaient une piété qui n'était pas commune. Le médecin nous a dit fort souvent qu'il n'avait jamais traité malade plus obéissant et plus simple. Il a communiqué fort souvent dans sa maladie, outre les deux fois qu'il a communiqué par forme de viatique. Son délire de huit jours entiers ne l'empêcha pas de recevoir en bon sens l'Extrême Onction ; il le quitta quand on lui donna ce sacrement, et le reprit incontinent après qu'on le lui eut donné. Enfin, [12] il est mort comme je désire, et comme je demande à Dieu de mourir.

Les deux chapitres de Bar honorèrent son convoi, comme aussi les Pères augustins mais ce qui honora le plus son enterrement, ce furent six à sept cents pauvres qui accompagnèrent son corps, chacun un cierge à la main, et qui pleuraient aussi fort que s'ils eussent été au convoi de leur père. Les pauvres lui devaient bien cette reconnaissance, il avait pris cette maladie en guérissant leurs maux et en soulageant leur pauvreté ; il était toujours parmi eux, et ne respirait point d'autre air que leur puanteur. Il entendait leur confession avec tant d'assiduité, et le matin et l'après-dîner, que je n'ai jamais pu gagner sur lui qu'il prît une seule fois le relâche d'une promenade. Nous l'avons fait enterrer auprès du confessionnal où il a pris sa maladie et où il a fait le beau recueil des mérites dont il jouit maintenant dans le ciel-

«Deux jours avant qu'il mourût, son compagnon tomba malade d'une fièvre continue qui l'a tenu dans le danger de la mort l'espace de huit jours ; il se porte bien maintenant. Sa

maladie a été l'effet d'un trop grand travail et d'une trop grande assiduité parmi les pauvres. La veille de Noël il fut vingt-quatre heures sans manger et sans dormir, il ne quitta point le confessionnal que pour dire la messe. Vos messieurs sont souples et très dociles en tout, hormis dans les avis qu'on leur donne de prendre un peu de repos. Ils croient que leurs corps ne sont pas de chair, ou que leur vie ne doit durer qu'un an.

«Pour le Frère, c'est un jeune homme extrêmement pieux ; il a servi ces deux prêtres avec toute la patience et assiduité que les malades les plus difficiles eussent pu désirer.» Voy. COLAT, *Vie de saint Vincent de Paul*, liv. IV ; t. I, p. 298.

[13]

M. ANTOINE DUFOUR
PRÊTRE
Amiens. 1644.

Antoine Dufour, né à Montdidier, diocèse d'Amiens ; reçu dans la Congrégation, à Paris, le 31 décembre 1639 ; a prononcé les vœux le 29 septembre 1642.

En 1644, la Congrégation de la Mission se vit sur le point de faire par la mort de son saint instituteur la plus grande perte qu'elle fût capable de souffrir. Les enfants du saint prêtre, accablés de tristesse, ne savaient quel parti prendre. Les uns s'abandonnaient aux larmes et aux gémissements ; les autres firent pour lui un vœu à Notre-Dame de Chartres, mais personne ne témoigna mieux son désir pour le rétablissement de l'homme de Dieu, qu'un jeune prêtre nommé Antoine Dufour, dont la mémoire doit vivre à jamais.

Il était lui-même malade dans le temps de la maladie du saint. À peine eut-il appris que ce respectable vieillard était en danger de mort, qu'il pria Dieu d'accepter sa vie en échange de celle d'un homme qui était plus nécessaire que jamais à l'Église, à l'État, et à sa Congrégation en particulier. Dès lors Vincent commença à se mieux porter et le jeune prêtre à baisser d'une manière si sensible, qu'il mourut peu de temps après. Il était environ minuit, quand il rendit les derniers soupirs ; au moment même, ceux qui veillaient dans la chambre de notre saint, entendirent frapper trois coups à la porte ; on courut l'ouvrir, mais on n'y trouva personne. Vincent, à qui on n'avait pas encore appris la mort de Dufour, ordonna à un clerc de sa Congrégation de réciter à côté de lui, une partie de l'office des morts, et lorsqu'au point du jour on sût ce qui s'était passé, on ne douta pas qu'il n'en eût été instruit par une voie surnaturelle.- COLLET, *Vie de saint Vincent de Paul*, liv. IV ; p. 406.

[14]

M. CLAUDE DUFOUR
PRÊTRE

Madagascar. 18 août 1656.

M. Claude Dufour naquit en 1618, à Allanche, alors du diocèse de Clermont en Auvergne, aujourd'hui du diocèse de Saint-Flour. Il était déjà prêtre lorsqu'il fut reçu dans la Congrégation de la Mission, à Paris, le 4 mai 1644.

Sa piété, sa régularité, son dévouement attirèrent sur lui les regards de saint Vincent, qui lui confia la direction de la maison de Saintes aussitôt qu'il eut prononcé les vœux, au mois de juin 1646. Les Missionnaires étaient envoyés dans cette résidence surtout pour s'occuper des gens de la campagne, mais à peine M. Dufour y fut-il arrivé qu'il se préoccupa de commencer

un séminaire et d'organiser les conférences ecclésiastiques, comme il les avait vu pratiquer à Paris, sous la conduite de saint Vincent de Paul. Monseigneur l'évêque de Saintes, heureux de seconder le zèle du fervent Missionnaire pour la réforme de son clergé, entra dans ses vues et l'appuya de son autorité.

Le nom de M. Claude Dufour demeurera attaché, dans les souvenirs des origines de la Congrégation, aux luttes que l'enfer suscita dans son cœur contre sa vocation : ce fut l'occasion pour saint Vincent de lui adresser des conseils qui ont donné des lumières et du courage à beaucoup d'autres âmes. Son tendre amour de Dieu et la frayeur de la responsabilité qu'il assumait dans les missions et dans la direction du séminaire, le portaient à une vie de solitude : il voulait se faire chartreux. Saint Vincent, à qui il avait fait part de ses perplexités, lui répondit :

«Je prie Dieu qu'il ne permette pas que la tentation que vous avez contre votre vocation trouble la paix de votre âme. Je sais bien que l'Ordre des Chartreux est plus parfait en soi ; mais je ne crois pas que Dieu vous demande là, après vous avoir appelé ici, et que vous avez répondu et [15] acquiescé au mouvement de cet appel. Sa bonté vous y a béni d'une bénédiction toute particulière, et telle, que si vous la prenez en considération, elle est de nature à vous affermir invariablement dans la Congrégation ; surtout si vous vous mettez en l'état ou vous voudriez vous trouver au jugement de Dieu.

«Mettez s'il vous plaît dans une balance les biens de la solitude d'un côté, et de l'autre, ceux que Dieu fait et fera de plus en plus par vous ; vous verrez que ceux-ci l'emportent. Mettez aussi en considération votre conformité de vie présente avec celle que Jésus-Christ a menée sur la terre que c'est là votre vocation et que le plus grand besoin qu'ait aujourd'hui l'Église, est d'avoir des ouvriers qui travaillent à retirer la plupart de ses enfants de l'ignorance et des vices où ils sont, et à lui donner de bons prêtres et de bons pasteurs, qui est ce que le Fils de Dieu est venu faire sur la terre ; et vous vous estimerez trop heureux d'être appliqué, comme lui et par lui-même, à ce saint ouvrage. Vous savez, Monsieur, que quoique la vie contemplative soit plus parfaite que l'autre, elle ne l'est pas toutefois plus que celle qui embrasse tout ensemble la contemplation et l'action, comme fait la vôtre par la grâce de Dieu ; mais quand le contraire serait, il est certain que Dieu n'appelle pas tout le monde aux choses plus parfaites. Tous les membres du corps ne sont pas la tête et tous les anges ne sont pas de la première hiérarchie ; ceux des inférieures ne voudraient pas être des supérieures ; ils sont contents de celles où Dieu les a mis, et les bienheureux qui ont moins de gloire n'envient pas ceux qui en ont une plus grande. Nous devons de même nous contenter de l'état où nous sommes, par la disposition de la Providence, et dans lequel Dieu nous bénit.»

Cette lettre si pleine de sagesse ne dissipa pas entièrement les alarmes du pieux Missionnaire ; à une nouvelle communication sur son état, le saint Fondateur de la Mission lui répondit : [16]

«Je vous remercie très humblement de la confiance que vous me témoignez, demandant mon avis sur la pensée que vous avez d'entrer aux Chartreux ; je vous dirai tout simplement ce que je voudrais vous avoir conseillé à l'heure de la mort, qui est que vous marchiez dans la vocation dans laquelle il a plu à Dieu de vous appeler, sans écouter désormais la suggestion de l'esprit ennemi de la persévérance finale au bien commencé ; son dessein étant de vous tirer de là où Dieu vous a mis, sous prétexte de plus grande sûreté de votre salut, afin que vous entriez dans un plus grand danger de le faire ; car s'il vous tire du lieu où vous êtes, il vous empêchera bien d'entrer là où vous prétendez, ou bien il vous en fera sortir, après que vous y serez. On m'a dit qu'il y avait cent Jésuites dans Paris, qui étaient sortis du sein de leur sainte mère, sous prétexte de faire des merveilles ailleurs, et la plupart sont à scandale et en grand péril de se perdre. Au nom de Dieu, Monsieur, tenez-vous ferme dans l'état auquel Notre-Seigneur vous a mis, et rejetez la pensée contraire comme une ennemie des desseins éternels de Dieu sur vous et sur tant d'âmes que sa divine Majesté veut sauver par votre moyen.»

En disciple docile, M. Dufour ayant acquiescé à l'avis d'un guide si autorisé, saint Vincent s'empressa de lui en témoigner toute sa joie :

«Je ne puis vous dire, lui écrivait-il, la consolation que mon âme a reçue de la résolution que Notre-Seigneur vous a donnée. Certes, Monsieur, je pense que le ciel même s'en réjouit : car, hélas ! l'Église a assez de personnes solitaires, par sa miséricorde, et trop d'inutiles et plus encore qui la déchirent ; son grand besoin est d'avoir des hommes évangéliques qui travaillent à la purger, à l'illuminer et à l'unir à son divin Époux ; et c'est ce que vous faites par sa divine bonté.»

L'âme de M. Dufour était en effet une âme vraiment apostolique, et quelque temps après, poussé par le désir d'imiter [17] plus parfaitement la vie souffrante et laborieuse de l'Homme-Dieu, il sollicita la faveur de consacrer les soins de son ministère aux forçats de Marseille ou de Toulon. Saint Vincent lui préparait, en quelque sorte, mieux que cela : il le destinait aux lointains travaux de Madagascar.

«Parce que vous m'avez témoigné par plusieurs fois, lui écrivait-il, que vous sentiez des mouvements de vous appliquer au salut des peuples éloignés, l'occasion s'en étant présentée, je vous ai offert à Notre-Seigneur pour cela ; et, qui plus est, j'ai envoyé votre nom à Rome, d'où il faut avoir l'approbation. Vous voilà donc arrhé à l'adorable Providence pour cet effet. Notre-Seigneur continuera par vous et avec vous la Mission qu'il a commencée lorsqu'il était sur la terre. Ô Monsieur, quel bonheur que celui d'être choisi de Dieu pour une œuvre des plus importantes, à laquelle un prêtre puisse être appelé!»

Les délais de l'embarquement se prolongèrent plus qu'on n'avait prévu, et M. Dufour fut envoyé à Sedan. On l'appela ensuite à Paris pour lui confier pendant une absence de M. Alméras la conduite du séminaire interne ; on peut s'imaginer quelles pensées de zèle devait inspirer cet homme apostolique aux jeunes novices de la Congrégation naissante. Enfin, au mois de septembre 1655, il prenait place à Nantes sur un vaisseau de la Compagnie des Indes.

On s'arrêta devant l'île de Ré. «Nous levâmes l'ancre de la rade de Saint-Martin, près la Rochelle, le 29 octobre 1655,» écrivait-il plus tard. Le voyage dura jusqu'au mois d'août de l'année suivante. La vie du fervent Missionnaire à bord du vaisseau *la Maréchale*, sur lequel il était embarqué, fut celle d'un prêtre qui sent partout le besoin de prêcher l'Évangile, d'instruire et de sauver des âmes

«J'ai tâché, écrivait-il, d'observer de point en point ce qui fut arrêté en une conférence que j'eus avant notre départ avec mes chers confrères, touchant les prières publiques, [18] les catéchismes et autres moyens d'avancer la gloire de Dieu et procurer le salut d'un chacun ; quoique l'expérience nous ait fait voir qu'il faut se comporter diversement selon les diverses humeurs des capitaines, et leur condescendre en tout ce qui n'est pas mal, lors même que cela nous paraît moins bien. Les gens de mer aiment les courtes prières.

«J'ai fait le catéchisme en Avent et en Carême, trois fois la semaine ; même dans les autres temps, la plupart de ceux qui ne faisaient pas alors le quart ne manquaient pas de s'y trouver et les jours auxquels il n'y avait point de catéchisme, je faisais une lecture spirituelle, tantôt de la Vie des Saints, tantôt de quelque autre bon livre, m'arrêtant de temps en temps sur les choses les plus remarquables que je redisais lentement pour les mieux inculquer. Je ne saurais exprimer les bons effets que la lecture spirituelle a produits dans la plupart de nos matelots et soldats ; quelques-uns, non contents de la lecture que je leur faisais, allaient la continuer ensuite en leur particulier. Trois fois la semaine, mercredi, vendredi et samedi, nous récitons ensemble le chapelet. Les soirs, durant l'Avent, nous chantions des cantiques spirituels ; durant le carême et après Pâques, nous faisons une sainte conversation, à la fin de laquelle je disais un mot, pour en faire retirer plus de fruit.

Le jour de la Purification, nous fîmes la première communion des jeunes garçons, qui se trouvèrent au nombre de douze. Ils s'étaient fort bien disposés à cette sainte action. Un bon soldat m'aida beaucoup à les instruire et à leur apprendre à prier Dieu. Je crois que Dieu l'a

choisi pour en faire un catéchiste des pauvres barbares de Madagascar : il s'est donné à nous ; et, si nous le voulons recevoir, probablement il sera heureux d'être admis dans la Compagnie. Les bons exemples de celui-là et de beaucoup d'autres m'ont donné bien de la joie ; mais les jurements et vilaines paroles de quelques-uns m'ont beaucoup déplu.» [19]

L'autorité acquise par l'homme apostolique apparaît dans le détail qu'il ajoute : «Quand quelque matelot ou soldat se sont rendus coupables de blasphèmes, on les a mis aux fers, ou bien je leur faisais demander pardon à Dieu et à tout le monde, et baiser la terre, et Dieu merci, on y a remarqué beaucoup d'amendement. Mais quand quelque officier, comme un lieutenant ou capitaine, est tombé dans l'un de ces défauts, ç'a été un mal où je n'ai su mettre de remède.»

Tout ce bien ne s'accomplissait pas sans trouver des contradicteurs. «Mais, ajoutait M. Dufour, Dieu m'a donné la grâce de surmonter le mal par le bien, et de gagner par la patience une glorieuse victoire sur la colère de mes ennemis. Je me suis étudié de plus en plus à leur être utile, et les efforts de ma bonne volonté à leur endroit ont été autant de charbons ardents, qui, tombant sur leurs têtes, les ont embrasés de charité envers Dieu et d'amour pour moi. De fait, il est arrivé que ceux qui s'étaient d'abord opposés à ce que j'ai entrepris pour porter ceux du vaisseau à bien vivre, m'ont aidé plus tard à faire réussir mes exercices, sur lesquels Dieu a versé grande bénédiction.»

Passagers et marins s'étaient attachés au missionnaire :

«Tous, dit-il, étaient fort aises de m'avoir et me demandaient souvent si je ne voulais pas les accompagner au voyage qui allait continuer vers la mer Rouge, témoignant être marris de la résolution que j'avais prise de m'arrêter à Madagascar, parce que ma commission ne portait aucun ordre d'aller ailleurs. Enfin leur affection a paru à la confiance qu'ils ont eue en moi, venant se confesser, tous sans exception d'un seul, quoique plusieurs n'eussent osé aller à confesse depuis très longtemps, jusque-là que quelques uns n'y avaient pas été depuis dix ans : à Dieu en soit la gloire ! Je me sens tellement fortifié du secours extraordinaire du ciel, qu'il n'est rien que je ne fasse ou ne souffre. Je le dis à la plus grande gloire de Dieu, pour coopérer à la [20] même grâce de Dieu, et j'ajoute avec l'Apôtre : *Quis me separabit*, etc. «Qui me séparera de l'amour de mon Dieu?» Tout ce qu'on me dit pour me décourager ne fait que m'animer davantage, et rien, hormis le péché, n'est capable de m'effrayer.»

Enfin on aborda à Madagascar. Mais il semble que M. Dufour ne devait que voir cette terre promise à son zèle apostolique. À peine était-il descendu sur ce rivage tant désiré, qu'il se mettait à l'œuvre de l'évangélisation, et quelques jours seulement après, il mourait.

Voici comment l'un de ses confrères, M. Prévost, presque mourant lui-même, apprenait à M. Bourdaise, le plus ancien des Missionnaires de Madagascar, le décès de M. Dufour, qu'il avait été si heureux d'embrasser, et qu'il espérait avoir longtemps pour compagnon de ses travaux.

«Je ne vous puis annoncer la mort de notre très cher M. Dufour, sans ressentir une douleur inexprimable. Nous savons seulement combien grand était ce serviteur de Dieu, qui ne respirait que sa gloire et qui pouvait merveilleusement étendre son règne chez les peuples de cette grande île de Saint-Laurent. Il avait commencé un dictionnaire de la langue du pays, avec le catéchisme et plusieurs autres choses fort utiles pour ces pauvres gens, sans toutefois rien remettre de ses visites pour les pauvres malades, dont nous avons toujours un grand nombre à l'île Sainte-Marie. Comme sa mesure de mérites et de bonnes œuvres était comble, Dieu, ce bon maître de la vigne, lui a voulu donner la récompense entière de ses travaux. À la vérité, M. Dufour était insatiable ; mais Dieu s'est tenu content de sa bonne volonté.»

Quelques jours après succombait à son tour le Missionnaire qui écrivait ces lignes, et M. Bourdaise, à qui il les adressait, annonçait ce double deuil à saint Vincent :

«M. Dufour, dit-il, vient de mourir. C'est un homme qui est canonisé de tout le monde, et même de ceux qui le [21] trahissaient. Il a en peu de temps gagné beaucoup de gloire, tant par

ses souffrances que par ses travaux. M. Prévost est mort un mois après M. Dufour, et ils sont enterrés l'un auprès de l'autre, au pied de la croix qu'ils avaient plantée. Il a aussi beaucoup travaillé. Je vous dirai franchement, tout en honorant la vertu, les motifs et l'amour de Dieu qui les faisaient ainsi agir, qu'il y avait de l'excès ; car ils passaient dans les eaux tout habillés, et après avoir enduré la pluie, ils ne changeaient pas de linge ; ils faisaient de grandes austérités, et ne mangeaient quelquefois qu'une fois le jour. S'ils avaient modéré un peu leur zèle, ils seraient encore pleins de vie et serviraient à la conversion de nos pauvres Indiens. Dieu y veuille pourvoir, comme il lui plaira ! Je ne vous dis pas ma peine : je crois bien qu'ils font plus de conversions au ciel par leurs prières, que lorsqu'ils étaient sur la terre.»

Plus tard, M. Nicolas Étienne, bon juge des vertus apostoliques, recueillant à Madagascar l'écho du bien et des vertus que rappelait le nom de M. Claude Dufour, écrivait à son tour à saint Vincent de Paul :

«M. Dufour a toujours paru, dans notre Compagnie, comme un astre lumineux, non pas seulement à cause de ses exhortations, prédications ferventes et fréquentes, mais beaucoup plus par la pratique de toutes les vertus, et surtout par le zèle des âmes, dont il a été si fort épris, que les tempêtes, les écueils, les naufrages, en un mot, toutes les incommodités attachées à quelques planches de bois vermoulu, comme est un vaisseau sur lequel on traverse l'océan, n'ont pu l'empêcher, pendant dix ou douze ans, d'importuner ses Supérieurs pour obtenir la grâce de mourir au delà des mers, chez les infidèles. Cette grâce lui fut accordée l'an 1655, au grand contentement de son cœur ; car il était consumé du désir extrême de procurer selon ses moyens la gloire de Dieu et la conversion des âmes. Il le fit bien voir sur les vaisseaux où il prêchait, [22] catéchisait, instruisait les ignorants, reprenait les délinquants, grands et petits, sans aucun respect humain. Lorsque le vaisseau était sur le point de se perdre et faisait eau de toutes parts, sans que le pilote pût reconnaître sa vraie direction, M. Dufour fit assembler tout l'équipage, et, s'adressant aux officiers qui désespéraient de leur salut, il leur dit de lever la main, et de promettre à Dieu de faire ce qu'il leur proposerait ; que dans ce cas, il les assurait de sa part qu'ils verraient la terre avant quinze jours. Il fut obéi et tous promirent de faire une bonne confession générale et de communier, à l'exception de deux, qui moururent plus tard sans sacrements.

«Mais, comme le quinzième jour, les officiers, ne voyant point la terre, disaient à cet homme apostolique que c'en était fait, qu'aucun continent ne paraissait, lui, sans s'étonner, mais mettant sa confiance en Dieu, répondit que le soleil n'était pas encore couché, et qu'ils assistassent à vêpres. Son conseil fut écouté : O merveille de Dieu, qui n'abandonne jamais ceux qui espèrent en lui ! Au milieu de l'office, un matelot cria : «Terre ! Terre !» nouvelle qui réjouit et consola tout le monde, d'autant plus que c'était la terre, tant désirée, de Madagascar.

«Alors ceux qui l'avaient d'abord haï et même persécuté, changèrent de sentiment et le regardèrent comme un saint, ainsi que je l'ai appris d'eux-mêmes. Enfin, arrivé à cette île, l'objet de tous ses désirs, il n'y put demeurer que huit jours, et, pendant ce peu de temps, il y produisit beaucoup de fruits, soit par ses entretiens avec les Français, soit par des actes de charité envers les malades, ou par plusieurs conférences qu'il tint avec M. Bourdaise, sur les moyens d'avancer le règne de Jésus-Christ et de détruire celui de Satan. Sans prendre le temps de se reposer, il se remit en mer et s'en alla à Sainte-Marie, île éloignée de deux cents lieues du fort. Arrivé là, il embrassa d'abord son cher compagnon, M. Prévost, puis il visita les malades [23] qui étaient en grand nombre. Aidé d'un jeune nègre qui lui servait de truchement, il planta douze croix sur les douze montagnes de cette île. Mais la douzième fut plantée dans son cœur, car il fut atteint de la maladie dont il mourut après des fatigues intolérables.. u Nous avons eu l'avantage d'être sous sa conduite au séminaire. Dieu veuille que, comme nous avons été ses enfants, puis successeurs en ses voyages, nous soyons aussi pareillement le imitateurs de ses vertus !»

M. JEAN GUÉRIN PRÊTRE

Annecy. 6 mars 1653.

«Que la sainte consolation de Notre-Seigneur soit en nous tous, écrivait saint Vincent le 23 mars 1653⁵, pour supporter avec amour les incomparables pertes que la Compagnie vient de faire en deux de ses meilleurs sujets, dont l'un est le bon M. Lambert⁶... ; l'autre est M. Guérin⁷, supérieur de la maison d'Annecy, duquel Mgr l'évêque de Genève⁸ me parle très avantageusement avec les larmes aux yeux et la douleur inexprimable au cœur, c'est son terme. En effet, Dieu a toujours béni la conduite et les travaux de ce sien serviteur au contentement du dedans et du dehors de la famille. Il est décédé le sixième de ce mois, après neuf jours de maladie⁹.» [24]

Voici la lettre que M. Charles, prêtre de la maison d'Annecy, avait écrite à saint Vincent, le, 14 mars 1653, sur la mort édifiante et les vertus de M. Jean Guérin :

«Je vous ai envoyé, il y a huit jours, la nouvelle de la mort de M. Guérin, notre très cher et très digne supérieur, qui n'a survécu que quatre ou cinq semaines à M. Gurlet. Il semble que, dans sa dernière maladie, celui-ci ait voulu faire entendre à M. Guérin qu'il ne tarderait pas à le suivre, lui ayant demandé plusieurs fois s'il était prêt à s'en aller avec lui ; sur quoi il le pressait souvent et fortement, comme s'il n'eût pas voulu partir sans l'emmener il disait même qu'il le viendrait prendre. Ils sont enterrés l'un à côté de l'autre dans l'église de Notre-Dame d'Annecy. J'ai cru devoir joindre ici une petite notice touchant les vertus que nous avons remarquées dans notre cher confrère. Comme cela se pratique en cas semblable dans la Compagnie, nous fîmes hier au soir une conférence sur ce sujet avec M. Huitmille et notre Frère François, et l'on en dit des choses notables et de grande édification.

«Il me semble néanmoins que nous qui l'avons pratiqué et fréquenté continuellement, pendant longtemps, nous n'avons pas su apprécier ses vertus et ses perfections aussi bien que l'ont fait les externes plus éloignés de sa compagnie ; soit que la trop grande proximité nous ait empêchés de les admirer comme eux ; soit que la communication fréquente et la connaissance des uns et des autres préjudicie beaucoup à l'estime qu'on devrait faire du bien, quelque part qu'il se trouve. Voici quelques traits des vertus de notre supérieur défunt.

«L'humilité et la simplicité, compagnes inséparables, le fondement et les gardiennes des autres vertus, ont paru notablement en lui, aux yeux mêmes des externes qui en ont été grandement édifiés. On pouvait remarquer cette simplicité jusque dans de minimes détails, dans ses vêtements et dans le choix des objets de piété. Il avait acheté, un jour, [25] des médailles pour y attacher des indulgences ; je fus très étonné en les voyant, car elles ne valaient pas un quart de Savoie, qui est la plus petite monnaie.

«Cette simplicité reluisait d'une manière éclatante dans sa conversation ; de quelque qualité et condition que fussent les personnes avec lesquelles il s'entretenait, il disait tout

⁵ Lettre envoyée aux Supérieurs de toutes les maisons de la Congrégation

⁶ Voir sa Notice : 1^{re} série, t. II, 1-28.

⁷ Reçu dans la Congrégation en 1639.

⁸ Charles-Auguste de Sales, neveu et successeur de saint François de Sales.-Les évêques de Genève, chassés de leur ville épiscopale par les protestants, s'étaient établis avec leur chapitre dans la ville voisine d'Annecy.

⁹ . Saint Vincent ajoutait : «Je vous ai déjà parlé, ce me semble, du décès de feu M. Gurlet, comme d'un bon missionnaire, arrivé quelques jours devant en la même maison.»

naïvement sa pensée et ses sentiments, comme il les avait dans le cœur, sans aucune duplicité ou dissimulation, ni aucune recherche ou affectation de paroles ; ce qui frappait beaucoup ceux qui le connaissaient, excitant leur estime et leur admiration. Mgr de Genève lui-même me disait dernièrement qu'il avait remarqué en lui cet esprit de simplicité, particulièrement durant les visites de son diocèse où il avait eu l'honneur de l'accompagner. Il ajoutait encore, qu'à la simplicité de la colombe, M. Guérin joignait, comme parle l'Évangile, la prudence du serpent qui le faisait parler quand et comme il était à propos, prenant grand soin d'examiner quelles pouvaient être les conséquences de ses paroles.

« Cette simplicité le portait encore à ne regarder en toutes choses que Dieu, vers qui il tendait avec une grande pureté d'intention, sans même avoir égard au bon exemple qu'on eût pu donner aux créatures en faisant le bien devant elles. Je me souviens à ce propos, que lui faisant un jour la communication de mon intérieur, je lui disais qu'il eût été bon de faire certaines choses pour l'édification du peuple ; et il me répondit incontinent qu'il ne fallait aucunement avoir égard à cela, mais aller directement à Dieu, faire toutes ses actions uniquement pour lui, sans s'arrêter des intentions bonnes à la vérité, mais moins parfaites et plus dangereuses.

« Son humilité le portait à se faire tout à tous, à se montrer bienveillant et aimable envers tous, Un jour qu'il se trouvait dans un jardin où l'on taillait des arbres, il enseigna avec affabilité et même il voulut bien montrer comment [26] il fallait y procéder. Cette vertu d'humilité était le solide fondement sur lequel il avait établi toutes les autres vertus chrétiennes, particulièrement celles qui étaient les plus propres à sa vocation.

« On remarquait particulièrement en lui une charité et un zèle pour le salut des âmes, si soutenus, que, hors les temps d'interruption marqués par nos règles, il ne pouvait souffrir qu'on cessât de travailler dans les missions. Aussi, étant tombé dans le délire pendant les derniers jours de sa maladie, il ne cessait de parler de missions qu'il fallait faire dans Genève, où les hérétiques, disait-il, lui avaient mandé qu'ils l'attendaient. Une semblable chose lui était arrivée, il y a environ six ans, dans une mission qu'il donnait pendant l'hiver dans nos montagnes ; il disait dans son rêve que Genève était convertie, que Monseigneur y avait fait son entrée, et il parlait de son espérance d'y aller bientôt célébrer la sainte messe. Quand il pouvait avoir quelques relations des grands fruits que Dieu opérait dans les pays étrangers, il les lisait avec un cœur tout ému ; et les larmes qui coulaient de ses yeux manifestaient bien la joie et le contentement de son âme. Il se sentait disposé, si l'obéissance le lui eût marqué, à aller en Barbarie, malgré son grand âge et ses nombreuses incommodités. Je lui ai ouï dire qu'étant écolier chez les R. P. Jésuites, il se fût présenté pour aller en Chine, au Japon, au Canada, etc., s'ils eussent voulu prendre avec eux d'autres personnes.

« Son zèle était aussi désintéressé qu'ardent. Il ne voulait en effet que la gloire de Dieu. Ne se recherchant aucunement lui-même, peu lui importait par qui elle était procurée ; et même, quand un des ecclésiastiques qui travaillaient avec nous aux missions avait bien réussi en quelque chose, il s'en réjouissait plus que si c'eût été lui-même ou un autre de la Compagnie.

« Ce zèle véritable était accompagné de toutes les autres vertus sans lesquelles, ou il ne peut durer, ou il devient [27] tout au moins inutile à la gloire de Dieu. Il avait une grande patience pour supporter les peines, les travaux qu'il faut embrasser pour gagner des âmes ; et je sais qu'étant en mission il continua les catéchismes, les prédications, les confessions, nonobstant un grand mal qui l'incommodait extrêmement ; cela ne l'empêchait pas non plus de prendre toujours et en toutes choses le pire pour lui, comme s'il se fût bien porté. Cette patience était suivie d'une grande douceur ; vertu qu'il ne cessait de nous recommander, car l'aigreur, disait-il, ne peut qu'indisposer et éloigner les pénitents.

« Son zèle n'éclatait pas moins dans sa charge de supérieur. Il avait un ardent désir du bien et de la perfection de ses sujets, parmi lesquels il tâchait de faire fleurir l'esprit de la

Compagnie, les principales vertus qui la caractérisent et surtout une parfaite obéissance aux règles.

Toutes ces vertus lui avaient concilié l'estime et l'affection de tous ; et cela a bien paru par les regrets que toutes sortes de personnes ont ressentis et exprimés à sa mort, aussi bien MM. les ecclésiastiques que les personnes religieuses, et les bonnes sœurs de la Visitation, qui pendant le cours de sa maladie ont fait beaucoup de prières à son intention et l'ont assisté de plusieurs choses. Les séculiers eux-mêmes ont témoigné un semblable regret, et naguère un pauvre paysan venant de la part d'une grande famille de la contrée, demander de ses nouvelles et lui apporter quelques viandes, se prit incontinent à pleurer dès qu'il eut connu sa mort, avec autant de douleur que si c'eût été son propre père.

«Il serait trop long de s'étendre davantage à particulariser les autres vertus de notre cher défunt, à raconter les autres peines, fatigues, travaux qu'il a endurés pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je termine en vous disant que ses funérailles ont été extraordinaires à raison de la présence de Mgr de Genève, M. le comte de Sales, [28] d'un grand nombre de MM. les chanoines de la cathédrale, de MM. les ordinands alors réunis ; et quantité d'ecclésiastiques du diocèse, ayant appris sa mort, se sont empressés de célébrer la sainte messe pour le repos de son âme.

«Dans l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère,
j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre, etc.

FRANÇOIS CHARLES,
I. p. d. I. M.

M. LOUIS NOËL PRÊTRE

Alger. 22 juillet 1647.

Saint Vincent était instruit par sa propre expérience des besoins spirituels et corporels des pauvres esclaves. Entrevoyant le bien qu'étaient appelés à faire les Missionnaires animés de l'esprit apostolique auprès de ces infortunés et la gloire qui en reviendrait à Dieu, il se détermina, l'année qui suivit l'envoi de ses premiers enfants à Tunis (1645), à en faire partir deux autres pour Alger. Ce furent MM. Louis Nouel ou Noël, prêtre, et Jean Barreau qui n'était que clerc, en qualité de consul.

Pour faciliter l'introduction de ses enfants dans cette partie de la Régence, saint Vincent avait cru devoir faire l'acquisition du Consulat.

Munis des salutaires instructions et encouragés par les exemples de charité de leur vénéré Père, les deux Missionnaires s'abandonnèrent sans réserve entre les mains de la Providence ; après un dernier adieu à leurs confrères ils s'acheminèrent vers Marseille et ils arrivèrent à Alger en 1646.

M. Louis Noël était né à Colonge, dans le Genevois, et avait été reçu à l'âge de vingt-cinq ans dans la Congrégation de la Mission, le 12 novembre 1643. Arrivé à Alger, il put, comme M. Guérin à Tunis, pénétrer assez facilement dans les bagnes pour y assister les esclaves ; mais il en [29] était autrement des maisons particulières où ces infortunés étaient pourtant en grand nombre, et quelquefois en plus grand danger de leur salut. «Il y va du feu, écrivait-il à saint Vincent, lorsqu'un prêtre est surpris chez un Turc dans l'exercice de la religion.» Au commencement, il ne pouvait même impunément circuler par la ville ; son costume ecclésiastique déplaisait aux Musulmans qui, le prenant pour un juif et l'enveloppant dans leur haine pour cette nation si universellement maudite, l'appelaient par dérision le Pape

des Hébreux. «Quand je vais par la ville, écrivait-il, les enfants courent après moi ; les plus grandes caresses qu'ils me peuvent faire, c'est de me cracher au visage, et ceux qui sont plus à portée me donnent des soufflets.»

À Alger, chaque bagne formait un vaste édifice distribué en cellules basses et sombres, qui contenaient chacune quinze ou seize esclaves. Une natte pour quelques-uns, et la terre humide pour le plus grand nombre, leur servait de lit. Ces lieux malsains étaient infectés de vermine, d'insectes et de scorpions. On y logeait quelquefois cinq ou six cents esclaves, et, lorsque tous ne pouvaient être placés dans les cellules, on les faisait coucher dans les cours ou sur les terrasses de l'édifice. Un bachy en chef (gardien) était chargé de les surveiller il répondait d'eux ; aussi exerçait-il le plus souvent sa surveillance d'une manière cruelle. C'est dans ce milieu que le fervent Missionnaire exerça surtout son zèle.

Pour se conformer aux désirs de saint Vincent, M. Noël se préoccupa d'abord des ecclésiastiques séculiers et réguliers qui étaient tombés en captivité. Avant son arrivée, quelques esclaves laïques, pour honorer le sacerdoce et se ménager la consolation de participer aux biens spirituels que pouvaient leur procurer leurs compagnons d'infortune prêtres, se cotisaient afin de payer aux patrons sous la dépendance desquels se trouvaient les captifs revêtus du [30] caractère sacerdotal, la redevance qui dispensait ceux-ci du travail des esclaves. Mais ces ecclésiastiques sans occupation et sans zèle, plus maîtres d'eux-mêmes dans le sein de l'esclavage qu'ils ne l'étaient sous les yeux de leurs supérieurs, abusaient étrangement des loisirs que leur procurait la bienveillante charité des esclaves laïques. De là naissaient bien des scandales qui étaient un opprobre pour le caractère sacerdotal et pour notre sainte religion. Ces désordres allaient quelquefois si loin que, peu de temps 'avant l'arrivée de M. Noël, un Turc avait été obligé de remettre à la chaîne un malheureux prêtre dont la conduite effrayait les Juifs et les Mahométans.

Muni des pouvoirs du grand vicaire de Carthage, évêché in partibus, dont dépendait Alger, M. Noël s'appliqua à réprimer cette licence ; ses discours pleins d'onction et de force, sa tendre compassion, son empressement à leur venir en aide et surtout ses bons exemples touchèrent ces infortunés, leur firent comprendre combien cette licence, odieuse en tout pays, l'était encore plus sur une terre infidèle. Il eut la consolation d'en voir plusieurs détester leurs égarements, accepter en esprit de pénitence les rigueurs de leur esclavage, et se mettre à même de lui venir en aide dans l'exercice de son zèle apostolique. Dans quelques cas bien rares, il se vit dans la triste nécessité de faire usage de l'autorité spirituelle qu'il avait en main ; mais alors les censures dont il frappait les incorrigibles, en les éloignant de l'autel, pouvaient convaincre les infidèles que la religion était étrangère à ces désordres et la vengeaient même, aux yeux de tout esprit impartial. L'ordre et la discipline furent rétablis, les infidèles ne blasphémèrent plus le nom de Dieu à l'occasion de ses ministres, et les simples chrétiens ne trouvèrent plus dans leurs guides de quoi autoriser leur apostasie.

Le bien que M. Noël procura aux esclaves laïques ne fut pas moindre en les affermissant dans la foi, en les encourageant dans leurs peines et leurs durs travaux, en leur apprenant à sanctifier leurs souffrances et les vexations de tous genres auxquelles ils étaient journellement exposés, et en les formant à la pratique de toutes les vertus. Il y eut de ces infortunés, en grand nombre et connus de Dieu seul, dont la constance dans la foi s'éleva jusqu'à l'héroïsme. Auparavant, les esclaves, visités seulement à l'occasion des rédemptions des Pères de la Merci et de la Sainte Trinité, qui n'avaient lieu qu'à de longs intervalles, abandonnés à eux-mêmes et à leurs cruelles réflexions, étaient dans une situation déplorable. Plusieurs, accablés à la pensée d'une captivité à laquelle ils ne voyaient point de fin, et dont personne n'adoucisait l'amertume, se livraient à un funeste désespoir. Si la présence du Missionnaire ne mit pas fin à tous ces excès déplorables, elle en diminua du moins considérablement le nombre par les paroles de consolation qu'il leur apportait, par les instructions pleines d'onction qu'il leur adressait, par les aumônes qu'il leur distribuait, et

surtout par la facilité qu'il leur procurait de fréquenter les sacrements, sources abondantes de vie, de force et de salut. Peu à peu, les choses changèrent tellement de face que si la nouvelle Église d'Afrique fut moins nombreuse que l'ancienne, elle ne fut pas moins fervente. Chaque esclave dans les fers fut à sa manière un confesseur qui souffrait pour la foi ; et Notre-Seigneur y eut des martyrs tels que le saint évêque de Carthage les eût regardés comme sa joie et sa couronne.

Le Missionnaire devait agir avec une rare prudence vis-à-vis des esclaves malades dans les maisons particulières, toujours d'un difficile accès ; il y envoyait un apothicaire chrétien, qui, après s'être entretenu avec le malade, disait au patron qu'il ne pouvait le traiter que sur les ordres du médecin. Le médecin n'était autre que le Missionnaire. Celui-ci se tenait à la porte, attendant le résultat de la conférence, et, quand il pouvait être introduit, il remplissait auprès du moribond son dernier ministère, quelquefois en [32] présence du maître, qui, dans son ignorance et sa superstition, prenait les saintes cérémonies pour un traitement mystérieux, pour quelque spécifique inconnu en Barbarie. Et comme de temps en temps la vertu du sacrement, rejaillissant de l'âme sur le corps, ramenait le malade à la vie, les Turcs prirent bientôt le prêtre pour un personnage extraordinairement habile, et s'adressèrent eux-mêmes à lui dans leurs maladies. C'est ainsi que peu à peu ils s'accoutumèrent à le souffrir et à le voir, et que ses successeurs se virent ouvrir avec moins de difficultés, même sans passeport médical, bon nombre de maisons d'Alger.

Mais d'abord que de dangers à subir, surtout pour porter le Saint viatique aux malades I sur cette terre infidèle, le Dieu des chrétiens était deux fois le Dieu caché, et il fallait dérober sa marche à tout regard profane. Deux hommes composaient la marche du Sauveur. Le premier était un pauvre chrétien qui portait sous son manteau une bougie allumée dans une petite lanterne, de l'eau bénite dans une burette, un surplis plié, un rituel, une bourse avec un corporal, et un purificateur. Le second était un prêtre qui portait suspendu à son cou une bourse de soie renfermant une petite boîte d'argent doré où il avait déposé la sainte hostie. Sur sa soutane était une étole ; mais il enveloppait le tout d'un manteau pour le dérober aux regards des Turcs. L'un et l'autre marchaient de rue en rue, modestes, recueillis, ne saluant personne, à quoi les chrétiens reconnaissaient le divin fardeau ; mais ils ne pouvaient se mettre à sa suite, et ils se contentaient de l'adorer d'esprit et de cœur à son passage.

Chose merveilleuse, ce n'était que dans le sanctuaire même de l'esclavage que le Sauveur reprenait sa liberté au bague, il se distribuait ouvertement à tous les esclaves, il y était même accompagné d'un flambeau. Il reposait même nuit et jour dans quelques bagnes, et toujours avec une lampe allumée. [33]

Bientôt la charité du Missionnaire, son courage, ce spectacle si nouveau, imposèrent tellement aux Turcs, qu'ils changèrent leur premier mépris en admiration et laissèrent au prêtre la liberté de son zèle. Il en profita pour étendre ses œuvres de miséricorde. Comme ses confrères de Tunis, il ne se borna plus aux seuls malades ses soins s'étendirent à tous ceux qu'il savait être exposés pour leur vertu et pour leur salut ; et, aidé de la grâce du Seigneur, il put les encourager à rester fidèles à leur Dieu. Un d'eux, en résistant à une violence infâme, blessa involontairement son patron au visage ; c'était une simple égratignure qui le fit condamner au feu, sous l'accusation de tentative d'homicide. M. Noël, informé de cette sentence injuste, fut assez heureux pour avoir accès auprès de l'esclave ; il l'exhorta vivement à rester fidèle à son Dieu, et l'infortuné eut le bonheur de confesser Jésus-Christ au milieu des flammes.

Mais la peste, toujours en permanence dans ces contrées, éclata plus violente au printemps de l'année 1647. M. Noël, qui jour et nuit se portait au secours des chrétiens pestiférés, en fut atteint lui-même. Il alla recevoir dans le ciel la récompense réservée au serviteur fidèle, le 22 juillet 1647, âgé de moins de trente ans, après une seule année d'apostolat, remplie de travaux et d'œuvres qui eussent honoré une longue carrière.

Sa mort fut pleurée des Musulmans mêmes. Sept ou huit cents chrétiens formèrent le cortège de ses funérailles. Deux oraisons funèbres furent prononcées l'une dans la chapelle du bain de la Régence, par un religieux carme ; l'autre dans la chapelle du consulat, par un franciscain, qui, appliquant à Noël le mot de saint Jérôme sur sainte Paule, dit qu'Alger avait perdu dans la mort de ce seul homme un exemple de toutes les vertus in morte *unius omnes defecisse virtutes*.

Saint Vincent écrivit alors au frère Barreau, qui maintenant [34] se trouvait seul Missionnaire à Alger, et qui n'était sorti de prison que pour fermer les yeux à son confrère bien-aimé. Il lui disait « J'ai reçu hier au soir la triste quoique heureuse nouvelle de la mort de M. Noël, elle m'a fait répandre bien des larmes à diverses reprises, mais des larmes de reconnaissance envers la bonté de Dieu sur la Compagnie, de lui avoir donné un prêtre qui aimait si parfaitement Notre-Seigneur et qui a fait une si heureuse fin.

M. JACQUES LESAGE

PRÊTRE

Alger. 12 mai 1648.

Jacques Le Sage, né à Aufey, diocèse de Rouen ; reçu dans la Congrégation de la Mission, à Paris, à l'âge de vingt-cinq ans, le 7 octobre 1639.

Après la mort de M. Noël, il y eut à Saint-Lazare une sainte émulation d'héroïsme pour aller remplir la place qu'il laissait vacante à Alger. C'est M. Jean Le Sage qui fut choisi ; il partit de Paris en septembre ou octobre 1647. Quand il quitta Saint-Lazare, saint Vincent lui remit les plus touchants et les plus sages avis.

Immédiatement après son arrivée à Alger, M. Le Sage se mit à l'exercice de ses saintes fonctions, marchant sur les traces de M. Noël dont les pauvres esclaves ne cessaient de rappeler le zèle et le dévouement apostolique. Ce récit des actions de son confrère lui était un puissant encouragement au milieu des privations de toute espèce et de fatigues sans cesse renaissantes. Bien que la tâche qu'il avait à remplir lui parût au-dessus de ses forces, il s'y appliqua avec résolution et confiance dans le Seigneur ; car ayant à pourvoir au salut, non seulement des Français, mais d'un nombre plus considérable encore d'esclaves italiens et espagnols, il consacra les rares moments de loisir que lui laissaient ses occupations ordinaires à apprendre la langue de ces infortunés. [35]

La peste ayant diminué comme à l'ordinaire à l'approche de l'hiver, il profita de cette trêve du fléau pour visiter les esclaves dans les maisons des particuliers, afin de les consoler et de les fortifier dans la résolution de rester fidèles à notre sainte religion.

Voici quelques détails qui compléteront ce que nous avons dit déjà sur les œuvres des Missionnaires appliqués au soin des captifs.

Le vendredi, jour de repos pour les mahométans et pour une partie des esclaves, avec la permission de leurs maîtres, le service divin se faisait dans tous les bagnes. À huit heures, le Missionnaire, après avoir dit la prière en commun et confessé ceux qui désiraient profiter de son ministère, célébrait la sainte messe toujours suivie d'une instruction familière sur la doctrine chrétienne.

Les dimanches et fêtes chômées, jours auxquels les Turcs faisaient travailler leurs esclaves, le service divin se faisait de la manière suivante la veille, dans l'après-midi, le Missionnaire allait à un des bagnes. Il confessait d'abord, ensuite il consolait, il encourageait les malheureux qui s'y trouvaient ; à l'entrée de la nuit, quand les esclaves étaient de retour de leurs travaux, il commençait la prière publique en langue espagnole, puis venait le chant des litanies de la sainte Vierge et les confessions jusqu'à dix ou onze heures du soir ; alors le Missionnaire prenait un repas bien frugal et un peu de sommeil dans un pauvre réduit obscur et étroit pratiqué dans quelque enfoncement du bagne. Vers les deux heures du matin, et même plus tôt, selon la saison, le Missionnaire se levait et rentrait à la chapelle où se faisait la prière en commun. Il célébrait la sainte messe, faisait le prône, distribuait le pain des forts à ceux qui s'y étaient préparés. Après la sainte messe, il voyait en particulier les esclaves qui lui semblaient avoir le plus besoin de consolation, jusqu'au point du jour où les clameurs ou hurlements de Comites rappelaient les esclaves au travail, pendant que [36] les menaces et les coups de bâton y faisaient marcher les traînants et les infirmes.

Cependant le Missionnaire s'échappait à la hâte, harassé d'une nuit si pénible, et regagnait sa maison où les fonctions curiales l'attendaient à sa rentrée. Il s'occupait ensuite à visiter les malades dans les maisons particulières où il était possible de pénétrer, et à distribuer aux esclaves qui venaient à la Mission les aumônes et tous les adoucissements qu'on pouvait leur procurer.

Cet ordre, suivi presque dès le commencement de la Mission, fut maintenu par tous les Missionnaires jusqu'à la cessation de l'esclavage sur cette terre infidèle ; ce que nous venons de dire nous dispensera de revenir sur cet objet dans les biographies qui suivront.

Outre ces fonctions de tous les jours auxquelles se livrait le Missionnaire à Alger, il profitait des circonstances extraordinaires qui lui permettaient d'embrasser de nouvelles oeuvres de zèle. Tous les trois ans, les Beys de Mascara, Titery, Constantine, etc., se trouvant obligés d'envoyer des députés à Alger pour y porter les tributs, emmenaient avec eux de nombreux esclaves. C'était alors une mission générale qui s'ouvrait pour ceux-ci à la maison du Missionnaire. Il s'empressait de mettre à la disposition de ces captifs, outre l'assistance corporelle, tous les secours de salut qu'ils pouvaient désirer ; et ainsi réconciliés avec leur Dieu, ils s'en retournaient en paix dans leurs déserts en bénissant la charité de leurs bienfaiteurs, et jurant le Seigneur de leur procurer l'occasion de revenir encore.

Ce n'étaient pas seulement les secours spirituels que le Missionnaire se trouvait heureux de prodiguer aux pauvres esclaves, l'administration des secours corporels devenait aussi pour lui une jouissance et un devoir de tous les jours. Chaque vendredi, après l'office du matin dans les bagnes, il faisait une petite aumône à tous ceux qui s'y trouvaient. Les autres jours de la semaine, et le dimanche surtout, des [37] esclaves quelquefois en très grand nombre, après la cessation de leurs travaux se transportaient à la Mission et y recevaient une autre aumône des mains du prêtre ou du frère qui y joignaient de bons avis et des conseils relatifs à leur conduite.

Lorsque l'on apprit en France l'établissement des Missionnaires à Alger, un grand nombre de familles dont quelques membres avaient été emmenés en captivité recoururent à la charité de saint Vincent de Paul pour avoir des informations sur leur état, et pour leur faire parvenir quelques secours et ménager leur rachat. Or à Alger, comme à Marseille et à Paris, les Missionnaires de Barbarie se prêtaient volontiers à être les intermédiaires entre les esclaves et leurs proches ou leurs amis ; ils s'établissaient leurs correspondants en un mot ils ne négligeaient rien de tout ce qui était de nature à leur adoucir leur triste position, et cela toujours à leurs frais pour ménager les petites épargnes de ces infortunés.

Au printemps suivant (1648) la peste se manifesta avec une nouvelle intensité et étendit surtout ses ravages sur les esclaves ; le Missionnaire redoubla d'activité pour les soulager, et leur administrer les sacrements dans les bagnes et dans les maisons des

particuliers malgré les précautions dont il s'entourait, M. Le Sage fut atteint de la contagion et décéda le 12 mai 1648.

M. JEAN DIEPPE

PRÊTRE

Alger. 2 mai 1649.

Jean Dieppe, né à Cancale, diocèse de Saint-Malo ; reçu dans la Congrégation de la Mission, à Paris, le 5 août 1647.

Nous ne séparerons pas des noms de MM. Noël et Le Sage celui de M. Dieppe. Abelly, l'historien de saint Vincent, les a réunis dans un commun éloge : [38]

«M. Vincent, dit-il, envoya en la ville d'Alger M. Noël, ensuite M. Le Sage, et puis M. Dieppe, trois bons prêtres et trois véritables Missionnaires, qui tous trois y ont heureusement achevé leur course. Ils consumèrent leur vie pour la charité, s'étant courageusement exposés de nuit et de jour durant la contagion qui fut fort grande à Alger dans les années 1647 et 1648, pour assister les pauvres esclaves chrétiens qui en étaient atteints, et qui sans eux seraient morts dans un entier abandon comme des bêtes. Ces bons prêtres firent paraître, à ces approches de la mort, de quel esprit ils avaient été animés pendant leur vie et quels avaient été leurs sentiments pour la charité du prochain. M. Dieppe mourut tenant à la main le crucifix, sur lequel il avait les yeux attachés, et répétant avec ferveur ces paroles pendant une demi-heure qu'il fut à l'agonie : *Majorem dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis* ; c'est-à-dire : s Personne ne peut témoigner plus de charité que de donner sa vie pour ceux qu'il aime.» (Joan. XV, 13.) - Abelly, *Vie de saint Vincent de Paul*, liv. II ; édit. de 1891, t. II, p. 125.

MM. JEAN DAVID, EDMÉ DESCHAMPS

PRÊTRES

ET LES AUTRES MISSIONNAIRES D'ÉTAMPES

Étampes.- 1652.

M. Jean David, né à Mézières, en 1627 ; reçu à Paris, le 29 octobre 1647-

M. Edmé Deschamps, né à Dié, alors du diocèse de Langres, en 1617 ; reçu à Paris, le 5 octobre 1643.

Guillaume Seguin Patrocle, frère coadjuteur, né à Paris en 1616 ; reçu dans la Congrégation, le 9 octobre 1650.

«Il semble que nous soyons maintenant au fort des grandes misères, écrivait saint Vincent, de Paris, le 24 juillet 1652. Nous nous ressentons grandement des afflictions [39] communes, et en outre il plaît à Dieu de nous exercer par des particulières.

«Nous venons de perdre deux excellents sujets, l'un prêtre et l'autre clerc. Le premier, c'est M. David, que nous avons envoyé à Étampes pour l'assistance corporelle et spirituelle des pauvres habitants que l'armée et le siège ont laissés quasi tous malades et dans une étrange

pauvreté. Ce bon prêtre s'y est comporté avec tant d'ardeur et de fatigues qu'il y a pris une fièvre continue de laquelle il est mort, il y a trois ou quatre jours : nous y envoyons demain trois personnes pour assister le bon M. Deschamps, qui tient bon encore dans ce grand travail. Nous en avons entrepris un pareil à Palaiseau, où une autre armée a campé vingt jours, où la maladie et la pauvreté sont aussi extrêmes, et où nos ouvriers sont tombés malades, au nombre de sept ou huit, les uns après les autres, ce qui nous obligeait d'y en envoyer d'autres, et de faire revenir ceux-là. L'autre de ces chers défunts est le bon frère Patrocle, qui était un jeune homme fort sage et pieux, natif de Paris, d'honorable famille.»

Voici en quels termes saint Vincent lui-même faisait part à un autre Missionnaire de la mort de M. Jean David :

«La providence de Dieu a appelé à lui M. David, prêtre de notre Compagnie, duquel on peut dire qu'en peu de temps, *explevit tempora multa*. Il y avait seulement dix ou quinze jours qu'il assistait les pauvres malades d'Étampes, où l'armée des princes séjourna longtemps, et y laissa un air infect, bien qu'il ne fût pas contagieux. M. Deschamps, avec qui il était, m'a fait savoir qu'il avait fait tout ce qu'aurait pu faire un homme venu du ciel, concernant les confessions, les catéchismes, l'assistance corporelle et la sépulture des cadavres déjà en putréfaction. Il alla en enterrer douze à Estrechy, qui empestaient le village ; après quoi, il tomba malade et mourut. Le même M. Deschamps m'écrit encore que ce défunt avait quelque appréhension [40] de la justice de Dieu, avant que d'expirer, et qu'il s'écria : «N'importe, Seigneur, quand vous me damneriez, je ne laisserais pas de vous aimer, même en enfer.»

Saint Vincent eut à annoncer à la sœur du pieux Missionnaire le deuil qui la frappait ; après l'avoir fait en termes pleins d'égards pour une légitime douleur, il ajoutait :

«Je prie Notre-Seigneur, Mademoiselle, qui seul est le consolateur des cœurs en ces afflictions, qu'il soit aussi le vôtre ; et je vous prie de contribuer de votre côté à l'adoucissement de votre peine.

«Les raisons que vous avez pour cela sont : premièrement, la volonté de Dieu, qui a voulu récompenser cette chère âme des services qu'elle a rendus et de ceux qu'elle avait affection de lui rendre, particulièrement en se rendant en l'île de Madagascar, pour la conversion des infidèles dont vous avez ouï parler. C'était une entreprise apostolique qu'il n'a pu exécuter, mais la volonté est réputée pour l'effet devant Dieu.

«Secondement, l'exercice dans lequel il était lorsque la maladie le prit, est des plus saints que l'on puisse faire sur la terre, à savoir, d'assister les membres souffrants de Jésus-Christ spirituellement et corporellement, en la personne des pauvres habitants d'Étampes et des environs, où l'armée avait séjourné longtemps. M. David les a laissés quasi tous malades et tout ruinés, en sorte que la plupart eussent péri sans le secours de Paris, qui leur a été porté par ce bon Missionnaire et par quelques autres qui sont encore sur les lieux, et qui m'ont écrit qu'il s'était comporté en ce grand œuvre avec autant d'exactitude, de zèle et de charité qu'eût pu faire un homme descendu du ciel.

«Et en troisième lieu, c'est un bonheur pour lui d'avoir été retiré jeune comme il était de la corruption de ce monde, où les occasions du mal sont si fréquentes et les misères si grandes qu'elles font estimer aux vivants, que bienheureux sont les morts qui n'y sont plus sujets ; et c'est ce que nous [41] pouvons dire de ce bon prêtre qui n'avait pas encore goûté les fausses douceurs ni les véritables amertumes du siècle, ayant été appelé dès son enfance au service de Dieu d'une si bonne manière que, depuis qu'il a été parmi nous, il s'est toujours adonné à la pratique des vertus et aux exercices de sa vocation pour se rendre un bon ouvrier évangélique, et par ce moyen assurer son salut en procurant celui d'autrui, à quoi il travaillait, comme je vous ai dit, avec beaucoup d'ardeur et de succès, lorsqu'il a plu au bon Dieu lui envoyer une fièvre continue qui le mit au délire le septième jour de sa maladie, et le quinzième, le mit en possession de la gloire de son Seigneur, comme nous avons sujet de le croire.

Les Missionnaires qui survivaient à M. Jean David se partageaient le travail au milieu de la foule de malheureux et de malades d'Étampes, de Lagny, de Palaiseau. Plusieurs de ces hommes apostoliques furent atteints de graves maladies qu'ils avaient contractées dans leurs soins incessants au milieu des pauvres et au chevet des mourants. Delafosse, l'un d'eux, fut ramené à Saint-Lazare par son compagnon sur un brancard ; François Labbé et Edme Deschamps furent transportés au château de Basville, voisin d'Étampes, et généreusement offert par le président de Lamoignon.

Deschamps y succomba. C'était un zélé Missionnaire qui déjà, l'année précédente, s'était dévoué à Rethel où il était allé, sur l'ordre de saint Vincent, secourir et consoler les populations ruinées, et ensevelir les morts restés sur le champ de bataille. Plus de quinze cents cadavres étaient demeurés servant de pâture aux chiens et aux loups, objet d'horreur et qui remplissait l'air d'infection.

Il s'était acquitté de sa mission avec intelligence et dans de grands sentiments de piété. Lui-même en rendait compte à saint Vincent de Paul : [42]

«Nous avons aujourd'hui accompli à la lettre, écrivait-il au saint, ce que Jésus-Christ a dit dans l'Évangile, d'aimer et de bien faire à ses ennemis, ayant fait enterrer ceux qui avaient ravi les biens et causé la ruine de nos pauvres habitants, et qui les avaient battus et outragés. Je me tiens trop heureux d'avoir eu le bien de vous obéir en une chose qui est particulièrement recommandée dans l'Écriture Sainte. Je dirai pourtant que ces corps étant épars çà et là dans une grande campagne, nous avons eu beaucoup de peine à les ramasser, à cause que le dégel qui est venu sur la fin nous a un peu incommodés. En quoi nous voyons que Dieu a favorisé cette pieuse entreprise, par le grand froid qui l'a accompagnée : car si c'était à recommencer, à présent que le dégel est venu, il n'y a personne qui voulût s'y engager pour mille écus, et cependant il ne nous a coûté que beaucoup moins. Par ce moyen ces pauvres corps, qui doivent tous un jour ressusciter, sont maintenant ensevelis dans le sein de leur mère ; et toute la province en a une obligation particulière aux personnes charitables qui ont contribué à cette bonne oeuvre, outre la couronne que Dieu leur prépare dans le ciel pour récompense de leur vertu.»

Envoyé en 1652 Étampes, M. Deschamps y apparut, dit saint Vincent, comme «un homme de grâce, et qui faisait des merveilles pour les pauvres malades.» Sa tâche était remplie ; épuisé, il tomba en quelque sorte sur le champ de bataille. M. de Lamoignon, qui l'avait fait transporter dans son habitation à Basville, près d'Étampes, assista à son enterrement. Il le fit inhumer dans le caveau de sa famille et lui composa une épitaphe en vers qu'il fit graver sur le marbre. (Voy. COLLET, *Vie de saint Vincent de Paul*, liv.V.)

M. NICOLAS GONDRÉE PRÊTRE

Madagascar. 6 mai 1649.

M. Nicolas Gondrée naquit en 1620, à Assigny, petit village du comté d'Eu, dans le diocèse d'Amiens. Il entra dans la Compagnie de la Mission le 11 avril 1644, déjà sous-diacre. Après avoir fait son noviciat, pendant lequel il reçut le diaconat, il fut envoyé à la maison de Saintes, d'où on le rappela à Paris pour être élevé au sacerdoce. Il apprit alors de la bouche de saint Vincent que la divine Providence l'avait choisi pour aller avec M. Nacquart jeter la semence du salut dans la terre de Madagascar. C'étaient les deux premiers prêtres de la Mission qui allaient évangéliser cette terre lointaine.

Voici en quels termes le saint, dans une lettre écrite de Paris au mois d'avril 1648, manifestait à M. Nacquart la haute opinion qu'il avait de la vertu de M. Gondrée :

«Celui que nous destinons à partir avec vous est M. Gondrée, que vous avez peut-être vu à Saintes où il a demeuré, étant encore clerc. C'est un des meilleurs sujets de la Compagnie, en qui la dévotion qu'il avait entrant en icelle, se conserve toujours. Il est humble, charitable, cordial et zélé ; bref, il est tel que je ne puis vous en dire tout le bien que j'en pense.

«Qu'ajouterai-je, Monsieur, sinon qu'il n'y a condition que je souhaitasse plus fort sur la terre, s'il m'était permis, que celle de vous aller servir de compagnon à la place de M. Gondrée.»

Celui-ci étant arrivé près de M. Nacquart, les deux Missionnaires partirent ensemble de Richelieu le 18 avril suivant. Ayant été obligés de s'arrêter près d'un mois à la Rochelle, en attendant que le vaisseau qui les devait porter fût prêt, ils employèrent ce temps, avec l'agrément et la permission de l'évêque de cette ville, à catéchiser, à confesser [44] et à rendre plusieurs autres semblables services aux pauvres, particulièrement à tous ceux qui étaient dans les hôpitaux ou dans les prisons.

Le 21 mai, jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, le navire dans lequel ils étaient embarqués leva l'ancre et mit les voiles au vent. Pendant les premiers jours, ces deux bons Missionnaires s'occupèrent principalement à disposer par des confessions générales ceux qui étaient dans le même vaisseau, au nombre de cent vingt personnes, à participer aux grâces et indulgences du jubilé qui avait été accordé depuis peu par Notre Saint Père le Pape.

Étant arrivés au cap Vert et s'y étant arrêtés pour prendre des eaux fraîches, ils rencontrèrent un navire de Dieppe qui allait aux îles Saint-Christophe, et firent la même charité aux passagers qui étaient dans ce vaisseau.

Pendant tout le temps du voyage ils firent accepter de l'équipage et des passagers les pieux exercices que nous avons mentionnés déjà, en parlant de M. Claude Dufour.

L'habitation des Français à Madagascar était à l'extrémité méridionale de l'île, dans la presqu'île de Tholangar, où ils avaient construit une forteresse et un centre d'habitation appelés le *Fort-Dauphin*. Ce fut là que MM. Nacquart et Gondrée, après une navigation de six mois et demi, abordèrent heureusement le 4 décembre 1648. Ils y furent reçus avec une grande joie des Français qu'ils y trouvèrent, et qui assistèrent avec une dévotion extraordinaire au *Te Deum* et à la messe solennelle qui fut célébrée en actions de grâces.

Un de leurs premiers emplois après leur arrivée en cette île fut de s'appliquer à procurer le bien spirituel des Français et de les disposer à gagner le jubilé dont ils leur avaient apporté de France la nouvelle. Ensuite ils s'appliquèrent à acquérir l'intelligence de la langue du pays ; ils y trouvèrent beaucoup de difficultés, ceux qui leur servaient d'interprètes ne pouvant trouver des mots propres à expliquer [45] les vérités et les mystères de notre foi, en un pays où l'on parle si peu des choses qui concernent la religion.

Aussitôt qu'ils purent un peu bégayer ce langage, ils commencèrent à instruire les insulaires, chez lesquels ils trouvèrent beaucoup de docilité.

Les travaux de M. Gondrée furent ceux d'un apôtre ; mais il tomba, on peut dire, sur le sillon presque au moment où il commençait à travailler cette terre que Dieu l'avait appelé à féconder. Il offrit surtout ses souffrances et sa mort.

À peine saint Vincent avait-il été informé de l'arrivée des deux Missionnaires à Madagascar, qu'il apprenait la mort de M. Gondrée. C'était par une lettre de M. Nacquart, qui restait ainsi seul prêtre dans la grande île africaine. Voici les principaux traits de cette lettre écrite en 1650, et qui retrace les vertus et les mérites de M. Gondrée.

«MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ PÈRE,

«*Votre bénédiction, s'il vous plait!*

«La mémoire du juste devant être éternelle, le moindre devoir que je suis obligé de rendre à celle de mon cher frère et compagnon, M. Gondrée, défunt, est bien de vous envoyer le rapport des derniers instants de sa vie, et des vertus qu'il a pratiquées dans la maladie qui me l'a ravi, au printemps de son âge, avec les espérances que j'avais sur ce bon ouvrier.

«Ce sera donc ici comme un échantillon d'éloge pour la conférence qui se fera à son sujet, afin que vous ne manquiez pas de renseignements sur ses dernières actions, qui sont la couronne de toutes les précédentes.

«Je ne rappellerai point ici les vertus qu'il a pratiquées dans le chemin ou à la Rochelle, et pendant notre navigation qui a été de six mois et demi ; car il a exercé les vertus d'un bon Missionnaire, l'humilité, la mortification, la charité, la douceur, la simplicité et le zèle. Il ne laissait passer aucune occasion de les produire, et la meilleure [46] partie lui est due de tout ce qui s'est fait durant les six mois qu'il y a vécu, comme vous l'avez vu dans le journal que j'en ai fait. Mais laissant à part la piété, la modestie, la douce conversation, l'exactitude et le soin de servir et instruire les Français et les nègres en toutes les rencontres, je viens au premier voyage qu'il fit à Fanshère avec le gouverneur du Fort-Dauphin, M. de Flacourt, chez Andian-Ramache, qui est le roi de cette contrée, où est aussi notre habitation. Ce fut le vendredi avant les Rogations. Je l'y laissai aller, parce que j'y avais été déjà deux fois.

«N'ayant pu dire la messe, le dimanche, il fit la prière publique avec les Français qui avaient accompagné M. de Flacourt. C'était devant la maison de ce roi, qui y assista avec plusieurs nègres, en grand silence, et qui réitéra sa promesse de se remettre dans le devoir d'un bon chrétien, quand il aurait des prêtres et une église bâtie en ce lieu.

«Ce voyage se fit dans des jours d'abstinence ; or, il ne se trouve pas de poisson ni de légumes, en ce pays, comme en France ; M. Gondrée voulut néanmoins garder le précepte de l'Église, malgré la dispense accordée aux Français. Il ne mangea donc qu'un peu de riz cuit à l'eau. Alors, la fatigue, jointe à la chaleur du chemin, amena la maladie dont il ne s'est pas relevé.

«Voici comment Notre-Seigneur a affiné cet or dans le creuset, et comment il a fait paraître la patience du malade dans son infirmité.

«Le mercredi, veille de l'Ascension de Notre-Seigneur, quoiqu'il se trouvât fort indisposé, M. Gondrée voulut célébrer la messe. Il eut de la peine à l'achever, et malgré cela, il ne laissa pas d'aller encore confesser un Français, moribond, qui l'en avait prié. Il revint avec un grand frisson et se mit sur le lit. Il me dit qu'il avait été très fatigué par des rêves durant la nuit, et entre autres qu'il s'était imaginé fabriquer beaucoup de croix, ce qui fait présager qu'il lui en faudrait bientôt une. [47]

«Je lui demandai la cause de son mal : il me dit que c'était en partie le voyage, et que de plus, en rentrant chez nous, il avait senti la puanteur d'un malade que nous y avions retiré, faute d'autre lieu pour le mettre, ce qui lui avait causé un grand mal de cœur.

«Il fut aussitôt attaqué d'une fièvre violente qui lui donna le délire. Lorsque le calme fut revenu, la première chose qu'il demanda fut de se confesser.

«Le lendemain, la fièvre reprit. Il ressentait une douleur telle qu'il disait n'avoir jamais souffert davantage. Cependant les paroles qui sortaient de ses lèvres étaient celles-ci : Que Dieu soit béni qu'il soit glorifié ! Si vous prenez plaisir, Seigneur, à me voir tant souffrir, c'est aussi mon contentement ; mais si vous augmentez la douleur, augmentez la patience!» Et comme je lui disais «Courage, mon cher frère ; notre bon Maître regarde comme vous combattez ; il vous éprouve dans le feu de cette fièvre. Ne vaut-il pas mieux, comme il est dit dans une oraison du carême : *être affligé dans notre corps temporellement que d'être réservé aux supplices de l'éternité?*» «Vous avez bien raison. Oh ! que Dieu est bon, répondait-il, et qu'il m'aime ! Je ne suis pas digne de souffrir pour son amour.»

«Par bonheur, je rencontrai une huile que les nègres fabriquent, et dont il recevait quelque soulagement. Alors il ne manquait pas de remercier son Créateur ; mais ce relâche

n'était pas long. La douleur recommençait, et l'empêchait de goûter aucun repos. Alors je lui dis qu'il pouvait répéter ces paroles du psaume : «Mon Dieu, je veille vers vous dès l'aurore¹⁰.» Il me répondit : «Je puis bien dire aussi : Je veille dès la nuit.»

«Voyant que la fièvre était continue et qu'il baissait beaucoup, je lui dis, le lendemain de l'Ascension, qu'il [48] fallait se remettre *dans la main du Seigneur* et recevoir les sacrements qui sont les remèdes divins, lorsque ceux de l'homme sont impuissants.

«Très volontiers, me dit-il, je remets cela à votre “volonté”, tant il avait l'obéissance en recommandation. Aimant mieux prévenir que de trop différer, je lui apportai Notre-Seigneur, et en présence de la plupart des Français qui eurent dévotion d'accompagner le Saint Sacrement, je lui dis, ayant le cœur attendri et la parole entrecoupée de tendresse : “Eh bien ! mon cher frère, voici ce grand médecin de l'âme et du corps, qui vous vient visiter ; c'est à présent qu'il faut pratiquer ce que vous avez si souvent enseigné aux malades, à savoir : des actes de foi, d'humilité, de contrition, de charité.” - «Je le désire ainsi,» dit-il. Et comme j'ajoutai que, dans l'incertitude de l'issue de sa maladie, j'allais lui apporter la sainte communion en viatique, et qu'il se donnât à celui qui se donnait tout à lui “Je ne suis point à moi, dit-il généreusement : que le Seigneur fasse de moi tout ce qui lui plaira ; je suis totalement à lui.” Et ainsi il le reçut avec une grande dévotion. Ses forces diminuant de plus en plus, son esprit n'était pas moins fort pour s'occuper de Dieu par des aspirations qu'il serait trop long de rapporter. On n'épargnait rien qui pût contribuer à sa santé, et lui, de son côté, ne refusait rien de ce qu'on le priaît de prendre pour l'amour de Dieu.

«La fête de la Pentecôte étant arrivée, j'exposai le Saint Sacrement pour les prières des Quarante Heures, et je priai chacun, par l'intérêt qu'il avait à la santé du Missionnaire, de solliciter le Cœur de Notre-Seigneur de l'accorder, si elle lui était nécessaire. Pour moi, je faisais la prière des apôtres : *Ne nous laissez pas orphelins*, à double intention, tant pour n'être point privé des grâces du Saint-Esprit que pour n'être pas orphelin de mon père spirituel. “N'avez-vous pas dit, Seigneur, que c'était un malheur à celui qui [49] demeurait *seul*, sans compagnon, pour l'échauffer dans sa froideur ou le relever dans sa chute !”

«Mais, après avoir laissé sortir les gémissements de mon cœur, et demandé la conservation d'un ouvrier si nécessaire dans un pays où il n'y en a que trop besoin, lorsque je retournai au logis, je n'eus qu' «une réponse de mort».

«La faiblesse augmentait, et le malade était retombé dans le délire. Même alors, toutes ses pensées étaient pieuses, comme de dire la messe, d'instruire les infidèles, etc. ; sur quoi je prenais occasion de l'aider à élever son cœur à Dieu, par quelques versets des psaumes ou autres. Et, en moi-même, je faisais réflexion qu'il est bien vrai que le moulin rend la farine du blé qu'on y a mis, et que l'esprit s'occupe naturellement aux pensées qu'on y a souvent admises. Mais ce n'était pas le délire, quand il nous disait, à moi et à ceux qui venaient le voir : “Oh ! qu'il fait bon servir Dieu quand on est en santé ! car, croyez-moi, c'est bien difficile dans la maladie qui abat le pauvre esprit!” Et d'autres fois, il disait avec sentiment “Il semble qu'on soit misérable, quand le corps souffre mais pourtant c'est un bonheur qui est grand de souffrir le mal pour l'amour de Dieu ; on achète l'éternité de gloire par un moment de tribulation.”

«Après être retombé dans le délire, se souvenant des protestants venus avec le premier gouverneur de la colonie, M. de Pronis, il parlait tout bas et disait : “Comment pourra-t-on convertir ces huguenots?” - Je lui répondais : “Ce sera par une douce et humble conversation.” Et ce qui est digne de remarque, c'est qu'en effet, peu de temps après sa mort, de dix qu'il y avait ici, il s'en est converti cinq, qui successivement sont revenus, pour avoir été traités doucement.

¹⁰ Ps. LXII, 1

«Peut-être aussi ai-je tort d'avoir cru que c'était en rêvant qu'il parlait de la conversion de ces huguenots ; car, ce pouvait être une prière qu'il faisait exprès, et qui dès lors [50] fut exaucée, quoiqu'elle ait été exécutée seulement plus tard.

«Le jour de la Pentecôte, je lui demandai s'il ne voulait pas réitérer la communion pour recevoir celui qui avait envoyé le Saint-Esprit sur ses Apôtres. “Oh ! très volontiers,” dit-il ; mais ayant été occupé le jour de la Pentecôte à chanter matines et la messe solennelle, et à réconcilier ceux qui firent leurs dévotions, et l'après-dîner, aux vêpres, à exhorter les Français et à instruire des nègres, ce fut le lendemain que je lui apportai Notre-Seigneur, qu'il reçut avec la même dévotion que la première fois. Et comme presque tous les Français y étaient présents, il leur recommanda avec affection de cœur la dévotion envers la très sainte Vierge, encore qu'il ne parlât qu'avec peine, puis il me pria de la leur recommander aussi.

«Je ne puis passer sous silence que cette dévotion envers la sainte Vierge était si fervente, qu'il m'a laissé ici par écrit sur ce sujet quantité de pratiques prises, je crois, dans ses retraites. Il me semble même qu'il s'était associé avec trois ou quatre séminaristes pour s'exciter les uns les autres à en parler dans les récréations et aux colloques spirituels.

«Après qu'il eut communié, je lui proposai de recevoir l'extrême-onction, espérant plutôt la santé par la vertu des sacrements que par les remèdes ; et aussitôt je la lui portai. Il la reçut avec une telle dévotion, en présentant lui-même les membres qu'il fallait oindre, et en répondant aux paroles, que j'étais attendri jusqu'aux larmes en étant de même de tous les assistants.

«Ayant achevé, j'allai célébrer la sainte messe, à la fin de laquelle je reçus au baptême une fille adulte pour être donnée en mariage à un nègre, baptisé à Nantes, et le compagnon de celui qui fut baptisé à Paris. Celui-ci s'est aussi marié, peu après, à une négresse que j'ai encore baptisée.

«De retour de l'église, n'ayant rien pour consoler mon [51] pauvre confrère, languissant, qui touchait presque à la mort, je lui dis ce que je venais de faire à l'église. “Eh bien ! mon cher ami, voilà que nous venons de commencer l'œuvre de Notre-Seigneur, en baptisant une adulte, et nous en recevrons bientôt une autre, quand j'aurai achevé de l'instruire ; n'en êtes-vous pas bien aise?” Sa voix se ranimant, il me dit : “O Dieu ! qui n'en serait joyeux ! N'est-ce pas pour cela que nous avons été envoyés ici? Mon plus grand regret, à présent, serait de quitter ces pauvres peuples dans lesquels il y a de si grandes dispositions. Oh ! mon Dieu ! que c'est un grand honneur ! Eh ! ne me ferez-vous point la grâce de vous servir en cela?”

«Ces sentiments et ce zèle du salut des habitants de ce pays se peuvent mieux imaginer qu'exprimer ; car c'est de quoi il m'entretenait souvent, pendant sa santé. Il ne me parlait de notre Mission, en ce pays, qu'avec des larmes, et plein de gratitude envers Dieu du grand honneur qu'il nous avait fait. Le seul ressouvenir de la dévotion avec laquelle il en parlait me tire les larmes des yeux, à présent que j'écris, et je ressens une grande confusion de m'en acquitter si mal.

«Après avoir dit les touchantes paroles que je viens de citer, le malade retomba dans l'assoupissement, pendant lequel il témoignait encore son affection à la conversion de ces pauvres infidèles. Comme il s'était adonné à l'étude de la langue du pays, il disait en rêvant : “Oui, c'est une bonne «parole.” Alors, comme éveillé en sursaut, il disait : “Oui, Messieurs, je vous prends à témoin que si j'ai tout quitté en France, et fait six mille lieues sur mer avant d'arriver ici avec tant de peine, ce n'est que pour la conversion de ces pauvres gens !”

«Je lui disais que nous avions commencé à cultiver la terre, et qu'ayant semé, la moisson viendrait quand il plairait à Notre-Seigneur. – “Oui, mais cela est bien long,” [52] répondait-il. - Quoi, reprenais-je, pensez-vous que ceux qui se disposent selon leur possible et qui disposent aussi les choses pour l'avenir, comme nous y travaillons, fassent moins que ceux qui avanceront davantage parce qu'ils trouveront le chemin frayé?»

«Le dernier jour des fêtes, je vis bien qu'il ne pouvait résister davantage à la violence de la fièvre dont il était presque consumé depuis quatorze jours la chaleur, une douleur excessive de tête et de tous les membres de son pauvre corps l'avaient exténué. Je lui fis cette question : Au cas qu'il plaise à Notre-Seigneur de vous retirer de cet exil, que désirez-vous dire à notre bon père M. Vincent? – “Mandez-lui que je le remercie très humblement de ce qu'il m'a admis et souffert au nombre des Missionnaires, et particulièrement de ce qu'il m'a choisi pour ce pays, au lieu de tant d'autres qui s'en fussent mieux acquittés que moi.”

«- Que dites-vous à M. Lambert et à tout le séminaire? — “Dites-leur qu'ils remercient Dieu pour le même sujet.”

«- Et à Madame votre mère et à vos parents? – “Je les prie de faire célébrer un bon nombre de messes pour moi, à la même intention.”

«- Et si vous me laissez ici seul, quel sera votre testament? - Il me demanda si je ne dirais pas beaucoup de messes pour lui? - Oui, certes cela vous est acquis ; vous prierez pour moi là-haut, et moi pour vous ici-bas ; et quand la mort séparera nos corps, elle ne divisera pas nos cœurs, si bien unis dans le même dessein de servir Dieu et de le faire servir. Mais n'avez-vous que cela à me dire? Et après avoir un peu réfléchi, il répliqua, en présence de deux ou trois Français :

“Comme testament, je vous avertis qu'il vous faudra beaucoup souffrir ici, et il répéta : oui, bien souffrir, non pas un peu, mais beaucoup, je vous le dis encore une fois.” Je ne lui en demandai pas la raison, et je fus content de [53] conserver ce cher testament dans mon cœur, suppliant Notre-Seigneur que sa volonté se fit en moi, de moi et par moi, et que ce fût tout pour sa gloire. Je ne dis point si ce testament s'est trouvé véritable ; car pour les peines du corps qu'il faut ici souffrir, soit de la chaleur ou de la disette de beaucoup de choses dont on abonde en France, cela est toujours fort peu ; mais je bénis Dieu de la grâce qu'il m'a faite d'avoir surmonté beaucoup de peines d'esprit, comme de me voir seul in terra aliena¹¹. Ajoutez-y la privation de la bonne compagnie du défunt, et de l'espérance d'avoir, de longtemps, d'autres confrères, soit pour recevoir les sacrements, soit pour avancer l'ouvrage qui demande des ouvriers sans délai, tandis que je suis seul et engagé avec les Français.

«Enfin sur le soir, après le salut, où chacun se trouva pour presser par un dernier effort Notre-Seigneur de guérir l'infirmité de celui qu'il aimait et que nous aimions tous, je revins lui parler. Et comme il semblait perdre connaissance, je lui demandai s'il me connaissait bien. “Oui, dit-il, vous vous appelez Nacquart.” Et comme je tâchais de l'exciter à la gaieté, je lui demandai s'il savait bien son nom ; il me dit, un peu, en souriant ; et, réponse qui fait connaître l'habitude qu'il avait de l'humilité, il ajouta : “Je m'appelle une personne qui ne vaut pas grand'chose”. Dieu soit béni ! de vous donner ces sentiments, lui dis-je, vous n'en serez pas moins grand devant lui.»

«Quoique son esprit divaguât pour les choses temporelles, il suivait très bien les choses spirituelles. Du centre profond de son humilité, il s'élevait à la confiance en la miséricorde divine, et serrant le crucifix, il disait en balbutiant “Oui, Dieu me pardonnera ; car sans cela je serais perdu!” Et, lorsque je touchais seulement à son crucifix, il le serrait davantage, comme s'il eût dit intérieurement : [54] *Inveni quem diligit anima mea, tenui eum nec dimittam.* (J'ai trouvé Celui que mon âme chérit et je ne m'en séparerai point.)» (Cant., III, 4.)

«Cependant, prévoyant que sa vie ne serait pas longue, et que je n'aurais de longtemps occasion de me réconcilier à Notre-Seigneur, je lui demandai s'il pouvait bien m'administrer le sacrement de pénitence, diriger son intention, m'entendre et prononcer l'absolution, “Oui”, dit-il, et aussitôt il se découvrit, et je reçus de lui le sacrement, sans qu'il hésitât ; et m'étant ainsi excité au regret de mes péchés, il me donna sa dernière bénédiction.

¹¹ Dans une terre étrangère. Ps CXXXVI, 4.

«Je demeurai près de lui pour l'encourager en cette extrémité ; et lui-même s'occupait assez ; car il retournait à son crucifix, et après l'avoir regardé, il découvrait sa tête de ses mains tremblantes. En tenant l'image de son Maître, il voulait s'efforcer de réciter les litanies de son saint Nom, mais la mémoire lui manquant, j'en prononçais les invocations et il répondait avec dévotion. Cependant je tâchai de le modérer et de lui faire prendre un peu de repos, car il s'était un peu fatigué.

«Pendant la nuit, il survint un grand vent qui agitait les feuilles dont sa case était couverte, comme le sont toutes les maisons de ce pays. Ceux qui le veillaient s'étant un peu retirés, on l'entendit souvent répéter les paroles qu'il avait mises en son esprit, dès le commencement de sa maladie : *Mon Dieu ! je veille vers vous dès l'aube matinale*¹². Et son crucifix étant attaché à la natte, à côté de lui, il y portait la main.

«Sans doute, de cette faible main qu'il posait avec tendresse sur l'image du crucifix, il cherchait ces plaies sacrées que l'apôtre saint Thomas a voulu toucher, et il disait avec lui *Mon Seigneur et mon Dieu !* Ce cœur qui avait si tendrement aimé et si fidèlement servi le Seigneur et [55] si courageusement combattu, se voyant à la fin de sa carrière, lorsqu'il espérait la commencer en ce pays-là, ne s'écriait-il pas : *Je désire ma dissolution et être avec Jésus-Christ*¹³?

L'heure de cette dissolution et de la mort était en effet venue, et bientôt je ne trouvai plus que le corps de celui dont l'âme était allée recevoir la récompense des services qu'il avait rendus, et des vertus qu'il avait pratiquées.

«Je vous laisse à penser en quel état était mon pauvre cœur, qui frémit encore à l'instant où j'écris. Et quel surcroît d'afflictions ce me fut d'ensevelir le corps qui avait servi non seulement à confesser Notre-Seigneur devant les hommes, mais qui avait aussi souffert le martyre de tant de mortifications volontaires, endurées avec une patience admirable, particulièrement dans cette dernière épreuve, qui l'avait purifié comme l'or dans le creuset.

«Il m'est impossible d'exprimer la peine que je ressentis lorsque je faisais les funérailles, en chantant l'office des morts et en célébrant la sainte messe ; et encore plus lorsqu'il fallut donner à la terre celui que j'eusse voulu racheter de ma vie. Oh ! combien de sanglots interrompirent le chant de l'office, et m'obligèrent, à la fin, de prier les assistants, qui ne pouvaient contenir leurs larmes, de m'excuser dans mon infirmité ! J'invoquai l'exemple de Notre-Seigneur, excusé lui-même, lorsqu'on dit à la résurrection de son ami Lazare : *Ecce quomodo amabat eum !* «Voyez, comme il l'aimait !» (Joan., XI, 36.)

«Ce n'étaient pas seulement les Français qui étaient plongés dans le deuil, mais aussi les nègres, qui ne commençaient qu'à le connaître. Ils se trouvèrent en bon nombre, sans pouvoir s'empêcher de pleurer, à la mort de celui dont ils disaient, pendant sa vie, qu'ils n'avaient point encore vu d'hommes de cette nature, et *qui leur parlaient avec autant d'affection des choses de leur salut, en les instruisant.*» [56]

Après avoir exhalé en quelques paroles touchantes sa profonde douleur, M. Nacquart terminait ainsi sa lettre adressée à saint Vincent :

«Je souhaite que ce béni testament de souffrances qui m'a été laissé par M. Gondrée, soit exécuté en moi, comme marque assurée de mon élection pour porter en ce pays et ailleurs le nom de Celui en l'amour duquel je désire finir ma vie, comme a fait le défunt, et demeurer à jamais, Monsieur et très honoré Père,

«Votre très humble et très soumis,

NACQUART,
I. p. d.l. M.

¹² Ps. LXII, 1.

¹³ Phil. I, 23.

Saint Vincent ayant appris la mort de M. Gondrée, fit à plusieurs reprises l'éloge du serviteur de Dieu en présence de sa Communauté, et il en prenait occasion pour exhorter ses Missionnaires au zèle apostolique.

«O Dieu s'écriait-il, quels sentiments animaient M. Gondrée ! J'ai toujours présent cet homme-là, sa grande douceur, sa grande modestie ; je me sens encore des bons discours qu'il nous tenait dans le tracas qu'entraînaient les préparatifs de son embarquement. Cet homme de Dieu ! ô Sauveur ! -

«Or sus, continuait-il, demandons à Dieu qu'il donne à la Compagnie cet esprit et ce cœur ; ce cœur qui nous fasse aller partout, pour travailler à la conversion des nations. Ah ! Messieurs, quand nous entendrons parler de la mort de ceux qui y sont, qui ne désirera être en leur place? qui ne souhaitera mourir comme eux? ô Sauveur ! y a-t-il rien de plus souhaitable ! Ne soyons donc pas liés à ceci ou à cela ; courage, allons où Dieu nous appelle ! Prions, tous, à cette intention.» [57]

M. JULIEN GUERIN

PRÊTRE

Tunis. 13 mai 1648.

Tunis, au fond d'une large baie de la Méditerranée, servit longtemps, comme Alger, de repaire aux pirates qui allaient y vendre les prises qu'ils avaient faites dans leurs courses maritimes. Depuis sa captivité dans cette ville, saint Vincent de Paul n'avait pas oublié les pauvres esclaves chrétiens dont il avait partagé le triste sort et il s'était promis de les secourir par tous les moyens que la divine Providence mettrait à sa disposition. Mais pendant longtemps, il ne put que prier pour eux.

C'était en effet une œuvre difficile, les Turcs ne pouvant souffrir la présence d'un prêtre chrétien qu'à l'état d'esclave ou de tributaire de leur cupidité. Saint Vincent se convainquit par l'étude qu'il avait fait faire des traités entre la France et le Grand-Seigneur, que nos rois étaient autorisés à entretenir, dans toutes les villes maritimes dépendantes de la Porte, quelques-uns de leurs sujets à titre de consul, et les consuls eux-mêmes à recevoir un chapelain pour le service religieux de leur maison. Depuis longtemps déjà les rois de France avaient usé d'une partie de ce droit, et, dans l'intérêt, tant du commerce que des chrétiens esclaves, ils avaient établi des consulats dans les principales villes maritimes du Levant et de la Barbarie. Saint Vincent résolut de tirer partie de cette situation.

Pour se mettre en quelque sorte dans la nécessité d'apporter le plus tôt possible aux esclaves de Barbarie les secours que réclamait leur triste position, il voulut que dans le contrat de la fondation que fit Mme la duchesse d'Aiguillon, d'une Mission permanente sur les galères de Marseille, passé le 25 juillet 1643, on mentionnât l'envoi des Prêtres de la Mission sur la côte d'Afrique ; c'était comme un engagement [58] pris et une charge imposée à sa Compagnie. Cependant la fondation était loin de suffire aux deux œuvres, et la charité de saint Vincent de Paul lui fit chercher les moyens de commencer la Mission de Barbarie, plein de confiance que la divine Providence viendrait à son secours. Neuf ou dix mille livres que le pieux roi Louis XIII lui fit remettre vers cette époque l'engagèrent à ne plus différer, et à envoyer quelques Missionnaires à Tunis, à la première occasion qui se présenterait. Louis XIII mourut bientôt, et l'occasion ne vint que deux ans plus tard.

Les pouvoirs demandés à Rome étant arrivés pour le Missionnaire qu'il avait désigné, le saint fondateur de la Mission écrivit à Lange Martin, consul de France à Tunis, pour lui demander s'il lui serait agréable de recevoir dans sa maison, en qualité d'aumônier, un

Missionnaire, ajoutant que ni le prêtre ni le frère qui l'accompagnait ne seraient à sa charge ; et sur la réponse favorable du consul, il fit partir Julien Guérin, prêtre, et le frère coadjuteur François Francillon. Les deux Missionnaires arrivèrent à Tunis le 22 novembre 1645.

Le frère Francillon devait plus tard couronner près d'un demi-siècle de travaux sur le sol de l'Afrique, par le martyre. Voici quelle avait été la préparation et quels furent les travaux de M. Julien Guérin dans la mission de Tunis.

I

M. Julien Guérin, né dans la paroisse de Selles, diocèse de Bayeux, en l'année 1605, fut reçu dans la Congrégation de la Mission, le 30 janvier 1640. Le Seigneur, qui l'appelait à une haute sainteté et qui voulait se servir de lui pour la sanctification d'un grand nombre d'âmes, lui avait donné d'excellents parents de qui il reçut une éducation très chrétienne. Dès ses plus tendres années, il s'engagea dans la carrière des armes ; malgré les dangers inhérents à cette profession, il sut toujours se maintenir dans le chemin de [59] la vertu, en conservant la salutaire pratique de quelques exercices de piété auxquels ses parents l'avaient accoutumé. Non seulement il évita toujours les duels, les blasphèmes et autres excès si communs parmi les gens de guerre ; mais encore ses exemples et ses exhortations furent utiles à plusieurs de ses compagnons qui, touchés de sa conduite édifiante, foulèrent aux pieds le respect humain et se maintinrent ou rentrèrent dans les sentiers de la vertu. Le souvenir de la bonté du Seigneur qui l'avait visiblement protégé au milieu de si nombreux dangers, pénétrait son âme des sentiments de la plus vive reconnaissance, et il aimait à répéter que, quand il était jeune, quoiqu'il fût, disait-il dans son humilité, le plus méchant de tous les hommes, le bon Dieu lui inspirait le désir et lui faisait la grâce de s'opposer au mal et aux offenses qui se commettaient contre sa Majesté sainte.

De retour de l'armée, il entra dans l'état ecclésiastique, acceptant la cure de Saint-Mamens que lui résigna son frère aîné. Celui-ci, voulant s'appliquer entièrement à sa propre sanctification, embrassait l'Institut de la Congrégation de la Mission. Cette résolution émut profondément M. Julien et lui fit concevoir un ardent désir de suivre l'exemple de son frère ; trois mois après, il résigna lui-même cette cure, vendit ses biens, en distribua le prix aux pauvres, selon le conseil de l'Évangile, et entra lui aussi dans la famille de saint Vincent de Paul à l'âge de trente-cinq ans. Il se livra avec la plus grande ardeur à tous les exercices du Séminaire, n'en négligeant aucun, quelque petit qu'il fût ; par-dessus tout il s'appliqua à la mortification et à l'humilité.

Par obéissance, il quittait tout au moindre signe de son Supérieur, pour faire avec une très grande ardeur tout ce qui lui était ordonné. Sachant combien la pureté d'intention contribue à honorer le Seigneur, même dans les actions qui ont le moins d'importance en elles-mêmes, il était attentif à marcher constamment en sa sainte présence ; [60] cette pratique lui fut encore très utile pour se corriger d'une certaine vivacité ou promptitude trop grande qui aurait pu l'entraîner dans quelques écarts et rendre son zèle moins utile au salut des âmes.

Saint Vincent s'occupait depuis plusieurs années d'apporter par ses aumônes quelque remède aux maux affreux qui désolaient la Lorraine ; en 1641, il adjoignit à ceux de ses prêtres occupés dans cette province, M. Guérin, qui se trouva heureux d'une si belle occasion de venir en aide aux pauvres les plus nécessiteux.

Dieu seul connaît le zèle et la tendresse avec lesquels il s'employa auprès des infortunés de cette province désolée, la bienveillance et la dévotion dont il usait dans le service des membres souffrants de Notre-Seigneur. Non content de prodiguer ses soins à ceux qui recouraient à sa charité, il recherchait les plus délaissés, les réunissait dans quelque chétive chaumière, où, après leur avoir distribué le pain de la parole divine, il leur donnait une aumône aussi abondante que possible en mêlant ses larmes à celles de ces malheureux. Il allait ensuite de maison en maison visiter les malades, leur distribuant du bouillon avec les plus grandes marques d'amour et de cordialité. La visite finie, il retournait à ses pauvres qu'il

aimait comme ses propres enfants. Cet exercice de charité pratiqué dans un grand nombre de paroisses lui attira l'admiration et la reconnaissance de toute la contrée, et saint Vincent de Paul disait à son sujet «qu'on ne pouvait ni rien ajouter, ni rien désirer après de tels travaux, tant il s'en était bien acquitté».

Ces fatigues si multipliées et excessives avaient altéré notablement sa santé. Afin de ménager un ouvrier aussi utile, on le rappela à Paris et on l'envoya peu après à Richelieu, où il fit ses vœux le 14 juin 1642.

Quand il fut remis, saint Vincent l'employa dans la maison de Saintes. Dès son arrivée, il se livra aux mêmes oeuvres de charité qu'en Lorraine, s'appliquant surtout au [61] soin des prisonniers qu'il visitait, les nourrissant, les habillant, les instruisant des vérités de notre sainte religion et la leur faisant aimer, afin qu'après avoir recouvré leur liberté ils se portassent volontiers à se conformer à ses enseignements divins. Plusieurs fois, touché du repentir de quelques-uns d'entre eux, ou sachant que leur détention privait leur famille du soutien qui était indispensable, il acquitta leurs dettes et leur procura la liberté. Sa tendre compassion pour ces infortunés, appuyée sur des preuves si manifestes de sa charité, triomphait des résistances que lui opposaient les coeurs les plus insensibles, comme il parut dans une circonstance que nous allons rapporter.

Un prisonnier condamné à mort s'obstina à refuser les secours de la religion. Déjà on le conduisait au supplice ; chemin faisant, il se rappelle la bienveillance dont il avait été l'objet de la part de M. Guérin, il ne peut résister à cette pensée ; et demande qu'on le fasse venir pour l'assister à ses derniers moments. On avertit en toute hâte le premier Prêtre, de la Mission que l'on rencontra ; mais ce pauvre criminel, ne reconnaissant pas son bienfaiteur dans ce Missionnaire, ne put se résoudre à mettre ordre à sa conscience, et il fut indispensable d'appeler M. Julien Guérin. Celui-ci étant accouru, trouva le criminel déjà près de l'échelle de la potence. Aussitôt il l'embrassa, l'excita à la confiance en Dieu, au repentir sincère de ses fautes ; et il réussit si bien, que la mort de cet infortuné édifia tous les assistants.

La douceur dont ses entretiens étaient assaisonnés lui donnait un si puissant empire sur ses auditeurs qu'il était presque impossible de ne pas se laisser toucher et amener à la pratique de la vertu. Il y eut cependant à Saintes deux personnes qui résistèrent quelque temps, l'amusant par de vaines promesses ; or, un jour qu'elles se voyaient pressées davantage de se donner à Dieu généreusement, pour couper court à sa conversation, elles le firent sortir brusquement [62] de leur maison. M. Guérin se laissa éconduire sans manifester le moindre ressentiment ; mais devinant que les procédés dont on avait usé à son égard étaient un indice du combat que ces personnes ressentaient intérieurement entre la grâce et la nature corrompue, il ne laissa pas de les visiter de nouveau. En effet, quelques jours après, étant allé les voir, sa patience et sa bonté firent sur elles une si grande impression, qu'elles se déterminèrent à changer de vie et à se conduire chrétiennement.

À cette douceur notre saint Missionnaire alliait un courage peu commun, comme il parut dans un voyage où il se trouva assailli par des voleurs qui, le pistolet au poing, l'arrêtèrent tout court, et lui crièrent : «Qui vive? le menaçant de décharger leur arme sur lui à la moindre résistance. M. Julien Guérin, sans s'émouvoir, prenant son crucifix, leur répondit : «Vive Celui-ci ! Vive Celui dont je tiens l'image entre les mains ! «Surpris de cet à-propos et déconcertés, les voleurs le laissèrent continuer son chemin sans lui faire aucun mal.

Le zèle dont il était animé lui donnait un attrait particulier pour les travaux qui avaient pour but immédiat le salut des âmes ; afin de gagner les coeurs à Jésus-Christ, il saisissait avec avidité toutes les occasions qui se présentaient de le faire connaître et aimer. Une dame de qualité dangereusement malade l'ayant fait appeler pour l'assister dans ses derniers moments, il profita de son séjour auprès d'elle pour catéchiser toute sa famille. Dieu accompagna ses entretiens de tant de bénédictions, que cette famille apprécia le bonheur d'un retour sincère à la pratique des devoirs de la religion, et le pria avec les instances les plus vives de donner une

Mission dans ses terres. Il se rendit volontiers aux désirs qui lui étaient manifestés, et à l'époque convenue il commença dans cette paroisse, accompagné seulement d'un frère coadjuteur, les saints exercices. Or, il prêcha avec tant d'efficacité dès le commencement, que bientôt les jours ne [63] suffisant pas pour entendre les confessions, il fut obligé d'y consacrer cinq ou six nuits de suite. Un des paroissiens lui demandant comment il pouvait résister à tant de fatigues et supporter un travail si continu sans prendre aucun repos et presque sans manger, il répondit : «Croyez-vous que Dieu ne soutienne pas par d'autres moyens ceux qui se privent des commodités corporelles pour subvenir au besoin spirituel du prochain?»

Son dévouement si absolu au salut des âmes lui avait fait comprendre l'importance de l'oraison, non seulement pour travailler efficacement à sa propre perfection, mais pour puiser dans ses entretiens avec le Seigneur les sentiments qu'il désirait exciter dans le cœur de ses auditeurs ; aussi, au sortir de ses conversations avec Notre-Seigneur, s'abandonnant entièrement à l'Esprit divin qui l'animait, ses paroles avaient une force et une onction qui lui soumettaient tous les cœurs.

Toujours prêt à remplir les emplois auxquels l'appelait la sainte obéissance, il éprouvait cependant un désir plus véhément de s'occuper à l'œuvre des Missions ; sa joie et son bonheur se manifestaient malgré lui par d'abondantes larmes, lorsqu'il était désigné pour aller évangéliser les pauvres habitants des champs. Était-il retenu alors dans son lit par quelque indisposition, la pensée qu'il allait se rendre en mission semblait lui être un remède souverain, et quelque abattues que fussent ses forces, elles se ranimaient dès qu'il s'agissait d'aller gagner des âmes à Dieu. Comme on paraissait surpris du changement qui s'opérait alors en lui, du courage qu'il manifestait, et du zèle qu'il déployait dans le cours des Missions : «Je ne vois rien d'étonnant dans tout cela, disait-il, puisque ces travaux sont entrepris, ces fatigues essayées pour le salut des âmes rachetées par le sang de notre divin Maître ; ma seule prétention est de coopérer au salut de ces pauvres âmes.

Depuis longtemps son humilité et sa tendre compassion [64] pour les pécheurs les plus abandonnés le faisaient soupirer après la faveur de s'employer au soulagement des chrétiens esclaves, ou du moins de servir les forçats des galères, si on le reconnaissait trop indigne du premier de ces emplois. Comme on lui disait un jour que peut-être il serait envoyé en Barbarie : «O Dieu ! répondit-il, serait-il possible que je méritasse une telle grâce ! j'en suis trop indigne ! de telles faveurs ne sont pas pour un pécheur aussi misérable que moi.» Cette persuasion de son indignité fut sans doute le motif même pour lequel le Seigneur lui accorda de voir l'accomplissement de ses vœux. Saint Vincent ayant présent à l'esprit le témoignage que lui avait rendu du pieux Missionnaire Mgr l'évêque de Saintes, «qu'il ne connaissait personne plus rempli de l'esprit apostolique que M. Guérin», et continuant à recevoir sur son compte des rapports aussi favorables, crut que le moment fixé par la divine Providence de réaliser sa pensée était enfin arrivé, et il résolut de l'envoyer à Tunis.

Cette nouvelle remplit le cœur du nouvel apôtre d'une telle joie qu'il paraissait aller plutôt à un triomphe qu'à un imminent péril de mort. Lorsque, peu de temps avant son départ, on lui disait qu'il était exposé à se faire pendre, à être empalé, ou à être mis à la bouche du canon, «Cela est trop peu de chose, répondit-il, ce qui me console, c'est que j'espère souffrir bien davantage.» Il eut pis... il eut mieux : une mort plus obscure, il est vrai, mais pourtant véritable martyr, au service de la charité.

II

En arrivant à Tunis, le Missionnaire trouva cette pauvre église dans le plus triste état sous le rapport temporel et spirituel, bien qu'elle eût été précédemment érigée en préfecture apostolique.

Dès son arrivée, M. Guérin se dévoua sans réserve au bien spirituel des esclaves ; par la douceur de ses paroles, [65] l'affabilité de ses manières, le tendre intérêt que manifestaient ses entretiens, les aumônes qu'il leur distribuait avec prudence et à-propos, il gagna bientôt tous les cœurs et calma leur désespoir. Après les avoir préparés et leur avoir parlé de Dieu il les amena à se disposer à la réception des sacrements et à goûter les pratiques religieuses.

Au commencement tout se fit dans le secret. Mais bientôt il put donner à la religion son appareil extérieur, avec ses chants et ses cérémonies. Les bagnes se transformèrent en autant de petits temples où les esclaves pouvaient librement et publiquement entendre la sainte messe et participer aux divins mystères. Notre-Seigneur y résidait nuit et jour dans son tabernacle ; au milieu des pauvres et des affligés, objets éternels de ses prédilections, et une lampe brûlait toujours devant lui, symbole de la foi des esclaves et de son amoureuse Providence. Quand on le portait aux malades, on l'accompagnait le flambeau ou le cierge à la main. À la Fête-Dieu, il était porté en procession suivi par une foule dont les liens et les haillons lui faisaient, pour un regard chrétien, un splendide triomphe, et pendant toute l'octave il restait exposé à la vénération publique. Le dimanche et les fêtes, l'office divin se célébrait dans les pauvres chapelles des bagnes avec moins de richesse, mais avec autant de solennité que dans les églises de Paris. Il s'y faisait souvent de pieuses fondations, auxquelles contribuait le denier de l'esclave, et il s'y établissait des confréries soit en l'honneur de la sainte Vierge, soit pour le soulagement spirituel des mourants et des morts. En un mot, c'était sur une terre infidèle l'accomplissement de la parole du prophète : Le Seigneur a dit à mon Seigneur : Régnez, triomphez au milieu de vos ennemis.» Chaque année, la fête de saint Louis, patron de la chapelle consulaire, et protecteur de cette terre de Tunis qu'il a sanctifiée par sa mort, se célébrait en grande pompe. Dans toutes les assemblées religieuses le roi et la France avaient leur souvenir. Vous seriez ravi, écrivait M. Guérin [66] à saint Vincent, d'entendre tous les jours de fête et de dimanche chanter en nos églises et nos chapelles l'*Exaudiat* et les autres prières pour le Roi de France, pour qui les étrangers mêmes témoignent du respect et de l'affection. Vous ne le seriez pas moins de voir avec quelle affection ces pauvres captifs offrent leurs oraisons pour tous leurs bienfaiteurs, qu'ils reconnaissent être pour la plupart en France ou venir de France. Ce n'est certainement pas un petit sujet de consolation de voir ici presque toute sorte de nations, dans les fers et dans les chaînes, prier Dieu pour les Français.»

Sa condescendance, sa douceur, sa tendre compassion, son zèle infatigable que les misères les plus rebutantes n'étaient pas capables de lasser, le faisaient regarder comme un ange descendu du ciel. Par sa patience et sa courageuse persévérance, il vint à bout de faire disparaître, au moins en grande partie, des abus déplorables que l'on regardait comme incurables, malgré les obstacles que lui suscitèrent quelques ecclésiastiques esclaves dont les mœurs étaient loin de répondre à la sainteté de leur état. Par sa longanimité, sa patience et ses sages avis, il gagna l'affection de ces prêtres, les ramena au devoir et se fit de quelques-uns d'entre eux des auxiliaires utiles auprès de leurs compagnons d'infortune.

La piété des captifs redoublait, et aussi le travail du Missionnaire, dans certaines circonstances, comme les quarante heures et surtout le Jubilé. Alors, c'étaient des retours à Dieu admirables après de longues années d'abandon des pratiques religieuses ; c'étaient même des abjurations de l'apostasie faites avec héroïsme au péril de la vie ; alors aussi c'étaient des nuits entières passées à entendre les confessions, parce que les maîtres ne permettaient pas aux esclaves de perdre dans le cours de la journée un instant de travail.

Le Missionnaire était soutenu par la vue des fruits merveilleux que la grâce opérait par son ministère. Cette chrétienté de captifs semblait vouloir reproduire l'héroïsme des premiers temps du christianisme, et saint Cyprien aurait pu [67] applaudir encore à ces confesseurs de la foi, à ces martyrs. Le premier qui, pendant cette période, la féconda de son sang fut un jeune Portugais de vingt-deux ans ; voici son histoire.

III

Antonin de la Paix était peu favorisé des biens de la fortune, mais riche dans la foi. S'étant embarqué sur un petit vaisseau marchand, il tomba entre les mains d'un corsaire de Tunis. Il était âgé alors d'environ dix-neuf ans. Il fut amené dans cette ville, et vendu à un Turc. La divine Providence le permit ainsi pour donner en sa personne un exemple de la foi la plus ferme, de la patience la plus rare et d'une chasteté héroïque. Antonin fut dans la maison de son maître comme un autre Joseph dans celle de Putiphar, et il eut à lutter contre les mêmes ennemis.

Les premiers mois de sa captivité furent assez paisibles attentif à ses devoirs, obéissant à ses maîtres, plein d'attention et de prévenances dans tout ce qui pouvait leur être utile, il sut adoucir peu à peu la férocité de son patron. Celui-ci, frappé de la fidélité de son esclave, lui donna des marques de confiance. Antonin se vit aussi l'objet des attentions de sa maîtresse ; il s'en défia et se tint à son égard dans les bornes d'une modeste retenue. Il eut surtout recours au Seigneur pour ne pas laisser prendre son cœur aux avances qui lui étaient faites. Humiliée des refus qu'elle éprouvait, cette méchante femme résolut de s'en venger par les persécutions qu'elle lui suscitait en toutes rencontres ; ses plaintes incessantes aigrirent bientôt son mari contre Antonin à qui elles lui attirèrent bien des réprimandes et quelquefois des châtimens ; mais le saint jeune homme supportait les unes et les autres avec la résignation la plus parfaite et mettait toujours en Dieu sa confiance. Cette femme perverse, désespérant de vaincre jamais sa résistance, résolut de le perdre. Un jour donc, se trouvant seule avec lui, elle poussa des cris perçants ; les gens de service accoururent, et ils la trouvèrent [68] dans la plus grande désolation, s'arrachant les cheveux, se déchirant le visage et accusant le jeune esclave d'avoir voulu lui faire violence.

Le mari, trop crédule aux imputations calomnieuses de sa femme, et transporté de fureur, allait enfoncer son poignard dans le cœur du prétendu coupable, lorsque se rappelant les services qu'Antonin lui avait rendus, la conduite irréprochable qu'il avait toujours remarquée en lui, il s'arrêta, voulant soumettre à un équitable examen les accusations dont il était l'objet. Les réponses des serviteurs ne purent rien lui apprendre ; seul, le récit de sa femme était accablant pour Antonin. Ne doutant plus de son infidélité, il le fit charger de chaînes et alla dénoncer au Bey l'horrible attentat commis dans sa maison par soit esclave chrétien, demandant prompt et sévère justice. Le Bey la lui promit et envoya des chaous se saisir du prévenu qui fut enfermé dans une prison.

Le Seigneur, qui veillait au salut d'une âme si innocente et si pure, lui suscita un de ses anges dans la personne de M. Guérin, résidant à Tunis depuis près d'un an, et qui procura au pieux captif les consolations et les secours dont il avait besoin. Le Missionnaire, prévenu de ce qui venait d'arriver se présenta à la porte de la prison. L'attitude farouche des premiers gardes qui en défendaient l'entrée, lui annonça la difficulté de pénétrer plus avant ; cependant, à peine eut-il parlé qu'ils le laissèrent passer outre. Arrivé à la seconde porte, le geôlier ne fit pas difficulté de la lui ouvrir, et il pénétra dans la fosse obscure et profonde où se trouvait Antonin. Celui-ci, s'entendant appeler, crut toucher à sa dernière heure ; il pensait qu'on venait l'arracher du cachot pour le conduire au supplice. Mais rassuré par une voix douce et compatissante, il le fut encore davantage lorsqu'il reconnut M. Guérin ; alors la joie succéda à la crainte et il ne pouvait assez témoigner sa reconnaissance au Missionnaire qui avait eu la charité de venir à lui.[69]M. Guérin, voyant ce martyr de la foi et de la virginité, les pieds étroitement serrés dans des entraves de bois, les mains emmenottées, enchaîné par le cou et par le milieu du corps, ne put s'empêcher de verser des larmes ; s'approchant de lui avec respect, baisant dévotement ses chaînes, «Courage, mon fils, lui dit-il, heureuse la mère qui vous a donné le jour et qui vous a si bien appris à combattre les ennemis de notre salut ! Plus

heureux encore vous-même d'avoir été trouvé digne de souffrir pour le nom de Jésus-Christ et sa sainte loi ! Il est votre Rédempteur, il vous a affranchi, son sang adorable a été le prix de votre rançon. Puisse votre générosité persévérer jusqu'à la fin.»

Antonin, fortifié par les paroles du ministre du Seigneur, protesta de son désir de rester fidèle à Dieu. Il fit ensuite sa confession avec les sentiments de la plus vive piété et de la confiance la plus entière dans les miséricordes du Seigneur. Après la confession, il eut le bonheur de se nourrir du pain des forts qu'il ne s'attendait pas à recevoir. Cette nouvelle faveur de la bonté divine le remplit de consolation et le pénétra d'une profonde reconnaissance. Après lui avoir adressé quelques autres paroles, M. Guérin, sur les instances du geôlier, dut quitter le saint confesseur de la foi, en lui promettant de revenir le lendemain. Le quatrième jour arrivé, le *mezouard* (bourreau), suivi de ses valets, se rendit à la prison ; M. Guérin y était déjà et le généreux martyr put se confesser encore une fois. Le Seigneur disposant les cœurs de ces barbares, ils permirent au Missionnaire d'accompagner Antonin jusqu'au lieu du supplice, grâce qui n'avait pas été accordée jusqu'alors. Quoique M. Guérin ne parle point du genre de mort qu'eut à subir ce saint jeune homme, il est à présumer que ce fut le feu ou l'empalement, qui étaient les supplices ordinaires des chrétiens esclaves.

Antonin, arrivé au lieu de l'exécution, vit les instruments de supplice sans frayeur. Aussi ferme et aussi constant dans [70] les cruels tourments qu'on lui fit souffrir qu'il l'avait été dans les différentes bastonnades qu'il avait déjà reçues, il ne proféra aucune plainte et ne fit paraître aucun mouvement d'impatience. «Je suis chrétien, disait-il, l'Église romaine est ma mère, et je mourrai dans son sein malgré les efforts de mes ennemis et de l'enfer même.» Les dernières paroles qu'il prononça furent celles-ci : «O mon Dieu, je suis chrétien ; et je meurs innocent!»

Elles firent tant d'impression sur le maître de cet héroïque jeune homme qu'il regretta amèrement d'avoir procuré sa mort ; convaincu de l'innocence de son esclave et persuadé de l'infidélité de son épouse, il ne pensa plus qu'à s'en venger. De retour chez lui, il la fit étrangler. Après cette espèce de réparation faite à l'innocence, on permit aux esclaves d'enlever le saint corps. Renfermé avec dévotion dans une caisse de bois, on lui mit une rose fraîchement cueillie sur la bouche, et il fut transporté comme en triomphe dans la petite chapelle du consul de France. Les obsèques que lui firent M. Guérin et les esclaves furent vraiment magnifiques. Inhumé hors de la ville, dans un coin de terre en friche et bénite, Antonin y repose dans la paix du Seigneur, jusqu'à ce qu'il plaise à sa bonté de manifester sa gloire. Tous les esclaves le révéraient déjà comme un saint ; M. Guérin avait pour lui les mêmes sentiments. Témoin de ses combats et de ses victoires, plein de confiance en ses mérites, il implorait son secours dans toutes les peines et les difficultés inséparables des fonctions du saint ministère, et si multipliées sur cette terre de malédiction. «Je l'ai aimé sur la terre, il m'a aimé, écrivait-il à saint Vincent (août 1646) ; pourrait-il cesser de m'aimer dans le ciel ?»

IV

Quelque temps après, c'était un jeune Français qui était empalé à Tunis, pour n'avoir pas voulu, lui non plus, se prêter à une infâme passion. A son cruel et honteux supplice, [71] les rôles furent intervertis «Pendant qu'il demeurait intrépide, parmi ses bourreaux, quelques-uns de ceux-ci s'enfuirent ; et les autres ne l'exécutèrent, écrivait M. Guérin, qu'en tremblant comme la feuille.»

On comprend, après cela, à quels dangers, à quels assauts devait être exposée la vertu des femmes, surtout lorsqu'elles joignaient la beauté à la jeunesse. Aussi M. Guérin, avec le concours des marchands chrétiens, ne reculait devant aucun sacrifice pour les arracher des mains de leurs infâmes patrons, surtout s'ils étaient renégats. Quand il n'avait pu recueillir la

somme suffisante, il obtenait quelquefois un terme pour leur rachat, et, en attendant, il les mettait en lieu sûr, à l'abri de toute coupable poursuite. Mais de temps en temps, l'asile était forcé, et on les soumettait aux plus cruelles violences pour leur faire abjurer la foi et la vertu. L'une d'elles reçut un jour plus de cinq cents coups de bâton et son corps meurtri fut foulé aux pieds par les barbares, qui lui crevèrent aussi les mamelles et finirent son glorieux martyre. M. Guérin, en apprenant ces tristes nouvelles, redoublait d'efforts pour recueillir la rançon de ces malheureuses ; et quand il avait réussi, il se hâtait de conclure avec les maîtres, de leur faire écrire les cartes de franchise, et d'emmener les victimes rachetées, car souvent il y avait chez ces monstres d'ignobles repentirs, et il fallait se mettre en garde contre les retours de leur féroce passion.

M. Guérin ne mettait pas moins d'empressement à racheter les jeunes garçons, exposés à renier la foi ou à servir à d'infâmes caprices. Une fois, il sauva un enfant de Marseille, âgé de treize ans seulement, qui avait reçu mille coups de bâton parce qu'il ne voulait pas renoncer à Jésus-Christ. Après quoi, on lui avait déchiqueté un bras, et on l'avait condamné à quatre cents nouveaux coups de bâton ; c'était, dans son état, la mort ou l'apostasie. À cette nouvelle, M. Guérin va au plus vite trouver son patron, il se [72] jette, les mains jointes, et à trois ou quatre reprises, à ses pieds, et il finit par lui arracher l'enfant au prix de deux cents piastres.

Par ces efforts, par ces sacrifices, M. Guérin, non seulement conservait les catholiques dans la fidélité et la vertu, mais il ramenait encore à la vraie foi un grand nombre de protestants. Dans une lettre à saint Vincent, du mois de juin 1646, il raconte la conversion d'un jeune Anglais de onze ans, pris par les corsaires sur les côtes de sa patrie, puis vendu à Tunis. Dans un âge si tendre, il avait aussitôt, à la lumière du malheur et de la grâce, reconnu la vérité et abjuré l'erreur. C'est un des plus beaux enfants qu'on puisse voir, écrivait le Missionnaire, et un des plus fervents chrétiens qu'on puisse souhaiter. Sa ferveur se retrempait sous le bâton et dans les tortures que lui infligeait son maître pour lui faire abjurer la foi. «Frappe, lui disait-il alors, frappe, coupe-moi le cou, si tu veux ; mais sache que je suis et mourrai chrétien catholique. Soyez tranquille, mon Père, ajoutait-il en se tournant vers M. Guérin, je suis résolu à tout souffrir, même la mort, plutôt que de renoncer à mon divin Sauveur.» Transporté alors d'admiration, M. Guérin n'avait qu'un regret, c'était de ne pas posséder les deux cents piastres exigées pour la rançon. «Ce serait un second Bède pour sa patrie, écrivait-il, tant il a d'intelligence et de vertu.»

La tendre sollicitude de M. Guérin ne se bornait pas aux esclaves de la ville ; son cœur les suivait partout où leurs maîtres barbares les conduisaient, sur mer comme dans les carrières. On peut en juger par ce qu'il mandait à saint Vincent :

«Nous attendons une grande quantité de malades au retour des galères. Si ces pauvres gens souffrent beaucoup dans leurs courses sur mer, ceux qui demeurent ici ne souffrent pas moins. On les fait travailler tous les jours à scier le marbre, exposés aux ardeurs du soleil, qui sont telles [73] que je ne puis mieux les comparer qu'à une fournaise ardente. C'est une chose étonnante que le travail et la chaleur excessive qu'ils endurent elle serait capable de faire mourir des chevaux, et néanmoins ces pauvres chrétiens ne laissent pas de subsister, ne perdant que la peau qu'ils donnent en proie à ces ardeurs dévorantes. On leur voit tirer la langue comme des chiens, à cause du chaud insupportable dans lequel il leur faut respirer. Hier, un pauvre esclave fort âgé, se trouvant accablé de mal et n'en pouvant presque plus, demanda la permission de se retirer ; mais il n'eut d'autre réponse, sinon qu'encore qu'il dût crever sur la pierre, il fallait qu'il travaillât. Je vous laisse à penser combien ces cruautés me touchent sensiblement le cœur, et me donnent d'affliction. Cependant ces pauvres esclaves souffrent leurs maux avec une patience incroyable ; ils bénissent Dieu parmi toutes les cruautés qu'on exerce sur eux ; et je puis dire avec vérité que nos Français l'emportent en bonté et en vertu sur les autres nations, Nous en avons deux malades à l'extrémité, et qui, selon toutes les apparences, n'en peuvent revenir, auxquels nous avons administré tous les

sacrements ; et, la semaine passée, il en mourut deux autres en parfaits chrétiens, et dont on peut dire que leur mort a été précieuse aux yeux du Seigneur. La compassion que j'ai pour ces pauvres affligés qui travaillent à scier le marbre me force à leur distribuer une partie des rafraîchissements que je n'ai destinés qu'aux malades.»

V

Les mahométans eux-mêmes, frappés d'admiration à la vue d'un dévouement si constant dans M. Guérin, finissaient par en être attendris, et concevaient la plus haute estime pour la religion qui l'inspirait ; plusieurs même voulurent embrasser notre sainte foi, et M. Guérin dut ne s'en occuper qu'avec une prudence consommée, pour ne pas compromettre en un instant une œuvre qui non [74]seulement promettait les plus beaux fruits de salut, mais qui déjà avait les succès les plus consolants. Parmi les sectateurs de Mahomet qui se présentèrent à lui pour être instruits, se trouva un fils d'Agy-Mohamet, bey de Tunis, nommé Chéruby. C'était la nuit que ce prince allait trouver le Missionnaire pour s'instruire des vérités saintes ; et bientôt il fut digne de recevoir le baptême. Il s'échappa alors secrètement avec trois esclaves, se dirigeant vers Palerme, qui dépendait de l'Espagne, et de là se rendit à Madrid. Chéruby choisit cette contrée plutôt que la France parce qu'elle était plus rapprochée de Tunis ; il voulait aussi éloigner le soupçon que c'était à la persuasion du Missionnaire français qu'il avait pris la fuite, et ne pas l'exposer, avec les chrétiens qu'il assistait, au courroux de son père et à la fureur du fanatisme musulman.

Agy-Mohamet, apprenant le départ de son fils, entra dans une colère extrême, qui fut partagée par tous ceux qui l'approchaient, et il fit mettre à mort une esclave chrétienne qu'on lui avait dit avoir été épousée par Chéruby. La prudence conseillait à M. Guérin de ne pas se montrer et d'interrompre momentanément l'exercice de sa charité à l'égard des esclaves ; nous apprenons en effet, par une lettre de saint Vincent du 25 juillet 1646, qu'il venait d'échapper à un grand danger, qu'il avait été contraint de demeurer caché pendant un mois, attendant d'heure en heure qu'on vînt le prendre pour le faire brûler, à quoi il était tout résolu. C'était le martyr tant désiré et qui lui échappa. Au bout de ce temps, il fut mandé par le bey, comme soupçonné d'avoir donné la main à l'évasion de son fils ; mais le Missionnaire répondit à toutes les questions avec tant de franchise et de prudence tout à la fois que le bey en demeura satisfait ; il lui donna même une ample autorisation de visiter en tous lieux les esclaves chrétiens.

M. Guérin, rentré plus avant que jamais dans les bonnes grâces d'Agy-Mohamet, en profita pour demander l'autorisation [75] de faire venir un autre prêtre à son secours, parce que, déjà, il ne pouvait suffire à sa tâche qui s'accroissait tous les jours «Deux et trois, si tu veux, lui répondit le Barbare, je les protégerai comme toi dans toutes les occasions et je ne vous refuserai jamais rien ; car je sais que tu ne fais de mal à personne, et qu'au contraire tu fais du bien à tout le monde.» Et menant de front les intérêts de sa patrie et ceux de la foi, M. Guérin obtint même pour le jeune Louis XIV une lettre, «que j'ai ici, écrivait saint Vincent de Paul, et nous ne trouvons personne qui la sache interpréter». Dans cette lettre, le bey, entre autres choses, remerciait le roi de France de lui avoir envoyé en M. Guérin un homme si probe et si digne de sa confiance. Le Missionnaire ne tarda pas d'informer saint Vincent de l'accueil favorable que sa demande avait obtenu, et celui-ci s'empressa de se rendre à ses désirs en lui envoyant M. Jean Le Vacher que plus tard les musulmans devaient faire périr à Alger, à la bouche du canon.

VI

Malgré tant de travaux, Tunis et les environs n'étaient pas un théâtre assez vaste pour le zèle de M. Guérin. De temps en temps il faisait des excursions soit sur les côtes, soit bien avant dans les terres, pour y consoler les esclaves les plus abandonnés. Une fois il poussa jusqu'à Biserte, l'ancienne Utique, où il venait d'apprendre que deux galères d'Alger étaient arrivées. C'était le jour de Pâques ; il partit aussitôt. Le voyage fut rude ; car ayant refusé de prendre une escorte de janissaires, il fut rencontré par des Arabes qui le rouèrent de coups. Un d'eux l'ayant pris par la gorge le serra si fort, qu'il crut qu'il allait être étranglé. «Mais comme je ne suis qu'un misérable pécheur, écrivait-il, dans son désir toujours trompé du martyr, Notre-Seigneur ne me jugea pas digne de mourir pour son service.»

Arrivé à Biserte, il y trouva plus de quatre cents esclaves [76] chrétiens dans l'état le plus pitoyable. Le Missionnaire, à cette vue, se sentit pénétré d'une compassion toute paternelle à leur égard, il les embrassa tendrement, et baisant leurs chaînes il était heureux de leur servir la nourriture qu'il leur avait fait préparer. Ces pauvres malheureux, objet de tant de tendresse, de cordialité et d'attentions de la part d'un homme qu'ils ne connaissaient pas, ne pouvaient retenir leurs larmes, et se trouvèrent disposés à faire tout ce que désirait le bon Missionnaire. Après avoir pourvu aux besoins corporels les plus pressants, M. Guérin s'occupa de leur salut, et avec le consentement de leur maître, aidé d'un prêtre qu'il avait amené avec lui, il leur fit une petite Mission de dix jours. Il leur procura la douce satisfaction de venir à terre, déchaînés, entendre tous les jours la sainte messe dans la maison d'un particulier transformée en chapelle ; à l'exception de quelque Grecs schismatiques, ils s'empressèrent tous de faire une confession générale et de participer à la table sainte dont un bon nombre étaient privés depuis huit, dix et même vingt ans. Un tel spectacle édifiait jusqu'aux Turcs qui dans leur attendrissement et leur admiration couraient baiser les mains du Missionnaire toutes les fois qu'ils le voyaient passer. Ces saints exercices se terminèrent par des agapes chrétiennes dans lesquelles M. Guérin réunit tous les pauvres esclaves avant de leur donner le baiser de paix et d'adieu. Après le départ des galères, le Missionnaire demanda le compte à l'hôte qui lui avait donné l'hospitalité, mais celui-ci ne voulait rien prendre, disant : «Prêtre, va en paix, la charité que tu exerces envers les autres mérite bien qu'on l'exerce envers toi.» Paroles bien touchantes dans la bouche d'un barbare infidèle et capable de faire rougir de honte plus d'un disciple de Celui qui n'est qu'amour et charité.

À cette occasion nous rapporterons ici ce que nous lisons dans une autre lettre de M. Guérin adressée à son vénéré Père saint Vincent de Paul : [77]

«Je ne puis m'empêcher de vous faire savoir ce qu'un Turc me dit, il n'y a pas longtemps, pour la confusion des mauvais chrétiens. Je m'efforçais d'en réconcilier deux qui se voulaient du mal l'un à l'autre, et comme il voyait que j'avais de la peine à les accorder, il me dit devant eux, en sa langue : “Mon père, entre nous autres Turcs, il ne nous est pas permis de demeurer trois jours mal avec notre prochain, quand même il aurait tué un de nos plus proches parents.” Et en effet, j'ai plusieurs fois remarqué cette pratique parmi eux ; et je les ai vus s'embrasser aussitôt après qu'ils s'étaient battus. Je ne sais pas si l'intérieur répondait à l'extérieur ; mais il n'y a point de doute que ces infidèles ne condamnent au jour du jugement ces mauvais chrétiens qui, non contents de garder de la haine dans leur cœur, la témoignent au dehors avec scandale, et se glorifient même de la vengeance qu'ils ont prise, ou qu'ils veulent prendre de leurs ennemis. Faut-il que nous pensions ainsi, et que des gens que nous traitons de barbares, regardent la haine comme une passion honteuse!

Un dévouement aussi généreux de la part de M. Guérin et de ses confrères que saint Vincent venait d'envoyer à Alger, était connu dans plusieurs autres villes des États barbaresques, et de toutes parts on demandait au saint fondateur de la Mission des apôtres de la charité chrétienne. Malgré son vif désir d'assister ses anciens compagnons d'infortune, la disette des ouvriers et les besoins urgents qu'en avait la France, ne lui permirent pas de prêter une oreille favorable aux demandes qui lui étaient adressées ; cependant il ne put résister aux

instances qui lui furent faites pour Salé, et, si cette Mission n'eut pas lieu, elle ne manqua que par un concours de circonstances indépendantes de sa volonté, comme nous le lisons dans une lettre du 25, juillet 1646 à M. Portail. «On nous demande à Salé en Barbarie, où l'on a la liberté de prêcher Jésus-Christ. Qui pourrait bien être propre pour cela? C'était le consul de [78] France qui s'était adressé à saint Vincent ; il fit droit à une requête si chrétienne, et désigna un de ses prêtres qui eut ordre de joindre le consul à Marseille, et de se tenir prêt à faire voile pour Salé. Mais un religieux d'une autre Communauté prit les devants. Saint Vincent, qui appréhendait toute mésintelligence, écrivit au consul, le 5 octobre, en ces termes : «Nous vous remercions de l'honneur que vous avez fait à notre chétive Congrégation de vouloir bien jeter les yeux sur elle pour l'employer au service de Dieu, et à l'assistance des esclaves de Barbarie ; mais nous avons pour maxime de céder aux autres les bonnes œuvres qui se présentent à faire. Je suis persuadé qu'ils s'en acquitteront beaucoup mieux que les nôtres ne pourraient faire. Si par malheur ces ouvriers dont les emplois seraient si limitrophes venaient à avoir quelque démêlé, ils ne manqueraient pas de scandaliser les chrétiens et les infidèles.» Le départ du Missionnaire fut donc suspendu et le projet de Mission à Salé dut être abandonné.

M. Guérin, animé de l'esprit de saint Vincent qui lui avait appris à ne considérer que le Fils de Dieu lui-même dans ces pauvres esclaves, en ne mettant pas de bornes à son zèle, ne négligeait cependant pas, selon les recommandations qui lui en avaient été faites à son départ de Paris, l'assiduité aux exercices de piété en usage dans la Compagnie. Son expérience du reste le convainquait assez que ce n'était qu'en recourant fréquemment au Seigneur, par des prières ferventes et par une union habituelle de son cœur avec celui de son divin Maître, qu'il pouvait être entre ses mains un instrument utile au salut des âmes. Lorsque des circonstances qui se présentaient fréquemment le mettaient dans la nécessité de s'écarter du règlement qu'il avait dressé, le premier moment libre était employé à l'exercice de piété qu'il avait été obligé de différer. La dévotion dont il a été constamment animé témoigne assez de son assiduité au saint exercice de l'oraison que saint Vincent regardait comme une [79] arme indispensable au Missionnaire, pour sortir toujours victorieux des luttes intérieures et extérieures qu'il a à soutenir contre ses ennemis, et pour se maintenir dans l'esprit de foi qui doit le diriger dans tous ses actes. Il trouvait dans la lecture spirituelle et dans la récitation du saint office un délassement à toutes ses fatigues ; dans la célébration quotidienne de la sainte messe, son âme reprenait une vigueur nouvelle pour soutenir les combats du Seigneur par la participation au pain des forts ; se croyant redevable aux esclaves, ses chers maîtres, de son temps et de son zèle, il était persuadé qu'il se devait encore plus au frère Francillon, associé à ses travaux ; d'ailleurs le meilleur moyen de le rendre un coopérateur utile, c'était de faire pénétrer dans son cœur les sentiments d'amour pour Dieu et le prochain qui animaient son propre cœur. La conduite constamment pleine de dévouement et de piété de ce bon frère dit assez les soins que dut prendre de lui M. Guérin.

VII

Il était impossible que M. Guérin ne succombât pas à tant de travaux, s'il n'était promptement secouru ; aussi hâtait-il l'arrivée du confrère qui lui était promis. Ce fut le 22 novembre de l'année 1647 que M. Jean Le Vacher aborda à Tunis. Malgré sa faible santé, il allait être d'un grand secours et arrivait fort à propos ; la peste faisait alors des ravages parmi les chrétiens et les Turcs. Les deux Missionnaires rivalisèrent de zèle et de dévouement auprès des malheureux atteints du fléau, jusqu'au mois de mai de l'année suivante (1648). M. Le Vacher fut pris du mal contagieux et réduit à une telle extrémité qu'on le crut mort. M. Guérin dut alors s'occuper de sa sépulture et se retira, ne laissant auprès de lui que le frère Francillon. Au bout de deux heures, le frère, dont les regards ne pouvaient se détacher de ce cher

Missionnaire, remarqua un léger mouvement. Dans un transport de joie contenu encore par la crainte, il [80] appelle à son secours ; le Missionnaire vivait ; on arrive, et la vérité reconnue, tous rendent grâces à Dieu.

M. Guérin donnant connaissance de la maladie de M. Le Vacher à saint Vincent, lui exprimait en même temps les pleurs, les gémissements des pauvres esclaves, des marchands et du consul. «Les Turcs eux-mêmes, disait-il, viennent nous visiter, et les plus grands de la ville m'ont envoyé offrir leurs services. Enfin, Monsieur, je vois évidemment qu'il fait bon servir Dieu, puisque dans la tribulation, il suscite ses ennemis mêmes pour secourir ses pauvres serviteurs. Nous sommes affligés de la guerre, de la peste et de la famine, et avec cela nous sommes sans regret ; notre courage est très bon, Dieu merci ; nous ne craignons pas plus la peste que s'il n'y en avait pas. La joie que nous avons, notre frère François Francillon et moi, du rétablissement de M. Le Vacher, nous a rendus ardents comme les lions de nos montagnes.»

Cette force ne s'exerça pas longtemps ; quelques jours après, le bon frère lui-même est atteint par la peste. D'un autre côté, M. Guérin, qui, depuis le mois d'octobre de l'année précédente, se voyait de plus en plus affaibli et obligé de se multiplier au service des pestiférés, n'ayant, dans un temps où la guerre interrompait le commerce, où la famine s'ajoutait à la peste, que de mauvais et maigres aliments pour soutenir ses forces, tombe malade à son tour, et les trois pauvres Missionnaires se trouvèrent simultanément au lit. Voyant cela, le frère Francillon se lève. En vain on veut le retenir : «Que Dieu fasse de moi ce qu'il lui plaira, répond-il, mais dans l'état où sont mes deux Pères, je leur rendrai tous les services d'un fils.» Et, en effet, oubliant son mal, il va de l'un à l'autre, ne quittant leur chevet que pour aller en ville chercher aliments et remèdes. Dieu bénit sa charité ; au bout de quelques jours la peste le quitta et M. Le Vacher entra en convalescence ; mais M. Guérin sentait de plus en plus ses forces l'abandonner. Les progrès de [81] son mal ne l'effrayèrent pas ; il souscrivit avec joie et soumission parfaite à la volonté de Dieu, regardant la mort comme le terme de ses travaux et le couronnement glorieux qu'un ouvrier fidèle doit attendre de la miséricorde infinie de son Dieu. Il n'avait qu'un regret, celui de mourir dans son lit, lui qui avait compté sur le bonheur d'être empalé ou brûlé vif pour son divin Maître. Il rendit son âme à son Créateur, à Tunis, le 13 mai 1648.

En apprenant ces nouvelles, saint Vincent, malgré sa profonde affliction, louait Dieu de la santé rendue aux uns, qui allait leur permettre «de lui continuer leurs services en la personne des esclaves malades et abandonnés, qui est le degré de charité le plus relevé qui se puisse exercer dans ce monde» ; du décès des autres, «parce que c'est un martyr d'amour de mourir pour l'assistance spirituelle et corporelle des membres vivants de Jésus-Christ». Le Saint consacra deux conférences, à Saint-Lazare, à s'entretenir des vertus de M Guérin ; il fit recueillir les détails de sa vie et de sa mort pour en faire part à toutes les maisons de la Congrégation. «Le sujet le mérite bien, lisons-nous dans une de ses lettres, c'était une âme des plus pures, des plus détachées et des plus dévouées à Dieu et au prochain que j'aie jamais connues. Oh quelle perte pour les pauvres ; mais quelle perte pour nous de n'avoir plus cet exemple de zèle et de charité Souvent je m'en suis servi comme du plus efficace pour animer la Compagnie à la pratique de ces vertus. Nous ne l'avons plus, Dieu nous l'a ôté ; peut-être c'est pour nous punir du mésusage que nous en avons fait ; mais, comme il est vrai que la plupart en ont profité, Dieu veuille nous exciter à une plus grande émulation pour aller établir partout l'empire de son Fils Notre-Seigneur. Ce bon serviteur de Dieu n'a pas attendu qu'il fût en Barbarie pour aimer et consoler les pauvres, il l'a toujours fait en France et en Lorraine autant qu'il l'a [82] pu, et c'est ce qui lui a mérité le bonheur d'aller mourir au service des pauvres esclaves, ainsi que plusieurs l'ont remarqué en notre conférence. Tournant enfin ses regards vers l'avenir, «Une telle mort, ajoutait le Saint, est précieuse au ciel et à la terre, et elle

sera, Dieu aidant, la semence des Missionnaires, comme le sang des martyrs a été la semence des chrétiens.»

LES MISSIONNAIRES DE GÊNES

VICTIMES DE LA PESTE EN 1657

Blatiron (Étienne), né le 6 janvier 1614, à Saint-Julien de Capel, diocèse de Clermont, reçu à Paris le 6 janvier 1638.

Duport (Nicolas), né le 22 mars 1619, à Soissons ; reçu à Paris le 5 mai 1648.

Boccone (Dominique), né le 12 novembre 1613, à Tirano, diocèse d'Albenga ; reçu à Gênes le 9 novembre 1655.

Tratebas (Antoine), né le 7 novembre 1632, Allanche, en Provence ; reçu à Paria le 7 octobre 1651

Vincent (François), né à Gandelu, diocèse de Meaux ; reçu à Paria le 2 avril 1649, âgé de trente-huit ans.

Ennery (Jean), né en 1616, au château de Makenery, diocèse de Limerick, en Irlande ; reçu à Paris le 23 septembre 1642.

Le Juge (Jérôme), né le 30 septembre 1611, à Diano, diocèse d'Albenga ; reçu à Gênes le 25 mars 1650.

Saint Vincent nous apprend que tous les missionnaires victimes de la peste, à Gênes, étaient prêtres, à l'exception d'un seul qui n'était que frère coadjuteur. (Lettre à Lhuillier, Missionnaire, du 11 décembre 1657.)

M. Étienne Blatiron, déjà Missionnaire depuis plusieurs années, passait à Gênes en 1645. Il fut retenu dans cette ville par le cardinal Durazzo, avide de faire évangéliser son peuple ; bientôt d'autres Missionnaires le rejoignirent.

Ils s'adonnèrent aussitôt au travail des Missions avec une telle continuité et une telle ardeur que saint Vincent, si ennemi pourtant de l'inaction, craignit qu'ils ne succombassent, et qu'il leur écrivit de se modérer. Mais comment l'eussent-ils fait, alors que le cardinal, avec la santé la plus[83] frêle, leur donnait lui-même l'exemple? Il s'associait à leurs missions comme l'un d'eux, entraînait dans toutes leurs pratiques et suivait à la lettre leur règlement.

Des paroisses divisées comme de petits États en guerre étaient désarmées par ces ministres de paix. Des confréries de charité étaient fondées dans des villages avec l'obole du pauvre ; ailleurs, on établissait une Compagnie dont l'emploi était d'enseigner aux ignorants les prières essentielles et les principes de la foi, et d'aller par la paroisse chercher les enfants pour les amener au catéchisme.

Vincent, à Saint-Lazare, racontait les vertus et les travaux des Missionnaires de Gênes : «D'où vous voyez, Monsieur, écrivait-il au supérieur, M. Blatiron, que le miel de votre ruche s'écoule jusque dans cette maison, et sert à la nourriture de ses enfants.» Il le nourrissait lui-même de ses encouragements et de ses saintes félicitations ; il lui avait écrit le 12 septembre 1647 : «Je ne pense jamais à vous ni à ceux qui sont avec vous qu'avec beaucoup de consolation : Vous désirez tous d'être entièrement à Dieu, et Dieu vous désire tous pour lui-même. Il vous a choisis pour lui rendre les premiers services de la Compagnie dans le lieu où vous êtes ; et pour cela, sans doute, il vous donnera des grâces toutes particulières, qui serviront comme de fondement à toutes celles qu'il fera jamais à cette nouvelle maison. Cela étant, quelle reconnaissance ne devez-vous pas à sa divine Providence? Quelle confiance ne devez-vous pas avoir en sa protection? Mais quelle doit être votre humilité, votre union, votre douceur les uns pour les autres!» Et alors, entrant dans un saint transport, et se prosternant avec eux aux pieds de la divine Bonté : «O Dieu, s'écrie-t-il, ô mon Seigneur ! soyez le lien de leurs cœurs ! Faites éclore tant de saintes affections dont vous y avez mis le germe ! Donnez l'accroissement aux fruits de leurs travaux, afin que les enfants de votre Église en puissent être

nourris ! Arrosez de vos bénédictions cet [84] établissement, comme une nouvelle plante ! Fortifiez et consolez ces pauvres Missionnaires dans les fatigues de leurs emplois ! Et enfin, mon Dieu, soyez vous-même leur récompense, et, par leurs prières, étendez sur moi votre immense miséricorde!»

Ces vœux furent exaucés : nous venons de voir le succès des missions ; non moindres furent les fruits des exercices des ordinands, et surtout des retraites spirituelles. Les retraites commencèrent par les curés chez qui les Missionnaires avaient travaillé, et il en sortit des conversions admirables. Des curés rendaient publique leur confession, comme publics avaient été leurs scandales ; et ces sortes de confessions, à la face des hommes comme de Dieu, devinrent en quelque sorte de règle à Gênes, si bien qu'on disait en y entrant : «Nous sommes ici dans la vallée de Josaphat,»

Là encore le cardinal Durazzo donnait l'exemple. Il faisait sa retraite avec les Missionnaires, suivant tous leurs exercices avec une fidélité scrupuleuse, consacrant comme eux quatre heures par jour à l'oraison, et presque toujours à genoux. En vain l'invitait-on à se lever et à s'asseoir il ne le faisait presque jamais ; et si la fatigue l'y contraignait, aussi humble qu'un jeune novice, il en demandait la permission. Il rendait compte de son oraison à son tour, avec la simplicité d'un Missionnaire. Dans la chambre, à la table, il ne voulait aucune distinction. Et quand, à la fin de la retraite, on le pria de donner sa bénédiction à ceux qui en avaient partagé avec lui les exercices, c'est lui qui se jeta à genoux pour la recevoir du Supérieur.

Par ces travaux, les Missionnaires changèrent la face du diocèse de Gênes, et surtout leur Supérieur, Etienne Blatiron, que le cardinal Durazzo proclamait un des premiers Missionnaires du monde.

En 1656 et 1657, la peste vint mettre leur charité à une nouvelle épreuve. Les lettres de Vincent, à cette époque, [85] sont pleines à ce sujet de détails horribles. En retournant des champs à la ville, où le mal croissait tous les jours, Blatiron avait trouvé les rues encombrées de monceaux de cadavres, parmi lesquels quatre personnes vivantes, tombées là de faiblesse, en attendant de devenir bientôt cadavres à leur tour¹⁴. Il y avait cinq ou six mille morts par semaine. On n'osait venir que de loin au secours de cette malheureuse ville, et personne n'avait la force d'aller recueillir les secours jetés sur ses côtes. Vincent écrivait, le 9 septembre 1657 : «Une barque de Savone étant allée au port pour porter quelques rafraîchissements, et ayant crié longtemps, personne n'a répondu ; de façon qu'ayant laissé sur la rive les vivres qu'elle apportait, et y étant retournée de là à quelques jours, elle les y a trouvés comme elle les y avait mis.»

À l'époque de cette lettre, la peste avait redoublé de fureur. Jésuites, Missionnaires, avaient été obligés de céder leurs maisons aux pestiférés, et s'étaient mis dans une maison de louage.¹⁵ Ni les changements des saisons, ni les prières que venait de faire l'Église à l'occasion d'un jubilé, rien ne pouvait détourner le fléau, ni même diminuer ses coups. «Il faut, écrivait alors Vincent, que les péchés de l'État chrétien soient bien grands, puisqu'ils obligent Dieu d'exercer sa justice de cette sorte. Plaise à sa miséricorde venir à son tour visiter bientôt ces pauvres villes, et consoler tant de peuples affligés partout, qui d'une façon, qui d'une autre!» Dans sa profonde affliction, il trouvait à remercier Dieu de ce que ses maisons avaient été jusqu'alors préservées, et il le priait de leur conserver sa protection jusqu'au bout¹⁶. Mais bientôt le Supérieur lui-même, Etienne Blatiron, était frappé à Gênes, en même temps qu'Edme Jolly l'était à Rome, et d'autres ailleurs. Quelle [86] douleur à la nouvelle du danger de ces excellents ouvriers, et que de prières partirent pour eux, de Saint-Lazare et de toutes les maisons de la Compagnie ! De ces deux grands serviteurs de Dieu, l'un fut laissé pour

¹⁴ Lettre à Get, à Marseille, du 24 août 1657.

¹⁵ Lettre à Ozenne, en Pologne, du juillet 1657-

¹⁶ Lettre du 22 décembre 1656.

gouverner plus tard la Congrégation ; l'autre, avec quelques-uns des compagnons de son héroïsme, fut pris et rappelé à Dieu.

Écoutons l'oraison funèbre que leur fit Vincent dans un entretien sur la confiance : «Oh ! qu'il est bien vrai, Messieurs et mes frères, que nous devons avoir une grande confiance en Dieu, et nous mettre entièrement entre ses mains, croyant que sa Providence dispose pour notre bien et pour notre avantage tout ce qu'elle veut ou permet qu'il nous arrive ! Oui, ce que Dieu nous donne et ce qu'il nous ôte et pour notre bien, puisque c'est pour son bon plaisir, et que son bon plaisir est notre prétention et notre bonheur. C'est dans cette vue, que je vous ferai part d'une affliction qui nous est survenue, mais que je puis dire avec vérité, mes frères, une des plus grandes qui nous pouvait arriver c'est que nous avons perdu le grand appui et le principal support de notre maison de Gênes. M. Blatiron, supérieur de cette maison-là, qui était un grand serviteur de Dieu, est mort ; c'en est fait ! Mais ce n'est, pas tout le bon M. Duport, qui s'employait avec tant de joie au service des pestiférés, qui avait tant d'amour pour le prochain, tant de zèle et de ferveur pour procurer le salut des âmes, a été aussi enlevé par la peste. Un de nos prêtres italiens, M. Dominique Boccone, fort vertueux et bon missionnaire, comme j'ai appris, est semblablement mort dans un lazaret, où il s'était mis pour servir les pauvres pestiférés de la campagne. M. Tratebas, qui était aussi un vrai serviteur de Dieu, très bon Missionnaire, et grand en toutes vertus, est aussi mort. M. François Vincent que vous connaissiez, qui ne cédait en rien aux autres, est mort. M. Ennery, homme sage, pieux et exemplaire, est mort. C'en est fait, Messieurs et mes frères, la maladie contagieuse nous a enlevé tous ces [87] braves ouvriers ; Dieu les a retirés à lui. De huit qu'ils étaient, il n'en reste plus qu'un, M. Le Juge, qui, ayant été frappé de peste, en est guéri, et sert à présent les autres malades, O Sauveur Jésus ! quelle perte et quelle affliction ! C'est maintenant que nous avons grand besoin de nous bien résigner à toutes les volontés de Dieu : car, autrement, que ferions-nous, que nous lamenter et attrister inutilement de la perte de ces grands zéloteurs de la gloire de Dieu? Mais, avec cette résignation, après avoir accordé quelques larmes au sentiment de cette séparation, nous nous élèverons à Dieu, nous le louerons et le bénirons de toutes ces pertes, puisqu'elles nous sont arrivées par la disposition de sa très sainte volonté. Mais, Messieurs et mes frères, pouvons-nous dire que nous perdons ceux que Dieu nous retire? Non, nous ne les perdons pas ; et nous devons croire que la cendre de ces bons Missionnaires servira comme de semence pour en produire d'autres. Tenez pour certain que Dieu ne retirera point de cette Compagnie les grâces qu'il leur avait confiées, mais qu'il les donnera à ceux qui auront le zèle d'aller prendre leurs places.» (MAYNARD, *Saint Vincent de Paul*, liv. VI, ch. III.)

MM. GIRARD BRIN, EDME BARRY

LE FRERE THADDEE LYE
ET LES AUTRES MISSIONNAIRES EN IRLANDE
1652

Brin (Girard), né à Cashet, en Irlande ; reçu à Paris le 14 octobre 1639.

*Barry (Edme), né dans le diocèse de Cloyne, en Irlande ; reçu à Paris le 21 juillet 1641 ;
ordonné prêtre à Cahors.*

Lye (Thaddée), frère de la Mission.

En 1646, Innocent X invita saint Vincent à faire passer des Missionnaires en Irlande. Le pape cédait lui-même peut-être à une invitation d'Henriette de France, qui n'avait [88] jamais cessé d'entretenir des rapports avec les catholiques irlandais, et qui voulait profiter d'un traité secret passé dernièrement entre eux et Charles I^{er}.

Vincent obéit aussitôt aux ordres du Souverain Pontife, et choisit dans sa Compagnie huit Missionnaires, parmi lesquels étaient cinq Irlandais. Obéissants comme leur père, ceux-ci se jetèrent aussitôt à ses pieds pour lui demander la bénédiction du départ «Soyez unis ensemble, leur dit-il, et Dieu vous bénira ; mais que ce soit par la charité de Jésus-Christ ; car toute autre union qui n'est point cimentée par le sang de ce divin Sauveur, ne peut subsister. C'est donc en Jésus-Christ, par Jésus-Christ et pour Jésus-Christ, que vous devez être unis les uns avec les autres. L'esprit de Jésus-Christ est un esprit d'union et de paix : comment pourriez-vous attirer les âmes à Jésus-Christ, si vous n'étiez unis entre vous et avec lui-même? Cela ne se pourrait pas. N'ayez donc qu'un même sentiment et une même volonté ; autrement, ce serait faire comme les chevaux, lesquels, étant attelés à une même charrue, tireraient les uns d'un côté, les autres d'un autre, et ainsi ils gêneraient et briseraient tout. Dieu vous appelle pour travailler en sa vigne allez-y comme n'ayant en lui qu'un même cœur et une même intention ; et, par ce moyen, vous en rapporterez du fruit.»

Il leur recommanda ensuite l'obéissance au Souverain Pontife, si nécessaire en un pays où la politique anglaise poussait le clergé à la révolte. Il régla leur conduite dans le voyage et après leur arrivée sur le théâtre de leur Mission, et ils reconnurent depuis toute la sagesse de ses conseils.

Ils partirent de Paris vers le milieu d'octobre 1646. Retenus quelque temps à Nantes, ils s'employèrent au service des pauvres et des malades dans les hôpitaux, et instruisirent en quelques conférences les dames de la Charité des paroisses. [89]

De même firent-ils à Saint-Nazaire, où ils devaient s'embarquer sur un navire hollandais. Ils donnèrent aux nombreux passagers une sorte de mission, et comme prémices de leur prochain apostolat, ils convertirent au catholicisme un gentilhomme anglais, qui, blessé à mort trois jours après, expira en bénissant leur charité et la miséricorde de Dieu.

Ils s'embarquèrent enfin, et après avoir échappé aux tempêtes sur mer, à la persécution sur terre, à la mort sous diverses formes, ils arrivèrent au but. Là, ils se partagèrent entre le diocèse de Limerick et celui de Cashel.

Des deux côtés ils firent leurs exercices ordinaires avec un succès à étonner les évêques d'Irlande, à mériter les éloges du nonce Rinuccini, qui résidait encore dans ce royaume. Là, comme partout, clergé et peuple étaient également transformés. Mais alors la persécution éclata. Charles I^{er} venait de mourir sur l'échafaud, et les catholiques d'Irlande avaient proclamé le prince de Galles. Nommé lord lieutenant d'Irlande, Cromwell était parti à la nouvelle de la défaite de l'armée royale, et il avait signalé la prise de Drogheda, de Vexford, de Kilkenny, par d'horribles massacres ; puis il était revenu en Angleterre, laissant à son gendre, le farouche Ireton, le commandement en chef. La sanglante tyrannie s'accrut et pesa principalement sur les catholiques. Il n'était plus possible de faire des missions dans les campagnes, occupées par les parlementaires. Il est vrai que partout où la mission avait été précédemment faite, les Missionnaires étaient dignement remplacés par les curés, dont pas un n'abandonna son poste. L'un d'eux, qui, pendant une retraite faite un an auparavant à Limerick chez les prêtres de la Mission, avait déclaré qu'il serait heureux de mourir pour la foi et la charité, fut massacré par les soldats d'Ireton, en administrant les sacrements à des malades.

Vincent rappela cinq de ses prêtres en France et en laissa [90] trois à Limerick. Ces cinq Missionnaires lui rapportèrent des lettres les plus honorables que leur avaient remises au départ les évêques de Limerick et de Cashel.

Les trois Missionnaires restés à Limerick, sur l'invitation de l'évêque, donnèrent une mission dans cette ville qui, en y comprenant les villageois réfugiés, ne comptait pas moins de vingt mille communiant. Malgré la disproportion entre l'énormité du travail et le petit nombre des ouvriers, les Missionnaires, après quelques commencements difficiles, eurent un succès qu'on n'y avait pas vu, écrivait l'évêque à Vincent, de mémoire d'homme. Il est vrai que

le prélat, la noblesse, les magistrats, tous y contribuèrent. Dieu lui-même sembla prendre en main sa cause en frappant de mort subite quelques incorrigibles blasphémateurs.

En écrivant ces détails à Vincent, l'évêque de Limerick l'invitait à adresser quelques paroles de consolation à ses Missionnaires. D'un autre côté, un de ceux-ci lui avait écrit, en renvoyant ses confrères en France, pour lui dire qu'ils s'affermisssaient tous de plus en plus, quoi qu'il pût arriver, dans leur dessein de rester à Limerick. Vincent lui répondit, au mois d'avril 1650 :

«Nous avons été grandement édifiés de votre lettre, y voyant deux excellents effets de la grâce de Dieu. Par l'un, vous vous êtes donné à Dieu, pour tenir ferme dans le pays où vous êtes au milieu des dangers, aimant mieux vous exposer à la mort que de manquer d'assister le prochain ; et par l'autre vous vous appliquez à la conservation de vos confrères, les renvoyant en France pour les éloigner du péril. L'esprit du martyr vous a poussé au premier, et la prudence vous a fait faire le second, et tous les deux sont tirés sur l'exemple de Notre-Seigneur, lequel, au point qu'il allait souffrir les tourments de sa mort pour le salut des hommes, voulut en garantir ses disciples et les conserver, disant : «Laissez aller ceux-ci, et ne les touchez pas.» C'est ainsi que vous en avez usé, comme un véritable enfant de ce très adorable Père, à qui je rends des grâces infinies d'avoir produit en vous des actes d'une charité souveraine, laquelle est le comble de toutes les vertus.

Je le prie qu'il vous en remplisse, afin que, l'exerçant en tout et toujours, vous la versiez dans le sein de ceux qui en manquent. Puisque ces autres messieurs qui sont avec vous sont dans la même disposition de demeurer, quelque danger qu'il y ait de guerre et de contagion, nous estimons qu'il les faut laisser. Que savons-nous ce que Dieu en veut faire? Certainement il ne leur donne pas en vain une résolution si sainte. Mon Dieu, que vos jugements sont inscrutables ! Voilà qu'au bout d'une mission des plus fructueuses et peut-être des plus nécessaires que nous ayons encore vu ; vous arrêtez, comme il semble, le cours de vos miséricordes sur cette ville pénitente, pour appesantir davantage votre main sur elle, ajoutant au malheur de la guerre le fléau de la maladie. Mais c'est pour moissonner les âmes bien disposées, et assembler le bon grain en vos greniers éternels. Nous adorons vos conduites, Seigneur, etc.»

En effet, à la guerre venait de se joindre une contagion si violente qu'elle emporta huit mille personnes à Limerick. De ce nombre fut le frère de l'évêque, qui s'était consacré avec les Missionnaires au service des pestiférés. Du reste, tous mouraient contents, car, disaient-ils, «Dieu nous a envoyé des anges pour nous réconcilier avec lui». Et l'évêque, dans sa reconnaissance, ne cessait de répéter : «Hélas ! quand M. Vincent n'aurait jamais fait pour la gloire de Dieu que le bien qu'il a fait à ces pauvres gens, il se doit estimer bienheureux.»

Mais la guerre elle-même acheva cette malheureuse ville. Ireton s'en rendit maître après quatre ou cinq mois de siège. Vingt-deux individus durent être abandonnés à la merci du vainqueur, parmi lesquels l'évêque d'Emly, réfugié dans ses murs, et son maire, sir Thomas Stretch. Sir [92] Thomas avait été élu maire au sortir d'une retraite chez les prêtres de la Mission, et il avait accepté par dévouement.

Cependant les trois Missionnaires avaient échappé aux fureurs d'Ireton. L'un d'eux resta à Limerick et y termina sa sainte carrière. Les deux autres, Brinn et Barry, en sortirent avec cent ou cent vingt prêtres et religieux, à la faveur d'un déguisement et mêlés aux soldats de la place, qui, par la capitulation, avaient obtenu la vie sauve et le droit de retraite. Comme il n'y avait point de quartier pour les prêtres catholiques, ils avaient passé la nuit précédente à se préparer à la mort ils ne furent heureusement pas reconnus. En sortant de Limerick, ils se séparèrent, non sans grande douleur, mais pour assurer davantage la vie d'au moins l'un des deux. Brinn prit la route de son pays avec le grand vicaire de Cashel. Barry se dirigea vers les montagnes, où une dame charitable le reçut et le cacha pendant deux mois. Une barque frétée pour la France s'étant ensuite présentée sur la côte, il en profita et arriva heureusement à

Nantes. Ce fut une grande joie pour Vincent, qui avait cru ses deux prêtres enveloppés dans le massacre de Limerick.

Du reste, sa Compagnie paya tribut à la sanglante persécution. Un Frère, nommé Thadée Lye, découvert par les hérétiques, fut horriblement massacré sous les yeux de sa mère après lui avoir coupé les pieds et les mains, on lui écrasa la tête. (Lettre de saint Vincent à Lambert, en Pologne, du 22 mars 1652. -MAYNARD, *Saint Vincent de Paul*, liv. VI, ch. III.)
[93]

M. CHARLES NACQUART

PRÊTRE

Madagascar. 29 mai 1650.

M. Charles Nacquart, né à Treslon, petite ville du diocèse de Soissons, fut reçu dans la Congrégation de la Mission à Saint-Lazare, le 6 avril 1640. Après avoir terminé son séminaire et les études qui le suivent, sous les yeux de saint Vincent, il fut envoyé à la maison de Richelieu. Les Missionnaires de cette résidence, dans le diocèse de Tours, étaient chargés de la cure et faisaient des missions dans les villages environnants. Déjà M. Nacquart avait manifesté à son vénéré Père le désir de consacrer ses jours au service et à la gloire du Seigneur sur une terre infidèle ; mais il attendait avec patience que la divine Providence réalisât le vœu le plus ardent de son cœur. Ce moment était plus rapproché qu'il n'osait l'espérer.

*

* *

Pendant que l'Angleterre et la Hollande se disputaient le commerce de l'Inde, la France de Louis XIII, que régissait le génie organisateur de Richelieu, prêtait une oreille attentive aux récits enthousiastes des navigateurs qui avaient abordé à l'Île Saint-Laurent ou de Madagascar, sur la grande route des Indes. Son étendue, sa fertilité et sa position maritime excitaient l'attention et la convoitise des hommes avides de grandes entreprises. Une compagnie se forma donc sous le nom de *Société de l'Orient* : le capitaine de marine Rigault, de la Rochelle, son représentant, obtint du cardinal de Richelieu, le 22 janvier 1642, le privilège et la concession «d'envoyer, dit M. de Flacourt, à Madagascar et autres isles adjacentes pour y ériger colonies et commerce ainsi qu'ils aviseroient estre bon pour leur traficq, et en prendre possession au nom de Sa Majesté-Très-Chrestienne.» [94]

Le cardinal délivra les lettres patentes à Rigault, le 29 janvier de la même année ; la concession fut confirmée par arrêt du conseil, le 15 février suivant, et l'année d'après par le roi (20 septembre 1643)¹⁷.

Après des débuts pleins d'espérance, la Compagnie des Indes apprit bientôt que son œuvre périssait. Elle résolut alors de réparer sa faute première, qui avait été de ne pas asseoir sa colonie sur la base nécessaire de la religion : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam*¹⁸ ; on ne peut fonder une société durable sans l'aide et l'idée de Dieu, les païens mêmes mettaient toujours en pratique cette vérité que les chrétiens semblent quelquefois oublier.

La Compagnie résolut donc d'envoyer à Madagascar, avec un nouveau gouverneur plus honnête et plus habile, des prêtres zélés ; et par l'entremise du cardinal Bagni, nonce

¹⁷ Charpentier. *Relation de l'établissement de la Compagnie française pour le commerce des Indes orientales*. 1655.

¹⁸ Ps. CXXVI, V. 1.

apostolique auprès de la cour de France, elle demanda à Vincent de Paul quelques-uns de ses prêtres.

Le Saint, qui brûlait d'aller lui-même évangéliser les infidèles, accueillit la proposition avec joie et bénit la divine Providence du choix qu'elle daignait faire de sa Congrégation, en lui confiant une mission qui promettait à ses enfants et les palmes du martyre et d'abondantes bénédictions.

Lorsque tout fut arrêté, il annonça la nouvelle mission à sa Compagnie, par ces paroles tout apostoliques :

«Voilà un beau champ que Dieu nous ouvre, tant à Madagascar qu'aux îles Hébrides et ailleurs. Prions Dieu qu'il embrase nos cœurs du désir de le servir ; donnons-nous à lui pour en faire ce qu'il lui plaira. Saint Vincent Ferrier s'encourageait à la pensée qu'il devait venir des prêtres, lesquels par la ferveur de leur zèle embraseraient toute la terre. Si nous ne méritons pas que Dieu nous fasse la grâce [95] d'être ces prêtres-là, supplions-le qu'au moins il nous en fasse les images et les précurseurs. Mais, quoi qu'il en soit, tenons pour certain que nous ne serons point véritablement chrétiens, jusqu'à ce que nous soyons prêts de tout perdre et de donner même notre vie pour l'amour et pour la gloire de Jésus-Christ, nous résolvant avec le saint Apôtre de choisir plutôt les tourments et la mort même que d'être séparés de la charité du divin Sauveur.

Le nouveau gouverneur envoyé par la Compagnie de l'Orient à Madagascar était M. de Flacourt ; les Missionnaires désignés par saint Vincent furent M. Nacquart et son compagnon M. Gondrée, qui succomba le premier, et dont nous avons déjà raconté la vie vertueuse et la mort édifiante. Le départ fut fixé au mois d'avril 1648.

*

* *

À la date du 22 mars 1648, le Saint écrivit à M. Nacquart cette lettre toute pleine de sentiments apostoliques pour lui annoncer la mission qu'il lui confiait :

«Quand on fit en votre présence la proposition d'ouvrir des Missions parmi les gentils et idolâtres, il me semble que Notre-Seigneur fit sentir à votre âme qu'il vous y appelait, comme vous me l'écrivîtes. Il est temps que cette semence de la divine vocation sur vous ait son effet, et voilà que Mgr le nonce, de l'autorité de la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foi, de laquelle Notre Saint Père le Pape est le chef, a choisi la Compagnie pour aller servir Dieu, dans l'île de Saint-Laurent, autrement dite Madagascar ; et la Compagnie a jeté les yeux sur vous, comme sur la meilleure hostie qu'elle ait, pour en faire hommage à notre souverain Créateur, afin de lui rendre ce service, avec un autre bon prêtre de la Compagnie.

«O mon plus que très cher Monsieur ! que dit votre cœur à cette nouvelle? A-t-il la confusion convenable pour recevoir une telle grâce du ciel? Vocation aussi grande et [96] aussi adorable que celle des plus grands apôtres et des plus grands saints de l'Église de Dieu ! Desseins éternels, accomplis dans le temps sur vous ! L'humilité, Monsieur, est seule capable de porter cette grâce ; le parfait abandon de tout ce que vous êtes et pouvez être, dans l'exubérante confiance en notre souverain Créateur, doit suivre.

La générosité et grandeur du courage vous est nécessaire. Il vous faut une foi aussi grande que celle d'Abraham. La charité de saint Paul vous fait grand besoin. Le zèle, la patience, la déférence, la pauvreté, la sollicitude, la discrétion, l'intégrité des mœurs, et le grand désir de vous consumer pour Dieu, vous sont aussi convenables qu'au grand saint François-Xavier.

Le capital de votre étude, après avoir travaillé à vivre, parmi ceux avec qui vous devez converser, en odeur de suavité et de bon exemple, sera de faire concevoir à ces pauvres gens, nés dans les ténèbres de l'ignorance de leur Créateur, les vérités de notre foi, non pas par les raisons subtiles de la théologie, mais par des raisonnements pris de la nature ; car il faut commencer par là, tâchant de leur faire connaître que vous ne faites que développer en eux les

marques que Dieu leur a laissées de soi-même et que la corruption de la nature, depuis longtemps habituée au mal, leur avait effacées. Pour cela, Monsieur, il faudra souvent vous adresser au Père des lumières, et lui répéter ce que vous lui dites tous les jours : *Da mihi intellectum ut sciam testimonia tua*. Quoiqu'il y ait quelques livres qui traitent ces matières, je ne puis que vous répéter, Monsieur, que le meilleur sera l'oraison : *accedite ad eum et illuminamini* ; s'abandonner à l'esprit de Dieu qui parle dans ces rencontres, s'il plaît à la divine bonté vous donner grâce pour cultiver la semence des chrétiens qui y sont déjà et qui y vivent avec ces bonnes gens dans la charité chrétienne. Je ne doute nullement, Monsieur, que Notre-Seigneur ne se serve de vous de delà pour préparer à la Compagnie [97] une ample moisson. Allez donc, Monsieur, et ayant mission de Dieu par ceux qui vous le représentent sur cette terre, jetez hardiment les rets.

«Je sais combien votre cœur aime la pureté ; il vous en faudra faire de delà un grand usage. Les naturels du pays, viciés en beaucoup de choses, le sont particulièrement de ce côté-là. La grâce infaillible de votre vocation vous garantira de tous ces dangers. Nous aurons tous les ans de vos nouvelles et nous vous donnerons des nôtres.

«Que vous dirai-je davantage, Monsieur, sinon que je prie Notre-Seigneur, qui vous a donné part à sa charité, qu'il vous la donne de même à sa patience, et qu'il n'y a condition que je souhaitasse plus sur la terre, s'il m'était loisible, que celle de vous aller servir de compagnon à la place de M. Gondrée.»

À cette lettre empreinte de la tendresse et de la sollicitude du meilleur des pères, M. Nacquart répondait avec une touchante simplicité :

«Il m'a semblé, en lisant et relisant la vôtre, que les termes d'icelle n'étaient point d'un homme, mais des paroles de l'esprit de Dieu, qui me communiquent que c'est son bon plaisir de se servir de moi en une si noble vocation.

«À la vérité, je m'en reconnais très indigne, et j'ai bien de la peine de me persuader que ce soit à moi, pauvre Charles Nacquart, que s'adresse cette signification du dessein de Dieu. Oh bien ! pourtant, puisque vous me tenez lieu de père sur cette terre après celui que j'ai au ciel, je n'en doute pas. Que M. Gondrée vienne quand il lui plaira, j'irai avec lui, comme un enfant perdu, à l'aveugle, pour découvrir si cette terre est de promesse ; et quoique j'aie vu, comme Moïse, ma main toute lépreuse, j'ai confiance que Dieu nous donnera comme à lui sa verge toute puissante, pour opérer ce qu'il lui plaira.

«Ces marchands qui vont à cette entreprise pour le temporel [98] me serviront d'aiguillon, si je ne fais pour la gloire de Dieu et le salut des âmes autant qu'eux pour leur trafic.»

M. Nacquart et son compagnon se rendirent à la Rochelle où devait avoir lieu l'embarquement. «Nous y séjournâmes près d'un mois, écrivait-il à saint Vincent, non toutefois sans exercice ; car nous étant présentés Mgr l'évêque, il nous donna permission de nous occuper dans la ville ou à la campagne, à ce que nous penserions être plus expédient pour la gloire de Dieu. Ce qu'ayant accepté avec remerciement, à l'imitation de saint François-Xavier, que vous nous avez donné pour modèle en notre voyage, nous choisîmes les hôpitaux dans lesquels, quoique nous n'y fussions pas logés, nous passions une bonne partie de la matinée à la visite et au service des malades, avec la permission des Pères de la Charité qui nous faisaient la faveur de nous y employer avec eux.

«Les prisonniers furent nos paroissiens dans le temps pascal, auxquels, après avoir administré les sacrements, nous servions de messagers pour aller visiter de leur part ceux dont ils espéraient leur délivrance¹⁹.»

*

* *

¹⁹ Lettre du 5 février 1650 à saint Vincent de Paul.

Enfin l'embarquement eut lieu. Pendant la traversée, M. Nacquart évangélisa l'équipage et les passagers. Il s'était acquis l'affection de tous par son zèle et sa bonté, et il obtint les résultats les plus consolants. Ce fut une vie tout apostolique que celle des Missionnaires à bord des vaisseaux.

La navigation, qui dura six mois, fut parfois pénible et dangereuse. «Ayant eu le vent contraire, depuis le commencement de juillet jusqu'au 16 août, écrivait M. Nacquart, nous nous vîmes presque dans la nécessité de relâcher ; mais nous eûmes recours à Celui qui tire les vents de ses [99] trésors et à l'Étoile de la mer, la sainte Vierge. En son honneur, nous fîmes vœu public à Dieu de nous confesser et communier dans la semaine qui précède sa glorieuse Assomption, et de bâtir une église à Madagascar, sous l'invocation de cette Reine du ciel ; à quoi on ajouta une aumône, à la dévotion de chaque particulier. Aussitôt que chacun eut, en quelque sorte, jeté le Jonas dans la mer par les sentiments de la pénitence, la tempête cessa et le vent nous devint favorable, de sorte que la veille de la fête de Notre-Dame nous nous trouvâmes sous la ligne.

«Nous expérimentâmes le même secours du ciel, vers la Notre-Dame de septembre. Le vent, qui nous était contraire, devint favorable incontinent après les prières publiques que nous fîmes en l'honneur de la sainte Vierge. Nous avons expérimenté en plusieurs autres occasions la vertu de son assistance.

«Enfin, après six mois de navigation, nous découvrîmes la terre de Madagascar. J'exhortai pour lors tous ceux du vaisseau à oublier réciproquement toutes les petites offenses survenues dans un si long et si ennuyeux voyage : ce que chacun promit de faire ; et, le 4 décembre 1648, nous jetâmes l'ancre au port si ardemment et si longtemps désiré.

«Une fois arrivés, je mis pied à terre des premiers, et tout aussitôt je fléchis les genoux en terre pour m'offrir à Dieu dans l'exécution de ses desseins, et prendre possession spirituelle de cette île et de toutes les autres en son nom, par l'autorité de Notre Saint-Père le Pape, afin d'y établir l'empire de Jésus-Christ, en détruisant celui du prince des ténèbres.

«Le lendemain, 5 décembre, M. de Flacourt, notre conducteur et gouverneur du pays ; M. Gondrée, mon compagnon, et tous ceux du vaisseau étant venus au fort, je célébrai la messe solennelle en action de grâces ; et puis le Te Deum fut chanté, comme nous en avions fait vœu sur mer. Les Français que nous trouvâmes nous reçurent avec [100] grande joie, et chacun s'étant logé, nous prîmes quartier dans une petite case qui restait.

*

* *

Aussitôt commencèrent les travaux de l'évangélisation. M. Nacquart goûtait la consolation de voir les indigènes bien disposés ; mais de grandes peines l'attendaient, hélas ! du côté des Européens, dont la vie souvent scandaleuse ruinait en partie le bien qu'il s'efforçait de faire.

«Je n'ai pas trouvé peu de difficultés à pratiquer ce que vous m'aviez écrit, mandait-il à saint Vincent, touchant la conversation douce et respectueuse ; mais fidèle à tenir le parti de Dieu et à ne point trahir ma conscience ; car vous savez que les discours des séculiers sont trop souvent de choses qui ne devraient pas être entendues d'un prêtre. J'ai tâché alors de détourner l'entretien, le plus doucement que j'ai pu. Mais en voulant rester fidèle à Dieu et à ma conscience, je n'ai pu éviter de me rendre odieux. Cependant, des deux, j'ai choisi plutôt de plaire à Dieu qu'aux hommes, crainte de perdre la qualité de serviteur de Jésus-Christ.»

Il ajoutait quelques renseignements sur ses premiers travaux : Dian-Ramach, un des rois de cette contrée, m'a souvent proposé d'aller demeurer à Fanshère, auprès de lui ; c'est un lieu propre à une habitation pour les Missions de cette contrée. On pourrait entretenir là un séminaire de petits enfants, dont on aurait un grand nombre et qui ne coûteraient pas beaucoup à cet âge, où ils seraient aptes à l'instruction. Ils sont accoutumés à coucher sur la terre et à vivre de riz et de racines du pays.

«Des Filles de la Charité, bien fondées en vertu, seraient propres pour la conduite des filles. C'est une chose bien nécessaire, car on tirera ce qu'on pourra des vieux ; mais ce seront les enfants qui instruiront leurs pères et qui régénéreront ce pays.»

Grâce à une étude assidue et courageuse de la langue des [101] indigènes, M. Nacquart avait pu rédiger promptement un court abrégé de la Doctrine chrétienne.

«On peut faire imprimer, écrivait-il, une centaine de copies du catéchisme que j'envoie en cette langue, en attendant mieux ; plus tard, on pourra faire des livres de prières, bien reliés, et en grosses lettres.»

Voici quelques traits du résumé de ses travaux qu'après quelques mois M. Nacquart adressa à saint Vincent de Paul :

«Nous tâchâmes d'abord d'édifier et de gagner chacun par une douce conversation ; il a plu à la bonté divine de se servir principalement de ce moyen pour la conversion de cinq hérétiques. Notre première occupation fut de disposer les Français que nous avons trouvés ici à gagner le jubilé pour la paix. Ensuite nous nous appliquâmes à l'intelligence de la langue du pays, travail qui nous a coûté beaucoup de peines.

«Aussitôt que nous avons pu bégayer, nous avons commencé par instruire les infidèles, entre lesquels les nègres sont beaucoup plus dociles que les blancs. Ainsi se vérifient en leurs personnes ces paroles de Notre-Seigneur : *Abscondisti hæc a sapientibus et prudentibus et revelasti ea parvulis* : «Vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et vous les avez révélées aux petits.» car ces bons nègres, après avoir écouté, se disent les uns aux autres : «Il ne faudra donc plus jurer, ni travailler les dimanches, ni dérober.

Six jours après notre arrivée, ayant ouï dire que le chef de cette contrée, nommé Andian-Ramach, avait été trois ans à Goa, d'où les Portugais le ramenèrent ici, à l'âge de dix-sept ans (et il en a maintenant cinquante), je l'allai voir avec quelques Français à Fanshère, lieu de son habitation, à une journée et demie d'ici. Nous nous présentâmes de la part du gouverneur, M. de Flacourt. Il nous fit bon accueil, et récita le Pater, l'Ave, et le Credo en portugais. Je lui demandai pourquoi lui seul en ce pays [102] savait prier Dieu ; il me répondit que les habitants en étaient incapables et qu'il n'y avait point de prêtres pour les enseigner. Alors, je lui dis que j'étais venu le trouver pour le servir, lui et tous ses sujets, qui deviendraient capables de prier Dieu après avoir été enseignés comme lui. Il me répondit qu'il en était content, qu'il assisterait aux prières quand je les ferais dans son village. D'autres grands qui étaient en ce lieu m'en dirent autant.

«Après quelques discours de part et d'autre, je caressai les enfants, leur tendant la main à la mode du pays, bégayant quelques mots de leur langue ; puis je leur fis quelques petits présents, ce dont ils étaient ravis. Ils m'appelaient *leur père*, et moi, *mes enfants*.

«Chacun d'eux me considérait attentivement, et quand je m'écartais pour réciter l'office divin, ils venaient me voir prier Dieu et s'arrêtaient autour de moi. Ce premier voyage me remplit de consolation et d'espérance. Étant de retour, je consolai mon cher compagnon par ces bonnes nouvelles ; et les fêtes de Noël se passèrent en gagnant notre jubilé, administrant aussi les sacrements et prêchant aux Français, comme nous en avons la coutume. Le jour des Rois étant arrivé, pour correspondre au mystère de la vocation des gentils, nous commençâmes à baptiser les enfants non adultes. M. de Flacourt nomma le premier Pierre, et voilà la première pierre de notre Église spirituelle.»

Après avoir raconté plusieurs conversions obtenues soit parmi les Européens venus à Madagascar, soit parmi les indigènes, M. Nacquart ajoute :

«J'allai pendant le mois d'août aux montagnes les plus proches de nous. J'instruisais le jour ceux qui étaient aux villages, et le soir, au clair de la lune, les autres qui revenaient du travail. Je fus extrêmement consolé de ce qu'ils croyaient de tout leur cœur, et je disais, les larmes aux yeux : *Quid prohibet eos baptizari?* «Qu'est-ce qui empêche de les baptiser?» Mais, craignant qu'ils n'abusassent [103] du baptême, et faute de prêtre pour les entretenir

dans la piété chrétienne, je remis le tout à l'adorable providence de Dieu.. J'aurais baptisé les enfants mais j'en fus détourné par la crainte qu'on ne pût les discerner des autres vu principalement que les païens changent fréquemment de demeure.

«Ceux que j'ai baptisés aux villages voisins de notre habitation se peuvent reconnaître, parce qu'on les appelle dans le pays par leur nom de baptême. Ce serait une chose trop longue et ennuyeuse, si je voulais énumérer les noms, les voyages, les villages et les gens auxquels j'annonçai Notre Seigneur Jésus-Christ, et les particularités qui s'y passèrent. Je puis vous dire qu'on ne saurait désirer plus de dispositions pour recevoir l'Évangile. Tous se plaignent de ce que les Français, depuis qu'ils sont dans l'île, ne leur ont point parlé de la foi, et ils portent une sainte envie à ceux qui sont voisins de notre habitation.

«J'avais porté une grande image du jugement dernier, du paradis et de l'enfer. À chaque village je leur criais que j'étais venu afin que leurs yeux pussent voir et leurs oreilles entendre les choses de leur salut. Après leur avoir expliqué les vérités qu'il fallait croire et les commandements de Dieu qu'il faut pratiquer, je leur montrais les demeures de l'éternité et les priaï de choisir le haut ou le bas, le paradis ou l'enfer, ils s'écriaient alors : «Nous n'avons garde de choisir d'aller avec le diable ; c'est avec Dieu que nous voulons demeurer.»

Quand quelqu'un arrivait tard et que l'image était pliée, ils lui disaient : «Ah ! tu n'as pas vu la richesse!» Et il fallait la déplier et l'expliquer derechef. En m'en retournant, je passai par Fanshère et je montrai mes images au roi, qui les connaissait déjà et qui les expliquait. Puis je le priaï de me permettre de baptiser les enfants de son village. Il me dit qu'il ne l'empêcherait pas.

«Je visitai, vers les fêtes de Noël, le pays d'Anosse (Anos Anossi),[104] où il y a 10 000 âmes. Il ne me reste plus que deux visites à faire pour achever de préparer les voies en tous les lieux où le Seigneur doit venir. Je m'y rendrai au plus tôt, afin que ceux qui viendront ensuite trouvent au moins la terre défrichée. Tout cela n'est pas fait sans grande fatigue. Mais Celui qui aplanit les difficultés aux apôtres fait que la chaleur semble ici comme une douce rosée à ceux qui sont dans la fournaise de la charité.»

Se rappelant les souvenirs évangéliques, M. Nacquart ajoutait :

«Je vous dirai, Monsieur, que tous ces pauvres languissants n'attendent que l'«agitation de l'eau» : *motum aquæ*, et la main de quelques bons ouvriers pour les jeter dans la piscine du baptême²⁰. Combien de fois, évangélisant à la campagne, ai-je entendu, non sans verser des larmes, ces pauvres gens crier : «Où donc est cette eau qui lave les «âmes et que tu nous as promise? Fais-en venir et ajoute les prières.» Mais je diffère, craignant qu'ils ne la demandent encore matériellement, comme cette femme qui, pour être exempte de venir au puits, demandait à Notre-Seigneur de l'eau qui ôte la soif, avant de connaître encore celle qui éteint le feu de la concupiscence et qui rejaillit jusqu'à la vie éternelle.

«J'ai dit, au commencement, avoir trouvé cinq enfants baptisés. Il a plu à Notre-Seigneur d'en ajouter cinquante deux autres. Quoiqu'il y ait beaucoup d'adultes suffisamment disposés, je diffère jusqu'à ce qu'on puisse les marier aussitôt après le baptême, pour remédier au vice du pays, comme j'ai fait pour ceux qui ont été baptisés en France. J'aurai soin cependant qu'aucun de ceux qui sont disposés ne meure sans être régénéré. Je baptisai, il y a quelque temps, une pauvre vieille femme grièvement malade, dans laquelle Dieu fit voir les effets de la grâce par [105] les grands sentiments que tout à coup il lui donna de sa bonté. Elle est allée, la première de ce pays, à l'éternité bienheureuse, et son corps a été le premier enterré au cimetière des Français.

«Le jour de la Purification, nous avons béni et posé la première pierre fondamentale de l'église qu'on va bâtir pour notre habitation. Nous avons aussi remercié Dieu de nous avoir choisis pour élever un temple à sa divine Majesté dans un si grand royaume, où il n'y a aucun

²⁰ Joan., V, 4.

vestige d'église, quoiqu'il y ait plus de 400 000 âmes. Elles n'attendent, si je puis ainsi dire, que d'être polies et taillées pour devenir les pierres vivantes de l'édifice spirituel que nous espérons ériger à la gloire du Seigneur.»

Et l'homme de Dieu, après cet exposé de ses travaux, éclatait en ces cris apostoliques :

«Où sont tant de docteurs, comme disait autrefois saint François-Xavier, qui perdent le temps dans les académies, pendant que tant de pauvres infidèles demandent du pain, sans qu'il y ait personne qui leur en rompe ! *Petunt panem et non est qui frangat eis !* Que le maître de la moisson veuille bien y pourvoir ! Car à moins que d'avoir beaucoup de prêtres pour instruire et entretenir le fruit, on ne peut guère faire de progrès. Je ne doute point, Monsieur, que tous les sujets de notre Congrégation ne tressaillent de joie à des nouvelles si encourageantes pour leur zèle, et ne désirent de coopérer avec Dieu à la conquête de ce nouveau royaume pour Jésus-Christ. Que dans la compassion de me voir seul, dans un pays si éloigné, administrer les sacrements aux autres, sans pouvoir recevoir moi-même la sainte Eucharistie, ils prient la bonté de Dieu de me fortifier en sa grâce ! Ce qui pourra le plus me consoler, après Dieu, sera d'apprendre ce qui s'est passé de plus remarquable en notre Congrégation pour le bien de la sainte Église et pour la gloire de Jésus-Christ.»

Un mémoire écrit par l'ardent Missionnaire raconte de [106] consolantes conversions, ainsi que les peines qu'il endura. La plus cruelle sans doute fut la mort de son compagnon de mission, M. Gondrée, Il restait ainsi seul prêtre sur cette terre lointaine où il ne cessa de se dévouer sans mesure.

*

* *

Son mémoire s'interrompt brusquement à la date du 1^{er} mai 1650. La maladie qui attaqua M. Nacquart à la suite de ses courses apostoliques l'emporta le 29 du même mois. Le cœur se serre à la vue de cette lacune faite par la mort. M. Mousnier, que la divine Providence appela plus tard à recueillir l'héritage spirituel de cet homme de Dieu, nous donne quelques détails sur ses derniers moments :

«Les fatigues du carême 1650, dit-il, affaiblirent notablement la santé de M. Nacquart. Malgré la diminution des forces du corps, son âme était toujours dévorée de zèle pour la conversion des infidèles et la sanctification des Français confiés à sa sollicitude. Une voix intérieure le sollicitait à aller annoncer la bonne nouvelle dans les villages des environs. Il réalisa ce désir de son cœur ; mais il revint bien fatigué de cette excursion, très consolante par l'empressement que mettaient bon nombre de pères et de mères à lui conduire leurs enfants, pour qu'il les instruisît des vérités de notre sainte religion.

«Le dimanche du Bon Pasteur, dans l'instruction qu'il fit aux Français du Fort-Dauphin, pour les mieux déterminer à une vie plus conforme à la sainteté de leur foi, il leur fit craindre que le Seigneur, en punition de leurs désordres, de leurs injustices et de leur négligence à participer aux sacrements, ne les privât des moyens de rentrer en grâce avec lui quand ils les rechercheraient. Il paraphrasa ensuite ces paroles de saint Matthieu : *Percutiam pastorem et dispergentur oves* : «Je frapperai le pasteur et les brebis seront dispersées.» M. Nacquart, en prononçant [107] ces paroles, ne se doutait pas sans doute qu'elles auraient sitôt leur douloureux accomplissement.

«Du 9 mai au 19, le Missionnaire baptisa, dans ses courses apostoliques, neuf petits enfants et un vieillard de soixante ans qui était à toute extrémité. C'était le chef d'un village, déjà passablement instruit. Au retour de cette excursion, M. Nacquart se sentit beaucoup plus souffrant. Les quatre ou cinq jours avant l'Ascension, qui tombait le 26 mai, il fut obligé de garder le lit. Malgré la fièvre violente qui le dévorait, il se détermina à dire, le jour de la fête, la sainte messe, pendant laquelle il adressa quelques paroles aux Français pour les exhorter à vivre tous en bonne intelligence. Ce furent là ses dernières recommandations, comme l'avaient été celles du divin Sauveur à ses disciples la veille de la Passion.

«Au sortir de la chapelle, le Missionnaire se remit au lit. Dans la soirée, il fit appeler un Français très pieux et lui confia le livre intitulé le *Chrétien charitable*, le priant de s'en servir pour préparer à la mort tous ceux qui tomberaient malades, jusqu'à l'arrivée d'un autre prêtre. Puis il l'engagea à commencer par lui-même, en lui faisant de temps en temps la lecture de quelques passages propres aux malades. Ce jour-là même ou le lendemain, il fit prier les Français de se rendre auprès de lui. Quand ils furent réunis, il leur recommanda de vivre entre eux dans la charité, d'éviter tout péché, de ne pas oublier qu'en quelque lieu du monde qu'ils se trouvent, ils ne doivent pas perdre de vue le salut de leur âme ; que notre vie étant entre les mains de Dieu, il peut nous appeler à lui au moment où nous y pensons le moins. Il les supplia, par la charité de Jésus-Christ, de se prêter constamment un mutuel secours dans tous leurs besoins et surtout dans leurs maladies. M. Nacquart, sentant ses forces diminuer de plus en plus, et ne pouvant se faire transporter à l'église pour y consommer les saintes Espèces, il les supplia de rendre toujours à [108] Notre-Seigneur l'honneur et le respect qui lui sont dus, et, dans le cas où les Français seraient obligés d'abandonner le Fort, d'emporter avec eux le tabernacle, ou du moins le saint ciboire. On eût dit qu'il prévoyait les malheurs qui menaçaient trop prochainement la colonie.

Enfin, après avoir pris toutes ces dispositions, il pria M. de Flacourt, lorsque le Seigneur aurait disposé de lui, de le faire enterrer sur le terrain destiné à la construction de l'église dont il avait posé la première pierre, le jour de la Purification, non loin de l'endroit où devait être posé l'autel. Il pria également le commandant du fort de faire exhumer son compagnon, M. Gondrée, et de le mettre près de lui dans la même fosse²¹. Il perdit ensuite connaissance, et le dimanche, 29 mai, il passa à une meilleure vie pour y recevoir la récompense de ses privations, de ses fatigues et de son zèle pour le salut des âmes.

«Le commandant et tous les Français pleurèrent M. Nacquart comme un père. Pour donner à ses obsèques toute la pompe possible, ils le revêtirent de ses ornements sacerdotaux et le portèrent à la chapelle où ils chantèrent l'office des morts. Ensuite ils déposèrent son corps dans la fosse creusée à l'endroit qu'il avait désigné lui-même. M. Nacquart, dans l'appréhension de ne pouvoir faire un service pour M. Gondrée, au jour anniversaire de sa mort, l'avait anticipé de quelques semaines, lorsqu'il se sentit malade. À cet exemple, les Français ne manquèrent pas, le 29 mai de l'année suivante, d'aller à la chapelle chanter l'office des défunts pour le repos de son âme.»

La mort du Missionnaire fut une calamité pour la colonie, parce que tous les Français perdaient en lui un ami [109] dévoué et compatissant, un conseiller plein de prudence, un conciliateur charitable dans leurs divisions, en un mot un pasteur rempli d'une tendre sollicitude dans leurs maladies du corps et de l'âme. Son influence pacifique sur les grands et sur les autres habitants des environs du Fort Dauphin, fut surtout appréciée après sa mort. Lorsque la nouvelle de son décès fut répandue dans la contrée, Dian-Machicore, qui avait fait baptiser son enfant par M. Nacquart, ne craignait pas de dire tout haut «qu'en le perdant les Français avaient perdu leur esprit, et que leur lumière était éteinte» ; il voulait dire par là qu'ils avaient perdu leur conseil et leur guide, et qu'il serait maintenant facile aux naturels de se défaire d'eux. Ils ne tardèrent pas en effet à se soulever et à faire une guerre à outrance, jusqu'à l'arrivée d'un nouveau renfort venu de France.

M. de Flacourt rend hommage aux qualités apostoliques de M. Nacquart, dans les termes suivants : «Le 29 mai, le sieur Nacquart, prêtre de la Mission, étant tombé malade d'une fièvre continue depuis six jours, est mort ; et ainsi nous sommes demeurés sans pasteur. C'était un homme de bon esprit, zélé pour la religion, et qui vivait exemplairement bien ; qui avait déjà la connaissance de la langue à suffisance pour instruire les habitants du pays, à quoi il prenait grande peine de s'employer continuellement ; il a été fort regretté de nous tous,

²¹ Cette disposition ne fut réalisée qu'après l'achèvement de l'église par les Missionnaires qui lui succédèrent.

d'autant qu'à son imitation beaucoup de Français tâchaient de bien vivre, qui depuis, faute d'instruction, se sont laissés aller au vice.»

Pendant son séjour de dix-sept mois à Madagascar, M. Nacquart avait baptisé 77 Malgaches, ramené plusieurs protestants dans le sein de l'Église, et réhabilité nombre de mariages de Français avec des femmes indigènes. Sa prédication avait fait connaître et aimer notre sainte religion dans tous les villages, à plus de dix lieues à la ronde. Le nombre de nègres qui venaient profiter de ses instructions allait toujours croissant. Il pensait même à appeler des [110] Filles de la Charité qui lui auraient été d'un grand secours. Mais ce projet, conçu par *son intelligence* des besoins *du pauvre et de l'indigent*, ne pouvait encore être tenté : deux autres siècles d'efforts et de travaux persévérants devaient en préparer la réalisation.

Saint Vincent, parlant de la Mission de Madagascar à sa Communauté, en prit occasion de louer MM. Nacquart et Gondrée, qui venaient de succomber, et d'encourager tous ses prêtres à un saint zèle pour les Missions chez les infidèles :

«O Sauveur ! s'écriait-il. Un de ces jours, je parlais à un de ces Messieurs qui sont revenus de ce pays ; ô Dieu que ne me disait-il pas de M. Nacquart Le grand serviteur de Dieu ! *Sanguis martyrum, semen christianorum* ! Cela me fait espérer que son martyr — car il est mort pour Dieu — sera la semence des chrétiens ; que Dieu, en vue de sa mort, nous donnera la grâce de fructifier... Notre-Seigneur a envoyé les apôtres ; il nous envoie, comme eux, pour porter le feu. *Ignem veni mittere in terram, et quid volo, nisi ut accendatur?* ce feu divin, ce feu d'amour, ce feu de crainte de Dieu, en Barbarie, aux Indes, au Japon...

«Ah ! Messieurs, demandons bien, tous, à Dieu cet esprit qui nous porte partout ; de sorte que, quand on verra des Missionnaires, on puisse dire : Voilà des personnes apostoliques sur le point d'aller aux quatre coins du monde porter la parole de Dieu ! — Voy. *Mém. de la Mission*, Madagascar.

M. JEAN-BAPTISTE GILLES

PRÊTRE

Crécy. Juillet 1652.

M. Jean-Baptiste Gilles, né à Avranches, était âgé de trente-six ans lorsque Notre-Seigneur l'attira à la Compagnie ; il y fut reçu le 28 novembre 1642. Il était à cette [111] époque principal et professeur de philosophie à Paris, au collège de Lisieux. Ce collège était situé rue de Jean-de-Beauvais et avait été fondé par Mgr d'Harcourt, évêque de Lisieux, d'où lui était venu son nom.

M. Gilles était un ecclésiastique très estimé : savant, pieux et habile dans les affaires. Saint Vincent montra l'estime qu'il faisait du nouveau Missionnaire, en mettant bientôt les étudiants de Saint-Lazare sous sa conduite, et suivant l'expression du saint, il fit merveille en la piété et en la doctrine parmi eux. Lorsque la coadjutorerie de Babylone fut proposée à la Congrégation, on songea à lui pour cette mission ; mais par suite de diverses circonstances, le projet ne se réalisa pas. C'est alors qu'il fut nommé supérieur de la maison de Crécy.

Saint Vincent ne cessa de lui témoigner une confiance dont il se montra toujours digne. Le saint Fondateur réunit en 1651 une assemblée où il appela les prêtres les plus autorisés et les plus versés dans la connaissance de l'Institut. Il s'agissait d'examiner les Règles, qui n'avaient pas encore été imprimées, et de décider si l'on demanderait au Saint-Siège d'approuver pour la Compagnie l'émission des vœux. M. Gilles fut un de ceux dont saint Vincent voulut avoir l'avis.

Il le méritait ; et de fait, nul ne se montra dans l'assemblée plus érudit que M. Gilles, et ne fut plus en conformité de vues que lui avec le saint Fondateur.

La question des vœux, qui n'était pas encore tranchée pour l'Institut naissant, lui donna l'occasion de proclamer son estime et son ardent amour pour la Congrégation, et d'attester le bonheur qu'il sentait et la sagesse qu'il trouvait à se lier à elle par l'obligation sacrée des vœux.

«La Compagnie, dit-il, ne peut subsister sans les vœux. Et il serait même à souhaiter que les particuliers pussent se décharger de leurs successions et de l'administration temporelle de leurs biens, car les cœurs des hommes sont [112] toujours les mêmes ils sont tentés de «n'offrir à Dieu que les brebis maigres et de garder pour eux les grasses» : *quia offerunt macras, subtrahunt pingues* ; et tant que nous avons du bien ou l'espérance d'en avoir, nous regardons par derrière nous, comme la femme de Loth.»

Cherchant les raisons qui devaient faire adopter ces engagements sacrés, il alléguait justement la vie pénible à la nature que leur vocation impose aux Missionnaires. «Peut-être, disait-il, si les occupations étaient autres, pourrait-on se dispenser de se lier ainsi ; mais il importe de s'affermir contre soi-même, parce que la fonction des missions est très pénible, surtout pour les vieillards, à cause de l'instabilité continuelle et nécessaire qu'elle exige, et qui est si opposée à l'état de fixité et de tranquillité que recherche la nature ; l'homme comme l'arbre tendant à jeter ses racines en la terre : *Homo ut arbor mittit radices.*»

Pour lui, il déclarait que, «quand il n'aurait que du pain et de l'eau, il ne quitterait pas la Mission».

Saint Vincent, tout en gardant sa réserve habituelle, laissait clairement voir son désir que l'Assemblée sanctionnât la pratique où l'on était déjà de prononcer les vœux. M. Gilles lui apporta un ardent appui.

Alléguant son expérience personnelle et les dégoûts que la fatigue, la nature ou le démon font naître un jour ou l'autre dans les meilleures âmes : «Ce sont les vœux qui m'ont retenu, s'écria-t-il, et qui m'ont sauvé, quand j'étais, homme mûr déjà, avec un Supérieur qui n'était âgé que de vingt-cinq ans.»

Et se tournant alors vers ceux qui ne craignaient pas de se ralentir, semble-t-il, dans leur ferveur passée, et de proposer un changement à une pratique déjà reçue : «Tout cela, disait-il, c'est nuire à la Compagnie ou l'exposer, parce que, comme le dit Aristote : *Omnis mutatio morbus* ; Tout changement vaut une maladie.» Un homme d'État me disait : «On nous propose sans cesse des changements et l'on [113] affirme que c'est aisé. - Oui, ajoutait l'homme d'État : changer l'État c'est aisé, mais il aura péri cinq fois auparavant.»

Dès lors on objectait la pratique d'une Congrégation célèbre où l'on ne s'engageait par aucun vœu ; Saint Vincent avait dû faire remarquer déjà que, sans juger cette pratique, la proposer comme plus parfaite, ce serait condamner l'Église, elle a en effet toujours loué et encouragé, notamment au concile de Trente, la consécration de tout l'homme par les vœux holocauste très agréable à Dieu, où se présentent le fruit et l'arbre. - Nous ajouterons ici que plus d'un orateur sacré et plus d'un écrivain, rencontrant sur leur chemin cette question du bien accompli en dehors de l'obligation des vœux, se sont laissés aller à des louanges plus littéraires ou plus éloquents qu'exactes.

M. Gilles, se levant encore, apporta devant l'Assemblée le témoignage de l'expérience qui confirmait le sentiment de l'Église : «Vous alléguez cette Communauté, répondait-il ; eh bien, quelqu'un qui en fait partie déplorait naguère l'inconstance qui s'y voit par suite de l'absence des vœux ; il me disait que ce n'est «qu'une honnête hôtellerie», et que le séminaire y est peu de chose.»

On lui objectait la répugnance qu'avait aux vœux, cédant au courant d'alors, une partie de la Compagnie : l'Italie. Il répondit : «C'est à la mère de tenir la fille et non pas d'être conduite par elle.»

«Eh quoi ! continuait-il, faudrait-il donc blâmer le jeune homme qui est un moine tiède plutôt que de rester soldat. Bien au contraire, répondait-il ; car il se fait quantité de bonnes actions en la vie religieuse, même tiède et imparfaite, et trop souvent il ne s'en fait aucune

dans la vie des camps.» Le fervent Missionnaire déclara qu'il demanderait plutôt à sortir que de quitter les vœux.

Dieu bénit sa ferveur. Sur la demande de saint Vincent, le Saint-Siège décréta bientôt (22 septembre 1655) qu'aucun Missionnaire ne serait reçu qu'après deux ans de probation, [114] au bout desquels seraient prononcés des vœux simples réservés au Saint-Siège.

La couronne de la persévérance était due au pieux Missionnaire. Dieu la lui accorda en rappelant à lui «le bon M. Gilles», comme parle saint Vincent, dans le courant du mois de juillet 1652.

M. DERMOT GUY ou DUIGUIN PRÊTRE

Île de Ouist (Hébrides). 17 mai 1657.

Les îles Hébrides (*Western Islands*, îles occidentales, les *Ébudes* des anciens) sont, comme on sait, un archipel à l'ouest de l'Écosse, composé d'environ deux cents îles, dont plus de la moitié, aujourd'hui encore, inhabitées, et les autres, à raison de la stérilité du sol, asile de l'indigence. Avant le schisme d'Angleterre, plusieurs possédaient néanmoins des prêtres catholiques, remplacés ensuite par des prédicants. Mais ceux-ci se dégoûtèrent bientôt d'un ministère de pauvreté et de souffrance, et les malheureux insulaires furent privés de tout culte. L'ignorance parmi eux s'étendit insensiblement jusqu'au baptême, dont ils finirent par oublier ou la nécessité ou le mode d'administration, et au milieu du dix-septième siècle, il n'était pas rare d'y voir des vieillards octogénaires ou même centenaires, qui n'avaient pas reçu le premier sacrement des chrétiens.

Par qui Vincent fut-il informé de leur triste situation? on l'ignore ; mais sitôt qu'il l'apprit, il invita quelques-uns de ses prêtres d'Irlande et d'Écosse à voler au secours de leurs frères. Entreprise périlleuse, à cette époque où Cromwell étendait ses violences à l'Écosse comme à l'Irlande. Néanmoins Dermot Guy et Francis Whyte²², tous les deux d'origine irlandaise, se déclarèrent prêts à partir ; et, en effet, aidés des aumônes des présidentes de Lamoignon et de Herse, ils se mirent en route au mois de mars 1651.

M. Dermot Guy était né en Irlande en 1620, et il avait été reçu dans la Congrégation de la Mission, à Paris, le 26 août 1645. Déjà il avait été envoyé en Irlande, comme on le voit par une lettre de saint Vincent du 18 novembre 1646 ; il était alors employé à la maison du Mans. Après trois années de travaux apostoliques, il revint d'Irlande en France ; c'est à cette époque que saint Vincent ayant fait appel à son dévouement pour aller secourir les populations abandonnées de l'Écosse, il se déclara de nouveau prêt à partir (mars 1651).

Pour n'être pas reconnus par les hérétiques, les deux Missionnaires se travestirent en marchands, et, au lieu de partir de Calais, ils prirent par la Hollande, d'où leur départ devait être moins suspect. Ils partirent avec un seigneur écossais nommé Macdonell, jeune chef de

²² Ces deux Missionnaires sont appelés, dans les Vies de saint Vincent de Paul, *Germain Duiguin et François Le Blanc* : noms évidemment francisés. Pour le second, pas de difficulté ; quant au premier, une note manuscrite de lui, mise en tête d'un exemplaire des commentaires de Tirinus, conserve encore aujourd'hui en Écosse au séminaire de Preshome, démontre, par l'initiale D qui précède sa signature, que son prénom était *Dermot* et non *Germain*. Il signe *Duiguin*, il est vrai ; mais c'était sans doute le nom francisé qu'on lui donnait dans la Congrégation, plutôt que son nom véritable. Et en effet, dans la liste des premiers Missionnaires d'Écosse qui a été conservée, ces deux noms de Duiguin et de Le Blanc sont écrits *Dermot Guy* et *Francis Whyte* ; ainsi les appellerons-nous dans ce récit, où nous rectifions encore les noms propres de lieux et de personnes, erronés et même inintelligibles la plupart dans Abelly et dans Collet.

Glengarry, nouvellement converti au catholicisme, qui les prit sous sa protection et ne cessa, en effet, de leur rendre de bons offices.

Cependant, à peine arrivés en Écosse, ils se crurent perdus. Reconnus et dénoncés publiquement par un prêtre apostat qui voulait ainsi inaugurer le ministère protestant qu'il venait d'embrasser, ils ne pouvaient manquer de tomber bientôt entre les mains des soldats de Cromwell. [116]

Pour se donner le relief d'un homme zélé pour la secte qu'il avait embrassée, ce malheureux fit une espèce de lettre circulaire qui courut le royaume, et par laquelle il donnait avis de l'arrivée des Missionnaires. Ce début n'annonçait rien de bon, Dieu en tira sa gloire. L'apostat fut frappé d'une maladie qui lui causait dans tous les membres des douleurs, insupportables. La violence de ses maux lui déroba presque entièrement l'usage de la vue et de l'ouïe. Alors il reconnut que le Ciel irrité punissait sa désertion et sa mauvaise volonté. Il gémit de son égarement, promit à Dieu de réparer sa faute, et recouvra la santé. À peine fut-il en état se mettre en chemin, qu'il entreprit un long voyage pour obtenir l'absolution des censures qu'il avait encourues par son apostasie. M. Guy, qu'il parvint à découvrir, la lui donna selon les pouvoirs qu'il en avait reçus du Saint-Siège. C'est ainsi que se dissipa ce premier orage ; il ramena à l'Église un homme qui s'en était séparé, et il servit à faire passer plus vite soit aux Hébrides, soit dans les montagnes les plus escarpées d'Écosse, deux prêtres qui étaient destinés à leur conversion, et qui ne pouvaient sans imprudence s'arrêter plus longtemps dans les grandes villes où leur signalement avait couru de tous côtés.

Vincent de Paul fut plus de dix-huit mois sans recevoir de nouvelles de ces hommes apostoliques. Enfin une lettre de M. Guy calma une partie de ses inquiétudes. Elle était datée du 28 octobre 1652,

Dieu, disait-il, nous a fait la grâce, dès notre arrivée en Écosse, de coopérer à la conversion du père de M. de Glengary c'était un vieillard de quatre-vingt-dix ans, élevé dans l'hérésie dès sa jeunesse. Nous l'instruisîmes et le réconciliâmes à l'Église, pendant une grosse maladie qui le mit bientôt au tombeau. Il avait auparavant reçu les sacrements et il avait témoigné un véritable regret d'avoir vécu si longtemps dans l'erreur, et une joie indicible de mourir catholique. Je réconciliai aussi, mais en secret, [117] plusieurs de ses domestiques et quelques-uns de ses amis. Cela fait, je laissai mon compagnon dans le pays montagneux d'Écosse, où il y a de grands besoins spirituels et beaucoup de bien à faire. Pour moi, je me transportai aux Îles Hébrides, où Dieu par sa toute puissante miséricorde a opéré des merveilles au delà de toute espérance ; Car il a si bien disposé les cœurs, que M. de Clanrenald, seigneur, d'une bonne partie de l'île de Ouist, s'est converti avec sa femme, son fils et toute sa famille ; ce que tous les gentilshommes leurs sujets et toute leur famille ont imité.

«Je travaillai ensuite parmi les peuples de cette île, et passai en celles d'Eigg et de Canna. Dieu y a converti huit à neuf cents personnes, qui étaient si peu instruites de choses qui regardent la religion, qu'il n'y en avait pas quinze qui sussent aucun mystère de la foi chrétienne ; J'espère que le reste donnera bientôt gloire à Dieu. J'ai trouvé trente ou quarante personnes âgées de soixante-dix, quatre-vingts, cent ans et plus, qui n'avaient pas reçu le saint baptême. Je les ai instruites et baptisées, elles sont mortes peu de temps après, et sans doute qu'elles prient maintenant Dieu pour ceux qui leur ont procuré un si grand bien. Une grande partie des habitants vivaient dans le concubinage mais, grâce à Dieu, nous y avons remédié, mariant ceux qui le voulaient, et obtenant des autres qu'ils se séparassent.»

Comme saint Paul aux Milésiens, le Missionnaire avait pu dire aux insulaires : «Vous savez vous-mêmes qu'à l'égard des choses dont moi et ceux qui sont avec moi avons eu besoin, ces mains y ont pourvu.» (Act., XX, 34.) Il n'avait en effet, rien demandé à ce pauvre peuple ; et cependant il avait été obligé d'entretenir deux hommes, l'un pour l'aider à ramer dans le passage d'une île à l'autre, ou pour porter ses ornements sacerdotaux et son petit

bagage dans des trajets à pied de quatre ou cinq lieues par les plus affreux chemins, qu'il fallait faire quelquefois avant de dire la messe ; l'autre, comme catéchiste et comme servant.[118]

Il est vrai que ses dépenses n'avaient pas dû s'élever bien haut : «Pour l'ordinaire, écrivait M. Guy, nous ne faisons par jour qu'un seul repas, qui consiste en pain d'orge ou d'avoine, avec du fromage ou du beurre salé. Quelquefois nous passons les jours entiers sans manger, parce que nous ne trouvons rien, surtout quand il nous faut passer des montagnes désertes et inhabitées. Ce serait sans doute rendre un grand service à Dieu que d'envoyer en ce pays de bons ouvriers évangéliques, qui sussent bien parler la langue de ces îles, et qui sussent encore mieux souffrir la faim, la soif, et coucher sur la terre.» La seconde lettre qu'écrivit M. Guy en 1654, n'est ni moins curieuse ni moins édifiante. «Nous sommes, disait-il, infiniment obligés de remercier sans cesse la bonté divine, pour tant de bénédictions qu'il lui plait de verser sans cesse sur nos petits travaux : dans l'impuissance où je suis de vous dire tout ce qui en est, je me bornerai à une partie.

«Les îles que j'ai fréquentées sont Ouist, Canna, Eigg et Sky, et dans le continent le pays de Moydart, d'Arisaig, deMorar, de Knoidart et de Glengarry.

«L'île de Ouist appartient à deux seigneurs, dont l'un s'appelle le capitaine de Clan-Ranald, et l'autre Macdonald. Ce qui appartient au premier est tout converti, à l'exception de deux hommes seuls, qui pour pécher plus tranquillement, ne veulent aucune religion. Ainsi il y a près de mille ou douze cents âmes ramenées au bercail de l'Église. Je n'ai pas encore été à l'autre bout de l'île, qui appartient à Macdonald, quoiqu'on m'y ait appelé. Il y a un ministre qui veut traiter avec moi de controverse par lettres ; je lui ai répondu, et j'espère un bon succès de cette dispute. La noblesse m'invite d'aller sur les lieux, et le seigneur en sera bien aise. J'y suis d'autant plus résolu, que je sais que le ministre l'appréhende davantage, et voudrait m'en détourner. Les deux domestiques qu'on m'a députés s'en sont [119] retournés catholiques par la grâce de Dieu ; et j'ai entendu leur confession générale, après les y avoir disposés. Les habitants de la petite île de Canna sont la plupart convertis, et quelques-uns de celle d'Eigg. Pour ce qui est de l'île de Sky, qui est gouvernée par trois seigneurs, il y a dans les deux premières parties quantité de familles converties ; mais je n'ai encore rien fait dans la troisième.

Quant à Moydart, Arisaig, Morar, Knoidart, Glengarry, tous y sont convertis, ou résolus de se faire instruire quand nous aurons le loisir d'aller en chaque village. Il y a six ou sept mille âmes, mais tous ces lieux sont bien éloignés ; ils sont difficiles à visiter à pied, et inaccessibles à cheval.

«Au commencement du printemps j'entrai dans une autre île nommée Barra, dans laquelle je trouvai le peuple si dévot et si zélé pour apprendre, que j'en fus ravi. C'était assez qu'un enfant de chaque village eût appris le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo*, pour que deux jours après, tout le village le sût, les grands aussi bien que les petits. J'ai reçu les principaux à l'église, et entre autres le jeune seigneur avec ses frères et ses sœurs. Et il y a espérance de gagner le vieux seigneur au premier voyage. Parmi ces nouveaux convertis, il y en a un qui est le fils d'un ministre : sa dévotion édifie beaucoup tout le pays dont il est connu. Je diffère d'ordinaire la communion pour quelque temps, après la confession générale, afin qu'ils soient mieux instruits, et encore mieux disposés pour une seconde confession, et aussi pour exciter en eux une affection plus grande et plus de désir de communier.»

La Providence avait travaillé avec le Missionnaire à Barra. Depuis plusieurs années, ce peuple était fort pauvre, parce que *l'alga marina*, seul engrais de ses terres, avait manqué. Cette année même, il n'en avait point été rejeté par la mer. Mais à peine le Missionnaire avait-il répandu de l'eau bénite sur les flots et sur la côte, que le jour même, *l'alga marina* avait pu être recueillie en quantité suffisante pour [120] toute l'année. De vrais ou prétendus sortilèges avaient écarté de Barra, depuis plusieurs années, le hareng et autre poisson trois fois de suite,

l'eau bénite avait été un appât qui l'avait attiré en abondance. Enfin, dans le nord de Ouist, séjour du ministre, une épizootie avait ruiné les habitants ; dans le sud, séjour du Missionnaire, pas une bête n'était morte, grâce toujours à l'eau bénite. Quel discrédit pour le ministre ! Quelle autorité acquise par là au Missionnaire ! Quelle reconnaissance chez ce pauvre peuple, et quel attrait vers la vraie religion

Puis c'étaient des indignes qui s'étaient vus dans l'impossibilité physique de recevoir la sainte Eucharistie avant de s'être mis en bonnes dispositions ; c'étaient des personnes troublées de fantômes ou de malins esprits qui recouvraient la paix avec le baptême ou leur réconciliation à l'Église : autant de prodiges qui ébranlaient ce peuple. Aussi était-il ordinaire de baptiser dix, quinze, vingt enfants à la fois, et très fréquent de voir des adultes de trente, quarante, soixante et quatre-vingts ans venir également réclamer le saint baptême.

À la vue de tant de bien accompli et de tout ce qui restait encore à faire, Guy se recommandait aux prières de Vincent, de la Compagnie et de tous les bons serviteurs de Dieu à Paris ; puis il réclamait du renfort : «Ce pays est grand, écrivait-il, et le peuple en bonne disposition, par la grâce de Dieu. C'est pourquoi je vous supplie, Monsieur, de nous envoyer quelque bon prêtre hibernois pour nous aider. Mais il est à propos qu'il soit bien vertueux, surtout bien mortifié, bien détaché de soi-même, de ses propres commodités et satisfactions, car il y a bien à souffrir en toutes manières en ce pays ici. Il faut aussi qu'il soit bien patient, bien doux et bien modéré en ses paroles et actions, pour pouvoir gagner à Dieu ces peuples ici, qui se rebutent aisément quand ils remarquent la moindre impatience ou rudesse» [121]

C'est là l'idéal du Missionnaire, idéal qui n'était, on le voit, qu'une réalité vulgaire parmi tous les fils de saint Vincent de Paul, à cet âge d'or, à cet âge héroïque de la Mission.

Animé par le succès et insatiable de conquêtes, Guy se disposait à partir pour une des trois îles de Pabba, au sud Barra, lieu étrange et terrible, écrivait-il à un de ses confrères le 5 mai 1657, mais où l'appelaient la confiance en Dieu, le mépris de la mort et l'espoir de gagner des âmes : ces insulaires n'avaient pas été gâtés par l'hérésie, et il était permis de croire qu'ils recevraient la bonne nouvelle et y conformeraient leur vie.

Déjà Guy avait obtenu un passeport du gouverneur de Pabba. Cinq jours après, il devait partir. Tout à coup il tombe malade, épuisé par la mauvaise nourriture, les dures marches et toutes les fatigues de son apostolat ; et comme Xavier en face de la Chine, il succombe en vue de Pabba, le 17 mai 1657. Il mourut et fut enterré dans l'île de Ouist.

Vincent ne manqua pas d'annoncer cette nouvelle, si triste à la fois et si consolante, à toutes ses maisons : «M. Duiguin est mort en sa mission des Hébrides, où il se peut dire qu'il a fait des merveilles. Ses pauvres insulaires l'ont pleuré comme leur père, aussi bien les grands que les petits. On ne me mande pas le détail des fruits qu'il a faits, on plutôt que Dieu a opérés par lui, parce qu'on n'ose pas écrire des affaires de la religion qu'en termes généraux, et en figures seulement, à cause des Anglais, qui persécutent cruellement les catholiques, et encore plus les prêtres, quand ils les découvrent.»

Dans l'île de Ouist, une chapelle porte encore le nom du Missionnaire. - V. COLLET, t. II, et MAYNARD, liv. VI. [122]

M. JEAN DUCHESNE

PRÊTRE

Agde. 15 novembre 1654.

Les regrets exprimés par saint Vincent à la mort de M. Jean Duchesne s'expliquent par la confiance qu'il avait témoignée à ce généreux Missionnaire dont la vie avait été pleine d'activité et de dévouement, malgré une santé très souvent altérée.

Il le destina à être le consolateur des consolateurs des pauvres esclaves, sur la terre d'Afrique. «Je vous prie, lui écrivait-il un jour, d'offrir l'état de votre personne à Notre-Seigneur, afin qu'il vous redonne la santé pour aller visiter nos pauvres confrères qui sont en Barbarie.» En attendant, M. Duchesne eut à soigner à Agde ses confrères tombés malades, et en plusieurs lettres saint Vincent lui exprime sa reconnaissance pour les soins qu'il leur prodiguait sans calculer.

«Vous ne pouviez en rien, lui écrivait-il, donner une consolation plus grande à mon âme que dans la charité que vous pratiquez envers le bon M. N... - Je vous remercie très humblement des nouvelles fréquentes que vous m'en donnez, et je vous supplie de continuer pour l'amour de Jésus-Christ qui nous presse.»

M. Duchesne mourut au mois de novembre 1654. Quelque temps après, le saint écrivait à un des Missionnaires de Varsovie ces lignes élogieuses sur le défunt :

«J'ai reçu votre lettre par laquelle vous vous plaignez de ce que je ne vous ai point donné avis de la mort de M. Duchesne ; si cela est, j'ai eu grand tort, l'excès de la douleur que j'en ai eue m'a peut-être fait oublier cela.

«Il est donc vrai, Monsieur, qu'il a plu à Dieu de disposer de ce sien serviteur, qui a été une des grandes pertes que pouvait faire cette petite Compagnie ! Il a plu à Dieu de l'attirer à lui, à Agde, à la suite d'une maladie épidémique [123] de deux mois. Je lui avais écrit par deux fois de se retirer de ce mauvais air en telle de nos maisons qu'il lui plairait ; mais il s'en excusa, ne voulant pas abandonner sa famille qui était toute malade, en sorte qu'il fallut prendre une personne du dehors pour les assister. De vous dire la perte que nous avons faite, il n'y a que ceux qui ont vu l'assortiment qu'il avait de toutes les vertus convenables aux missionnaires son grand zèle, sa mortification, sa candeur, sa fermeté, sa cordialité, la grâce qu'il avait aux prédications, aux catéchismes, aux exercices des ordinands, l'affection à sa vocation, son exactitude à l'observance des règles et des coutumes de la Compagnie, et les autres vertus requises à un missionnaire ; ceux-là seuls peuvent juger de la grande perte que nous avons faite. On a fait deux ou trois entretiens sur son sujet, où il fut dit des merveilles étonnantes par ceux qui l'avaient connu plus particulièrement. Jamais je n'ai vu plus de ferveur qu'il en parut aux conférences qui ont été faites au sujet de ce serviteur de Dieu. On a cité des actes de vertu signalés, voire même héroïques, de mortification et d'humiliation qu'il pratiquait envers ceux qu'il croyait avoir fâchés. Je dirai à ceux qui ont parlé en ces conférences d'écrire ce qu'ils y ont dit, afin que je puisse vous l'envoyer.» (*Ces récits édifiants n'ont pas été rédigés ou ne nous ont pas été conservés.*) — *Lettres de saint Vincent.*

Un Frère coadjuteur du même nom, Jean Duchesne, né en Lorraine en 1622, mérita d'être loué par saint Vincent et cité par lui comme exemple de dévouement. Il avait été captif en Barbarie, et racheté par le consul à cause du zèle dont il était animé dans ses emplois auprès des pauvres esclaves.

Il fut envoyé plus tard à Agde, puis à Saintes, où il mourut le 22 décembre 1654. — *Conférences de saint Vincent de Paul.* [124]

M. LOUIS THIBAUT

PRÊTRE

Saint-Méen. Mars 1655.

«Il a plu à Dieu, écrivait saint Vincent, de disposer du bon M. Thibaut, Supérieur de notre maison de Saint-Méen, lequel sa divine Majesté bénissait d'une manière bien

particulière, tant à l'égard de la conduite de la famille qu'il avait à diriger, que des missions de la campagne ; en sorte que Monseigneur de Saint-Malo, son évêque, m'a dit quelquefois des merveilles de la bénédiction que Notre-Seigneur donnait à ses travaux, et qu'il n'avait pas son semblable en France. Il a laissé en grande affliction cette maison et, à ce que j'apprends, la Province entière, où Dieu faisait par lui des conversions merveilleuses, notamment à l'égard de la noblesse. Bref, il était un original du vrai et parfait missionnaire.

M. Louis Thibaut, dont saint Vincent faisait ainsi l'éloge, était né à Ferrière en Gâtinais, au diocèse de Sens, le 26 mars 1618, et il fut reçu dans la Congrégation de la Mission le 21 août 1637. Il fut successivement Supérieur des maisons de Saintes (1644) et de Saint-Méen (1648).

Au début de sa carrière apostolique, M Thibaut évangélisa d'abord les environs de Paris. On le voit travaillant à Villeneuve-Saint-Georges, à Montgeron, avec des succès et un zèle dont on trouve la trace sous la plume de saint Vincent, si discret pourtant lorsqu'il avait à louer les travaux de ses enfants : «Je prie Dieu, lui écrivait le saint, de vous conserver pour sa gloire ; je le remercie de la bénédiction avec laquelle vous travaillez et dont nous avons été avertis de deçà. — Je vous attends donc, ajoutait-il, avec désir de vous embrasser chèrement et avec espérance de vous voir bien reposer après tant de fatigues. Dieu vous fasse la grâce de vous reposer éternellement en lui !» M. Thibaut était, avec M. Jean Martin, un des Missionnaires [125] auxquels saint Vincent témoignait dans ses lettres une particulière ouverture de cœur et un plus paternel attachement.

Ce qui a caractérisé la vie de cet homme si vertueux et si véritablement distingué, c'est le dévouement qu'il déployait pour les deux familles fondées par son bienheureux Père. Il les aimait passionnément, on peut le dire ; aussi sa plus constante et sa plus douce préoccupation était de voir s'affermir et s'accroître la Congrégation de la Mission et la Compagnie des Filles de la Charité. C'est le sujet qui revient le plus souvent dans sa correspondance.

Saint Vincent l'appela à Paris lorsqu'il réunit les prêtres les plus expérimentés de la Congrégation pour y étudier la question des vœux et pour se prononcer sur la rédaction définitive des règles. M. Thibaut, dans la question, alors si débattue, se trouva de l'avis du saint Fondateur. Il ne voulait pas de vœux qui fissent des Missionnaires des religieux, à cause des préventions qui régnaient alors contre l'état religieux, surtout en Italie ; mais, ajoutait-il avec les Missionnaires les plus attachés à leur vocation : Il faut pourtant des vœux ; et «mieux vaudrait embrasser les vœux solennels que de n'en pas faire du tout, pour ce que c'est l'affermissement de la Compagnie».

Il témoigna un non moindre dévouement et une sollicitude tout à fait remarquable pour la Compagnie des Filles de la Charité. On voit par les réponses que lui adressait saint Vincent, qu'il n'était presque pas une de ses lettres où il ne s'agît de vocation vers leur pieux Institut à décider, de postulantes à faire partir pour leur Communauté. Si la douleur de la séparation était trop pénible aux parents qui avaient consenti à donner leurs filles à Dieu et au service des pauvres, M. Vincent écrivait que M. Thibaut était là ; qu'il irait voir ces parents affligés, qu'il verserait dans les cœurs le courage et la consolation.

M. Thibaut vint un jour à Paris, et c'est à cet amour du [126] fervent missionnaire pour la Communauté des Filles de la Charité, que nous sommes redevables d'avoir encore de lui quelques touchantes paroles. M. Vincent l'avait amené avec lui à l'une de ces conférences qu'il faisait aux Filles de la Charité, sur l'explication des règles ; c'était le 28 juillet 1648. Ce jour-là, on traitait de l'esprit du monde ; et dans un de ces entretiens «qui rappellent d'une manière si naïve ceux des Pères du désert», l'humble et saint fondateur avait tour à tour interrogé ses filles et les avait instruites, lorsque tout à coup il s'arrêta ; soit parce que des affaires l'appelaient, soit parce qu'il voulait laisser entendre à ses filles la parole d'un missionnaire qui leur était si particulièrement dévoué, il se retira, laissant à M. Thibaut le soin de continuer la conférence. -

Celui-ci s'en excusa, puis il le fit en des termes qui non seulement sont empreints de l'esprit du saint Fondateur, mais qui reproduisent même sa manière. Elles ont pris place au volume des Conférences de saint Vincent de Paul aux Filles de la Charité ; et le pieux Missionnaire termina à la manière du saint en donnant à sa parole la forme de prière et en y ajoutant la bénédiction. En voici le texte :

«Le dernier moyen, mes sœurs, de vous défaire de l'esprit du monde et de vous revêtir de l'esprit de Dieu, et le moyen qui vous doit être le plus fréquent, c'est de prier Dieu, mais souvent et confidemment, qu'il vous fasse cette grâce qu'il ne vous dénierait pas ; il a promis de communiquer son esprit à ceux qui le voudront suivre. Si vous vous en sentez un grand désir, vous pouvez quelquefois le sommer d'accomplir ses promesses : Eh quoi ! mon Dieu, je suis toute remplie de l'esprit du monde ! vous avez promis une singulière assistance à ceux qui voudraient vous suivre, me la déniez-vous à présent que je vous la demande pour me défaire d'un ennemi qui combat si audacieusement votre gloire, et qui se sert de tant d'artifices pour empêcher mon salut ? Oh ! j'espère, mon Seigneur, que vous m'accorderez [127] les secours nécessaires pour le terrasser c'est ce que je vous demande de tout mon cœur, et que vous daigniez me remplir des saintes maximes que vous avez enseignées à vos apôtres et à tous ceux qui, animés de votre esprit, ont subjugué le monde.

«C'est la demande que je fais instamment à Notre-Seigneur pour vous, et pour moi qui en ai un grand besoin ; et, dans l'espérance qu'il octroiera nos prières, je prononcerai les paroles de la bénédiction. *Benedictio Domini*, etc.»

Détail touchant, le courant de vocations religieuses que M. Thibaut avait créé autour de lui avait gagné ceux mêmes sur lesquels sa pensée ne s'était certainement pas arrêtée. Il restait le seul fils d'un père et d'une mère voués aux œuvres de piété et de charité ; or, il apprit par saint Vincent que les auteurs de ses jours n'étaient pas loin de la résolution d'entrer, chacun de leur côté, dans quelque Communauté, pour y servir Dieu plus complètement ; et le saint lui indiquait de quelles Communautés très connues certes et très aimées de lui, il s'agissait pour eux. Voici cette lettre :

«Monsieur, j'ai reçu deux lettres de monsieur votre père, par lesquelles j'ai appris deux choses : l'une que Dieu a disposé de votre petite sœur, ce qui vous serait un sujet de douleur, si vous n'aviez appris à vous conformer au bon plaisir divin, et n'étiez comme assuré du bonheur éternel de cette chère innocente ; l'autre est la persévérance de monsieur votre père et de madame votre mère, au désir qu'ils ont eu autrefois de se retirer du monde, pour s'unir plus intimement à leur souverain Créateur. Ils me demandent à cet effet mon avis, ensemble sur la disposition de leurs biens. Dès que la première lettre me fut rendue, je fis réponse qu'à leur âge, étant si bons qu'ils le sont, par la grâce de Dieu, ils feraient bien de demeurer dans leur état présent, les ayant priés de me dispenser de leur donner conseil touchant leurs biens. La seconde lettre que j'ai reçue [128] témoigne qu'ils ne sont pas satisfaits de cette réponse, et voulant connaître plus clairement la volonté de Dieu sur l'un et l'autre point, ils me pressent de leur en dire mon sentiment plus au long, ce qui m'a obligé d'y penser plus que je n'avais fait. Et je suis aux termes de leur mander que peut-être Dieu leur veut donner la consolation qu'ils ont tant désirée, maintenant qu'ils n'ont aucune attache sur la terre, leurs enfants étant au ciel, excepté vous, Monsieur, qui êtes encore dans la voie et qui travaillez avec bénédiction pour y en attirer d'autres ; de quoi ces bonnes gens ont un tel contentement, qu'ils disent n'en pouvoir recevoir un plus grand en cette vie. Et il me semble devoir ajouter que peut-être aussi sa divine Providence leur veut donner la joie tout entière, en les approchant de vous et de votre vocation (que savons-nous?) en appelant le père dans Saint-Lazare, et la mère chez Mlle Le Gras, où ils seront débarrassés du monde, et en lieu de servir Notre-Seigneur d'une manière particulière et proportionnée à leurs forces.»

Ce dessein se réalisa-t-il? Nous ne le croyons pas. Mais cette famille de véritables et fervents chrétiens continua de travailler tout entière à servir les intérêts de Notre-

Seigneur. Dans une lettre postérieure à celle que nous venons de citer, on voit que le père de M. Louis Thibaut avait donné avis à saint Vincent de la fondation qu'il venait de faire de trois missions pour trois diverses paroisses.

M. Thibaut lui-même continuait de se dévouer dans son apostolique et laborieux ministère des missions. C'est au cours de ses prédications qu'il tomba épuisé. Il se fit transporter aussitôt à Saint-Méen deux jours après il rendait son âme à Dieu. Nous savons en quelle estime l'évêque de Saint-Malo tenait ce missionnaire incomparable et en quels termes élogieux il parlait de son talent. Saint Vincent ajoutait de son côté «On nous dit merveilles de ses vertus.» [129]

M. FRANÇOIS MOUNIER

PRÊTRE

Madagascar. 24 mai 1655.

Les premiers ouvriers envoyés par saint Vincent à Madagascar avaient succombé. Le saint l'avait appris. Après avoir béni Dieu de tout, et adoré ses desseins qui, quoique secrets, sont toujours parfaitement justes, il ne pensa qu'à les remplacer et à procurer le plus tôt qu'il lui serait possible aux néophytes, un secours qui fût proportionné à leurs besoins. C'est ce qu'écrivit Collet dans sa *Vie de saint Vincent*, et il ajoute ces réflexions : «Dans une congrégation qui n'a encore rien perdu de sa première ferveur, tout sujet est homme de bonne volonté. Ainsi Vincent n'essuya point ces rebuts, ou, si l'on veut, ces remontrances raisonnées qui ne prouvent rien mieux que beaucoup de lâcheté très peu de zèle.»

(Supplément aux annales de la mission, 1^{er} janvier 1895)

VOCATION APOSTOLIQUE DE M. MOUNIER.

Il avait actuellement en Picardie un prêtre jeune et plein de zèle occupé à la distribution des aumônes. Celui-ci souhaitait avec tant de passion de donner son sang, et sa vie pour le salut des infidèles, qu'il avait fait vœu de dire chaque jour le Rosaire de la sainte Vierge, pour obtenir la grâce d'être destiné aux Missions étrangères. Il était de Saintes, était né en 1625, avait été reçu dans la Congrégation, à Paris, le 19 décembre 1643, et se nommait François Mounier. Notre saint jeta les yeux sur lui, et lui associa Toussaint Bourdaise pour aller évangéliser la grande île africaine. Mais les troubles du royaume ne leur permirent pas de s'embarquer sitôt, ce ne fut qu'au mois de mars 1654 qu'ils purent prendre la mer.

M. Mounier, rendant compte à son vénéré Père des circonstances du Voyage, dans une lettre datée de Madagascar, le 6 février 1655, lui exprimait d'abord avec des sentiments [130] tout apostoliques sa joie d'avoir été, choisi pour apporter en ces régions infidèles la foi de Jésus-Christ

«Si j'ai jamais eu, écrivait-il, une grande estime et un grand amour pour ma vocation, j'en ressens ici incomparablement davantage, me voyant dans l'emploi que j'ai tant et si longtemps souhaité, où je puis si avantageusement travailler au salut des âmes rachetées au prix du sang de Notre Seigneur Jésus-Christ. Je ne puis, Monsieur, que vous en témoigner ma joie et la reconnaissance que j'ai de la grâce que vous m'avez faite de m'envoyer en ce pays-ci, de laquelle je vous fais mes très humbles remerciements.»

Lui-même a rendu compte de son voyage et de ses premiers travaux à Madagascar, dans ses lettres à saint Vincent de Paul. En voici les principaux traits :

LA NAVIGATION. PIEUSES OCCUPATIONS. ESCALE AU CAP VERT.

«J'avais fait grande diligence pour arriver à Nantes pour l'embarquement. Dieu m'en fit la grâce. Mais, hélas je ne trouvai point mon cher compagnon M. Bourdaise, et ne savais point quand il pourrait arriver. Mgr le maréchal de la Meilleraye, par sa grande bonté, m'accorda un jour de délai pour l'attendre ou pour chercher un autre compagnon, faute de quoi deux Pères cordeliers devaient prendre nos places et s'embarquer dans les navires ; mais voilà que par une providence particulière de Dieu, je vois arriver M. Bourdaise qui dissipa en un moment la grande tristesse où mon cœur était plongé, pour y faire succéder une joie que je ne puis vous exprimer.

«Le premier vendredi de carême, 1654, nous nous mîmes sur une petite chaloupe, pour aller rejoindre les vaisseaux qui étaient à Saint-Nazaire. M. Bourdaise entra dans l'un et moi dans l'autre avec notre frère René Forêt.

«Enfin le troisième dimanche de carême, 8 mars de l'année 1654, entre sept et huit heures du matin, nous levâmes les ancres, quatre navires ensemble, deux qui allaient en [131] Amérique et les deux nôtres qui allaient à Madagascar. Nous commençâmes notre voyage par les prières accoutumées que nous avons continuées chaque matin, pendant toute la durée du voyage ; le soir, nous faisons l'examen de conscience et les autres prières ordinaires. J'ai toujours dit la sainte messe les dimanches et fêtes, quand le temps n'a pas été trop rude, et pendant le jour je me suis occupé à instruire les garçons du vaisseau, à faire quelque lecture spirituelle, ou à apprendre quelque chose de la langue de ce pays, sans parler de l'office divin et de l'oraison mentale que nous n'omettions point. Nous continuâmes notre voyage, les quatre vaisseaux ensemble, l'espace de douze jours, après quoi les deux autres nous quittèrent pour suivre leur route. J'ai eu bien à souffrir, durant tout le voyage, de quinze à seize personnes de la religion prétendue réformée, à cause de leurs jurements, de leurs discours obscènes et de leurs chansons infâmes qui étaient presque continuelles. Je n'ai pu rien gagner sur eux, parce qu'ils se savaient appuyés de quelques-uns des officiers du vaisseau, qui appartenaient eux-mêmes la religion réformée. Quelques catholiques cédant au mauvais exemple donnaient aussi dans les mêmes désordres.

» Le 9 avril, à quatre heures après midi, nous mouillâmes l'ancre au Cap-Vert, à la rade de Rufisque. Je constatai la facilité qu'il y a là pour y établir la foi, et j'y baptisai un adulte de trente-cinq ans, instruit et présenté par un des Portugais qui sont là en résidence au nombre de six ou sept, avec trois petits enfants naturels de ce Portugais, j'y fis de l'eau bénite et y dis la sainte messe.

PROTECTION DE DIEU PENDANT UNE TEMPETE. ARRIVEE A MADAGASCAR.

Nous en partîmes le deuxième dimanche d'après Pâques. Mais, voici une tempête, le 20 juin, qui casse le gouvernail de notre navire par un violent coup de mer qui entre dans la chambre des canoniers, rompant deux planches [132] et une partie considérable du vaisseau. Notre mât de misaine et celui d'artimon et la vergue du grand mât de hune furent tous cassés presque par le milieu, et il fallut les raccommoder. Nous fûmes certes effrayés, car de voir un navire avec un seul pacfi ou basse voile de misaine, sans gouvernail, se conduire, comme il faisait toute une nuit et une demi-journée, qui ne dira que c'était la main du Tout-Puissant qui nous gouvernait et qui se contentait de nous donner la seule frayeur ? Et pour marque de sa providence particulière, le jour de la fête de saint Jean-Baptiste, nous eûmes un temps tout calme pour raccommoder assez bien le gouvernail, jusqu'à ce que nous fussions en rade de la baie de Saldanha, où nous arrivâmes, le onzième de juillet, après avoir vu trois jours de suite la terre du cap de Bonne-Espérance. Je ne pus voir les nègres de ce cap, quoique je fusse deux fois à terre pour ce sujet, afin de tenter si nous pourrions, selon l'intention de M. Nacquart, lui

mener une couple d'enfants de ce pays-là ; mais comme ces gens sont toujours errants çà et là, rarement se retirent-ils deux fois en un même lieu. J'appris que pour quelque peu de mauvais tabac on a les rafraîchissements qui s'y trouvent, il serait bon que nos Messieurs en eussent quelque petite provision pour s'en servir au besoin. Ayant demeuré neuf ou dix jours à Saldanha, nous en partîmes le vingtième jour de juillet.

«Enfin voilà nos vœux accomplis... O glorieuse Vierge ! C'est à vous que nous en avons obligation, car le jour qui précéda votre glorieuse Assomption dans le ciel, vous nous fîtes toucher la terre au moins avec un plomb, ce qui nous donna espérance de la toucher de nos pieds le jour même ; mais nous ne le pûmes que le lendemain, étant trop éloignés de la rade où l'on voulait mouiller. Cela n'empêcha pas néanmoins que je ne dise la messe, ce jour-là, après avoir chanté le *Te Deum*, à la vue de notre terre et de notre demeure tant désirée.[133]

LES MISSIONNAIRES APPRENNENT LA MORT DE M. NACQUART ; ILS RETROUVENT LE SAINT SACREMENT CONSERVE DANS LA CHAPELLE DU FORT-DAUPHIN.

«Les ancrs jetées, on débarqua. Mais, hélas ! la joie fut en moi mêlée d'une bien grande amertume, quand j'appris la mort de M. Nacquart, arrivée dès le 29 mai de l'an 1650. Nous n'avions d'autre consolation, après Dieu, dans notre voyage, que l'espérance de le trouver encore en vie, pour jouir de la compagnie d'un si saint homme et recevoir de lui les instructions nécessaires pour travailler utilement au salut de ces pauvres peuples, et nous en voilà privés : la volonté de Dieu soit faite en toutes choses et son saint Nom soit béni ! Il vit dans les cieus, et en ce pays par la bonne odeur de ses vertus que ses beaux exemples y ont laissée, et dont nous ressentons les effets par l'affection avec laquelle ces pauvres infidèles nous parlent de lui.

«Enfin, nous voici tous deux rendus au Fort-Dauphin, où sont les Français. M. Bourdaise y était déjà arrivé, et ayant été saluer M. de Flacourt, il en fut parfaitement bien reçu. Ce dernier lui raconta la guerre que les Français avaient eue contre ceux du pays, et toutes les peines et travaux qu'ils avaient soufferts, lesquels sont très grands. Je ne vous en dirai rien de particulier, mais c'est une chose étrange comme soixante et dix Français ont résisté seuls à tant de peuples, et qu'une fois entre autres douze hommes ont fait tête à plusieurs mille. Le lendemain, qui était dimanche, ce cher confrère alla à la chapelle dire la messe au grand contentement du sieur de Flacourt et de tous les autres Français. Ayant été averti par eux que le Saint Sacrement était dans le tabernacle, parce que feu M. Nacquart, surpris par la maladie, n'avait pu consommer les saintes Espèces, il ne pouvait le croire et disait en lui-même, comme il me l'a conté depuis : «Ces braves gens ne comprennent pas ce qu'ils disent et ne savent pas que les Espèces sacramentelles ne peuvent pas demeurer si longtemps sans se corrompre.» Mais ayant consacré des hosties et [134] ouvrant le saint ciboire pour les y mettre, il en trouva cinq dedans dont les Espèces étaient entières, sans autre changement, sinon qu'elles étaient un peu attachées et comme collées les unes contre les autres, ce qui le ravit d'admiration, et il croit que Dieu leur avait fait cette faveur pour l'honneur qu'ils lui avaient rendu, car ils faisaient leurs prières, soir et matin, dans l'église, et on portait le tabernacle en procession au jour du Saint-Sacrement.

«Nous n'entendons autre chose que des regrets de la mort de M. Nacquart. Sa mémoire est ici en une telle vénération que je ne puis l'exprimer, la plupart des Français nous ont dit n'avoir jamais senti une telle affliction que celle de sa mort ; et les nègres partagent ces sentiments de vénération.»

PREMIERS TRAVAUX. IL DEMANDE QUELQUES FRERES COADJUTEURS. IL FAIT CONNAITRE LE DESIR QU'AVAIENT EXPRIME LES FILLES DE LA CHARITE D'ALLER A MADAGASCAR.

Les habitants conservent les bons sentiments que M. Nacquart leur avait inspirés touchant la foi, en sorte que depuis notre arrivée jusqu'à présent, il n'a pas été besoin de sortir du logis pour aller chercher ces pauvres infidèles, afin de les instruire. Ils viennent assez d'eux-mêmes, sachant que nous sommes ici pour faire les mêmes fonctions que notre cher défunt. Depuis notre arrivée, il ne s'est guère passé de jours que nous n'ayons eu, depuis le lever du soleil jusqu'à dix ou onze heures du matin, quelqu'un de ces bonnes gens, et assez souvent nous en avons jusqu'à une vingtaine à la fois, dans une case à part, uniquement destinée à cet usage, c'est-à-dire à les instruire de la religion et à leur apprendre à prier. Dans l'après-dînée, nous y sommes occupés depuis une heure jusqu'à trois et quatre heures, et souvent depuis cinq heures jusqu'à la nuit. Si nous faisons quelque autre chose, nous en prenons le temps sur leur instruction. [135]

«Pendant que je vous écris ceci, il faut que je les prie de me donner un peu de temps, ce qu'ils ne font pas volontiers ; d'où vous jugerez, Monsieur, le besoin que nous avons d'ouvriers en ce pays. Je vous assure qu'il n'y a presque point de villages aux environs où l'on n'eût la même occupation.

«Deux ou trois de nos frères coadjuteurs y trouveraient bien employer leur temps, surtout s'ils ont des vertus solides de chasteté, obéissance et douceur, principalement la dernière qui est fort nécessaire en ce pays. Il faudrait qu'ils sussent lire et écrire, que l'un d'eux connût un peu de chirurgie et d'apothicairerie et qu'ils apportassent les choses nécessaires pour cela. En voici un mémoire, dressé par M. Bourdaise, qui est sans cesse importuné tant des Français que des indigènes, pour avoir des onguents pour leurs blessures et leurs maladies. Cela fournit une belle occasion pour entretenir ces pauvres gens des choses de la foi et faire des progrès parmi eux. Un frère tailleur, un autre menuisier et un serrurier nous seraient de la plus grande utilité.

«Étant à Nantes, j'allai voir les bonnes Filles de la Charité qui y servent les malades à l'hôpital, lesquelles me témoignèrent un grand désir de venir contribuer, en ce qu'elles pourraient, au service et au salut des pauvres gens de ce pays-ci, et me prièrent instamment de vous en écrire. Je crois fermement avec grand et très grand sujet qu'elles y feraient beaucoup de fruit, tant pour le soulagement qu'elles apporteraient aux malades que pour l'enseignement des prières et des autres choses nécessaires à salut et pour le bon exemple qu'elles donneraient à chacun.» Tels étaient les désirs de M. Mounier.

C'est à ce sujet que saint Vincent disait, le 8 août 1655, aux Filles de la Charité : «Mes filles, votre nom s'étend presque partout ; il est connu même à Madagascar, où l'on vous désire. Nos Messieurs qui sont dans ce pays si éloigné, [136] nous ont écrit qu'il serait à désirer que sous y eussiez un établissement pour gagner plus aisément à Dieu les âmes des pauvres nègres. Ah mes filles, c'est que Dieu bénit la Compagnie et la bénira toujours, pourvu que vous lui soyez fidèles.»

M. Mouniel ajoutait : «Je pense aussi que cinq ou six de ces petits enfants trouvés de Paris, des plus sages et plus adroits à quelque ouvrage manuel, comme la couture et le travail de soie ou coton, ou autre chose semblable, seraient bien à propos ici pour commencer un petit séminaire de catéchumènes qui imiteraient ces jeunes Français.

MŒURS DES MALGACHES. CLIMAT.

«Ces pauvres nègres sont d'un bon naturel et faciles à convertir, car jusqu'aux petits enfants ils se laissent conduire par raison. Les pères et mères ne les frappent jamais et leur donnent satisfaction presque en tout ce qu'ils désirent, et de même les enfants sont très obéissants et aiment beaucoup leurs parents, leur humeur est douce et point querelleuse. Je ne connais qu'une seule querelle arrivée entre eux depuis six mois que nous y sommes, ce qui provient d'une grande amitié qu'ils ont les uns pour les autres, en sorte que si quelqu'un est

malade les autres accourent et l'assistent avec de merveilleux soins. Si on donne quelque chose à l'un d'eux, il en fera part à tous ceux qui sont avec lui, bien qu'il ne les connaisse pas ; et ce qui est admirable, c'est que les enfants encore tout jeunes observent cela. C'est une chose commune à tous de n'être point ivrognes ni gourmands, mais fort sobres, et on ne pourrait croire combien peu ils mangent et de combien peu ils se contentent, ils souffrent souvent de grandes disettes sans se plaindre ni mendier, ce qui vient de ce qu'ils ne songent point au lendemain et vivent sans souci.

Une petite caisse couverte de feuilles leur sert de lit et une étoffe longue d'une aune et demie et large d'environ [137] demi aune est tout leur vêtement, et encore n'y a-t-il que les plus riches et les femmes qui en portent, car les autres n'ont qu'une ceinture, fort étroite que d'ailleurs ils accommodent si bien qu'on ne les voit jamais découverts. Leurs coquetteries suivent la simplicité de leurs esprits et sont toutes naturelles, comme des fleurs, des feuilles ou des herbes aromatiques dont ils se font des guirlandes ou qu'ils pendent à leurs cheveux.

«Les blancs, au contraire, qui sont en petit nombre et descendent des mahométans, sont superbes et insolents, ils sont le plus grand obstacle au bien, empêchant tant qu'ils peuvent ces bonnes gens d'embrasser la foi et les trompant par leurs superstitions pour les amener à faire tout ce qu'ils désirent d'eux. Tout ce qu'il y a de bon en ces blancs, par rapport à ces pauvres nègres, c'est qu'ils ne les battent jamais, mais qu'avec douceur et patience ils leur font faire tout ce qu'ils veulent. Ce sont deux vertus qui gagnent tout en ce pays, et même il a fallu que nos Français, pour traiter avec eux, aient acquis, bon gré mal gré, ces deux vertus ; car ils fuient les personnes rudes et disent qu'elles ont le cœur dur. Nous avons depuis peu quatre petits nègres de bonne espérance qui entendent un peu le français, il y en a trois de baptisés, ils savent prier Dieu et ont désir d'apprendre tout ce qui est nécessaire au salut. M. de Flacourt les mène en France, je ne doute pas qu'il ne vous les fasse voir et j'espère qu'un jour ils pourront être très utiles.» Ces enfants furent en effet accueillis par saint Vincent qui les fit élever à Saint-Lazare, à Paris.

«Nous nous portons bien, Dieu merci, ajoutait M. Mounier, il ne fait pas si chaud que nous pensions et les saisons sont réglées, tant l'hiver que l'été, comme en France, depuis le mois de juin jusqu'à celui de septembre. Je finis, Monsieur, en vous disant que nous sommes ravis d'être en ce pays, et que tous les jours nous en louons Dieu ; nous voudrions que tous nos Messieurs eussent vu la [138] grande moisson qui est à y recueillir, et pour laquelle nous ne pouvons suffire. Je disais, ces jours passés, à quelques uns de venir apprendre ; un d'eux me répondit : «Mon cœur le désire, je ne demande pas mieux, mais il n'y a que toi et ton compagnon pour nous enseigner ; c'est peu pour tant de monde.» Je leur promis qu'il en viendrait d'autres, il me répondit: «Mon cœur t'aime, puisses-tu vivre longtemps ! J'en suis ravi.»

«Enfin, Monsieur, je prie Notre-Seigneur qu'il envoie des ouvriers à sa vigne, tels qu'il les faut en ce pays-ci, bien doux, bien patients, bien mortifiés, bien zélés pour le salut des âmes, et qu'il me rende digne de la grâce qu'il m'a faite de m'envoyer ici.»

SUITE DES TRAVAUX APOSTOLIQUES. VOYAGE DE M. MOUNIER A IMAPHALES.

M. de Flacourt laissant le gouvernement de l'île à M. de Pronis, s'embarqua pour la France. M. de Pronis, homme industriel, mais sans moralité, conduisit la colonie à sa ruine. Appartenant à la religion protestante, il contrariait en toute occasion les catholiques ; cruel, il exaspéra les indigènes et les poussa à l'indignation et à la révolte.

Les Missionnaires s'appliquaient aux travaux d'évangélisation. Un jour, on annonça aux soldats une expédition ; ils devaient se tenir prêts pour aller chercher des approvisionnements à Imaphales. M. Mounier voulut les accompagner pour être à même de donner les soins de son ministère aux blessés, ainsi qu'il l'avait fait dans une excursion

précédente. Ce voyage l'avait de plus en plus convaincu de la nécessité de la présence d'un prêtre dans ces courses, où les Français étaient exposés à devenir les victimes de l'animosité des chefs malgaches. On voulut l'en détourner, mais rien ne pût ébranler sa résolution. Le zèle d'aller le premier parler de Dieu en des lieux où son nom sacré était inconnu, lui faisait trouver douces les [139] privations et les fatigues. Il se faisait à lui-même ce reproche tacite que si tant de gens y allaient avec un tel courage, poussés peut-être par le seul motif du gain ou de l'honneur, lui, à plus forte raison, ne pouvait se dispenser d'y aller pour un si noble dessein. M. Bourdaisé écrivait ensuite :

«Le premier dimanche de carême nous faisons son paquet, nous lui donnons trois bons nègres, tant pour porter ses ornements que pour l'aider dans la nécessité, et le lendemain, il part accompagnant quarante Français et deux cents nègres, tous bien décidés et en bon ordre. Deux jours après, nous eûmes la nouvelle qu'il avait mis fin à un scandale en mariant une négresse à un Français, apaisant ainsi la querelle qui s'était élevée entre deux Français, à cause d'elle ; ce qui nous réjouit beaucoup. On nous apprit aussi qu'un autre Français avait déjà fait la promesse de se marier afin de vivre chrétiennement.»

Pendant ce temps, un désastre dont la colonie ne devait pas se relever éclatait sur le Fort-Dauphin. Un incendie dévore les magasins de vivres, fait sauter une partie des poudres et détruit l'église. Hélas ! l'expédition n'avait guère été plus heureuse.

MALADIE ET MORT DE M. MOUNIER.

Nous reprenons le récit de M. Bourdaisé : «Le 23 mai, dit-il, sur les trois heures du soir, un Français paraît de loin sur une éminence. Tout le monde accourt et s'assemble, ravi d'apprendre des nouvelles de l'expédition. Mais bientôt, hélas ! il dit d'une voix languissante que le voyage avait été malheureux. Vous eussiez vu, au même instant, la tristesse peinte sur le visage de tous. Le Gouverneur lui demanda s'il n'y avait personne de mort, il répondit qu'il n'y en avait qu'un, mais qu'ils ont été obligés d'en laisser douze, fort malades, à six journées de là. Je le suppliai de me dire comment se portait [140] M. Mounier. Il me dit qu'il était très malade et que depuis six jours on le portait en une espèce de civière, que quatre nègres mettent sur les épaules. Ah ! mon Dieu, quelle surprise ! Je supplie à l'instant M. de Laforest de me donner congé. Il me le refuse, disant que je tomberais aussi malade. Je viens me jeter aux pieds de Notre-Seigneur et après avoir accordé quelques instants à la douleur, je me relève. Il me sembla que je devais partir, tant pour consoler notre cher malade, que pour lui porter des médicaments. Je retourne et demande derechef congé à M. de Pronis, notre gouverneur, qui me l'accorde cette fois.

«Je partis avec le messenger et deux nègres pour nous guider il était quatre heures du soir. Nous cheminâmes jusque bien avant dans la nuit, et nous rencontrâmes enfin un village. Nos guides ne voulurent point passer outre à cause des marais et des rivières qu'il faut traverser. Je demeure dans la case du chef. Je m'enquiers où étaient les Français ; il me dit qu'un nègre venait d'arriver et rapporte qu'ils étaient à une demi-journée, et que le prêtre demeurait là, d'autant qu'il était bien malade. Mon Dieu ! que cette nuit me sembla longue!

«Il n'y avait point de lune, cependant nous partîmes avant le jour et cheminions en grande hâte. Enfin nous rencontrons les Français, en si mauvais état qu'ils ne pouvaient plus porter leurs fusils ni quasi mettre un pied devant l'autre. Le premier salut fut de me dire de hâter le pas, si je voulais trouver M. Mounier encore en vie. C'est pour lors que je quitte tout et passe devant, rempli de tristesse. Nous arrivons au village sur les neuf heures. On me conduit à la case, mais du plus loin que je l'entendis râler, je vis bien qu'il était à l'agonie, que c'en était fait de lui, et que Dieu lui prolongeait seulement la vie pour qu'il pût recevoir les derniers sacrements. On me dit en effet qu'il y avait bien trente-six heures qu'il était ainsi sans connaissance. [141]

«Je lui donnai aussitôt l'extrême-onction en présence de six ou sept Rohandries et de quelques Français qui n'en pouvaient plus. Ils montraient tous de la tristesse de le voir en cet état ; aussi j'en profitai pour leur parler de l'incertitude de la vie, ajoutant que celui qu'ils voyaient près de mourir était venu afin de leur apprendre à croire en Dieu et à le servir et les faire vivre ensuite dans le ciel, où ils n'auraient plus ni souffrance ni peine, et où le dernier esclave serait un très grand roi, après avoir été baptisé, s'il avait bien servi Dieu ; que si le corps de mon frère allait mourir, son âme toutefois survivrait et qu'elle allait monter au ciel, puisqu'il était baptisé et avait bien servi Dieu. Ils m'écoutaient volontiers et me disaient «Cela est bon, cela est bon.» .

«Ensuite je considérai le pauvre malade, et je vis qu'il était dévoré par la fièvre. Je me fis raconter sa maladie. On me dit qu'elle avait commencé depuis quinze jours ; qu'il avait toujours voulu cheminer à pied, excepté les six dernières journées qu'on l'avait mis sur une civière, où il avait beaucoup souffert à cause des branches et des épines qui le heurtaient en passant dans les bois, en sorte que tout son visage en était meurtri ; qu'il avait été très incommodé pendant trois jours, du manque d'eau, et enfin qu'il n'avait rien mangé depuis cinq jours. Nous prenons une plume et lui rafraîchissons la langue et la bouche avec du vin. Je vois que cela le soulageait un peu, Je prends courage et lui fais frotter l'estomac, les pieds et les mains avec du vin tiède, et voyant que ce remède lui donnait un peu de vigueur, on le continua jusqu'à une heure après-midi ; mais ayant de nouveau tâté son pouls, je le trouvai fort diminué et compris qu'il n'y avait plus de remède, mais qu'il fallait me résigner à demeurer seul sur une terre si éloignée.

«Je repassai dans mon esprit les travaux prodigieux que cet homme si robuste avait supportés depuis six ans, pour venir en ce pays. Mon Dieu ! me disais-je, que vos [142] jugements sont secrets et vos voies éloignées de celui des hommes ! Vous voulez la conversion de tant de milliers d'âmes dans des pays si éloignés, et néanmoins vous retirez sitôt les personnes qui y viennent avec tant de courage ! Et puis, il me semblait que la mort de si bons ouvriers devait être la semence des chrétiens, en ces contrées, de même que celle des martyrs l'avait été, en Europe, aux premiers siècles de l'Église. Puis j'adorais les divins conseils et me jetais entre les bras de la Providence. Enfin, après avoir demeuré tous ensemble une heure et demie ou deux à prier et à faire la recommandation de l'âme, il passa de cette vie en l'autre aussi doucement qu'un enfant, sans la moindre convulsion ni effort.

«Après sa mort, sa face devint très belle. Hélas ! il n'y avait personne, ni petit ni grand, qui ne témoignât de la douleur. Son décès arriva la veille de l'Ascension, à trois heures après midi. Celui de M. Nacquart avait eu lieu le lendemain de cette fête, qui est le temps auquel Notre-Seigneur fit son entrée glorieuse au ciel, y conduisant tous ces grands patriarches qui avaient tant travaillé pour sa gloire : «Voilà, continuait M. Bourdaise en s'adressant à saint Vincent, mon cher et très honoré Père, la peine et la douleur de mon pauvre cœur ; voilà, dis-je, le sujet d'affliction que je redoutais de vous déclarer. Mais quoi ! Dieu l'a voulu, adorons sa divine Providence.

«Ayant délibéré pour savoir ce que je ferais du corps, à cause de la chaleur et de la longueur du chemin, je résolus de le rapporter à quelque prix que ce fût, tant pour le mettre auprès de nos Messieurs, que pour avoir près de moi, après la mort, celui qui était mon compagnon pendant sa vie. Or, ayant marché toute la nuit, nous arrivâmes à Itolongar, le lendemain, à neuf heures du matin. Chacun accourut chez nous, autant pour pleurer le défunt, que pour me consoler moi-même de cette perte si douloureuse. «Mais, hélas ! si Tobie ne pouvait se consoler d'avoir [143] perdu la vue, comment l'aurais-je pu moi-même, privé de ma conduite spirituelle et temporelle? Je dis la messe haute des défunts pour le repos de son âme, le jour de l'Ascension de Notre-Seigneur, et nous l'enterrâmes avec tout l'honneur possible. Pas un seul nègre qui n'y fût et ne témoignât de la douleur. Cela fait, je me retirai pour songer, à moi. Voyant l'incertitude de la vie, je fis l'inventaire de tout, puis je repassai la vie de notre

défunt en mon esprit et tâchai d'accomplir, moi seul, ce que nos confrères ont coutume de faire dans nos maisons.

LES VERTUS DE M. MOUNIER.

«Oh ! que ce m'était un doux entretien de me souvenir des vertus de celui que je venais d'avoir la douleur de perdre ! Je me rappelai le zèle et l'affection avec lesquels il me parlait de la vertu, lorsque nous étions ensemble au séminaire. L'amour qu'il portait à la sainte Vierge était si grand, qu'il ne pouvait le cacher ; il parlait incessamment de cet glorieuse Reine, et il était si fort affectionné aux fêtes que l'Église célèbre en son honneur, que, ces jours-là, il était dans une dévotion extraordinaire ; il avait même composé des discours pour toutes ses fêtes et sur toutes les vertus de cette Mère de pureté. Il avait fait vœu de dire tous les jours le chapelet, afin qu'elle lui obtînt la grâce de venir dans ces pays étrangers.

«Pour ce qui regarde les macérations et austérités du corps, il n'a jamais quitté la discipline et les veilles, et je l'ai vu souvent passer les jours de jeûne avec un peu de riz à l'eau et du fromage. Il souffrait beaucoup les jours maigres pour ne vouloir pas manger de graisse, laquelle sert ici de beurre qu'on n'y trouve point.

Son désir ardent de souffrir a assez paru, lorsqu'il passa deux ans durant 'à faire l'aumône e Picardie et en Champagne, pendant les guerres et la famine. Il fallait qu'il allât à pied dans quatre ou cinq paroisses pour les desservir, [144] avoir soin des malades et leur donner à manger. Quelles injures, quels affronts n'a-t-il pas soufferts ! Combien de hasards n'a-t-il point courus!

«Mais quoi ! ne parlerai-je pas des désirs ardents qu'il avait de donner sa vie à Dieu dans les pays éloignés, des fatigues et des travaux prodigieux qu'il a supportés pour disposer les choses de ce voyage? Certes, je serais trop long, je vous les laisse à penser, puisque vous en avez été témoins comme moi ; je ne vous dirai rien non plus des peines étranges qu'il lui a fallu souffrir durant la traversée. Je me contenterai de vous dire les travaux qu'il a endurés dans le dernier voyage des Imaphales, lequel lui a été le plus agréable, puisqu'il l'a fait souffrir jusqu'à la mort. Il lui a fallu faire plus de deux cents lieues à pied, dans des chemins étroits, fort raboteux, et à travers les montagnes ; manger quelque peu de viande desséchée et boire de l'eau puante et croupie, durant un mois ; ne manger que fort petitement de méchantes fèves, cuites à l'eau sans sel ni sauce ; passer des trois jours de marche sans trouver une goutte d'eau à boire, et avec tout cela avoir tous les jours la fièvre. Les Français me racontant les maux qu'il avait soufferts, disaient que, durant six jours, il avait été porté par deux hommes, comme un mort, dans un linge suspendu à un bâton, et que, tout le long du chemin, il avait beaucoup heurté contre les rochers et contre les arbres, et qu'une fois, entre autres, par un très grand froid, il eut à traverser une rivière, quasi entre deux eaux, et que son corps en fut retiré tout livide et comme un véritable cadavre.

«Je sais que cela est beaucoup ; mais quelle peine d'esprit, quelle douleur plus grande encore ne ressentait-il pas, lorsqu'il voyait tant d'offenses contre Dieu, sans pouvoir y porter remède? Quelles calomnies n'a-t-il pas eu à souffrir? De quelles gênes sa conscience délicate n'a-t-elle pas été tourmentée? On lui demandait s'il n'avait rien à me dire : il répondit qu'il aurait bien désiré se confesser. Comme les [145] Français lui disaient de demeurer à une vingtaine de lieues de l'habitation, il répondit qu'il fallait souffrir et retourner promptement afin que je fusse libre de faire un voyage qui avait été convenu.

«Tant de travaux auraient-ils été inutiles? Non certes, car Dieu qui voyait son cœur donna une bénédiction particulière à son voyage ; il remédia à plusieurs désordres et échauffa le cœur de ces idolâtres du désir d'embrasser la religion chrétienne ; il faisait prier Dieu, soir et matin, aux Français et aux nègres. Pendant ce voyage, il dit la messe, tous les dimanches et fêtes, fit faire les pâques à une grande partie des Français et secourut les malades avec un très

grand zèle. Plusieurs m'ont assuré qu'il avait toujours jeûné et dit son bréviaire durant tout le voyage, ce qui est une grande fatigue. Voilà, Monsieur et très honoré Père, le peu que j'ai pu découvrir de ses vertus, depuis que j'ai eu le bonheur d'être avec lui. Je sais qu'il se cachait tant qu'il pouvait, et que plusieurs de ses vertus ne nous seront connues que dans l'autre vie.»

Le 25 juin 1656, saint Vincent écrivait à M. Martin, Supérieur de la maison de Turin : «Un navire (le *Saint Georges*) est arrivé à Nantes, venant de Madagascar. Il nous a apporté des nouvelles. Les lettres de M. Bourdaise nous ont consolés et affligés tout ensemble. Je ne vous dirai rien pour le présent des sujets de cette consolation, réservant à vous en faire part lorsque je pourrai vous envoyer une copie de sa relation. Mais l'assistance que nous devons à nos défunts, dont M. Mounier est du nombre, m'oblige à vous communiquer notre douleur, pour procurer à son âme le secours de vos prières, quoique nous ayons sujet de croire qu'elle n'en a pas besoin. Il est mort par un excès de zèle et d'austérité de vie, et la manière dont il a toujours vécu nous doit faire estimer qu'il jouit maintenant de la gloire dont Dieu couronne les ouvriers évangéliques qui meurent les armes à la main, comme il a fait.» - MEMOIRES DE LA MISSION. *Madagascar*. — SUPPLEMENT AUX ANNALES DE LA MISSION, 1^{er} AVRIL 1895[146]

M. JEAN-BAPTISTE LEGROS

PRÊTRE

Montauban. 31 décembre 1655.

M. Jean-Baptiste Legros entra, déjà prêtre et âgé de trente ans, dans la Congrégation de la Mission le 24 juin 1644. Il était né dans le diocèse de Coutances.

Saint Vincent apprécia promptement son activité et ses talents, et dès l'année 1647 on le voit supérieur de la maison de Richelieu. D'un caractère généreux, il semblait vouloir aller d'un seul bond au but ; et le Saint, reconnaissant en lui un de ces tempéraments qu'il aimait, et dont il disait qu'ils ont «plus besoin de bride que d'éperon», devait parfois le modérer. «J'ai trouvé, lui écrivait-il, quelques mots dans une de vos lettres qui sentent le regret que les affaires qui nous regardent n'avancent pas, et qu'on ne les prend pas si fort à cœur que vous souhaitez.» Il le pria alors de considérer «que nous ne sommes au monde que pour recevoir et accomplir les ordres de Dieu ; et qu'il nous suffit que de notre côté nous n'omettions rien de ce qui peut avancer son œuvre, - vaste programme que le Saint savait embrasser, - sans blâmer les autres du retardement.»

Dans la même lettre, il le félicitait de son dévouement à la Communauté des Filles de la Charité et des sages instructions qu'il leur donnait. Un autre jour, il lui écrivait ces mots, indices du zèle du pieux Missionnaire pour la famille naissante autour de Louise de Marillac

«Vous nous avez parlé de trois filles qui postulent pour entrer à la Charité si elles y sont propres et bien résolues, envoyez-les, s'il vous plaît ; et s'il s'en présente d'autres, écrivez-m'en ; car cette petite Compagnie est en disette de sujets, tant on en demande de toutes parts.»

Sentant quel appui il pouvait trouver en M. Legros, saint Vincent le rapprocha de lui on le trouve à une époque chargé de l'importante procure de Saint-Lazare. La bulle [147] d'Innocent X contre les cinq propositions venait de paraître et le frère Ducournau raconte à ce sujet ce trait qui constate l'influence de saint Vincent dans la condamnation de l'erreur janséniste : «Un Missionnaire, dit-il, M. Legros, procureur de la maison de Saint-Lazare, étant allé voir quelques-uns de MM. les présidents et conseillers de la grande chambre du Parlement qui n'étaient point infectés des mauvaises opinions, ils lui témoignèrent leur joie de la décision du pape ; disant : «Nous en avons obligation à M. Vincent.»

Le Saint lui confia la conduite de la maison Saint-Charles ou petit Saint-Lazare, dont il fut supérieur pendant un ou deux ans. On sait ce qu'était cet établissement, attendant au Clos Saint-Lazare. Du temps de saint Vincent, on y élevait des jeunes gens pour leur apprendre les humanités, dans l'espérance de les rendre de bons sujets pour l'Église. L'essai donna des résultats consolants, mais qui ne furent pas aussi complets qu'on les eût désirés, ce qui fait qu'on y renonça au bout de quelques années (1685). La maison servit ensuite comme séminaire de rénovation pour les Missionnaires qui avaient déjà travaillé et qui pendant six mois venaient reposer leur âme et reprendre les exercices de leur première formation.

Pendant qu'il était supérieur de Saint-Charles, M. Legros assista à l'Assemblée générale de 1651 et il fut l'un des appuis du saint Fondateur dans les questions importantes pour la Congrégation qui se décidèrent alors. — Il avait laissé à Richelieu, lorsqu'il avait été supérieur, presque au sortir du séminaire, des souvenirs qui faisaient désirer son retour il fut nommé de nouveau à ce poste important en 1651. Alors saint Vincent le chargea de temps à autre de la visite des maisons de la Compagnie. C'est pendant qu'il accomplissait cette mission de confiance qu'il fut frappé de la maladie qui devait l'emporter. Il avait visité les maisons de Gascogne et venait d'arriver à Montauban : c'est là qu'il succomba. [148]

Saint Vincent, apprenant la mort de ce Missionnaire dont il appréciait la vertu et les grandes qualités, écrivit «Visitant le séminaire de Montauban, M. Legros y fut visité lui-même d'une maladie qui l'a conduit au ciel.»

M. CHARLES OZENNE

PRÊTRE

Varsovie. 14 août 1658.

M. Charles Ozenne était déjà un Missionnaire éprouvé lorsqu'il fut envoyé par saint Vincent en Pologne. Il y travailla avec grande bénédiction et y mourut après avoir dignement continué la tradition de vie apostolique inaugurée en ce pays par M. Lambert²³, auquel il avait succédé.

La reine de Pologne, Marie de Gonzague, sœur de la célèbre Anne de Gonzague dont Bossuet a prononcé l'oraison funèbre, portait un grand intérêt aux Missionnaires de saint Vincent de Paul, et elle avait conçu en particulier une vive estime pour M. Lambert, à Varsovie. Elle exprimait sa douleur de la mort du vertueux Missionnaire dans une lettre au Saint qui se terminait par ces mots : «Enfin, Monsieur, si vous ne m'envoyez un autre M. Lambert, je ne sais plus que faire.»

Saint Vincent, pour répondre aux désirs de la reine de Pologne, jeta les yeux sur M. Charles Ozenne. Il était né au village de Nibal, près Saint-Valéry, dans le diocèse d'Amiens, le 13 avril 1613, et il avait été reçu dans la Congrégation, à Paris, le 10 juin 1638. Il était déjà prêtre alors depuis un an, et on ne tarda pas à l'envoyer à Troyes, en Champagne, où il travailla avec beaucoup de zèle aux Missions pendant plus de dix ans.

«C'est un homme de Dieu, écrivait dès lors saint Vincent, zélé et détaché, qui a grâce de Dieu pour la conduite et [149] pour gagner les cœurs des personnes du dedans et du dehors.» Le saint le choisit pour aller remplacer M. Lambert.

M. Ozenne, homme d'obéissance, accepta volontiers cette mission difficile, et se mit en route le 9 août 1653, avec un clerc de la Congrégation de la Mission et plusieurs

²³ Voy. Notices sur les Prêtres de la Mission, 1^{re} série, t. II, p. I.

religieuses de la Visitation, que la reine de Pologne avait appelées pour faire à Varsovie un établissement de leur ordre. La colonie traversa les Pays-Bas pour aller s'embarquer sur un vaisseau de Hambourg.

Saint Vincent, informé de l'embarquement, écrivit à M. Ozenne une lettre affectueuse : «Que vous dirai-je à présent, Monsieur? - ce sont ces paroles : - Dieu est le maître. Comme Dieu de la mer et des vents, je le prie qu'il vous les rende favorables, qu'il gouverne le vaisseau où vous irez, et qu'il soit votre conducteur et votre pilote ; qu'enfin il vous conduise heureusement en Pologne, où vous êtes attendu comme un homme qui doit donner le branle à quantité de bonnes œuvres et qu'on désire avec ardeur.»

Dans les desseins de Dieu, les choses devaient aller plus lentement. Le navire fut capturé par des pirates anglais. Quoique le parlement d'Angleterre l'eût déclaré de mauvaise prise, M. Ozenne et sa colonie furent retenus longtemps à Douvres, car l'arrêt du parlement devait passer devant le conseil de l'Amirauté où les parties adverses avaient encore à débattre leurs droits réciproques ; de là, bien des retards et des désagréments. Ces contrariétés donnèrent lieu d'admirer la vertu de Vincent et celle de son disciple. Le premier se contenta de dire avec résignation : «Les œuvres de Dieu les plus considérables sont pour l'ordinaire traitées de la sorte.» Et s'adressant à M. Ozenne, il disait «Il faut que Dieu ait de grands desseins sur les projets de la reine et sur votre personne, puisqu'il permet toutes ces difficultés. Il vous fait mériter, par le bon usage que vous en faites, la grâce de l'exécution.» De son côté, l'humble Missionnaire [150] se montrait, par sa persévérance et son imperturbable conformité aux desseins de Dieu, digne de son modèle et de son père. Saint Vincent pouvait en effet écrire à cette occasion, en parlant de M. Ozenne : «C'est en vérité un homme de Dieu. Je n'ai pas encore remarqué en ses lettres le moindre trait d'impatience de se voir retenu et maltraité, ni une parole de murmure, mais au contraire une grande douceur et beaucoup de prudence, comme si rien n'était. s

Il avait engagé M. Ozenne à suspendre son départ jusqu'après la mauvaise saison. Mais le zélé Missionnaire, pressé de se rendre à son poste, laissa les religieuses de la Visitation attendre à Calais, où elles s'étaient rendues, le retour de la belle saison, et partit, dès qu'il fut libre, avec M. Duperroy. Il arriva à Varsovie vers la mi-janvier 1654, juste une année après la mort de M. Lambert. La peste ravageait toujours Varsovie, et M. Ozenne eut l'occasion d'exercer les mêmes œuvres de charité que son prédécesseur.

Par sa douceur et sa piété il se concilia la bienveillance de la reine ; par ses prévenances, qui lui coûtèrent parfois, mais dont il ne se départit jamais, unies à une réserve sans laquelle on serait bientôt à la merci des autres, il sut gagner l'estime et l'affection, qui ne lui étaient pas moins nécessaires, de l'abbé de Fleury, aumônier de la reine.

Celle-ci favorisa par tous les moyens en son pouvoir l'établissement des Missionnaires. Elle voulut acquérir le droit de présentation à la cure de Sainte-Croix de Varsovie, et y fit aussitôt nommer M. Ozenne. Le prince Casimir Czartoriski, évêque de Posen²⁴, mit en possession de cette cure la Congrégation de la Mission, en la personne du vertueux Supérieur dont le mérite et la modestie avaient [151] gagné ses sympathies. Il fit même construire pour les Missionnaires une maison et se proposa d'envoyer chez eux ses ordinands.

M. Ozenne eut à servir Dieu au milieu de beaucoup de tribulations. Au début c'étaient les ouvriers apostoliques qui lui manquaient ; ceux-mêmes qu'il avait près de lui étaient sur le point de lui faire défaut. Vincent partageait sa douleur. «Pour moi, lui écrivait-il, j'admire comme un soldat est fidèle à son capitaine, en sorte qu'il n'oserait reculer quand il faut combattre, ni le quitter sans son consentement, sous peine d'être puni comme un déserteur d'armée. Un homme d'honneur n'aurait garde d'abandonner son ami dans le besoin, surtout s'il était en un pays étranger. Pourquoi ? C'est de crainte de faire une lâcheté, ou commettre une

²⁴ Varsovie était alors sous la juridiction de l'évêque de Posen. Ce n'est qu'en 1818 qu'il y eut un évêque à Varsovie.

infidélité. J'admire, dis-je, de voir plus de fermeté en ces gens-la pour des respects humains, que des chrétiens et des prêtres n'en ont pour la charité, ni pour les bons desseins qu'ils ont entrepris.»

Deux des Missionnaires perdirent courage, il est vrai qu'ils revinrent ensuite à leur poste. Sur ces entrefaites, saint Vincent dit à M. Ozenne de faire ordonner prêtre le clerc qu'il avait amené de Paris : «Un bon soldat en vaut dix», ajoutait-il, et l'expérience confirma ce qu'il affirmait en cette circonstance.

M. Ozenne s'appliqua à faire fleurir la règle dans sa maison naissante, il vit bientôt d'heureux fruits de son zèle. Il commença par faire donner une mission à sa paroisse de Sainte-Croix ; entre autres fruits spirituels, il annonça à saint Vincent le baptême d'une juive et l'abjuration de deux luthériennes. Selon les recommandations du saint, il s'appliquait aussi à conserver les Filles de la Charité envoyées en Pologne dans la pratique fervente de leurs observances et de leurs œuvres.

C'est dans le village de Skuly, dont le bénéfice avait été cédé par le roi à la Congrégation, que les Missionnaires [152] inaugurèrent les missions des campagnes en Pologne ; et M. Ozenne allait sans doute les développer lorsque l'orage éclata sur le royaume de Pologne : la guerre venait tout ébranler.

Les Moscovites, appelés par les paysans de l'Ukraine, entraient en Lithuanie ; Charles-Gustave, roi de Suède, déclarait la guerre à la Pologne et ne voulait traiter qu'à Varsovie, vers laquelle il s'avançait avec une armée formidable.

À cette nouvelle, le roi de Pologne, Jean-Casimir et la reine s'étaient retirés en Silésie. Ils voulurent garder avec eux M. Ozenne, et ils emmenaient aussi les Filles de la Charité et les religieuses de la Visitation, pour les soustraire aux horreurs d'une ville prise d'assaut. M. Ozenne laissa dans Varsovie MM. Desdames et Duperroy, qui étaient absolument nécessaires pour desservir la paroisse de Sainte-Croix. Le 30 août 1655, les Suédois entraient dans Varsovie. Pendant l'espace de deux ans, cette capitale fut tour à tour prise et reprise par les Polonais ou par les Suédois. M. Ozenne, exempt des périls de la guerre, n'en pleurait pas moins sur les souffrances de ses deux confrères restés dans Varsovie ; et le plus qu'il pouvait, il leur envoyait des secours.

Enfin, après un exil de près de deux ans, M. Ozenne, suivant toujours le roi et la reine qui reprenaient peu à peu leurs États alla rejoindre Leurs Majestés au camp de Cracovie. Là, il assista spirituellement les malades et les blessés du siège, pendant que les Filles de la Charité les soignaient corporellement. Puis, après la prise de cette ville, ils rentrèrent tous à Varsovie au mois d'octobre 1657. Ozenne n'y trouva plus que des ruines, trois maisons que la Congrégation y possédait étaient détruites, cinq autres dans la campagne avaient eu le même sort. Il ne se découragea pas mais se souvint des paroles de saint Vincent, qu'il n'était pas

juste que nous fussions exempts de l'affliction publique, et que puisque Dieu avait permis cette épreuve, il aurait la bonté, s'il lui plaisait, de rétablir ces pertes en leur temps.

Lui-même se mit à l'œuvre avec une confiance toute chrétienne et un zèle tout apostolique, et bientôt les œuvres de Varsovie se relevèrent et un établissement lui fut offert à Cracovie. De nouveaux ouvriers lui étaient annoncés, mais il ne put voir la réalisation de ces projets.

Quelque temps après avoir été à Cracovie pour visiter la maison qu'on offrait à la Compagnie, M. Ozenne commença à ressentir les premiers coups de la maladie : c'était au mois de juillet 1658. Au mois d'août suivant, il fut attaqué d'une fièvre maligne qui l'emporta en cinq jours. Il expira à Varsovie le 14 du mois d'août 1658 et fut enterré dans le cimetière de la paroisse, d'où plus tard on transporta ses restes dans les caveaux de l'église de Sainte-Croix.

M. Ozenne n'était âgé que de quarante-cinq ans et il en avait passé vingt dans la Congrégation ; il était d'une forte constitution et remarquable par la douceur de son caractère et par une très grande et très digne simplicité.

Saint Vincent en apprenant la mort d'un si bon ouvrier écrivait : «Vous pouvez penser que notre douleur en est grande, et je juge par la mienne qui m'est très sensible que la vôtre ne l'est pas moins. Mais comme c'est Dieu qui l'a fait, c'est à nous à bien user de cette visite en nous conformant à sa sainte volonté. Ce cher défunt est bien heureux d'être maintenant en la maison de son Seigneur, comme nous avons sujet de le croire ; et nous, nous ne sommes peut-être pas tant à plaindre que nous pensons de l'avoir perdu, puisqu'il nous assiste mieux où il est que s'il était encore parmi nous. Depuis son entrée en la Compagnie il a toujours fui le mal et fait le bien avec beaucoup d'application et de fruit. Il y était fort candide, doux et exemplaire, Dieu en est maintenant sa récompense. [154] Il est fort regretté de tous ceux qui l'ont connu et nous avons beaucoup perdu en lui, si nous pouvons appeler perte ce que Dieu gagne, duquel la volonté soit à jamais faite et accomplie en nous et en tout ce qui nous regarde. - MEMOIRES. Pologne.

LE FRÈRE CHRISTOPHE DELAUNAY

COADJUTEUR

Le Mans. 1658.

Christophe Delaunay, frère coadjuteur. Né à Haute-Chapelle, diocèse du Mans ; reçu dans la Congrégation de la Mission, à l'âge de dix-neuf ans, le 4 octobre 1653.

Le frère Christophe Delaunay, «enfant timide, humble et doux», au dire de saint Vincent, donna un bel exemple de courage que le saint raconta lui-même à la Communauté, dans la répétition d'oraison du 13 novembre 1656.

Ce jour-là, dit le Recueil des Conférences, M. Vincent donna le signal pour faire approcher de lui la Compagnie comme pour faire répéter l'oraison à l'ordinaire : «C'est, dit-il, pour vous faire part d'une grâce que Dieu, par sa bonté infinie, vient de faire à quelques-uns de la Compagnie afin de l'en remercier ; et d'autre part pour vous dire le désastre arrivé à d'autres personnes.

«Je reçus hier au soir une lettre que m'écrit M. Boussordée, par laquelle il me mande que le vaisseau qui devait faire voile pour Madagascar, et sur lequel il devait s'en aller, a péri, et voici comment : Vous savez le grand vent qu'il fit le lendemain de la Toussaint dernière. Ce jour-là, les deux Missionnaires étant déjà embarqués, dirent la messe dans le vaisseau qui était à la rade, et ils eurent grand-peine à cause du vent qu'il faisait. Le lendemain, qui était le jour des Morts, la tempête augmenta ; et pour éviter le péril, on fit descendre le vaisseau vis-à-vis Saint-Nazaire, dans la grande rivière de Nantes. Ces messieurs, [155] qui avaient grand désir de célébrer ce jour-là, sortirent du navire et s'en allèrent à Saint-Nazaire, qui est environ à un quart de lieue de là, pour y dire la messe. Mais lorsqu'ils revinrent, ils ne trouvèrent personne qui les voulût mener jusqu'au navire, à cause que la tempête était trop grande, les mariniens n'osant s'exposer par ce temps-là.

«Or, voilà que la nuit, environ vers les onze heures, la tempête redoublant poussa le navire sur un banc de sable où il se brisa. Dieu cependant donne l'instinct et la pensée à quelques-uns du navire de faire comme un échafaud : ce sont des planches qu'ils lièrent

ensemble, et seize ou dix-sept personnes se mirent là-dessus, à la merci de la mer et la miséricorde de Dieu,

«De ces seize ou dix-sept personnes était notre pauvre frère Christophe de Launay, lequel ayant le crucifix à la main commença à encourager ses compagnons qui étaient avec lui «Courage, leur disait-il, ayons une grande foi et confiance en Dieu, espérons en Notre-Seigneur, il nous tirera de ce danger.» Et il commença à étendre son manteau pour servir de voile, lequel peut-être il donna à tenir d'un bout par un de ceux qui étaient avec lui, et l'autre bout à un autre, et ils arrivèrent à terre de cette façon. Dieu par sa bonté et particulière protection les ayant garantis du danger où ils étaient, et ils sont arrivés à terre, tous en vie, excepté un qui mourut de froid et de peur qu'il avait eue en ce danger²⁵.

«Que dirons-nous de ceci, Messieurs et mes frères? Si nous considérons la grâce que Dieu a faite à ceux de la Compagnie de les tirer de ce naufrage, ne faut-il pas que vous demeuriez d'accord que Dieu a en sa protection particulière la petite Compagnie? Et c'est, Messieurs, ce qui la doit [156] encourager de plus en plus à se donner à sa divine majesté de la meilleure manière qu'il lui sera possible pour parachever son grand œuvre, car, hélas ! à Madagascar, qui est-ce qui y pensait? Mais n'admirez-vous pas la force de l'esprit de Dieu en ce jeune garçon, notre bon frère Christophe, qui est bien le plus humble et le plus doux jeune homme que je connaisse ; le voilà, le crucifix en main, qui crie à ses compagnons pour les encourager : Courage, espérons en la bonté et miséricorde de Dieu, et il nous tirera de ce danger. Ce n'est pas lui, mes Frères, qui a fait cela, c'est Dieu qui agissait par lui. Mais après tout quand les Missionnaires seraient morts à la tête de tous ceux qui étaient là, il y a sujet de croire qu'ils eussent été bienheureux de mourir dans le dessein de servir Dieu à la tête de leurs ouailles ; car tous ces gens-là leur étaient commis pour le spirituel pendant toute la navigation.»

On apprit ensuite que 34 personnes furent sauvées de ce naufrage, 16 sur le radeau dont il est fait mention avec le frère Christophe, et 10 qui étaient à terre, parmi lesquelles les deux Missionnaires. Tous les autres, 130 personnes, périrent avec le navire.

Le frère Christophe Delaunay fut alors envoyé à la maison du Mans et se déclara prêt à s'embarquer de nouveau pour la mission périlleuse mais désirée de Madagascar. Saint Vincent en faisait part avec édification à toute la Communauté dans la conférence du 30 août 1657 : «Ce bon enfant, disait-il, m'écrit avec tant d'ingénuité, que je vous promets que j'ai été fort attendri en lisant sa lettre ; il me dit donc qu'il prie souvent Dieu de lui faire la grâce d'accomplir sa sainte volonté, et m'ajoute que quelquefois il se demande : Où aimes-tu mieux la volonté de Dieu, ici ou à Madagascar? Et je vous avoue, Monsieur, m'écrivit-il, qu'il me semble que je l'aime mieux à Madagascar qu'ici. — Au reste, ajoutait le saint, c'est une espèce de martyr que d'exposer sa vie, traverser les mers pour le seul amour de [157] Dieu et le salut du prochain, parce que, encore bien qu'on ne soit pas martyr d'effet, du moins on l'est de volonté, puisqu'on quitte tout ; on s'expose à je ne sais combien de périls ; et de fait, les saints qui sont morts dans l'exil où ils ont été envoyés pour la cause de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'Église les tient comme des martyrs.»

Le frère Christophe se rembarqua en 1658 pour la grande île africaine ; il fit un second naufrage dans lequel il fut recueilli par un vaisseau hollandais, près du cap de Bonne-Espérance. Il s'était par sa douceur gagné tellement l'affection du capitaine, que celui-ci ne pouvait presque plus se séparer du bon frère, à ce que rapporte saint Vincent. Au retour en France, il fut placé à la maison de Saintes (1658) ; nous ignorons la date de sa mort. -
Conférences aux Missionnaires.

²⁵ On a dit qu'ils firent environ deux lieues en cet état pour se sauver avant d'arriver à terre. (Ce fait a été rapporté par la *Gazette de France* comme une chose merveilleuse.)

M. MATHURIN DE BELLEVILLE

PRÊTRE

En mer, en route pour Madagascar. 18 janvier 1656.

M. Bourdaise écrivait de Madagascar, en 1657, à saint Vincent : «M. de Belleville, dont je n'ai connu que le nom et les vertus, est mort en chemin;» et le saint, à son tour, mettait M. de Belleville au nombre de ces Missionnaires «qui ont donné leur vie temporelle pour procurer l'éternelle aux insulaires de Madagascar», et dont il disait : «Ce sont autant de Missionnaires que nous avons au ciel.»

M. Mathurin de Belleville, gentilhomme de noble extraction, était né à Brix, au diocèse de Coutances, en 1624. Il fut reçu dans la Congrégation, à Paris, le 1^{er} mai 1654 ; ce ne fut qu'à grand-peine qu'on l'accepta, à cause de son peu de science, disait saint Vincent ; mais on fut touché de son humilité et de sa grande dévotion. C'est à son sujet que le saint Fondateur, dans la conférence du 7 septembre 1657, encourageait ceux à qui l'acquisition de la science [158] était plus difficile, en disant que Dieu avait cependant souvent des desseins sur ces personnes-là, lorsqu'elles ont de la piété et du jugement, ajoutant qu'il y en avait deux ou trois dans la Compagnie qu'on avait reçues dans ces conditions, et qui maintenant conduisent la famille qui leur a été confiée avec prudence et douceur.

Sur la demande du marquis de La Meilleraye, saint Vincent désigna trois Missionnaires, qui s'embarquèrent chacun sur l'un des vaisseaux de la flottille qui appareilla de la rade de Saint-Martin, devant la Rochelle, le 29 octobre 1655, et qui portait à Madagascar 800 passagers, tant soldats que matelots. M. de Belleville était embarqué sur *l'Armand*. Le trajet, qui se fait aujourd'hui par l'isthme de Suez, était alors long et périlleux, car on devait contourner l'Afrique en passant au cap de Bonne-Espérance, et *l'Armand* n'arriva au Fort-Dauphin que l'année suivante, la veille de la Fête-Dieu. Pendant la traversée, M. de Belleville, malade dès le départ, avait succombé. — M. Claude Dufour, qui s'était embarqué à la même date, l'écrivait de Madagascar à saint Vincent dans une lettre que celui-ci lut dans une conférence du soir à la Communauté, et dont nous recueillons les principaux traits.

Les trois Missionnaires désignés pour se rendre à l'île de Madagascar, MM. Dufour, Prévost et de Belleville, firent une conférence pendant leur séjour en rade de la Rochelle, sur la manière de se conduire pendant le voyage pour être utiles aux passagers. M. de Belleville, dès lors, se montra plein de zèle et de sagesse. «Il était humble à un tel point qu'il ne pouvait assez s'étonner, non seulement de ce qu'il avait été choisi pour un si grand emploi que celui de Madagascar, mais de ce qu'on avait la bonté de le souffrir dans la Compagnie, s'en estimant le plus indigne de tous. Mais cette humilité profonde ne diminuait en rien la générosité qui lui faisait entreprendre, pour la gloire de Dieu, des choses difficiles, et en venir à bout, comme il parut, [159] auprès de la Rochelle, dans deux occasions l'une fut que plusieurs de son bord étant entrés dans un petit vaisseau anglais qui était en rade, et ayant enlevé une partie de ce qu'ils avaient trouvé dedans, M. de Belleville en parla au capitaine avec tant d'efficace, qu'aussitôt celui-ci donna ordre à ses officiers de tout rendre ; ce qui fut fait à la grande consolation de tous les Anglais, qui firent jouer quatre ou cinq pièces de canon en action de grâces. L'autre preuve que M. de Belleville a donnée de sa générosité a été de mettre remède à un grand désordre, qui commençait dans son bord par la mésintelligence de deux lieutenants, qui avaient attiré les gens de l'équipage chacun à son parti, les Normands appuyant l'un et les Bretons l'autre, et le capitaine restant quasi démis de son autorité. Ce que voyant, le généreux Missionnaire s'en va trouver M. l'amiral, lui expose naïvement les choses, de sorte qu'on mit

incontinent un de ces deux officiers sur un autre navire, et pareillement on fit échange d'une partie de l'équipage, ce qui établit une solide paix.

«Il avait aussi grand soin du salut des autres, et grand zèle des âmes, comme il fit paraître avant sa maladie, s'occupant tous les jours à faire des lectures spirituelles publiquement sur le tillac, puis des exhortations, catéchismes ; à entendre des confessions ; à s'entretenir tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre, pour les disposer à une meilleure vie. C'est pourquoi pendant le séjour que nous fîmes près de la Rochelle, lorsque nous allions nous promener à la ville, il désirait de s'en retourner promptement à son bord pour y rendre service aux sains et aux malades qu'il chérissait fort tendrement.» - Ainsi s'exprimait M. Dufour.

Il rendait ensuite compte du décès de M. de Belleville en ces termes, dans la lettre adressée à saint Vincent :

«Le bon M. de Belleville est mort. Je vous le dis, Monsieur, le regret au cœur d'avoir perdu un si bon Missionnaire de la Compagnie, duquel j'étais indigne, et je dois [160] craindre que Dieu ne me l'ait ôté pour mes péchés. Ce fidèle serviteur de Dieu tomba malade le jour même de notre départ de la rade de Saint-Martin, et le 30 octobre, il fut travaillé d'une fièvre lente qui le mina toujours jusqu'à la mort. Je ne fus averti de sa maladie qu'une quinzaine de jours après, lorsque l'Armand s'approcha de nous. Je le fus voir, et après l'avoir confessé, le chirurgien jugeant qu'il se portait mieux que de coutume, je pris congé de lui, priant le capitaine Régimont de me faire savoir de ses nouvelles de temps en temps, ce qu'il me promit ; mais Dieu permit que son vaisseau s'éloignât tellement des autres, qu'on ne l'aperçut pas de quinze jours, et il fut tenu pour perdu, jusqu'à ce que nous le vîmes à Sierra-Leone.

Là, j'appris que son mal était augmenté ; j'allai dans la chaloupe pour le visiter, et l'ayant trouvé disposé pour venir à terre, nous le fîmes porter dans le bois et déposer dans une cabane, construite exprès, avec un garçon pour le servir, tandis que des hommes nous coupaient du bois. Il demeura à terre cinq ou six jours, pendant lesquels, bien loin de trouver de l'allègement, son mal empira, ce qui lui fit désirer de recevoir le Très Saint Sacrement. C'est pourquoi M. Prévost et moi allâmes là, célébrer la sainte messe ; et deux jours après sa communion, le 15 janvier, il fut rapporté à son navire. Le lendemain, j'allai le voir, et il me pria de l'aider à bien mourir, ce qui me détermina de lui donner l'extrême-onction. C'était le 17 du même mois, et le même jour, il paraissait se porter mieux. Le lendemain 18, étant retourné à son bord, il me dit qu'il se sentait plus faible. Je demandai au chirurgien s'il y avait du danger pour ce jour-là ; il me répondit qu'il n'y avait rien à craindre. Néanmoins, le soir même, entre huit et neuf heures, il mourut, après avoir parlé jusqu'à son dernier moment. Le lendemain, on tira un coup de canon, ce qui nous fit soupçonner sa mort, et en même temps on nous vint avertir qu'il avait été déjà mis en sépulture, c'est-à-dire jeté en [161] mer, selon la coutume qu'on garde dans les vaisseaux.»

Passant alors au souvenir des vertus de son regretté confrère, M. Dufour ajoutait :

«Ma tristesse fut grande, mais ma joie n'est pas petite, me souvenant de sa sainte vie et de ses belles vertus, qui lui ont fait mériter la couronne du martyr, telle qu'on peut appeler la mort d'un Missionnaire, qui avait fait vœu, comme lui-même me l'a dit, avant d'entrer dans la Compagnie, de s'aller sacrifier au delà des mers, pour le salut des âmes et la gloire de Dieu. L'espérance que j'avais de le voir relever de sa maladie a été cause que je n'ai pas pris garde de si près à ses héroïques vertus ; néanmoins j'en ai assez vu pour ma consolation et pour l'édification de toute la Compagnie. Car, 1^o j'ai remarqué en lui un zèle plus grand pour son salut qu'en aucun autre malade que j'aie vu. Il n'avait autre soin que celui-là ; c'est pourquoi lorsque je lui portai quelque petit présent, pendant sa maladie, il me dit avec grande affection «Monsieur, au nom de Dieu, je ne vous demande qu'une seule chose, c'est de m'aider à bien mourir. Il me priait souvent de me tenir auprès de lui pour lui parler de Dieu et il se confessait souvent.

«2° Sa dévotion a paru non seulement à lui voir dire le bréviaire autant qu'il eut de forces, mais à vouloir célébrer la sainte messe. Et l'on croit que c'est la pensée qui le suivait dans le délire qui lui dura environ trois semaines. Il récitait tous les jours son chapelet en l'honneur de la sainte Vierge, et croyait qu'il n'y avait point d'homme au monde qui fût plus redevable à cette sainte Dame que lui.

«Que dirai-je de sa douceur qui était telle qu'on était tout réjoui de voir la beauté et la mansuétude de ses traits? C'est pourquoi le contremaître du vaisseau dans lequel il est mort, me disait : "J'ai voyagé beaucoup, mais en aucun lieu je n'ai vu un homme si doux, comme feu M. de Belleville." Moi, je puis dire que je n'ai pas vu d'homme qui [162] eût la sainte condescendance en plus grande recommandation et qui la sût mieux mettre en pratique ; vertu qui le rendait aimable à tout le monde et respectable à tous. C'était un homme qui était véritablement pacifique, et je crois que je puis dire qu'il savait se maintenir en paix avec Dieu, avec son prochain et avec soi-même.

«Dieu lui donnait une résignation héroïque à sa volonté ; car quoiqu'il eût un désir extrême d'aller travailler et de se sacrifier pour la conversion des pauvres sauvages de Madagascar, néanmoins c'était toujours sous condition que ce fût le bon plaisir de Dieu. L'amour qu'il avait pour la pureté était tel, qu'il m'assura que la plus grande peine qu'il souffrait en sa maladie était de ne pouvoir garder aussi parfaitement qu'il l'eût voulu toutes les règles de la modestie.

«C'était un homme extrêmement mortifié, et qui vivait aussi content d'être traité à la matelote avec un morceau de lard, que s'il eût fait grande chère. Le jour même qu'il mourut, je vis qu'on lui donnait pour son dîner un morceau de salé et rien autre chose. Il était si obéissant, qu'il ne refusait rien de ce que le chirurgien lui ordonnait, et prenait sans aucune difficulté tout ce qui lui était présenté. Jamais en toute sa maladie, il ne m'a parlé ni de père ni de mère, ni de frère ni de sœur, ni de patrie, étant tout à fait détaché de ses parents et de son pays. Ses entretiens, non seulement durant sa maladie, mais aussi en santé, étaient de Dieu et pour Dieu ; ceux de son bord m'en ont rendu de lui le témoignage. C'est pourquoi, même pendant son délire, il avait son cœur à Dieu et ne parlait que de Dieu.

«Je ne veux pas omettre la droite et pure intention qu'il avait d'avancer la gloire de Dieu en tout et partout, comme il me le fit connaître, quand je lui demandai s'il n'était pas content de mourir ; à quoi il répondit : "Qu'il ne désirait rien tant, que de faire le bon plaisir de Dieu, et que si la [163] divine Providence le retirait de cette vie, il me promettait de ne pas oublier les pauvres sauvages de Madagascar, et qu'il serait soigneux de prier pour eux." - Quoiqu'il fût privé des aliments ou des remèdes nécessaires qui ne se trouvent point sur mer, il avait cependant toujours le visage serein, et témoignait être toujours content, louant fort ceux qui étaient auprès de lui, et disant qu'il était confus de leur empressement. Enfin, sa persévérance à bien faire et à bien souffrir jusqu'à la mort, a donné le dernier coup de pinceau qui l'a rendu le parfait tableau de toutes sortes de vertus.

«Béni soit Dieu de toutes les grâces qu'il lui a faites sur la terre, et de la gloire dont il le comble dans le ciel ! Pour moi, je crois que c'est un saint et ne fais point difficulté de le prier de m'obtenir de la bonté de Dieu la grâce que je l'imite, et que j'aie le bonheur d'être quelque jour près de lui, là-haut. Mais comme nous n'avons pas de révélation de la béatitude, nous n'avons point manqué de célébrer trois messes à son intention.» - MEMOIRES. *Madagascar.*

MM. PIERRE DE SODANNES
NICOLAS SENAUX ET FRANÇOIS VILLAIN

PRÊTRES
Troyes. 1656 ; 1658.

L'Église célèbre dans une de ses fêtes la commune mémoire des «Quatre saints couronnés». Qu'il nous soit permis d'associer dans un commun souvenir ceux que nous appellerons «les trois saints Missionnaires dont les vertus ont marqué le début de la mission de Troyes. Nous leur appliquons ce titre en nous appuyant sur l'éloge que fit d'eux saint Vincent. Nous les réunissons, non pas parce qu'ils sont allés en même temps recevoir de Dieu leur récompense, [164] mais parce qu'ils se sont sanctifiés au même lieu.

Voici les trop courts mais très édifiants renseignements qui nous sont restés sur chacun d'eux:

M. Pierre de Sodanes était né à Rochechouart, en Poitou, en 1624 ; il fut reçu dans la Congrégation de la Mission, à Paris, le 3 octobre 1647. Nous pouvons juger de son mérite par ces lignes que saint Vincent de Paul écrivait le 25 septembre 1654, à un de ses Missionnaires de Pologne, M. Ozenne, supérieur à Varsovie :

«Voici, Monsieur, une nouvelle qui, je m'assure, vous affligera ; mais quoi ! il faut se soumettre à tous les ordres de Dieu ; c'est que ce Dieu très bon a disposé de notre frère de Sodanes il y a quelques jours, à ce que m'a écrit M. Levazeux (supérieur du séminaire de Troyes). Mon Dieu ! Monsieur, quelle perte pour la Compagnie, et particulièrement pour la petite maison de Troyes ; je vous assure que je crains qu'avec ce saint homme, le bon Dieu n'ait retiré les bénédictions qu'il versait sur la Compagnie, à cause de lui ; j'en suis si affligé que je ne puis le dire. On m'écrit qu'il est mort avec toutes les marques d'un saint. Je ne vous en dirai point davantage pour le présent, me réservant de vous envoyer les choses les plus remarquables qu'il en aura recueillies, en cas qu'il me les envoie de Troyes, ainsi que je pense qu'il le fera»

Malheureusement, les mémoires sur un homme vertueux qui, au jugement d'un autre saint, mourait lui-même «avec les marques d'un saint», ne nous sont point parvenus.

«Il a plu à Dieu de nous ôter le bon M. Senaux, écrivait saint Vincent, le 12 avril 1658, à M. Martin, supérieur à Turin. Il était l'âme de notre maison de Troyes et un prêtre des plus sages, patients, doux et zélés de la Compagnie ; toujours infirme, mais toujours tendant à Dieu.» [165] M. Nicolas Senaux était né à Auffay, dans le diocèse de Rouen, le 9 mai 1619, et avait été reçu dans la Congrégation de la Mission, à Paris, le 22 juin 1639. La vie fut pour lui un long exercice de résignation à cause des maladies qui l'éprouvèrent. Il mérita que saint Vincent le citât comme un exemple d'abandon à Dieu, ne montrant ni inquiétude d'esprit, ni désirs de changements de résidence. Sa vie fut pleine de travaux et de bons exemples : «Vous dirai-je, mes Frères — ce sont les paroles de saint Vincent dans une conférence — que le bon M. Senaux, quoiqu'il ait été depuis qu'il est entré dans la Compagnie, dans des infirmités quasi continuelles, néanmoins je ne sache pas qu'il ait jamais demandé à cause de cela à changer d'air ; non, jamais M. Senaux n'a mis la main à la plume pour écrire un seul mot pour demander à changer de lieu, soit en Normandie d'où il était, ou ailleurs. Et cependant dans ses infirmités, il ne laissait pas de travailler, et cela autant qu'il le pouvait, et de garder et observer les règles ; oui, les règles ; et il faut avouer que notre petite maison de Troyes, où il résidait, a fort bien été ; aussi, après sa mort, ceux qui y sont encore l'ont fort bien reconnu et m'ont écrit avec douleur la perte qu'ils ont faite de ce sien serviteur, qu'ils me disent avoir été pendant sa vie un exemple de régularité.» M. Senaux mourut au mois de mars 1658.

Au mois de juillet suivant, saint Vincent annonçait une nouvelle perte pour la Congrégation et pour le séminaire de Troyes. C'était celle de M. François Villain, prêtre, né à

Paris, le 10 avril 1605, et reçu dans la Congrégation de la Mission, le 24 décembre 1649. Il avait apporté à sa famille religieuse et le secours de ses biens temporels et le concours plus précieux de son dévouement et de ses éminentes vertus : zèle, mortification et ardente piété.

«Le 19 de ce mois, écrivait saint Vincent au Supérieur de la mission de Marseille, M. Villain est allé à Dieu ; c'était [166] un prêtre de la Compagnie qui dirigeait le séminaire de Troyes, et qui l'enseignait avec une assiduité et une affection incomparables. Son âme avait un souverain empire sur son corps, qu'elle mortifiait en tous ses sens pour l'assujettir au service de sa divine Majesté, pour laquelle il a eu tant de piété que si on pouvait en avoir trop, la sienne serait allée à l'excès. Il avait une grâce particulière pour parler de Dieu et des choses saintes, et il exprimait ses pensées si nettement qu'on ne pouvait l'entendre sans en être touché.

«Comme les hommes de cette trempe sont rares, nous avons beaucoup perdu en le perdant. Il était notre bienfaiteur, et pour cela nous avons double obligation de prier Dieu pour lui ; je vous prie que votre famille lui rende au moins les devoirs accoutumés.»

M. GUILLAUME DESDAMES

Cracovie. 1692.

ET M. NICOLAS DUPERROY

Varsovie. 1674.

Nous unissons les noms de ces deux Missionnaires de Pologne, que saint Vincent s'est plu à louer ensemble dans plusieurs occasions. M. Desdames était natif de Rouen ; il était entré dans la Congrégation à l'âge de vingt-trois ans, en 1645, et avait été reçu par saint Vincent, qui le fit ordonner prêtre le jour de la Pentecôte 1648. Nous ne savons dans quelle maison il fut employé jusqu'en 1651, époque à laquelle il fut donné à M. Lambert pour compagnon de sa lointaine mission de Pologne. Il partagea avec lui les dangers de la peste et les œuvres de charité que ce fléau réclamait ; avec lui il soigna les malades et enterra les morts, au moment où les rues étant remplies de cadavres, les chiens et les loups mêmes venant y chercher leur [167] pâture. C'est au milieu de cette désolation que MM. Lambert et Desdames mirent en pratique les leçons de saint Vincent et fondèrent sur des bases solides la Congrégation en Pologne.

Lorsque la peste eut cessé à Varsovie, M. Desdames fut envoyé à Sokolka, près de Grodno en Lithuanie, où il eut la douleur, en 1653, de fermer les yeux à M. Lambert. Il revint à Varsovie en 1654, lorsque M. Ozenne eut renoncé au bénéfice de Sokolka, et il trouva là de nouvelles occasions d'exercer la plus héroïque charité. Il s'appliqua d'abord à secourir de son mieux M. Ozenne dans les soins à donner à la paroisse de Sainte-Croix, qui venait d'être confiée à la Congrégation ; connaissant suffisamment la langue polonaise, il put aller inaugurer les missions à la campagne, au mois d'octobre 1654 ; et, de retour à la maison, en continuant son ministère paroissial, il s'occupait à traduire en polonais des sermons de mission pour aller ensuite prêcher dans les campagnes. Saint Vincent se réjouissait de son zèle et de ses premiers succès, et il eut bientôt occasion d'admirer encore plus sa patience dans les souffrances. La guerre des Suédois contre la Pologne ayant éclaté en 1655, M. Desdames s'enferma avec M. Duperroy dans la ville de Varsovie, et là il eut à subir les horreurs de deux ou trois sièges.

*

**

M. Duperroy était né le 16 janvier 1625, au village de Maulevrier, près de Caudebec, dans le diocèse de Rouen. Il fut reçu au séminaire de Saint-Lazare, par saint Vincent, le 13

septembre 1651. Comme il montra dès lors beaucoup de ferveur et de zèle, le saint Fondateur crut pouvoir compter assez sur lui pour l'envoyer en Pologne avec Ozenne, quoiqu'il ne fût encore que clerc et qu'il n'eût même pas fait les vœux. Dès l'année suivante saint Vincent recommandait à M. Ozenne de le faire ordonner prêtre, tant 'il avait confiance en ses bonnes dispositions ; et c'est [168] de lui qu'il écrivait la parole que nous avons déjà citée : «Un bon ouvrier en vaut dix.» M. Duperroy ne démentit pas la prophétie de son bienheureux Père. Quand la guerre des Suédois eut éclaté, il partagea dans Varsovie toutes les souffrances de M. Desdames. La seconde fois que les Suédois entrèrent dans cette ville, ils se jetèrent principalement sur les églises. Quand ils vinrent à Sainte-Croix, M. Duperroy voulut leur faire des représentations, mais ils tombèrent sur lui et le frappèrent tellement qu'ils le laissèrent pour mort. On dit même qu'il ne serait pas revenu à lui si des femmes du quartier ne fussent accourues en grand nombre pour lui donner leurs soins.

Saint Vincent appela M. Desdames et M. Duperroy les «deux pierres fondamentales» de l'œuvre de la Mission en Pologne, après la mort de M. Lambert et de M. Ozenne. Et c'est sur eux, quoique vivants encore, que l'homme de Dieu prononça, dans la conférence du 24 août 1657, cet éloge qui rappelle les homélies de saint Athanase ou de saint Grégoire le Grand sur les serviteurs de Dieu, leurs contemporains ; éloges où le côté biographique était souvent omis, mais où le feu sacré qui dictait leurs paroles suscitait de nouveaux confesseurs et de nouveaux martyrs.

Voici les paroles de saint Vincent :

«Je recommande aux prières de l'assemblée nos deux confrères, MM. Desdames et Duperroy, qui travaillent à Varsovie. L'un de ces deux-là (M. Duperroy) a un mal fâcheux, c'est le reste d'une peste mal pensée : je viens d'apprendre qu'on lui a mis le feu sur une côte qui était cariée, et sa patience est telle qu'il ne se plaint jamais. Il souffre tout avec une grande paix et tranquillité d'esprit. Un autre s'affligerait de se voir malade à trois ou quatre cents lieues de son pays ; il dirait : "Pourquoi [169] m'a-t-on envoyé si loin ? Que ne me retire-t-on d'ici? Quoi, me veut-on abandonner? Les autres sont en France, bien à leur aise, et on me laisse mourir dans un pays étranger." Voilà ce que dirait un homme de chair, qui adhérerait à ses sentiments naturels, et qui n'entrerait pas dans ceux de Notre-Seigneur souffrant, en constituant son bonheur dans les souffrances. Oh ! que ce sien serviteur nous fait une belle leçon pour aimer tous les états où il plaira à la divine Providence de nous mettre ! - Pour l'autre, voyez comme depuis si longtemps il travaille avec une paix d'esprit et une assurance merveilleuse, sans se lasser de la longueur des travaux, ni se rebuter des incommodités, ni s'étonner des périls ! Ils sont tous deux indifférents à la mort et à la vie, et humblement résignés à ce que Dieu en ordonnera. Ils ne me marquent aucun signe d'impatience ni de murmure ; au contraire, ils paraissent disposés à souffrir encore davantage.

«Et nous, en sommes-nous là, Messieurs et mes frères? Sommes-nous prêts d'endurer les peines que Dieu nous enverra et d'étouffer les mouvements de la nature, pour ne vivre plus que de la vie de Jésus-Christ? Sommes-nous disposés d'aller en Pologne, en Barbarie, aux Indes, lui sacrifier nos satisfactions et nos vies? Si cela est, bénissons Dieu ; mais si, au contraire, il y en a qui craignent de quitter leurs commodités, qui soient si tendres que de se plaindre pour la moindre chose qui leur manque, et si délicats que de vouloir changer de maison et d'emploi parce que l'air n'y est pas bon, que la nourriture y est pauvre, et qu'ils n'ont pas assez de liberté pour aller et venir ; en un mot, Messieurs, si quelques-uns d'entre nous sont encore esclaves de la nature, adonnés aux plaisirs de leurs sens, ainsi que l'est ce misérable pécheur qui vous parle, qui, en l'âge de soixante et dix ans, est encore tout profane, qu'ils se réputent indignes de la condition apostolique où Dieu les a appelés, et qu'ils entrent en confusion [170] de voir leurs frères qui l'exercent si dignement, et qu'ils soient si éloignés de leur esprit et de leur courage.

«Mais qu'ont-ils souffert en ce pays-là? La famine? elle y est. La peste? ils l'ont eue tous les deux, et l'un par deux fois. La guerre? ils sont au milieu des armées et ont passé par les mains des soldats ennemis. Enfin Dieu les a éprouvés par tous les fléaux. Et nous serons ici comme des casaniers sans cœur et sans zèle ! Nous verrons les autres s'exposer aux périls pour le service de Dieu, et nous serons aussi timides que des poules mouillées ! O misère, ô chétiveté ! Voilà vingt mille soldats qui s'en vont à la guerre pour y souffrir toutes sortes de maux, où l'un perdra un bras, l'autre une jambe, et plusieurs la vie pour un peu de vent et pour des espérances fort incertaines, et cependant ils n'ont aucune peur, et ne laissent pas d'y courir comme après un trésor. Mais, pour gagner le ciel, Messieurs, il n'y a presque personne qui se remue ; et souvent ceux qui ont entrepris de le conquérir mènent une vie si lâche et si sensuelle, qu'elle est indigne, non seulement d'un prêtre et d'un chrétien, mais d'un homme raisonnable ; et s'il y en avait parmi nous de semblables, ce ne seraient que des cadavres de Missionnaires. Or sus, mon Dieu ! soyez à jamais béni et glorifié des grâces que vous faites à ceux qui s'abandonnent à vous ! soyez vous-même votre louange d'avoir donné à cette petite Compagnie ces deux hommes de grâces

«Donnons-nous à Dieu, Messieurs, pour aller par toute la terre porter son saint Évangile ; et en quelque part qu'il nous conduise, gardons-y notre poste et nos pratiques, jusqu'à ce que son bon plaisir nous en retire. Que les difficultés ne nous ébranlent pas : il y va de la gloire du Père éternel, et de l'efficacité de la parole et de la Passion de son Fils. Le salut des peuples et le nôtre propre est un bien si grand, qu'il mérite qu'on l'emporte à quelque prix que ce soit ; et n'importe que nous mourions plus tôt, pourvu que [171] nous mourions les armes à la main nous en serons plus heureux, et la Compagnie n'en sera pas plus pauvre, parce que *sanguis martyrum semen est Christianorum*. Pour un Missionnaire qui aura donné sa vie par charité, la bonté de Dieu en suscitera plusieurs qui feront le bien qu'il aura laissé à faire. Que chacun donc se résolve de combattre le monde et ses maximes, de mortifier sa chair et ses passions, de se soumettre aux ordres de Dieu, et de se consumer dans les exercices de notre état et dans l'accomplissement de sa volonté, en quelque part du monde qu'il lui plaira. Faisons maintenant tous ensemble cette résolution, mais faisons-la dans l'Esprit de Notre-Seigneur, avec une parfaite confiance qu'il nous assistera au besoin. Ne le voulez-vous pas bien, mes frères du séminaire? Ne le voulez-vous pas bien, mes frères les étudiants? Je ne le demande pas aux prêtres, car sans doute ils y sont tous disposés. Oui, mon Dieu ! nous voulons tous répondre aux desseins que vous avez sur nous. C'est ce que nous nous proposons tous en général, et chacun en particulier, moyennant votre sainte grâce : nous n'aurons plus tant d'affection ni pour la vie, ni pour la santé, ni pour nos aises et divertissements, ni pour un lieu, ni pour un autre, ni pour aucune chose au monde qui puisse vous empêcher, ô bon Dieu, de nous faire cette miséricorde, laquelle nous vous demandons tous les uns pour les autres. Je ne sais, Messieurs, comment je vous ai dit tout ceci, je n'y avais pas pensé ; mais j'ai été si touché de ce qu'on a dit, et, d'un autre côté, si consolé des grâces que Dieu a faites à nos prêtres de Pologne, que je me suis laissé aller à répandre ainsi en vos cœurs les sentiments du mien.»

Les deux intrépides Missionnaires moururent en leur lointaine mission de Pologne, M. Nicolas Duperroy, à Varsovie, en 1674 ; M. Guillaume Desdames, à Cracovie, le 1^{er} juin 1692. [172]

M. FRANÇOIS WHYTE OU LEBLANC

PRÊTRE

7 février 1679. Écosse.

M. François White, ou Leblanc, pour l'appeler par le nom sous lequel il était connu en France et qui n'était que la traduction du sens de son nom dans sa langue originaire, était parti pour la mission d'Écosse au mois de mars 1651, en même temps que son compatriote M. Guy ou Duiguin. Pendant que celui-ci convertissait les Hébrides, M. François Leblanc travaillait tantôt sur les côtes occidentales, tantôt sur les montagnes d'Écosse. Il se dépensait dans les travaux apostoliques, avec les mêmes souffrances et avec les mêmes succès.

Il était né à Limerick, en Irlande, et fut reçu dans la Congrégation de la Mission, à Paris, le 14 octobre 1645 ; il était alors âgé de vingt-cinq ans.

Aux dangers près, qui étaient plus grands encore dans le pays qui lui était échu en partage que dans celui où travaillait M. Duiguin, son compagnon d'apostolat, la vie et les fatigues de M. Leblanc avaient beaucoup de rapports avec celles de son collègue. Presque sans autre nourriture que du pain d'avoine, il parcourait les bourgs et les villages, il affermissait les catholiques, il ébranlait dans leurs erreurs et convertissait un assez bon nombre de sectaires. Sa mission parut même autorisée par des événements que l'on jugea miraculeux. En voici un, dont Vincent crut devoir faire part à sa Communauté. Une certaine intempérie de l'air avait rendu la pêche fort stérile ; le peuple qui dans ces quartiers-là manque de tout, quand il manque de poisson, eut recours à M. Leblanc. On le conjura de faire des prières, et de jeter de l'eau bénite dans la mer. Il le fit avec foi, et cette foi fut récompensée. La sérénité revint, et la pêche fut abondante. [173]

Le bruit de ces événements et des conversions dont ils étaient suivis effraya les ministres. Ils eurent recours au prétendu protecteur d'Angleterre, Cromwell, et ils en obtinrent en 1655 un Mandement, par lequel il fut ordonné au magistrat anglais, qui remplissait en Écosse l'office de préteur, de faire une exacte perquisition de tous les prêtres romains, de travailler sans délai à l'instruction de leur procès, et de les condamner à mort. L'ordre fut ponctuellement exécuté ; et comme il donnait droit au préteur d'entrer partout où il jugerait à propos, il visita si attentivement le château du marquis de Huntley, qu'il y découvrit trois prêtres catholiques. M. Leblanc en était un. Il avait fait beaucoup de bien, il était difficile qu'on ne lui voulût beaucoup de mal : aussi fut-il mené dans les prisons d'Aberdeen, où l'on compta bien qu'il ne languirait pas longtemps.

Saint Vincent apprit cette nouvelle au mois d'avril de la même année. Dès lors il regarda ce cher confrère comme un homme destiné à la mort, et c'est en ce sens qu'il en écrivit à quelques-uns des siens, et qu'il en parla à sa Communauté. Le discours qu'il lui fit à cette occasion est plein de piété et de soumission aux ordres de Dieu. Le voici en grande partie :

« Nous recommanderons à Dieu notre bon M. Leblanc, qui travaillait dans les montagnes d'Écosse, lequel a été pris prisonnier par les Anglais hérétiques, avec un Père jésuite, le P. William Grant. On les a menés en la ville d'Aberdeen, d'où est M. Lumsden, qui ne manquera pas de le voir et de l'assister. Il y a beaucoup de catholiques, en ce pays-là, qui visitent et soulagent les prêtres souffrants. Tant y a que voilà ce bon Missionnaire dans la voie du martyr. Je ne sais si nous devons nous en réjouir ou nous en affliger : car, d'un côté, Dieu est honoré de l'état où il est détenu, puisque c'est pour son amour ; et la Compagnie serait bienheureuse, si Dieu la trouvait digne de lui donner [174] un martyr ; et lui-même bienheureux de souffrir pour son nom, et de s'offrir, comme il fait, à tout, ce qu'il lui plaira ordonner de sa personne et de sa vie. Quels actes de vertu ne pratique-t-il pas à présent, de foi, d'espérance, d'amour de Dieu, de résignation et d'oblation, par lesquels il se dispose de plus en plus à mériter une telle couronne ! Tout cela nous excite en Dieu à beaucoup de joie et de reconnaissance. Mais, d'une autre part, c'est notre confrère qui souffre : ne devons-nous pas souffrir avec lui ? Pour moi, j'avoue que, selon la nature, j'en suis très affligé, et la douleur m'en est très sensible ; mais, selon l'esprit, j'estime que nous en devons bénir Dieu, comme

d'une grâce toute particulière. Voilà comme Dieu fait après que quelqu'un lui a rendu de notables services, il le charge de croix, d'afflictions et d'opprobres. O Messieurs et mes frères ! il faut qu'il y ait quelque chose de grand, que l'entendement ne peut comprendre, dans les croix et dans les souffrances, puisque d'ordinaire Dieu fait succéder aux services qu'on lui rend les afflictions, les persécutions, les prisons et le martyre, afin d'élever à un haut degré de perfection et de gloire ceux qui se donnent parfaitement à son service. Quiconque veut être disciple de Jésus-Christ doit s'attendre à cela ; mais il doit aussi espérer, qu'en cas que les occasions s'en présentent, Dieu lui donnera la force de supporter les afflictions et surmonter les tourments.»

«Mais revenons à notre bon M. Leblanc, reprenait saint Vincent, et considérons comment Dieu le traite, après avoir fait quantité de bonnes choses en sa Mission. On m'a mandé les grands travaux qu'il souffrait dans ces montagnes pour affermir les catholiques et convertir les hérétiques, les dangers continuels où il s'exposait, et la disette qu'il y souffrait, ne mangeant que du pain d'avoine. Si donc il n'appartient qu'à un ouvrier qui aime bien Dieu de faire et de souffrir ces choses pour son service, et qu'après cela Dieu permette qu'il lui arrive d'autres croix encore plus [175] grandes, et qu'on en fasse un prisonnier de Jésus-Christ et même un martyr, ne devons-nous pas adorer cette conduite de Dieu, et, en nous y soumettant amoureusement, nous offrir à lui afin qu'il accomplisse en nous sa très sainte volonté? Or sus, nous demanderons donc cette grâce à Dieu ; nous le remercierons de la dernière épreuve qu'il veut tirer de la fidélité de ce sien serviteur, et nous le prions que, s'il n'a pas agréable de nous le laisser encore, au moins il le fortifie dans les mauvais traitements qu'il souffre ou qu'il pourra souffrir ci-après.»

Singulière protection de Dieu ! Pour être condamné à mort, d'après les lois existantes, un prêtre devait avoir été surpris disant la messe. Or, Grant et Leblanc ne purent être convaincus de ce prétendu crime. Après cinq ou six mois de prison, ils furent donc élargis, mais avec menace de la pendaison immédiate, s'ils exerçaient quelque fonction du ministère catholique.

«Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, répondit intérieurement le Missionnaire avec les apôtres, et il se retira dans les montagnes, où il reprit lui-même son apostolat. Vincent apprit en même temps sa délivrance et la reprise de ses travaux. Nous remercierons Dieu, dit-il alors à sa Communauté, d'avoir ainsi délivré l'innocent, et de ce que parmi nous il s'est trouvé une personne qui a souffert tout cela pour l'amour de son Sauveur. Ce bon prêtre n'a pas laissé, pour la crainte de la mort, de s'en retourner aux montagnes d'Écosse, et d'y travailler comme auparavant. Oh ! quel sujet n'avons-nous point de rendre grâce à Notre-Seigneur d'avoir donné à cette Compagnie l'esprit du martyr ! cette lumière, dis-je, et cette grâce qui lui fait voir quelque chose de grand, de lumineux, d'éclatant et de divin à mourir pour le prochain, à l'imitation de Notre-Seigneur ! Nous en remercierons Dieu, et nous le prions qu'il donne à chacun de nous cette même grâce de souffrir et de donner sa vie pour le salut des âmes.» [176]

La parole de Dieu ne fut donc point enchaînée en Écosse.

- Pour adoucir tant de maux et porter aux siens quelque consolation, Vincent fit partir pour Londres un de ses prêtres, avec ordre de conférer avec l'ambassadeur de France sur les moyens de passer en Écosse. Mais alors l'Europe était lâchement agenouillée aux pieds de Cromwell, et le royaume très chrétien lui-même avait sollicité son alliance. Aussi l'ambassadeur engagea le Missionnaire à sortir au plus tôt de Londres s'il ne voulait y laisser sa vie.

Malgré tout, la divine semence, répandue à travers tant de tribulations, ne s'est jamais perdue. Et si le catholicisme domine encore aujourd'hui, malgré des persécutions et des séductions de tout genre, dans plusieurs des Hébrides, notamment dans Barra, Eigg et Ouist, c'est à Vincent de Paul et à ses fils qu'il faut évidemment, après Dieu, en rapporter l'honneur.

D'ailleurs, après la mort de Vincent, la Mission continua dans les Hébrides. François Leblanc était retourné en France en 1660. À cette occasion, William Ballantyne, supérieur des prêtres séculiers de la Mission d'Écosse, écrivit au nonce de Paris, sous la date du 29 juin, la lettre suivante, que nous traduisons de l'italien : «Il y a un excellent Missionnaire de la famille de M. Vincent, à Saint-Lazare, à Paris, M. Whyte (Leblanc), Irlandais de nation, qui est resté huit ans dans les îles d'Écosse, et qui, comme je le sais avec certitude, s'est comporté en excellent prêtre et a fait de très grands fruits dans les Missions de ces îles. Il est à présent retourné en France, pour rendre compte à son supérieur du travail de tant d'années.»

M. Leblanc n'était pas encore revenu en Écosse le 20 septembre 1661 ; à cette date, deux Missionnaires séculiers écrivaient au secrétaire de la Propagande : «Qu'il plaise à la sacrée Congrégation de trouver à Paris des hommes propres pour cette Mission, d'origine irlandaise, et principalement M. Francis Whyte (François Leblanc), à Saint-Lazare, [177], et ses autres compagnons, qui ont donné des preuves de leur vertu et de leur zèle dans les îles et les montagnes d'Écosse, mais ont été contraints de se retirer en France, pour n'avoir pas de quoi se maintenir,»

François Leblanc retourna en Écosse en 1662. Une circulaire d'Almeras, de 1664, nous apprend qu'il y avait converti quatorze paroisses, et que Brinn, son compatriote et son confrère, avait eu les mêmes succès en Irlande. Leblanc quitta l'Écosse une seconde fois en 1665, y revint encore en 1668, et continua jusqu'à sa mort d'y exercer ses pénibles travaux de Missionnaire.

Malheureusement, il était seul ; il commençait à vieillir, et il était usé par les fatigues plus que par l'âge. Aussi, quelques années après, William Leslie, recteur de la Mission écossaise à Rome, écrivit à M. Jolly, troisième supérieur général de Saint-Lazare, une lettre pressante pour lui demander quelques prêtres de sa Compagnie. Jolly se vit tristement obligé de lui répondre, le 5 mars 1677 : «Je voudrais de tout mon cœur correspondre à votre zèle pour le bien de votre pays, mais nous ne sommes pas maintenant en état de le faire, n'ayant pas d'ouvriers formés pour une telle Mission.» En 1678, Leblanc passa un mois dans la plaine, au château de Gordon, mais si malade, qu'il ne pouvait plus voyager, et qu'il y avait peu d'espoir de le conserver longtemps. En effet, il mourut le 7 février de l'année suivante. Dunbar, préfet de la Mission d'Écosse fit part en deux lettres, l'une en italien et l'autre en anglais, de la nouvelle de cette mort à Bareley, principal du collège écossais à Paris. Voici la traduction de la lettre anglaise : «Le bon M. Francis Whyte (François Leblanc) est mort vers la fin de janvier dernier. Après l'événement, je suis allé, par un temps effroyable, visiter les lieux qu'il avait coutume de fréquenter, afin de consoler de mon mieux ces pauvres peuples qu'il avait servis pendant tant d'années. Si quelqu'un de sa nation pouvait nous être envoyé pour tenir sa place, [178] il nous serait d'un grand service ; d'autres, comme vous le savez, ne peuvent nous servir, faute de connaître la langue.» Dunbar demandait ensuite à être autorisé par le supérieur, de la Mission à garder comme reliques les vêtements, livres, etc., que M. Leblanc avait laissés dans les montagnes. - MAYNARD. *Saint Vincent de Paul*.

LE FRÈRE PIERRE SIRVEN COADJUTEUR Juillet 1660. Sedan.

Né à Verdun, au diocèse de Montauban, en France, le frère Pierre Sirven fut reçu à Paris comme coadjuteur dans la Congrégation de la Mission, le 12 mars 1640.

Il y servit Dieu avec ferveur pendant vingt années et se montra un des modèles parmi les disciples de saint Vincent. C'est le saint lui-même qui a tracé en ces quelques lignes l'éloge de l'admirable frère, en annonçant sa mort, survenue au mois de juillet 1660, à la maison de Sedan, dont il faisait partie :

«Il a plu à Dieu, écrivait saint Vincent, de nous ôter un de nos meilleurs Frères, c'est Pierre Sirven, qui était à Sedan la règle vivante de la Compagnie : homme sage et intelligent, bienfaisant à tout le monde, qui s'adonnait volontiers au soulagement des pauvres malades et à la consolation des affligés. Toute la ville, qui l'aimait fort, a témoigné un grand regret de sa privation, même les hérétiques, qui étaient édifiés de sa modestie et de sa charité. Nous avons grand sujet de croire que Dieu a couronné son âme dans le ciel, lui donnant le royaume qu'il a préparé à ses bien-aimés, qui exercent sur la terre les œuvres de miséricorde, ainsi qu'a fait ce sien serviteur.» [179]

M. GUILLAUME CORNAIRE

PRÊTRE

Le Mans, 1660 (?).

M. Guillaume Cornaire, né à Teussy, diocèse de Besançon, le 4 juin 1614, fut reçu dans la Congrégation de la Mission Paris le 2 décembre 1647. Il avait été ordonné prêtre en 1639. Chargé, entre autres fonctions, de procurer les secours spirituels aux malades de l'hôpital du Mans, il donna dans cet emploi les exemples d'une grande vertu et d'un constant dévouement.

Cette constance dans une œuvre qu'il n'eût pas choisie n'était pas sans coûter au pieux Missionnaire. Saint Vincent le soutenait en lui rappelant que «Dieu fait passer par la sécheresse les ronces et les combats, les âmes qu'il veut élever à la perfection, leur faisant ainsi honorer la vie languissante de son Fils Notre-Seigneur, qui s'est trouvé dans diverses angoisses et abandonnements». Touchantes exhortations qui peuvent être utiles à bien des âmes, et dont M. Cornaire goûtait le prix.

«Je loue Dieu, lui écrivait saint Vincent de Paul, le 20 septembre 1650, de la douceur d'esprit qui est en vous et du bon usage que vous faites des contradictions qui vous arrivent ; je ne doute point qu'elles ne vous soient suscitées par l'esprit malin, ennemi du bien que vous pratiquez ; mais il n'en aura que la confusion. Dites hardiment, comme saint Ignace, martyr, lorsqu'on le persécutait "C'est maintenant que je commence d'être disciple de Jésus-Christ". J'espère, certes, que cette persécution que vous endurez pour un emploi si saint qui est le vôtre vous fera mériter la grâce de supporter d'autres peines plus grandes, si sa Providence permet qu'il vous en survienne, comme elle le pourra faire, pour votre plus grande sanctification. De tout mon cœur, Monsieur, je vous recommande à lui, vous et vos croix, le priant qu'il vous fortifie, [180] pour les porter jusqu'au haut de la montagne de votre perfection ; ou bien qu'il soit lui-même votre Simon céleste, vous aidant à les porter, comme le Cyrénéen l'aida à porter la sienne.»

M. Cornaire gravit certainement «cette haute montagne de sa perfection», comme s'exprime saint Vincent. La mémoire bénie qu'il laissa en est témoin. Le frère Chollier, à qui nous sommes redevables des Vies édifiantes du frère Ducournau et du frère Alexandre Véronne, avait aussi écrit un recueil des vertus de M. Cornaire, comme on le constate par une lettre de M. Gallien, Supérieur du séminaire de Lyon, au frère Chollier (*Miroir du Frère coadjuteur*, p. 148). Malheureusement, ce recueil n'a pas été retrouvé.

M. Toussaint BOURDAISE

Prêtre

15 juin 1657. Madagascar.

Aussitôt qu'il eut appris la mort de M. Gondrée, saint Vincent songea à secourir, dans l'île de Madagascar, le seul Missionnaire qui y demeurât, M. Nacquart, qui était exposé à des fatigues auxquelles il ne pouvait manquer de succomber bientôt. Avec M. Mounier, c'est M. Bourdaise, originaire de Blois, alors du diocèse de Chartres, qu'il désigna pour cette lointaine et glorieuse mission.

Toussaint Bourdaise avait été reçu à Paris, dans la Congrégation de la Mission, déjà âgé de vingt-sept ans, le 6 octobre 1645 ; il avait été ordonné prêtre en 1651. Transformations merveilleuses opérées par la grâce ! Adorables jeux de la Providence ! On avait été plusieurs fois sur le point de renvoyer Bourdaise de la Compagnie, comme ayant trop peu de talent et de science (Répétit. d'oraison du 25 novemb. 1657), et c'est lui qui va devenir le véritable apôtre de Madagascar ! [181]



[182] ARRIVÉE DE BOURDAISE ET DE SON COMPAGNON A MADAGASCAR. ÉTAT DE LA COLONIE (1654).

Les troubles du royaume, les rivalités de compagnies coloniales, ne permirent pas aux deux Missionnaires de se mettre en mer qu'au commencement de 1654, et c'est le 16 août seulement qu'ils arrivèrent au Fort-Dauphin.

Il y avait plus de trois ans déjà que la colonie était veuve de Nacquart, mort à trente-quatre ans, le 29 mai 1651, sans que, dans ce long intervalle, la nouvelle en fût venue à Paris. C'est par une lettre du 6 février 1655, que les nouveaux arrivés transmirent à Vincent ces funèbres détails.

On relâcha au Cap-Vert quelques jours, pendant lesquels M. Bourdaise évangélisa les indigènes, dont il dit dans ses lettres beaucoup de bien ; ensuite, le vaisseau dans lequel il était monté reprit la mer. Les tempêtes le poussèrent presque sur les côtes du Brésil, puis le ramenèrent. Enfin on jeta l'ancre dans la baie

d'Itapère, à quatre lieues du Fort-Dauphin.

Les premières nouvelles données par les indigènes furent navrantes : ils se plaignaient des Français, et ils annoncèrent à M. Bourdaise que M. Nacquart était mort depuis trois ans. M. Mounier, monté sur un autre navire, n'était pas encore arrivé : ce vaisseau ne se serait-il pas perdu? Ces pensées répandaient une profonde douleur dans l'âme de M. Bourdaise.

«Quatre jours après notre arrivée dans la rade d'Itapère écrivait-il lui-même à saint Vincent de Paul, M. de Laforest, notre amiral, se détermina à partir pour le Fort-Dauphin, et me fit l'honneur de me prier de l'accompagner. On partit bien armé, à cause des surprises auxquelles nous étions exposés et dont nous étions prévenus. M. de Flacourt après nous avoir salués, nous reçut à bras ouverts ; j'allai à la chapelle, que je trouvai bien ornée et très propre ; cette [183] décence me remplit de joie. Nous vîmes un fort bien établi et gardé d'un bon nombre de nos Français. Au bas du fort était un gros village bien peuplé de nègres ; nous connûmes par là que les choses n'étaient pas si désespérées qu'on nous l'avait dit.

«Le lendemain, qui était un dimanche, je dis la sainte messe, à la grande satisfaction de M. de Flacourt et de tous les Français, qui la désiraient depuis longtemps avec une vive impatience. Étant prévenu que le Saint Sacrement était dans le tabernacle, puisque M. Nacquart n'avait pu consumer les saintes espèces, je ne pouvais croire qu'elles se fussent conservées si longtemps, et je me disais que ces braves gens se berçaient d'une illusion ; mais, ayant ouvert le ciboire pour y placer celles que j'avais consacrées, je trouvai cinq hosties, à la vérité un peu collées l'une à l'autre, mais avec toutes les apparences d'un parfait état de conservation. J'en fus ravi et crus que Dieu leur avait accordé cette faveur pour l'honneur que nos Français lui avait rendu. Car tous les jours, matin et soir, ils se rendaient à la chapelle pour y faire leurs prières, et, le jour de la fête du Saint-Sacrement, ils portaient le tabernacle en procession.

«Mais, ajoute M. Bourdaise dans sa relation, bientôt voici des nègres qui viennent en grande hâte ; on devine qu'ils sont porteurs de quelques nouvelles ; les uns disent qu'elles sont bonnes, d'autres, qu'elles sont mauvaises. On n'ose pas se livrer à la joie, on attend. Enfin ils arrivent auprès de nous, et il nous disent que le navire dont nous étions séparés et que nous attendions est à peu de distance d'ici, que tous sont contents et que mon frère me fait dire les choses les plus agréables. Ces bonnes nouvelles font tressaillir tous les Français, et bien vite nous allons à Itapère, à leur rencontre. Qu'elles furent douces les émotions que nous éprouvâmes, M. Mounier et moi, lorsque nous pûmes nous embrasser ! Nous nous purifiâmes ensuite mutuellement [184] dans le sacrement de pénitence dont nous avons été si longtemps privés.

«Puisque mon supérieur est maintenant arrivé et qu'il va demeurer au Fort-Dauphin avec le frère René²⁶, - c'est un frère coadjuteur, - je lui laisserai raconter ce qui s'est passé jusqu'à la date de cette lettre, et je me bornerai à vous faire savoir que je suis heureux d'être dans ce pays, et que tous les jours je bénis le Seigneur de mon bonheur.»

Privés de prêtres depuis si longtemps, les Français, Flacourt en tête, reçurent Bourdaise et son compagnon avec beaucoup d'honneur et de cordialité. Ils les installèrent d'abord dans leur petite case.

De leur côté, les nègres baptisés par les premiers Missionnaires accoururent vers leurs successeurs, amenant avec eux une multitude de compatriotes venus de tous les pays voisins pour se faire instruire ; en sorte que la case se trouva bientôt trop étroite, et qu'il fallut en construire une seconde plus grande, destinée exclusivement aux catéchismes.

C'est que tous, Français et nègres, avaient bien des raisons de désirer l'arrivée des Missionnaires. Flacourt voyait tous les jours sa colonie dépérir sous les coups des maladies et des Malgaches, et lui-même était menacé d'être assassiné. Ceux qu'il envoyait en course ne revenaient pas ; car les Malgaches infestaient les routes, enlevaient les bestiaux et

²⁶ René Forêt, frère coadjuteur ; né en 1617, Boussay, diocèse d'Avranches ; reçu à Paris le 5 octobre 1650.

massacraient les Français égarés. On leur imposait quelquefois à force de courage, et ces barbares disaient alors : «Nous avons ouï parler des Portugais ; nous avons connu les Hollandais et les Anglais mais ce ne sont pas des hommes comme vous autres car vous ne vous souciez point de votre vie, et quoique vous voyiez la mort devant vos yeux, vous ne vous épouvantez pas. Vous êtes autres que ces étrangers ; vous n'êtes pas des hommes, mais des [185] lions. Malgré tout, c'étaient des trêves sans cesse violées de part et d'autre, et les Français presque bloqués au Fort-Dauphin avaient à lutter à la fois contre la disette, contre la défiance souvent trop légitime et même parfois contre les armes des Malgaches.

PREMIERS TRAVAUX DE M. BOURDAISE. DOCILITE DES MALGACHES.

Ceux-ci eussent été faciles à gagner par de bons procédés. M. Bourdaise l'atteste, et on en trouve la preuve dans ses lettres à saint Vincent de Paul : «Depuis dix mois que nous sommes ici, écrivait-il, un bon nombre de nègres sont venus prier le Seigneur chez nous, trois fois le jour, avec une assiduité des plus édifiantes. Ces pauvres âmes ne demandent que de bons ouvriers.

«La plupart des Malgaches commencent à avoir du zèle pour la gloire de Dieu. En priant, leur contenance est assez modeste, et ils s'invitent les uns les autres à venir prier. Un petit enfant disait à deux ou trois de ses camarades : “Vous ne valez rien, vous ne priez pas Dieu ; il est cependant le maître de tout le monde.”

«Qu'il fait beau de voir une ou plusieurs douzaines de ces nouveaux baptisés et même de grandes personnes assister à l'office divin ! Ils se rendent avant l'heure à la porte de l'église, attendant avec une sorte d'impatience le signal pour entrer. Pendant que je dis mon office dans l'église, je suis souvent assailli par une bande de petits enfants qui viennent m'entourer à genoux pour que je leur fasse réciter le Pater. Lorsque j'ai pu descendre leurs désirs, ils s'en vont tout joyeux, se disant les uns aux autres “Qu'ils ont prié Dieu.”

Préoccupé de la décence du culte et de la célébration du saint sacrifice M. Bourdaise ajoutait quelques nouvelles : «On terminera bientôt l'église en pierre qui est dans le Fort ; celle que M. Nacquart avait commencée sert de cimetière.[186]

«Nous nous portons bien, Dieu merci ; il ne fait pas si chaud ici que nous le pensions. Dans l'intérieur, les chaleurs sont moins tolérables. Nous avons trouvé quelques pieds de vigne plantés depuis trois ans ; ils nous ont donné une soixantaine de belles grappes. On rencontre dans le pays de la vigne sauvage. Si nous pouvons récolter du blé, nous serons trop heureux.» - *Lett. du 8févr. 1855.*

En attendant, Bourdaise et Mounier s'étaient mis aussitôt à l'étude de la langue et au bout de quelques mois, ils pouvaient catéchiser les nègres en même temps qu'ils faisaient le service spirituel des Français. Tout allait au mieux, lorsqu'une révolution se fit dans le gouvernement de la colonie.

DEPART DE M. DE FLACOURT POUR LA FRANCE.
PRONIS LUI SUCCEDE A MADAGASCAR.

Flacourt, sans pouvoirs assurés, en butte aux réclamations de ses colons qu'il ne pouvait satisfaire, menacé par Pronis, l'ancien gouverneur, et par le capitaine Laforest, venus l'un et l'autre sur les navires de La Meilleraye, deux compétiteurs en expectative qui le pouvaient à chaque instant supplanter, résolu de repasser en France, il abandonna le commandement de Fort-Dauphin à M. de Laforest, qui le confia à M. de Pronis. Il partit le 12 février 1655 emmenant avec lui quatre petits nègres en France.

Pendant ce temps, la colonie était en proie à des malheurs irréparables. Une partie du fort et des magasins était devenue la proie des flammes, au milieu des réjouissances destinées à célébrer l'installation de Pronis. Quelques jours après, un autre incendie éclatait et dévorait

le reste du fort, la chapelle et la presque totalité du village : désastre dont Pronis, sans provisions et sans instruments de travaux ne sut jamais se relever.

M. Bourdaise a laissé le récit de cette terrible scène. [187]

INCENDIES AU FORT-DAUPHIN.

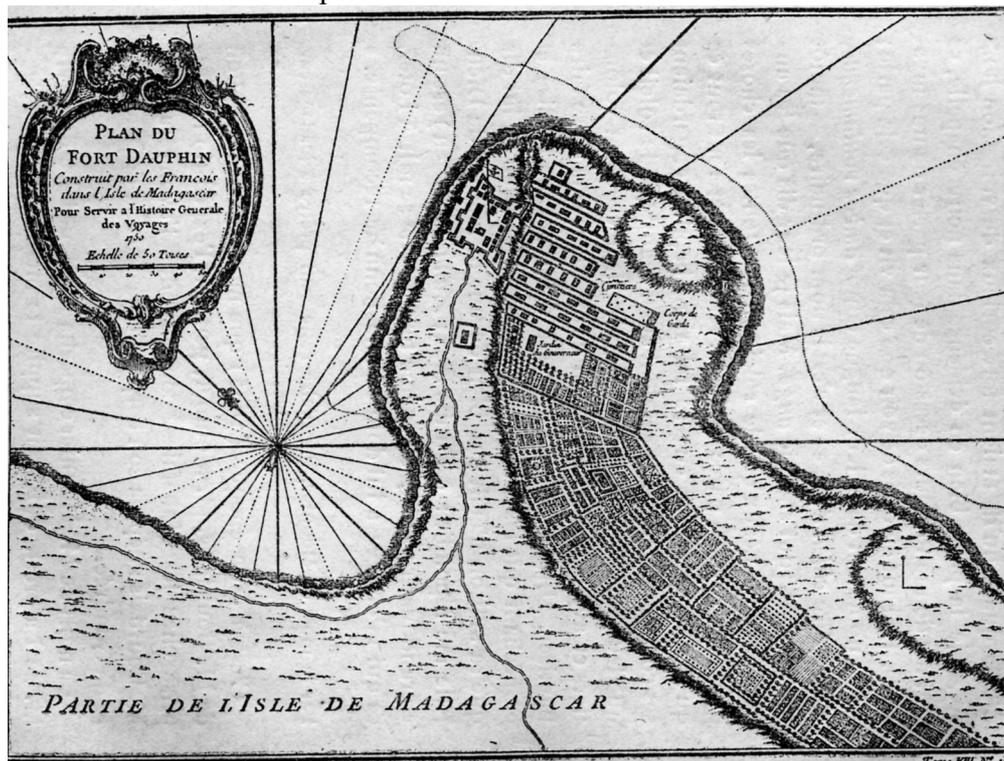
Je me préparais, dit-il, au voyage de la mer Rouge, comme je l'avais promis à M. de Laforest, qui m'avait fait l'honneur, le second samedi de Carême, de venir chez nous vers les neuf heures, pour se réjouir avec moi de son futur voyage, et me proposer d'apprendre la langue de Madagascar. Mais voilà qu'on vint nous avertir que le feu était derechef au Fort. Nous nous pressons et nous ne fûmes pas plutôt arrivés que nous vîmes une case et le devant de l'église tout en flammes. Je cours aux fenêtres, je saute dans l'église ; je jette coffres, ornements, livres, chandeliers et le reste. Enfin voyant le torrent de feu embraser tout l'édifice, je prends le saint tabernacle que je confie à un Français ; mais le respect lui faisant craindre de laisser tomber ce précieux gage, je l'encourage, et d'une main tremblante, il l'emporte.

«Tout hors de moi, je regarde si je pourrais sauver quelque chose. Je vois deux ou trois tableaux qui étaient la parure de notre autel ; mais la violence du feu me contraint à la fuite. Je saisis donc les ornements et la nappe d'une main, et, les arrachant de force, je me jette par la fenêtre, à laquelle je me trouve accroché et suspendu à un clou. Je me débats et romps toute ma soutane et mes habits. Le feu prend en même temps dans deux magasins et à la maison du gouverneur. Tout le monde emporte ce qu'il peut ; mais chacun, voyant cette furie, songe à soi et tâche de jeter tout hors de sa maison. Mais quoi il n'est plus temps, les toits sont tout en feu. Celui qui a soin du magasin plein de riz, et dans lequel étaient aussi les poudres, crie que l'on vienne à son secours et on ne l'entend point, le bruit de la flamme et les cris confus en empêchent. Quelqu'un le voit par hasard, et m'appelle ; je cours. Nous sauvons un baril de poudre, lorsque le feu, prenant à tous ceux qui étaient restés dans ledit magasin, fait un bruit de tonnerre, enlève tout le [188] toit et écarte les côtés de l'édifice. Alors, tout est de feu et de flammes ; chacun abandonne le Fort et se sauve comme il peut. Je m'élançai vers notre case, qui était la plus proche du Fort. La chaleur est si grande qu'on a peine à respirer. Nous mettons des gens du côté des maisons, avec de l'eau, pour éteindre les flammèches que le vent portait de toutes parts. On jette toutes les hardes dans la cour. Chose navrante ! En moins d'une demi-heure, tout le Fort et quarante ou cinquante corps de logis furent réduits en cendres. Quel spectacle, Monsieur, de voir le sacré tabernacle à terre au milieu d'une cour ! Mais quoi ! Notre-Seigneur et toujours adorable quelque part qu'il soit. Nous travaillâmes jusqu'à minuit avec de grandes appréhensions pour le village. Enfin, le vent ayant changé, nous commençâmes à respirer. Le feu y demeura quatre jours avec de prodigieux brasiers.

«Je n'ose passer sous silence le zèle pieux d'un matelot, lequel entra dans l'église tout embrasée, pour sauver le portrait de la Vierge qu'il apporta tout en feu et à demi brûlé.

«Après cela, on commença à refaire ou plutôt à reconstruire la forteresse, et, nous, une église pour y replacer le Saint-Sacrement. Je pris pour cela une belle case que j'avais achetée pour y faire prier les nègres. J'y fis une balustrade sur le côté et par-devant, afin que ceux qui seraient dehors pussent entendre facilement la messe ; mais les injures du temps incommodaient beaucoup ceux qui ne pouvaient entrer et je ne pouvais parler en public. Nous nous mîmes à l'allonger, laissant une balustrade tout autour pour séparer le chœur et mettant un portique au-devant, afin que les passants (car elle donne sur un grand chemin) vinsent au moins voir les cérémonies, au cas qu'ils eussent honte d'entrer. Ceci a beaucoup servi, car il en vient toujours une quantité, lesquels, voyant les autres prier, se familiarisent peu à peu et reconnaissent qu'il n'est pas impossible d'apprendre, ainsi que le leur font entendre les Rohandries. [189] Et comme il faut tâcher de profiter de tout, je pare de mon mieux ce petit sanctuaire avec des images échappées au feu. Remarquant qu'ils étaient fort curieux de voir mon horloge, je la place bien en évidence dans notre chapelle, ce qui me donne toujours

occasion de leur parler de nos mystères. Ils sont étonnés de voir que cela vit et que cela parle ; ils la nomment dans leur langue tantôt *ambos voulamenne*, C'est-à-dire chien d'or, - et c'est le nom ordinaire, - tantôt *malingène*²⁷ qui signifie *ange*. Mais je leur dis que les anges sont plus beaux que le soleil et que toutes les choses que nous voyons, parce qu'ils servent Dieu et font tout ce qu'il désire ; que si eux se faisaient baptiser et gardaient ses commandements, ils seraient aussi beaux que le soleil et que leur âme, qui est morte, vivrait. Ils m'écoutent volontiers et avouent qu'il n'est rien de meilleur que de se faire baptiser. Une maison de négresse étant devant l'église et empêchant que les passants ne vissent prier Dieu, je lui dis que sa maison n'était pas bien devant la maison de Dieu. Elle me répondit : "Tu dis bien : *Zanhare* (Dieu) est un grand maître" ; et, en même temps, elle se mit à l'ôter, ce qui m'obligea à lui donner une honnête récompense.»



PAR LA MORT DE MOUNIER, BURDAISE RESTE SEUL PRETRE A MADAGASCAR. CONVERSIONS.

C'est à cette époque (1655) que mourut le compagnon de M. Bourdaise, M. Mounier, pendant l'expédition entreprise chez les Mahafales, comme nous l'avons raconté. M. Bourdaise déposa son corps à côté de ceux de Nacquart et de Gondrée.

La mort de M. Mounier empêcha M. Bourdaise de suivre M. de Laforest, qui avait supplié le missionnaire de l'accompagner jusque dans la mer Rouge. Il exerça à Fort-Dauphin un fructueux apostolat. [191]

«M. de Pronis, écrivait-il, continue à faire réparer le Fort, et moi à faire prier Dieu et instruire ces pauvres néophytes. Tous les jours quelques-uns se font baptiser, vous en verriez quelquefois deux, trois, quatre, huit, dix nouveaux qui viennent apprendre à prier Dieu et écouter les prières. En ayant trois ou quatre fois rencontré un qui écoutait de loin, je lui demandai ce qu'il faisait là : "Moi, j'écoute seulement, répondit-il ; j'ai la petite vérole, je suis honteux d'entrer dans la maison de Zanhare." Je lui dis que Dieu ne regardait que l'âme et qu'il n'était pas comme les hommes, qui regardent la beauté du corps. M'interrompant, il me

²⁷ *Melek* ou *Malak* en arabe, d'où ce mot est sans doute tiré.

dit : «Fais-moi donc prier.» Je le fis aussitôt et il en témoigna de la joie. La même chose arriva à un pauvre homme qui a les deux jambes rompues et marche sur les deux mains.

«Leur ferveur va croissant tous les jours et quoique M. de Pronis, qui est hérétique, nous fasse un peu d'ombre, cela n'empêcha pas que Dieu n'en retire toujours sa gloire. Ayant été invité par lui à dire aux Français d'assister aux prières du matin et du soir, et que, lui, les ferait en même temps dans sa chambre, je connus que c'était pour y attirer des nègres, comme en effet cela arriva. Car tous ceux qui étaient à son service n'allaient aux prières que chez lui et même je fus averti que deux femmes des Français étaient prêtes à y aller aussi. Je les en détournai du mieux que je pus, sans toutefois leur faire connaître la différence de religion, ce que j'ai toujours caché²⁸.

GUERISONS. DEVINS. FUNERAILLES.

«J'ai baptisé quatre ménages de nègres, c'est-à-dire [192] l'homme, la femme et les enfants. Le premier, un bon vieillard, âgé pour le moins de quatre-vingt-dix ans, se mourait. J'entrai dans sa case, si petite qu'un homme avait peine à s'y étendre de son long, et si basse, que, étant à genoux, la tête touchait au toit. J'y trouvai sa femme, du même âge, qui faisait du feu nuit et jour pour réchauffer ce pauvre corps. Je parle au malade, je m'enquiers de son mal et lui donne un peu de thériaque et de bonne nourriture, et le voilà guéri. Le lendemain, je le trouve qui portait du bois. Il me dit «Tu es un Dieu, et je suis guéri ; je suis ton esclave pour toujours.» Je lui répondis que c'était Dieu qui avait tout fait, qui avait donné la force de guérir au médicament ; je lui dis qu'il vint apprendre à prier Dieu, lui et sa femme, ce qu'ils ont fait tous les jours avec leurs enfants.»

Dans une autre de ses lettres, M. Bourdaise, qui avait acquis la réputation d'un chirurgien habile, raconte que les naturels l'appelaient de toute part pour se faire guérir.

«Un bon devin²⁹ me vint dernièrement trouver pour me prier d'aller guérir, dans son village, un homme qui, depuis plus de trois mois, ne dormait pas et souffrait beaucoup d'un abcès. Le mal était à sa jambe, enflée, grosse [193] comme le corps de l'homme, toute pleine d'un pus qui ne pouvait s'écouler de sa peau endurcie. Ce qu'ayant vu, je pris un bistouri, et, moi-même, je lui perçai cette aposthème, qui rendit plus d'un seau de pus. Ces pauvres gens en étaient tout émerveillés. Il avait aussi une grosseur à l'épaule, à laquelle je fis la même opération, et le mal se passa entièrement.»

«Les naturels du pays sont sujets à une certaine dysenterie, qui s'appelle *sorat*, causée par la mauvaise nourriture qu'ils prennent pendant trois mois de l'année. Ce mal les fait mourir en huit jours, et ils n'ont aucun remède pour s'en garantir. Je leur donnai un peu de thériaque, qui en a guéri plus de cent par la miséricorde de Dieu.»

«Ces pauvres Indiens, dit M. Bourdaise dans une autre lettre, ont recours à moi dans leurs maladies. Cela me sert beaucoup, parce que c'est alors qu'ils m'écoutent plus volontiers.

²⁸ M. Bourdaise craignant que cette différence de religion n'entravât le mouvement des conversions, faisait réciter à la petite fille de M. de Pronis le *Pater* en français devant les indigènes. M. de Pronis, en mourant, la confia aux missionnaires, et elle se fit plus tard catholique.

²⁹ Ce devin, du nom de Rasti-Houmsn.Chena, c'est-à-dire qui ne mange pas de viande, avait alors soixante-neuf ans. Petit, de chétive apparence, sobre de paroles, il avait acquis une certaine réputation, à cause de ses divinations. En 1654, il prédit, six semaines à l'avance, l'arrivée des vaisseaux du duc de la Meilleraye. Il prévit la mort tragique de M. de Flacourt qui, comme il l'avait annoncé, périt, près des côtes de France, dans un combat qu'il livra à trois navires de pirates barbaresques. Interrogé par le missionnaire, il répondit qu'il parlait aux Coucoulambous ou lutins, qui habitaient, disait-il, les hautes montagnes. Ces êtres fantastiques, quoique ne mangeant pas, paraissaient être tout ventre. Pour expérimenter sa science, le missionnaire lui demanda si une personne, que le devin ne connaissait pas, avait son père encore vivant, et combien elle avait de frères et de sœurs. Il répondit exactement sans hésiter. Il dit que l'esprit avec lequel il s'entretenait craignait les prêtres ; il annonça même qu'un jour toute l'île serait baptisée.

Cela a été cause que j'ai baptisé quatre petits enfants, qui sont morts incontinent après, et qui, par conséquent, sont montés au ciel. Nous les avons enterrés avec les cérémonies d'usage, faisant porter des cierges aux petits enfants du même âge ; il y avait sur le corps un linge blanc et des bouquets.

«Cela les étonna fort, mais je leur expliquai ces cérémonies et ils en furent bien aises, surtout quand je leur assurai que ces enfants, morts après le baptême, étaient comme des anges au ciel. Un vieillard, fort hardi, m'interrompit et dit qu'il fallait pleurer comme à l'ordinaire. Or, il faut savoir que ces pleurs consistent à tuer des bêtes, à chanter et à sauter devant le corps et à lui porter à boire et à manger. Je leur dis qu'ils savaient bien que le corps pourrissait et qu'il ne pouvait manger et que l'âme, qui ne mourait point ni ne mangeait pas non plus, vivait d'une autre manière au ciel, où elle priait pour eux ; qu'au reste, je n'empêchais pas le père de traiter ses amis. Pour lors, il me dirent que j'avais bien parlé et que ce vieillard n'était [194] pas savant. Les pères et mères ensuite de cela, coupèrent leurs tresses et ôtèrent leurs ajustements.

«On m'a dit que lorsqu'une femme accouche, elle doit déclarer tout le mal qu'elle a fait ; car ils croient que, si elle n'avait tout confessé, elle ne pourrait enfanter. Ce sont des avances au moyen desquelles on pourra les amener, au sacrement de la pénitence.»

Bourdaisé resté seul, poursuivait avec courage son apostolat. Avec l'approbation, du gouverneur, il parcourait les cases, en chassait les femmes de mauvaise vie, et était assez heureux pour faire de plusieurs d'entre elles des Madeleines repentantes.

Comme la colonie manquait de toutes provisions, une expédition nouvelle fut résolue. Laforest monta sur un canot qu'il voulait diriger vers Galhemboule, Sainte-Marie et la mer Rouge. A Galhemboule, il maltraita les naturels, qui le massacrèrent. Le canot continua sa route, mais ne rapporta que quelques tonnes de riz.

MORT DU GOUVERNEUR DE PRONIS. IMPRUDENTES RIGUEURS DE SON SUCCESSEUR DES PERRIERS.
HEUREUX FRUITS DE LA MANSUETUDE DU MISSIONNAIRE BOURDAISE.

Pendant cette expédition, Pronis, accablé de tant de désastres, tomba malade et fut bientôt à la mort. Il fit appeler Bourdaisé. Le Missionnaire crut qu'il voulait revenir de son protestantisme, ou plutôt de son incrédulité ; il ne voulait que lui confier sa fille ; et, le legs charitablement accepté, il expira dans l'impénitence des crimes dont il, avait rempli la colonie naissante. La jeune fille abjura l'hérésie, entraîna par son exemple trois de ses coreligionnaires, en sorte qu'il ne resta plus que deux protestants au Fort-Dauphin.

Des Perriers succéda à Pronis. Malgré tant de fatales expériences, il inaugura son règne par des massacres, des pillages, des exécutions aussi maladroites qu'injustes et [195] et cruelles. Les chefs condamnés à mort demandèrent le baptême que Bourdaisé, témoin impuissant de ces abominables scènes leur administra. Les autres chefs allaient exercer de terribles représailles, lorsque deux d'entre eux, redoutant la colère des Français, vinrent se livrer, avec leurs familles, à Des Perriers, en gage de la fidélité de leurs parents. D'autres chefs suivirent cet exemple et livrèrent leurs fils. Pendant leur séjour au Fort-Dauphin, tous se firent instruire dans la religion chrétienne, assistèrent à la prière et aux cérémonies du culte catholique. Bourdaisé se disposait à les baptiser ; mais la paix fut conclue, ils retournèrent dans leur pays, invitant seulement le Missionnaire à y venir Instruire leurs sujets.

Cependant le sol dévasté par le pillage ou dévoré par la sécheresse ne produisait plus rien pour la nourriture de la colonie. Les Français étaient exténués, les nègres mouraient de faim. Sans ressources lui-même, Bourdaisé va de porte en porte, recueille riz, fruits, ossements, et distribue ainsi chaque jour une pleine chaudière de soupe aux plus affamés, comme on le faisait dans le même temps à la porte de Saint-Lazare. Cette charité touche ces pauvres gens ! Tous demandent le signe du chrétien, chefs et vassaux. «Oh ! écrivait alors à

Vincent le Missionnaire, s'il y avait ici deux ou trois prêtres, dans un an tout ce grand pays d'Anos serait baptisé. Je tâche au moins d'en inspirer le désir, pour que ce baptême *in voto* supplée dans la nécessité.»

Héritier de la haine de son père Ramach, Dian Panolahé voulut profiter de ces désastres pour exterminer les Français. Des Perriers le prévint. Il envoya de nuit à Fanshère un détachement qui se saisit de sa personne et ramena au Fort-Dauphin. Le chef perfide allait être passé par les armes, lorsque Dian Machicore, son parent, vint traiter de sa délivrance avec Dian Mananghe. C'étaient ces mêmes chefs que nous voyions tout à l'heure en otages. [196] Cette fois, Bourdaise eut la consolation d'achever son œuvre. Il baptisa solennellement les cinq enfants de Machicore, dont l'aîné devint un chrétien parfait. Mananghe lui confia l'éducation chrétienne de son fils, et le père de ce chef, vieillard centenaire, touché de l'exemple de ces jeunes gens voulut aussi se faire chrétien. La fête de la Purification de 1656, célébrée avec grande pompe, suscita de bons désirs dans les âmes, et les fêtes de Pâques et de la Pentecôte furent solennisées par de nombreux baptêmes. Le bruit de ces conversions se répandit au loin. Un vieillard de soixante-dix ans, chef d'Imours, dangereusement malade, après avoir vainement invoqué ses oûlis ou faux dieux, demanda sa guérison au baptême il l'obtint ; et cette guérison merveilleuse multiplia le nombre des chrétiens.

ARRIVEE DES NOUVEAUX MISSIONNAIRES DUFOUR ET PREVOST (1656).

Cependant Vincent de Paul et La Meilleraye n'oubliaient pas Madagascar, dont ils avaient pu apprendre par Flacourt l'état religieux. Quatre navires étaient en partance pour cette île dans le port de La Rochelle. Trois missionnaires, Mathurin de Belleville, Claude Dufour et Nicolas Prévost y montèrent le 29 octobre 1655 ; le 29 mai 1656 l'escadrille mouilla devant le Fort-Dauphin. C'est le vaisseau qui portait M. Dufour qui arriva le premier. On était à la veille de la Fête-Dieu, 1656. «Or, écrit M. Bourdaise, voici qu'un petit enfant, qui était chez nous, aperçut au loin un navire. On court alors à l'église chanter le *Te Deum*. Le vaisseau entre dans la rade ; mais presque aussitôt en ressort. Enfin, il revient, vire de bord et jette l'ancre. Oh ! alors, nous ne fûmes plus en doute de notre bonheur et notre cœur tressaillit d'aise, particulièrement lorsqu'on entendit le canon saluer et qu'on vit descendre M. le chevalier de Sourdis et le sieur Gueston, lesquels nous assurèrent d'abord que le vaisseau était à Mgr le duc de la Meilleraye et qu'il amenait M. Dufour.» [197]

Retenus l'un par les gens du vaisseau qui le questionnaient et lui demandaient, des nouvelles de la colonie, l'autre par les colons, qui étaient heureux de voir arriver un nouveau missionnaire, les deux fils de salin Vincent de Paul eurent beaucoup de peine à se joindre. Enfin M. Bourdaise obtint du capitaine la permission d'emmener à terre M. Dufour.

LA FETE-DIEU A MADAGASCAR.

«Il me semblait voir un ange du ciel, il était vermeil, comme la rose ; mais cela ne procédait que du feu intérieur de son zèle, car il avait pour lors le mal de terre. Ses jambes étaient fort enflées et toutes noires, et toutefois il cachait cela. À voir la sérénité de son visage, il semblait, être en bonne santé.

«Nous avisâmes, dès le soir même, à ce que nous avions à faire. Le lendemain matin, notre premier soin fut de nous confesser l'un l'autre, et puis de nous en aller, lui, au navire, pour faire mettre les malades à terre, et moi donner l'ordre de les loger et de leur fournir ce dont ils avaient besoin. J'employai le reste du temps à parer l'église pour la procession de la fête. Pour cela, je dressai plusieurs, petites arcades, ornées de festons de papier blanc, entrelacés de noeuds de ruban rouge. Notre chapelle fut toute tendue de linge blanc. Faute d'autre tapisserie, la ramée et les feuillages des arbres servaient à tapisser le chemin par où

devait passer la procession. Je fis même étendre des nattes à terre dans tous les mêmes endroits.

«Je priai M. Dufour d'être le célébrant en cette solennité et de porter le Saint-Sacrement, ce qu'il fit avec beaucoup de dévotion et d'édification. M. le, chevalier, de Sourdis tenait la chasuble ; M. le gouverneur et son lieutenant portaient le dais, et quatre mousquetaires marchaient aux quatre coins avec quatre autres qui portaient des flambeaux.

«Quatre petits Indiens, gentiment habillés, allaient en [198] avant, chacun avec une corbeille pleine de fleurs, dont ils jonchaient le passage, et deux autres encensaient avec des génuflexions, selon la coutume de France. Revêtu du surplis, je me tenais près de M. Dufour pour lui servir de diacre et aussi pour le bon ordre.

«Les fidèles portaient des cierges allumés. Nous allâmes ainsi jusqu'au Fort, où s'élevait un reposoir aussi riche que le permettait notre pauvreté.

«Nos bons néophytes, qui étaient bien au nombre de trois cents, étaient ravis et touchés de dévotion et se fortifiaient de plus en plus en la foi. Ils comprenaient que de tels honneurs ne se pouvaient rendre qu'à un Dieu. À la sortie du Fort, on tira tous les canons, et les soldats saluèrent par des décharges de mousquets. On retourna ainsi à l'église, où l'on chanta la grand'messe. M. Dufour fit une exhortation dont plusieurs furent fort touchés.

«Après la messe, les Français restèrent tour à tour en adoration devant le Saint-Sacrement. Nos néophytes ne laissèrent pas perdre leur rang, car il y en resta tout le temps que Notre-Seigneur fut exposé. M. Dufour et moi allâmes ensuite prêter nos soins aux malades.

DUFOUR ET PREVOST VONT A L'ÎLE SAINTE-MARIE. ILS Y SUCCOMBENT.
BOURDAISE EST DE NOUVEAU SEUL PRETRE A MADAGASCAR.

Courte fut la joie de Bourdaise. Après quelques jours passés au Fort-Dauphin, où, atteint lui-même du scorbut, Dufour se fit le consolateur, l'infirmier et le médecin des malades, ce missionnaire dut aller rejoindre son confrère Prévost à Sainte-Marie, lieu de sa destination, et Bourdaise rentra dans sa solitude.

Du Rivau, le nouveau gouverneur, après avoir installé cent colons à Sainte-Marie qu'il venait d'occuper au nom de La Meilleraye, fit une campagne dans la mer Rouge. À son retour à Sainte-Marie, il ne trouva plus que des tombes. Le scorbut avait bientôt atteint tous les Français, réduits déjà [199] à la disette. Les deux missionnaires avaient d'abord partagé avec eux leur maigre ration, puis s'étaient condamnés à un jeûne rigoureux pour la leur laisser tout entière. Malade, fatigué par le climat, épuisé par les soins des corps et des âmes, Dufour avait encore conçu la pensée de consacrer Sainte-Marie aux douze apôtres, et, dans ce dessein, il était parti pour aller planter une croix dans chacun des douze quartiers de l'île, traversant les rivières, dormant sur la terre nue et humide, exposé à la pluie et aux ardeurs du soleil des tropiques. À la dixième station, il était tombé. Rapporté auprès de ses confrères, il était mort au bout de dix-huit jours ; un mois après, Prévost l'avait suivi, il expirait au mois de septembre 1656 à bord du vaisseau *la Duchesse* qui le ramenait de Sainte-Marie à Fort-Dauphin.

De provisoire, la solitude de Bourdaise menaçait de devenir éternelle : «Me voilà dans l'extrémité du malheur, mon cher Père, écrivait-il à Vincent, et en état de ne plus rien attendre à l'avenir puisque je n'ai rien plus à perdre, ni peut-être à espérer, vu que cette terre ingrate dévore si cruellement, non point ses habitants, mais ses propres libérateurs. Vous entendez assez, Monsieur, ce que j'ai à vous dire, et ce que je voudrais vous pouvoir taire, pour épargner vos larmes et mes soupirs. M. de Belleville, dont je n'ai jamais connu que le nom et les vertus, est mort dans le chemin. M. Prévost, après avoir essuyé les fatigues du voyage, est mort. M. Dufour, que je n'ai vu ici que pour connaître le prix de ce que je devais perdre, est mort. Enfin, tous ceux de vos enfants que vous avez envoyés à Madagascar sont morts, et je suis ce misérable serviteur demeuré seul pour vous en donner la nouvelle.»

Pour mettre quelque consolation à côté de la douleur, Bourdaisé racontait ensuite ses travaux et ses succès. De Sainte-Marie, du Rivau était revenu désespéré au Fort-Dauphin, puis s'était embarqué pour la France sur une prise anglaise, laissant à son lieutenant Gueston le gouvernement [200] de la colonie. Gueston avait rebâti le Fort, et Bourdaisé avait transporté sa case entre le village des nègres et l'habitation des Français pour être plus à portée des uns des autres, et pouvoir suffire à leur service. Il avait aussi fait construire une église plus vaste pour contenir les nombreux néophytes, une grande case pour les catéchismes, et une autre pour servir d'hôpital, en attendant des Filles de la Charité. Il espérait les voir un jour le remplacer auprès des malades, dont, en attendant, il devait être, comme tous ses confrères, le médecin, l'infirmier en même temps que le directeur spirituel. Comptant sur de nouveaux missionnaires, il avait commencé un séminaire avec cinq jeunes enfants qui pourraient devenir un jour de bons prêtres, capables de convertir leurs compatriotes. Pendant que Dufour et Prévost étaient avec lui, il avait eu la pensée de laisser l'un d'eux au Fort-Dauphin, et de parcourir les villages, restant huit ou dix jours en chacun, jusqu'à ce qu'un Malgache sût assez prier Dieu pour l'apprendre aux autres. Par là il aurait satisfait à l'empressement des pauvres nègres qui l'appelaient de toutes parts.

LES QUATRE JEUNES MALGACHES AMENES PAR DE FLACOURT A PARIS.

ILS SONT ELEVES A SAINT-LAZARE. SENTIMENTS DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Dans le même temps et dans le même dessein, les quatre jeunes nègres de Madagascar, amenés en 1655 par Flacourt, étaient élevés à Saint-Lazare. Trois d'entre eux avaient été baptisés petits par Nacquart ; mais, abandonnés ensuite pendant plusieurs années, ils avaient perdu presque toute connaissance de Dieu et toute pratique religieuse. L'aîné des quatre ne fut baptisé qu'à Paris et eut pour parrain Louis XIV. Rien à la fois de touchant et de sublime comme les recommandations de saint Vincent de Paul au sujet de ces quatre jeunes Malgaches. C'est dans ses discours qu'il faut voir ce que la foi inspire de respect pour la dignité humaine, même enfouie sous les ombres de la barbarie et [201] et dégradée jusqu'à une sorte de bestialité. «Je recommande aux prières de la Compagnie, disait-il aux siens, ces quatre petits nègres qui en ont bien besoin, afin qu'il plaise à Dieu de se faire connaître à eux, et nous suggère ce qu'il faut que nous fassions pour leur salut. Si nous avions ici un ange entre nous, il faudrait l'employer à l'instruction de ces pauvres nègres que la Providence de Dieu nous a envoyés, et son temps serait très bien employé... Quatre personnes du pays bien instruites, avec deux de nos messieurs, qu'est-ce qu'ils ne pourraient pas faire? Quatre sont capables de convertir les Indes ; un qui aurait en soi le Fils de Dieu, un seul porteur de l'esprit de Dieu!... Traitons-les donc avec le plus de respect, de douceur et de modération que nous pourrons. Gardons-nous bien de nous en moquer, à Dieu ne plaise ! Instruisons-les par notre exemple, autant et plus qu'autrement, tâchant de leur donner en la modestie qu'ils nous verront tenir de bons sentiments, de Dieu et de notre religion, afin qu'à notre imitation ils soient portés à servir Dieu, et que, quand ils seront en leur pays, ils puissent rapporter qu'il est vrai ce qu'on leur a dit touchant le christianisme. Et s'ils nous voient autrement que diront-ils de nous? Quelle opinion auront-ils de notre religion, et qu'en pourront-ils dire aux autres ?... Prions Dieu pour eux. Messieurs les prêtres je vous conjure de vous en souvenir dans votre sacrifice, et vous, mes frères, de communier à cette intention, et de faire tous les jours quelques prières pour cela. Quand nous les verrons, élevons notre esprit à Dieu, et le prions qu'il bénisse ces petites plantes, afin qu'elles croissent dans son amour. Faisons quelques sacrifices, quelques mortifications, quelques disciplines pour cela ; oui, quelques disciplines, nous ne saurions avoir de meilleures intentions que le salut d'une âme, et Dieu a souffert tant de coups de fouet pour cela ! Et il souffrirait encore la mort pour l'âme du moindre de ces enfants ! Oh ! Messieurs, nos mortifications ne sauraient [202] être mieux employées qu'à cette fin. Offrons-

les à Dieu Je vous en conjure pour le salut de ces pauvres âmes. (Rép. d'oraison du 23 août 1655.)»

TRAVAUX APOSTOLIQUES DE BOURDAISE. MESSE MILITAIRE MADAGASCAR.

Pendant que ces enseignements retentissaient à Saint-Lazare, Bourdaise, que l'esprit de Dieu instruisait directement, s'en montrait le disciple fidèle. Forcé de se restreindre, il dut concentrer son action. Il avait encore beaucoup à faire. Il était accablé de gens qui venaient apprendre à prier. Il les réunissait à l'église, et ces voix discordantes d'hommes et de femmes, de jeunes et de vieux, de pauvres et de riches, unis en la foi d'un même Dieu, formaient à ses oreilles le plus doux concert. Les baptêmes, les mariages, se multipliaient. Les cérémonies des funérailles chrétiennes, surtout quand elles s'appliquaient à des Dians ou chefs baptisés, frappaient les nègres. Ils accouraient en foule pour voir mettre en terre ceux que naguère ils regardaient comme des dieux.

Les détails suivants, qu'il donne dans sa lettre du 19 février 1657 à saint Vincent de Paul, montrent quels étaient les travaux de cet homme apostolique :

«À La Toussaint dernière, la plupart des nouveaux chrétiens se présentèrent à la confession et à la communion ; il m'avait suffi de leur dire que c'était une grande fête. Un Français étant tombé malade à Avate-Malesme, lieu distant de deux journées, je me crus obligé d'y aller, non tant à raison de l'état de son corps que de son âme, vu que depuis un an et demi, il ne s'était point confessé.

«Comme je me disposais à partir, j'appris que la petite troupe des Français allait se diriger vers les mêmes quartiers. Je m'offris à leur dire la messe en chemin, ce qu'on accepta volontiers. Je partis donc avec eux, et c'était un beau spectacle. Il y avait un bon ordre pour tout, mais particulièrement pour les prières que l'on faisait soir et matin. [203] Ce qui m'édifia beaucoup, c'est que, étant arrivés à la province d'Anos, il y eut plusieurs Français, et même des principaux officiers de l'armée, qui, sur le point d'aller en expédition à Mannanboule, voulurent d'abord se confesser et recevoir la sainte communion. Quand nous fumes à Himourt, on fit la revue, et, après le souper, on battit le tambour sur une grande place. Là, tous s'étant assemblés, je fis la prière devant mon crucifix. Il y avait près de 2 000 nègres tout autour de nous. Le lendemain matin, je dressai un autel au milieu de la place, et, en même temps, plusieurs se présentèrent pour se confesser. Je les entendis, et ensuite je célébrai la sainte messe en présence de toute l'armée. Je ne pus, en ce moment, parler en public. Je me contentai d'aller voir les soldats dans leurs cases, disant à chacun un petit mot de cordialité et d'encouragement. Cela fait, on s'embrassa, et nous nous séparâmes, eux pour terminer leur expédition, moi vers la case de mon malade.

«Comme la traite était longue et que j'avais mangé seulement de mauvais fruits, je me trouvai fort mal en arrivant à Avate-Malesme, et il fallut me coucher. Le soir, je confessai mon malade et les autres Français qui se trouvèrent là. Je parlai aussi aux nègres accourus pour me voir. Je les entretins de la grandeur de Dieu et leur expliquai ses commandements, disant qu'ils n'étaient pas comme ceux des rois, puisqu'il ne s'agissait pas de leur demander de leurs biens, mais, au contraire, de leur en offrir d'autres plus précieux, comme un bon esprit et la vie éternelle. Après, ils répétèrent que je disais vrai, et je fis la prière au milieu du village. Mon mal augmentant, je me retirai. Une sorte de dysenterie compliqua la fièvre que j'avais eue tout le jour, ce qui dura toute la nuit. Le lendemain, de peur d'accident, je tâchai de me remettre en chemin, ou plutôt de me traîner. Il est vrai que les nègres me portèrent une partie du temps.

«Nous atteignîmes Hittolangare, et Dieu me rendit [204] la santé dès le lendemain. Mais M. du Rivau, qui craignait que ce mal n'eût des suites dangereuses, me défendit d'aller au loin, disant qu'il fallait appeler les Français à notre habitation. J'ai sujet de remercier Dieu

d'avoir permis cette maladie, parce quelle me fit revenir assez à temps pour assister un pauvre homme qui, quelques jours auparavant, blessé d'un coup de fusil au genou, était à l'extrémité. En effet, à minuit, après un peu de repos, j'allai le confesser, et, après avoir reçu l'extrême-onction, il mourut presque soudainement.»

CONVERSIONS PARMI LES INDIGENES.

M. Bourdaise se louait de la persévérance et des bonnes dispositions des nègres baptisés. Il citait l'exemple d'une bonne vieille femme de quatre-vingt-neuf ans qui était un véritable apôtre. «Elle travaille, disait-il, résolument à sa sanctification, et a grand soin de porter tout le monde à la prière et au baptême. Elle a huit esclaves baptisés qu'elle rassemble tous les soirs pour la prière, et elle a déjà introduit cet usage en plusieurs autres familles.

Le Missionnaire racontait avec joie le bien qui s'opérait parmi les indigènes.

«Un nègre, dit-il, encore tout jeune, étant tombé grièvement malade, m'envoya quérir pour le baptiser. J'y courus, je lui parlai de Dieu et du paradis, et il me dit que je le baptisasse au plus tôt, ce que je fis. Ensuite je lui donnai quelques médicaments, dont il se trouva un peu soulagé. Toutefois, nous ne pûmes le guérir, il m'appelait sans cesse de jour et de nuit et me demandait de prier Dieu pour lui. Ce pauvre garçon, qui avait de grandes convulsions par tous les membres, me faisait pitié. Il mourut en prononçant cette parole, qu'il avait répétée bien souvent pendant sa maladie “Dieu, je t'aime tout à fait”.»

Plus loin, il entretenait saint Vincent de Paul des progrès de sa petite chrétienté et des espérances que lui donnaient [205] les villages encore plongés dans les ténèbres de l'infidélité.

«Je vous ai déjà cité un nègre qui parle bien français, du nom de Mara. Il est maintenant baptisé et marié, M. du Rivau, notre gouverneur, en a été le parrain. Sa petite famille mène une vie véritablement chrétienne. Nous comptons maintenant douze mariages contractés entre des nègres et vingt-trois entre des Français. Chaque ménage vit retiré dans son habitation. Aux fêtes, ils viennent. à l'église.

«La nation des Imaphales a envoyé ici des ambassadeurs pour traiter avec le Fort. Ils sont tous venus prier Dieu et m'ont pressé de leur montrer les ornements, ce que j'ai fait, sans omettre l'occasion de leur parler de Dieu je ne sais s'ils en feront leur profit. Ils prenaient tous de l'eau bénite en entrant à l'église. Et le Grand, voyant un de ses esclaves qui parlait pendant la prière, le reprit en disant qu'il n'avait pas d'esprit de parler ainsi dans la maison de Dieu.

«Un peu avant la Toussaint, nous fûmes tous ravis et consolés de voir M. de Chamargou et M. Gueston revenir avec toute la petite armée en bonne santé, et d'apprendre l'heureux succès de leurs armes. Ils avaient pris sur les ennemis 2 000 bêtes, qu'ils amenaient en même temps que les otages de ceux avec qui ils avaient fait la paix. Ce qui augmenta ma joie et ma consolation fut la certitude qu'ils n'avaient point manqué de faire publiquement les prières, soir et matin ; et, qui plus est, que les nègres de ces pays-là se mettaient à genoux comme eux et faisaient le signe de la croix, tout en témoignant un ardent désir d'être baptisés.

Je ne puis omettre que les deux fils des Grands que j'ai chez nous avec leurs esclaves veulent pareillement recevoir le baptême ; ce sera, Dieu aidant, aussitôt après le départ des navires. La cérémonie aura toute la solennité possible, afin que Dieu en soit plus glorifié, et les nègres, particulièrement [206] les Grands, plus édifiés et excités à suivre leur exemple ; car il faut avouer qu'on avance plus la cause de la religion en gagnant un seul noble ou Grand que si l'on avait converti une centaine d'autres gens du peuple l'expérience le prouve assez.

«J'espère pour cela que les trois néophytes baptisés ces années passées, presque à l'heure de leur mort, contribueront à la multiplication des chrétiens, car ils étaient les plus puissants seigneurs du pays et les plus redoutés de tous. Averti qu'ils n'avaient plus guère à vivre, je me trouvais dans un grand embarras, sachant qu'ils étaient fort attachés à leurs superstitions. Toutefois, Dieu daigna leur ouvrir les yeux. Je leur avais exposé des vérités de

notre foi, particulièrement sur l'enfer et le paradis, les assurant que personne ne pouvait être heureux après la mort ni éviter les peines éternelles s'il n'était baptisé. Aussitôt ils me prièrent de les baptiser à l'heure même, et de les ensevelir dès qu'ils seraient morts. Je déférai à leur double désir, et ils furent enterrés dans notre cimetière. À ce propos, je ne puis passer sous silence la joie et l'édification que me donnèrent les nègres lors de l'enterrement car soudain ils accoururent en très grand nombre pour voir descendre en terre ceux qu'ils avaient autrefois tenus pour des dieux.»

Les Malgaches admiraient la religion catholique pour la sainte égalité qu'elle pratique à la mort, et pour la charité qui la porte à accorder les derniers honneurs à ceux qui hier, avant leur baptême, ne lui voulaient que du mal.

Un peu de thériaque, un onguent administré à propos, une opération heureuse, c'en était assez pour discréditer l'ombiasse et les oûlis, — les faux prophètes et, les faux dieux, — et attirer au Missionnaire. Du reste, Bourdaise ne négligeait pas les ombiasses eux-mêmes, et il tâchait de convertir ceux qui, par leur réputation de science où leur prétendues divinations, avaient plus de crédit sur ces peuples. [207]

APPEL APOSTOLIQUE DE NOUVEAUX MISSIONNAIRES.

En somme, l'œuvre de Dieu se faisait, et, malgré le profond sentiment de son néant, Bourdaise osait se dire : Si je venais à manquer, que deviendrait cette pauvre église!

«Dieu, qui me fait voir cette extrémité, 'écrivait-il en finissant à Vincent de Paul, me presse de me prosterner en esprit à vos pieds, comme je le suis ici de corps, pour vous dire de la part de tant d'âmes, avec toute l'humilité et le respect qu'il m'est possible : *Mitte quos missurus es*. Envoyez-nous des Missionnaires ; car ceux qui sont venus mourir à nos portes n'ont point été envoyés à Madagascar pour y demeurer, ils ont été seulement appelés par ce chemin au ciel... Que d'hommes se damnent ici, faute d'avoir un homme qui leur aide à se sauver!... Et c'est ce qui me cause le plus de douleur, surtout quand je me représente que leurs anges gardiens me disent : *Si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus*... O mon cher Père ! que je fais souvent des souhaits que tant d'ecclésiastiques capables qui sont en France dans l'oisiveté et qui savent ce grand besoin d'ouvriers fissent quelquefois une semblable réflexion, et se persuadassent vivement que Notre-Seigneur même leur fait ces reproches à chacun d'eux en particulier : *O sacerdos ! si fuisses hic, frater meus non fuisset mortuus* ! Sans doute qu'une telle pensée leur donnerait de la compassion, et même de la frayeur, surtout s'ils considéraient attentivement que, pour avoir négligé de rendre cette assistance spirituelle, le même Jésus-Christ leur dira un jour ces terribles paroles : *Ipse impius in iniquitate sua morietur, sanguinem vero ejus de manu tua requiram*. Oh ! que si les prêtres, les docteurs, les prédicateurs, les catéchistes, et autres qui ont talent et vocation pour ces missions éloignées, faisaient bien attention à tout ceci, et surtout au compte qui leur sera demandé de tant d'âmes qui, faute [208] d'assistance de leur part, auront été damnées, il n'y a point de doute qu'ils seraient bien plus soigneux qu'ils ne sont d'aller au loin chercher les brebis égarées pour les ramener au bercail de l'Église.»

Et, craignant que la mort de ses meilleurs prêtres ne détournât Vincent de cette mission, il l'y ramenait par toutes sortes de raisons et d'exemples, répétant toujours «Envoyez-nous au plus tôt quelques bons ouvriers, je vous en conjure, mon cher Père... Il est vrai que vous avez perdu beaucoup d'enfants, et de bons sujets ; mais je vous supplie, pour l'amour de Jésus-Christ, de ne vous point décourager pour cela, et de ne point abandonner tant d'âmes qui ont été rachetées par le Fils de Dieu. Tenez pour assuré que, si tant de bons Missionnaires sont morts, ce n'est point l'air du pays qui en est la cause ; mais ou les fatigues de leurs voyages, ou leurs mortifications excessives, ou bien le travail immodéré, qui sera toujours ici trop grand pendant qu'il y aura peu d'ouvriers.»

Plein de confiance en Dieu alors même qu'il était le plus courbé sous sa main, Vincent ne se décourageait ni devant la mort de ses enfants, si cruelle pourtant à son cœur, ni devant les conseils de ses amis, qui lui disaient de renoncer à une entreprise que le ciel semblait condamner. «L'Église, répondait-il, a été établie par la mort du Fils de Dieu, affermie par celle des apôtres, des papes et des évêques martyrisés ; elle s'est multipliée par la persécution. Dieu a coutume d'éprouver les siens lorsqu'il a quelque grand dessein sur eux. Sa divine bonté fait connaître qu'elle veut à présent, autant que jamais, que son nom soit connu, et le royaume de son Fils établi en toutes les nations. Il est évident que ces peuples insulaires sont disposés à recevoir les lumières de l'Évangile. Déjà six cents d'entre eux ont reçu le baptême par les travaux d'un seul Missionnaire que Dieu y a conservé, et ce serait contre toute raison et charité d'abandonner ce serviteur de Dieu, qui [209] crie au secours, et délaisser ce peuple qui ne demande qu'à être instruit.»

Alors qu'eut lieu un nouvel envoi de Missionnaires, dont faisait partie le frère Delaunay (ci-dessus, p. 154), 3 novembre 1656.

LETTRE DE SAINT VINCENT A BOURDAISE. ADIEUX DU SAINT MOURANT
AU MISSIONNAIRE DE MADAGASCAR.

Après un deuxième et un troisième essai infructueux pour faire arriver des missionnaires à Madagascar, M. Estienne et le frère Patte s'embarquèrent en janvier 1660 pour l'île africaine. Ils emportaient cette lettre adressée par Vincent à Bourdaise :

«Je vous dirai d'abord, Monsieur, la juste appréhension où nous sommes que vous ne soyez plus en cette vie mortelle, dans la vue du peu de temps que vos confrères qui vous ont précédé, accompagné et suivi, ont vécu en cette terre ingrate, qui a dévoré tant de bons ouvriers envoyés pour la défricher. Si vous êtes encore vivant, oh ! que notre joie en sera grande, lorsque nous en serons assurés ! Vous n'auriez point de peine à le croire de moi, si vous saviez à quel point va l'estime et l'affection que j'ai pour vous, qui est aussi grande qu'aucune personne la puisse avoir pour une autre.

«La dernière petite relation que vous nous avez envoyée, nous ayant fait voir la vertu de Dieu en vous et espérer un fruit extraordinaire de vos travaux, nous a fait jeter des larmes d'allégresse à votre sujet, et de reconnaissance envers la bonté de Dieu, qui a eu des soins admirables sur vous et sur ces peuples, lesquels vous évangélisez par sa grâce avec autant de zèle et de prudence de votre part, qu'il paraît de disposition de leur côté pour être faits enfants de Dieu ; mais en même temps nous avons pleuré de votre douleur et de votre perte, à la mort de MM. Dufour, Prévost, et de Belleville qui trouvèrent leur repos au lieu du [210] travail qu'ils allaient chercher, et qui augmentèrent vos peines, lorsque vous en espériez plus de soulagement. Cette séparation si prompte a été toujours depuis un glaive de douleur pour votre âme, comme la mort de MM. Nacquart, Gondrée et Mousnier, l'avait été auparavant. Vous nous avez si bien exprimé votre ressentiment, en nous donnant la nouvelle de leur décès, que j'ai été autant attendri de votre extrême affliction, que touché de ces grandes pertes. Il semble, Monsieur, que Dieu vous traite comme il a traité son Fils ; il l'a envoyé au monde établir son Église par sa Passion, et il semble qu'il ne veut introduire la foi à Madagascar que par votre souffrance. J'adore ses divines conduites, et je le prie qu'il accomplisse en vous ses desseins. Il en a peut-être de bien particuliers sur votre personne, puisque, entre tant de Missionnaires morts, il vous a laissé en vie : il semble que sa volonté, voulant le bien qu'ils ont désiré de faire, n'en a pas voulu empêcher l'effet en les ôtant du monde, mais le produire par vous en vous y conservant.

«Cette perte pourtant, non plus que les précédentes ni les accidents qui sont arrivés depuis, n'ont pas été capables de rien rabattre de notre résolution à vous secourir, ni d'ébranler celle de ces quatre prêtres et un frère qui s'en vont vers vous, lesquels, ayant eu de l'attrait pour votre Mission, nous ont fait de longues instances pour y être envoyés. Je ne sais qui sera

plus consolé à leur arrivée, ou vous qui les attendez depuis si longtemps, ou eux qui ont un très grand désir de se voir avec vous. Ils regarderont Notre-Seigneur en vous, et vous en Notre-Seigneur, et dans cette vue ils vous obéiront comme à lui-même, moyennant sa grâce. Pour cela je vous prie de prendre leur direction ; j'espère que Dieu bénira leur conduite et leur soumission.

«O Monsieur ! que vous êtes heureux d'avoir, jeté les premiers fondements de ce grand dessein qui doit envoyer [211] tant d'âmes au ciel, lesquelles n'y entreraient jamais, si Dieu ne versait en elles le principe de la vie éternelle par les connaissances et les sacrements que vous leur administrez ! Que puissiez-vous, par le secours de sa grâce, continuer longtemps ce saint ministère, et servir de règle et d'encouragement aux autres Missionnaires ! C'est la prière que toute la Compagnie lui fait souvent, car elle a une dévotion particulière de recommander à Dieu votre personne et vos emplois ? et moi je l'ai très sensible. Mais en vain demanderions-nous à Dieu votre conservation, si vous-même n'y coopérez. Je vous prie donc, avec toutes les tendresses de mon cœur, d'avoir un soin très exact de votre santé et de celle de vos confrères. Vous pouvez juger, par votre propre expérience, du besoin réciproque que vous avez les uns des autres, et de la nécessité que tout le pays en a. L'appréhension que vous avez eue que nos chers défunts n'aient avancé leur mort par l'excès de leurs travaux vous doit obliger de modérer votre zèle. Il vaut mieux avoir des forces de reste que d'en manquer. Priez Dieu pour notre petite congrégation, car elle a grand besoin d'hommes et de vertu pour les grandes et diverses moissons que nous voyons à faire de tous côtés, soit parmi les ecclésiastiques ou parmi les peuples. Priez aussi Notre-Seigneur pour moi, s'il vous plait ; car je ne la ferai pas longue, à cause de mon âge qui passe quatre-vingts ans, et de mes mauvaises jambes qui ne me veulent plus porter. Je mourrais content, si je savais que vous vivez, et quel nombre d'enfants et d'adultes vous avez baptisés ; mais si je ne le puis apprendre en ce monde, j'espère de le voir devant Dieu.»

MORT DE BOURDAISE A FORT-DAUPHIN (1656). ÉLOGE DE SES VERTUS APOSTOLIQUES.

Cette lettre ne devait pas arriver à son adresse, le destinataire n'était plus, et les messagers ne touchèrent pas le terme de leur voyage. Leur vaisseau fut brisé par la mer [212] au cap des Tempêtes. Au commencement de juin 1667, Chamargou, commandant du fort d'Amboul, étant tombé malade, Bourdaise s'était rendu auprès de lui pour lui administrer les sacrements. À peine arrivé, le Missionnaire était pris lui-même de la fièvre, et, revenu avec peine au Fort. Dauphin, tantôt à pied, tantôt porté par les nègres, le 25 juin il expirait. C'était le septième apôtre que dévorait la mission de Madagascar.

M. Étienne, qui arriva en 1663 à Fort-Dauphin, raconte en ces termes la mort de cet homme apostolique, dont la disparition fut une véritable calamité pour la colonie.

«Je me fais un devoir de vous transmettre les particularités que j'ai apprises sur les derniers moments de notre vénéré confrère. Ayant appris que M. de Chamargou, maintenant notre gouverneur, mais alors lieutenant de M. Du Rivau, était malade dans son fort, situé en la vallée d'Amboul, à deux ou trois journées d'ici, il se hâta de l'aller trouver. Il se contenta pour toute nourriture, dans le voyage, des fruits que la terre produit naturellement, pendant neuf au dix mois de l'année, fruits qui sont la ressource des pauvres et des voyageurs. Après un séjour de quatre à cinq jours à Isamme, il ressentit quelques faiblesses et des accès de fièvre. Prévoyant que le Seigneur voulait l'appeler à lui, il fit son testament dont je vous envoie une copie avec l'inventaire de son petit avoir. Redoutant que l'état de M. de Chamargou n'empirât, s'il venait à apprendre son indisposition, il pria le chirurgien de ne lui en rien dire. Il consola son malade qui ne tarda pas à se mieux porter au bout de quelques jours, et il se mit en route pour regagner son habitation. En chemin, les forces lui manquèrent plus que le courage et il dut se résigner à se faire porter. Au bout de huit ou dix jours, une dysenterie se déclara et le

conduisit peu de temps après au tombeau, le 25 juin 1656, sans qu'il pût consommer les saintes hosties qui étaient dans le ciboire. [213]

«Je vous laisse à penser, Monsieur, l'affliction profonde qu'éprouvèrent les Français, privés d'un si bon pasteur et surtout M. de Chamargou dont M. Bourdaisé était, après Dieu, toute la consolation. Personne ne douta que cette mort si imprévue ne fût le présage de grands malheurs. Notre cher défunt les avait prédits sur son lit de mort, en engageant chacun à changer de vie, et à revenir de tout son cœur au Seigneur. Il leur annonçait de grandes misères, s'ils ne se donnaient entièrement à lui ; ce qu'ils avaient déjà éprouvé.

«M. Bourdaisé était un homme des plus propres à envoyer à Madagascar, soit pour sa bonne complexion qui le rendait infatigable, quoiqu'il travaillât autant que l'auraient pu faire trois ou quatre autres personnes, à ce que m'ont dit les Français, soit pour le zèle dont il a été la victime. Car aussitôt que quelqu'un réclamait ses services dans les habitations, qui sont au nombre de trente et fort distantes de Fort-Dauphin, ou dans les trois ou quatre forts, élevés par les Français, à dix, vingt et trente lieues, il se transportait aussitôt auprès du malade pour le consoler, ou pour lui administrer les sacrements.

«On m'a assuré qu'il avait converti à notre sainte foi cinq ou six cents familles ; qu'il leur faisait le catéchisme tous les jours, et distribuait ensuite quelques secours au plus nécessaires. Il avait réuni près de lui plusieurs petits néophytes qu'il élevait dans la crainte de Dieu et avec l'intention de commencer un petit séminaire. Pour n'être à charge à personne, il avait obtenu de M. Du Rivau une habitation pour y planter du riz, des racines et y nourrir des bêtes à cornes dont le nombre s'élevait à trois cents à sa mort ; il en avait acheté une partie, et l'autre lui avait été donnée en vue de participer à ses bonnes œuvres.

«Tous les mois, il allait faire une visite dans les villages des environs, très nombreux en ce temps-là, pour fortifier dans la foi les nouveaux convertis, démontrer aux autres [214] la fausseté de leur religion, et les gagner peu à peu à la nôtre. Il exposait si clairement les vérités chrétiennes qu'on ne pouvait s'empêcher de les goûter. Il faisait peu de visites sans y trouver à baptiser quelques enfants.

«M. Bourdaisé parlait assez bien la langue du pays, ce moyen puissant de gagner les habitants à Notre-Seigneur, et de se faire aimer d'eux : aussi l'appelaient-ils communément leur Père. Cette affection qu'ils lui ont portée pendant sa vie n'a pas cessé à sa mort ; car maintenant encore ils en parlent en si bons termes, et ils ont sa mémoire tellement empreinte dans leur esprit, qu'ils ne l'oublieront jamais.»

BIENFAITEURS

Dans les recueils de nos anciennes Notices, au souvenir des pieux Missionnaires, se trouve joint celui des bienfaiteurs de la Congrégation. Rien n'était plus conforme aux sentiments de saint Vincent de Paul qui disait un jour : «J'ai deux choses en moi, la reconnaissance et que je ne puis m'empêcher de louer le bien.» (Vie, par Abelly, liv. III, ch. XVII.)

Parmi les bienfaiteurs nous mentionnerons les souverains pontifes URBAIN VIII qui, par sa bulle *Salvatoris*, du 12 février 1632, érigea la Compagnie fondée par saint Vincent en Congrégation approuvée par le Saint-Siège ; et ALEXANDRE VII qui, par le bref *Ex commissa nobis*, du 22 septembre 1655, approuva les vœux émis dans la Congrégation et déclara la Compagnie exempte de la juridiction des évêques pour tout ce qui concerne son administration intérieure.

M. Adrien LE BON, religieux de l'ordre des Chanoines réguliers de Saint-Augustin et prieur de Saint-Lazare. Un récit, écrit de la main de M. de Lestoc, docteur, de Sorbonne [215]

et curé de Saint-Laurent, touchant ce qui s'est passé en l'établissement des prêtres de la mission dans la maison de Saint-Lazare-lez-Paris a été publié dans la *Vie de saint Vincent de Paul*, par Abelly (liv. I, ch. XXII). On y voit quelle devra toujours la famille de saint Vincent au pieux prieur de Saint-Lazare. À la mort de M. Le Bon, saint Vincent adressa à toutes les maisons de la Congrégation la lettre suivante :

10 avril 1651.

«Il a plu à Dieu de rendre la Compagnie orpheline d'un père qui nous avait adoptés pour ses enfants ; c'est du bon Monsieur le prieur de Saint-Lazare, qui décéda le jour de Pâques, muni des sacrements, et dans une telle conformité à la volonté de Dieu, que dans tout le cours de sa maladie, il n'a pas paru en lui le moindre trait d'impatience, non plus que dans ses incommodités précédentes. Je prie tous les prêtres de votre maison de dire des messes à son intention, et tous nos frères de communier.»

Saint Vincent fit faire à M. Le Bon des funérailles très honorables ; et pour perpétuer la mémoire des services que lui et les siens en avaient reçus, il fit graver sur le marbre une épitaphe dont voici la traduction :

«Au vénérable Adrien Le Bon, de Neuf-Château, au diocèse de Rouen, — prêtre, chanoine régulier de l'Ordre de Saint-Augustin, — précédemment Prieur de cette maison. — Pressé du désir de contribuer à l'éducation du clergé et à l'évangélisation des pauvres gens des champs, il nous mit en possession de cette maison, — l'an du salut 1632, le 6 des Ides de janvier. — En mémoire d'un si grand bienfait, — pleins de gratitude — nous avons consacré ce monument de notre éternelle reconnaissance à notre insigne bienfaiteur.

«Son éminente piété envers la bienheureuse vierge Marie — sa libéralité vraiment chrétienne envers les pauvres, — son zèle ardent pour le salut des âmes — son dévouement [216] singulier pour l'œuvre des Missions — le rendirent digne d'admiration;

«Il mourut le 5 des Ides d'avril 1651, dans sa 74^e année.»

LA DUCHESSE D'AIGUILLON. Marie de Wignerod était née en 1604, de René de Wignerod, seigneur de Pont-Courlay, et de Françoise du Plessis, sœur du cardinal de Richelieu. Elle épousa, en 1620, un neveu du duc de Luynes, Antoine de Combalet, qui fut tué deux ans après au siège de Montpellier. Elle se donna dès lors tout entière aux œuvres de charité. Elle fut grande et riche, surtout à partir de 1638, lorsque Richelieu lui eut acheté la ville et la terre d'Aiguillon, avec les droits et le titre de duché-pairie. Elle mourut en 1675. Fléchier prononça son oraison funèbre. Pleine de générosité et de courage, c'est elle qui, avec Mme de Gondi, contribua le plus à toutes les institutions de saint Vincent de Paul et de Louise de Marillac.

Elle fonda un établissement de la Mission en son duché d'Aiguillon à Notre-Dame-de-la-Rose, et un autre à Marseille, pendant que dans cette dernière ville elle fondait aussi l'hôpital dont la direction était confiée aux prêtres de la Mission. Elle contribua à toutes les œuvres de saint Vincent pour les missions de la Lorraine, de l'Irlande et de la Pologne, et c'est chez elle que se réunissaient souvent les dames de la charité.

Outre diverses donations considérables qu'elle fit pour le service des galères et pour les missions de Barbarie, elle fit attribuer par le roi de France les consulats de Tunis et d'Alger à la Congrégation de Saint-Vincent de Paul.

Par trois fois elle fit des fondations considérables en faveur de la maison des Missionnaires de Saint-Vincent de Paul à Monte-Citorio³⁰, comme en fait foi une inscription gravée en l'église de cette maison. C'est à ce titre de donation [217] de la duchesse d'Aiguillon, que la partie de l'établissement représentant la somme qu'elle y avait consacrée, fut conservée, après l'invasion de 1870, aux prêtres de la Mission de Rome.

³⁰ La Congregazione della Missione in Italia. Parigi, 1884, pages 7 et 9.

À la mort de saint Vincent de Paul, la duchesse d'Aiguillon témoigna la plus vive douleur et fit faire un reliquaire d'argent pour recevoir le cœur de l'homme de Dieu.

M. DE GONDI (Philippe-Emmanuel), comte de Joigny, général des galères, et Mme de GONDI (Françoise-Marguerite de Silly, baronne de Montmirail) sa femme, resteront dans le souvenir de la famille de saint Vincent comme les insignes protecteurs et bienfaiteurs de leur père et de toute la Congrégation.

C'est sur leurs terres que saint Vincent donna ses premières missions et établit ses premières confréries de charité. On sait quel culte Mme de Gondi avait pour son saint directeur et par quelles instances elle obtint qu'il demeurât près d'elle pour l'assister à ses derniers moments. Elle fit attribuer à saint Vincent le collège des Bons-Enfants en 1624, et en 1625, elle fit avec son mari un contrat de fondation pour l'établissement de la Congrégation de la Mission.

«La fondation des Prêtres de la Mission, dit Abelly, (liv. I, ch. XVIII), était l'ouvrage que cette vertueuse dame avait le plus affectionné, reconnaissant les fruits qu'il pouvait produire dans l'Église, pour le salut et la sanctification d'un très grand nombre d'âmes ; aussi, après que Dieu lui a fait la grâce d'y mettre la dernière main, le voyant parfait et accompli, il lui semblait qu'elle ne pouvait plus rien désirer en cette vie.»

M. de Gondi, devenu veuf, se retira à l'Oratoire et devint membre de cette Congrégation. Il y donna d'admirables exemples de vertu. Peu de temps avant de mourir, saint Vincent prépara une lettre pour lui dire adieu et le [218] remercier comme l'un des plus insignes bienfaiteurs de la Compagnie. (*Lettres de saint Vincent*, t. IV, p. 596.) Cette lettre fut remise au P. de Gondi après la mort de saint Vincent. M. de Gondi mourut lui-même peu après dans les plus édifiants sentiments, en l'année 1662.

En terminant la série des Notices des Compagnons de saint Vincent, nous rappelons que trois appendices ont déjà été publiés dans le premier volume de cette série. Ils comprennent : 1° la liste des Missionnaires durant le généralat de saint Vincent (t. I, pag. 453-509) ; 2° la liste des maisons fondées par notre bienheureux Père, avec un résumé de l'acte de fondation (p. 510-535) ; 3° enfin une liste des supérieurs de ces maisons. — Nous donnerons les mêmes suppléments après les Notices de chaque généralat.

De nouvelles recherches nous ont permis de compléter le premier et le troisième des appendices déjà publiés.

I. PRÊTRES ET CLERCS AYANT FAIT LES VŒUX DEPUIS L'ORIGINE
DE LA CONGREGATION JUSQU'A LA MORT DE S. VINCENT (*suite*).

Louis BRÉANT a fait les vœux à Saint-Lazare, à Paris ; le 13 novembre 1656, en présence de M. Berthe.

JEAN DESCROIZILLES a fait les vœux à Paris, le 11 août 1656, en présence de M. de Lespiney.

RAYMOND DEMORTIER a fait les vœux à Paris, le 20 mai 1657- *Alias* des Mortiers.

JACQUES HÉNIN a fait les vœux à Paris, le 17 juin 1657, en présence de M. Thomas Berthe. - *Alias* Dehennin.

NICOLAS DE LATTRE a fait les vœux à Paris, le 11 décembre 1658, en présence de M. de Lespiney.

JEAN Le MOYNE a fait les vœux à Paris, le 18 octobre 1659, en présence de M. Langlois.

ALEXANDRE COUVREUR a fait les vœux à Paris, le 20 février 1660, en présence de M. Langlois.

JEAN LE BLANC a fait les vœux à Paris, le 7 mai 1660, en présence de M. Langlois.

JEAN DOUE, né en novembre 1637 à Daniville, diocèse [219] d'Amiens ; reçu dans la congrégation, à Paris, le 24 mai 1658 ; y a fait les vœux le 2 juin 1660, en présence de M Langlois

II. FRERES COADJUTEURS

NICOLAS. SURVIRE, né à Bayeux ; reçu dans la Congrégation le 11 septembre 1640 à Paris ; y a fait les vœux le 2 novembre 1645, les a renouvelés le 31 décembre 1656, en présence de M. Bourdet.

JEAN STROT a fait les vœux à Paris, le 27 octobre 1659, en présence de M. Coglée.

NOMS DES SUPÉRIEURS DES MAISONS FONDÉES PENDANT LA VIE DE S. VINCENT

COLLÈGE DES BONS-ENFANTS. 1625.- *Bonorum Puerorum.*

Vincent de Paul, 1626.	Jean François d'Andigny, 1690
Jean d'Horgny, 1632.	Martin de Vaquez, 1691.
Jean Pilé, 1635.	Julien Barbé, 1695.
Jean d'Horgny, 1638.	Claude Michel, 1711.
Antoine Dufour, 1643.	Antoine Philopald, 1716.
Pierre Duchesne, 1644.	Jean-Pourçain Forgeron, 1724.
Gilbert Cuissot, 1645.	Yves Abgrall, 1730.
Lambert aux Couteaux, 1649.	Pierre Collet, 1731.
Thomas Berthe, 1649.	Guillaume Vieillescases, 1736.
François Liebbe, 1650.	Barthélemy Broche 1740
Guillaume Cornuel, 1651.	Jean Duchesne, 28 mai 1741
Jean d'Horgny, 1653.	Charles Marius, 21 oct. 1741.
Jean Watteblé, 1659.	Edme Perriquet, 1743
Jacques Éveillard, 1668.	Yves Leguen, 1746
René Thieullin, 1674.	Melchor-François Duparcq 1747.
Jean Watteblé 1676.	Philippe-Joseph Leroi, 1748
Nicolas Pierron, 1679.	Honoré Nicolas Broquevielle,
Claude Huchon, 1681.	1756.
René Thieullin, 1685. -	Humbert Cousin, 1764.
Olivier Le Lasseur, 1689.	Louis-Joseph François, 1788.

SAINT-LAZARE-LEZ-PARIS. 1632.- *Sancti Lazari*

1 Vincent de Paul, 1632.	Maurice Faure, vic. Gén. 1697
2 René Alméras, 1661.	4 Nicolas Pierron, 1697.
3 Edme Jolly, 1673.	5 François Watel, 1703.
[220]	
6 Jean Bonnet, 1710	8 Louis Debras, 1747-
7 Jean Couty, 1736.	9 Antoine Jacquier, 1762.
Edme Perriquet, vic. gén. 1746.	10 Cayla de la Garde, 1788.

TOUL. 1635.- *Tullensis*.

- Lambert aux Couteaux, 1635.
 Antoine Coglée, 1637.
 François Ducoudray, 1638.
 Étienne Bourdet, 1641
 Jean Bécu, 1642.
 Charles Aulan, 1646.
 Augustin Lefeuvre, 1647.
 Gabriel de l'Espinay, 1648.
 Louis Dupont, 1652.
 Nicolas de Monchy, 1653.
 Georges Desjardins, 1757.
 Michel Caset, 1659.
 Gérard Brin, 1660.
 Louis Rivet, 1662.
 Émerand Bajoue, 1664.
 Pierre Dehaume, 1667.
 Nicolas de Monchy, 1669.
 Claude Luhet, 1674.
 Joseph-Ignace de Marthe, 1678.
 Jean Lehall ; 1683.
 Charles Charbou, 1687.
 Guillaume Doucet, 1689.
- Pierre Casimir de Cés, 1699.
 René Baudy, 1704.

 Julien Le Païs, 1730
 Ives Abgrall, 1731, et visiteur en
 1737.
 Sébastien Le Graët, 1751, et visi-
 teur en 1753.
 Bertrand Le Roux, 1753.
 François Valiton, 1754.
 Antoine Holleville, et visiteur en
 1759
 Louis le Bail, 1762.
 Honoré-Nicolas Brocquevielle,,
 1764.
 Édouard Ferris, 1771.
 H.-N. Brocquevielle, 1774.
 Adrien Lamourette, 1776.
 Louis Foursy, 26 oct. 1771
 Hypolite Passerat, 12 juin 1780
 André Chambovet, 6 avril 1789

NOTRE-DAME DE LA ROSE. 1637.- *Nostræ Dominæ de Rosa*.

- François Ducoudray, 1637.
 Gilbert Cuissot, 1641.
 F. Ducoudray, 1646.
 Guillaume Delattre, 1647.
 Bernard Codouing, 1648.
 Emerand Bajoue, 1646.
 Dormice O'Brien, 1653.
 Claude Dufour, 1654.
 Jean Chrétien, 1657.
 Jacques Lucas, 1662.
 Simon Tresfort, 1668.
 Jacques Lucas, 1677.
 Julien Guyot 1681.
 Noël Parmentier 1687.
 [221]
- Nicolas de Monchy, 1689.
 Pierre Thiébault, 1692.

 De la Houlle, 1730.
 Jean Brezeguet, 1733.
 Joseph Naproux, 1737.
 Jean Brezeguet, 1747.
 Jean-Bpte De l'Hostal, 1757.
 Mayniol, 1764.
 François Quarante, nov. 1773.
 Guillaume Fourvieux, oct. 1781.
 Georges-Marie Pol, avril 1784
 François Eyrard, 24 sept. 1785
 Jean Pierre Pagès, 9 mars 1785

RICHELIEU. — *Richelæensis*

- Lambert aux Couteaux 1638.
 Denis Gautier, 1642.
 Jean-Bapte Le Gros, 1646.
 Denis Gaultier, 1648.
 Bernard Codouing, 1649.
 Lambert aux Couteaux, 1650.
 Jean-Bapte Le Gros, 1651.
 Pierre de Beaumont, 1656.
 Benoît Been, 1658.
 Donat Cruoly, 1660.
 Pierre de Beaumont, 1661.
 Gilbert Cuissot, 1662.
 Firmin Get, 1666.
 Nicolas Thibault, 1670.
 Guillaume du Vaucel, 1675.
 François Dupuich 1676. -
- Jean Douë, 1694
 Jean Barre, 1702.
 Jacques De L'Islefort 1705.
 Pierre Michel, 1712.

 Cusson, 1730.
 Gaspar Garnier, 1742.
 Claude Pugniet, 1754.
 François Stephan, 1759.
 Jean-Pierre Aboulène, 1760.
 Jacques Louis Davelu, 1766.
 Jean-Baptiste Vignacourt, 1770.
 Louis Auguste LeClerc, novem-
 bre 1776.
 Louis-François-Norbert Frechon,
 1782.

Thomas Berthe, 1682.
François Dupuich, 1685
Jean Hourdel, 1693.
-

Jean-Claude Condamin. 2 août
1785.

LUÇON. 1638. - *Belli Loci prope Lucionum.*

Cuissot, 1638.
Jacques Chiroye, 1640.
Jacques Lucas, 1650.
Jacques Chiroye, 1656.
Louis Langlois, 1660.
Jacques Chiroye, 1662.
Jean Le Hall, 1666.
Claude Luchet, 1678.
Yves Gat, 1684.
Jacques Pigeot, 1690.
Pierre Grisard, 1690. .
Jacques Joubert 1695.

De Rupé, 1730.
Joseph La Barrière, 1731.
François-Joseph Le Roux, 1749.
Jean Taulard, 1752.
Nicolas, Philbert, 1760
Jean Feger, 1761.
Pignarr des Gravelle.
Michel Alexandre Marot, 1767,
Jacques Davelu, 1771, fait
visiteur en 1772.
Jean-Bapte Barbaut, 8 oct.. 1776.
Marie-Marc Quatresols, dit Brice,
5 octobre 1783.
Jean Gabriel Godouin, septem-
bre 1788

André Lequier, 1703.
Jean Fontaines, 1704
.....

TROYES. 1638.- *Trecensis*

François Ducoudray, 1638.
François Dufestel, 1639.
Jean Bourdet, 1642.
Charles Ozenne, 1650.
Nicolas Rose, 1654.
Gabriel Le Bourcier, 1675.
François Chevrement, 1688.
Nicolas Bernard, 1697.
Jean de Mellet de Fondelin, 1703.
.....
Claude Achilles de Lauzaunes,
1714.
Jean Dardenne, 1720
.....
Jacques Bousquet, 1730
DE La Motte, 1738
J.-Pierre Plagniard 1741.

Gérard Brin, 1654.
François Dupuich, 1658.
Guillaume Cornuel, 1665.
Gilbert Cuissot, 1666.
Denis Laudin, 1668.-
Barthélemy Brochet, 1742.
Jean Martin de Saily, 1745.
Claude Pugnet, 1747.
Melchior François Duparcq, 1754.
Jean-Louis Mathieu, 1761.
Jacques-Antoine Devilles, 1765.
Stanislas Poisson, janv. 1776.
Pierre Claude, 6 oct. 1778.
Louis-Joseph François, 13 octo-
bre 1781.
Augustin Widecocq, 19 août 1786.

ANNECY. 1639.- *Anniciensis.*

Bernard Codouing, 1639.
François Dufestel, 1642.
Jean Guérin, 1642.
Achille Le Vasseulx, 1657.
Charles Boussordée, 1660.
Louis Dupont, 1662.
René Simon, 1663.
Boniface Dubois, 1663.
Sébastien Picouays, 1669.
Charles Cornier, 1679.
Charles Le Clerc, 1682
Anne-François Royer, 1690
Charles Cornier, 1693
André Subrin, 1694.

Anne-François Royer, 1698.
Jacques Moconduis, 1699
Josse Boullenger, 1700.
Nicolas de la Motte, 1704.
.....
Amédée Gros, 1730.
Louis des Maisons, 1731.
Daniel-Joseph Jeanjean, 1738.
Claude-Etienne Meynier, 1752.
Jacques Le Court, 1759,
Joseph Tochon, 1771.
Etienne Bergeon, 21 sept. 1779.
Jean François Héame, 30 avril
1786.

CRÉCY. 1641.- *Crecicensis*.

Pierre Duchesne, 1641
Guillaume Gallais, 1650	Farjat, 1730.
Le Soudier.	Claude-Louis Louysot, 1736.
Jean-Baptiste Gilles, 1653	Blaise L'Hospital, 1737.
François Grimal, 1554	Jean Colas, 1742.
Jacques Chiroye, 1660	Jean-Sauveur Delmasse, 1753.
Michel Caset, 1662.	Claude Poirier, 1755.
Jacques Buchou, 1670	Pierre-François Natal, 1761.
Martin Le Vasquez, 1697	Jacques Carew, 1766.
Durand Rodil, 1697.	Pierre-Louis Sallon, 30 août 1782.
Michel Crespel, 1701.	

ROME, MONTE CITORIO, 1642.- *Romæ, Montis Cimatorii*

Bernard Codoing 1640.	Jean d'Horgny, 1651
Jean d'Horgny, 1644.	Thomas Berthe, 1653
René Alméras, 1647	Edme Jolly , 1655
[223]	
Jean Martin, 1665	François Picchioti, 1743
René Simon ,1668	Etienne Orengo, 1747
Jean Martin, 1677.	Raymond Rezasco, 1751.
Jean-Tacques Carretti, 1680.	Jean Rostagni, 1752.
Jean Martin, 1681	Dominique Maffei, 1755.
Pancrace Gini, 1691.	Jacques Lemetre, 1757.
Pierre Terrarossa, 1692.	Raymond Rezasco, 1762.
Pierre-François Giordanini, 1696.	Joachim Sanzogno 1764.
Pellegrin de Negri, 1700.	François Croce, 1766.
Lazare Figari, 1703.	Jacques Lernetre, 1768.
Constant Teppa, 1707.	Pierre Caromi, 1769.
Jean-Jacques Buglia, 1708.	François Raspi, 1772.
Pellegrin de Negri, 1711.	Benoit Fenaja, 1774.
Thomas Gloria, 1713.	Joseph Macchi, 1782.
Bernard Della Torre, 1719.	Louis Cortenovis, 1791.
Jean Rostagni 1736.	Léonard Ippoliti, 1798

MARSEILLE. 1643.- *Massiliensis*.

François Dufestel ; 1644.	Aymar de Garcii 1701.
Jean Chrétien, 1644.
Jean Duchesne, 1645.	Daniel Jeanjean, 1730.
Firmin Get, 1648.	Jean Bessière, 1738.
Gabriel de L'Espiney, 1660.	Antoine Magninet, 1744.
Pierre Dehaume, 1662.	.Claude Journet, 1747.
François Dupuich, 1665.	Jean Girard, 1751.
Antoine Parisi, 1671	Jean Chaume, 1755.
Claude Amirault, 1675.	Jacques Le Court, 1756.
Yves Laurence, 1686.	Jean-Baptiste Belmont, 1756.
André Gallien, 1692.	Jean-Baptiste Chareun, 1762.
Josse Boullenger, 1695.	Louis-Henri Triquet, 1765.
Pierre Le Duc, 1700.	Louis Moissonnier, 15 août 1777.

CAHORS, 1643.- *Cadurcensis*.

François Dufestel, 1643.	Jacques Hardi, 1701.
Guillaume Delattre, 1644.	François Chevremont, 1703.
Charles Testacy, 1646	Jean Henin, 1704.
Gilbert Cuissot, 1647

Nicolas Talec, 1662.
 Gilbert Cuissot, 1668.
 René Simon, 1678.
 Gilbert Cuissot, 1680 .
 Jean Le Bic, 1684.
 Bertrand Denier, 1689.
 Jacques Henin, 1693.
 François Chèvremont, 1697.
 Pierre-François Davelu, 21 octobre 1779.
 [224]

Depons, 1720.
 Jean Bories, 1730.
 Antoine Jacquier, 1748.
 .Pierre-François Ansard, 1753.
 Alexis Pertuisot, 1759.
 Jean Chalamel, 1762.
 Louis Le Bail, 1764.
 Pierre Caussil, 1771.
 Jean-Joseph Collot, 28 juillet 1788.

SEDAN. 1643.- *Sedanensis*.

Guillaume Gallais, 1643.
 François Grimal, 1644.
 Marc Coglée, 1645.
 Charles Bayart, 1648.
 Marc Coglée, 1650
 Jern Martin, 1654
 Marc Coglée, 1655.
 Pierre Cabel, 1657.
 Firmin Get, 1663.
 Julien Dolivet, 1668.
 Firmin Get, 1673.
 André Ruffé, 1681.
 Antoine Durand, 1683.

Claude Huchon, 1690.
 Jacques Joubert, 1703.
 François Desortiaux, 1708,
 Calos, 1717.
 François Desortiaux, 1718.
 Capperon, 1724.
 Julien Le Pays, 1728.
 Jean-Pourçain-Forgeron, 1730.
 Charles Marius, 1737
 Joseph Baret, 1741.
 Gaspard Garnier, 1754.
 Mathieu Corbier, 1759.
 Nicolas Philbert, 1762-1790.

SAINTES. 1643.- *Santonensis*.

Julien Guérin, 1643.
 Louis Thibault, 1644.
 Claude Dufour, 1646.
 Pierre Watteblé, 1650
 Philippe Vageot, 1651
 Charles Testaci, 1652.
 Louis Rivet, 1665
 Louis Breant, 1662.
 Louis Rivet, 1665.
 Noël Parmentier, 1675.
 Bertrand Denier, 1680
 Noël Parmentier, 1689

Jean Picquot, 1692.
 Claude Le Virlois, 1695.
 François Chèvremont, 1701.
 Annet Bourdelon, 1703.

 Jean-Pierre Belly, 1730
 Pierre-François Davelu, 1760.
 Antoine Le Vasseur, 1762.
 Claude de Rennes, 1764-1766.
 Jacques-Antoine Devillers, 1776
 Nicolas Chandon, 6 octobre 1778
 Pierre Claude, 18 novembre 1783.

MONTMIRAIL. 1644 - *Montismirabilis*.

Guillaume Delville, 1644.
 François Grimal, 1646.
 Guillaume Cornuel, 1649.
 Guillaume Delville, 1650
 Charles Bayart, 1652.
 René Champion, 1653.
 François Grimal, 1654.
 Jacques De Soudier, 1655.
 Nicolas Guillot, 1656.
 Guillaume Cornuel, 1658.
 François de Hautteville, 1660
 Emerand Bajoue 1661
 Pierre Ferot, 1662.
 [225]
 Etienne Barbier 1750

Jacques Chiroye, 1666.
 Louis Rivet, 1678.
 André L'Esquier, 1682.
 Jean Guillot, 1684.
 Jean Hourdel, 1690.
 Yves Gat, 1690.
 André L'Esquier, '6ci5 -
 François Lefort, 1701.

 Hardy, 1730.
 Marc, 1733.
 Claude-Louis Louysot, 1737.
 Jean.-Baptiste Mesnard 1749.
 Paul Galois, le 3 novembre 1776.

Christophe, 17.
Louis-Auguste Leclerc, 1773.

François-Joseph Le Prêtre 15 juillet
1788.

LE MANS. 1645.- *Cenomanensis*.

Guillaume Gallais, 1645.
Antoine Lucas, 1647.
Donat Cruoly, 1654.
Denis Laudin, 1657.
Nicolas Guillot, 1667.
Firmin Get, 1670.
Jean Watteblé, 1673.
Guillaume Du Vaucel, 1676.
Jacques Henin, 1680.
Donat Cruoly, 1687.
Pierre Himbert, 1690.

.....
Delaville, 1727.
Jean-François Poirer, 1739.
Jacques-François Cusson, 1743.
Pierre Denis, 1758.
Pierre-Noël de Salaun, 1760.
Joseph Le Roy, 1762.
Louis Le Bail, 1764.
Pierre-François Davelu, 1766.
Claude-Joseph Vaucheret, 1775.

SAINT-MÉEN. 1645.- *Sancti Mennenii*.

Jean Bourdet, 1645.
Bernard Codoing, 1646.
Louis Thibault, 1648.
Louis Serre, 1655.
Louis Rivet, 1665.
Pierre Gabel, 1670.
Louis Serre, 1671.
Antoine de Vesins dit Saint-Paul,
1675.
Louis Serre, 1676.
Louis Breant, 1681.
Antoine Parisi, 1689.

Durand Rodil, 1701.
.....
Boné, 1730.
Jean-François Watel, 1736.
François Monin, sup. et curé, 1763.
Augustin Huidecoq, 1774.
Pierre-François Davelu, 1773.
Joseph Chilbert, à la cure, 2 sep-
tembre 1776.
Jean Chelippe, 18 mars 1779,
Etienne Giroux, 19 février 1786.
Julien Grardel, 3 octobre 1789.

SAINT-CHARLES-LEZ-PARIS. 1645.- *Parisiis. Sancti Caroli*.

Bernard Codoing, 1645.
François Hourdel, 1650.
Lambert aux Couteaux, 1650.
Jean-Baptiste Le Gros, 1651.
René Almeras 1652.
Nicolas Gobelet, 1653.
Nicolas Talec, 1654.
François Eveillard, 1662.
Donat Cruoly, 1662.

Louis Dupont, 1664
Jean Watteblé, 1671.
Thomas Berthe, 1673
François Dupuich, 1682.
François Hébert, 1685.
Michel Le Jumeau, 1686.
Thomas Berthe, 1687
Michel Le Jumeau, 1689.

GÈNES. 1645.- *Januensis*.

Bernard Codoing, 1645.
Etienne latiron, 1646.
[226]
Jean Martin, 1670.
Jacques Pesnelles, 1674.
Antoine Drago, 1677.
Jean-Baptiste Vacca, 1680.
Pierre Terrarossa, 1687.
Jacques Sapia, 1692.
Lazare Figari, 1695.
Lazare Ageno, 1703
Lazare Figari, 1707
Dominique Costa, 1712
Bernard Della Torre, 1717

Jacques Pesnelles, 1657.
Antoine Drago, 1666.

Pierre Imperiali, 1730.
André Lavagna, 1738.
Jean-Baptiste Acami, 1742.
François Croce, 1748.
Gaspard Monleone, 1753.
François Croce, 1756.
André Lavagna, 1765.
Barthélemy Corradi, 1767.
François Figari, 1774.
Barthélemy Corradi, 1777.
Chrysostome Isolabella, 1797

Jean-Baptiste Monleone, 1719.

TUNIS. 1645.- *Tunetana*.

Julien Guérin, 1645.

Jean Le Vacher, 1648. *V. Alger*,

ALGER. 1646.- *Algeriensis*.

Louis Noël, 1645.
Jacques Le Sage, 1647.
Jean Dieppe, 1649.
Philippe Le Vacher, 1651.
Jean Barreau.
Benjamin-Joseph Hughier, 1662.
Jean le Vacher, 1668.
Michel Montmasson, 1686.
Yves Laurence., 1693.

Pierre Faroux, 1736.
Charles-Marie-Gabriel Poirier Du
Bourg, 1741.
Arnould Bossu, 1746.
Théodore Groisille, 1758.
Charles-Louis de la Pie de Savi-
gny, 1763.
Pierre-François Viguiet, 1771.
Claude Cosson, 1778.
Michel-René Ferrand, déc. 1782
Jean Alasia, octobre 1784

Lambert Duchesne, 1730.

TREGUIER. 1648.- *Trecorensis*.

Jacques Tholard, 1648.
Denis Pennier, 1653.
Louis Dupont, 1654.
Jean Le Blanc, 1661
Louis Bréant, 1664.
Jacques Henin, 1670.
Nicolas de Monchy, 1680.
Annet Bourdelon, 1684.
Jean Fray, 1690.

Jacques Mauconduis, 1701.
Jean Fray, 1703.
.....
Journeaux, 1730.
François Guevel, 1732.
Pierre Denis, 1761.
Mathurin Genty, 1774.
Philippe-Ignace Willin, 1779
Honoré Lallier, 1781.

AGEN. 1648.- *Aginnensis*.

Guillaume Delattre, 1648.
François Grimal, 1650.
Monestier 1651.
Edme Monestier, 1680
Jean LA Valette, 1685
Jean Ferault 1688
Claude Amirault, 1690
Mathurin Revault, 1694-

Donat Cruoly, 1665.
René Thieullin 1666
..... [227]
Jacques Révérend, 1696
.....
Pierre Jagot, 1736.
Guillaume Maurannes, 1738
Jean Cambre, 1777.

VARSOVIE. 1651. - *Varsaviensis*.

Lambert aux Couteaux, 1652.
Charles. Ozenne, 1653.
Guillaume Desdames, 1658.
François Dupuich, 1668.
Nicolas Duperroy, 1670.
Jacques Eveillard, 1674.
Paul Godquin, 1680
Augustin Demonteils, 1682.
Barthélemy Tarlot (1^{er} visiteur),
1685.

Nicolas Konawcki, 1710.
Antoine Fabri, 1714.
Simon Steffen, 1723.
Nicolas Walther, 1725.
Jean Aumont, 1730.
Pierre-Hyacinthe Sliwicki, 1739.
Nicolas Simienski, et Visit., 1774.
Sébastien Wolinski, 15 janv. 1789.
Joseph Jakubowski, 1796.

MONTAUBAN. 1652.- *Montis Albani*.

Emerand Bajoue, 1652.
François Liebe, 1654.

Fiacre-André Duchesne 1703.
Antoine Chauvin, 1704.

Edme Barry, 1657.
 Edme Barry, 1660.
 Donat Cruoly, 1664.
 Claude Amirault, 1665.
 Edme Barry, 1675.
 Pierre Piot, 1680.
 Jean Doué, 1682.
 Claude Amirault, 1686.
 François Delalande, 1690.
 Mathurin Revault, 1696.

.....
 François-Simon Monin, 1730
 Nicolas Aïnel, 1733.
 Etienne de la Coste, 1736.
 Guillaume Bastil, 1739.
 Marc-Antoine-Chrysostome
 Brousse, 1751.
 Jacques La Bastide, 1765.
 Jean-Jacques Compans, 1783.

TURIN. 1654.- *Taurinensis*.

Jean Martin, 1655.
 René Simon, 1665.
 Jacques Pesnelle, 1667.
 Yves Lorence, 1672.
 Jean Martin, 1674.
 Jacques Pesnelles, 1677.
 Yves Lorence, 1672.
 Jacques Martin, 1674.
 Jacques Pesnelles, 1677.
 Pierre Terrarossa, 1684.
 Jean-Baptiste Vacca, 1687.
 Jacques Alberti, 1690.
 François Revelli, 1695.

Jean Maino, 1697.
 Louis Bolla, 1710.
 Guillaume Martinengo, 1724.
 Dominique Amosso, 1727.
 Jean-Baptiste Termine, 1732.
 Etienne Orengo, 1737.
 Charles Guasco, 1747
 Michel Laugeri, 1775.
 Dominique Sicardi, 1787.
 Barthélemy Testa, 1788.
 Dominique Sicardi, 1793.
 Joseph Laugeri, 1797.
 Pie Scarabelli, 1799,

[229]

II

GÉNÉRALAT DE M. RENÉ ALMÉRAS

(1660-1672)

M. RENÉ ALMÉRAS

DEUXIÈME SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

ET DES FILLES DE LA CHARITÉ

Paris, 2 septembre 1672. -

CHAPITRE I^{er}

DE SA VOCATION A LA CONGREGATION DE LA MISSION. -

Pour mieux connaître la force de la grâce de Dieu dans la vocation de M. Alméras, il est nécessaire de savoir par quels liens il était engagé dans ce monde, et quels furent les combats qu'il lui fallut soutenir pour s'en détacher et pour se retirer dans la Congrégation de la Mission. René Alméras était né à Paris, le 5 février 1613. Il pouvait prétendre à des honneurs, des plaisirs et des richesses considérables, étant doué d'un esprit distingué qu'il avait cultivé par l'étude, et étant l'aîné d'une très honorable famille, qui avait pour proches parents ou alliés des évêques, des conseillers d'État, des présidents et des conseillers du Parlement, et d'autres personnes de la plus haute qualité, tant ecclésiastiques que laïques. Son père était maître des comptes, et lui-même était conseiller au grand conseil, qui était, comme on le sait, une justice souveraine dont la juridiction s'étendait par tout le royaume.

Sa naissance, ses qualités, sa charge, son âge, - il n'avait alors que vingt-quatre ans, - lui donnaient facile accès dans les plus belles compagnies, et lui ouvraient la porte [230] aux partis les plus avantageux, s'il eût voulu s'engager dans le mariage. Mais, quoique tous ces avantages fussent très puissants pour le retenir dans le monde, où il les pouvait posséder avec bonheur et vivre à son aise, Dieu lui fit la grâce de les mépriser généreusement, pour se dédier d'une manière particulière à son service ; et rien ne put l'empêcher d'exécuter le choix qu'il avait fait «d'être abject dans la maison du Seigneur, plutôt que d'habiter dans les tabernacles des mondains,» que la plupart des hommes cherchent avec tant d'affection.

Il ne se contenta pas de fuir ainsi tous les appâts trompeurs du monde, il voulut même éviter dans sa retraite tout ce qu'il y aurait pu trouver d'éclatant. En effet, au lieu de choisir une de ces saintes et illustres compagnies qui florissaient alors dans l'Église de Dieu par l'éminence de leur science, de leurs talents et de leurs emplois, ainsi qu'un de ses proches, qui avait su son dessein, tâcha de le lui persuader, il fit voir clairement combien il était détaché de tout ce que le monde estime ; il répondit à cet ami que c'était à cause de leur éclat même qu'il ne les voulait pas choisir, de peur, disait-il, qu'en fuyant le monde et les vains honneurs par une porte, il ne les rencontrât par une autre. Ce fut dans cette vue d'un parfait mépris du monde et de l'amour de sa propre abjection qu'il jeta les yeux sur la Congrégation de la Mission, qui était comme dans son berceau ; presque inconnue au monde, et la plus petite de toutes, elle n'était alors composée que d'un fort petit nombre d'ecclésiastiques d'humble condition, que M. Vincent, leur fondateur, appelait des prêtres des villages et les serviteurs des pauvres, et qui faisaient profession particulière de simplicité, d'humilité et de pauvreté.

Il reçut donc avec une parfaite correspondance de son cœur l'inclination que Dieu lui donna d'embrasser la manière de vie de cette Congrégation naissante, qui était dans sa première ferveur, et où ceux qui la composaient n'étaient [231] qu'un cœur et qu'une âme, par l'union d'une parfaite charité, ainsi que les chrétiens dans la primitive Église. Après avoir bien examiné devant Dieu et pensé pendant l'espace de deux ans aux moyens de le faire réussir, il se résolut d'en parler à son respectable père et d'en poursuivre incessamment l'exécution. Il était pressé d'un si ardent désir de l'accomplir, pour obéir à la vocation divine dont il était pleinement persuadé, que le moindre retard lui semblait insupportable, comme il le déclara depuis à une personne de confiance.

Son père, quoique très homme de bien, fut extrêmement surpris de cette proposition et vivement affecté de cette résolution, non seulement à cause de la privation d'une personne qui lui était si chère, mais encore à cause de l'intérêt de sa famille, dont son fils devait être le principal appui ; de sorte qu'après lui avoir témoigné tout ce que l'amour paternel et le sentiment d'une telle perte lui purent suggérer pour le faire changer de résolution, il lui dit enfin, le voyant inflexible, que puisqu'il avait été deux ans à former et préparer ce dessein, il lui en fallait à lui aussi au moins autant pour voir s'il y devait donner son consentement.

Si M. Alméras trouva tant de résistance de la part de son père à l'exécution de son pieux projet, il n'en trouva pas moins du côté de M. Vincent lorsqu'il le lui eut déclaré ; car, quoique ce sage supérieur reconnût en lui d'excellentes dispositions, il craignait toujours que, recevant dans sa Congrégation naissante un jeune homme de condition, nourri délicatement et qui était déjà élevé dans une charge considérable, il n'ouvrit la porte à quelque relâchement de l'esprit de simplicité, d'humilité et de mortification dont il faisait avec tous les siens une particulière profession. C'est pourquoi il fit tout ce qu'il put pour le détourner de sa résolution lorsqu'il lui en parla. M. Alméras le raconta un jour à un prêtre de la compagnie : «M. Vincent, dit-il, entrevoyant la vanité dont j'étais [232] rempli, me parla de la Congrégation de la manière la plus humiliante qu'on puisse imaginer ; il me dit entre autres choses : Monsieur, nous sommes de pauvres gens, mal accommodés et sans aucun lieu assuré, étant obligés d'aller partout où l'obéissance nous envoie. Il me représenta, ensuite la pauvreté du vivre, des vêtements, du lit et de tout le reste, d'une façon surprenante, jusqu'à me dire que si j'avais vu l'extrême pauvreté des séminaristes et l'abjection de leurs exercices, cela me rebuterait : de sorte que je m'imaginai que le séminaire était comme un lieu rempli de toutes sortes de misères. Mais, nonobstant cela, j'étais résolu d'y entrer, parce que Dieu m'avait prévenu de cette pensée, qu'un homme qui quittait le monde ne devait plus aimer et estimer que la pauvreté, les souffrances et les humiliations ; et je ne pouvais comprendre qu'une personne qui se revêtait d'un sac dans une religion ou d'une soutane dans une congrégation ecclésiastique, pût désirer ni chercher autre chose ; et ainsi tout ce que me disait M. Vincent pour me dégoûter était ce qui me fortifiait le plus pour l'embrasser.»

Voilà ce que M. Alméras a rapporté lui-même de ce qui s'était passé entre lui et M. Vincent dans plusieurs entretiens qu'ils eurent touchant sa vocation à la Mission. Ce sage Supérieur n'en demeura pas là, car, voyant qu'il ne pouvait par toutes ces raisons faire changer de résolution au postulant, il y employa les remontrances de Mme la présidente Goussault, à qui sa piété singulière, aussi bien que sa parenté, donnait beaucoup de crédit sur l'esprit de M. Alméras, qui était son neveu ; mais tout ce qu'elle put dire de la vie cachée et laborieuse des missionnaires qu'elle connaissait particulièrement augmenta son ardeur au lieu de la diminuer ; ayant reconnu sensiblement que Dieu l'appelait à ce genre de vie humble et pénible, il s'y était en effet tellement résolu dès le commencement qu'il ne s'attendait à autre chose dans la Mission qu'à des privations et à des humiliations ; et il a toujours [233] si bien conservé les mêmes sentiments que, comme il l'a avoué depuis, il était surpris qu'on lui fit quelque honneur et qu'on lui donnât quelque repos, ne croyant pas qu'on le dût traiter autrement que comme le dernier de la maison.

Enfin, après diverses épreuves, la constance persévérante de M. Alméras surmonta la résistance de son père ; et bientôt l'un et l'autre, joignant leurs sollicitations auprès de M. Vincent, le firent acquiescer à leur juste demande. On ne doit pas omettre ici, une circonstance digne de remarque, c'est que ce père, qui avait été au commencement si contraire au dessein de son fils, fut dans la suite tellement persuadé que sa vocation venait de Dieu qu'il ne se contenta pas de lui donner son consentement et sa bénédiction ; comme un autre Abraham, il voulut lui-même contribuer à l'exécution de son sacrifice, l'amenant à Saint-Lazare et le présentant à M. Vincent, auquel il dit avec une générosité vraiment chrétienne qu'il déposait entre ses mains tout l'autorité que Dieu lui avait donnée sur son fils, pour en disposer à sa volonté, suivant les desseins de la divine Providence. M. Vincent, de son côté, le reçut comme un présent du ciel, et comme une personne dont la vocation extraordinaire et les avantages de nature et de grâce qu'il avait reçus de Dieu lui étaient un présage qu'il serait bientôt une des principales colonnes de la Congrégation. Il le fut, en effet, durant toute sa vie, par l'exemple de ses vertus et par sa prudente conduite dans les premières charges de la Compagnie.

La grâce que Dieu fit en cette occasion à M. Alméras s'étendit encore jusqu'à la personne de son père, qui profita beaucoup, dans son état séculier, de l'exemple de vertu qu'il voyait en son fils. On le peut constater par les sentiments d'héroïque détachement qu'il témoigna dans la lettre suivante. Il l'écrivit en 1647 à M. Vincent pour répondre aux excuses que celui-ci lui avait présentées de ce que son [234] fils était allé à Rome sans lui en donner avis ni prendre congé de lui : «Quand je considère, dit-il, de quelle sorte et avec quel acquiescement je consentis à la vocation de mon fils, sans que les tendresses naturelles m'aient empêché de le consigner entre vos mains, que depuis près de dix ans je n'ai exigé aucun des soins que les enfants donnent à leur père, que je ne lui ai jamais parlé de sa vocation qu'en l'approuvant et en me réjouissant de l'y voir, si bien confirmé, je vous proteste devant Dieu, qui est le seul scrutateur des cœurs, que je ne trouve rien à dire sur les desseins que vous avez sur la personne de mon fils, aux commissions ni aux emplois que vous lui donnez, ni aux voyages que vous lui faites faire, fussent-ils jusqu'aux Indes. Ayant, la première fois que je vous le menai, déposé entre les mains de Dieu et les vôtres l'autorité paternelle que j'avais sur lui, pour vous en rendre le maître absolu, je ne puis ni ne dois révoquer l'offrande que j'en ai si volontairement faite : ainsi il me reste à prier Dieu qu'il bénisse ses actions, qu'il fasse prospérer ses voyages, et vous, Monsieur, de me donner quelque part à vos prières.»

Les termes de cette lettre sont un témoignage d'une vertu non commune dans un père qui avait assurément pour un si digne fils une affection égale à son mérite ; mais il passa encore bien plus avant dans l'exercice de cette vertu, lorsqu'à son imitation il fit un sacrifice de lui-même à Dieu dans la même Congrégation, où il fut reçu le 2 mars de l'an 1657. Il y donna une très grande édification jusqu'à sa mort. Voici le témoignage qu'en a rendu M. Vincent, écrivant à un supérieur de la Compagnie : «Le père de M. Alméras honore depuis quelque temps le séminaire de sa présence, ayant eu la dévotion de prendre l'habit et la qualité de séminariste, et d'assister aux exercices comme il fait, autant que son âge de quatre-vingt-deux ans le lui permet. C'est une grande humilité pour un maître des comptes, chef d'une très honorable famille, et un vénérable [235] vieillard ; mais aussi a-t-il trouvé le secret d'être grand en l'autre vie, après l'avoir été en celle-ci, qui est de se faire petit comme un enfant pour l'amour de Notre-Seigneur.»

Après sa mort, qui arriva au bout de dix mois, M. Vincent en écrivit aux maisons de la Congrégation en ces termes : «M. Alméras le père a trouvé la fin de ses jours au bout de quatre-vingt-trois ans qu'il a vécu sur la terre ; il tomba malade le premier jour de l'an, et le quatrième il alla au ciel, nous avons sujet de le croire ainsi, après les actions de vertu que nous lui avons vu pratiquer depuis son entrée en la Congrégation, qui ont édifié toute la maison et qui l'ont disposé à une bonne mort, en suite d'une si longue vie.»

Voilà en peu de mots les bénédictions dont Dieu combla ce digne père par les mérites de son fils.

CHAPITRE II

-Entrée de M. Alméras dans la Congrégation ; des vertus qu'il pratiqua au séminaire, et particulièrement du grand détachement qu'il a toujours eu pour ses parents.

M. Alméras ayant obtenu de M. Vincent la grâce qu'il demandait après toutes les épreuves que nous avons ci-dessus rapportées, il commença d'abord par la retraite qu'on fait avant d'être reçu au séminaire de la Congrégation de la Mission. À ce sujet, parlant confidemment à un prêtre de la même Compagnie, il lui dit, entre autres choses, qu'ayant passé dix jours dans la retraite, suivant l'usage de ce temps-là, il s'attendait qu'on lui parlerait aussitôt de le recevoir au séminaire, mais le directeur du séminaire, qui le conduisait dans ses exercices, attendant qu'il demandât d'y être reçu, le laissa continuer jusqu'à douze jours sans lui rien dire là-dessus et sans lui faire savoir la cause de ce retard. Cela dura jusqu'à ce que M. Vincent l'étant venu voir et lui ayant demandé comment il se trouvait des exercices, il lui dit qu'il s'en trouvait bien et qu'il attendait [236] qu'il donnât l'ordre de le recevoir au séminaire. M. Vincent ayant répondu qu'il attendait aussi qu'il le lui demandât derechef ; et voyant qu'il persistait toujours dans sa première résolution, lui fit lire le règlement de la Congrégation, pour éprouver encore davantage la fermeté de sa vocation, avant que de l'admettre au séminaire avec les commençants.

Pendant le temps que M. Alméras demeura ainsi dans la retraite, un frère de la maison qui avait ordre de lui faire du feu et de lui rendre quelques petits services, a rapporté ce qui suit : «Comme j'allais, disait-il, de temps à autre dans la chambre où M. Alméras faisait sa retraite, il prenait occasion de me demander ce qu'on faisait dans la Mission, comment on s'y comportait, ce que l'on s'y proposait, comment on vivait, et semblables choses dont il s'enquérât diligemment ; et je lui répondais tout simplement ce que j'en savais ; à quoi il témoignait prendre grand plaisir, s'enflammant de plus en plus dans sa résolution. Et je lui entendais dire : «C'est ici que Dieu m'appelle, c'est ici que Dieu m'a toujours appelé. J'ai cherché beaucoup de choses, je ne savais pas ce que je cherchais ; mais enfin j'ai trouvé ce que Dieu demande de moi.»

Il fut donc enfin reçu au séminaire le 24 décembre 1638. Il y parut dès lors tellement mort à toutes les choses du monde et aux inclinations de la nature, particulièrement envers ses parents, qu'on peut dire avec vérité que Notre-Seigneur lui donna en ce jour-là une abondante participation de la grâce de sa naissance en le dépouillant du vieil homme et le revêtant du nouveau d'une manière tout extraordinaire. Dans cet esprit et cette disposition d'une vie nouvelle, il renvoya aussitôt à sa maison tout son linge délicat, sa soutane de soie et ses autres habits, comme les restes du vieil homme, dont il s'était tellement dépouillé qu'il ne voulait pas même qu'il en parût aucune marque dans la maison ; mais ce qui est bien plus difficile et digne [237] d'admiration, c'est qu'il se dépouilla de telle sorte des maximes du siècle et des façons d'agir et de parler qui sont ordinaires aux hommes du monde, et particulièrement aux personnes de condition, qu'il paraissait tout autre à ceux qui l'avaient connu auparavant. En effet, il s'appliqua d'abord, dans une continuelle attention sur lui-même, à imiter Notre-Seigneur dans ses vertus qui sont le plus opposées à l'orgueil, au faste et à la vaine politesse du monde, par la pratique de la simplicité et de l'humilité chrétienne qu'il voyait reluire dans la Congrégation de la Mission, et particulièrement en la personne de son instituteur, M. Vincent, et en celle de M. de La Salle, directeur du séminaire, qui étaient deux fidèles copies de ce divin original ; en quoi il fit bientôt un tel progrès qu'il semblait transformé en un autre homme, en sorte que plusieurs qui furent reçus dans la Congrégation et qui ne savaient pas ce

qu'il avait été dans le monde, le voyant agir en particulier d'une manière si simple et si humble, le prenaient pour un homme de village ou de basse condition. Il s'appliquait avec la même ferveur à la pratique de toutes les autres vertus, et particulièrement de celles qui sont plus propres aux missionnaires et qui composent l'esprit de leur vocation. Ce fut en ce temps-là que M. de La Salle fit sur ce sujet plusieurs conférences au séminaire, pour découvrir avec plus de certitude en quoi consistait principalement cet esprit. Après que l'on eut enfin reconnu par un sentiment unanime, qui fut approuvé et confirmé par M. Vincent, que cet esprit consistait dans la simplicité, humilité, la douceur, la mortification, le zèle du salut des âmes, M. Alméras, à qui Dieu avait donné sur cela beaucoup de lumières, n'eut pas moins d'ardeur à s'enrichir de ce trésor qu'il en avait montré à le découvrir, et il fit une si bonne provision de cet esprit qu'il l'a toujours conservée et augmentée avec une fidélité non pareille jusqu'à sa mort. C'est ce qui le faisait remarquer entre les [238] autres, même par les personnes externes, qui témoignaient dans les rencontres une estime particulière de sa vertu. Un prêtre de la Congrégation a rapporté à ce sujet que, s'étant trouvé vers ce temps-là dans une assemblée de plusieurs abbés et autres personnes de condition et de piété, il les entendit parler avec éloge des vertus de M. Almeras ; ils le comparèrent au dévot Berchmans, qui a été de son temps un excellent modèle de perfection dans la Compagnie de Jésus ; ils ajoutèrent même qu'ils voyaient encore plusieurs choses remarquables dans la vie de M. Alméras qu'ils ne trouvaient pas dans celle de Berchmans, tant il était dès lors en estime de vertu et de sainteté dans le monde.

Cependant il avait de si bas sentiments de lui-même, qu'après avoir achevé, avec sa ferveur ordinaire, l'année de son séminaire, il demanda et obtint de M. Vincent d'y demeurer encore une seconde année avec les commençants ; et ayant reconnu, par sa propre expérience, les grands fruits qu'on retire de ces deux années de séminaire, il obtint de M. Vincent que cette sainte pratique fût universellement observée dans la Congrégation, comme elle l'a été depuis au grand profit des commençants, qui jusqu'alors n'avaient demeuré qu'une année au séminaire. Mais un des plus rares exemples de vertu qu'il a donnés est celui du détachement de ses parents, qu'il pratiqua dès le commencement et qu'il a depuis continué durant toute sa vie dans un très haut degré de perfection. Après qu'il eut été reçu au séminaire, son père et ses frères, et d'autres proches parents, venaient quelquefois les fêtes et les dimanches entendre vêpres à Saint-Lazare pour lui parler à la sortie de l'église, où ils l'attendaient au passage ; mais lui, se contentant de les saluer en passant devant eux, sans rien dire, se retirait avec les autres au séminaire, et il y demeurait jusqu'à ce qu'on lui ordonnât, de la part de son directeur, de leur aller parler ; ce qu'il a observé dans la suite de sa vie avec une [239] merveilleuse exactitude, n'ayant jamais rien, fait en semblables rencontres, tant qu'il a été inférieur dans la Congrégation, que par l'ordre exprès de ses supérieurs. Depuis le jour de son entrée, il n'alla voir son père, pendant vingt ans qu'il demeura dans le monde, qu'une ou deux fois au plus, lorsqu'il était malade ; encore ne fut-ce pas de son propre mouvement, mais par obéissance, M. Vincent l'y ayant envoyé ; et quoiqu'il ait souvent passé devant la maison, allant par la ville pour les affaires de la Congrégation, il n'y est jamais entré, comme lui-même l'a déclaré à un prêtre de la Compagnie, en lui écrivant pour le détourner de la pensée qu'il avait d'aller voir ses parents. Mais ce qui semble encore plus surprenant, c'est qu'ayant été envoyé en divers lieux fort éloignés, même jusqu'à Rome, où il demeura plusieurs années, non seulement il n'est pas allé voir son père avant son départ, quoiqu'il ne sût pas s'il le reverrait jamais ; ni encore au retour de ses voyages ; il ne lui en donna même pas avis, tant il était mort au monde et aux plus tendres Inclinations de la nature.

S'il était ainsi retenu en ce point envers son père, il ne faut pas s'étonner s'il l'a été envers ses frères et ses sœurs : aussi n'est-il jamais allé les visiter, pas même deux de ses sœurs, très vertueuses religieuses et qui l'ont souvent sollicité par lettre de les consoler de son entretien, pour leur édification spirituelle. Il est même arrivé qu'ayant été envoyé par M.

Vincent au monastère de Longchamp, où était l'une de ses sœurs, pour traiter de quelque affaire importante pour la gloire de Dieu avec une des principales religieuses, il s'acquitta de sa commission et s'en revint sans voir ni demander sa sœur, demeurant ferme dans cette maxime chrétienne qu'il a toujours fidèlement observée, de n'accorder jamais rien à l'amour naturel envers ses proches que par la force de l'obéissance : c'est ce qu'il a fait voir en beaucoup d'autres occasions qui se sont présentées.

Pendant qu'il était employé aux missions dont il avait la [240] direction, son père le sollicitait souvent d'en aller faire une dans la terre d'un seigneur qui était de ses parents, et où il aurait été reçu avec honneur et avec toutes sortes de satisfactions ; mais cette seule considération fut suffisante pour l'en détourner, et il obtint de M. Vincent de n'y être pas envoyé.

Il refusa, dans le même esprit, à M. l'abbé Alméras, son frère, la grâce qu'il lui demanda de demeurer à Saint-Lazare, ne fût-ce que quelque temps ; car, quoiqu'il fût pour lors Supérieur général de la Congrégation et qu'il eût sujet de croire qu'on n'aurait pas trouvé à redire qu'il eût accordé ce privilège particulier à une personne qui le touchait de si près, il ne voulut pas néanmoins se dispenser en sa faveur de l'usage ordinaire de la maison, ne désirant user de son pouvoir que pour maintenir les règles et les pratiques de la Congrégation. Il s'excusa par le même principe envers sa sœur, religieuse de Longchamp, de ne satisfaire à la prière qu'elle lui avait faite de la part de l'abbesse d'envoyer quelqu'un des prêtres de sa Congrégation, dont il était alors Supérieur général, pour faire quelque exhortation ou conférence spirituelle aux religieuses de ce monastère ; il lui représenta simplement l'usage contraire de la Congrégation, alléguant son désir de ne se point dispenser des règles et louables coutumes qui y sont en usage, surtout en faveur de la chair et du sang, quoique ce soit par des motifs qui semblent être tout spirituels et n'avoir d'autre but que la gloire de Dieu.

CHAPITRE III

Des emplois qu'il a eus dans la Congrégation avant d'en être élu Supérieur général : directeur du séminaire interne (1641) ; assistant de la maison de Saint-Lazare ; directeur des retraitants, etc. -

Le progrès que M. Alméras fit dans la perfection durant les deux ans de son séminaire fut si considérable que [241] M. Vincent pensa avec juste raison qu'il ne fallait pas plus longtemps le tenir caché dans la retraite et le silence, mais le mettre en état d'employer utilement au salut des âmes les grâces et les talents dont Dieu l'avait enrichi. Dans ce dessein, il lui fit recevoir les ordres sacrés, auxquels il apporta toutes les dispositions qu'on pouvait attendre de sa piété ; aussi, il en reçut l'esprit avec plénitude comme il a paru clairement dans la suite de sa vie par les bénédictions particulières que Dieu a données aux divers emplois auxquels il a été appliqué. M. Vincent commença en même temps à le disposer aux principales fonctions de la Congrégation, auxquelles il travailla depuis sous la conduite des plus anciens de la Congrégation. En ayant bientôt acquis une parfaite connaissance, il se rendit en peu d'années capable de conduire et de diriger les autres. C'est pourquoi, dès l'année 1641, M. Vincent l'établit directeur du séminaire interne, où, par l'exemple de ses vertus, par ses ferventes et fréquentes exhortations, et par sa vigilance et son exactitude, il éleva à la perfection chrétienne et à l'esprit de la Mission grand nombre de bons sujets, qui ont toujours depuis conservé pour lui une affection toute particulière.

Il se comportait de telle sorte envers tous, que chacun croyait être singulièrement chéri de lui, ce qui est un merveilleux secret pour gagner le cœur des inférieurs et les porter ensuite à faire tout ce qu'on leur propose.

Tous les jours de dimanche et de fête, il faisait des exhortations publiques dans le séminaire, ou, non seulement les séminaristes, mais encore les autres personnes de la maison qui pouvaient y assister ne manquaient pas de se rendre ; et ayant pris pour texte pendant dix-huit mois ou deux années ces paroles de Notre-Seigneur : «Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait», il traita des vertus chrétiennes et propres aux missionnaires avec tant de grâce et d'énergie que ses discours étaient reçus de ses auditeurs, [242] ainsi qu'un d'eux l'a rapporté, comme une céleste manne et comme un festin délicieux.

Une des choses qu'il inculquait fort souvent aux séminaristes, en particulier et en public, c'était de ne pas s'arrêter à l'apparence extérieure de la vertu, mais de passer à l'intérieur et de s'appliquer à une vertu solide, fondée sur une entière abnégation de soi-même, qu'il disait être fort rare, même parmi ceux qui aspirent à la perfection ; il usait de diverses industries pour les convaincre de cette vérité, et n'omettait nulle occasion pour la leur faire pratiquer.

Un jour entre autres, il leur ordonna de s'appliquer dans l'oraison à penser devant Dieu quelle était la vertu la plus nécessaire à un séminariste, afin de s'y affectionner et de s'y résoudre efficacement ; et le lendemain, conférant avec eux sur ce sujet, il demanda à tous, l'un après l'autre, jusqu'aux frères, leur sentiment ; il écrivit en même temps sûr un papier les vertus que chacun lui montra.

Après cela, ayant constaté quelle vertu avait eu plus de voix, il trouva que c'était la mortification d'où il pris sujet de les exhorter à la pratique de cette vertu fondamentale du christianisme, et à se convaincre par le sentiment de la plupart d'entre eux et par d'autres puissants motifs à s'y adonner avec ferveur et persévérance.

Il employait ainsi divers moyens pour instruire et pour exciter à se mortifier en toutes choses ; c'est ce qu'il a fort recommandé aux directeurs qui, après lui, ont été appliqués à cet emploi, leur enseignant les moyens de faire avancer les séminaristes par l'exercice de la mortification dans la vertu solide et dans le véritable esprit du christianisme, dont il avait une très haute idée et une très ardente affection.

Quoique ce seul emploi de la direction du séminaire fût suffisant pour occuper entièrement un directeur, surtout en ce temps-là où il lui fallait dresser les statuts et règlements de tous les offices du séminaire et les mettre [243] dans le bon ordre que l'on y voit encore maintenant, outre les exhortations plus fréquentes, son assiduité à l'office dans le chœur et à d'autres exercices qu'il ajoutait aux fonctions ordinaires du directeur, néanmoins tout cela n'étant comme rien à l'ardeur de son zèle : il était toujours prêt à embrasser tous les travaux que l'obéissance lui proposait souvent par-dessus cette pesante charge.

M. Vincent connaissant l'étendue et la capacité de son esprit, et les grands dons que Dieu avait mis en lui pour tous les emplois de la Congrégation, lui confiait d'ordinaire les plus importants et les plus difficiles : il le fit donc encore assistant de la maison de Saint-Lazare, emploi qui à lui seul, comme l'on sait, occupe un homme tout entier ; il l'appelait aussi à son conseil pour toutes les choses qui se présentaient à résoudre et l'envoyait souvent traiter avec les personnes du dehors des principales affaires qui requéraient un homme éclairé comme lui. M. Vincent disait quelquefois qu'il était assuré que M. Alméras n'omettrait rien de tout ce qu'il lui confierait, tant il était assuré de sa prudente conduite en toutes choses.

Il s'appliquait encore en ce temps-là à diriger les missions les plus considérables, et il s'en acquittait toujours avec une grâce singulière. D'un côté il maintenait les ouvriers qui travaillaient sous sa conduite dans une observance exacte du règlement, et cela beaucoup plus par son exemple que par ses paroles ; et, pour ce qui regarde le peuple, il savait fort bien, à l'imitation de saint Paul, se faire tout à tous pour les gagner tous à Dieu. Il prêchait, selon l'esprit de la Mission, d'une manière simple, claire et intelligible à chacun, mais solide et docte, et propre à persuader ses auditeurs. Il n'avait pas une moindre grâce pour toucher les cœurs et les porter à une parfaite contrition dans le tribunal de la pénitence, pour réconcilier

[244] les ennemis, accorder ceux qui étaient en procès et remplir tous les exercices qu'on pratique en mission, parce que toutes ses paroles et toutes ses actions étaient non seulement animées d'un grand zèle, mais aussi accompagnées d'une rare prudence et d'une douceur et patience inaltérables ; nous en rapporterons ci-après quelques actes particuliers en parlant de ces mêmes vertus.

Il fut encore souvent appliqué à cette même époque à la direction de personnes de la plus haute qualité, tant ecclésiastiques que laïques qui venaient faire la retraite spirituelles à Saint-Lazare, ainsi qu'à la conduite des ordinands durant leurs exercices. Il possédait si bien l'ordre de ces exercices et tout ce qui est requis pour les faire réussir à la gloire de Dieu, qu'il en a dressé la plupart des règlements ; de là vient qu'il s'apercevait des moindres manquements que les officiers subalternes y commettaient, et il ne manquait pas de les avertir aussitôt, ce qui obligeait chacun à être fort soigneux de s'acquitter, de son office. Ce qui, enfin, est plus digne d'admiration touchant son exactitude en ce point, c'est qu'il l'a pratiquée jusqu'à la fin de sa vie, même au plus fort de ses occupations et de ses souffrances.

Ayant ainsi continué quelques années à exercer l'office de directeur du séminaire avec le soin, de toute la maison en qualité d'assistant, et tous les autres emplois que nous venons de rapporter, il succomba enfin épuisé de forces, sous le poids de tant de travaux aussi bien que des pénitences extraordinaires qu'il faisait en même temps. C'est ce qui obligea M. Vincent, en 1646, de lui donner pour successeur dans la direction du séminaire M. Lambert, un des plus anciens prêtres de la Compagnie, et un des plus vertueux de son temps, afin de compenser la privation d'un si excellent directeur par le choix du plus digne successeur qu'il lui pouvait donner.

À partir de ce temps-là, M. Alméras ne put jamais se [243] rétablir dans une parfaite santé, et il fut toujours jusqu'aux derniers moments de sa vie dans de continuelles souffrances, comme il l'a déclaré à quelques personnes de confiance. Mais ce qui nous doit faire admirer ici la conduite de Dieu sur son fidèle serviteur, c'est que l'ayant voulu sanctifier, par cette longue croix des infirmités corporelles, dont la durée a été de plus de vingt-sept ans, il a suppléé de telle sorte au défaut des farces du corps par celles de l'esprit, animées de la grâce, qu'il n'a pas laissé toute sa vie de travailler à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes dans les plus grands et les plus importants emplois de la Congrégation.

En effet, à peine fut-il un peu remis de son épuisement, que M. Vincent l'employa à faire la visite de quelques maisons des provinces éloignées, et il s'acquitta de cette commission avec un très grand fruit et une singulière satisfaction, de tous, ce qu'il a fait encore depuis, en diverses provinces, avec la même bénédiction. Et M. Vincent était tellement persuadé de la grâce qu'il avait pour réussir dans cet emploi, qu'il a dit quelquefois que pour rétablir une maison déchuë de l'observance exacte des règles, il ne fallait qu'envoyer M. Alméras, et qu'il la remettrait bientôt en son premier état.

Après les premières visites qu'il fit, notamment à Gênes, M. Vincent l'envoya à Rome, et l'y établit quelque temps après, supérieur de la maison, où sa présence apporta beaucoup de bénédictions tant spirituelles que temporelles. C'était un nouvel établissement qui avait commencé depuis peu d'années, où l'on n'avait encore qu'une maison de louage ; cette situation était un grand obstacle au progrès de la Congrégation et de ses fonctions dans ce pays-là, et une occasion de beaucoup d'embarras à cause des changements de demeure auxquels on était sujet par la volonté des propriétaires. M. Alméras ayant vu le grand besoin qu'on avait d'une maison stable et assurée, le représenta à M. Vincent [246] cent par lettres, pour le porter à chercher les moyens d'y pourvoir au plus tôt. Quoique ce sage supérieur louât le zèle qu'il lui témoignait en cela pour la gloire de Dieu et l'avancement de la Congrégation, néanmoins ayant pour maxime inviolable de sa conduite de suivre pas à pas, comme il disait, l'adorable Providence de Dieu, sans la devancer jamais, et ne voyant pas encore alors qu'elle lui ouvrît le chemin et présentât les moyens d'exécuter ce dessein, il se contenta de répondre à

M. Alméras que l'heure n'était pas encore venue ; que les œuvres de Dieu ne se font pas quand nous le souhaitons, mais lorsqu'il lui plaît, et que c'était une bonté particulière de sa part sur nous de nous donner cette occasion d'honorer la pauvreté de Notre-Seigneur, qui n'avait point eu de logement en propre sur la terre.

M. Alméras ne perdit point courage à cause de ces difficultés ; au contraire, prévoyant les grands biens que la Congrégation ferait pour le service de Dieu dans cette première ville de la chrétienté si elle y avait une maison assurée, il crut qu'il ne devait rien omettre de ce qui dépendait de lui pour faire réussir ce pieux dessein. Il se résolut donc, avec le consentement de M. Vincent, d'employer à l'achat de cette maison une somme considérable de la succession de Mme Fayet, sa grand'mère ; et, lorsqu'il l'eut reçue, il employa tous ses soins et toute sa diligence pour trouver une maison propre pour les fonctions de la Compagnie.

Ce fut toutefois sans en pouvoir rencontrer aucune proportionnée aux moyens que l'on avait pour cela. On reconnut visiblement depuis que les divers obstacles que l'on rencontra dès lors dans l'exécution de cette œuvre étaient un effet particulier de la divine Providence sur cette maison naissante.

En effet, ayant été privée de son revenu quelque temps après par les guerres civiles qui survinrent en France, elle ne [247] subsista pendant deux ou trois ans que par le secours de cet argent, dont elle consumma une partie dans son extrême nécessité ; et nonobstant la diminution notable de cette somme destinée à l'achat d'un immeuble, Dieu disposa si bien des choses quelques années après, qu'on trouva une maison commode, d'un prix raisonnable, qu'on acheta avec le reste de cet argent et l'assistance de quelques bienfaiteurs que la divine Providence suscita à propos pour l'accomplissement de cette œuvre importante à sa gloire.

Cependant, comme toutes choses réussissent au bien de tous ceux qui aiment Dieu parfaitement, M. Alméras, qui était extrêmement animé de cet amour, tira un grand profit de tous ces retardements et accidents fâcheux par beaucoup d'actes excellents d'une entière soumission au bon plaisir de Dieu.

Il les pratiqua dans une telle perfection, qu'étant retourné en France avant l'achat d'une maison, il laissa l'argent entre les mains de celui qui lui succéda depuis, sans s'en mettre en peine et sans faire connaître qu'il eût jamais apporté aucun bien à la maison de Rome. Mais l'on ne doit, pas s'étonner qu'après s'être donné lui-même sans réserve à la Compagnie il fit si peu de cas du présent, quoique très considérable, qu'il lui avait fait de ses biens.

M. Alméras étant donc retourné en France en 1651, fut établi quelques mois après supérieur de Saint-Charles, dans un temps très fâcheux à cause des ravages et des pillages que les étrangers faisaient pour lors aux environs de Paris, et auxquels cette maison, qui est hors des faubourgs de Paris, se trouvait exposée.

Comme M. Vincent savait par expérience que Dieu favorisait partout d'une spéciale protection ce digne Missionnaire, il jugea prudemment qu'il ne pouvait donner à cette maison, déstituée de tout secours humain, un plus puissant appui que celui qu'elle pouvait recevoir par les mérites et la prudente conduite d'un tel supérieur. En effet, son espérance [248] ne fut pas vaine. Dieu protégea en diverses rencontres cette maison au milieu des dangers ; on le vit en particulier dans une occasion au sujet de laquelle M. Vincent écrivit alors au supérieur de Gênes dans les termes suivants :

«Vous me faites donc espérer, Monsieur, vos prières pour la paix de ce royaume : je vous en remercie ; jamais le besoin n'en fut plus grand, il n'y a que trois ou quatre nuits que nous avons une armée entière autour de notre enclos ; mais parce qu'elle était poursuivie par celle du roi, elle fila dès le matin en grande hâte, et l'arrière-garde fut attaquée derrière le séminaire de Saint-Charles. Ce séminaire courut bien risque d'être pillé. Les soldats y étant entrés dans ce dessein voulurent maltraiter M. Alméras, qui leur offrait la table et de l'argent, pourvu qu'ils ne fissent point de mal ; mais ils allèrent dans les chambres et rompirent des coffres, et se chargèrent de ce qu'ils trouvèrent de meilleur ; et sur le point qu'ils sortaient

chargés de butin, un suisse et un cocher de M. le duc de Bouillon passant par là virent ce désordre et mirent la main à l'épée contre eux, et, après leur avoir fait rendre ce qu'ils avaient pris, les mirent dehors et demeurèrent le jour et la nuit dans la maison pour empêcher que d'autres voleurs n'y entrassent. Ce sont des hommes qui ne nous connaissaient point et qui se sont portés à notre défense par compassion. Il faut avouer que Dieu est admirable de nous les avoir adressés si à propos. Nous les avons reçus et considérés comme deux protecteurs venant de sa part ; ils se retirèrent le lendemain, qui était mercredi dernier, assez satisfaits de nous.»

L'extrême désolation que les guerres civiles causèrent en diverses provinces de France, particulièrement en Picardie et en champagne, excita la charité de plusieurs dames de Paris à procurer le soulagement des peuples qui y étaient dépourvus de tout secours humain.

M. Vincent, pour correspondre à leurs pieuses intentions, envoya, dès l'an 1650, plusieurs Missionnaires qui furent [249] employés à pourvoir aux nécessités spirituelles et corporelles d'une infinité de pauvres abandonnés. Mais comme la continuation de ces guerres, qui durèrent dix ans, renouvela en divers lieux de semblables misères, M Vincent continua toujours aussi les mêmes assistances, par le secours de ces charitables dames il envoya, entre autres ouvriers propres à ce dessein, M. Alméras dans la ville de Laon et aux lieux circonvoisins, en 1654, et celui-ci s'acquitta de cette mission avec tant de prudence, de charité et d'édification, que les prêtres et les peuples le vénéraient comme un saint, et que plusieurs le qualifiaient de ce nom en parlant de lui.

Il assembla les pasteurs et les prêtres de la campagne qui étaient dans les villes.

Il leur fit diverses conférences spirituelles pour les exciter à rendre à leurs peuples abandonnés les secours dont ils avaient besoin ; et comme ils ne les avaient quittés que parce qu'ils manquaient des moyens nécessaires pour subsister dans leurs paroisses, il leur fournit à tous des habits, des ornements sacrés et des pensions réglées qui leur étaient données de temps en temps selon la nécessité de chacun ; par ce moyen il rétablit le culte divin et l'administration des sacrements dans un grand nombre d'églises désertes et dépouillées de toutes sortes d'ornements.

Il procura, avec le secours d'un frère qui l'accompagnait, l'assistance corporelle d'un grand nombre de pauvres de tout âge et de toute condition, et pourvut à la retraite des pauvres filles dont l'extrême pauvreté mettait le salut en danger. Sa charité l'ayant ainsi engagé dans des travaux qui surpassaient de beaucoup ses forces, il tomba malade au même lieu et fut bientôt réduit à l'extrémité. Le frère qui travaillait sous sa conduite au soulagement des pauvres aux environs de Laon étant alors accouru à son secours, M. Alméras ne pouvait consentir à ce que à cause de lui, il s'éloignât si peu que ce fût des pauvres dont il avait [250] le soin ; il lui disait souvent : «Mon frère, allez à vos pauvres et laissez-moi.» Quoiqu'il fût en danger de mort, il ne voulait pas non plus permettre que le frère le veillât la nuit, de peur de l'incommoder : sa charité le rendant plus sensible aux nécessités des pauvres et de ses frères qu'à ses propres besoins.

Il plut enfin à Notre-Seigneur de rendre au pieux Missionnaire la santé qu'il avait si généreusement consommée au service de ses membres ; et après avoir mis un bon ordre au soulagement des pauvres qui avaient encore besoin de secours, il fut rappelé à Paris par M. Vincent. Celui-ci l'envoya quelque temps après à Sedan pour remédier à quelques difficultés qui se rencontrèrent pour lors dans la conduite de la paroisse par suite de l'opposition d'une personne puissante. Lorsqu'il se fut acquitté de cette commission, ce qu'il fit avec beaucoup de prudence, il revint à Paris. Il y exerça derechef l'office d'assistant dans la maison de Saint-Lazare, malgré ses infirmités ordinaires qui ne l'empêchaient pas de s'employer à la direction des ordinands et d'autres personnes particulières qui venaient faire la retraite spirituelle, et à d'autres semblables occupations.

Cependant, comme M. Vincent désirait ne rien omettre de ce qui pouvait contribuer à le rétablir dans une santé plus parfaite, il l'envoya, en 1657, par l'avis des médecins, prendre

les eaux de Bourbon. Mais M. Alméras, au lieu d'y trouver quelque soulagement à ses infirmités, y tomba malade, par une conduite particulière de la divine Providence, et fut réduit au danger évident de la vie. Les médecins désespérèrent de lui, mais non pas M. Vincent, qui écrivit à un prêtre de la Compagnie, alors auprès du malade, la lettre suivante. Elle fait voir également l'estime et l'affection qu'il avait pour un si digne fils : «La maladie, de M. Alméras, dit-il, nous a tous consternés, et je ne sais si j'ai jamais été plus affligé que je le suis, dans l'appréhension que nous n'en soyons privés en punition de mes péchés. [251] J'espère néanmoins de la bonté de Dieu qu'avec le temps et les remèdes, la santé lui sera rendue. Je sais que vous y employez toute votre industrie, et celle des autres avec une grande confiance en Dieu. Oui, il n'y en a pas un qui ne s'estime bien heureux d'assister ce cher malade ; mais n'y ayant que vous et le bon frère Gauthier qui lui soyez présents, nous nous en reposons tous sur votre affection et sur vos soins ; nous nous contentons de compatir à vos communes peines et de les offrir à Dieu avec vos personnes.»

Enfin, Dieu ayant égard aux prières de M. Vincent et, de tous ses enfants, rendit la santé à M. Alméras et lui accorda de plus, contre toute apparence humaine, comme autrefois à Ezéchias, encore quinze ans et demi de vie pour le bien de toute la Congrégation, ainsi que nous verrons dans la suite.

M. Alméras retourna à Paris après quelques mois d'absence ; il y continua l'office d'assistant de la maison jusqu'à l'année 1660.

Cette année-là, M. Vincent l'envoya en la maison de Richelieu, dont il avait été établi visiteur quelques années auparavant, aussi bien que des autres maisons de la Compagnie de la province du Poitou. Il s'y trouva à l'arrivée de la cour qui revenait de Guienne après la conclusion de la paix générale, et y rendit ses devoirs à leurs Majestés.

Il fit la visite de la maison après le départ de la cour ; et il prenait ses dispositions pour son retour à Paris, suivant l'ordre de M. Vincent, lorsqu'il tomba malade au point de faire craindre pour ses jours. Dieu prenait ainsi plaisir à éprouver la patience de son fidèle serviteur, non seulement par ses infirmités ordinaires, qui étaient continues, mais encore par de grandes et fréquentes maladies, pour accroître ses mérites par le bon usage qu'il faisait de ces rudes épreuves. Cette maladie continua plusieurs semaines, quoique par intervalles il en ressentît quelque diminution. M. Vincent lui écrivit pendant ce temps-là plusieurs [252] lettres toutes remplies de sentiments extraordinaires d'estime et d'amour pour lui, comme pour le plus digne de ses enfants et le plus ferme appui de sa Congrégation. Nous en rapporterons ici quelques extraits comme de très fidèles et très assurés témoignages de l'excellence de la vertu et du mérite de M. Alméras.

«Toute cette maison, lui écrivait M. Vincent dans une de ses lettres, ressent vivement votre mal ; elle redouble ses instances auprès de la divine Bonté pour votre conservation, et je ne puis vous exprimer la part que j'y prends en particulier ; mais vive la volonté de Dieu et qu'il soit à jamais loué de toutes ses dispositions sur nous ! Certes, j'aurais bien de la peine à les porter, si je les regardais hors du bon plaisir divin, qui ordonne tout pour le mieux. Je ne pensais pas qu'un tel accident vous dût arriver quand je vous envoyai à Richelieu, mais je ne le ferai plus quand vous et moi vivrions quinze ou vingt ans ; la Compagnie souffre de la privation de votre présence, et je serai plus consolé à votre retour que je ne le saurais être par quelque autre sujet qui me pût survenir.

Les autres lettres sont pleines de semblables sentiments ; mais, pour abréger, nous ajouterons seulement ce que M. Vincent, environ un mois avant sa mort, lui mande par la dernière, après avoir appris qu'il se portait un peu, mieux : «Quand sera-ce, Monsieur, lui dit-il, que nous aurons la consolation entière de vous savoir remis? Oh que je le souhaite ! oh ! que Dieu nous fera une grande grâce ! je la lui demande souvent, non seulement pour mon intérêt particulier, qui n'est pas petit, puisque étant plein d'estime et de tendresse pour vous, je suis le premier qui souffre de votre mal et de votre absence ; mais encore pour le bien de la

Compagnie, laquelle, ayant reçu de vous par la grâce de Dieu une grande édification, a encore besoin de votre secours et de vos exemples. Je vous dis ceci, Monsieur, avec un sentiment de reconnaissance envers Dieu et [253] envers vous, et je n'en dis pas davantage, parce que cela suffit pour la fin que je prétends, qui est de vous montrer que vous ferez une chose agréable à Dieu de vous conserver et vous guérir par le repos et les remèdes qui sont en votre pouvoir, et surtout par le secours de Dieu. Il ne vous refusera pas les forces de corps et d'esprit nécessaires au dessein qu'il a dans la Compagnie, si vous les lui demandez par son Fils Notre-Seigneur, lequel, ayant suscité la Compagnie pour son service, vous y a aussi appelé si utilement par sa grâce. N'épargnez donc rien de ce qui peut contribuer à votre santé et à l'avancement de votre retour, après lequel nous soupérons.»

M. Alméras, ayant reçu cette dernière lettre, partit de Richelieu, tout indisposé qu'il était, couché sur un brancard, et il arriva à Paris le 24 septembre 1660, trois jours seulement avant la mort de M. Vincent. Il était si abattu de la fatigue du chemin, qu'il le fallut d'abord porter à l'infirmerie sans pouvoir alors parler à M. Vincent ; mais ce charitable père, extrêmement joyeux du retour de ce très digne fils, le prévint dès le lendemain matin, s'étant fait porter dans l'infirmerie. Après avoir entendu la messe, il s'entretint longtemps avec lui en particulier, et, comme l'on peut croire, il l'instruisit des choses les plus importantes pour le bon ordre de sa Congrégation. Après quoi, il se fit rapporter dans sa chambre, et voyant tous ses souhaits accomplis sur la terre par la présence de celui qu'il croyait devoir lui succéder, il ne pensa plus qu'à s'unir parfaitement à Dieu par une entière séparation de toutes les choses de ce monde, et par la délivrance de la longue prison de son corps. C'est ce que Dieu lui accorda bientôt, étant dès le lendemain tombé en agonie et ayant terminé sa sainte vie par une heureuse mort, le matin du jour suivant, 27 septembre. [254]

CHAPITRE IV

De son élection à la charge de Supérieur général, et de ce qu'il a fait pour la perfection de la Congrégation.

Après la mort de M. Vincent, dès qu'on eut reconnu qu'il avait nommé M. Alméras vicaire général de la Congrégation, chacun en fut extrêmement consolé ; et le choix de sa personne, que tous honoraient et estimaient particulièrement, tempéra beaucoup la douleur qu'ils ressentirent de l'incomparable perte de leur vénérable fondateur. Il fut donc obligé en cette qualité de prendre la conduite de la Congrégation, et de convoquer l'Assemblée générale pour l'élection d'un second Supérieur général. En cela il n'eut pas peu à travailler, parce que, comme c'était la première fois qu'on devait s'assembler pour un sujet si important, il lui fallut donner aux visiteurs et aux supérieurs des maisons tous les avis nécessaires, tant pour les assemblées domestiques que pour celles des provinces ; ce qu'il fit avec tant de soin et de prévoyance, leur marquant jusqu'aux moindres circonstances, que tout se passa avec une paix et une tranquillité merveilleses. Mais lorsque cet humble serviteur de Dieu se vit élu Supérieur général dès le premier scrutin, il en fut si surpris et si affligé qu'on eut bien de la peine à le consoler, et à le faire consentir à son élection ; les efforts extraordinaires qu'il fit en cette circonstance pour persuader aux députés son incapacité et son impuissance à exercer cette pesante charge, le réduisirent à une si grande faiblesse que, ne se pouvant soutenir, il fallut aussitôt après le porter sur son lit.

Ce choix était, à la vérité, bien capable de surprendre et d'affliger un homme qui avait de si bas sentiments de soi-même, et qui était réduit à une telle infirmité qui ! protesta à l'Assemblée qu'il avait communié ce jour-là en viatique dans la pensée de sa mort prochaine.

Mais Dieu, qui, par une providence toute particulière sur la Congrégation de la [255] Mission, avait résolu de prolonger sa vie de près de douze années, contre toute son apparence humaine, inspira premièrement à M. Vincent de le désigner à la même Compagnie pour celui qu'il jugeait le plus digne de cette charge ; il disposa ensuite de telle sorte l'esprit des députés à l'élection, que, sans avoir égard à l'état présent de ses forces corporelles, dont il était presque entièrement privé, ils lui donnèrent leurs suffrages.

Il arriva alors une chose digne de remarque, et qui fait voir évidemment que cette élection avait été résolue dans le ciel avant que d'être accomplie sur la terre : c'est que Dieu permit qu'un des plus anciens supérieurs d'entre les députés se trouvât dans une perplexité et irrésolution extraordinaires lorsqu'il fut réuni avec les autres pour faire l'élection. Le sujet de sa peine était que, d'un côté, M. Vincent a marqué dans ses Constitutions, entre les qualités de celui qui doit être élu Supérieur général, la santé et bonne constitution du corps : or, il en voyait M. Alméras dépourvu, et même si infirme, surtout depuis quelques mois, qu'il y avait peu d'apparence qu'il pût recouvrer la santé et les forces suffisantes pour la conduite de la Compagnie. Et d'autre part il considérait, non sans étonnement, que ce digne Instituteur, nonobstant le défaut de santé qu'il connaissait en M. Alméras, l'avait lui-même désigné à la Compagnie comme le plus propre à cette charge. «Balançant donc ainsi, dit-il, dans sa déclaration, et pesant le pour et le contre du mieux que je pouvais, tout d'un coup il me fut dit intérieurement : Quoi ! toute l'Église ne fut-elle pas, par élection du ciel, mise sous la conduite du grand saint Grégoire, et heureusement augmentée et gouvernée, encore que ce fût un homme plein d'infirmités corporelles? La Congrégation est bien moindre que l'Église universelle. Lorsque ce fut à mon tour d'écrire mon suffrage, continue-t-il, demandant à Dieu derechef son secours, j'élevai mon esprit à celui de notre très honoré Père M. Vincent ; et levant [256] en même temps les yeux au ciel jusqu'au haut du plancher, il m'apparut son chapeau sur la tête, avec son manteau, d'un visage grave et assuré, dans les mêmes traits et linéaments qu'il avait en sa santé parfaite, et non si âgé qu'à paraît en son tableau ; d'un teint à la vérité blanc, provenant de la lumière qui jaillissait de son visage même, mais sans rayon autour que j'eusse pu apercevoir dans cet espace, me disant d'une voix distincte et intérieure : Ne crains point : *in me sit ista maledictio, fili mi*. Et en même temps Dieu me fit entrer par une vue intellectuelle dans l'intérieur de l'âme de ce digne missionnaire, et il me fut représenté dans une beauté et perfection non pareilles, et de manière à me faire connaître que M. Alméras avait une âme vigoureuse, un esprit actif et propre pour le gouvernement, dans un corps infirme. Cela fit que je donnai ma voix avec autant d'assurance que j'avais eu avant de perplexité.» - *Notices*, t. II, p. 142.

Voilà ce que cet ancien prêtre et supérieur d'une des maisons de la Compagnie a rapporté à ce sujet, et dont il a donné une fidèle déclaration écrite et signée de sa main³¹ ; fait assurément digne de créance, non seulement par la qualité de celui qui l'a certifié, mais encore par toutes les circonstances du temps, du lieu et de la manière dont la chose se passa, comme on le reconnaîtra aisément si l'on y fait tant soit peu réflexion.

Mais quand Dieu n'aurait pas donné les marques de sa volonté dans l'élection de M. Alméras à l'office de Supérieur général, les bénédictions abondantes dont il l'a depuis favorisé dans l'exercice de cette charge, par le grand nombre de bonnes œuvres qu'il lui a fait exécuter par la perfection et l'entier affermissement de la Congrégation, et par les excellentes qualités qui ont paru dans sa conduite [257] seraient des preuves plus que suffisantes de cette vérité.

Nous rapporterons ici quelques faits tels qu'ils ont été remarqués par ceux qui les ont particulièrement connus. Mais avant d'entrer en ce détail, il est à propos de considérer les principes et fondements de la conduite de ce digne supérieur. Nous pouvons les connaître par les sentiments qu'il avait de la supériorité. Voici ce que dans sa charité fraternelle il en

³¹ M. Cuissot, supérieur de la maison de Cahors. On conserve encore à Paris l'autographe de cette déclaration

écrivait à l'une de ses sœurs, très digne religieuse de la Visitation, qui venait d'être élue à l'office de supérieure de sa communauté : «J'apprends ces jours passés que vous avez été élue supérieure. Je m'en félicite pour votre communauté, tant parce qu'elle-même s'en réjouit que parce que votre conduite lui sera, Dieu aidant, bien utile, comme elle l'a été les autres fois que vous en avez eu cette charge. Je dis que je m'en réjouis pour votre communauté, mais pour vous, ma chère sœur, je ne puis pas dire la même chose, à cause du danger qui se trouve dans toute sorte d'élévation, selon ces paroles de Notre-Seigneur : “Que celui qui parait grand et élevé est abominable devant Dieu ” ; je les avais, lues quinze jours environ avant que j'apprisse cette nouvelle, et je m'y arrêtai un peu pour en considérer le sens, comme j'ai coutume de le faire toutes les fois que je les lis, parce qu'elles me touchent. Je me souviens qu'au jour de votre élection, je trouvai dans un chapitre de la Sagesse que je lisais ces autres paroles effroyables : “Que les supérieurs seront jugés d'un jugement fort rude et rigoureux,” et cela parce qu'étant chargés des autres, ils doivent répondre pour eux s'ils ne les ont pas portés à la vertu et à la perfection que Dieu demandait d'eux selon leur condition. J'ai donc plus sujet de m'affliger que de me réjouir de votre état présent, non seulement par les raisons que j'ai dites, mais encore parce que c'est un état de peines pour vous qui devez être la servante des autres, puisque Notre-Seigneur a dit qu'il n'était [258] pas venu pour être servi, mais pour servir, et que celui qui voulait être le plus grand devait être le plus petit. En effet, les supérieurs sont les serviteurs des autres, s'ils veulent s'acquitter de leurs devoirs. De plus, vous êtes regardée de plus près, et vos actions sont plus examinées, vous êtes obligée à éclairer les autres et à les échauffer par vos paroles et vos exemples ; et ainsi étant exposée aux yeux d'un chacun, vous êtes dans une contrainte continuelle.. Mais aussi, ma chère sœur, étant dans une bienheureuse nécessité de veiller davantage sur vous-même aussi bien que sur les autres qui vous sont commises, vous aurez plus souvent recours à Dieu et plus d'union à Notre-Seigneur, qui sera votre force et votre vertu. Le mérite du bien que vos filles feront vous sera attribué, et vous n'aurez pas le regret d'aller au ciel toute seule, mais le bonheur d'y conduire d'autres avec vous. L'expérience du passé me fait espérer la même bénédiction du ciel sur votre personne et sur vos emplois. Je joindrai volontiers à cet effet mes prières aux vôtres. Je vous prie aussi de me recommander à 'notre bon Dieu en qui je suis, etc.»

M Alméras étant donc éclairé de ces pures lumières de la foi et pénétré de ces redoutables vérités, ne regardait de son office de Supérieur général que les grandes obligations qui y sont attachées et le compte exact qu'il devait rendre à Dieu de toute sa conduite. C'est ce qui le tenait dans une continuelle attention et vigilance à tous les devoirs de sa charge, dont il s'acquittait avec la même fidélité et la même constance dans les occasions pénibles et fâcheuses que dans celles qui sont faciles et agréables.

La principale chose qu'il se proposa dans sa conduite fut de conserver, avec l'aide de Dieu, dans la Congrégation le même esprit que Dieu lui avait donné par son vénérable instituteur, M. Vincent et de la maintenir pour cet effet dans l'exacte observance des règles et des pratiques qu'il y avait saintement établies. Il l'a montré par sa grande fermeté [259] à refuser aux personnes externes de la plus haute qualité tout ce qui aurait pu quelque préjudice à la perfection de l'institut. Dans cette vue aussi, il s'est rendu inflexible aux pressantes sollicitations de plusieurs personnes de condition et de piété qui désiraient établir leur demeure dans la maison de Saint-Lazare ou dans quelques autres maisons de la Compagnie ; en quoi il n'avait égard ni aux offres considérables qui étaient faites pour l'avantage des mêmes maisons, ni au dommage temporel que ce refus pouvait leur attirer. Il a aussi, par le même principe, refusé à plusieurs monastères de religieuses les secours et services spirituels, comme n'étant pas conformes à l'Institut des Missionnaires. En de semblables rencontres, il prévoyait jusqu'aux moindres suites qui eussent pu être préjudiciables au bon ordre de sa Compagnie ; c'est ce qu'entre autres un de ses prêtres éprouva, non sans étonnement, dans l'occasion suivante. Ayant été envoyé dans une province par ce sage supérieur, pour traiter

avec un évêque des conditions d'un établissement des missionnaires qu'il désirait faire dans son diocèse, il en laissa passer une qui allait indirectement contre l'usage de la Mission ; et, comme elle ne lui semblait pas si importante, il fit espérer à ce prélat que lorsqu'il serait retourné à Paris il obtiendrait l'agrément de M. Alméras. Mais il fut bien surpris lorsque, lui en ayant fait la proposition, il le trouva inflexible dans le sentiment contraire au sien, et plus encore lorsqu'il l'obligea de retourner en la province où était cet évêque pour lui annoncer que l'on était disposé à renoncer plutôt à l'établissement proposé que de l'accepter avec une clause qui pourrait troubler le bon ordre de la Congrégation en ce lieu-là ; ce que ce prélat ayant approuvé, il retrancha, cette condition et accomplit l'établissement qui a rendu depuis et qui rend encore, par la grâce de Dieu, des services très utiles au diocèse.

Il ne s'est pas contenté d'éloigner ainsi de sa Congrégation [260] toutes les occasions extérieures de relâchement, il s'est encore appliqué avec un soin particulier à retrancher celles qui pouvaient y naître par la faiblesse de la nature et par la pente qu'elle a de soi au dérèglement. Il a pour cet effet rendu l'usage des visites des maisons encore plus fréquent et mieux réglé qu'il n'avait pu être jusqu'alors. Il disait à propos que par le moyen des visites les maisons se relèvent de leurs défauts et s'acquittent plus exactement de leurs obligations, de même que par les retraites spirituelles chaque particulier remédie à ses manquements propres et prend de nouvelles forces pour s'avancer dans le chemin de la vertu. Il ajoutait que tant que ces deux moyens seraient, observés dans la Congrégation on la verrait prospérer.

Il a encore fourni à sa Congrégation deux autres moyens très propres pour réveiller en elle la ferveur de l'esprit primitif de son institution. Le premier est l'histoire de la vie et des saintes œuvres de son vénérable instituteur, dont il a fait dresser avec grand soin les mémoires, afin que l'esprit, les maximes et les vertus de ce digne père des Missionnaires fussent naïvement représentées dans le livre de sa vie, comme en effet elles ont été fidèlement exprimées par un très illustre et très vertueux prélat, Abelly, évêque de Rodez ; de sorte qu'on peut dire avec vérité que cet ouvrage ne propose pas seulement aux lecteurs un modèle accompli des vertus propres aux missionnaires, mais qu'il inspire aussi par l'onction intérieure de l'esprit de Dieu les sentiments et les affections dont ce vénérable instituteur était saintement animé.

L'autre moyen dont il s'est utilement servi pour le n dessein a été l'usage des lettres et mémoires circulaires qu'il a de temps en temps envoyés aux maisons de la Congrégation, pour renouveler en elles l'exacte observance de certaines règles et pratiques qui regardent la perfection de l'Institut ou l'exercice de leurs fonctions, lorsqu'il en prévoyait ou appréhendait le déchet. Entre ces mémoires, il [261] en est un, particulièrement excellent, qu'il a dressé selon les désirs et les sentiments de la dernière Assemblée générale. Il contient douze moyens principaux pour conserver toujours dans sa vigueur l'esprit primitif de la Congrégation, afin que tous, les ayant souvent devant les yeux, s'en puissent servir dans les occasions comme de remèdes très efficaces contre le relâchement.

Comme la perfection des maisons aussi bien que des particuliers qui les composent dépendent particulièrement de la bonne conduite des supérieurs et officiers, il s'est appliqué avec un très grand soin à revoir les Règles de tous les principaux offices avec les Constitutions générales de la Congrégation. Ayant fait dresser ces règles dans le bon ordre où elles sont maintenant, il les a fait adopter et confirmer par l'Assemblée générale qu'il convoqua pour cet effet, et il a ensuite obtenu du Saint-Siège tout ce qui était nécessaire pour l'affermissement et l'entière perfection de la Congrégation. En sorte que, comme il l'a lui-même écrit aux maisons de la Compagnie, il ne reste rien à désirer pour l'accomplissement de l'Institut des Missionnaires, et ils n'ont rien à craindre, ni du dedans ni du dehors, pourvu qu'ils soient fidèles à la pratique de leurs règles et à l'exercice de leurs fonctions.

Nous ne parlons point ici de plusieurs établissements de la même Compagnie qui ont été faits sous sa conduite et par sa direction depuis la mort de M. Vincent, ni de quantité

d'autres choses qu'il a faites pour la perfection de tout le corps en général, et de chaque membre en particulier, soit envers Dieu, par les saintes cérémonies de l'Église, dont il a fait composer un Manuel fort exact, pour maintenir la décence et l'uniformité du cule divin dans toutes ses maisons soit envers les hommes pour la bienséance et modestie chrétienne et civile, dont il a fait recueillir dans un opuscule les principales règles comme un moyen très convenable aux Missionnaires pour attirer par leurs exemples [262] les hommes à la vertu. Nous omettrons aussi le grand soin qu'il a pris d'instruire et d'encourager les supérieurs et les inférieurs de la Compagnie, ceux qui étaient absents par un grand nombre de lettres dont on pourrait faire plusieurs volumes, et ceux qui étaient présents de vive voix, dans toutes les occasions qui se sont présentées. En outre, la dernière Assemblée générale lui avait déferé la décision de plusieurs points importants ; il en donna les solutions avec beaucoup de lumière et de solidité, et il les communiqua ensuite à toutes les maisons de la Compagnie. De sorte qu'il y a sujet d'admirer qu'un homme qui était si infirme ait pu faire et régler tant de choses, et l'on peut dire avec raison qu'ayant ainsi, par un secours particulier de Dieu, non seulement augmenté le nombre des établissements de la Congrégation, mais encore en ayant affermi et perfectionné tout le corps, il en doit être considéré comme le second père et fondateur.

CHAPITRE V

Des qualités de sa conduite.

La conduite de M. Alméras n'a pas seulement été remarquable par le grand nombre de saintes œuvres qu'il a faites pour affermir la Compagnie dans son premier esprit et pour la faire arriver à la perfection de son Institut, mais encore par les excellentes qualités dont elle était accompagnée, et qui lui ont attiré l'amour et le respect de ses inférieurs. On y voyait en effet reluire une grande simplicité et pureté d'intention, qui lui faisaient uniquement chercher en toutes choses la gloire de Dieu et l'accomplissement de sa très sainte volonté ; une humble défiance de lui-même unie à une parfaite confiance en Dieu ; une vigilance, une exactitude et une fermeté, une prudence, une douceur et une charité qui ne se sont jamais démenties. Comme nous ferons dans la suite quelques remarques particulières sur la plupart de ces vertus, nous dirons seulement ici quelque [263] chose en général de sa charité paternelle, de son exacte vigilance et de sa prudence vraiment chrétienne, qui sont les trois principales qualités d'un bon gouvernement.

Sa bonté et sa charité ont paru singulièrement dans l'accueil affable et gracieux qu'il faisait à tous ses inférieurs jusqu'aux moindres frères de sa maison, et dans la patience avec laquelle il écoutait chacun, comme s'il n'eût d'autre chose à faire, et qu'il eût joui d'une parfaite santé, quoiqu'il fut toujours occupé et dans de grandes et continuelles souffrances, il témoignait ce même amour envers ses inférieurs dans toutes les occasions par quelques bons offices ; il accordait volontiers et de bonne grâce tout ce qui n'était pas contraire à la règle de la maison, et souvent au delà de ce qu'on lui demandait ; il pourvoyait sans délai aux besoins de chacun dès qu'il en avait connaissance, et il les prévoyait même, recommandant aux ouvriers zélés la modération au travail et le soin raisonnable de leur santé, représentant humblement aux prélats, quand ils ne donnaient point de relâche aux missionnaires que les hommes ne sont pas de fer, que l'excès du travail ruine en peu de temps leur santé, et que les bons ouvriers étant en petit nombre doivent être ménagés, afin qu'ils puissent continuer leurs travaux au service de Dieu. Il ordonnait aux supérieurs de se montrer libéraux envers leurs inférieurs, et d'avoir soin qu'ils eussent honnêtement, selon la règle, ce qui était requis pour la

nourriture et pour les habits, et plus que moins, afin, disait-il, qu'entre les serviteurs de Dieu il n'y eût aucun sujet de plainte ni de murmure. Et de peur que les supérieurs ne manquassent à satisfaire entièrement à son intention sur ce point, il recommanda par un mémoire particulier aux Visiteurs, d'avertir derechef tous les supérieurs de leur Province de n'être point chiches mais de donner volontiers à chacun les choses dont il avait besoin. Ayant su que dans une maison de la Compagnie l'on avait négligé de pourvoir aux besoins des frères en ne leur accordant pas les [264] vêtements nécessaires, il manda aussitôt au supérieur qu'il fit, sans aucun retardement, acheter de l'étoffe pour habiller tous ceux qui en auraient besoin, et voulut ensuite être informé de l'exécution de cet ordre, ainsi qu'il l'exigeait en de semblables occasions. Il ajouta dans le même mémoire un autre avis non moins charitable et important que le précédent, pour être communiqué à tous les supérieurs dans toutes les maisons de la Compagnie, savoir : que l'on eût grand soin des malades, soit prêtres, soit frères, et que si les autres étaient trop occupés dans leurs offices pour leur rendre les assistances nécessaires, l'on prît à gage quelques bons serviteurs de dehors, qui demeurassent auprès d'eux jour et nuit pour les servir et assister.

Comme il avait en horreur la sécheresse et la dureté de cœur dans les supérieurs et autres officiers qui sont obligés de pourvoir aux nécessités de leurs frères, aussi ne pouvait-il supporter qu'ils usassent envers eux de menaces, d'injures ou de termes trop absolus, comme les gens du monde font ordinairement envers leurs serviteurs ; et quoiqu'il maintînt soigneusement l'autorité des supérieurs envers les inférieurs et obligeât ceux-ci à une entière soumission, dans la vue de Dieu que les supérieurs représentent, il voulait néanmoins que ceux-ci traitassent tous leurs inférieurs, même les moindres, avec amour, comme leurs propres frères et comme des membres qui composent un même corps avec eux. C'est ce qu'il pratiquait lui-même très parfaitement, observant à la lettre les paroles de saint Pierre (I, 5) ; c'est aussi un des principaux avis qu'il envoya aux Visiteurs pour le recommander soigneusement à tous les supérieurs et aux assistants des maisons. Nous rapporterons divers exemples de cette bonté et de cette charité paternelle dans un des chapitres suivants, où nous traiterons de cette excellente vertu.

Il apportait, comme nous venons de le voir, un grand soin à pourvoir aux nécessités du corps de tous ses inférieurs, [265] mais il en avait incomparablement plus de celles de leurs âmes : c'est ce qu'il a fait voir particulièrement par ses corrections paternelles, qui procédaient toutes d'une grande charité, soit qu'on en considère la fin, qui n'était autre que la perfection de ceux qui étaient sous sa conduite, soit qu'on regarde la manière également douce dont il assaisonnait tous ses avertissements. Dans cet esprit, il ne laissait aucun dérèglement sans remède, employant à cet effet les oraisons, les mortifications et autres bonnes œuvres. ajoutant ensuite ses corrections et exhortations, auxquelles, pour l'ordinaire, Dieu donnait de très bons effets.

Sa charité ne remédiait pas seulement aux fautes contre les vertus chrétiennes ou contre les règles et les pratiques de sa Congrégation, il tâchait de retrancher encore celles où l'on tombe facilement par inadvertance, et même les défauts naturels qu'on peut éviter par une attention particulière sur soi-même. C'est ainsi que, depuis que ses grandes infirmités ne lui permettaient plus de célébrer la sainte messe, il avertissait soigneusement les prêtres dont il entendait la messe des fautes les plus légères qu'il les avait vus commettre contre les rubriques ; et comme il les savait fort bien, il faisait remarquer, même aux plus exacts et aux plus expérimentés, des manquements dont ils ne s'étaient jamais aperçus. S'il voyait ensuite que quelqu'un oubliât de s'en corriger, il l'exerçait dans l'action à laquelle il manquait, afin de l'en faire mieux souvenir. Il pratiquait encore souvent la même charité envers les clercs qui servaient la messe, leur enseignant lui-même à bien faire quelques cérémonies qu'ils ignoraient. Il avertissait aussi des plus petites immodesties et autres semblables défauts contre la bienséance et l'honnêteté qu'on doit garder dans la vie civile, n'estimant aucune de ces

choses indignes du soin paternel d'un supérieur général, puisqu'elle pouvait contribuer à la perfection de ses enfants et à l'édification qu'ils doivent au prochain. Mais, quoique sa charité le portât [266] souvent à avertir ses inférieurs, il le faisait néanmoins si à propos et avec tant de douceur et d'humilité, il alléguait de si évidentes raisons, que cela les encourageait et fortifiait au lieu de les abattre, et augmentait même leur confiance envers un si bon père, qu'ils voyaient ainsi redoubler ses soins pour leur avancement spirituel.

La deuxième qualité qui a particulièrement éclaté dans sa conduite est sa vigilance et l'exactitude extraordinaire qu'il observait en toutes choses et qu'il exigeait de tous ses inférieurs. Il s'était appliqué, dès son entrée dans la Congrégation, à toutes les règles et saintes pratiques qu'on y observe avec une fidélité et une ponctualité si grandes, qu'elle lui était devenue comme naturelle par la force de l'habitude qu'il en avait contractée. En effet, on a remarqué qu'il était aussi exact et aussi fidèle dans les travaux et exercices des missions que dans la vie ordinaire et tranquille de la maison. Depuis qu'il fut supérieur général et occupé en cette charge aux plus importantes affaires de la Congrégation, il ne diminua rien pour cela de sa vigilance et de son attention particulière aux plus petites pratiques de la maison et même du séminaire ; car comme il possédait parfaitement tous les divers règlements des offices domestiques et des emplois de la Congrégation, il s'apercevait des moindres manquements qu'on y commettait, et son zèle le portait aussitôt à en vouloir savoir la cause pour y apporter le remède. C'est ce qu'il a fait en une infinité de rencontres, et cela jusqu'aux derniers jours de sa vie, comme lorsqu'on ne sonnait pas exactement à l'heure accoutumée quelque exercice de la maison, du séminaire ou de l'ordination, ou qu'il voyait quelque séminariste balayer hors le temps qui est destiné à cet office, et en quantité d'autres semblables occasions ; plus ces circonstances sont petites, plus elles font voir sa grande exactitude en toutes choses. Il pratiquait encore souvent cette vigilance dans les commissions qu'il donnait aux siens, tout expérimentés qu'ils fussent ; [267] par exemple, s'il leur ordonnait d'aller à la ville pour parler à quelqu'un, il leur marquait l'heure à laquelle ils devaient partir, et plus tôt que plus tard, afin de ne pas perdre l'occasion de rencontrer les personnes ; il leur marquait distinctement tout ce qu'ils avaient à dire depuis le commencement jusqu'à la fin, avec les réponses aux demandes ou répliques qu'il prévoyait qu'on leur pouvait faire, et au retour il ne manquait pas de leur faire rendre compte de tout ce qu'ils avaient dit ; et s'ils avaient manqué à quelques-unes des choses qu'il leur avait prescrites, il leur recommandait d'être une autre fois plus exacts à s'acquitter de semblables commissions. Il usait de la même exactitude à l'égard de celui qu'il employait à écrire les lettres ; car, quoiqu'il eût une expérience de plus de vingt-cinq ans dans cet emploi qu'il avait exercé sous M. Vincent, il ne lui laissait pourtant pas ajouter une apostille de deux ou trois lignes sans l'avoir vue auparavant.

Une des plus excellentes pratiques de l'exactitude consiste à bien régler et à ménager le temps pour soi et pour les autres : c'est aussi de quoi M. Alméras s'est toujours parfaitement acquitté. Il était continuellement occupé depuis le matin jusqu'au soir soit avec Dieu dans l'oraison, soit à dicter des lettres, soit à parler à ceux de la maison ou aux externes, soit à quelque autre fonction de sa charge. Cependant il ménageait si bien toutes les heures et tous les moments du jour dans les occupations, qu'il satisfaisait à tout sans se laisser accabler ni surcharger de plusieurs affaires à la fois, et sans faire perdre le temps à ceux qui désiraient lui parler, parce qu'il destinait à chaque chose le temps qui était nécessaire, et faisait savoir aux personnes de la maison l'heure précise à laquelle il leur devait parler successivement. Lorsqu'il allait de sa chambre en quelques autres endroits de la maison où il devait s'arrêter, il ne manquait point, tant que ses forces le lui permirent, d'aller lui-même dire au portier en quel lieu il serait, lui recommandant [268] en même temps d'en avertir son aide, afin qu'on ne perdît point de temps à le chercher ; et lorsqu'il vit ne le pouvoir plus faire par lui-même, il pria quelqu'un de le faire pour lui. Voilà jusqu'où allait l'exactitude de ce digne supérieur général ; et comme il était convaincu de son importance, il la recommandait souvent, surtout

aux officiers de la maison, et particulièrement au directeur du séminaire, à cause du grand nombre de personnes qui ont souvent affaire à lui.

La troisième qualité de sa conduite a été une prudence toute chrétienne et entièrement fondée sur les maximes de l'Évangile. Dès qu'il fut élevé à l'office de supérieur général, il prit entre autres règles de sa conduite celle-ci, qu'il mit en écrit pour s'en mieux souvenir : de regarder la Compagnie comme chose appartenant à Dieu, qui la gouverne par sa providence paternelle, et dans cette vue de le prier de pourvoir à tous ses besoins et de le laisser agir, s'abandonnant à lui comme un simple instrument pour le suivre sans jamais le prévenir. C'est cette grande maxime vraiment évangélique qui a servi de fondement à tous ses pieux desseins et à ses saintes entreprises. Car, si l'on veut faire réflexion sur les œuvres importantes qu'il a faites pour la perfection et l'affermissement de sa Congrégation, on trouvera que plusieurs ont été faites sans aucune préméditation de sa part et seulement par quelque occasion dont Dieu se servait pour l'obliger à s'y appliquer. Ce qui fait voir en ceci le soin particulier de la Providence divine sur la conduite de son serviteur, c'est que ces mêmes occasions étaient souvent, selon les apparences humaines, toutes contraires aux bons effets qui ensuite en résultaient, comme l'expérience l'a fait voir et comme lui-même l'a expressément remarqué dans quelques-unes des lettres circulaires qu'il a envoyées aux maisons de la Compagnie, pour les inviter à en remercier Dieu dans l'oraison. Quant aux autres œuvres qu'il a entreprises pour le bien de la Congrégation [269] sans qu'on en connaisse aussi clairement l'occasion et les circonstances, il est certain qu'il ne s'y est déterminé qu'après avoir consulté Dieu dans l'oraison, et avoir pris l'avis des personnes destinées à l'aider de leurs conseils. Quand l'affaire était de conséquence, il priait Dieu longtemps, la recommandait aux prières des autres, et faisait célébrer plusieurs messes avant que de se résoudre à l'entreprendre. De là venait sans doute cette protection et assistance de Dieu qu'on peut aisément reconnaître dans toutes ses entreprises ; ce qui lui faisait dire quelquefois, par un grand sentiment de reconnaissance envers la divine bonté et d'une humble défiance de lui-même : «C'est Dieu qui conduit la Compagnie, et non pas moi ; c'est lui qui fait tout, et quand je cesse de le prier tout s'en va.»

On peut encore reconnaître sa grande prudence par le juste tempérament de la douceur et de la fermeté qu'il a toujours gardé dans sa conduite, comme nous l'avons ci-dessus représenté en parlant de ces deux excellentes qualités, desquelles dépend tout le succès d'un bon gouvernement. Le principal moyen dont il se servit pour cela, après la prière et sa grande confiance en Dieu, était de s'appliquer sérieusement à gagner les cœurs de ses inférieurs pour les porter ensuite plus facilement à Dieu et à toutes les choses de leur devoir ; il avait pour les attirer une grâce toute particulière, car il savait par où il les fallait prendre, et il traitait chacun selon ses dispositions ; il donnait un tour si juste à son discours et à ses lettres que personne ne pouvait raisonnablement les prendre en mauvaise part. Son abord était si gracieux et si charmant qu'on ne pouvait traiter si peu que ce fût avec lui sans concevoir aussitôt du respect et de l'amour pour sa personne ; et il eût fallu être d'un caractère extrêmement revêché pour ne pas se rendre à la force de sa douceur et de sa charité. De là venait qu'ayant ainsi gagné le cœur et l'affection de ses inférieurs, il en disposait ordinairement comme il voulait pour le service de [270] Dieu sans aucune résistance. C'est ce qu'il témoigna un jour à une personne de confiance, lui disant au sujet d'un esprit fort difficile à manier : «Si je puis une fois mettre ma clef dans sa serrure, j'espère, Dieu aidant, que j'en viendrai à bout.» Et c'est ce qui arriva en effet, ayant depuis tourné les ressorts de cet esprit tendu et délicat comme il l'a voulu.

Comme il arrive quelquefois que les esprits difficiles et mécontents ne sont pas en état de profiter des avis salutaires qu'on leur donne, ce sage supérieur faisait sur cela une particulière attention ; dans ce cas-là il n'appliquait pas tout d'abord le remède au mal, mais il attendait pour l'ordinaire que Dieu eût disposé les cœurs par quelque sentiment d'humilité. Pour faire mieux concevoir cette pratique si utile à ceux qui ont la conduite des autres, nous la rapporterons ici dans les termes mêmes qu'il la proposa un jour au directeur du séminaire

interne de la Congrégation : «Quand quelqu'un, lui dit-il, vient me faire quelque plainte ou décharger son cœur pour quelques peines qu'il ressent, je suis dans cette maxime d'observer sur son visage ou dans ses paroles si je n'y découvrirai point d'orgueil. Quand j'en remarque, je le laisse dire, et pendant ce temps, je m'humilie devant Dieu pour lui, reconnaissant que je ne puis rien. Après qu'il a achevé je lui dis : "Monsieur, ou mon Frère, je ne vous puis rien dire maintenant, et je vous prie de revenir à telle heure" ; et je le renvoie ainsi plusieurs fois jusqu'à ce que je le voie humilié, pourvu que le prochain n'en souffre ni peine ni scandale, car alors j'y remédie le plus tôt que je puis. En attendant, je prie Dieu cependant d'éclairer son aveuglement, et de lui toucher le cœur ; car, hélas ! tout ce que nous pouvons faire et toutes nos paroles ne sont pas capables de changer les cœurs si Dieu n'y donne sa sainte bénédiction.» Voilà ce que faisait ce supérieur éclairé et ce qu'il conseillait aux autres de faire en de telles occasions. [271]

Un autre effet particulier de sa prudence était de prévoir de loin tout ce qu'il avait à faire, et de prendre de bonne heure les moyens convenables pour satisfaire aux emplois et aux obligations de la maison où il résidait et aux besoins de toute sa Congrégation, prévenant ainsi prudemment la foule et l'embarras des affaires, et évitant l'empressement et le trouble qu'elles causent pour l'ordinaire. Quelques mois avant qu'on commençât l'exercice des missions, il prévoyait les divers lieux où l'on devait aller travailler durant le cours de l'année, et les personnes, tant de sa Congrégation que du dehors, qui pouvaient y être employées ; il en usait de même pour les exercices des ordinands, ayant soin de s'assurer longtemps auparavant des personnes externes qu'on pouvait prier de faire les entretiens, et déterminant ceux de la Compagnie qui seraient chargés du même emploi. Il préparait aussi pour l'ordinaire ses dépêches deux ou trois jours avant le départ des courriers, et il prévoyait de même l'exécution des choses qu'il avait résolues. Par cette sage conduite, il conservait aisément la paix et la tranquillité de son cœur au milieu de ses grandes et continuelles occupations, et soulageait merveilleusement ceux qui travaillaient sous lui.

On pourrait ici rapporter plusieurs autres effets de sa prudente conduite ; on pourrait faire voir aussi l'estime que plusieurs personnes, même élevées en dignités ecclésiastiques, en ont témoigné dans les lettres qu'elles lui ont écrites de divers lieux pour recevoir ses avis sur des affaires importantes pour la gloire de Dieu. Mais pour ne pas excéder les bornes d'un abrégé, nous résumerons les qualités de sa conduite en mentionnant la plus importante de toutes, et celle dont les autres ont principalement tiré leur force et efficacité c'est le bon exemple qu'il a toujours donné aux siens. Il réalisait ainsi la véritable idée d'un parfait supérieur, telle qu'il se la proposa dès le commencement, et telle qu'on l'a trouvée écrite de sa main en ces termes «Le [272] principal office d'un supérieur est de bien représenter Notre-Seigneur à ses inférieurs, pour leur enseigner la vertu par ses exemples.» Nous verrons dans les chapitres suivants comment il a fidèlement exprimé en lui-même par ses actions vertueuses cette excellente idée d'un véritable supérieur, par une continuelle imitation de Notre-Seigneur ; en sorte qu'il a pu dire avec vérité à tous ses inférieurs ce que l'apôtre saint Paul disait aux premiers chrétiens : *imitatores mei estote, sicut et ego Christi.*

CHAPITRE VI

De sa piété.

Nous comprenons sous le nom de piété, après saint Augustin, toutes les vertus qui règlent nos devoirs envers Dieu, comme la foi, la confiance et la charité, et nous dirons en peu de mots comment M. Alméras les a pratiquées. Il savait que l'homme n'est rien en soi-même,

et qu'il n'y a que la piété qui lui fasse trouver en Dieu un être véritable et la vie surnaturelle de la grâce, selon ces paroles du prophète : *Substantia mea apud te est*. C'est pourquoi il s'est toujours appliqué singulièrement à l'exercice des vertus qui ont Dieu même pour objet, et il les a préférées à toutes les autres.

La première est la foi ; cette vertu l'avait amené dans les choses de la religion à la docilité des enfants ; car encore qu'il eût naturellement l'esprit pénétrant et enclin à raisonner, néanmoins ceux qui l'ont connu savent qu'en matière de foi il embrassait avec une admirable simplicité toutes les vérités de la religion, et qu'il en était aussi fortement persuadé que s'il les eût vues de ses propres yeux. De là vient que les raisons qu'il avait de pratiquer les vertus étaient ordinairement des vues simples ou de nos divins mystères, ou des maximes de l'Évangile, comme il paraît dans quelques petits écrits où il a marqué les lumières et les [273] sentiments que Dieu lui donnait pendant ses retraites ; mais ses vues étaient d'autant plus efficaces qu'elles étaient surnaturelles, et c'est à ce principe qu'il faut attribuer la fermeté de ses résolutions dans le bien qu'il s'était une fois proposé. En effet, les âmes qui se conduisent par cette loi de la foi simple sont ordinairement constantes, et elles imitent la vérité qu'elles adorent, qui est toujours la même et ne change jamais. Il savait que le glorieux nom de Disciple est le premier que les chrétiens aient porté, et il en comprenait le sens. C'est dans le même esprit que saint Augustin a écrit que nous ne sommes pas appelés raisonnables, mais fidèles : *non rationabiles, sed fideles*.

Il disait ces belles paroles, qui exprimaient parfaitement ce qu'il était : «Je veux être disciple de Notre-Seigneur, et je serai heureux quand je pourrai redire : *Jam incipio esse Christi discipulus*, c'est maintenant que je commence à être disciple de Jésus-Christ, encore que ce soit dans les souffrances et les humiliations.» Selon cette lumière, il faisait consister la vraie piété à se remplir de l'esprit du christianisme, et dans ce désir il se proposait ordinairement de vivre en chrétien, comprenant en ce seul mot plus que nous ne pouvons dire : «Je dois tâcher, disait-il, d'exprimer par mes actions et mes paroles l'idée d'un vrai chrétien ou même d'un autre Jésus-Christ.» Ce qu'il ajoutait sans doute dans la pensée de l'Apôtre que Jésus-Christ doit être tout en tous, et qu'il s'est fait notre sagesse et notre sanctification, c'est-à-dire, comme l'explique saint Jérôme, qu'il s'est fait non une seule vertu, mais toutes les vertus, pour nous enseigner à les imiter toutes, afin d'acquérir la perfection de l'esprit.

Quand il voyait des personnes pauvres, misérables et abandonnées : «Ce sont, disait-il, ces personnes qui, selon le christianisme, sont heureuses, et leur état est digne d'envie.» Et si les grands et les riches avaient part à cet esprit chrétien, c'est uniquement ce qu'il estimait en eux. Un [274] jour quelqu'un lui rapportant ce qui s'était passé dans une visite qu'il avait rendue à un conseiller d'État : «Vous avez vu, lui répondit-il, un bon chrétien», oubliant les autres qualités de ce personnage, parce qu'elles ne lui semblaient rien en comparaison de celle-là. «Je ne converse jamais avec lui, ajouta-t-il, que je ne sois embrasé de l'ardeur dont il anime ses discours, et humilié en même temps, parce que le profond mépris qu'il fait du monde et la haute estime qu'il a des vertus me font voir mon peu de foi et que je ne suis chrétien qu'à demi.»

M. Alméras ayant une âme toute chrétienne dans ses pensées, dans ses sentiments et dans ses actions, souhaitait aussi que ceux que l'on admet dans la Congrégation s'établissent d'abord dans la pratique solide des vertus chrétiennes, et qu'on les élevât dans l'amour de l'abjection, dans la mortification des passions et des sens et dans l'abnégation d'eux-mêmes. Il était persuadé, avec beaucoup de raison, que ce fondement était nécessaire, et que les vertus éclatantes qui ont pour objet le salut des âmes en présupposent d'autres secrètes dont nous sommes nous-mêmes l'objet, que le zèle du salut des âmes doit être précédé du zèle de sa propre perfection, et que Notre-Seigneur s'étant retiré dans le désert pour y jeûner, c'était, comme dit saint Thomas, pour nous enseigner par cet exemple qu'on ne pouvait utilement s'appliquer aux fonctions apostoliques sinon après avoir soumis la chair à l'esprit, et après

avoir dompté les passions, *post subactam carnem et domitas passiones*. «C'est, disait-il, le défaut de cet esprit chrétien qui ferait la ruine de notre Congrégation ;» et il en était si convaincu qu'il disait souvent au directeur du séminaire : «Monsieur, que nous ayons des chrétiens, que nous ayons de bons chrétiens!» Il recommandait la même chose aux directeurs des séminaires externes, parce qu'il ne croyait pas qu'ils pussent inspirer aux ecclésiastiques l'esprit de leur sainte profession s'ils n'étaient remplis de l'esprit chrétien. [275]

Or, l'esprit chrétien étant celui des enfants, parce que «nous n'avons pas reçu l'esprit des esclaves pour servir Dieu dans la crainte, mais l'esprit des enfants par lequel nous invoquons Dieu, qui nous a adoptés, et l'appelons notre père», on ne s'étonnera pas que M. Alméras ait eu une confiance filiale en Notre-Seigneur, et qu'il ait laissé ces belles paroles écrites de sa main au milieu de la multitude de ses souffrances et de ses affaires : «Je suis entre les mains de mon Dieu ; en tout état je suis en lui, qui est ma vie et ma force ; ma confiance est en lui, qui est très bon, très sage et tout-puissant père.» Cette confiance produisait la sainte gaieté et la paix qu'il conservait dans ses infirmités et dans les rencontres les plus fâcheuses. Jamais il ne désira d'être délivré de ses maux. Quand il arrivait quelque perte ou quelque autre accident, ou lorsque quelque difficulté extraordinaire faisait douter du succès d'une affaire importante, il entra dans un saint recueillement auquel il s'était accoutumé ; il recommandait paisiblement la chose à Dieu, et demeurait en repos. «Pour moi, disait-il, je me confie en Notre-Seigneur ; c'est lui qui a formé notre Congrégation, il la conservera. Et quoique je doive mes soins et toute mon application à maintenir cette œuvre, mon Dieu ! c'est vous qui nous protégerez.» Et, en effet, Dieu protégea et bénit la Congrégation sous son gouvernement en beaucoup d'occasions. Lorsque les infirmités le tenaient attaché à son lit ou à sa chambre sans pouvoir sortir pour vaquer à des affaires de grande conséquence où toute son application et sa présence paraissaient nécessaires, la Providence intervenait, et M. Alméras, accablé de maladies, a obtenu par sa confiance ce qu'il n'aurait peut-être pu faire dans sa meilleure santé avec beaucoup de soin et de peine. Sans cette confiance, on ne l'aurait jamais décidé comme on y parvint à se charger de la conduite de la Congrégation ; mais après toutes les résistances, les larmes et les prières qu'il employa pour rejeter ce fardeau, [276] qu'il jugeait trop pesant, voyant qu'il offenserait Dieu s'il s'opposait à ses desseins, il espéra en quelque façon contre toute espérance ; et Notre-Seigneur, qui l'a conduit par une voie parfaite, a si bien ménagé les forces qu'il lui donnait pour bien gouverner la Congrégation, qu'il lui a toujours laissé, avec de grandes occasions de patience, de puissants motifs de confiance.

Les grandes pertes que la Compagnie a souffertes depuis douze ans ont aussi fourni une ample matière à sa confiance. La maison de Saint-Lazare se trouvait dans la gêne, mais il ne voulut pas qu'on retranchât rien des grandes dépenses qu'il faut nécessairement faire pour soutenir les missions de la campagne, les exercices des ordinands, les retraites fréquentes des externes et toutes les autres œuvres que la Congrégation a embrassées pour le salut des âmes. Il ordonna aussi que l'on continuât les aumônes ordinaires aux pauvres honteux ; et comme quelqu'un lui représentait qu'on y devait apporter plus de modération : «Non, non, répondit-il avec zèle ; il faut ou que nous renoncions au christianisme, ou que nous assistions les pauvres». Oh ! que ce digne supérieur avait raison de parler de la sorte, puisque la piété chrétienne est un trésor inépuisable, et qu'étant animée d'une sainte confiance, pour ressources elle n'a pas moins que le fonds de la Providence, qui ne lui fait pas défaut dans ses besoins. Aussi ajoutait-il ces paroles bien dignes d'un disciple fidèle de Notre-Seigneur et d'un successeur de M. Vincent, «que Dieu, dont la bonté s'étend à faire du bien aux méchants, aurait un soin particulier de cette maison tant que les missionnaires qui l'habitent soulageraient les pauvres dans leur misère, et consumeraient leurs biens et leur vie pour la conversion des pécheurs.»

Je passe de la confiance à l'amour, le grand amour que M. Alméras avait pour Dieu parut principalement en quatre [277] choses que nous ne ferons que toucher dans ce chapitre la première est la ferveur avec laquelle il embrassa la vertu ; la seconde est la pureté d'intention qui lui fit chercher Dieu en toutes choses ; la troisième, son application à conserver le souvenir de la divine présence ; la quatrième, la conformité de sa volonté avec la volonté divine.

Après que M. Alméras eut suivi le conseil de l'Évangile, de quitter son père, sa mère, ses biens et généralement toutes choses, pour être disciple de Jésus-Christ ; après qu'il se fut dépouillé de sa charge et qu'il se fut revêtu de l'abjection de Notre-Seigneur dans la Congrégation, comme un voyageur à qui on a ôté un pesant fardeau, il commença à marcher à grands pas dans la voie de la perfection, et il y devança bientôt tous les autres. Jamais on n'a remarqué dans un autre plus d'empressement pour tous les exercices, où il semblait voler plutôt que marcher ; jamais on ne vit plus de fidélité aux plus petites choses ; car si celui qui craint Dieu ne néglige rien, à plus forte raison celui qui l'aime. Il est certain que son exactitude fut presque inimitable, et qu'il avait tant de respect pour toutes les règles et pour tous les usages de la Congrégation, qu'il ne voulut pas en omettre «un iota ni un point» en quoi je ne sais ce qu'on doit le plus admirer de son amour, qui ne voulait rien négliger, ou de l'humilité qui soumit si facilement son esprit à tant de choses si peu estimées par les gens du grand monde dont il ne faisait que de sortir. Il se maintint jusqu'à la mort dans cette fidélité inviolable à ses règles et à ses pratiques de pauvreté, d'abjection, d'oraison, de modestie, ne laissant rien que ce que ses infirmités lui rendaient impossible. Je ne puis omettre une peine qu'il souffrit dans les commencements et que lui-même raconta un jour à celui qui écrit ceci : ce ne fut pas de dompter ses passions, parce que la victoire qu'il remporta d'abord sur lui-même, en quittant le monde, lui donna un très grand avantage pour les assujettir bientôt à l'esprit ; ce ne fut pas [278] non plus, comme il le disait lui-même, de surmonter les scrupules qui attaquent souvent les commençants, parce que son âme élevée, possédée dès le début et comme dilatée par l'amour de Notre-Seigneur, ne fut pas sujette à ces angoisses qui procèdent pour l'ordinaire de la petitesse de cœur, qui n'est autre que celle de l'amour. Mais cette peine procéda de l'amour fervent qu'il avait pour Dieu. Ne sachant pas bien encore la condition à laquelle l'homme est assujéti pendant qu'il est pèlerin sur la terre, il s'imaginait que les effets suivraient aussitôt ses désirs, et qu'il ne commettrait plus de fautes parce qu'il les avait toutes en horreur, même les plus petites ; c'est pourquoi, les surprises de la nature lui étant inévitables, comme elles l'ont été aux plus grands saints, il ne pouvait assez les pleurer ni s'en humilier ; aussi, dans le doute où il se trouvait quelquefois sur ce qui pouvait être contraire à la perfection, ne sachant que faire, parce qu'il était résolu d'embrasser en toutes choses ce qu'il y a de plus parfait pour l'amour de Notre-Seigneur, il souffrait une peine si grande qu'elle lui causait une espèce de martyre.

Nous sommes venus insensiblement à parler de la pureté de cœur avec laquelle il commença à servir Dieu. Sachant donc ce que dit l'Apôtre, que «la plus excellente voie est celle de la charité», il tâchait de faire toutes ses actions sous l'empire et par le mouvement de cette divine vertu, et il aimait à redire ces quelques paroles, qui expriment parfaitement la disposition où l'on a toujours vu son âme : «Tout par amour.» Que si «la charité chasse la crainte» du cœur où elle règne, on a sujet de croire que l'amour de Notre-Seigneur a seul possédé celui de M. Alméras. Il était peu sensible aux mouvements de cette crainte servile dont il n'avait presque plus besoin, et qui lui paraissait trop imparfaite pour servir un Dieu si digne d'être aimé. La pureté de son âme était si grande qu'il ne voulait pas [279] même aimer la vertu avec ce retour vers soi-même, qui est permis et louable ; par exemple, pour être vertueux ou pour jouir de la consolation d'une bonne conscience. «Il faut, disait-il, désirer de se corriger et de se perfectionner, afin de ne déplaire point à Dieu, pour l'amour de lui seul et non pas pour ne point se déplaire à soi-même.» C'est par ce principe du pur amour de Dieu

qu'il demeurait toujours en sa sainte présence sans être détourné par ses infirmités, bien qu'elles attirent facilement toutes les pensées de l'esprit aux besoins du corps ; il pratiquait ce saint exercice moins par la considération que par l'affection, parce que, comme dit saint Augustin, c'est l'amour qui cherche et qui trouve, c'est l'amour qui demande et qui reçoit, c'est enfin l'amour qui frappe à la porte et c'est à l'amour que l'on ouvre. Néanmoins son amour n'était pas impétueux et ne se portait pas à Dieu par de brusques élans, mais par un doux acquiescement à son bon plaisir, faisant toujours tout ce que Dieu demandait de lui, et unissant en toutes choses sa volonté à la volonté divine, ce qui renferme sans doute une très grande perfection. Afin de ne point interrompre une occupation si utile, ayant à converser avec le prochain, il regardait Dieu en lui, et, tout pénétré de l'impression divine qui réside dans les âmes, il disait avec admiration : «Oh ! que Dieu est grand, et que c'est une grande chose de servir tout ce qui est à lui!» Dans toutes les affaires et même dans les plus petites difficultés, il avait recours à Dieu et lui demandait ses lumières : ceux qui le voyaient tous les jours peuvent en être de fidèles témoins. Enfin, pour ne jamais perdre le souvenir de la présence divine, même dans l'accablement de ses maux, il tenait ordinairement son crucifix entre les mains, le contemplant en même temps qu'on lui parlait d'affaires ; il baisait de temps en temps les plaies des pieds et des mains, témoignant ainsi, sans y penser, l'union qu'il avait avec Notre-Seigneur crucifié. [280]

Ce fut en cette école de Jésus-Christ crucifié et dans la croix même que M. Alméras apprit à n'avoir plus de volonté qui ne fût conforme à celle de Dieu, et à sacrifier non seulement les désirs de la chair, mais quelquefois ceux de l'esprit ; non seulement ceux dont la cupidité est une source féconde et qui tendent vers la terre, mais ceux que la grâce produit et qui se portent vers le ciel. On a quelquefois entendu M. Alméras demander à Dieu la dissolution de son corps et l'entière liberté de son âme ; il était difficile, en effet, que, se voyant à la veille de son bonheur, il ne ressentît ces saints empressements qu'on a remarqués dans toutes les âmes qui ont un grand amour ; mais aussitôt que l'expression lui en était échappée, comme s'il y eût eu en cela quelque imperfection, il se reprenait et disait à Dieu : «Non, non, Seigneur, et si vous voulez que je souffre encore dix ans, quinze et vingt ans, je le veux ; enfin, je veux souffrir aussi longtemps qu'il vous plaira, et je me soumetts en tout à votre adorable volonté.»

Ce sacrifice que M. Alméras faisait à Dieu de lui-même pour vivre et pour mourir, et tous les autres sentiments d'amour et de confiance qu'il avait, étaient accompagnés d'une fidélité inviolable à ses exercices de piété, particulièrement à ceux qui étaient marqués par les règles, observant ce que l'Apôtre recommande à Timothée : *Exerce temetipsum ad pietatem.*

Pendant que Dieu lui conserva les forces, il ne passa jamais un seul jour sans célébrer le saint sacrifice de la messe. Il ne se contentait pas d'y apporter les préparations ordinaires et d'y ajouter les actions de grâces que l'Église ordonne, mais il célébrait ces divins mystères avec des dispositions d'autant plus saintes qu'elles le rendaient plus conforme à Notre-Seigneur crucifié. L'une est qu'il ne montait à l'autel que comme Notre-Seigneur monta sur le calvaire, je veux dire chargé de la pesante croix de ses infirmités ; elles le réduisaient à l'état de ne pouvoir faire [281] cette action qu'avec des peines extrêmes, jusque-là qu'il était nécessaire que des personnes le soutinssent de peur qu'il ne tombât, et qu'il s'est trouvé quelquefois si faible et si destitué de force, qu'il était en quelque danger de mourir à l'autel. L'autre disposition était purement intérieure, mais nous l'avons apprise de sa bouche : c'est qu'après avoir consacré le corps et le sang de Notre-Seigneur, il s'unissait lui-même à cette hostie adorable, renouvelant l'alliance qu'il avait faite avec Dieu et les promesses par lesquelles il était mort au monde pour vivre à Dieu seul et le servir dans la Congrégation, pouvant ainsi dire avec le prophète : *Immolor super sacrificium.*

La circonstance du moment où il faisait cette rénovation de ses promesses est encore fort remarquable il avait choisi pour cela le *Memento* où le prêtre prie pour les morts, comme

protestant à Notre-Seigneur qu'il était mort entièrement aux créatures, afin de vivre de cette vie qui est cachée en Dieu, avec Jésus-Christ. Outre le mérite qu'il avait dans une pratique si sainte, il en retirait de grands fruits, et surtout cet ardent amour qu'il avait pour sa vocation, et cette volonté constante d'y demeurer jusqu'à la mort dans l'obéissance à la volonté de Dieu. Il estimait que si le sang des victimes avait pu affermir l'Ancien Testament et que si le sang du Fils de Dieu a rendu le Nouveau Testament éternel *Sanguis novi et æterni Testamenti*, ce même sang d'un Dieu répandu sur nos autels devait aussi rendre comme immuable le pacte ou l'alliance que nous avons faite avec lui ; surtout si cette alliance était souvent renouvelée en l'action du Sacrifice par les promesses qui nous ont heureusement engagés au service de Dieu.

Avant l'accablement de ses infirmités, il avait cette sainte coutume, après avoir dit la sainte messe, d'en servir une autre, encore qu'il fût un des principaux officiers de la maison et que le rang qu'il y tenait, joint à ses occupations, [282] semblât le dispenser de ce devoir de piété, auquel on applique ordinairement les plus jeunes et les commençants. Il voulait en quelque manière imiter Notre-Seigneur, qui, en instituant la sainte Eucharistie, joignit à la gloire de son divin sacerdoce une humilité profonde, et s'abassa jusqu'à verser de l'eau dans un bassin et à laver les pieds de ses apôtres, afin que nous suivissions cet exemple. Mais quand M. Alméras fut obligé par ses infirmités à s'abstenir de dire la sainte messe, sa consolation fut de l'entendre tous les jours et d'y communier, s'unissant ainsi le plus souvent qu'il pouvait à Notre-Seigneur dans ce sacrement, comme pour être attaché à une même croix. Il a noté, dans les quelques écrits que nous avons de lui, qu'il regardait le sacrifice de la messe comme le bonheur des âmes qui aiment Dieu sur la terre, parce que ce n'est que par ce sacrifice qu'elles peuvent rendre à Dieu toute la gloire qu'elles désirent et qui lui est due ; c'est pourquoi ce lui fut toujours un sujet d'affliction lorsqu'il se vit privé de ce moyen d'honorer Dieu si parfaitement dans l'état d'imperfection où nous vivons. Il le témoignait quelquefois, avec des paroles qui marquaient également son humilité et sa résignation au bon plaisir de Dieu.

Ce n'est pas seulement de cette manière qu'il fit voir sa dévotion envers le très saint sacrement de l'autel, il ajoutait les fréquentes visites qu'il a continuées aussi longtemps qu'il a pu soutenir son corps languissant. Comme ces Hébreux zélés qui, lorsque la captivité les empêchait de se transporter dans le temple de Jérusalem, se tournaient vers ce lieu saint pour faire leur prière, ainsi, étant retenu dans sa chambre par ses maladies, on le trouvait souvent tourné vers l'autel où repose le Saint-Sacrement et tenant son crucifix à la main. Il se satisfaisait, en quelque façon, avec l'image de Celui dont il ne pouvait posséder l'aimable présence. Il souhaitait avec ardeur que tous les chrétiens rendissent à Notre-Seigneur de semblables devoirs ; et, lorsqu'il [283] était employé à la direction des Missions, il s'opposait avec un grand zèle aux irrévérences que l'on commet dans les églises. Il ne pouvait souffrir cet abandon où l'on voit quelquefois le Fils de Dieu quand on le porte aux malades ; et il en parlait dans ses prédications avec tant de ferveur, et il reprenait si efficacement ses auditeurs de cette indévotion que, dans les endroits où pour l'ordinaire personne ne suivait le très Saint-Sacrement, on voyait après cela jusqu'à soixante et même cent personnes ; on l'a constaté en particulier dans la mission qu'il fit à Fontainebleau.

On peut rapporter à cette dévotion qu'il avait pour le très Saint-Sacrement les soins que prit M. Alméras de régler les cérémonies de la sainte messe et des autres offices divins dans toutes les églises de sa Congrégation. Il savait que saint Paul, après avoir parlé de la sainte Eucharistie et marqué les choses qu'il faut observer pour communier, ajoute ces paroles : *Cætera cum venero disponam* : «Pour le reste, je le réglerai lorsque je serai arrivé parmi vous», paroles que saint Augustin explique des cérémonies, disant que lorsque le Fils de Dieu institua l'Eucharistie, il n'ordonna point aux apôtres la manière dont on l'honorerait, mais qu'il leur réserva cette autorité, les ayant destinés au gouvernement de l'Église ; et en ce même lieu ce grand saint reconnaît que cette autorité des apôtres et des conciles est très utile aux fidèles.

C'est pour ces raisons que M. Alméras n'oublia rien pour faire observer ces saintes cérémonies instituées par l'Église en vertu du pouvoir qu'elle en a reçu de son Époux. Il fit composer sur ce sujet un livre où elles sont fidèlement recueillies et nettement expliquées. Après avoir fait tenir quantité de conférences de personnes capables et intelligentes en cette matière, auxquelles il assistait lui-même aussi souvent qu'il pouvait, il fit ensuite consulter à Rome sur les difficultés que l'on n'avait pu résoudre. Après avoir fait exercer ces mêmes cérémonies pour remarquer dans la pratique ce qu'on y [284] avait pu omettre, il procura une seconde édition de ce livre plus ample et plus exacte que la première, pour les mettre dans toute la perfection possible. C'est ainsi que M. Alméras, qui adorait Dieu par tant d'exercices intérieurs que nous avons rapportés, fit néanmoins consister aussi sa piété dans le soin des saintes cérémonies de l'Église c'était se conformer aux paroles que l'Esprit saint a proférées par la bouche de Salomon : *Virtutis meditator pietatem exercebit et parato sacerdotio, curam sacrorum locorum et cœremoniarum geret* : «Celui qui recherche la vertu doit s'appliquer à la piété ; prêtre, il aura soin des lieux consacrés et des cérémonies saintes».

M. Alméras avait aussi une singulière dévotion envers la très sainte Vierge et une grande confiance en son intercession. Il en a laissé des marques éternelles, lorsqu'il voulut que la Congrégation de la Mission lui fit une oblation irrévocable d'elle-même et qu'elle se dédiât parfaitement à son service. C'est ce qu'elle exécuta avec une grande joie par un acte public que les Missionnaires firent dans toutes leurs maisons le jour de l'Assomption de cette incomparable Mère de Dieu ; ils la choisirent pour leur reine et leur souveraine, se proposant de lui porter à jamais un respect singulier et de publier la gloire de son nom par toute la terre, et la priant amoureusement de leur faire la grâce d'imiter ses vertus et celles de son adorable Fils, de s'employer toujours efficacement au salut des pauvres gens de la campagne et à la sanctification de l'état ecclésiastique, enfin de conserver à jamais l'esprit de leur vocation. C'est par cet acte, institué dans la Congrégation de la Mission, pour être renouvelé tous les ans, que M. Alméras a donné à la sainte Vierge autant de serviteurs zélés pour son honneur que cette Congrégation aura de sujets. Le jour solennel de l'Assomption était le plus propre qu'il pût choisir pour cette action, car il est juste que les hommes honorent cette glorieuse Mère sur la terre pendant que Dieu [285] la couronne dans le ciel ; et d'autre part, ce jour étant celui de son élévation, elle imite, au dire de saint Bernard, les libéralités que son Fils exerça envers les hommes le jour de son ascension triomphante, et comme lui elle leur fait ses largesses et le comble de ses dons : *Dabit et ipsa quoque dona hominibus*.

Sa dévotion envers la sainte Vierge n'était pas moins grande dans son particulier qu'elle le paraissait en public ; il l'aimait et l'honorait de tout son cœur, et comme dit saint Bernard : *Totis medullis cordis, totis præcordiorum affectibus et votis omnibus* ; et pour donner quelque marque de ce respect, il portait le chapelet à sa ceinture et le récitait souvent, même dans ses infirmités, où il avait tant de peine à appliquer son esprit. Il invoquait Marie avec confiance dans tous ses besoins, et les prières qu'il faisait ordinairement pour implorer son secours étaient ces paroles de l'Église : *Maria mater gratiæ* : «Marie, mère de grâce, mère de miséricorde, défendez-nous contre nos ennemis, et recevez-nous entre vos bras à l'heure de notre mort» ; ou ces autres paroles de la même Église : *Memento salutis auctor* : «Souvenez-vous, ô Jésus ! auteur de notre salut, que naissant dans le monde vous vous êtes revêtu d'un corps mortel comme nous.» Par l'une de ces prières, M. Alméras marquait le besoin qu'il avait du secours de la sainte Vierge, et par l'autre la confiance filiale qu'il avait en sa protection, croyant que c'était assez de faire souvenir Notre-Seigneur qu'il était fils de cette mère pour obtenir de lui tout ce qu'on lui demande par son intercession.

Mais, dans tous les exercices de piété que M. Alméras a pratiqués, rien n'est plus digne d'admiration que sa persévérance dans l'oraison, il ne l'a jamais quittée dans ses infirmités, bien qu'il fût souvent si épuisé que l'on craignait que la plus petite occupation ne fût capable d'avancer sa mort. Il semble que Dieu lui avait accordé la grâce de l'oraison de recueillement,

selon que lui-même l'expliquait ; [286] car à peine s'était-il mis en la présence de Dieu dans le dessein de prier, que toute son attention se tournait facilement vers Notre-Seigneur : il jouissait d'un doux repos et pratiquait cette méditation que saint Augustin, après le prophète David, appelle «la méditation du cœur», parce qu'elle consiste plus dans un amour tranquille de la volonté unie à Dieu que dans les raisonnements de l'esprit, qui le cherche et ne le possède jamais en cette vie, il la faisait deux fois le jour, demeurant longtemps dans la chapelle de l'infirmierie en ce saint exercice ; et si, la faisant quelquefois dans l'infirmierie même, il était interrompu, il arrêta le sable qu'il avait près de lui, afin de ne rien diminuer du temps qu'il y avait destiné. Il s'acquittait avec la même fidélité des examens particuliers et de l'examen général ; et quoiqu'il souffrît beaucoup en tout temps, ses souffrances n'étaient pas capables de l'empêcher de suivre les règlements, de faire à peu près chaque chose en son heure comme dans la meilleure santé. Il a continué de la sorte jusqu'à la fin. Peu de temps avant sa mort, étant attaché à son lit comme à une dure croix où il devait bientôt expirer, on a remarqué qu'il gardait encore à peu près le même ordre de la journée, prenant ses heures accoutumées pour se taire et se recueillir, ou pour traiter et parler avec ceux de la maison et avec les externes qui le visitaient. C'est ainsi que ce serviteur fidèle a joint l'obéissance au sacrifice. Continuant jusqu'à la mort les exercices de piété que nos saintes règles nous prescrivent, il a laissé à tous les missionnaires un grand exemple de ne se point relâcher : montrant aux infirmes qu'ils peuvent plus que souvent ils ne pensent, et à ceux qui se portent bien qu'ils seraient inexcusables s'ils ne faisaient pas dans la santé au moins ce qu'il a fait si longtemps dans ses maladies continuelles. [287]

CHAPITRE VII

De sa bonté et charité envers ceux de la Compagnie

Tous les membres de la Congrégation qui ont connu M. Alméras, ont remarqué la charité toute paternelle qu'il avait pour ses inférieurs. On était particulièrement édifié du bon accueil qu'il leur faisait ; il les recevait d'un visage riant et avec une douceur toute cordiale, même au plus fort de ses incommodités, lorsqu'il semblait que l'excès du mal dût l'abattre et l'empêcher de réfléchir aux autres choses ; il les écoutait pour l'ordinaire fort patiemment, il s'entretenait avec eux à cœur ouvert, leur donnant liberté de lui déclarer tout ce dont ils avaient besoin ou qui pouvait leur faire de la peine ; leurs désirs, il les prévenait même, quand il croyait leur être agréable.

Un frère de la Congrégation étant allé le voir à la fin de son séminaire pour lui demander sa bénédiction et le remercier de l'avoir reçu au nombre de ses enfants, ce charitable supérieur le reçut avec tant de bonté, que ce frère en fut très édifié et fortement encouragé à persévérer dans sa vocation : «O mon cher frère lui dit M. Alméras, soyez le bien venu, j'ai une joie très grande à vous recevoir ; soyez le bien venu. Voilà tout ce que je vous puis dire.» Ensuite il lui donna sa bénédiction, l'embrassa tendrement, quoiqu'il fût fort incommodé, ayant été saigné ce jour-là, et le pria de se couvrir et de s'asseoir auprès de lui : «Vous voilà, notre frère, lui dit-il, c'est pourquoi il nous faut vivre en véritables frères de la Mission. Vous voilà mort au monde, vous ne devez plus songer à ses plaisirs qui passent et s'évanouissent comme la fumée, mais vous appliquer à la pratique des vertus qui donnent des contentements durables. Il y a sujet d'espérer que Dieu vous fera la grâce de passer votre vie dans la compagnie avec édification.»

Il lui proposa ensuite l'exemple de quelques frères des plus vertueux de la Congrégation pour le porter à les [288] imiter. Ayant remarqué à la fin que ce frère n'avait

point encore le collet que portent ordinairement ceux qui sont agrégés à la Compagnie, il lui en fit prendre un blanc qu'on lui avait apporté pour mettre ce jour-là ; cet acte de charité gagna tellement le cœur de ce bon frère, «qu'il lui sembla, dit-il plus tard, que Dieu lui avait mis au cou un heureux lien par la main de M. Alméras, pour l'attacher à son service tout le reste de sa vie dans sa chère vocation».

Cette tendresse et cette cordialité étaient encore plus grandes et plus sensibles à l'égard de ceux de ses enfants qui lui avaient rendu quelque service, quelque petit qu'il fût ; il leur en témoignait sa reconnaissance et leur faisait connaître qu'il n'oublierait jamais la charité qu'ils avaient eue pour lui. Lorsqu'il fut élu Supérieur général, il en donna avis à un frère, qui était dans une province éloignée, où on l'avait envoyé pour l'assistance des pauvres ; il lui adressa la lettre circulaire qu'il envoya à toutes les maisons de la Congrégation, s'estimant obligé de lui rendre ce témoignage d'affection et de reconnaissance pour l'assistance qu'il avait reçue dans une maladie.

Le soin extraordinaire, avec lequel il veillait aux besoins de ses inférieurs et à la conservation de leur santé, était aussi une marque de son affection paternelle à leur égard. Rien n'échappait à sa vigilance : ayant remarqué qu'un de ses prêtres pouvait être incommodé du froid à cause de quelque petite ouverture qui était dans sa chambre, il mena lui-même les maçons sur le lieu, et demeura quelque temps à les voir travailler.

Ses indispositions ayant été plus grandes pendant les dernières années de sa vie, on fit coucher un frère dans sa chambre pour le servir et lui donner les choses dont il pouvait avoir besoin pendant la nuit. M. Alméras remarqua, qu'en toussant il éveillait ce frère ; il l'obligea d'aller se coucher dans une chambre voisine afin de mieux dormir ; de temps à autre il lui demandait s'il ne l'empêchait pas [289] encore de se bien reposer ; il aimait mieux souffrir que d'interrompre son sommeil, et ne l'appelait jamais à moins que ce ne fût pour quelque besoin pressant.

Voici une autre exemple de la charité qui le portait à se gêner pour soulager les autres. Pendant qu'il était Assistant de la maison de Saint-Lazare, il fut envoyé à cheval à douze ou quinze lieues de Paris avec un frère qui lui servait de compagnon ; celui-ci aurait pu aisément faire le chemin à pied ; mais M. Aimeras ne le put souffrir ; il le fit monter en croupe, et traversa ainsi les bourgs et les villages sans se mettre en peine de ce qu'on en pouvait dire.

Il s'appliquait surtout à bien faire traiter les infirmes ; il les visitait, même les moindres frères ; et lorsqu'il ne pouvait y aller, il envoyait quelqu'un de sa part. Mais il était particulièrement attentif à visiter les plus affligés et ceux qui étaient atteints de maladies contagieuses. Un de ses prêtres étant atteint d'une infirmité qui mettait sa vie en danger et qui pouvait même se communiquer à ceux qui le visitaient, M. Alméras voulut aller le voir ; l'infirmier l'en dissuada autant qu'il pût ; il lui représenta que le danger était plus grand pour lui, à cause de ses infirmités. Comme l'infirmier insistait beaucoup, il lui répondit avec douceur et fermeté : «Allez, mon frère, ne craignez point ; j'ai un bon antidote» et il alla voir ce malade, s'entretint longtemps avec lui et n'en éprouva aucun mal. Cela fit dire à ce prêtre infirme, que l'antidote de M. Alméras était sa grande foi et son ardente charité.

Voici un autre trait de sa sollicitude paternelle. Un frère était malade d'esprit autant que de corps ; il avait cette fantaisie dans l'esprit que, pour faire pénitence de ses péchés il devait pratiquer une abstinence extraordinaire, de sorte qu'il ne voulait plus manger et s'exposait à mourir de faim. Le charitable père le fit venir dans sa chambre pendant plusieurs jours, quoiqu'il fût pour lors très incommodé ; après l'avoir repris charitablement de son opiniâtreté, et lui [290] avoir représenté l'illusion dans laquelle il était tombé, il l'obligea de travailler en sa présence pour le divertir de son humeur mélancolique ; il le fit dîner et souper sa table, l'obligea à manger selon son besoin, et à prendre tous les matins un bouillon ou quelque autre chose. Il a agi presque de la même manière en d'autres occasions avec tant de bonté, que ceux qui en eurent connaissance en furent extrêmement édifiés.

L'exemple suivant fera clairement connaître que sa sollicitude était continuelle pour les besoins des infirmes, et que la pensée de conserver la santé de ceux dont Dieu lui avait donné la conduite ne quittait pas son esprit. Nous le rapporterons dans les mêmes termes qu'un des clercs de la Compagnie l'a mis par écrit : «J'ai remarqué, dit-il, que M. Alméras avait un grand soin et une grande charité pour tous ; il s'enqu Coastait comment chacun se portait ; il s'informait même des moindres incommodités des séminaristes, de sorte qu'il savait qu'on m'avait arraché une dent pendant que j'étais au séminaire ; mais sa charité me parut excessive lorsque, peu de jours après que j'en fus sorti, ayant su que j'étais incommodé, dès le lendemain qu'il l'eut appris il m'envoya chez le médecin ; au retour il voulut savoir tout ce qu'il m'avait ordonné pour le faire exécuter promptement, et quelque temps après il m'envoya chercher pour savoir de moi si tout avait été observé.

«Sa charité alla si loin qu'il voulut être mon médecin ; en effet, il m'ordonna de faire tout ce qu'il jugerait à propos pour me remettre en parfaite santé ; ainsi, quoiqu'il fût incommodé et qu'il eût très grande peine à parler, au point qu'il était obligé de s'arrêter à chaque parole pour reprendre haleine, ayant une toux continuelle qui ne lui donnait pas le loisir de dire quatre paroles de suite, il me fit néanmoins venir plusieurs fois dans sa chambre pour me dire que je devais me reposer, et comment je devais entendre la sainte messe, faire mon oraison, ma lecture spirituelle et étudier, [291] afin que cela ne m'incommodât point. Il pria un des officiers de la maison de prendre soin de moi ; ensuite il lui demandait de temps en temps comment je me trouvais ; à la fin, ayant appris que j'étais tout à fait rétabli, il m'envoya chercher, et avec un visage riant, malgré ses souffrances, il se réjouit avec moi de la santé que Dieu m'avait rendue. Comme je le remerciais du soin qu'il avait pris de moi et que je lui témoignais qu'après Dieu, c'était à lui que je devais la santé, il répondit que ce n'était point à lui, mais au prêtre à qui il en avait donné le soin, attribuant ainsi par humilité le bien qu'il faisait au mérite des autres.»

Il se comportait à peu près de la même façon envers tous les inférieurs, sitôt qu'il connaissait leurs moindres indispositions ; il avait un très grand soin de faire exécuter les ordonnances des médecins, s'informait près du frère infirmier de tout ce qu'on avait fait ou de ce qui restait à faire pour le soulagement des malades, et recommandait fort qu'on n'eût aucun égard à la dépense lorsqu'il s'agissait de leur assistance.

Nous avons déjà dit que lorsqu'il ne pouvait pas aller visiter les malades, il les envoyait visiter de sa part ; il était si exact à cette pratique que, même quelques jours avant sa mort, quoiqu'il fût accablé de douleurs, et dans un état qui faisait compassion à tout le monde, il envoya visiter un frère paralytique depuis plusieurs années ; il lui fit dire entre autres choses qu'il eût bon courage, que pour lui il s'en allait le premier ; mais que si Dieu lui faisait la grâce d'aller au ciel, comme il l'espérait de sa divine bonté, il tâcherait d'obtenir pour lui une belle place parmi les bienheureux.

Si le soin que M. Alméras avait des infirmes est une marque évidente de sa grande charité, celui qu'il avait de l'avancement spirituel en est encore une plus assurée ; car la parfaite charité nous porte à procurer au prochain les vrais biens, qui sont ceux de la grâce. C'était principalement [292] à quoi il s'appliquait avec une merveilleuse exactitude ; il avertissait charitablement tous ceux de la Compagnie en qui il remarquait quelque défaut ; il leur fournissait les moyens de s'en corriger, comme on a déjà vu ; il prenait aussi grand soin d'encourager et d'instruire ceux en qui il reconnaissait un ardent désir de la perfection.

Un frère étant allé à sa chambre pour lui demander pénitence des fautes commises contre les règles et contre quelques pratiques, et pour remercier Dieu du bienfait de sa vocation, ce charitable père lui témoigna une très grande satisfaction et tendresse à cause de la ferveur qu'il remarquait en lui ; puis il lui dit ces paroles : «Oui, mon frère, je veux bien vous donner une pratique touchant le bienfait de votre vocation ; tous les mois, à l'heure à laquelle vous avez été reçu, vous direz le *Te Deum laudamus*, pour remercier Dieu ; le psaume

Miserere pour lui demander pardon des fautes commises contre les règles, et le *Veni creator Spiritus*, pour lui demander de plus en plus l'esprit de cette chère vocation pour vous et pour les autres. Ce frère s'en retourna bien satisfait d'avoir une si bonne pratique ; M. Almèras le rappela aussitôt pour l'avertir qu'elle ne l'obligeait point sous peine de péché, sa charité lui faisant prévoir que ce bon frère aurait pu avoir des scrupules sur ce sujet s'il ne l'avait prévenu. Ce zèle de M. Almèras pour la perfection de ses inférieurs le pressait si fort qu'il a dit plusieurs fois un prêtre de la Congrégation qu'il ressentait vivement leur misère spirituelle et qu'il en était comme navré ; il avait une si grande compassion de leurs peines qu'il en perdait le sommeil, et il n'avait point de repos qu'il n'eût fait ce qu'il pouvait pour y remédier. Aussi tous ses enfants étaient tellement persuadés de l'ardeur de sa charité et de la tendresse de son cœur que, s'ils avaient quelque peine, ou s'ils étaient tombés en quelque faute, ils recouraient aussitôt à lui comme à un père ; en effet, il les recevait avec des [293] entrailles de miséricorde ; après les avoir écoutés fort attentivement, il leur disait avec une bonté et une charité non pareille les avis dont ils avaient besoin ; et s'il était obligé de les corriger pour quelques fautes, surtout pour celles qu'ils avaient commises par fragilité ou par négligence, il le faisait avec tant de support et d'une manière si agréable, qu'ils s'en retournaient tout consolés.

Un frère alla un jour le trouver dans sa chambre pour lui demander très humblement pardon et recevoir une bonne pénitence pour une faute assez considérable contre les règles de son office ; il ne se fut pas plus tôt mis à genoux, que M. Almèras, le voyant si humble, le fit relever aussitôt, le consola et l'encouragea à bien faire ; sans lui imposer aucune pénitence, il le renvoya avec ces douces paroles : «Allez, mon frère, faites mieux et soyez fidèle.»

Mais s'il arrivait que quelqu'un commît une faute qui marquât quelque dérèglement dans l'intérieur, sa charité le portait à lui parler avec plus de vigueur ; et, comme un prudent médecin, il savait appliquer des remèdes plus forts aux maladies plus dangereuses. Il en usait néanmoins avec beaucoup de circonspection et épargnait autant qu'il pouvait, surtout les absents, dont il ne faisait connaître les fautes que dans la stricte nécessité, les diminuant toujours autant que la pure vérité le lui permettait ; c'est ce qu'il observait même à l'égard de ceux qui semblaient s'en être rendus indignes par le préjudice qu'ils portaient à la Compagnie. En voici un exemple : Il fut obligé de désabuser un frère qui était tenté contre sa vocation parce que d'autres s'étaient retirés ou avaient été renvoyés ; quelques-uns même, par une ingratitude et un aveuglement assez extraordinaires, avaient été intenter procès contre la Congrégation, qui se vit obligée de les faire débouter de leurs prétentions injustes par un arrêt du Conseil d'État du roi, et qui fut mise à couvert pour toujours de semblables vexations. M. Almèras fit venir ce frère en sa chambre et le fit [294] asseoir auprès de lui ; il l'obligea, par quelques paroles bienveillantes et cordiales, de lui découvrir sa tentation et ses peines, sur quoi ce charitable père le consola et l'encouragea grandement, lui disant : «Mon frère, je ne m'étonne pas que vous ayez des peines d'esprit de cette nature ; je vous avoue que si j'étais en votre place je serais plus ébranlé que vous ne l'êtes. Il ne faut point s'étonner si la Congrégation est à présent passée au crible. M. Vincent, notre très honoré père, nous a dit assez souvent qu'elle le serait un jour ; mais en cette occasion, ce sont mes péchés qui en sont cause. Cependant il est nécessaire que je vous dise, pour votre bien, comment la chose s'est passée ; si vous ne voulez pas me croire, demandez-le à tels et tels qui sont les plus vertueux d'entre nos frères.» Il lui raconta alors le désastre de ces personnes, mais avec tant d'adoucissement et de compassion, et pour ainsi dire de respect, qu'il semblait parler de quelque personne d'un grand mérite ou d'une condition fort élevée ; cela fit connaître à ce frère que non seulement M. Almèras n'avait aucune aigreur contre ces personnes-là, mais que, nonobstant leur aveuglement, il conservait toujours pour elles un cœur de père, plein de tendresse et de compassion. Aussi la charité de M. Almèras gagna tellement le cœur de ce frère et apaisa si parfaitement les troubles qui s'étaient élevés dans son esprit, qu'il résolut de

persévérer dans sa vocation, comme il a fait depuis, y vivant très content et dans le dessein d'y mourir.

Nous ne devons pas omettre ici une chose qu'il dit à ce frère en cette occasion, quoiqu'elle ne soit pas tant une marque de sa charité que du discernement qu'il avait pour connaître les esprits c'est que lui parlant de deux frères qui étaient sortis de la Congrégation, sous prétexte et même dans le dessein de se faire religieux, il lui déclara que ni l'un ni l'autre ne le seraient point, mais que lui, qui était tenté contre sa vocation, il persévérerait ; ce qui se vérifia ensuite. On pourrait faire quelques réflexions assez utiles [295] sur cet exemple, si la brièveté de ce recueil ne nous obligeait de passer à un autre à peu près semblable.

Un frère de la Compagnie, des plus vertueux, des plus sensés et des plus capables, fréquentait une autre communauté de la même ville, pour lui rendre quelque service, avec le consentement de son supérieur, qui estimait que cela pouvait contribuer à entretenir les deux communautés en bonne intelligence. Le frère se sentit vivement porté à quitter sa vocation pour entrer dans cette autre communauté ; le démon, le prenant par son faible, lui représentait qu'il serait plus honoré, plus estimé dans cette communauté, et que sa condition n'y serait pas si abjecte aux yeux des hommes ; et comme les supérieurs de cette maison religieuse l'attiraient assez ouvertement et lui témoignaient leur désir de le recevoir, il était sur le point de prendre leur habit. Mais M. Alméras en ayant été averti lui écrivit une lettre fort pressante et fort tendre qui l'obligea d'ouvrir les yeux ; ce qui le toucha le plus, comme il l'a déclaré depuis, ce furent ces paroles cordiales de la fin : «Au reste, si je vous parle avec résolution, c'est aussi avec affection pour les assistances que vous m'avez données en diverses maladies ; j'en ai des sentiments d'estime et de gratitude pour votre personne, que je ne puis exprimer. Vous avez déjà contribué à me conserver la vie ; n'avancez pas ma mort par le déplaisir que j'aurais de votre séparation, mais plutôt fuyez le danger, venez-vous-en ici !» Cette lettre fit tant d'impression sur l'esprit de ce frère quelle le fit changer à l'instant de résolution ; il se mit à pleurer et, faisant réponse à son charitable père : «J'avoue, lui dit-il, les larmes aux yeux, que j'ai eu le cœur percé d'un coup de flèche, lisant votre très affectueuse lettre ; je ne savais où j'en étais, voyant d'un côté mon infidélité, et de l'autre votre très grande bonté envers moi qui, après une lâcheté pareille à celle-là méritais d'être chassé par ces personnes qui m'ont toujours témoigné une bonté toute particulière ; [296] mais, Monsieur, si je savais avancer votre mort par cette action, j'aimerais mieux mourir moi-même ; je puis vous assurer qu'à ces mots que j'ai lus dans votre lettre, j'ai pensé tomber à la renverse ; et rentrant en moi-même tout confus, j'ai vu mon inconstance et ma misère dans l'amour extraordinaire que vous avez pour moi. Non, Monsieur, je ne le ferai point assurément, et je suis prêt à partir quand il vous plaira, et d'aller où vous trouverez bon de m'envoyer ; je m'abandonne entièrement entre vos mains.» Et ce bon frère s'abandonna tellement entre les bras de M. Alméras, que celui-ci jugea à propos de le laisser dans la même maison.

M. Alméras a encore pratiqué la même charité envers d'autres qui étaient tentés contre leur vocation, en leur représentant tout ce qu'il croyait être le plus fort pour les y tenir : la crainte et l'amour, et l'intérêt de la gloire de Dieu et de leur propre bien, mais particulièrement le témoignage d'une affection paternelle qui était pour l'ordinaire la plus forte chaîne qui les attachât au service de Dieu dans la Congrégation.

Avant de finir ce chapitre, il est bon de remarquer que cette bonté paternelle de M. Alméras pour tous les sujets de la Congrégation s'étendait jusqu'à leurs parents et aux autres personnes qui leur appartenaient ; il tâchait de leur rendre tous les services qui étaient en son pouvoir, leur procurait les assistances corporelles dont ils avaient besoin, et faisait dire des prières pour eux pendant leur vie et après leur mort. Il eut même la bonté de faire faire des missions dans une province fort éloignée, au pays d'un frère de la Congrégation, pour lui donner le contentement qu'il désirait. Ceci est digne de remarque, car, comme on l'a dit, il était entièrement détaché de ses propres parents ; ce qui fait voir qu'il ne réglait pas ses

affections par les sentiments de la nature, mais par la considération du bien de la Compagnie, qui dépend principalement d'une étroite [297] liaison entre le chef et ses membres. Aussi avait-il trouvé véritablement le secret de gagner le cœur et l'affection de chacun, et on était persuadé de la vérité et de la sincérité de ces bonnes paroles qu'il avait coutume de dire lorsqu'il se séparait de ses enfants après les avoir entretenus pendant quelque temps : «Je vous laisse mon cœur.»

CHAPITRE VIII

De sa pauvreté et de son amour pour les pauvres.

La pauvreté évangélique est une vertu très nécessaire à ceux qui sont appelés à une vie apostolique et qui ont pour but de travailler au salut des pauvres de la campagne. M. Alméras l'a pratiquée excellemment à l'exemple du Fils de Dieu, le premier de tous les missionnaires, et de M. Vincent, son très honoré père. Ce fut dans cet esprit qu'ayant quitté les avantages temporels dont il jouissait dans sa maison, il se priva, dès qu'il fut entré dans la Congrégation, de toutes sortes de délicatesses, et passa d'une grande abondance à une pauvreté rigoureuse. Monsieur son père, pendant quelques années, lui fit une pension ; il ne voulut pas la voir ni la toucher, et la laissa entre les mains du procureur de la maison, à la disposition des supérieurs. Il eût bien pu, sans blesser le devoir de sa profession, disposer de ce revenu avec la permission du supérieur, soit pour acheter des livres ou faire d'autres bonnes œuvres ; mais cette conduite ne lui paraissait pas assez pure et assez détachée, et il appréhendait de ne pas user des choses qu'il aurait ainsi achetées, avec la même indifférence que des autres choses de la communauté. Ainsi il voulut non seulement être pauvre, mais de plus s'éloigner des occasions et des périls capables de donner la plus légère atteinte à cette vertu. Il était merveilleusement circonspect pour ne rien souffrir en soi ni hors de soi qui ne portât les marques de son amour pour la pauvreté. Sa nourriture était fort frugale ; [298] pendant plusieurs années il ne mangeait presque que d'une seule sorte de viande ; mais on l'obligea, à cause de ses grandes infirmités, à suivre un régime spécial ; il consentit qu'on eût égard à ses infirmités très graves, mais il voulut avoir moins que les autres, soit pour le boire, soit pour la nourriture, soit pour ses autres besoins. Il ne changeait d'habit que le plus tard qu'il pouvait ; étant Supérieur général de la Congrégation, on lui en a vu de percés et rapiécés ; il fallait employer beaucoup de prières pour lui faire prendre une soutane neuve.

On voyait briller la pauvreté de ce serviteur de Dieu en toutes les choses destinées à son usage. Lorsqu'il était Assistant de la maison de Saint-Lazare, il n'avait ordinairement qu'un livre ou deux pour étudier ; il ne se servait que d'une chaise de paille, d'un vieux chandelier, d'une mauvaise écritoire, de pauvres lunettes avec un étui de bois que beaucoup de ses inférieurs auraient dédaignées. Son lit à la vérité était entouré de rideaux, à cause de son infirmité ; mais ils étaient tout simples, d'une étoffe ordinaire et sans façon ; on y avait mis une petite garniture autour ; mais son esprit de pauvreté ne le put souffrir. Il ne souffrit pas davantage un buffet façonné qu'on avait porté en sa chambre ; il fallut l'ôter pour le contenter ; on mit en place de simples tablettes de planches tout à jour, comme en ont les pauvres gens des champs pour mettre leur vaisselle. Il ne voulait pas même souffrir une petite paire de chenets de fer tout simples à sa cheminée, parce qu'ils étaient neufs et tant soit peu jolis ; il en fit mettre d'autres plus grossiers et plus conformes à cet esprit de pauvreté qui l'animait et qui paraissait même jusqu'au bâton dont il était obligé de se servir.

Nous pouvons avec raison appeler la pauvreté la chère compagne de M. Alméras, puisqu'elle l'accompagnait en tous lieux, au réfectoire, en sa chambre, même jusqu'à l'autel ; il

aimait mieux en effet célébrer avec des ornements [299] pauvres que magnifiques, parce qu'il se représentait que son Sauveur ayant offert le sacrifice de la croix dans une extrême pauvreté, il devait être animé de cet esprit, et en porter les marques au dehors.

C'est dans ces sentiments que M. Alméras ne voulut point se servir d'une très belle chasuble dont mesdames ses sœurs lui firent présent pour dire sa première messe. Il faisait encore paraître ce même amour pour la pauvreté dans les églises de la Congrégation, dont il bannissait ces magnifiques ornements qui semblent plus propres à flatter la curiosité qu'à contenter la dévotion. Nous en citerons seulement un exemple. Un procureur de la maison Saint-Lazare lui demanda permission de faire restaurer les orgues qui étaient fort petites ; il le lui permit, croyant qu'il n'y avait pas grand'chose à faire ; le procureur, se prévalant de cette permission mal entendue, fit faire de belles orgues avec boiseries sculptées ; comme on commençait à les installer dans l'église, M. Alméras fut si surpris qu'il ne voulut jamais permettre qu'on achevât de les élever, et il n'eut point de repos qu'on ne les eût rendues, quoique avec perte ; il fut si peiné de cette entreprise qu'il en fit le sujet d'une conférence où il humilia fort le procureur.

Si M. Alméras ne pouvait rien voir, même dans l'église de Saint-Lazare, qui ne fût entièrement conforme à l'esprit de pauvreté, il était plus éloigné de tout vain ornement dans les bâtiments de cette maison ; comme il souhaitait extrêmement que Jésus-Christ y demeurât, il la voulait pauvre, parce que Notre-Seigneur se plaît davantage dans ces sortes de maisons. Se voyant dans la nécessité de faire bâtir à neuf un grand corps de logis, pour suppléer au défaut des vieux bâtiments qui menaçaient ruine, il souhaitait fort qu'on y gardât une grande simplicité ; c'est pourquoi, ayant appris qu'on voulait le faire de pierres de taille, il s'y opposa ; il représenta à celui qui en était le principal promoteur et qui voulait notablement contribuer à la dépense, [300] que cet édifice serait trop beau pour des missionnaires, qui doivent être logés simplement et pauvrement. Il le supplia qu'on fit des murailles en moellons et non en pierres de taille. Mais il ne put rien obtenir de ce bienfaiteur ; celui-ci répondit qu'il fallait bâtir solidement et pour longtemps, qu'on bâtissait aujourd'hui la plupart des maisons de cette sorte, ainsi qu'on le laissât faire, autrement il abandonnerait tout et ne se mêlerait plus de rien. Ainsi, pour ne pas contrister ce bienfaiteur, M. Alméras fut obligé de laisser continuer les travaux comme ils avaient été commencés ; mais il fut bien peiné que ce logement eût au dehors quelque apparence qui ne lui paraissait pas assez conforme à la simplicité et la pauvreté qu'il désirait voir dans toutes les maisons de sa Congrégation. Il fit néanmoins paraître cet esprit de pauvreté, en privant la maison de plusieurs ornements qui sont assez communs et ordinaires, et en se contentant d'une charpente et de bois fort grossiers.

Après cela, il n'y a pas lieu de s'étonner qu'il ait eu tant d'amour pour les pauvres, qui sont en quelque manière une personnification vivante de la pauvreté. Son cœur était plein de tendresse et d'affection pour eux ; chacun sait la grande perte que la maison de Saint-Lazare a faite de la meilleure partie de son revenu, mais personne n'a vu pour cela diminuer la charité de M. Alméras ; il recevait toujours le même nombre d'exercitants et il faisait les mêmes aumônes. Il a continué très fidèlement la sainte pratique que feu M. Vincent a introduite de faire manger tous les jours deux pauvres dans le réfectoire, ayant soin de les instruire en même temps des vérités de la religion. Il allait même les voir chez eux lorsqu'ils tombaient malades, bien qu'il fût infirme et qu'il lui fallût faire un chemin assez long avec beaucoup de peine, étant obligé de s'arrêter souvent. Les discours qu'il faisait à ces bonnes gens ne respiraient que l'amour de Dieu ; il leur parlait de l'abondance de son [301] cœur ; plusieurs pauvres de l'hôpital du nom de Jésus, qu'il avait entretenus avant de les y admettre, ont tous témoigné être ravis de joie, et être attendris par les témoignages extérieurs de sa bonté.

Des paroles il en venait aux effets ; il faisait donner tous les ans deux cents francs à la trésorière de la Charité de Saint-Laurent, pour le soulagement des pauvres de la paroisse. Lorsque les hivers étaient durs pour les pauvres gens et que le pain était cher, il envoyait un

officier de la maison par les faubourgs de Saint-Lazare et de Saint-Laurent, avec des frères, pour connaître la nécessité des pauvres, à qui il faisait donner un pain à l'un, la moitié à l'autre, et ainsi de suite selon le besoin de chacun ; en un seul hiver, il leur fit distribuer six cents ou sept cents fagots de la provision de la maison. Il faisait aussi donner du pain à la porte à tous les pauvres passants ; il leur faisait quelquefois faire du feu pour se chauffer. Aux pauvres honteux, il faisait donner de l'argent. Il avait peine à renvoyer un pauvre sans aumône ; les portiers ont remarqué qu'ils ne se sont presque jamais adressés à lui sans obtenir quelque chose. Aussi la confiance qu'ils avaient en sa charité les portait à s'adresser directement à lui pour obtenir des secours ; ils étaient persuadés qu'il avait un cœur capable de loger tous les misérables, et des mains toutes bienfaisantes pour les secourir. Sa charité n'était point bornée et limitée à un certain nombre de pauvres ; si l'aumône ordinaire ne suffisait pas pour en donner à tous les nécessiteux qui en demandaient, il la faisait augmenter à raison du nombre. C'est le témoignage qu'en a rendu un frère portier ; ayant représenté que le pain qu'on donnait d'ordinaire aux pauvres ne suffisait plus pour la moitié de ceux qui en demandaient, M. Alméras lui ordonna d'en donner encore une fois autant : «Oui, mon frère, dit-il, je le veux ; non seulement vous donnerez deux, trois, quatre pains, mais tout autant qu'il en faudra.» Ainsi il élargissait son cœur à mesure [302] que le nombre des misérables augmentait, et il réglait les aumônes plutôt par la quantité des pauvres que par les revenus de la maison ; car il était persuadé qu'on ne pouvait faire un meilleur usage des biens de la Communauté, que de les mettre entre les mains de Dieu, dont ils procèdent, par celles des pauvres, qui les reçoivent en son nom.

Entre les œuvres de miséricorde dont M. Alméras s'est acquitté si dignement, la visite des prisonniers tient une des premières places ; leur état le touchait d'une vive compassion, et cette compassion n'était pas stérile en lui ; elle passait en effet du cœur au dehors ; il allait souvent les visiter ; on a remarqué qu'il y est allé souvent quatre ou cinq fois par jour. Sans doute il n'y allait pas les mains vides ; il accompagnait l'aumône corporelle de l'aumône spirituelle, en leur parlant du salut et en les exhortant à faire des confessions générales. Sa charité a paru d'une excellente manière envers un de ces pauvres misérables : c'était un jeune homme qui avait quitté ses études et qui s'était enrôlé dans une compagnie de gens de guerre ; il déserta quelque temps après, et, étant contraint par la nécessité, il fit quelques vols, pour lesquels il fut mis en la prison du bailliage de Saint-Lazare. M. Alméras étant allé le voir, fut touché de son malheur, considérant que le prisonnier ne pouvait éviter de passer par les armes, et désirant lui sauver la vie, il s'informa du nom de son capitaine qui, par bonheur, était neveu d'un des amis de la Congrégation ; il en prit l'occasion d'envoyer prier cet ami d'obtenir la grâce du jeune homme, ce qu'en effet il obtint ; mais non content de cette faveur signalée, il fit porter au prisonnier à dîner et à souper pendant huit jours, jusqu'au moment de sa sortie ; puis il lui fit faire une confession générale. Un sergent vint le prendre pour le conduire au rendez-vous, afin d'y faire une sorte de réparation, et ensuite le capitaine lui donna son congé par écrit. Quelque temps après, le jeune homme vint remercier son [303] bienfaiteur, confessant qu'il lui était redevable de la vie.

Si M. Alméras s'est montré si miséricordieux et si bienfaisant pour des misérables qui, par leurs crimes, s'étaient attiré leurs misères, combien plus a-t-il fait paraître sa charité à l'égard des pauvres volontaires, dont la pauvreté n'est pas un châtement de leurs crimes, mais un effet et comme une récompense de leur vertu ; j'entends parler des religieux, pour qui ce serviteur de Dieu conservait des sentiments d'estime et d'amour très particuliers. Nous en avons un exemple très remarquable entre autres, en la personne des très révérends pères Récollets, voisins de Saint-Lazare. M. Vincent leur avait dit autrefois, quand ils auraient besoin de quelque chose, de l'envoyer chercher ; et il ne manquait aucune occasion de leur rendre service. M. Alméras a suivi en cela l'exemple de son charitable père, et même en quelque façon l'a surpassé ; car non seulement il ne leur a jamais refusé ce qu'ils lui ont

demandé, mais il leur a donné abondamment. Ainsi, quand ils demandaient seulement une demi-douzaine d'œufs, il leur en faisait donner une douzaine, et quelquefois, dans le cours de l'année, il leur envoyait des provisions, surtout pendant le carême, comme du beurre et du poisson, et d'autres fois du pain et du vin. On peut conclure de tout ce que nous venons de dire, que M. Alméras a été un grand serviteur des pauvres et de la pauvreté.

CHAPITRE IX

De sa chasteté.

De même que l'impureté est souvent une suite de l'abondance, de même la chasteté ne se peut séparer de la pauvreté volontaire ; il ne faut donc point s'étonner si M. Alméras, ayant aimé la pauvreté au point que nous l'avons vu, a aussi excellé dans la pratique de la chasteté. Déjà il avait manifesté son amour pour cette vertu dans le monde en [304] refusant d'écouter les propositions qu'on lui avait faites d'un honnête mariage. Quoique sa naissance, ses biens, ses grandes qualités et sa charge de grand conseiller au grand conseil lui donnassent légitime sujet de se promettre un parti considérable, il ne voulut néanmoins avoir d'autre épouse que la continence, car il ne voyait point sur la terre de beauté comparable aux attraits de cette charmante vertu.

Pour la conserver inviolablement, il s'est éloigné avec grand soin de la conversation des femmes ; il ne leur parlait que dans les cas nécessaires, et pendant ce temps il parlait avec un maintien si grave et un extérieur si recueilli, que son abord inspirait le respect. Dans ces sortes de conversations il se faisait toujours accompagner par un témoin de sa conduite ; s'il n'avait point avec lui un officier ou une autre personne de la maison, il envoyait demander un séminariste au Directeur du séminaire. Un d'eux, qui fut envoyé pour l'accompagner, a rapporté ce fait : une vertueuse dame vint le voir pour dire consolée dans son affliction ; aussitôt qu'il eût été averti qu'on le demandait, il descendit pour venir la trouver ; le séminariste n'arrivant pas assez tôt, il entra seul avec elle dans le parloir, et laissa la porte à demi ouverte le séminariste étant venu peu après, demeura à la porte, n'osant entrer dans le parloir, soit par crainte, soit pour ne pas entendre ce qu'ils disaient. M. Alméras étant sorti et l'ayant trouvé là, lui fit une bonne réprimande en présence de cette dame, qui était âgée d'environ au moins soixante ans, et lui persuada qu'il avait fait une grande faute en n'entrant pas avec eux. Ceci arriva un ou deux ans avant sa mort.

Sa pureté a non seulement paru dans son éloignement de la conversation des femmes, mais dans les entretiens qu'il a eus avec toutes sortes de personnes on ne lui a jamais entendu dire aucune parole, on ne lui a vu faire aucune action qui pût tant soit peu offenser la modestie. Si on [305] laissait échapper en sa présence un mot capable de donner la moindre impression contraire à la pureté et de présenter à l'imagination une idée moins honnête, ce n'était jamais impunément il prenait toujours la liberté d'en avertir et de témoigner que cela lui était désagréable. Comme il savait qu'on ne peut être chaste sans éviter les occasions, il les fuyait avec tout le soin et toute la diligence possible ; il avait une horreur très grande pour l'oisiveté et l'intempérance, qui sont les nourrices de l'impureté. La modestie de ses yeux et la délicatesse de sa conscience ne pouvaient souffrir en sa chambre des images de piété qui portassent quelque ombre d'indécence ; pour cette raison il en fit ôter de sa chambre une qu'un frère y avait mise parce qu'elle lui paraissait artistement faite. Il ne se contentait pas de pratiquer cette vertu ; il la recommandait beaucoup à tous les membres de sa Congrégation.

Il voulait que les prédicateurs de la Compagnie expliquassent le sixième commandement de la manière la plus honnête possible, sans trop entrer dans le détail, de peur de laisser de mauvaises impressions dans l'esprit des auditeurs. Quelques mois avant sa mort il prit la résolution d'adresser une instruction touchant ce commandement, pour l'envoyer ensuite à toutes les maisons de sa Compagnie, afin de servir de modèle et de faire voir aux prédicateurs jusqu'où ils pouvaient aller sur cet important sujet. Voilà quel sacrifice il a fait à Dieu de son corps ; voyons maintenant celui qu'il a fait de son esprit, par la vertu d'obéissance.

CHAPITRE X

De son obéissance.

Les personnes qui ont l'avantage d'être consacrées à Dieu et les communautés ecclésiastiques se doivent considérer comme ces hosties de l'Ancien Testament qu'on appelait holocaustes, qui étaient entièrement brûlées et consumées [306] par le feu, sans qu'il n'en restât rien ni pour le prêtre, ni pour celui qui les offrait. C'est ainsi que M. Alméras s'est toujours considéré ; car, après avoir sacrifié ses biens et son corps à Dieu par la pauvreté et la chasteté, il a encore immolé son esprit par l'obéissance, et il en a fait présent à la divine Majesté par une pratique très exacte de cette vertu.

Il était toujours prêt à partir au moindre signe de la volonté de M. Vincent ; il n'avait aucun attachement pour les lieux et les emplois, quels qu'ils fussent ; il quittait tout sans hésiter au moindre ordre. On l'a vu, quand il était Directeur du séminaire et Assistant de la maison, sortir souvent pour aller aux Bons-Enfants diriger les ordinations, traiter des affaires qui lui étaient confiées en divers lieux, et faire des visites dans les maisons de la Compagnie, quoiqu'il semblât que cette multiplicité d'occupations fût un empêchement pour bien remplir ses principaux offices. Il était souple et exécutait exactement même les ordres les plus difficiles. En un mot, il prenait l'obéissance pour règle de tous les mouvements de son cœur et de son corps, sans jamais s'en départir. En voici deux témoignages remarquables, qui font voir jusqu'à quel point il était mort à sa propre volonté. On a vu qu'il a quitté Paris pour faire des voyages même en dehors du royaume, exposé à n'y plus revenir, sans prendre congé de ses parents, même de son père. Ce qui fait encore mieux voir la perfection de son obéissance, c'est qu'il sembla sacrifier sa vie plutôt que de manquer à cette vertu, à l'exemple de Notre-Seigneur, dont saint Bernard a dit : *«Maluit perdere vitam quam obedientiam.»* Il a préféré mourir plutôt que de désobéir. En effet M. Vincent l'envoya visiter les maisons de la Compagnie en 1646 ; étant arrivé à Marseille il jugea nécessaire de l'envoyer aussi à Rome. M. Alméras, qui était alors fort souffrant, ne s'excusa point sur les fatigues et les longueurs de ce voyage, et sur le grand péril auquel il s'exposait [307] de mourir en chemin ; il se mit en voyage et souffrit de très grandes infirmités qui l'obligèrent de consulter par lettres les médecins de Paris et de prendre les remèdes qu'ils lui ordonnèrent, sans discontinuer sa route. Étant arrivé à Rome, ses infirmités, loin de diminuer, augmentèrent ; ce qui ne l'empêcha pas d'accepter cette maison de Rome dont M. Vincent le chargea. Mais comme il devenait dans ce pays de plus en plus malade, il reçut ordre de revenir à Paris ; aussitôt il se mit en voyage. Comme on lui représentait le danger auquel il s'exposait : «Non, dit-il, il faut aller, Dieu sera mon guide.»

Après son retour en France, M. Vincent lui fit faire plusieurs autres voyages ; ses souffrances les lui rendaient très pénibles, mais son obéissance les lui faisait paraître

agréables. Son dernier voyage fut celui de Richelieu. Il y fut envoyé en partie pour se trouver au passage de la cour, qui revenait de Bayonne. Là, comme nous avons remarqué ci-dessus, il tomba malade et il éprouva une telle faiblesse et un tel abattement, que M. Vincent, qui désirait extrêmement le voir, n'osa pas lui ordonner de revenir ; il ne put néanmoins lui cacher la peine qu'il éprouvait de son absence et le regret de l'avoir envoyé. Il n'en fallut pas davantage à M. Alméras pour le faire partir de Richelieu même au plus fort de son mal, prenant la lettre de M. Vincent et les termes dans lesquels elle était conçue pour un témoignage suffisant de sa volonté. Il fit faire un brancard où l'on mit un matelas, et on le coucha dessus ; ce qui n'empêcha pas qu'il endura de très grandes souffrances par les chemins ; enfin il arriva à Paris un vendredi. Il eut encore le jour suivant la consolation de recevoir les avis de M. Vincent, qui tomba le dimanche en défaillance et en agonie, et rendit l'âme le jour suivant. La mort de M. Vincent occasionna un surcroît de travail à M. Alméras qui, souhaitant de vivre sous l'obéissance, se vit par cette mort chargé de la conduite générale de la Congrégation ; c'était [308] avec grande raison que M. Vincent l'avait choisi pour commander, puisqu'il avait si bien su obéir.

Il est vrai que sa charge de Supérieur ne le dispensa pas de l'obéissance. Il obéit à M. Vincent même après sa mort, et se conduisit en toutes choses par son esprit dont il était rempli et par lequel il gouvernait la Compagnie. On ne peut exprimer le soin qu'il a pris de suivre pas à pas les sentiments de ce premier supérieur. Non content d'avoir fait écrire sa vie, où sont marquées les qualités de sa conduite, il a cru de plus, devoir les rechercher dans ses lettres, où il semble qu'il a comme gravé son esprit, ses maximes et son caractère sur une infinité de sujets, parlant à toutes sortes de personnes. À cette fin il en a fait faire des extraits et les a liés dans treize ou quatorze mains de papier, remarquant les traits de prudence dont il se servait, les sages avis qu'il donnait aux supérieurs et aux autres, la manière dont il consolait les affligés, relevait le courage des faibles, et corrigeait ceux qui étaient tombés en quelque faute ; quelques mois avant sa mort il les fit mettre en ordre, selon les diverses matières, et transcrire proprement dans de gros livres reliés, qui sont comme un précieux trésor pour la Compagnie.

M. Alméras, par la fréquente lecture de ces lettres, était devenu un si parfait imitateur de M. Vincent, qu'il n'eût voulu pour rien au monde se départir de sa conduite. Nous avons un exemple remarquable de ceci entre plusieurs un frère de la Compagnie étant sorti par sa propre volonté, après s'être rendu digne d'en être chassé à cause de plusieurs désobéissances considérables, ne fut pas longtemps sans ouvrir les yeux à son malheur et sans reconnaître sa faute ; étant donc pressé par les remords de sa conscience, il demanda à rentrer, dès le temps de M. Vincent, qui ne voulut point lui accorder cette grâce. Ce frère ne se rebuta point de ce refus, et après la mort de M. Vincent il recommença ses instances auprès de M. Alméras ; il prie, il [309] sollicite, il presse et fait mille sollicitations ; il emploie l'entremise de personnes considérables, mais le tout inutilement, parce que M. Alméras s'appuyait sur le refus de M. Vincent, comme sur une pierre ferme, et ne jugeait pas qu'il dût ouvrir une porte que son très digne père avait fermée. C'est ainsi qu'il s'est comporté en plusieurs autres rencontres, où il a fait voir sa parfaite soumission aux sentiments de son premier supérieur. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, ayant pratiqué si excellemment l'obéissance, il était si zélé pour recommander aux autres cette vertu, et si clairvoyant pour découvrir et corriger ce qui portait l'ombre de la désobéissance. C'est ce qu'on remarquera dans l'exemple suivant : Un des principaux officiers de Saint-Lazare se tenant, au sortir de l'église, la tête nue pendant un temps considérable, pour saluer plusieurs personnes qui l'abordaient, fut averti par M. Alméras de ne le plus faire, de peur d'en être incommodé. Cet officier obéit pendant quelque temps ; mais ensuite il oublia l'avis qui lui avait été donné. M. Alméras prit son temps, il le fit parler un jour dans une conférence sur l'obéissance ; après l'avoir écouté il lui mit devant les yeux sa faute, et la lui dépeignit avec des couleurs si vives et des expressions si touchantes, que toute la Compagnie en demeura surprise et étonnée, tandis que l'officier se tenait humblement à genoux.

Si M. Alméras parlait avec tant d'énergie de l'obéissance, c'est que son cœur en était plein ; il la possédait dans toute son étendue. Il ne se contentait pas d'obéir aux supérieurs ecclésiastiques ; il voulait de plus qu'on fût soumis aux magistrats, et surtout à la personne du roi, pour qui il avait une estime et une vénération extraordinaire. Il le fit particulièrement connaître, lorsque Sa Majesté réunit à sa couronne ses domaines aliénés ; la plupart des sujets s'en plaignirent hautement ; mais quoique la maison de Saint-Lazare y perdît un revenu fort considérable et sans lequel il [310] semblait qu'elle ne pouvait se soutenir, néanmoins on n'entendit jamais de la bouche de ce serviteur de Dieu aucun mot de murmure ; au contraire, il justifia la conduite du roi et confessa qu'il se faisait justice et qu'il ne leur faisait point tort, puisqu'il remboursait les sommes pour lesquelles ses domaines étaient engagés.

CHAPITRE XI

De son humilité.

On doit juger de la profondeur d'un bâtiment par son élévation plus on le veut élever, plus on creuse avant pour poser la première pierre ; c'est la charité qui donne à l'édifice spirituel la hauteur, mais il appartient à l'humilité d'en être la base et le fondement. On ne peut donc douter que M. Alméras n'ait été très humble, puisque sa charité, ainsi que nous avons vu, a été si excellente et si sublime. Néanmoins, pour en demeurer plus persuadés, voyons avec quel courage et quelle fidélité il a pratiqué cette vertu. Son entrée dans la Congrégation a été, comme nous l'avons vu au commencement, un effet de son humilité ; car, s'il a fait choix de cette Compagnie naissante, et s'il l'a préférée à d'autres plus illustres et plus considérables, c'a été par le mouvement de cette vertu, qui lui a fait considérer cette petite communauté comme un tombeau, où il voulait se cacher et dérober aux yeux du monde, ou comme une terre en laquelle il voulait mourir ainsi qu'un grain de blé, pour y fructifier davantage et se rendre plus fécond en bonnes œuvres. On ne peut douter que ce n'ait été un grand abaissement pour lui de descendre de son tribunal souverain, où son mérite lui donnait un rang très considérable, pour venir dans un pauvre séminaire, composé de jeunes clercs, se faire semblable à eux, quitter toute la politesse qu'il avait dans le monde pour vivre dans la simplicité, la soumission et la dépendance ; se couvrir d'une grosse toile, [311] balayer la maison et laver la vaisselle ; et ce qui était plus admirable, c'est qu'il ne se livrait point à ces emplois bas et humiliants par une espèce de routine, et seulement pour se conformer à l'exemple des autres, mais il le faisait par un véritable amour de sa propre abjection, dans une sincère connaissance de son néant, et avec la conviction du besoin qu'il avait de la vertu d'humilité. Il la prit dès lors pour sa vertu de prédilection, pour sa pratique particulière, et il en continua l'exercice avec tant de constance tout le reste de sa vie, qu'il embrassait courageusement toutes les occasions de s'humilier. On le voyait souvent demander pardon de fautes dont il n'était point coupable ; un jour il le fit dans le séminaire, avec une telle humilité que tous ceux qui se trouvèrent présents en furent vivement touchés, au point que, se mettant eux-mêmes à genoux, ils versèrent beaucoup de larmes. On l'a entendu plusieurs fois faire l'accusation publique et générale des fautes de sa vie passée, surmontant ainsi la répugnance naturelle que les hommes ressentent de découvrir leurs fautes.

Il ne s'est pas montré moins généreux pour vaincre le respect humain et la vaine crainte de déplaire au monde. Lorsqu'il était au séminaire, plusieurs personnes vinrent le voir au moment où il était occupé à nettoyer la vaisselle : il alla les trouver dans l'équipage où il était, avec une vieille casaque de toile, les mains sales ; dans cet état, il leur souhaita le

bonjour, les remercia de leur visite, et les pria de l'excuser, s'il ne les entretenait pas plus longtemps, alléguant qu'il devait ce jour-là laver la vaisselle. Lorsque son père venait à Saint-Lazare pour le voir, il le rencontrait souvent avec une pauvre casaque, le balai à la main, et lui demandait où il allait ; il lui répondait simplement qu'il s'en allait balayer ; et puis il passait outre sans s'arrêter.

Cette ferveur n'a pas été en lui comme un éclair qui passe en un moment, ou comme une dévotion de commençant [312] qui ne dure que le temps de l'épreuve ; on a remarqué qu'il a toujours continué ces pratiques humiliantes. On l'a vu plusieurs fois, après la sortie du séminaire, faire les mêmes exercices d'humilité à la vue des étrangers qui venaient à la maison ; et bien qu'il soit difficile de garder l'humilité au milieu des honneurs, qui souvent changent les mœurs, on a remarqué, toutefois, que ce serviteur de Dieu avait porté cette vertu au plus haut point. Plus M. Vincent l'honorait par les emplois considérables qu'il lui donnait, plus il s'abaissait et s'humiliait. Quand il fut nommé Directeur du séminaire, il redoubla de ferveur dans la pratique de cette vertu, se voyant obligé de donner l'exemple aux autres. On l'envoya un jour à Forges avec un ancien prêtre de la Congrégation et avec deux ou trois jeunes élèves du séminaire. Cet ancien prêtre fut obligé par une princesse, dame du lieu, de prêcher plusieurs fois pendant le séjour qu'ils y firent. M. Alméras eut l'humilité de lui servir de compagnon et de tenir le sable ; c'était l'usage alors dans les missions de régler le temps des sermons avec un sablier sur les degrés de la chaire, à la vue de tout le monde. Il pouvait aisément faire pratiquer cette humble action par un des clercs du séminaire dont il était le directeur ; mais ce qui était le plus remarquable, c'est qu'il agit ainsi en présence de cette princesse, qui connaissait sa famille et qui avait entendu parler de lui pendant qu'il était dans le monde, et de plus, en présence d'un gentilhomme qui avait fait le voyage d'Italie avec lui avant qu'il fût missionnaire. Ce sont autant de circonstances par lesquelles on peut juger combien il était mort à lui-même et fortement établi dans le mépris du jugement des hommes. Ayant été nommé par M. Vincent Assistant de la maison de Saint-Lazare, tout en restant Directeur du séminaire, il ne relâchait rien de son humilité : on l'a vu plusieurs fois, nonobstant les grandes et continuelles occupations que ces deux emplois lui fournissaient, s'appliquer aux exercices les plus humbles de [313] la maison, comme de balayer les salles et les chambres, revêtu d'une casaque de toile ; il demandait auparavant à celui qui avait soin du séminaire où il voulait qu'il allât travailler, comme s'il eût été le moindre des séminaristes, lui qui en était le directeur et qui était le premier officier de la maison après M. Vincent. Il a fait en ce temps-là l'office de lecteur de la première table, qui est l'emploi ordinaire des élèves ; il s'acquitta comme eux de cet office pendant toute la semaine où il avait commencé à lire. Ce qui est beaucoup plus remarquable, c'est qu'il allait prévoir la lecture à la même heure que les séminaristes y vont d'ordinaire celui d'entre eux qui avait le soin de la faire prévoir lui indiquait ce qu'il fallait observer soit pour le ton, soit pour la prononciation, et M. Alméras suivait en cela, par un effet singulier de son humilité, non pas ses propres lumières, mais celles d'un jeune clerc nouvellement reçu dans la Congrégation et qui était sous sa conduite.

Afin de joindre ensemble la soumission de son jugement et de sa volonté à l'exercice de sa propre abjection, on l'a vu encore alors faire l'office d'acolyte aux messes solennelles et très souvent aux messes basses ; il le faisait toujours avec une dévotion et une modestie qui édifiaient merveilleusement tous ceux qui le voyaient. Il s'abaissait même au-dessous des frères ; un jour, au sortir d'une retraite, son humilité le porta à les aller trouver tous dans leurs offices pour leur baiser les pieds et leur demander pardon. Il a encore pratiqué la même humiliation depuis qu'il a été Supérieur général, envers le frère qui avait soin de lui rendre quelque petit service ; il l'observait généralement envers tous ceux qu'il croyait avoir tant soit peu contristés par quelque parole un peu forte.

Comme ces emplois bas et humiliants étaient le repos du cœur humble de ce serviteur de Dieu, les emplois honorables, et surtout la supériorité, étaient sa croix et son martyre ; c'est

pourquoi il eut une très grande peine quand il se [314] vit établi supérieur de la maison de Rome ; il représenta à M. Vincent tout ce que son humilité lui suggéra pour en être déchargé. Voyant qu'on rappelait en France M. d'Horgny, il en prit occasion pour redoubler ses instances afin d'obtenir sa décharge ; mais il n'eut pour réponse qu'une lettre d'encouragement dont voici un extrait :

«Si la maison de Rome est orpheline comme vous dites par l'absence de M. d'Horgny, Notre-Seigneur en sera le père, le conseil et le procureur, n'en doutez point ; mais redoublez votre confiance en sa bonté, et laissez-le faire, il sera cet homme de grâce et d'industrie que vous estimiez devoir être mis en votre place. Vous savez, Monsieur, que le succès des affaires dépend tout de lui, et je sais que, s'il eût dépendu de vous, ce que vous avez entrepris eût très bien réussi, d'autant que vous y avez mis toute la précaution et toute la diligence qu'on pouvait attendre d'un homme de vertu ; la défiance de votre conduite est bonne, mais il faut se confier en Notre-Seigneur et le laisser faire, puisque c'est lui qui conduit et non pas nous.»

Si cet humble prêtre a témoigné tant de peine à être supérieur d'une maison particulière, combien plus en témoigna-t-il à être Supérieur général de la Congrégation. On ne saurait exprimer le déplaisir qu'il en conçut, les larmes qu'il répandit lorsqu'il fut élu ; ne pouvant résister à la volonté de Dieu qui avait été si clairement manifestée dans le choix de sa personne, il fut contraint de baisser les épaules sous cette charge que son humilité lui représentait extrêmement pesante et difficile à supporter. Voici ce que cette profonde humilité lui faisait dire dans la circulaire par laquelle il annonçait son élection : «Notre-Seigneur a voulu, en donnant un si pauvre guide à la Compagnie, la laisser presque comme si elle n'en avait pas, afin de se rendre lui-même son. supérieur et son guide ; il veut que l'on sache que c'est lui-même qui la gouverne, afin qu'on n'attribue qu'à lui seul le progrès et le fruit qu'avec sa grâce elle pourra faire.» [315] C'est par l'effet de cette même vertu qu'il forma le dessein, quelques années après, de faire son possible pour en être déchargé. Il convoqua à cet effet une Assemblée générale, où, après qu'on eut traité de plusieurs affaires qui regardaient le bien de la Congrégation et qu'on eut élu un admoniteur à la place du dernier qui était décédé, il se plaça au-dessous de tous les députés, tenant en main sa démission qu'il avait écrite en ces termes :

«Je, René Alméras, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, me reconnaissant très incapable et très indigne d'exercer cet office, tant à cause de mes continuelles infirmités que pour mes misères spirituelles très grandes et en très grand nombre qui me rendent insupportable, et font que je donne des sujets de scandale et de mortification à ceux de la Compagnie en toutes rencontres. Je me démetts librement et volontairement de ladite charge de Supérieur général de la Congrégation de la Mission, entre les mains de l'Assemblée générale qui se tient présentement, et la supplie très humblement d'y pourvoir par l'érection de quelque autre, qui répare les fautes innombrables que j'ai commises, pour lesquelles je lui demande pénitence, et à Dieu pardon et miséricorde. En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration et démission du susdit office, et l'ai scellée de notre sceau à Saint-Lazare. Paris, vingt-unième jour d'août 1668. Signé Alméras et scellé du sceau.» Il dit ensuite «Vous voyez, Messieurs, qu'il s'agit de faire une élection plus importante que celle que vous venez de faire, c'est d'élire un autre Supérieur général ; voici ma démission en bonne forme, chacun sait combien je suis fondé en raison et en justice pour la donner. Il est visible que je suis incapable d'exercer cette charge, la Compagnie a besoin d'un homme tout autre que je ne suis.» Ayant ajouté plusieurs autres choses qui tendaient à faire connaître les prétendus défauts de sa conduite, il sortit de l'assemblée et se retira dans sa chambre. Les députés furent bien surpris de cette action, [316] et envoyèrent les principaux d'entre eux pour protester qu'ils ne recevraient point sa démission, qu'il serait leur Supérieur général jusqu'à sa mort, qu'ils le suppliaient de l'avoir ainsi pour agréable ; mais n'ayant pu rien gagner sur lui, l'assemblée fut obligée d'aller le trouver pour lui réitérer la même protestation qu'elle n'aurait jamais d'autre

Supérieur général que lui pendant qu'il vivrait, et qu'elle le priait de le trouver bon. Cet humble prêtre répliqua avec larmes et gémissements tout ce qu'il put pour les porter à choisir un autre supérieur ; voyant que toutes ses raisons ne pouvaient rien gagner sur leur esprit, il éprouva un si vif sentiment de douleur, qu'il en fut sur l'heure notablement incommodé et affaibli. Tous les députés furent aussi extraordinairement touchés de compassion en voyant la peine qu'il souffrait, et plusieurs versèrent, en cette occasion, beaucoup de larmes. Enfin il fallut que l'humilité de ce digne supérieur cédât à sa charité ; il fut obligé de se rendre aux remontrances de ses enfants, et d'accepter de nouveau la charge de supérieur.

Quoiqu'il agît extérieurement en qualité de supérieur envers ses inférieurs, pour maintenir l'ordre et la discipline nécessaires dans la maison de Dieu, il se mettait néanmoins aux pieds de tout le monde dans sa propre estime et dans les vues que Dieu lui donnait de son néant. «Je suis venu, disait-il au Directeur du séminaire quelque temps avant sa mort, pour être au-dessous des moindres Frères de la Compagnie. Je regarde mes peines, mes douleurs, mes humiliations et tous mes autres maux comme des châtimens dûs à mes péchés.» Et ce même directeur lui ayant dit qu'un des séminaristes communiait tous les jours pour demander à Dieu sa conservation, il en fut fort surpris, et lui repartit avec étonnement : «Quoi ! on fait des prières pour ma conservation? ô Monsieur, que cela ne se fasse plus ; on doit plutôt demander à Dieu qu'il augmente mon mal, et qu'il me retire de cette misérable vie, où je ne fais [317] que du mal à la Compagnie, par mes scandales et ma mauvaise conduite.»

C'est cet humble sentiment qu'il avait de lui-même qui lui donnait beaucoup de défiance de ses propres lumières, et qui le rendait extrêmement exact et ponctuel pour assembler ses consultants, afin de délibérer sur les moindres difficultés ; il demandait même à d'autres leurs pensées sur des choses dont ils pouvaient avoir connaissance, ne voulant rien résoudre par lui-même et sans avoir pris conseil. Il avait tant à cœur cette pratique, qu'il ne se lassait point de la recommander de vive voix et par lettres à tous les supérieurs des maisons de la Congrégation ; il reprenait ceux qui ne l'observaient pas et leur faisait voir par son exemple combien elle était utile. Il écoutait aussi très volontiers tous les avis qu'on lui donnait, sans même les avoir demandés, dans le désir qu'il avait de se bien éclairer, et que rien ne se fit que dans l'ordre. Quoique les choses semblassent déjà résolues, il en faisait quelquefois suspendre l'exécution, pour délibérer de nouveau si cela le méritait, et faisait aussi recommander la chose à Dieu en particulier et en général. En mille autres occasions, il a fait voir une docilité de jugement merveilleuse, accompagnée néanmoins d'une fermeté rigoureuse pour faire exécuter les choses résolues, et d'un discernement exquis pour distinguer le vrai d'avec le faux, et les raisons solides d'avec celles qui n'avaient que de l'apparence.

Cette conduite si humble de M. Alméras a sans doute attiré sur la Compagnie les grandes bénédictions que Dieu a versées sur elle et sur ses emplois pendant qu'il en a été supérieur : aussi s'en montrait-il très reconnaissant à sa divine bonté, et très fidèle pour lui en attribuer la gloire. Il admirait la bonne union, la paix et le bon ordre que Dieu y a toujours conservés, la fidélité qu'elle a eue à ses fonctions, et les fruits qui en ont résulté. Mais il faisait remarquer en même temps à ceux qui avaient le bonheur [318] de l'approcher que ces sortes de biens étaient au-dessus de l'industrie humaine, que Dieu seul en était l'auteur, qu'il ne devait s'attribuer que les manquements qu'il y voyait, qu'il n'était propre qu'à gêner l'œuvre de Dieu, et qu'il s'étonnait de ce qu'on le voulût souffrir. Ses actions répondaient à ses paroles ; la pratique où il était de demander pardon à ses inférieurs, faisait voir clairement qu'il se considérait comme un homme qui ne servait qu'à exercer la patience des autres ; et cependant ceux qui le voyaient ainsi humilié à leurs pieds ne pouvaient attribuer qu'à son humilité la cause qui le portait à se donner le blâme pour des choses où personne ne voyait de défaut. On a su aussi du frère qui avait soin de lui donner à manger dans sa chambre lorsqu'il ne pouvait aller au réfectoire, qu'il s'est souvent jeté à ses pieds pour lui demander pardon des peines qu'il lui donnait.

C'était encore par humilité qu'il se croyait indigne de vivre dans la mémoire des hommes il n'a jamais permis qu'on tirât son portrait, dont on n'a pu avoir qu'un essai imparfait après sa mort ; il ne voulait pas laisser à la postérité l'image d'une personne qu'il estimait digne d'un éternel oubli. Il ne pouvait même souffrir que son nom parût imprimé dans quelque livre ; et quoique dans la vie de M. Vincent il y eût occasion de parler de lui, il n'a jamais voulu y être nommé ; lorsqu'il a été absolument nécessaire d'en dire quelque chose, il a voulu que ce fût seulement sous le nom de successeur de M. Vincent.

On peut assez reconnaître par toutes ces marques quelle a été l'humilité de ce serviteur de Dieu ; ce qui suit en est une preuve plus convaincante, car la patience dans les contradictions est la pierre de touche qui fait le discernement de la vraie humilité d'avec la fausse. Voyons donc comme M. Alméras s'est comporté dans ces occasions, qui ne lui ont manqué ni à l'intérieur, ni à l'extérieur de la maison. Un jour une personne qui lui était de beaucoup inférieure, [319] lui ayant dit des paroles peu respectueuses, et même fait des réprimandes non moins piquantes qu'injustes, M. Alméras les souffrit avec une admirable égalité d'esprit, sans faire paraître aucune émotion ; il ne lui opposa que des paroles d'une grande douceur et d'une parfaite charité, se souvenant de ce qui est dit dans les Proverbes, «qu'il faut éteindre le feu de la colère dans l'eau d'une douce réponse». Il se comporta de la même manière à l'égard d'une autre qui lui dit des paroles impertinentes et dignes d'une bonne pénitence ; néanmoins, comme la faute le regardait, bien loin d'user de châtement envers lui, il recommanda au Frère cuisinier de lui donner tout ce qu'il demanderait. Telle a été sa conduite en plusieurs circonstances envers plusieurs membres de sa Congrégation qui s'étaient oubliés au point de lui manquer de respect.

Voyons comment il s'est comporté à l'égard des étrangers, en de semblables occasions. Il fut envoyé à deux lieues de Paris pour y faire une mission, dans une paroisse où M. le curé ne voulait point entendre parler de mission ; celui-ci se laissa gagner, et permit aux missionnaires de la faire quand ils voudraient. M. Alméras convint avec lui de l'heure à laquelle il prêcherait ce curé fut d'avis qu'il prêchât le matin à la messe après le *Credo*, et le soir à Vêpres après *Magnificat*. M. Alméras se soumit à tout ce qu'il voulut, il ne manqua pas de monter en chaire le matin, à l'heure qui lui avait été prescrite, et commença son sermon ; après *l'Ave Maria*, comme il se relevait pour continuer, M. le curé commença à chanter la préface et poursuivit ensuite la messe jusqu'à la fin. M. Alméras demeura en prières dans la chaire. La messe étant finie, il continua sa prédication sans paraître aucunement ému de l'affront qu'il avait reçu ; bien loin d'en faire aucune plainte, il dit tant de bien de ce curé, qui d'ailleurs était de bon exemple, que tous les paroissiens furent merveilleusement édifiés, et en même temps étonnés de la manière obligeante dont il [320] traitait celui qui s'était si mal conduit envers lui. Cette conduite le mit en réputation et attira aux Vêpres un plus grand concours de peuple. Là encore il souffrit un affront semblable au premier ; étant monté en chaire après le *Magnificat*, et ayant commencé comme le matin sa prédication jusqu'à *l'Ave Maria*, le curé se mit à chanter *Complies*. Certainement un homme immortifié serait après cela descendu brusquement de la chaire, et aurait pris congé des paroissiens sans dire adieu à ce curé, puisqu'il recevait si mal celui qui n'était venu que pour le secourir. M. Alméras n'en usa pas ainsi. Sans écouter ce que la nature suggère en de semblables occasions, il reprit ses armes accoutumées, la patience et l'humilité, et il demeura dans la chaire, comme il avait fait le matin, jusqu'à la fin des *Complies* ; alors il continua son sermon avec une joie et une paix admirables sans faire paraître aucun mécontentement, apprenant à tous les prédicateurs la disposition où ils doivent être de se taire lorsqu'on leur impose silence, aussi bien que de parler lorsqu'ils en ont ordre. Les habitants ne furent pas moins édifiés de la patience et de l'humilité de M. Alméras, que piqués et offensés de l'humeur fâcheuse de leur curé ; ils ne purent retenir l'indignation qu'ils avaient conçue contre lui, et ils s'emportèrent jusqu'à vouloir le maltraiter. Mais M. Alméras, désirant rendre le bien pour le mal, et s'intéressant à ce curé

autant que s'il en avait reçu de très bons services, calma l'orage et rétablit une parfaite paix entre le pasteur et le troupeau ; il gagna entièrement le cœur des paroissiens et attira par cet exemple de patience et d'humilité de très grandes bénédictions sur cette mission.

On a fait la même remarque en d'autres missions, dont il eut la conduite, et dont les commencements furent traversés de plusieurs contradictions ; il en vint toujours heureusement à bout en s'humiliant et en s'abaissant. Non seulement il ne s'effrayait point des contradictions et des persécutions, mais il les recevait avec des sentiments d'amour [321] et d'estime, comme des gages très assurés de notre bonheur et comme de fidèles marques de notre prédestination ; au contraire il se défiait beaucoup d'une grande quiétude, de cette paix et de cette tranquillité extérieures, en lesquelles plusieurs vivent, à l'abri des mépris, des afflictions et des traverses de cette vie, C'est pourquoi, quand il n'avait rien à souffrir du dehors, il était à lui-même son persécuteur, il cherchait en tout temps et en tout lieu des occasions de s'anéantir et de s'humilier. Ainsi il demandait souvent à être averti de ses défauts, même quand il fut Supérieur général ; il croyait qu'en cet état il en avait d'autant plus besoin qu'il était plus en danger d'être trompé par l'amour propre.

Comme il connaissait parfaitement les trésors qui sont renfermés dans les abaissements et les pratiques de l'humilité chrétienne, il ne se contentait pas de s'y porter incessamment, mais par ses discours fervents, et plus encore par ses exemples, il excitait ses inférieurs à la pratique de cette vertu. En voici une preuve assez remarquable. Étant allé faire la visite de la maison du Mans, il apprit qu'il y avait eu quelque petit démêlé entre un des prêtres de cette maison et les chanoines de la cathédrale ; comme il était extrêmement humble, il crut qu'il fallait que ce prêtre leur donnât satisfaction ; c'est pourquoi il le pria de les aller trouver l'un après l'autre pour leur demander pardon de ce qui s'était passé. Celui-ci n'ayant pas eu le courage de faire seul cette action d'humilité, pour plusieurs considérations qu'il alléguait, M. Alméras le mena lui-même, et demanda pardon à genoux avec ce prêtre à tous les chanoines l'un après l'autre ce qui les édifia extrêmement.

Pour conclure ce chapitre par les dernières actions de ce très humble serviteur de Dieu, nous rapporterons quelques traits d'humilité par lesquels il montra son amour extrême pour cette vertu dans sa dernière maladie.

Quand on lui donna le saint Viatique, il demanda très [322] humblement pardon à tous les membres de la Compagnie assemblée pour les scandales qu'il disait avoir donnés par ses impatiences et ses paroles rudes ; il demanda instamment le secours de leurs prières pour obtenir de la divine bonté le pardon de ses péchés et des abominations de sa vie : c'est ainsi qu'il en parlait toujours, considérant ses moindres défauts comme des crimes énormes, dans la vue qu'il avait de leur opposition à l'infinie bonté de Dieu.

Un des prêtres qui demeura plus ordinairement auprès de lui pendant sa maladie, pour lui dire de temps à autre quelque bonne parole, remarqua qu'il goûtait avec une émotion particulière les paroles de l'Écriture sainte qui portent à l'humilité et à la pénitence ; lorsqu'il lui suggérait entre autres paroles celle du publicain : *Deus propitius esto mihi peccatori*, il s'abaissait dans sa pensée au-dessous des plus grands pécheurs, disant du fond du cœur qu'il n'y avait personne au monde qui eût plus de sujet de le dire que lui, à raison de ses péchés et de ses abominations. Lorsqu'on lui donna l'extrême-onction, l'Assistant de la maison lui ayant demandé sa bénédiction pour toutes les personnes de la Congrégation, pour messieurs de la Conférence et pour les Filles et les Dames de la Charité, il répondit tout bas, ne pouvant presque plus parler : « Bien que je sois indigne de donner ma bénédiction, néanmoins, à cause de la confiance que j'ai dans les mérites de notre bon père, je m'en vais la donner, comme il faisait lui-même. » C'est dans ces sentiments d'une profonde humilité que vécut et mourut M. Alméras. Heureux celui qui vit et qui meurt à l'exemple de ce serviteur de Dieu, dans la pratique de cette vertu, qui est le fondement de toutes les autres, et le principe de notre exaltation dans la gloire ! [323]

CHAPITRE XII

De sa candeur et simplicité.

Celui que l'humilité a fait entrer dans une véritable connaissance de lui-même, et qui sait faire un juste discernement de ce qui appartient à Dieu d'avec ce qui est sien, devient comme la bouche de Dieu, pour ne rien dire qu'avec candeur et simplicité ; c'est ce que ceux qui ont connu M. Alméras ont particulièrement remarqué en lui. Son visage, son maintien et ses paroles rendaient un évident témoignage de cette vertu ; elle paraissait en son air et en ses mouvements, en ses discours et en ses écrits. Non seulement le mensonge était banni de sa bouche, mais aussi tout ce qui en approche ou en porte quelque image, comme sont les équivoques, les feintes, les termes ambigus, obscurs, emphatiques, les hyperboles, les figures et choses semblables. Il avait le cœur sur les lèvres ; il parlait et écrivait avec tant de clarté, qu'il ne laissait ni doute ni obscurité, surtout dans les lettres qu'il écrivait de sa main, ou qu'il dictait mot à mot : c'est cette conduite et cette simplicité qui le rendaient semblable à la colombe, c'est-à-dire bénin et débonnaire envers son prochain, sans fiel ni aigreur. Il croyait facilement le bien qu'il en entendait, il interprétait en bonne part les actions, il ne soupçonnait et ne jugeait personne sans fondement, il ne pouvait souffrir ni la médisance ni les médisants ; il oubliait facilement les fautes des autres, recevait leurs excuses, et était le premier à les excuser tous ; mais si leur faute était évidente, il ne manquait pas de les en convaincre, pour les humilier et leur ouvrir les yeux, ne pouvant supporter les esprits doubles et dissimulés.

Il n'excellait pas seulement en la simplicité de paroles et d'actions, il possédait encore très parfaitement celle du cœur, qui consiste dans une droiture d'esprit qui cherche uniquement Dieu, et dans une pureté d'âme dégagée de [324] toute affection désordonnée ; car, selon la pensée de saint Augustin, *hoc est mundum cor quod simplex cor*. Nous voyons que les choses pures sont simples parce qu'elles sont sans mélange, d'où il suit que le cœur de l'homme est pur quand il est uniquement possédé par l'amour de Dieu, sans partage et sans mélange d'aucune affection mal réglée. Voilà la véritable idée que nous devons concevoir de la simplicité de M. Alméras : il n'a point eu de pratique plus à cœur que celle de chercher Dieu uniquement, et de chercher en toutes choses sa sainte volonté par les voies qu'il connaissait les plus droites, sans biaiser ni chercher de détours, sans se laisser arrêter par le respect humain où par la vue de quelque avantage particulier ; c'était là son attrait spécial ; c'était là son point de mire ; c'était la voie que Dieu lui montrait, et par laquelle il le faisait marcher, sans qu'il s'en détournât ni à droite ni à gauche.

C'est aussi cette même vertu qui l'a porté sans cesse à fouler aux pieds avec une vigueur non pareille ce qui le touchait de plus près selon la nature, pour être plus soumis au bon plaisir de Dieu, et accomplir avec plus de fidélité sa sainte volonté ; ses commodités, ses parents, sa santé et la vie ne lui étaient rien, parce qu'il ne faisait état que de Dieu seul. Il n'était sensible qu'aux intérêts de sa divine Majesté ; il était insensible à tout le reste. Le grand et merveilleux détachement de toutes les choses de la terre, et cette unique et simple application à la volonté de Dieu, rendaient son âme singulièrement belle ; cette beauté resplendissait sur son extérieur, dont tous les mouvements étaient dans le bon ordre et dans une droiture qui ne tenait rien du vieil homme.

M. Alméras connaissait par sa propre expérience les trésors renfermés dans cette simplicité et cette pureté de cœur, dont les fruits lui paraissaient si doux. Il prit un soin extraordinaire de recommander à ses enfants cette chère vertu ; cette recommandation a été comme son testament et [325] le sceau de tant de saintes instructions qu'il leur avait données

pendant sa vie : «Je recommande à chacun, dit-il un peu avant de mourir, de vivre dans la Compagnie avec la simplicité et l'humilité que feu notre très honoré père M. Vincent nous a enseignées, en paroles et en exemples ; en le faisant je vous assure que vous n'avez rien à craindre pour la Compagnie, ni du dedans ni du dehors, et que Dieu la bénira.» Ces dernières paroles méritent d'être gravées dans le cœur de tous les Missionnaires, puisqu'elles sont le précieux héritage de leur père, et que les vertus qu'elles recommandent sont les colonnes et les fermes appuis de la Congrégation, ainsi que des canaux de grâces et de bénédictions pour eux et pour les peuples au salut desquels ils travaillent ; et, pour le dire en un mot, elles sont esprit et vie, elles sont véritablement des paroles du salut éternel.

CHAPITRE XIII

De sa patience.

C'est avec grande raison qu'on donne à la patience la gloire d'achever et de consommer l'édifice spirituel ; car souffrir volontiers pour Dieu, lui sacrifier sa vie, c'est le plus grand de tous les sacrifices, et rien ne ressemble autant à la mort que la souffrance. Voyons comment M. Alméras a mis le dernier trait de la perfection à ses vertus en les couronnant d'une patience héroïque. Il est constant qu'on doit mesurer la perfection de cette vertu par la grandeur des maux qu'on endure, et par le bon accueil qu'on leur fait. Or, suivant cette règle, M. Alméras a possédé cette vertu dans un degré éminent, car ses peines et ses douleurs ont été extrêmes, et sa soumission et sa résignation à la volonté de Dieu ont été tout à fait admirables. Voyons l'un et l'autre brièvement.

Ses douleurs ont trois qualités qui les ont rendues extraordinaires : elles ont été très étendues, très sensibles et [326] très longues. Leur longueur paraît en ce qu'il a avoué lui-même à une personne de confiance qu'il n'avait eu de santé que trois ou quatre années depuis son entrée dans la Congrégation ; d'où l'on peut conclure que les trente dernières années de sa vie ont été pour lui des années de langueur et de douleurs. Quoiqu'on dise ordinairement que la langueur ne s'accorde pas avec la violence, Dieu néanmoins a voulu faire de M. Alméras un homme de douleur et une fidèle copie de Notre-Seigneur pendant toute sa vie qui n'a été qu'un tissu de croix et d'afflictions ; il a été pendant tout ce temps sujet à la migraine ; on a remarqué que souvent il en était attaqué toutes les semaines, un ou deux jours entiers ; ceux qui sont sujets à ce mal connaissent assez par leur propre expérience combien il est douloureux. De plus, il a été tourmenté de vapeurs de bile qui, montant au cerveau, le réduisaient à une espèce d'agonie, comme il l'a avoué lui-même. Quoiqu'il eût les entrailles brûlées et fort échauffées, il n'avait pas la liberté de se rafraîchir en respirant un air frais qui eût tempéré cette échauffement ; car chacun sait qu'il a été incommodé d'un asthme très fâcheux qui ne lui permettait de prendre haleine qu'avec une extrême difficulté. À ce mal s'ajoutèrent un grand crachement de sang et des oppressions qui l'obligèrent pendant longtemps de garder la chambre, sans lui permettre d'aller aux champs ni à la ville, pas même au jardin. Ainsi il souffrait horriblement sans pouvoir prendre aucun soulagement ; ses sens étaient non seulement privés des objets qui eussent pu leur donner quelque satisfaction, mais ils étaient réduits à souffrir ce qui leur était contraire son odorat, qui était très sensible aux odeurs les moins fortes, lui a donné bien de l'exercice, aussi bien que le goût qui répandait des amertumes sur toutes les viandes qu'il prenait ; de sorte que les occasions les plus agréables à la nature étaient devenues pour lui une croix et un tourment.

Il faut ajouter à tous ces maux une toux qui provenait [327] d'une fluxion à la poitrine, et qui était si violente qu'elle ne lui donnait aucun repos ni jour ni nuit et ne lui permettait pas

même de prononcer quatre mots de suite ; environ six mois avant sa mort, elle le réduisit à ne se plus coucher, de sorte qu'il était contraint de se tenir sur son séant dans son lit et de ne pas s'appuyer sur le dossier de sa chaise lorsqu'il était assis ; cette toux lui faisait faire quelquefois de si grands efforts qu'il semblait prêt à rendre l'âme. Environ trois mois avant sa mort, l'hydropisie se forma dans son corps déjà tout épuisé ; l'enflure augmentant peu à peu, il fut contraint de demeurer nuit et jour sur sa chaise avec des douleurs qu'on ne saurait exprimer, surtout lorsque les plaies de ses jambes furent ouvertes ; cette ouverture était si sensible qu'elle le contraignit de se faire traiter au lit, où il demeura plusieurs jours sans pouvoir trouver de repos en aucune posture. Il sentait de la douleur dans plusieurs parties de son corps dont plusieurs étaient écorchées, les autres affligées d'érysipèles ; toutes brûlaient d'un feu causé par une fièvre violente qui le consumait intérieurement. Ainsi les douleurs de M. Alméras ont été très aiguës, et de plus très étendues ; à le considérer depuis les pieds jusqu'à la tête, on pouvait dire de lui : *Non erat in eo sanitas*. Or, si on a souvent besoin de toute sa vertu pour endurer comme il faut une seule incommodité dans la moindre partie du corps, combien grande a dû être la patience de M. Alméras pour souffrir des douleurs si aiguës, si étendues, et les souffrir pendant un si long temps avec une admirable conformité à la volonté de Dieu, comme il a fait!

Ceux qui ont été le plus souvent auprès de lui et qui l'ont assisté pendant ses maladies ont tous rendu témoignage que, bien loin de faire paraître ce chagrin qui échappe aux plus vertueux, il semblait que son âme tirait des forces de la faiblesse de son corps ; il triomphait de ses douleurs par une entière résignation au bon plaisir de Dieu qui le soutenait [328] merveilleusement. On le voyait plein de sentiments si saints et si édifiants, qu'il ravissait tout le monde ; il semblait qu'il ne souffrît que dans un corps emprunté, et que son âme n'eût point de part aux douleurs. On peut aisément juger que son esprit était plus dans les plaies de Jésus-Christ crucifié dont il tenait ordinairement l'image entre les mains, que dans le corps qui l'animait ; c'est là où il se cachait et se retirait au plus fort de ses douleurs, qu'il trouvait très légères, en les comparant à celles de son Sauveur et à celles qu'il croyait avoir méritées. Dans cette disposition, on lui entendait dire : «C'est justice qu'un misérable pécheur comme moi souffre et soit châtié.» Ou bien, il disait, lorsqu'on lui portait compassion : «Mon Sauveur en a bien souffert d'autres, il a été crucifié, et moi je suis dans un lit.» D'autres fois il s'écriait avec saint Augustin : «Seigneur, coupez, tranchez, châtiez, faites-moi souffrir tant qu'il vous plaira ;» et il ajoutait : «Je me suis abandonné à Dieu, laissez-moi là ; Dieu a son jour.»

Peu de jours avant sa mort, il dit au frère qui avait soin de lui : «M. le médecin m'a ordonné d'user de cerfeuil et de chicorée, mais dites-lui que je sais bien deux meilleures herbes, qui sont la patience et la conformité à la volonté de Dieu. Non content des maux qu'il endurait, l'amour de Dieu qui le consumait lui en faisait demander et désirer de plus grands. «Seigneur, vous voyez ce que je souffre, mais ce n'est pas assez : augmentez mes maux, si c'est votre bon plaisir ; mais en même temps augmentez ma patience.» Et pour nourrir ces sentiments en son âme, il faisait lire tout haut et fort posément près de son lit, plusieurs fois chaque jour, quelque passage de la vie et de la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, pour s'y conformer toujours de plus en plus. C'est pour cette même fin qu'il tenait souvent son crucifix entre les mains et le baisait trois ou quatre fois de suite avec beaucoup de tendresse et de dévotion ; c'est là qu'il puisait cette soif des souffrances, qui montre qu'il [329] était parvenu au plus haut degré de la patience chrétienne, lequel consiste à faire de ses propres souffrances, quelque grandes et extrêmes qu'elles soient, un sujet de joie et de consolation. En effet, on ne pouvait assez admirer comment, parmi tant de douleurs, son abord était néanmoins très gracieux, ses paroles douces, et son maintien calme et tranquille. Sans doute, cette douceur extérieure procédait de celle de son esprit, qui jouissait de la tranquillité au milieu des douleurs auxquelles son corps était en proie. De ce repos intérieur procédait la fidélité à ses oraisons, l'élévation de son esprit à Dieu, et la liberté même d'agir au dehors pour

le gouvernement de la Congrégation, auquel il s'est appliqué avec autant de soin que s'il eût joui d'une parfaite santé. Il semblait que s'étant entièrement oublié lui-même, les nécessités des autres l'occupaient essentiellement ; il était plein de compassion pour ses enfants, et particulièrement pour ceux des Frères qui étaient autour de lui, pour le veiller jour et nuit ; il leur demandait quelquefois : «Frère, quelle heure est-il?» et l'ayant appris, il leur disait : «Vous avez encore bien à souffrir, il y a encore bien loin jusqu'à quatre heures.» Il n'attendait pourtant pas ce temps-là pour les faire reposer ; il les faisait coucher la moitié de la nuit, l'un après l'autre, et pour les encourager : «Vous voilà bientôt au bout, leur disait-il, ayez bon courage.» Enfin, la dernière nuit de sa vie, un Frère voulut le presser de prendre quelque nourriture ; il répondit : «Je suis trop bien.» L'état où il se trouvait, accablé de maux et de douleurs, était à ses yeux comme un centre où il goûtait repos et consolation, ou comme un bonheur qu'il avait longtemps désiré ; il était persuadé en effet qu'il ne fallait s'attendre à autre chose dans ce bas monde qu'à souffrir ; on l'a entendu dire que c'était le moyen d'être toujours en paix. Ainsi éclairé de ces lumières, il ne faut pas s'étonner s'il a fait un si bon accueil aux croix et aux tribulations de cette vie, s'il les a endurées avec un courage [330] si magnanime, et s'il a persévéré dans cette pratique jusqu'au dernier soupir qui, ayant mis le sceau à une vie si pénible et si douloureuse, a été, comme nous avons sujet de le croire, le commencement du repos et d'une gloire éternelle.

Il décéda en la maison de Saint-Lazare, à Paris, le 2 septembre 1672, à neuf heures et demie du matin, âgé de soixante ans, après avoir conduit la Congrégation de la Mission en qualité de Supérieur général onze ans sept mois, avec une singulière édification. Remarquons que le jour de sa mort est celui où l'on célèbre à Paris la fête du grand saint Lazare, insigne patron et protecteur des Missionnaires, qui chantaient très solennellement en son honneur la grand'messe au moment de ce bienheureux décès. Ainsi M. Alméras put célébrer cette aimable fête sur la terre et dans le ciel en un même jour avec les bons Missionnaires vivants et trépassés. — *Manuscrit*. Archives de la Mission, à Paris.

Dans la Vie de M. Alméras que l'on vient de lire, on a pu remarquer à plusieurs traits que c'est un missionnaire contemporain et un témoin qui l'a écrite. Nous ignorons son nom. Voici l'Introduction qu'il avait mise en tête de cette biographie :

«Ce recueil n'est qu'un abrégé imparfait de la vie de M. Alméras depuis son entrée dans la Congrégation de la Mission, et comme un crayon grossier de ses principales vertus. On l'a tracé sur les Mémoires qu'en ont fournis quelques personnes de cette maison (Saint-Lazare) qui l'ont particulièrement connu. On s'est contenté de raconter simplement et succinctement les choses selon qu'elles ont été rapportées par ces fidèles témoins qui les ont vues et entendues eux-mêmes, et l'on a seulement tâché de mettre quelque ordre en distinguant les différentes matières qui y sont traitées. On a pour cet effet divisé cet abrégé en deux parties. La première renferme les principales actions de la vie de ce serviteur de Dieu en qualité de missionnaire, selon l'ordre des temps qu'il les a faites, et la seconde contient un récit succinct de ses principales vertus. On pourra augmenter et perfectionner l'une et l'autre dans la suite du temps, lorsqu'on aura reçu les Mémoires de plusieurs personnes éloignées qui l'ont connu. Cet abrégé servira en attendant pour satisfaire à l'affection de ses enfants spirituels qui l'ont ainsi souhaité.» [331]

Cette Vie avait été imprimée en 1839, à la suite de celle de saint Vincent de Paul. Nous avons reproduit exactement le manuscrit, nous contentant de modifier la ponctuation et quelques expressions devenues hors d'usage.

M. HUGHIER

PRETRE, VICAIRE APOSTOLIQUE

Alger. 5 avril 1663.

M. Hughier naquit à Sézanne, alors du diocèse de Troyes, et présentement de celui de Châlons-sur-Marne, le 10 mars 1613. Il reçut au baptême le prénom de Benjamin, à la confirmation celui de Joseph. Il exerça quelque temps les fonctions de Procureur au Châtelet de Paris avec beaucoup de distinction ; sa piété et son goût pour les œuvres de charité le portèrent à renoncer au siècle et au barreau, pour se consacrer, sous la direction de saint Vincent, à quelque œuvre qui intéresserait la gloire de Dieu. Il fut admis dans la Congrégation de la Mission le 15 septembre 1647.

I — À Tunis.

Un an après, saint Vincent jugea à propos de l'envoyer à Tunis, remplir les fonctions de consul, pour soulager M. Jean Le Vacher, à qui le Bey et tous les commerçants avaient imposé cette charge après la mort de M. Martin. Ce fut après le décès de celui-ci que Mme la duchesse d'Aiguillon voulut bien faire l'acquisition de ce consulat en faveur de la Congrégation de la Mission, comme elle avait déjà fait de celui d'Alger, afin de mettre les prêtres de la Mission plus à même de procurer le bien spirituel des pauvres esclaves. «M. Hughier, lisons-nous dans une lettre de saint Vincent, du 28 décembre 1648, partit de Paris immédiatement après les fêtes de Noël, avec M. Dieppe, pour faire l'office de consul de la nation française à Tunis ; et en cette qualité, il est chargé de faciliter le rachat des esclaves ; il a la connaissance des affaires dans le monde, [332] et est bien craignant Dieu.» À peine arrivé à son poste, sa probité y fut mise à l'épreuve par le Bey, et il encourut son mécontentement pour ne s'être pas prêté à ses injustes désirs.

Peu de temps après il fut jeté en prison et mis à la chaîne ; son confrère n'obtint sa délivrance qu'au prix de 1 300 livres. Malgré, ou plutôt par ses éminentes qualités et sa vertu, il devint tellement odieux au Bey qu'il dût remettre les fonctions du consulat à M. Le Vacher. Cependant il resta encore quelque temps à Tunis pour soulager le missionnaire dans ses doubles fonctions de vicaire apostolique et de consul ; puis il repassa en France, et rentra à Saint-Lazare pour se disposer à la réception des saints ordres.

II — À Toulon.

Il prononça les vœux en 1651 et reçut la prêtrise en février 1655. Saint Vincent l'occupa quelques années au soin des galériens de Toulon ; là, il était son intermédiaire pour les secours que les membres de leurs familles lui adressaient, comme pour les nouvelles qu'ils désiraient en apprendre. Par sa bonté, sa patience et sa tendre compassion, il eut le bonheur de ramener dans les sentiers de la justice un bon nombre de ces infortunés, qui semblaient inaccessibles à tout sentiment de probité et de religion. Au grand jour de la manifestation des œuvres des justes, on pourra connaître le zèle de ce bon Missionnaire pour le salut des âmes, les conversions dont il a été l'instrument, les actes de vertu qu'il leur a fait pratiquer, la résignation qu'il a su inspirer à ces malheureux comme moyen de satisfaire à la justice divine pour les fautes de leur vie passée. Il était occupé à ces humbles et pénibles fonctions depuis près de trois ans, lorsque saint Vincent le rappela à Marseille pour l'envoyer à Alger. Il devait s'embarquer à la première occasion pour Livourne, d'où, sous un habit séculier et comme marchand, il devait se diriger vers l'Algérie, sous le prétexte de racheter quelques esclaves, lorsque la [333] nouvelle de l'emprisonnement de l'ambassadeur de France à Constantinople arrivant à Paris, saint Vincent ordonna de différer le départ, et M. Hughier alla reprendre ses fonctions à Toulon.

III — À Alger.

Ce fut en 1662 que M. Alméras se détermina à faire passer M. Hughier à Alger, et sollicita en sa faveur un bref de Vicaire apostolique qui fut expédié sous la date du 17 juillet 1662. Apprenant qui était destiné à cette mission, le frère Dubourdieu, qui y résidait, ne cessa

de presser l'arrivée de ce secours ; il savait tout le bien qu'était appelé à faire, dans ses contrées malheureuses, un saint missionnaire tel que M. Hughier. «Pour bien des motifs, écrivait-il à M. Alméras, le 17 juillet 1662, nous vous prions de faire venir le bon M. Hughier le plus tôt possible. Je ne vous parle pas de l'ennui que nous éprouvons par la privation de la présence d'un missionnaire prêtre ; j'espère de la bonté divine que le bon M. Hughier vivra content à Alger, à cause de sa rare vertu et support pour les pauvres qu'il pratique depuis si longtemps qu'il est employé au service des esclaves de Toulon ; il n'aura pas moins besoin ici de ces dons que le bon Dieu lui a accordés.»

M. Hughier partit de Marseille le 14 septembre (1662), avec deux religieux de la Merci désignés en 1660 pour faire une rédemption à Alger ; il arriva dans cette ville après un trajet de soixante-douze heures. À la nouvelle de la venue de la barque, le bon frère Dubourdiou, consul de la nation française, se rendit au port en toute hâte avec le frère Sicquart, son chancelier, et ayant embrassé M. Hughier, il fit l'accueil le plus gracieux à ces bons Pères qui étaient attendus déjà depuis quelque temps. «Les prêtres de la Mission, lisons-nous dans le *Miroir de la charité chrétienne*, ont depuis plusieurs années la qualité de vicaire apostolique, et ils s'en acquittent fort fidèlement à la gloire de Dieu et pour l'édification du prochain. Le très [334] Rév. Père Ignace Vidando, religieux espagnol de la Merci, dans son ouvrage *De la Rédemption*, paye également un juste tribut d'éloges au zèle et à la vie édifiante des Missionnaires.

Immédiatement après son arrivée, M. Hughier se livra aux fonctions de son ministère, visitant les bagnes et l'hôpital et se rendant utile à tous ceux qui réclamaient son ministère. Les Pères de la Merci se rendirent à la maison des missionnaires où ils demeurèrent jusqu'à ce que le chef du gouvernement leur assignât, selon l'usage, un logement convenable.

Pendant que les religieux, compagnons de voyage de M. Hughier s'occupaient de leur rédemption, la pauvre église d'Alger fut exposée à une rude persécution. Sur la nouvelle que les Maures esclaves en Espagne étaient fort maltraités, les habitants d'Alger résolurent d'en tirer vengeance sur les Espagnols captifs, les religieux et les églises, bien déterminés à ne rien épargner, sacré ou profane, de ce qui tomberait sous leurs mains. Les patrons firent d'abord raser la tête et la barbe à tous les esclaves espagnols, sans en excepter les religieux, pour les rendre un objet de mépris et de raillerie. Presque en même temps, les Turcs se précipitèrent sur les églises des bagnes pour y détruire, mettre en pièces et jeter au feu tout ce qu'il y rencontreraient, avec intention de profaner les choses les plus sacrées. Heureusement, les prêtres, pressentant ce qui devait arriver, avaient eu soin d'emporter ce qui s'y conservait de plus précieux ; mais tout le reste fut foulé aux pieds, déchiré, brisé et jeté au feu. Ces furieux fermèrent et barrèrent les portes des églises, afin que les prêtres n'y pussent entrer. Leur rage ne s'arrêta pas là ; il y eut ordre de la douane d'appliquer les religieux aux travaux manuels, à bâtir des fortifications, à fouir la terre, à transporter l'eau, à charrier les matériaux destinés à des constructions publiques, les attelant comme des chevaux à des voitures remplies de [335] pierres, et cela par un soleil brûlant. M. Hughier remplit à leur égard les fonctions d'ange consolateur, les visitant souvent à leurs ateliers, leur distribuant des aumônes pour qu'ils pussent se procurer quelque réfection ; et lorsqu'ils avaient succombé par l'excès des travaux, et qu'ils étaient obligés d'entrer à l'hôpital, le bon missionnaire ne les oubliait pas et leur procurait tous les soulagements en son pouvoir.

Cette rédemption fut pour les Pères de la Merci un sujet de bien des peines et d'ennuis par la mauvaise foi, les tracasseries et les exigences des Turcs, et par les duperies de quelques-uns de ceux qu'ils avaient rachetés. Dans ces circonstances, le consul et M. Hughier leur rendirent toute sorte de bons offices. Enfin, ils purent s'embarquer avec leurs protégés dans le courant d'octobre de la même année 1662.

Malheureusement, toutes ces dépenses des rédemptions n'étaient pour ainsi dire qu'autant de primes données aux corsaires ; car, en quelques mois, ils avaient amplement

remplacé les victimes que la charité chrétienne leur enlevait si péniblement ; ainsi pour ne mentionner qu'un fait, nous dirons que l'année suivante, depuis le mois de mai jusqu'en décembre, il entra dans le port d'Alger de 12 à 1 500 chrétiens amenés par les corsaires ; dans ce nombre se trouva un religieux de Saint-François, originaire du Languedoc, excellent prêtre que le frère Dubourdieu racheta pour 150 piastres et qu'il détermina à rester à Alger pour desservir la chapelle consulaire, à défaut de missionnaire.

M. Hughier, formé à l'école de M. Jean Le Vacher et ayant été appliqué pendant plusieurs années auprès des forçats de Toulon, se dévoua sans réserve au salut des infortunés que la divine Providence confiait à sa sollicitude, se mettant à leur disposition et le jour et la nuit. Dans une lettre du frère Dubourdieu, du 3 décembre 1662, [336] nous trouvons quelques détails que nous transcrivons ici. «M. Hughier nous prêche deux fois la semaine, le vendredi et le dimanche. Il s'applique à l'espagnol pour être à même de prêcher dans les bagnes, ou il espère faire une mission à la fin du carême prochain. Je loue Dieu de ce que sa santé est bonne. Il est assidu à entendre les confessions tous les jours, et il a un grand zèle pour le bien spirituel des pauvres chrétiens, sa manière de procéder douce convient parfaitement aux religieux et aux autres esclaves. Il ne lui manque que des ressources pécuniaires pour distribuer des aumônes en rapport avec les besoins. Il vous a, je pense, informé que nous avions racheté un petit enfant de Marseille, c'est tout ce que nous pûmes faire pour cinquante-deux personnes que les corsaires prirent au mois d'octobre dernier sur les côtes de la Provence.»

Hélas ! le Seigneur, dont les desseins sont des mystères impénétrables, ne devait montrer que peu de temps à cette terre infidèle les éminentes vertus et la compatissante charité de ce respectable missionnaire. Vers le milieu de l'année précédente, un vaisseau venant d'Alexandrie avait apporté la peste à Alger. Lorsqu'elle se manifesta dans la ville, elle fit peu de victimes et le frère Dubourdieu, dans sa lettre du 16 août 1662, à M. Alméras, disait que la pureté de l'air et la salubrité de la ville semblaient être un garant contre son influence funeste. La contagion ne parut assoupie quelque temps, que pour se manifester avec plus d'intensité au printemps suivant, et dès le 18 janvier, elle commença à exercer ses ravages pour ne disparaître que le 14 septembre 1663. M. Hughier, comprenant les devoirs d'un bon pasteur, n'hésita pas à s'exposer pour le salut des âmes qui lui étaient confiées, et dès l'apparition du fléau, on le vit dans les bagnes, à l'hôpital et dans les maisons des particuliers, prodiguer aux malades les soins les plus assidus et les préparer à la réception des sacrements. Il ne tarda pas à en être atteint lui-même et il [337] mourut en avril 1663, martyr de sa tendre charité pour les esclaves. Il fut d'autant plus regretté qu'on avait mieux apprécié son dévouement à toute épreuve et que sa mort enlevait à cette pauvre église un soutien qui lui semblait plus nécessaire dans ces pénibles circonstances.- *Mémoires de la Congrégation de la Mission ; Algérie.*

LE FRÈRE LOUIS PLIER

SEMINARISTE

Paris, 26 décembre 1663.

Le frère Louis Plier, né à Montmirail, au diocèse de Soissons, entra dans la Congrégation au mois de juillet 1663 et mourut dans la maison de Saint-Lazare, le 26 décembre de la même année, à l'âge de dix-neuf ans. Bien qu'on fasse ordinairement moins

d'attention à la ferveur des commençants, parce que leur vertu n'est pas encore éprouvée, la piété et le courage de ce jeune frère ont mérité d'être remarqués. Rarement on vit un jeune homme si désireux de sa perfection et si apte, semble-t-il, à devenir un bon missionnaire.

Il ne montrait aucune répugnance pour se charger des offices qu'on lui confiait ni aucune peine à les quitter. Il satisfaisait tous ceux qui recouraient à lui avec une gaieté et une affabilité qui ravissaient les cœurs. La douceur brillait constamment sur son visage, il avait grand respect pour tout le monde, il était posé et modeste dans sa démarche, et tenait les yeux baissés habituellement, surtout dans les conférences et au réfectoire. Il était sobre dans la nourriture, buvait peu de vin et souvent s'en passait tout à fait. Il conservait une égalité d'esprit extraordinaire, signe évident du calme dont son âme jouissait. Un clerc lui ayant, un jour, en lui rendant un service, donné quelque marque particulière de respect, il en fut tout confus et lui dit : «Il paraît bien que vous considérez [338] Notre-Seigneur en moi, et que c'est à lui que vous rendez ce service?» Ces paroles édifièrent beaucoup ce clerc, qui admira sa présence d'esprit et son humilité. On ne se souvient pas de lui avoir entendu proférer aucune parole dure, sèche ou piquante. Il ne demandait autre chose à Dieu sinon de faire sa sainte volonté.

Une plaie qui lui vint à la jambe au milieu du mois de décembre, dégénéra en gangrène. Il y eut lieu d'admirer la douceur et la fermeté de son esprit dans ses grandes souffrances. Il était bien quelquefois abattu, mais jamais vaincu, et il s'offrait à Notre-Seigneur pour souffrir encore davantage si c'était sa volonté. La veille de Noël, le médecin voulant sonder ses dispositions sur le dessein qu'il avait de lui couper la jambe, lui en fit la proposition et fut fort étonné de trouver ce jeune homme, à la fleur de l'âge, disposé à perdre un membre aussi bien qu'à prendre une potion, à mourir aussi bien qu'à vivre : «De tout mon cœur, répondit le malade, je veux bien qu'on me coupe la jambe ; et si après cela, Dieu veut encore que je meure, je le veux aussi ; oh ! que je serais heureux si demain, qui est le jour où Notre-Seigneur est venu au monde pour se donner à nous, je pouvais lui offrir un de mes membres et même ma vie ! Ce bon Sauveur, par amour pour moi, a eu les pieds, les mains et le côté transpercés, et pourquoi ne serais-je pas content de souffrir comme lui dans mes jambes et dans tout mon corps?»

Ce bon frère donna des signes si grands et si rares de force chrétienne, de sainte indifférence et de parfait abandon à Dieu, que le médecin, tout attendri, lui dit : «Vous êtes bien heureux de ces dispositions que Dieu vous a données.» Et cela dit, il sortit de la chambre et alla trouver M. Alméras, supérieur général, pour lui rapporter les effets admirables de la grâce qu'il avait remarqués dans ce jeune malade, dont il conçut une si haute estime qu'il le proclamait partout comme un saint. On lui demanda une fois ce [339] qu'il désirait. Il répondit aussitôt qu'il ne désirerait autre chose que de faire la très sainte volonté de Notre-Seigneur. «Mais, ajouta-t-on, désirez-vous la santé plutôt que la mort? — Si j'avais quelque chose à demander à Dieu, dit-il, ce serait la mort plutôt que la vie.» On lui ouvrit la jambe en deux endroits et, pendant plusieurs jours, on lui fit des incisions qui étaient horribles à voir, même pour celui qui le pensait. Le chirurgien était M. d'Alence, qui était regardé comme un des meilleurs de Paris. Il lui mettait le doigt dans la plaie et lui raclait les os pour en enlever les chairs pourries, sans que le malade, au milieu de tant de douleurs, ouvrît la bouche pour autre chose que pour quelque oraison jaculatoire, s'offrant à Dieu comme une victime, et le priant d'accepter ses souffrances. Ce spectacle tirait les larmes des yeux de tous les assistants et fut une grande édification pour le chirurgien. Le malade, à la fin, félicita ce dernier de sa grande habileté et le remercia de la peine qu'il avait prise pour lui.

Un jour, on lui dit qu'on ne lui couperait point la jambe parce que son corps était trop affaibli pour supporter une opération si douloureuse ; alors, très prudemment, il fit savoir à M. Alméras qu'il désirait lui parler. Celui-ci, qui le visitait régulièrement chaque jour, vint aussitôt le trouver et, pensant que ce bon frère voulait lui parler en secret, il fit retirer tout le monde. Alors, le malade lui dit : «Monsieur, on craint de me couper la jambe dans la crainte

que je ne puisse supporter la violence du mal ; mais je vous prie d'ordonner que l'on ne me ménage pas. J'espère que Dieu me fera la grâce de supporter encore ces nouvelles douleurs. Je demande seulement que vous ayez la bonté de me donner un de messieurs les anciens pour m'assister, afin que je me comporte avec résignation et patience, comme Dieu le demande de moi.» Ce courageux jeune homme dit ces paroles avec un tel sentiment que M. Alméras eut peine à retenir ses larmes. [340]

Surtout pendant sa maladie, il était continuellement appliqué à prier Dieu, la sainte Vierge et saint Joseph, en récitant beaucoup de formules dévotes qu'il savait par cœur et qu'il prononçait avec affection.

Lorsqu'on vit que le malade était en danger, on lui dit qu'on viendrait le voir avec quelques séminaristes. «Alors, répondit ce bon frère, ce sera donc pour me parler de Dieu et pour m'aider à me conformer à sa sainte volonté.» Puis il ajouta «Je désire que ce soit tel prêtre du séminaire, car il est très pieux.» Déjà, auparavant, il avait demandé une *Imitation de Jésus-Christ* et quelqu'un pour lui faire la lecture spirituelle de temps en temps. Il l'écoutait avec grande attention et faisait arrêter de temps en temps, pour en bien savourer le sens, et demandait aussi qu'on lui fit encore quelque petit commentaire. Il avait une avidité indicible pour tout ce qui pouvait l'unir à Dieu. Ayant prié un frère de lui dire quelque chose de Dieu, celui-ci lui demanda s'il ne pouvait pas s'y appliquer lui-même en s'entretenant tout doucement avec Dieu et en lui recommandant de temps en temps son âme et en lui offrant ses peines? Il lui répondit «Mon mal me distrait et mon esprit va où est la douleur ; j'ai besoin d'être aidé pour me tenir en la présence de Dieu.» Néanmoins, son mal ne lui faisait pas oublier cette pratique, car il dit à un prêtre que chaque fois qu'il entendait sonner l'horloge, il demandait à Dieu la grâce d'avancer dans son amour. Quand on disait devant lui quelque prière ou oraison jaculatoire, il voulait la répéter mot pour mot ; souvent il baisait avec tendresse son crucifix et unissait ses souffrances à celles de Notre-Seigneur. Il se recommandait à la sainte Vierge et demandait l'assistance de tous les saints, surtout de ceux dont on faisait la fête ce jour-là.

Le dernier jour de sa vie, qui fut le jour de saint Étienne, il commença à délirer ; mais aussitôt qu'on lui parlait de Dieu, il revenait à lui, ce dont plusieurs personnes [341] firent l'expérience. La nuit dans laquelle il mourut, un clerc, en le quittant pour aller à l'église, lui dit qu'il s'en allait devant Notre-Seigneur et ajouta : «Dites-moi, mon frère, ce que vous voulez que je lui demande pour vous? — Demandez-lui pour moi l'amour du silence.» Le clerc, n'étant pas satisfait de cette réponse, répliqua : «Que désirez-vous davantage de Notre-Seigneur?» Il ajouta alors : «l'amour des souffrances.» Il fit éclater son zèle par le fréquent désir qu'il montrait de la gloire et du service de Dieu, et par les instantes prières qu'il lui adressait. Il montra une reconnaissance singulière envers Dieu pour sa vocation. Enfin, l'amour qu'il avait pour Dieu et sa dévotion à la très sainte Vierge parurent merveilleusement, car, peu avant de mourir, revenant de son assoupissement, il fit un grand effort pour prononcer les saints noms de Jésus et de Marie, qu'il répéta plusieurs fois de suite ; puis il prononça la première strophe de *l'Ave maris stella* ; *Kyrie eleison* et *Sancta Maria, ora pro nobis peccatoribus*, et il expira avec une sérénité incroyable, muni de tous les sacrements.-
Notices manuscrites.

M. CHARLES BOUSSORDÉE

PRETRE

Mort en mer, au cap Vert, le 2 avril 1665.

Parmi les marques de son apostolat, l'apôtre saint Paul se glorifiait de travaux qu'il avait endurés et des périls qu'il avait courus en particulier sur la mer, *periculis in mari*. «J'ai fait trois fois naufrage», ajoutait-il (II Cor. 11, 26). M. Charles Boussordée, destiné à la mission de Madagascar, connut lui aussi les périls de la mer en trois naufrages ; il mourut en véritable missionnaire et en apôtre, au milieu des autres naufragés qu'il évangélisait au milieu des flots, le 31 mars 1665, sur les côtes du cap Vert.

M. Charles Boussordée, né à Chastel-Andrin, diocèse de [342] Tréguier, en 1619, était curé dans son diocèse, lorsqu'il demanda à entrer dans la congrégation de la Mission. Il y fut reçu à Paris, le 21 août 1654. Après un an passé au séminaire interne, il fut envoyé à la maison de Luçon, où il prononça les vœux. En 1655, saint Vincent le pria - ce sont ses expressions - d'aller servir Dieu et les âmes à Notre-Dame de la Rose ; et le 1^{er} novembre 1656, il s'embarquait sur la rivière de Nantes pour Madagascar. Il était descendu à terre le lendemain, pour célébrer la sainte messe, lorsqu'en face de Saint-Nazaire le vaisseau sur lequel il avait laissé le frère Christophe Delaunay, dont nous avons raconté l'héroïque conduite en cette circonstance, sombra sous les coups de la tempête.

Le 7 mars 1665 il s'embarqua de nouveau à Brest, en compagnie de trois autres prêtres de la Mission, sur la flottille qui appareillait pour Madagascar. Elle était composée des vaisseaux le *Saint-Paul*, le *Taureau*, la *Vierge de Bon-Port* et l'*Aigle-Blanc*. Expédiée de France par la Compagnie des Indes, elle arriva heureusement le 30 mars 1665, à la vue du cap Vert. Les quatre vaisseaux entrèrent le lendemain dans la première baie après le cap, et mouillèrent à une demi lieue du rivage.

Quelques matelots et passagers de l'équipage du *Taureau* au nombre de 30, étaient descendus dans la chaloupe ; leur projet était de gagner la terre et de satisfaire leur curiosité sur l'intérieur du pays. Pendant le trajet, plusieurs jeunes gens s'étant poussés imprudemment, la chaloupe, trop surchargée d'un côté, fut prise d'une vague par le travers et renversée dans les flots. Les chaloupes des autres vaisseaux et celles qui étaient déjà au rivage accoururent ; mais elles ne purent sauver que dix-huit français : douze périrent, entre lesquels M. Boussordée et le frère coadjuteur Jean-Pierre Pomadé, du diocèse de Langres.

De tous ceux qui furent les victimes de ce triste événement, aucun n'excita de regrets plus vifs que M. Boussordée. [343] Ce missionnaire s'était fait aimer et estimer par ses manières affables, son zèle et sa prudence. Au retour des chaloupes, lorsqu'on se fut assuré qu'il avait disparu au fond des eaux, le deuil fut universel dans toute la flotte ; il semblait que chacun avait perdu un père ou un frère ; les échappés du naufrage l'augmentèrent encore en rapportant les circonstances de sa mort.

M. Boussordée, n'était pas d'abord du nombre de ceux qui descendirent dans la chaloupe, pour aller à terre ; mais lorsqu'il sut que leur projet était de passer deux ou trois jours sur la côte, il s'offrit de lui-même à les accompagner, tant pour contenir ces jeunes gens, la plupart vifs et légers, en leur rappelant la solennité du jour (c'était le jeudi saint, 2 avril 1665) et celle du lendemain, que pour administrer au besoin les secours spirituels. Ils ne furent que trop tôt dans ce cas, comme on vient de le voir. La chaloupe à peine renversée, et ceux qui la montaient devenus le jouet des flots, le rivage et les vaisseaux étant trop éloignés pour en recevoir un prompt secours, cet homme vraiment apostolique résolut de sacrifier sa vie pour sauver celle des autres, ou au moins pour les préparer à une mort chrétienne ; vigoureux et habile nageur, il n'usa de ces avantages que pour le salut des malheureux qu'il voyait prêts à devenir la proie de la mer. Il s'élance au milieu d'eux, élève la tête et leur crie à tous d'offrir leur vie à Dieu, de se souvenir que dans ces jours de deuil pour l'Église, Jésus-Christ était mort en expiation des péchés des hommes ; qu'il était de la plus grande importance pour eux, dans ces derniers moments, de faire un acte de repentir de ceux qu'ils avaient pu commettre ; il ajouta qu'il allait donner une absolution générale Il la donna effectivement,

avec des paroles si touchantes et tant d'effusion de cœur, que tous en furent pénétrés ; ensuite, il tourna vers ceux qui lui paraissaient perdre le courage ou les forces ; et, allant de l'un à l'autre, il les soutenait d'une main, et, nageant quelques instants [344] avec eux, il les exhortait à ne se laisser point aller au désespoir et à avoir confiance dans la miséricorde divine. M. Boussordée continua cette mission pendant longtemps ; alors, les forces lui manquant, il donna encore l'absolution à ceux qui étaient à sa portée, et, collant sa bouche sur un petit crucifix qu'il portait toujours pendu devant lui, on le vit tout à coup disparaître dans les flots.

Le récit de ce dévouement digne d'un héros chrétien présentait à la vérité un motif puissant de consolation aux confrères de M. Boussordée, mais il ne faisait que trop sentir en même temps quelle perte venaient de faire la religion et l'équipage du vaisseau. Aussi les larmes recommencèrent à couler avec plus d'abondance ; il semblait que M. Boussordée seul eût été la victime de ce triste événement, ou que lui seul fût à regretter. M. Montmasson, autre missionnaire, qui montait avec lui le même vaisseau, et dont il avait été l'ami et l'élève, fut tellement affecté de cette mort, qu'il resta comme évanoui. En exprimant ses regrets de l'avoir perdu, il ne désirait plus que de pouvoir rendre à son corps les derniers devoirs, et de mourir aussi glorieusement que lui. Le premier de ses vœux fut rempli dans le jour même ; le second ne le fut que plusieurs années après, quand les Algériens l'attachèrent à la bouche d'un canon.

Plus tard, après le retour des chaloupes, on aperçut dans l'éloignement, à peu de distance du lieu du naufrage, un corps qui flottait. Plusieurs matelots furent envoyés pour le recueillir : c'était celui de M. Boussordée. Il avait conservé la même attitude qu'il avait eue dans ses derniers moments ; une main sur sa poitrine, et la bouche collée sur le crucifix qu'il portait. Les restes de cet homme apostolique furent reçus dans le vaisseau avec tous les sentiments de la vénération et de la douleur. Presque tous les passagers et les matelots lui baisèrent les mains et les pieds en les arrosant de leurs larmes. [345]

Le corps de M. Boussordée était déjà en décomposition et les oiseaux avaient mangé la moitié du visage. Malgré le désir qu'on avait de transporter les restes du missionnaire dans la chapelle des Portugais, à Rufisque, on dut faire l'inhumation sur le rivage.

M. Cuveron, l'un des missionnaires qui faisaient partie de cette expédition, consacra dans une lettre à saint Vincent de Paul, les lignes suivantes au souvenir de M. Boussordée :

«Le vendredi saint, au soir, c'est-à-dire le lendemain de la catastrophe, nous nous assemblâmes, mes confrères et moi, pour nous entretenir des vertus de nos chers défunts. Nous nous arrê tâmes principalement à celles qui doivent nous inspirer plus d'affection et sont pour nous plus imitables.

«Nous n'avons connu malheureusement M. Boussordée que pendant le voyage, c'est-à-dire pendant les cinq mois de navigation. Il a toujours fait paraître un grand amour de Dieu, un vif désir de lui procurer toute la gloire possible, ou de le faire connaître et aimer de tout le monde, particulièrement des infidèles. Sa douleur la plus sensible était de voir Notre-Seigneur tant offensé, si peu servi et honoré de ses créatures. Les jurements comme des coups de poignard, lui fendaient le cœur ; les paroles dissolues étaient des coups mortels qu'il ne pouvait entendre sans témoigner son affliction. Ses plus grandes consolations étaient de converser sur les moyens d'annoncer le saint évangile, de faire connaître et aimer son Créateur. Comme l'amour que nous avons pour quelqu'un nous fait chérir tout ce qui lui appartient, M. Boussordée avait des inclinations très fortes pour le salut des âmes que Jésus-Christ Notre Seigneur, a rachetées de son précieux sang ; il avait pour elles un si grand zèle qu'il préférait leur conversion à ses intérêts et à sa propre vie. Les incommodités de la mer ne l'épouvantaient pas, et les naufrages auxquels il avait déjà [346] échappé, deux fois, près de Nantes, et dans le voyage de M. de Flacourt, qu'il devait accompagner, ne l'ont pas empêché de s'embarquer une troisième fois, pour se sacrifier tout entier à la conversion des infidèles. Pendant tout notre voyage, il avait une grande joie qu'il ne pouvait dissimuler pensant que

Dieu le voulait à Madagascar, puisqu'il avait conservé, parmi toutes ses fatigues, une parfaite santé. Il n'eût pas quitté son entreprise pour un empire. Il y avait longtemps que son cœur était rempli du zèle du salut des âmes ; et, dès qu'il a été fait prêtre, il a toujours travaillé avec ferveur à leur conversion. Il était curé avant d'entrer dans notre Compagnie, et, depuis qu'il y a été reçu, on l'a toujours occupé dans les missions, où il ne s'épargnait pas, prêchant plusieurs fois le jour, comme il fit sur le navire, et l'on peut dire qu'il est mort à cet exercice. Ce qui l'engagea d'aller à terre fut qu'un nègre, parlant un peu français, témoignait qu'il avait été baptisé, et que s'il y avait des prêtres pour enseigner ces pauvres infidèles, il serait facile de les convertir. Ce désir d'annoncer l'Évangile le fit monter sur la barque, sans songer au péril qu'il courait avec ce pauvre nègre, âgé, dit-on, de cent dix à cent vingt ans. S'il a eu du zèle pour les infidèles, il n'en a pas moins montré à l'égard de ceux qu'il accompagnait ; car, lorsque le péril devint imminent, s'il les eût quittés, il eût pu facilement gagner terre. Mais qui peut donc voir son prochain en une si grande extrémité, sans lui rendre quelque secours, particulièrement, quand il y va de son salut éternel ! Ce fut ce qui le toucha si fort, qu'il s'oublia lui-même, consacrant les derniers moments de sa vie à exhorter ces pauvres gens qui se noyaient, et à leur inspirer les sentiments de piété dont ils avaient besoin pour faire une bonne mort, et ne se réservant à lui-même que ce qu'il ne pouvait sacrifier pour la sanctification de son prochain.

«Son amour envers la sainte Vierge, et l'honneur qu'il lui portait, l'obligeaient à lui rendre des respects tout singuliers.[347] Cette dévotion lui inspirait plusieurs saintes pratiques. Il récitait tous les jours le petit office et quelque occupé qu'il fût, jamais il ne l'omit. Il commençait ordinairement par là ; il jeûnait tous les samedis en son honneur. Il récitait souvent son chapelet ; et quand il n'en avait pas le temps, le jour, il prenait sur le repos de la nuit pour s'en acquitter. Il portait aussi le petit scapulaire. Il ne pouvait laisser passer ses fêtes sans parler de ses grandeurs, et sans exhorter à sa dévotion ; ce qui me fait croire que cette Reine du ciel, ce Refuge des pécheurs, la patronne et l'avocate des missionnaires, a déjà obtenu grâce auprès de Notre-Seigneur pour son pauvre serviteur qui s'était confessé le matin, aussi bien que notre frère, et avait célébré la sainte messe à laquelle il le communia.

Ce n'est pas blâmer les saints que de parler de leurs imperfections ; car personne n'en est exempt. Dieu souvent les permet et les souffre en ses serviteurs pour les tenir plus humbles et afin qu'ils se défient d'eux-mêmes et aient souvent recours à sa bonté. Notre pauvre M. Boussordée était d'un naturel vif, se sentait porté à manifester ses mécontentements avec moins de douceur, ce qui ne provenait point d'une mauvaise volonté, mais seulement de la peine ressentie de ce que les choses ne se faisaient point avec la perfection désirée. Mais qui ne sait que notre pauvre défunt se relevait bientôt de ces imperfections, se tournant aussitôt vers Notre-Seigneur dont il implorait humblement la miséricorde, et suppliant souvent ceux qu'il avait contristés de l'excuser ? Ce qui nous fait sentir plus vivement la perte d'un si bon missionnaire, c'est que tout le monde la déplore, et particulièrement MM. les capitaines et plusieurs passagers qui connaissaient son mérite et espéraient beaucoup de lui. On avait grande confiance en sa personne à cause de sa vertu et de sa science qui n'était pas médiocre.»
- *Histoire des naufrages célèbres et Mémoires de la Congrégation de la Mission : Madagascar.*

LE FRÈRE JEAN-PIERRE POMADÉ

COADJUTEUR

Dans la même barque que M. Boussordée se trouvait le frère Pierre Pomadé qui se rendait aussi à la mission de Madagascar. Il était né dans le diocèse de Langres ; il avait été reçu dans la Congrégation le 27 juillet 1662 et avait fait les vœux le 15 août 1664. Le jour du naufrage, il était descendu dans la barque pour accompagner le missionnaire et afin d'aller laver du linge à terre. Il fut englouti lui aussi dans les flots. Dans la conférence qui eut lieu entre les missionnaires survivants, le lendemain du naufrage, on fit mention de ses vertus.

«Ce que nous avons le plus remarqué en lui, dit M. Cuveron, c'était la patience dans ses maladies qui ont duré toute notre navigation, et sa constance à entreprendre ce voyage dont j'ai tâché de le détourner, car je ne jugeais pas qu'il eût assez de force, pour une si longue route. Il avait une dévotion particulière à la mémoire de feu notre Père M. Vincent. Il était fort zélé à faire son oraison, d'où il tirait tous les bons sentiments dont il était rempli. Je l'ai toujours vu très exemplaire, pendant mon séjour à Saint-Lazare. Il se confessait et communiait souvent ; ce qu'il fit le jour même de sa mort». - *Mémoires de la Congrégation de la Mission Madagascar.*

M. LÉONARD LE BOISNE

PRETRE

Décédé à Saint-Méen, le 10 mars 1670.

«Nous venons de perdre un trésor caché de grâce et de sainteté, écrivait M. Alméras dans une de ses circulaires. C'est en la personne de M. Léonard Le Boisne, prêtre de notre Congrégation, mort en notre maison de Saint-Méen, en Bretagne, que nous avons fait cette perte. Il excellait en [349] piété, en mortification, en douceur, en régularité, en obéissance et en bon exemple, mais particulièrement en humilité et en charité ; ce qui se peut voir par les exercices continuels qu'il en a faits depuis vingt-quatre ans qu'il était en cette maison-là, s'appliquant à catéchiser et à confesser les pauvres galeux et puants de corruption, qui de toutes parts y vont en grand nombre pour être guéris par le mérite de Saint-Méen, comme souvent ils le sont miraculeusement ; à quoi ce bon prêtre a toujours vaqué, et presque toujours seul, avec une affection et une assiduité admirable, menant ainsi une vie cachée, pénible et charitable, toute contraire aux sens et à la nature, très agréable à Dieu, et également utile à ces pauvres affligés qu'il nettoyait de l'ignorance et du péché, et qu'il renvoyait tout édifiés et contents. Il était d'ailleurs le lien unissant, la règle vivante et la consolation de toute la famille. Je m'estime heureux d'avoir fait mon séminaire avec lui, et d'en avoir été très édifié de ce temps-là. Comme il n'était connu dans la Congrégation, que de peu de personnes qui l'ont vu à Saint-Méen, je suis obligé de vous dire aussi, en général, que c'était un missionnaire très vertueux et des plus accomplis de la Compagnie. Il était né à la Chapelle_Janson, au diocèse de Reims, et avait été reçu dans la Congrégation à Paris le 6 mai 1638.»

LE FRÈRE CHRISTOPHE GAUTIER

COADJUTEUR

Décédé à Sedan, le 11 octobre 1671.

Le frère Christophe Gautier était né à Sablonnière, diocèse de Soissons, en 1635. Il fut reçu à Paris le 16 avril 1655 et fit les vœux le 29 juin 1657. M. Alméras, dans une lettre du 23 octobre 1671, annonçait en ces termes la mort de cet excellent frère :

«Il a plu à Dieu d'appeler à lui notre frère Christophe Gautier, le 11 de ce mois, en notre maison de Sedan, d'où [350] on me mande que toute la ville pleure sa perte. Il avait le soin des malades qu'il soulageait et consolait avec une charité admirable, une douceur cordiale, une simplicité et une prudence toutes chrétiennes. Il a édifié ceux de la maison et ceux du dehors. Il aimait la pauvreté, s'habillait pauvrement et portait les restes des autres, veillait que rien ne fût perdu et gâté ; il vivait fort sobrement. Il a été très exact observateur de la règle, il éveillait très soigneusement le matin, priait beaucoup, n'était jamais oisif et avait une grande aptitude à toutes choses. Il aimait la paix et la procurait, et s'accommodait à tous. Il a souffert avec une grande patience les douleurs de sa maladie, il a été toujours résigné au bon plaisir de Dieu, et sa vraie joie était de mourir dans sa vocation. Il a expiré doucement sans aucun effort. Il était tombé malade la veille qu'il devait faire sa retraite ; son âme l'a faite au ciel, où nous avons sujet de croire qu'elle est maintenant.»

M. NICOLAS ÉTIENNE

PRETRE

Massacré à Madagascar le 4 mars 1664.

Collet, dans sa Vie de saint Vincent de Paul, mentionne au nombre des vies manuscrites de missionnaires conservées à Saint-Lazare et qu'il regardait comme un trésor celle de M. Nicolas Étienne. Cette biographie a disparu dans le pillage de la Révolution, et nous devons le regretter vivement. Le tome IX des *Mémoires de la Congrégation*, consacré tout entier à la mission de Madagascar, donne heureusement de nombreux détails nous en recueillerons quelques-uns : ils nous aideront à reconstituer, quoique d'une manière moins complète, la vie du généreux missionnaire, massacré à Madagascar le 4 mars 1664. [351]

I. AVANT LE DEPART POUR MADAGASCAR.

M. Nicolas Etienne, né à Paris le 57 octobre 1634 d'une famille riche, avait demandé et obtenu, le 8 août 1653, après de vives instances, la faveur d'être reçu au séminaire interne. M. Étienne avait une grande infirmité qui semblait l'éloigner à jamais du sacerdoce, c'était l'état infirme et difforme de sa main gauche. Saint Vincent de Paul l'admit cependant dans la communauté parmi les clercs, à condition qu'il ne pourrait jamais prétendre au sacerdoce ; il l'autorisa même à poursuivre ses études théologiques. M. Étienne, qui avait prononcé ses vœux en 1655, se signala par sa piété et par son dévouement à sa Congrégation, consacrant aux œuvres qu'elle avait entreprises une grande partie de sa propre fortune. Encore étudiant en théologie, il avait dès lors sollicité la faveur d'aller à Madagascar en qualité de catéchiste. Pendant trois ans, saint Vincent de Paul ne donna pas suite à ce projet ; enfin, remarquant en M. Étienne les qualités requises pour cette difficile mission, il résolut de l'envoyer à Fort-Dauphin et demanda au Souverain Pontife les dispenses nécessaires pour l'élever au sacerdoce. Il demandait pour M. Étienne, si l'on ne pouvait l'ordonner prêtre, la permission 1° de baptiser dans l'église avec cérémonie en l'absence des prêtres ; 2° de toucher les vases sacrés ; 3° de lire tous les livres défendus ; 4° d'exorciser les possédés ; 5° de recevoir les quatre Ordres mineurs ; 6° de prêcher dans l'église ; 7° de pouvoir porter sur soi la sainte Hostie, comme on la portait dans la primitive Église, afin de s'en communier en l'absence des

prêtres. - La dispense pour le sacerdoce fut accordée, et le jeune apôtre, qui devait trouver une mort glorieuse à Madagascar, fut ordonné sous-diacre le 24 août 1659, diacre le lendemain, et prêtre le dimanche suivant.

2. PREMIER EMBARQUEMENT DE M. ÉTIENNE.

Le vaisseau la *Maréchale*, armé par le duc de la Meilleraye [352] pour Madagascar, devait quitter la Rochelle le 18 janvier 1660. Quatre prêtres de la Mission, MM. Étienne, d'Averoult, Desfontaines, Feydin et le frère coadjuteur Patte, étaient désignés par saint Vincent pour s'embarquer sur ce navire. Pendant que les autres missionnaires se rendaient par terre au port de la Rochelle, M. Étienne et le frère coadjuteur s'embarquèrent à Nantes pour s'y rendre par la voie de mer. C'est là qu'ils faillirent d'abord périr ; leur mort fut même annoncée à saint Vincent qui était sur le point d'en faire part à sa Communauté lorsqu'on lui remit une lettre dont l'écriture ressemblait étrangement à celle de M. Étienne. Saint Vincent l'ouvrit en tremblant : elle était bien du fervent missionnaire et racontait comment il survivait au naufrage. En voici les principaux détails :

«À Nantes, nous nous embarquâmes le 6 décembre, jour de saint Nicolas, patron de nautonniers et le mien, que je priai à la sainte Messe, de nous servir de pilote et de guide.

«Le surlendemain, huitième jour du mois, consacré à l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, nous mouillâmes l'ancre dans la rade de Paimbœuf, et, après y avoir célébré la sainte Messe, nous allâmes au port de Saint-Nazaire, où nous restâmes cinq jours. Nous en partîmes un samedi, 13 du mois, avec vent arrière, ce qui nous fit espérer d'être à la Rochelle en moins de vingt-neuf heures. Mais Dieu en disposa autrement ; car, lorsque nous voulions doubler les Araignes de Bordeaux, parce que notre maître de barque nous avait éloignés de la route, environ de dix lieues, le Seigneur des vents permit qu'il s'élevât un vent de nord-ouest, qui brisa notre grand mât en deux pièces, lesquelles tombèrent à la mer avec la grand'voile.

Mais, ce qui était bien plus fâcheux, c'est qu'il nous portait sur un banc de sable, appelé Soulac, ce qui faisait que tout le monde désespérait de la vie. J'étais alors assez [353] malade du mal de mer, vomissant nuit et jour sans pouvoir rien prendre, quand le frère Patte, le maître de la barque et le pilote vinrent dire, pleurant à chaudes larmes, qu'il n'y avait plus d'espoir de se sauver, et que je me dépêchasse à donner l'absolution.

«Je me fis donc lever promptement de dessus mon matelas, et proférai, le mieux que je pus, une absolution générale ; après quoi, je priai qu'on me portât à l'écoutille, non pas tant pour voir l'impétuosité de la mer orageuse que pour tâcher de consoler l'équipage qui jetait des cris lamentables. Je ne fus pas plutôt en ce lieu, qu'il me sembla prendre de nouvelles forces et une assurance de vie, ce qui me porta à leur certifier qu'ils ne périraient point, mais qu'ils eussent seulement confiance en la bonté et en la miséricorde de Dieu. Chose étonnante et admirable tout ensemble ! Je ne les eus pas plutôt exhortés d'espérer en Dieu, qu'au même instant le vent du nord-est passa au nord !

«Le brusque changement nous fit éviter le banc de Soulac, qui devait être, sans une protection spéciale de Dieu, la sépulture de nous tous.

«Après avoir évité ce banc, nous fûmes portés avec notre mât de misaine et sa voile, qui ne valait rien, aux côtes d'Espagne, où tout à coup, par un vent contraire, nous fûmes rejetés vers l'embouchure de la rivière de Bordeaux. Nous fûmes bien deux ou trois jours à la dérive et à la merci des flots ; personne n'osait paraître sur le pont. Les vagues le couvraient d'eau ; et si notre barque n'eût été très forte et bien jointe, et qu'elle eût fait eau, nous étions perdus.

«En ce danger, je proposai à toute la compagnie, tant soldats que matelots, de faire un vœu en l'honneur de l'immaculée Vierge Marie, environ à minuit, le jour consacré à l'octave de la fête de la Conception ; ce que tous acceptèrent de bon cœur. Ce vœu fut de dire douze

messes en son honneur, ce dont je me suis acquitté par la grâce de [354] Dieu ; de nous confesser tous et de communier, ce que nous avons fait aussi pareillement ; et enfin d'habiller douze pauvres.

«Je vous prie d'exécuter cette dernière clause, n'ayant point ici de pauvres qui aient besoin d'habits, puisque nous sommes dans un pays chaud. La plupart de ceux qui avaient fait le voeu s'en sont allés et sont de pauvres artisans.

«Ce qui augmentait notre douleur, c'était de voir trente-six personnes sans pain, sans viande, sans eau, qui criaient à la faim et à la soif. Dans cette extrémité, nous fîmes notre possible pour échouer, l'espace de quatre ou cinq jours, préférant nos vies à nos hardes et à nos marchandises ; mais il nous fut impossible d'y réussir. Enfin, dans cette extrémité, il plut à Dieu de nous consoler, le 21 décembre, jour où l'on solennise la fête du glorieux apôtre des Indes, saint Thomas ; nous avons été dans la détresse et les angoisses depuis quinze jours, sur ce vaste et terrible océan.

«Il nous envoya donc un ange vers Saint-Sébastien, qui nous retira, avec l'aide de dix-huit hommes, à Saint-Jean-de-Luz.

«Cet ange était un vénérable pilote, fort honnête homme, qui s'en allait à la pêche, dans sa chaloupe, avec ses camarades. Ils attachèrent leur chaloupe à notre barque, et, à force de ramer, ils conduisirent notre bâtiment au port, à la pointe du jour.»

Quand, le 29 décembre au soir, M. Etienne put regagner la Rochelle, après un voyage très pénible au milieu des neiges qui encombraient les chemins, son apparition causa autant de surprise que de joie.

Tous croyaient qu'il avait péri pendant la tempête qui s'était déchaînée sur le littoral, et la plupart des communautés de la ville avaient déjà chanté pour le repos de son âme des messes de Requiem. [355]

3. DEPART DE M. ÉTIENNE. - MISSION IMPROVISÉE AU CAP VERT.

Le 18 janvier 1660, la *Maréchale* leva l'ancre ; favorisée par le vent, elle fit d'abord un heureux voyage. Le jeudi, 5 février, elle mouillait dans la rade de Sainte-Croix, près de l'île de Ténériffe ; le 18, elle doublait le cap Vert ; le 20 au soir, elle mouillait dans la rade de Rufisque.

«Rufisque, dit M. Étienne, est une terre ferme à deux lieues du cap Vert. Sa situation est assez agréable. C'est un pays plat, rempli de quantité de bois, toujours verts, qui s'étendent fort loin. Il y a bien six ou sept mille personnes qui y habitent. Leurs maisons sont des cases couvertes de joncs. Ils sont tous noirs et presque nus. Leur religion est conforme, pour la plupart, à celle de Mahomet. Leur emploi est de faire de la toile de coton, d'aller à la pêche dans de petits canots faits de troncs d'arbre, et de chasser avec des flèches et des dards. L'eau y est fort saumâtre et l'on n'en trouve de douce qu'à une ou deux lieues... Il y a un roi dans le pays qui fait sa résidence à quelques lieues du cap. Ce roi est fort puissant et a toujours trois ou quatre mille chevaux dans ses écuries.

«Les Dieppois viennent souvent ici. Il arriva une de leurs barques pendant que nous y étions.

«Les Portugais avaient, les années passées, grand commerce dans le pays, mais maintenant les Hollandais et les Flamands occupent la plupart de leurs Forts ; tellement que dans le Rufisque, où ils étaient en assez grand nombre, ils sont maintenant réduits à dix ou douze, et sans prêtre depuis deux ans. Ils nous firent prier de leur aller dire la sainte Messe.

«Le lendemain nous allâmes donc, M. Feydin et moi, dire la messe à terre. La mer était grosse et porta notre chaloupe sur une roche qui devait être le lieu de notre sépulture, si Dieu, par une autre vague, ne nous en eût rejetés, et, par ce moyen, préservés. [356]

«Ensuite nous allâmes avec notre capitaine saluer le gouverneur du lieu, et de là chez les Portugais où nous célébrâmes le très saint sacrifice, et y fîmes l'eau bénite. Ils nous

exposèrent leurs misères, et nous prièrent de venir tous les jours dire la messe à leur chapelle, assez propre mais sans ornements sacerdotaux, et de les ouïr en confession pendant que nous étions en rade. Comme nous faisons quelque difficulté, ils nous apportèrent tant de raisons que nous eussions cru être coupables et devoir en répondre devant Dieu, si nous n'avions acquiescé à leur demande. Après le dîner, nous allâmes, mon compagnon et moi, dire l'office dans les bois. Une troupe d'enfants nous ayant entourés, je leur montrai notre crucifix et le portrait de la très sainte et Immaculée Vierge Marie, qu'ils admirèrent et baisèrent tous. Je leur imprimai même avec un crayon rouge une petite croix sur la poitrine et ils en témoignèrent une grande joie. Ils croient en un seul Dieu, à un paradis, à un enfer et estiment beaucoup le Christ qu'ils tiennent pour un grand prophète ; mais ils ne font aucune mention de la Vierge sa mère. Ils eussent été bien contents de venir avec nous si nous eussions pris la route de France. La plupart parlent passablement le français, à cause des Dieppois qui y viennent souvent.

«Le soir, à notre bord, nous décidâmes que M. d'Averoult, qui entendait le portugais, irait tous les jours avec un de nous pour y célébrer la messe et y faire matin et soir quelque instruction en langue portugaise. Il entendit ensuite les confessions, pendant cinq ou six jours, depuis le matin jusqu'au soir, et il confessa de la sorte trente-neuf ou quarante personnes ; car, bien qu'il n'y en eût en ce lieu qu'une dizaine, il en vint d'autres de cinq à six lieues. Ces catholiques occupent des métairies. Ils ont des esclaves convertis à notre foi.

«Le jour de saint Mathias, M. d'Averoult, assisté de M. Feydin, baptisa solennellement deux enfants, et le lendemain [357] quatre autres sans cérémonie, parce que nous n'avions pas été avertis. Ce fut ainsi, Monsieur et très cher Père, continue M. Étienne en s'adressant à saint Vincent de Paul, une grande joie pour eux d'engendrer des enfants à Notre-Seigneur dans un pays barbare et de réconcilier ceux qui s'en étaient séparés par le péché. Une seule chose nous faisait peine : c'était de les laisser sans aide ni assistance. Oh ! plût à Dieu que votre charité voulût obtenir de Sa Sainteté une mission pour ce pays ! Les ouvriers auraient une belle moisson, à raison du nombre des habitants et de l'affection du roi pour les Français. Et puis, ce serait un lieu de repos et de halte fort agréable pour les missionnaires qui iraient à Madagascar.»

4. TEMPETE. - SEJOUR AU CAP DE BONNE-ESPERANCE.

Le 28 février, la Maréchale levait l'ancre ; le 22 mars, elle passait la ligne équinoxiale. Au mois de mai, une tempête la jetait sur les côtes du cap de Bonne-Espérance.

Voici comment en rend compte M. Étienne :

«Le mardi, le temps devint orageux, et, pour comble de malheur, en mouillant la seconde ancre, notre câble fut coupé. Nous le remplaçâmes ; mais le vent augmentant toujours, la maîtresse ancre fut cassée et le câble de l'autre rompu, ce qui nous porta à la côte, le mercredi dix-neuf mai. Durant toute la nuit, nous confessâmes nos gens, qui se préparaient à la mort. Mais, le jour étant venu, nous nous vîmes de nouveau préservés, par la Providence, de rochers peu éloignés de là. La mer était si grosse, qu'il n'y eut que quatre à cinq personnes qui purent se sauver à la nage en cette journée. M. le gouverneur nous avait envoyé une chaloupe, mais on ne put la mettre à la mer, à cause de la furie des éléments. Notre vaisseau avait perdu la sienne. Nous nous embarquâmes donc, M. le capitaine Véron et moi, non pas sans danger, car notre chaloupe fut [358] remplie d'eau d'un coup de mer. Ce qui l'empêcha d'être brisée, c'est qu'elle était déjà avariée. Mais Dieu nous conserva encore cette fois, et ne permit pas que nous eussions d'autre mal que la peur, ni d'autre dommage que d'être un peu mouillés.»

L'équipage était sauvé, mais le navire, enfoncé dans le sable, avait sa quille rompue. Les charpentiers hollandais déclarèrent qu'on ne pouvait ni le renflouer ni le réparer. Matelots

et passagers étaient donc forcés de descendre à terre, et les missionnaires devaient s'établir dans cette colonie hollandaise. Ils y demeurèrent dix mois.

Les missionnaires se logèrent dans une métairie à une lieue du Fort. «Comme il nous fallait une permission de M. le gouverneur, dit M. Étienne, je lui en fis une très humble supplication à laquelle d'abord il sembla être contraire, soit qu'il craignît quelque complot avec les officiers et soldats du vaisseau, campés à peu de distance, soit qu'il appréhendât que les soldats, pour la plupart catholiques, ne vinssent à la messe, ce que la Compagnie hollandaise n'aime pas et même défend expressément. Mais comme je ne cessais de le presser sur ce point, lui représentant que nous serions obligés de coucher dehors, il finit par y consentir.»

5. LE GOUVERNEUR DU CAP ET LES MISSIONNAIRES.

Tout d'abord les missionnaires eurent beaucoup de difficultés à surmonter. «Le gouverneur voulait nous imposer, dit M. Étienne, de faire les prières la porte fermée, et de ne l'ouvrir, ni à ses soldats, ni aux nôtres. Je ne voulus pas le lui promettre, disant que j'étais pasteur de tous les gens de la *Maréchale*, et qu'ainsi ceux qui se présenteraient seraient les bienvenus. Le gouverneur renouvela ses instances et ses menaces, mais M. Étienne lui répondit que rien ne l'empêcherait d'accomplir son devoir, et, qu'à l'exemple de Notre-Seigneur, il était prêt à verser jusqu'à la dernière [359] goutte de son sang. — Le missionnaire continue ainsi son récit :

«Comme le gouverneur vit ma résolution bien arrêtée, il commença à s'adoucir, et enfin à m'accorder la maison, sans exiger aucune condition qui m'empêchât d'administrer les sacrements à ceux qui les demanderaient. Il me dit seulement qu'il défendrait aux catholiques d'y aller, et pour cet effet, tous les dimanches, pendant six ou sept mois, il nous a envoyé une garde pour empêcher les soldats catholiques d'y venir. Deux d'entre eux ont été battus pour avoir entendu la messe, ce qui, toutefois, n'a pas empêché que nous en ayons confessé et communiqué quelques-uns. La garde, bien souvent, les laissait entrer sans obstacles. M. le gouverneur nous fit dire plusieurs fois, et il nous le répéta en présence de beaucoup de personnes, que nous eussions à nous tenir sur nos gardes ; que le procureur fiscal ferait soigneusement la visite, et que s'il nous trouvait disant la messe, il confisquerait tout ce que nous aurions, et que lui, gouverneur, ne refuserait pas main forte à cet officier civil. Nous avons appris depuis que ces mesures n'étaient qu'une pure politique, et pour sauvegarder sa propre responsabilité.

«Lui-même en a fait l'aveu, m'ayant dit souvent que la religion devait être libre. Aussi, quand il nous faisait l'honneur de venir nous visiter, il avait soin de ne venir qu'à une heure où nos messes étaient dites. Il envoyait toujours d'avance savoir s'il ne nous incommoderait point. Nous le recevions dans la chambre où nous célébrions la messe, n'en ayant point de plus propre. Cette chambre était ornée d'un grand crucifix, de six à sept pieds, que M^{me} la duchesse d'Aiguillon nous avait donné. M^{me} la gouvernante le trouvait très expressif, ce qui la porta à dire à son mari qu'elle n'avait jamais vu de peinture plus belle ni plus touchante que celle de Madeleine au pied de la croix.»

Pendant leur séjour au cap, les missionnaires n'eurent [360] d'ailleurs qu'à se louer du gouverneur protestant. Sa femme était encore mieux disposée que son mari.

«Dans sa fausse religion, écrivait M. Étienne à saint Vincent de Paul, elle ne laisse pas d'être une des femmes les plus accomplies que j'aie vues, aussi est-elle aimée de tout le monde. Je n'ai jamais rencontré en elle la moindre bizarrerie d'humeur. Quelque affaire ou quelque occupation qu'elle eût, elle se possédait à merveille, voire même dans les discussions religieuses. Elle n'est point opiniâtre, ce qui est assez rare, et je crois qu'il ne serait pas difficile de la convertir, si elle était libre.»

Enfin M. Etienne, voyant qu'il n'y avait aucun espoir de voir passer un vaisseau qui prît les missionnaires et les portât à Madagascar, prit le parti de s'embarquer avec ses Frères sur une flotte hollandaise de sept navires qui venait de Batavia et retournait à Amsterdam. Avant de quitter le cap de Bonne-Espérance, les fils de saint Vincent de Paul rassemblèrent une dernière fois ceux qu'ils évangélisaient depuis dix mois.

«Le 6 mars, premier dimanche de carême, raconte M. Étienne, tous nos Français firent leurs Pâques, et non seulement eux, mais plusieurs Portugais, Espagnols, Hibernais et Hollandais. Je prêchai l'après-dîner sur la persévérance, pour prendre congé de tous, tant des nôtres que des autres, et les recommander à Notre Seigneur Jésus-Christ et à sa très sainte et immaculée Mère, afin que, par les mérites de l'un et l'intercession de l'autre, ils pussent se maintenir purs et sans tache au milieu des hérétiques, comme les rayons du soleil qui tombent sur la fange.»

Après un heureux voyage, les missionnaires qui avaient été répartis entre les différents vaisseaux arrivèrent le 1^{er} juillet à Amsterdam. Perdus au milieu des hérétiques, ils ne purent célébrer une seule fois la messe durant cette longue traversée.

Ils n'eurent pas la joie de retrouver saint Vincent de Paul [361] à Paris. Le saint était mort depuis un an déjà, et M. Alméras avait été nommé Supérieur général de la Congrégation.

6. SECOND DEPART DE M. ÉTIENNE. - SON ARRIVÉE A FORT-DAUPHIN.

L'insuccès de ces dernières tentatives, la perte de trois vaisseaux n'avaient pas découragé le maréchal de la Meilleraye, qui, comprenant l'importance de Madagascar, ne voulait à aucun prix abandonner sa colonisation. Il se disposait à envoyer un nouveau navire à la fin de 1661, mais le départ fut différé jusqu'au mois de mai 1663. M. Étienne, sur la demande adressée à Rome par M. Alméras, avait été investi, pour sept ans, des pouvoirs de préfet apostolique à Madagascar. Il s'embarqua à Paimbœuf avec un autre prêtre de la Mission, M. Manié, un prêtre séculier, M. Frachey et les FF. Patte et Lebrun, et Nicolas, un des petits nègres conduits en France par M. de Flacourt, et confiés à saint Vincent de Paul.

Partis de Saint-Nazaire le 29 mai, les missionnaires abordèrent le 29 septembre à l'anse des Gallions, à dix-huit lieues de Fort-Dauphin.

«Ce fut pour nous, raconte M. Étienne dans sa lettre à M. Alméras, une grande contrariété que de ne pouvoir aller à Fort-Dauphin, à cause des vents contraires qui nous empêchaient d'en approcher. Il nous eût fallu revenir à la hauteur du cap de Bonne-Espérance, mais nous courions risque de manquer d'eau. D'ailleurs, nous avions presque la moitié de notre monde malade. Nous avions même à redouter d'être jetés à la côte ou d'être emportés fort au large.

«Dans cette conjoncture, je proposai à MM. les officiers d'aller moi-même donner avis par terre à M. le gouverneur de l'arrivée du vaisseau, afin de disposer toutes choses pour la subsistance de 180 personnes qui étaient à bord. Ces messieurs ayant approuvé mon projet, je partis avec M. Manié, le Fr. Patte et quelques domestiques et soldats. [362]

«Nous voilà donc à terre dix-sept personnes, sans autre guide, après Dieu, qu'une boussole sur une terre qui n'a pas de chemin, puisque nous étions obligés de nous frayer un passage en coupant les branches des arbres et des broussailles. Toutes nos précautions ne purent empêcher que nos habits ne fussent bientôt en lambeaux et que notre corps ne fût souvent meurtri. Le sable et les montagnes n'offraient pas de moindres difficultés, si bien que nous fûmes contraints, après un quart de lieue, de renvoyer deux hommes qui n'en pouvaient plus. Une heure après, plusieurs autres demandèrent à se confesser. L'eau nous manquait.

«Nous étions exposés à mourir de faim et de soif, lorsque après trois jours, le bon Dieu permit que nous rencontrâmes des nègres, qui nous dirent que M. de Chamargou, le gouverneur, était encore en vie avec environ cinquante-cinq Français ; que son lieutenant, ayant eu avis de l'arrivée du vaisseau, était allé à bord. Quant à nous, épuisés de fatigue, de

faim, de soif, nous fûmes conduits à un village nommé Estaly, éloigné de sept lieues de Fort-Dauphin. Le chef le plus puissant du pays d'Anosse, et le seul ami des Français, prévenu de notre arrivée, vint à notre rencontre, et nous reçut avec le plus grand empressement. Il voulut nous accompagner avec un grand nombre de nègres. Après avoir fait une lieue, nous entendîmes quelques coups de fusil. On nous dit qu'ils étaient tirés par deux Français qui étaient dans le village de Ramoussé. Ces deux Français, apprenant que nous étions deux prêtres de la Mission, vinrent nous saluer et voulurent nous accompagner. L'un d'eux avait été domestique de M. Bourdaise et prenait soin des effets laissés par notre confrère. Il avait avec lui deux nègres, dont l'un était le frère de Nicolas, que nous ramenions de France. Cette coïncidence contribuait à augmenter notre joie.

«Enfin, nous arrivâmes sur le soir, au fort d'Imours, où M. le gouverneur, accompagné d'une partie des Français, [363] nous reçut avec toutes les démonstrations de la joie et du contentement. Ils étaient heureux surtout de posséder des prêtres, en ayant été totalement privés depuis six ans. «Ah ! disaient-ils, la mort n'est plus rien pour nous, maintenant que nous vous possédons, et nous ne doutons plus que le Seigneur ne veuille remettre cette terre en son premier état...»

«À notre entrée à Fort-Dauphin, nous nous dirigeâmes vers la chapelle, pour faire nos prières. Après avoir revêtu le surplis, j'ouvris le tabernacle et je trouvai dans un ciboire quatre hosties qui me parurent bien conservées. J'en tressaillis de joie, et je pris occasion de ce que je venais de voir pour dire aux assistants que je ne m'étonnais pas si, quoique réduits à une petite poignée de Français, ils avaient pu tenir contre tous les efforts des naturels de l'île et déjouer leurs tentatives homicides.

«Pendant six ans et demi qu'ils ont été privés de prêtres, matin et soir ils étaient fort exacts à venir faire leurs prières en la présence du divin Sauveur, et, jour et nuit, ils entretenaient continuellement un cierge allumé à côté de l'autel. C'est aussi la présence du même Sauveur qui les a constamment retenus à Fort-Dauphin et les a détournés de se rendre à la baie de Saint-Augustin pour y attendre l'occasion de repasser en France. Ceux qui tentèrent, du reste en petit nombre, de mettre ce projet à exécution, tombèrent entre les mains des naturels qui les massacrèrent.»

7. L'ÉTAT DE MADAGASCAR A L'ARRIVÉE DES MISSIONNAIRES. - UNE MISSION.
LES ESPÉRANCES DE M. ÉTIENNE.

M. Étienne donnait des détails navrants sur l'état dans lequel il avait trouvé le pays. Après la mort de M. Bourdaise, les indigènes, poussés à bout par les violences des Français, s'étaient soulevés. Dans une seule nuit, cinquante-cinq colons avaient été assassinés dans leurs maisons. [364] Pour les venger, la petite garnison de Fort-Dauphin avait fait aux indigènes une guerre sans merci.

Dans cet état de choses, il est évident que les affaires de la religion n'avaient pas avancé. L'œuvre de M. Bourdaise et de tous ses prédécesseurs avait été ruinée, et il fallait tout recommencer. Au nombre des victimes, il fallait placer une soixantaine de néophytes adultes, massacrés, et autant d'enfants que M. Bourdaise, toujours fort regretté et en vénération, avait baptisés.

Les missionnaires n'étaient pas encore installés qu'ils commençaient à évangéliser les Français restés sans prêtre depuis tant d'années.

«Dès que nous fûmes arrivés au lieu de notre habitation, dit M. Étienne, nous tâchâmes de nous procurer un endroit pour les malades du vaisseau. Ils étaient au nombre de trente. La chapelle où résidait le Saint Sacrement ne pouvait contenir plus de trois ou quatre personnes. Les Français avaient été obligés d'abandonner la grande, et depuis elle était tombée en ruine. Nous employâmes huit jours à bâtir une église assez jolie, qui contient cent ou cent vingt personnes, afin d'y commencer la mission pour les anciens habitants qui n'avaient pas été à confesse depuis six ou sept années.

«Nous inaugurâmes les exercices par une procession très solennelle pour rendre grâces à Dieu de ses bénédictions.

L'église était proprement parée et les chemins jonchés de fleurs. La bannière marchait en tête avec deux mousquetaires, puis suivaient la croix avec deux acolytes, six autres revêtus de chapes, six jeunes garçons habillés en anges, avec deux corbeilles de fleurs, deux thuriféraires. Enfin, le célébrant, accompagné du diacre et du sous-diacre, venait sous le dais, porté par MM. de Saint-Germain et de Maison-Blanche ; le premier, lieutenant de M. Chamargou et gouverneur d'Imours ; le second, son enseigne. À leurs côtés étaient sept porte cierges et quatre mousquetaires. [365]

«M. le gouverneur, accompagné de ses officiers, des volontaires et de quelques mousquetaires, marchait derrière, et sur ses pas se pressaient les anciens habitants, les nouveaux colons et les naturels du pays, tout étonnés et ravis de cette solennité. Il y eut des salves d'artillerie, et, au retour de la procession, je prêchai sur la persévérance.»

Les missionnaires se mirent aussitôt à l'œuvre. Dès le premier dimanche de l'Avent, M. Manié commençait à faire aux insulaires le catéchisme en langue malgache, M. Frachey s'installait au fort d'Imours et s'apprêtait à porter la parole de Dieu à dix ou douze villages circonvoisins ; M. Étienne, qui traçait le plan d'une église capable de contenir huit cents personnes, baptisait des adultes et un grand nombre de petits enfants. Le nègre Nicolas, ramené par les missionnaires, était marié à une négresse baptisée par M. Bourdaise. Il cumulait les fonctions de maire, de chantre, maçon, jardinier. Il s'occupait parfois de cuisine. M. Étienne rapporte que, depuis qu'il avait été à Paris, il ne goûtait plus les usages de son pays, et qu'il vivait à la française.

Depuis l'arrivée des fils de saint Vincent de Paul sur cette terre si longtemps abandonnée, on constatait parmi les indigènes un retour prononcé vers les Français. M. Étienne, qui s'était mis en rapport avec plusieurs chefs malgaches, concevait les plus grandes espérances ; il entrevoyait déjà une belle moisson. Il en donnait les raisons à M. Alméras pour lui prouver que ses espérances n'étaient pas vaines.

«L'une des principales, disait-il, est le bon exemple de M. le gouverneur qui nous appuie en tout ce que nous faisons pour le progrès de la religion ; son zèle le porte à venir toujours le premier à tous les exercices de piété. Il passe souvent plusieurs heures de la nuit en oraison devant le très Saint Sacrement. La première fois qu'il reçut la sainte Communion, il demanda pardon à tous les Français du mauvais exemple qu'il avait donné précédemment et il [366] promit que, dorénavant, avec la grâce de Dieu, il aimerait mieux mourir que les scandaliser ; qu'ainsi ils ne trouvassent pas mauvais s'il châtiât les désordres jusque-là impunis.»

8. ASSASSINAT DE M. ÉTIENNE.

M. Étienne fondait de grandes espérances sur un chef indigène, Dian-Manangué, dont le fils avait été baptisé. Ce chef rusé, qui avait toujours bien accueilli les missionnaires, avait su capter la confiance de M. de Chamargou, qui lui avait donné son appui pour combattre les autres chefs malgaches. Mais, une fois que sa puissance fut consolidée, grâce au secours de nos armes, il leva le masque et refusa de payer le tribut aux Français.

Mais M. de Chamargou le pressa si vivement que le Malgache, jugeant que la résistance était à ce moment impossible, feignit de se soumettre.

Il vint à Fort-Dauphin. Là, M. Étienne et M. de Chamargou le pressèrent d'embrasser la religion catholique. Le nègre demanda quelques jours de réflexion. Après s'être fait longtemps attendre, il revint au Fort. Ne voulant à aucun prix renoncer à la polygamie, il se montra moins disposé que jamais.

«M. de Chamargou, racontent les *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, auxquelles nous empruntons ce récit, voyant son obstination, tira le missionnaire à l'écart et

lui dit, mais d'un ton de voix qui permit à Dian-Manangue de l'entendre : «C'est un opiniâtre dont vous ne tirerez aucun parti, je vais lui brûler la cervelle, puisqu'il ne veut pas se rendre», et il accompagna ces paroles d'un geste significatif. M. Étienne repoussa avec horreur un moyen si contraire à la charité chrétienne et le pria de laisser la grâce agir seule sur ce cœur rebelle.

Pendant ce temps, le rusé Malgache, qui voyait sa vie en danger, tâcha de se tirer adroitement de ce mauvais pas. [367] Il écouta attentivement les raisons du missionnaire et feignit d'en être touché. Pour paraître céder à ses arguments, il fit quelques objections qui furent facilement réfutées. Ensuite il se déclara prêt à recevoir le baptême et convint même avec le missionnaire du jour où il viendrait le baptiser avec grande solennité au milieu de son peuple.

«Dian-Manangue, dans ses allées et venues au Fort, avait appris que beaucoup de Français étaient occupés dans différentes expéditions. Vingt soldats avaient été confiés à La Case pour une reconnaissance de l'île, poussée jusqu'à quatre-vingts lieues au delà des Matatanes. Quarante autres étaient allés explorer la côte occidentale, bien au delà des provinces jusqu'alors connues. Ainsi il restait à peine au centre de la colonie une centaine d'hommes, la plupart invalides et dispersés dans les environs. Dian-Manangue forma donc de sinistres projets. Son fils, qui avait été baptisé, remarqua le trouble et l'agitation de son père, et, craignant qu'il ne se portât à quelque excès sur la personne du missionnaire, il en avertit celui-ci et le pria de différer son voyage. M. Étienne ne tint pas compte de l'avertissement. Sa parole était engagée, et il ne pouvait ni croire à la perfidie du chef, ni perdre l'occasion de le baptiser au jour convenu. Dian-Manangue aurait pu s'en prévaloir pour rester dans son infidélité.

«Trop confiant donc en sa loyauté, le missionnaire partit, dans le courant de la première semaine du Carême de 1664, accompagné du Fr. Patte, du Malgache Nicolas, et de six nègres. Dian-Manangue le reçut avec les démonstrations d'une cordialité hypocrite et de mille prévenances affectées, mais refusant toujours le baptême. En vain, M. Étienne fit valoir les raisons spirituelles et même politiques de sa conversion. Dian-Manangue répondit qu'il appréciait la valeur de l'amitié des Français, mais qu'il ne pouvait condescendre à leurs désirs. Le missionnaire, plein de respect pour sa liberté, n'insista pas davantage et fit ses [368] préparatifs de départ. Dian-Manangue ne voulant pas laisser échapper sa proie, offrit un repas d'adieu à M. Étienne et à ses compagnons. Et tout en leur prodiguant les témoignages d'honneur et de respect, il versait furtivement dans les mets le poison qui devait donner la mort à ses hôtes.

«Le repas terminé, Manangue, gardant son masque jusqu'au dénouement de cette scène tragique, ne voulut pas laisser partir le missionnaire seul, par honneur pour son double caractère de prêtre et de Français. Il l'accompagna jusqu'aux limites de ses terres. Déjà ils avaient parcouru trois lieues, et le poison n'agissait pas encore : Dian-Manangue commençait à douter de son efficacité, lorsque tout à coup le Fr. Patte succomba. Cependant, MM. Étienne et Nicolas résistaient à l'action du poison, et Manangue s'impatientait de cette lenteur, tout en écoutant les exhortations du missionnaire avec un respect hypocrite.

«Ils ont déjà franchi une grande distance ; il faut se séparer et Manangue craint que le saint missionnaire ne lui échappe. Alors, sur un signe convenu, les esclaves de son escorte se précipitent sur M. Étienne et son compagnon et les assomment à coups de bâton. Ainsi moururent, martyrs de la charité, M. Étienne, prêtre de la Mission, le Fr. Patte et Nicolas, employé à leur service, l'un des Malgaches conduits en France par M. de Flacourt et confiés à saint Vincent de Paul.

Dans une lettre qu'il écrivait à saint Vincent de Paul avant d'arriver à Madagascar, M. Étienne avait dit :

«Je vous confesse ingénument, mon Père, lui disait-il, que je n'ai rien tant à cœur, que de mourir pour Notre Seigneur Jésus-Christ dans les pays étrangers. C'est ce que je lui demande très souvent tous les jours, et je ne cesserai de l'importuner jusqu'à ce qu'il me l'accorde. J'espère donc de votre bonté que vous lui ferez la même prière.» Il était exaucé. - *Histoire de la Mission de Madagascar, fondée par saint Vincent de Paul.* (Paris, rue François I^{er}, 8.) [369]

LE FRÈRE PHILIPPE PATTE

COADJUTEUR

Massacré à Madagascar le 4 mars 1664.

Le frère Philippe Patte, compagnon des travaux et du martyre de M. Nicolas Etienne, était né à Vigny, diocèse de Rouen ; il avait été reçu dans la Congrégation à Paris, le 5 avril 1656, et y avait fait les vœux le 16 avril 1658. C'était un excellent chirurgien. Le désir de gagner des âmes à Dieu dans les missions étrangères le porta à quitter le monde et à entrer dans la Congrégation et lorsque, en 1659, saint Vincent organisa un départ de Missionnaires pour Madagascar, le frère Patte demanda à en faire partie ; le saint lui accorda cette faveur.

Il faillit périr avec M. Etienne dans le naufrage à l'entrée de la rivière de Bordeaux. Il s'embarqua de nouveau en 1664 pour la grande île africaine. «Pendant le voyage, écrit M. Étienne, nous confiâmes le soin des malades au frère Patte qui les visitait, comme le faisaient les prêtres, deux fois le jour.

«Il avait ordre de les engager, lorsqu'ils désiraient avoir quelque soulagement en leur mal, à se confesser avant qu'on appliquât les remèdes, afin que Dieu y donnât sa bénédiction ; ce que tous ou la plupart faisaient. Et ce bon frère s'acquittait si bien de sa charge qu'il était aimé de tous, tant des grands que des petits, des Huguenots que des Catholiques : et je ne doute pas que Dieu ne l'ait envoyé dans ce vaisseau pour le bien et le soulagement de tous, tant que nous étions, car il n'y avait à notre bord qu'un jeune médecin-étudiant, et encore fut-il un bon espace de temps assez malade.

«On peut juger de là, ajoute M. Étienne, quels étaient ses travaux, tant pour avoir soin de nous, que pour avoir été presque toujours, durant notre navigation, occupé à l'entour de 20 25 malades, sans qu'il en soit mort [370] aucun. Et je crois que cette faveur, assez extraordinaire pour des voyages de longue course, lui a été accordée de Dieu pour le récompenser du grand soin et de la charité qu'il a eu envers eux.»

Le vaisseau fit naufrage sur la côte du Cap de Bonne-Espérance. Lorsqu'on eut débarqué, le frère Patte rendit avec une humilité et un dévouement qui égalaient son habileté les plus grands services aux missionnaires ; il était tour à tour cuisinier, chirurgien et chasseur émérite.

«Comme nous ne pouvions plus avoir qu'à grand'peine de quoi nous nourrir, raconte M. Étienne, nous fûmes contraints d'envoyer à la chasse le Frère Patte avec le lieutenant de notre vaisseau. Dieu bénit tellement leur chasse, qu'ils apportaient plus que nous n'en pouvions manger. De la sorte, nous vécûmes à très bon compte.

«Le frère Patte faisait la lessive et la cuisine, à part les deux jours par semaine qu'il allait à la chasse. À l'office de Marthe, il tâchait de joindre celui de Marie-Madeleine par la pratique de ses règles, par une petite retraite d'un jour tous les mois. Il demandait souvent

d'être averti de ses défauts. Les vendredis, il faisait ses humiliations et il demandait pénitence à presque toutes ses répétitions d'oraison.»

Ce bon frère mettait aussi à profit son talent de chirurgien. Un des compagnons de M. Etienne souffrait beaucoup d'une énorme loupe. Il avait contracté au mont Liban ce mal, qui lui causait d'horribles souffrances. Il en fut délivré par le frère Patte, dont la réputation grandissait tous les jours. «Dans toutes les grandes maladies du pays, les chirurgiens hollandais le demandaient, dit M. Étienne. M. le Gouverneur et sa femme se fiaient plus à lui qu'aux leurs.»

Rapatrié en France par un vaisseau d'Amsterdam, il repartit avec les Missionnaires pour Madagascar, en 1664. Associé à tous leurs travaux il partagea le martyre de M. Étienne. [371]

Il avait accompagné celui-ci dans la visite qu'il fit à Dian-Manangue, le chef Malgache qui avait tramé la mort des Missionnaires. Manangue versa du poison dans les aliments de ses hôtes et le frère Patte, saisi quelques heures après de violentes convulsions, expira après avoir exhalé quelques plaintes. Nous avons raconté cette scène plus haut.

Déjà il s'était fait apprécier par son dévouement sur cette terre lointaine où il employait ses forces et son art d'une manière admirable pour la gloire de Dieu et la charité du prochain. Il donna enfin sa vie pour le salut de ces âmes, auxquelles il s'était tant intéressé. - *Mémoires de la Congrégation de la Mission. Madagascar.*

BIENFAITEURS

S. S. le pape CLÉMENT IX, pendant son court pontificat, ayant confié l'examen des *Constitutiones selectæ* de la Compagnie à une Congrégation de cardinaux spécialement composée dans ce but, les approuva. S. S. le pape CLÉMENT X publia cette approbation par le bref *Ex injuncto nobis*, du 2 juin 1670. Ce sont ces constitutions sélectes qui ont réglé les détails de l'organisation et du fonctionnement de toute la Congrégation ; sanctionnées par l'autorité pontificale, elles sont une loi qui régit la Congrégation. (*Acta apostolica*, p. 33.)

Louis ABELLY, évêque de Rodez, a rendu un insigne service à la famille de Saint-Vincent en publiant la vie de son saint fondateur. Il n'était pas possible de trouver un auteur qui méritât plus de créance, ayant lui-même vécu à Saint-Lazare près du saint, qu'il aimait et vénérait, et qu'il put étudier à loisir. Son livre, écrit d'après des mémoires dus aux enfants du saint ou à des personnes autorisées, fut revu par des témoins oculaires. Il y a mis le cachet de la piété et [372] de l'onction, qui caractérisent tous ses autres ouvrages et qui en ont fait un livre universellement goûté des âmes chrétiennes, et un trésor pour les enfants de saint Vincent. Après s'être démis de son évêché de Rodez, le pieux Abelly était venu recevoir l'hospitalité à Saint-Lazare ; il s'y montra un homme de la plus aimable et de la plus haute vertu. Il aimait en particulier les jeunes étudiants de cette maison ; ils durent à sa libéralité la maison de campagne située à Pantin, près de Paris, où ils allaient se reposer de leurs travaux. Abelly, mourut le 4 octobre 1691, et fut inhumé à Saint-Lazare dans la chapelle des Saints-Anges.

Son Éminence le cardinal Joseph-Marie DURAZZO. Il fut un bienfaiteur insigne de la Congrégation ; on en jugera facilement par ces lignes de M. Alméras, dans lesquelles il notifie à toute la Congrégation la mort de l'illustre prélat, décédé au mois de juillet 1667 :

«Monseigneur le cardinal Durazzo, dont je ne puis vous exprimer les mérites et les vertus en un mot, qu'en disant qu'il a vécu en saint, était le principal fondateur de notre

maison de Gênes, bienfaiteur de celle de Rome, le père et le protecteur de notre Congrégation en Italie, et qui s'est toujours intéressé avec une affection non pareille à tout ce qui nous regardait, décéda à Rome le mois passé. En sa mort, comme en sa vie, il nous a toujours témoigné sa trop grande bonté, ayant par son testament fait du bien à la maison de Rome et à celle qu'on a dessein d'établir en Corse (à Bastia), ce qui exige de nous tous les devoirs de reconnaissance imaginables. Je demande à votre famille celui de ses prières pour le repos de son âme, et à chacun des prêtres trois messes, l'une au plus tôt, et les autres à leur commodité ; et pour ceux qui ont à en dire d'obligation précédente dont ils ne se peuvent dispenser, je les prie de lui appliquer leur seconde intention, et les frères une communion et un rosaire.» [373]

Son Éminence le cardinal BONA, célèbre par ses savants écrits et sa piété, témoigna une grande affection à la Congrégation. Il se montra favorable à l'approbation des vœux tels qu'ils sont émis dans la Compagnie. Chaque année, il donnait le reste de ses revenus aux Missionnaires français de Rome ; il leur transféra l'héritage qui venait d'un de ses amis, et à sa mort leur laissa une partie de son mobilier. Il mourut le 1^{er} novembre 1669.

M. Jean-Baptiste BALSAMO, gentilhomme napolitain, édifié des travaux des Missionnaires, leur donna une ferme et d'autres secours importants, pour les aider à s'établir à Naples. Lui-même se fit prêtre, se retira dans la maison de la Mission, à Naples, et sur son lit de mort, suivant la promesse qui lui en avait été faite, il fut reçu dans la Congrégation et fit les vœux ; il mourut ainsi Missionnaire en 1678.

L'abbé Pierre CHOMEL, de Lyon. Il avait été conseiller au Parlement, puis prêtre, étant homme de grande piété. Il avait été un des disciples de saint Vincent aux Bons-Enfants, et il garda toujours une religieuse et filiale affection envers ce père des Missionnaires et envers sa Congrégation. Il contribua à fonder la maison de notre Congrégation à Lyon, offrant une somme d'argent considérable sans obliger les Missionnaires à quoi que ce soit, pas même à une messe, disait-il ; pourvu qu'ils fissent là leurs fonctions, il estimait avoir rendu grand service à la ville dont il était originaire. — Il s'intéressa à un grand nombre d'établissements des Missionnaires. Chaque année, il prélevait sur son patrimoine la somme de 600 livres pour l'entretien des élèves pauvres du séminaire de Troyes. Il contribua très généreusement à nos autres établissements d'Annecy, d'Angers et de Saint-Flour ; il était devenu vicaire général et official de ce dernier diocèse. [374]

MAISONS FONDÉES
PENDANT LE GÉNÉRALAT DE M. ALMÉRAS
ET NOMS DES SUPÉRIEURS DE CHAQUE MAISON.³²

27. METZ (SAINTE-ANNE). 1661. — Meten. (Sanctœ-Annœ).

L'an 1661, le 2 juin, Mgr Henri de Bourbon, évêque de Metz, établit les prêtres de la Congrégation de la Mission directeurs de son séminaire à perpétuité, avec le pouvoir de faire des missions dans sort diocèse sous son autorité. Cet établissement fut confirmé par les lettres patentes du Roi données à Fontainebleau audit mois de juin 1661, vérifiées au parlement de Metz le 4 août suivant.

L'an 1663, le 30 mai, la reine mère passa un contrat de fondation par-devant Gossuin et Mousnier, notaires au Châtelet de Paris, par lequel elle établit huit prêtres et quatre frères de la Congrégation de la Mission, tant pour conduire le séminaire de Metz que pour faire des missions dans le diocèse. Elle donna d'abord la somme de 60 000 livres, dont la moitié devait être employée à l'achat et à l'ameublement d'une maison ; et l'autre

³² Voir la liste semblable des maisons fondées par saint Vincent, ci-dessus. *Notices*, 1^{re} série, t. I, p. 510, et t. III, p. 219.

moitié à l'acquisition de quelques terres ou fonds de revenu. C'est de cette somme qu'on a acquis la terre et seigneurie de Voisage et une métairie de vignes de Dornost.

La reine, voyant que le revenu de cette terre n'était pas, à beaucoup près, suffisant pour l'entretien desdits huit prêtres et quatre frères, assigna par le même contrat 3 600 livres de rentes à perpétuité sur le domaine de Châteaurenauld que le roi lui avait laissé pour partie de son douaire ; cette somme, payable par les fermiers ou receveurs dudit domaine, à Paris, sur la quittance du supérieur de Metz, en deux termes : savoir à Noël et à la Saint-Jean-Baptiste. La reine oblige, par cette fondation, la Congrégation d'entretenir actuellement et à perpétuité le susdit nombre de prêtres et de frères dans ladite maison de Metz, et veut qu'il en soit fait mention sur le livre du martyrologe de ladite maison, et que cette fondation soit inscrite en substance sur une table de cuivre, de bronze ou de marbre appliquée à tel endroit quelle voudra de l'église ou chapelle. Ladite fondation fut acceptée par M. Alméras. [375]

Le Roi confirma cette fondation et l'assignation de 3 600 livres sur le domaine de Châteaurenauld par ses lettres patentes données à Paris au mois de février 1664, par lesquelles il déclare la maison de la Mission de Metz de fondation royale, qu'il s'en reconnaît le fondateur avec la reine mère et qu'il veut que les différends et procès des Missionnaires de cette maison soient traités en grande instance en la grande chambre du Parlement de Metz, sans qu'ils puissent être traduits ailleurs.

Cesdites lettres furent vérifiées le 22 avril 1664 en la Chambre des comptes, avec la condition que, pour le payement de ladite rente de 3 600 livres, lesdits missionnaires fourniraient avec la quittance un certificat d'un grand vicaire de Mgr l'Évêque de Metz comme ils auront satisfait aux charges de ladite fondation.

L'an 1695, le juin, Mgr Georges d'Aubusson de la Feuillade, archevêque d'Embrun, évêque de Metz, fonda un neuvième prêtre pour aider les autres dans les fonctions du séminaire et des missions. Il donna une somme de 6 000 livres qu'il voulut être à perpétuité employée en un fonds stable et de 300 livres de revenu pour sa subsistance et à condition qu'à perpétuité les prêtres de ladite maison s'obligeraient à faire dire une messe dans leur église pour le repos de son âme, chaque mois, et qu'il en serait fait mention sur une table de marbre qui serait appliquée dans l'église du côté de l'évangile. M. Lefort, supérieur du séminaire, eut procuration de M. Jolly pour en passer le contrat, qui fut fait lesdits jour et an par Champion et Mamiel, notaires à Metz

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE METZ ; SAINTE-ANNE

Nicolas de Monchy, 1661.
Nicolas Talec, 1664.
François Dupuich, 1671.
Antoine Parisy, 1676.
François Chevrement, 1685.
François Lefort, 1688.
Gabriel Bessière, 1701.
Guillaume Doucct, 1703.
.....

Guillaume Talvatz, 1730.
Jean Corneli, 1730.
Charles Macé, 1754.
Joseph Blanchet, 1754
Jean-Antoine Labouré, 1758.
Jean-Guillaume Theobald, 1776.
Claude-François Bonnet, 1781.
Antoine Sar, 17 octobre 1786.

28. FONTAINEBLEAU. 1661. - *Fons Bellaqueus.*

Le roi établit les prêtres de la Congrégation de la Mission au nombre de dix, à Fontainebleau, en 1661, et leur donna la nouvelle cure qu'il y avait érigée et qui leur fut unie par Mgr Louis-Henri de Gondrin, archevêque de Sens, qui fit la séparation de [376] cette nouvelle cure avec celle d'Avon le 23 novembre 1661. Le Roi dota lesdits missionnaires d'une rente annuelle payable par quartier sur le fonds des gabelles de Paris et leur donna pour logement l'hôtel de Martigny. Le tout à condition qu'il y aurait toujours à perpétuité dix prêtres, dont l'un serait curé amovible à la volonté du Supérieur général, et qu'ils feraient des missions dans les lieux circonvoisins. Les lettres patentes sont de 1663.

Mgr l'Archevêque de Sens régla les limites de cette nouvelle cure et régla l'indemnité due aux Mathurins pour la séparation de Fontainebleau, d'Avon, à 800 livres par an. Mais le Roi, par ses lettres patentes de mars 1668 et par un arrêt du Conseil du 2 août 1666, fixa cette indemnité à onze cents livres par an. Les droits honorifiques des Mathurins dans la paroisse de Fontainebleau sont aussi réglés par Mgr l'Archevêque de Sens, et le règlement confirmé par les lettres patentes du mois de mars 1668.

En 1700, le 30 août, MM. Jean-Baptiste Renoux et Noël Passe, prêtres de notre Congrégation, donnèrent 500 livres pour la fondation d'un onzième prêtre. Le revenu des fondations faites dans la chapelle de la charité des femmes à Fontainebleau doit suppléer et fournir le reste. Il n'y a qu'un acte sous seing privé avec M. Pierron et MM. ses Assistants.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE FONTAINEBLEAU

Antoine Durand, 1661.
 Louis Laudin, 1670.
 Maurice Faure, 1690.
 Martin de Vaquez, 1697.
 Maurice Faure, 1711.

 Jean Jomard.
 Jean-Baptiste Crossard.

Étienne Bouret, 1730.
Lazare-Joseph Buisson, 1745.
François Valliton, 1749.
Alexis Le Roux, 1754.
Charles Macé, 1756.
Claude-Etienne Meynier, 1760.
Jean Chaalon, 1773.
Bruno Dayo, 24 mai 1777.

29. AMIENS. 1662. - *Ambianen.*

En 1662, le 14 mars, Mgr François Faure, évêque d'Amiens, unit à perpétuité son séminaire à la Congrégation de la Mission. M. Alméras l'accepta. L'acte d'union ne marque pas combien on y doit entretenir de prêtres. Ledit seigneur évêque, par acte passé par-devant Lamothe et Mounier, notaires au Châtelet, le dix-neuf desdits mois et an, donna pour la subsistance des directeurs de ce séminaire, les revenus présents et à venir du même séminaire et une grande maison, jardin et dépendances, située à Amiens, rue Saint-Michel, qui lui appartenait à condition : [377] 1° de conduire ledit séminaire ; 2° de faire des missions quand et où il jugerait à propos ; 3° que la maison de Saint-Lazare payerait à sa décharge une somme de 28 116 l. 17 s. 9 d. dont elle serait remboursée sur les biens dudit séminaire et dont les missionnaires d'Amiens paieraient la rente au denier 22, jusqu'à parfait remboursement. Cet établissement fut confirmé par les lettres patentes du roi en 1675, vérifiées au Parlement de Paris le 12 juin de la même année.

En 1669, le 20 mai, Mgr Estienne Moreau, évêque d'Arras, unit au séminaire et maison de la Mission d'Amiens le prieuré simple de Saint-Léger de Luchaux, ordre de Saint-Benoît, situé dans le diocèse d'Arras, avec tous ses droits et revenus, à condition : 1° de satisfaire aux charges dudit prieuré, entre autres de payer annuellement aux évêques d'Arras 12 livres pour un droit de passe dont il était chargé ; 2° de recevoir au séminaire d'Amiens ceux qu'il y enverrait en payant leurs pensions. Le Roi confirma cette union en 1679.

En 1666, le 22 janvier, M. Pierre Joli, curé de Saveuse, fonda trois missions de huit en huit ans, savoir une à Saveuse, la deuxième à Dumais et la troisième où les missionnaires jugeraient à propos. Il donna pour cette fondation une somme de 1.000 livres, dont il se réserva la rente pendant sa vie. L'acte fut fait par Daix, notaire à Amiens.

En 1676, le 1^{er} février, par-devant le même notaire, M. Antoine Piquet, chanoine de la cathédrale, donna une somme de 6.000 livres, dont il se réserva la rente pendant dix ans, et à condition qu'après cet espace de dix ans, ladite rente serait conservée pour en faire avec le principal un fonds de 10.000 livres pour fondation d'un prêtre missionnaire, d'une mission de douze en douze ans à Quen, et les autres années une dans un village dépendant du chapitre que deux missionnaires iraient demander audit chapitre, lesquelles missions doivent être d'un mois par trois prêtres.

En 1697, le 18 décembre, par-devant Louette, notaire à Amiens, Mgr Henri Feideau de Brou, évêque d'Amiens, donna 351 l. 16 s. 8 d. de rente, et M. Alexandre Scellier de Riencourt, doyen de la cathédrale, donna 831 l. 6 s. 8 d. de rente sur le clergé dudit diocèse pour fondation d'un prêtre pour les missions à 400 l. de pension, et le surplus donné aux pauvres d'un des lieux désignés dans ce contrat pour y faire mission tous les douze ans. Accepté par M. Pierron, supérieur général.

En 1706, 23 juillet, M. Nicolas Perdu, curé d'Aignères, légua [378] aux missionnaires d'Amiens les acquisitions qu'il avait faites La Ferrière, rapportant annuellement 15 septiers de blé et 7 l. d'argent, pour fondation de deux missions tous les douze ans, l'une à Aignères et l'autre à La Ferrière.

En 1704, le 10 avril, Mgr Henri Feideau de Brou, évêque d'Amiens, unit à la maison de la mission d'Amiens le prieuré de Saint-Christophe de Mareuil, dont l'abbé Brisacier était titulaire et fit sa démission à cette fin, s'en réservant le revenu pendant sa vie, à condition : 1° Qu'après sa mort on en acquitterait les charges, et spécialement l'office entier les fêtes et dimanches, consistant en matines, grand'messe et vêpres ; d'augmenter de deux prêtres et un frère le nombre des prêtres dudit séminaire pour faire des missions surtout et par préférence tous, les dix ans dans les paroisses de Mareuil, d'Huchenneville, Épaigne, Omabvre, et dans les autres lieux où sont situés les biens dudit prieuré, et même plus souvent si l'évêque le juge à propos. Le Roi a confirmé cette union en 1704.

En 1712, le 28 août, M. Alexandre Le Sellier, de Riencourt, doyen de la cathédrale, donna une somme de 5 000 l. pour la fondation d'un frère coadjuteur pour les missions. Il n'y en a qu'un billet sous seing privé.

En 1714, le 24 février, M. Charles Moreau, chanoine de la cathédrale, donna une somme de 19 200 l., à condition : 1° De l'employer en achat de terres labourables ; 2° De lui payer par quartiers durant sa vie une

pension de 800 l. par an ; 3° Que, s'il meurt avant qu'on jouisse des revenus du prieuré de Mareuil, cette pension de 800 l. sera employée, la moitié à entretenir dès lors un prêtre d'augmentation pour les missions, et l'autre moitié pour les retraites des curés de la campagne ; et ce qui en restera sera donné en aumônes dans les paroisses dépendantes du Chapitre ; 4° Qu'après son décès et celui de M. Brisacier, on entretiendra dès lors à perpétuité deux prêtres d'augmentation pour former une deuxième bande pour les missions d'Amiens avec les deux fondées par l'union dudit prieuré ; 5° Que les deux prêtres de cette fondation à son décès et aux anniversaires à perpétuité diront chacun trois messes à son intention ; 6° Que de dix en dix ans, au moins, à commencer l'année de son décès, on fera mission pendant un mois à Boves, Thory, Costenchy, Saintz, Flachy, et Tinacourt, où la mission sera de six semaines, à cause du grand peuple de cette paroisse ; 7° Que le supérieur desdits prêtres de la Mission sera chargé à perpétuité de l'inspection sur les maitresses d'école de charité établies à Boyes, Costenchy, Thory, [379] Saints et Vinacourt, qu'il pourra renvoyer quand il jugera à propos, et auxquelles les pensions ne seront payées que par son ordre. Lesdites pensions payées sur une rente de 750 l. par lui constituée sur l'hôpital général d'Amiens ce qui en restera sera employé à faire apprendre un métier à quelque orphelin de ces villages, que ledit supérieur choisira. Ce traité est sous seings privés, et ratifié par M. Bonnet.

En 1715, le 15 mars, M. Cosme-Joseph Duliège, par billet sous seing privé, donna 50 l. de rente perpétuelle et non rachetable sur sa maison à Amiens pour fondation d'une mission à Gamaches (d'où il est capitaine et haut bailli) de huit en huit ans, à commencer la première fois en 1716.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON D'AMIENS

Nicolas Guillot, 1662.
Gabriel Laudin, 1667.
Toussaint Teroude, 1670.
Louis Tillot, 1675.
Guillaume Duvaucel, 1687
François Watel, 1689.
Jean Germain, 1703.
.....

Joseph Du Bigor, 1730. Louis Desprez, 1737. Claude-Antoine Ravidal, 1752. François-Florentin Brunet, 1769. Louis Le Bail, 1772. Edouard Ferrir, 1774 Louis-Jérôme Le Maire, 1788.

30. NOYON. 1662 - *Noviodunen*.

Mgr François de Clermont, évêque de Noyon, établit directeurs perpétuels de son séminaire les prêtres de la Congrégation de la Mission au nombre de trois et deux frères, ou de deux prêtres et un clerc. Il leur donna pour leurs subsistance et logement : 1° La maison où était déjà le séminaire, chargée de 111 l. de rente envers M. de Fleceles, conseiller, et de 75 l. de surcens envers les abbé et religieux d'Orecaam ; 2° Les fief et terres de Categny, rapportant 80 septiers de blé ; 3° La chapelle de Biache, près Péronne, rapportant 56 septiers de blé, et 24 septiers d'avoine, mesure de Péronne, à la charge d'en acquitter les messes et charges ; 4° La jouissance de 2 000 l. sur les bénéfices dudit diocèse ; 5° Tout ce qui avait été donné, légué, et uni jusqu'alors audit séminaire.

Cet acte fut fait au palais épiscopal de Noyon le 24 décembre 1662, accepté par M. Alméras, supérieur général de ladite Congrégation, le 2 janvier 1663, et confirmé par les lettres patentes du Roi, données à Versailles au mois de décembre 1682, enregistrées au Parlement le 19 décembre 1682 et à la Chambre des Comptes le août 5695. [380]

M. Jacques Soly, chanoine de la cathédrale de Noyon, par son testament du 9 septembre 1664, par-devant Goulouzet, notaire à Noyon, légua audit séminaire la somme de 300 l. de rente, à prendre sur celle qui lui était due par l'Hôtel-Dieu de Paris, pour être employée à l'entretien d'un quatrième prêtre, à condition de faire tous les ans une mission de dix jours dans une paroisse dudit diocèse, et de dire trois messes basses par semaine à perpétuité, savoir : le dimanche, le vendredi et le samedi.

En 1647, 28 janvier, M. Louis de Montignv, prêtre, chanoine de Noyon, donna, par testament, toute la terre et fief de Catigny, rapportant par an 11 muids de grain, pour l'exécution de la fondation d'une mission par an ou du moins de deux en deux ans, ordonnée en 1644, le 29 juillet, par le P. de Montigny, prêtre de l'Oratoire, son oncle.

En 1672, 1^{er} juin, M. Pierre Turpin, prêtre de la Congrégation de la Mission, par acte fait au Mans par Loyseau, notaire, fonda une mission de neuf en neuf ans, à perpétuité, à Roye, d'où il était originaire, par les prêtres de la Mission de Noyon, moyennant 60 l. de rente annuelle sur sa maison de Roye.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE NOYON

Jacques Éveillarcrd, 1662.
 Joseph-Ignace de Marthe, 1668.
 André Ruffé, 1674.
 Denis Regnard, 1680.
 Julien Duval, 1681.
 Charles Dormont, 1682.
 Pierre-Casimir Deces, 1690
 Charles Dormont, 1695.
 Pierre-Casimir Deces, 1695.
 Gérard Du Barry, 1698.

.....
 Jacques Bernard, 1730.
 François Armand, 1731.
 Guillaume Veschambes, 1733.
 Louis Bethencourt, 1744.
 Pierre-François Ansart, 1748.
 Alexis Pertuisot, 1753.
 Sébastien Le Noble, 1763.
 Claude-Joseph Chilipot, 1766.
 Bruno Fontaine, 1788.

31. SAINT-BRIEUC. 1667.— *Briocen.*

Mgr Denis de la Barde, évêque de Saint-Brieuc, fit un contrat avec M. Alméras, à Paris, le 10 mars 1666, par lequel il établit les prêtres de la Congrégation de la Mission directeurs perpétuels de son séminaire. Il fut stipulé qu'on fournirait à perpétuité audit séminaire trois prêtres et deux frères, moyennant 1 600 l. de rente annuelle. Ils n'y furent cependant appelés que quelque temps après.

En 1673, ils furent mis en possession dudit séminaire. Ledit seigneur évêque en est fondateur, et s'est expressément réservé pour lui et ses héritiers descendants de son frère cette qualité de [381] fondateurs et tous les droits honorifiques, à l'exclusion de tout autre.

Mgr Hardouin Fortin de la Hoguette, évêque de Saint-Brieuc, unit à perpétuité auxdits missionnaires, en 1677, une pension de 700 l. sur cinq cures de son diocèse, en vertu des lettres patentes du Roi, reçues au Parlement de Rennes.

Le 21 juillet de l'an 1677, il unit auxdits missionnaires trois chapelles rapportant toutes trois ensemble 230 l. annuellement, et Mgr Louis Marcel de Coëtlogon, évêque dudit Saint-Brieuc, en unit en 1697 trois autres rapportant 214 l. toutes trois ensemble, le tout à condition d'en acquitter les charges présentes et à venir.

En 1699, au mois de février, le Roi confirma ces unions de chapelles, l'érection dudit séminaire et l'établissement des prêtres de la Congrégation de la Mission par ses lettres patentes vérifiées au parlement de Rennes, le 15 juillet 1699.

M. Jean Bertelot, seigneur de Saint-Ernel, depuis prêtre, fonda deux messes par semaine à perpétuité à dire au séminaire de Saint-Brieuc, et donna pour cette fondation des petites rentes marquées dans son testament. Cette fondation fut acceptée par feu M. Jolly.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE SAINT-BRIEUC

Donat Cruoly, 1667.
 Louis Bréant, 1670.
 Yves Gat, 1680.
 Gabriel Bessière, 1685.
 Robert Damanel, 1689.
 Charles Dormont, 1695

Achille - Claude de Lauzanne,
 1730.
 Nicolas Aunel, 1739.
 Nicolas Gobreau, 1740.
 Yves Jaffris, 1761-
 François-Michel Becquet, 1769.
 J.-Jacques Dubois, 1789.
 Pierre-François Daujou, 1790.

32. LYON. 1668. *Lugdunen.*

Le 30 août 1668, M. Pierre Chomel, prêtre, ci-devant conseiller du Parlement de Paris, donna une rente perpétuelle de 1 000 l. constituée sur M. Philippe Andrault, comte de Langeron, sous la stipulation et acceptation de M. Claude Chomel, son frère, pour commencer l'établissement d'une maison de la Congrégation de la Mission dans le diocèse de Lyon, pour y faire des missions, sous le bon plaisir de l'archevêque, laissant à M. Alméras la liberté d'y mettre tel nombre de prêtres qu'il jugerait à propos, à proportion du revenu de cette fondation, qu'il augmenta l'année suivante d'une somme de 6 000 l. en principal. Il donna, de plus, [382] 10 000 l. pour acheter une maison à Lyon, et 1 000 l. pour la meubler.

Le contrat de cette fondation fut passé lesdits jour et an par-devant Mounier et de Launay, notaires au Châtelet de Paris, et accepté par M. René Alméras, supérieur général de la Congrégation de la Mission. Le Roi

accorda des lettres patentes pour cet établissement, enregistrées au Parlement le 21 mars 1669. Mgr Camille de Neufville, archevêque de Lyon, et les Échevins de la ville le confirmèrent en 1668.

Les Prêtres catéchistes missionnaires de Saint-Michel de Lyon s'unirent à la maison de la Congrégation de la Mission de ladite ville en 1669. Le contrat d'union fut passé à Lyon le 23 décembre dudit an par Jallabert, notaire royal, et accepté par M. Thomas Berthe, supérieur de notre maison de Lyon, avant procuration de M. Alméras, supérieur général.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE LYON

Thomas Berthe, 1668.
Boniface Dubois, 1671.
Jean Le Hall, 1675.
André Ruffé, 1683.
Jean Blanc, 1692.
André Gallien, 1698.
.....
Claude Sibert, 1730.
Marc-Antoine Camus, 1731.
Jean-Baptiste Farjat, 1738.

Claude Brossi, 1742.
Antoine Jacquier, 1747.
Jean-François Cossart, 1748.
Daniel-Joseph Jeanjean, 1756.
Antoine Vayssière, 1757.
Joseph Tochon, 1767.
Jacques Lecourt, 1771.
Jean-Baptiste Delmeja, 1780.
Jean-Joseph Collot, 1780.
Jacques Daudet, 1788.

33. NAPLES, *via dei Vergini*. 1668. - *Neapolitana*.

Le cardinal Innocent Caracciolo, archevêque de Naples, appela les missionnaires pour travailler dans son diocèse ; il les établit dans la ville de Naples et affecta à leur entretien les biens de la Congrégation des Trente-trois prêtres qui, sous le titre de Sainte-Croix, desservait l'église de Sainte-Marie de Tous les Saints. C'était en tout un capital de 200 ducats (850 fr.). M. Balsamo, alors pieux laïque, plus tard prêtre, ajoute une rente de 100 ducats (425 fr.) par an.

En 1669 (16 octobre), à la prière du cardinal Caracciolo, le Souverain Pontife transféra à la Congrégation de la Mission l'église de Sainte-Marie des Vierges et la maison attenante, située rue des Vierges et qui avaient été unies au séminaire archiépiscopal, après avoir appartenu aux religieux de la Croix. Le [383] cardinal Corraciolo ajouta 1 300 écus pour réparer et meubler la maison qui fut ensuite rebâtie.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE NAPLES

Côme Galilei, 1668.
Jérôme de Martinis, 1673.
Tibère Agostini, 1676.
Horace Bobba, 1679.
Pancrace Gini, 1682.
Tibère Agostini, 1683.
Jules-César De Rossi, 1690.
Jean-Baptiste Vacca, 1693.
Joseph Seghino, 1694.
François Bonclli, 1704.

Vincent Cutica, 1715.
.....
Joseph Lomellini, 1742.
Pierre Mangiardi, 1753
Charles Porcara Bassano, 1757
François Raspi, 1762.
Jacques Lemaistre, 1769.
Carmel de Leo, 1780.
François Nanni, 1790.
Antoine De Fulgure, 1799-

34. NARBONNE. 1671. — *Narbonen*.

Il y a deux contrats de fondation du séminaire de Narbonne, faits par Mgr François Fouquet, archevêque primat de Narbonne.

Par le premier, daté du 10 septembre 1661, il institue les prêtres de la Congrégation de la Mission directeurs perpétuels de son séminaire. Il s'engage à entretenir six prêtres et trois frères, tant pour prendre soin dudit séminaire que pour faire des missions dans son diocèse. Il donne 300 l. pour chaque prêtre et 250 par chaque frère. Lesdits missionnaires n'ayant pas voulu se charger du soin de la paroisse de La Majour, unie audit séminaire, il les laisse cependant maîtres de l'église et du revenu de ladite paroisse, à condition qu'ils en emploieront une partie à la faire desservir par trois ecclésiastiques que le supérieur pourra mettre ou changer, dont l'un aura la qualité de vicaire, le deuxième prêtre sera secondaire, et le troisième un clerc.

Par le deuxième contrat, il y établit huit prêtres, dont trois pour le séminaire et cinq pour les missions qu'ils feront ensemble dans les grosses paroisses, et seront partagés en deux bandes pour les petits lieux ; il n'y met que trois frères pour tout. Ce deuxième contrat est du 16 mars 1671. Ils ont été tous deux acceptés par feu M. Alméras, supérieur général de la Mission.

L'an 1714, le 26 mars, par-devant Raimond Benezech, notaire à Narbonne, Mgr Charles Legoux de la Berchère, archevêque et primat dudit Narbonne, unit par un acte exprès son petit séminaire au grand, et y établit un neuvième prêtre de la Congrégation [384] pour directeur des pauvres clercs dudit petit séminaire. Lesdits pauvres clercs doivent être logés dans un bâtiment séparé des autres séminaristes, et doivent aller au collège jusqu'à ce qu'on juge à propos de les mettre au grand séminaire. Le prêtre qui est établi pour en prendre soin recevra les revenus qui sont dudit petit séminaire et en rendra tous les ans un compte sommaire à Mgr l'Archevêque. M. Jean Bonnet, supérieur général de ladite Congrégation, ratifia et accepta cette union le 9 avril 1714.

En 1682, le 16 octobre, par-devant Benezech, notaire à Narbonne, M. Valentin Isard, prêtre audit Narbonne, passa une fondation de deux messes par semaine à perpétuité, moyennant une somme totale de 3 000 l., qu'il donna aux missionnaires de ladite ville et dont ils s'engagèrent de lui payer une pension viagère de 150 l.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE NARBONNE

Toussaint Le Bas, 1671.
 Julien D'Olivet, 1673.
 Charles Cornier, 1682.
 Jean Barry, 1689.
 Charles Cornier, 1690.
 Jean Barry, 1693.
 Louis-Gabriel Masson, 1698.
 Guillaume Doucet, 1699.
 Jean Couthy, *major*, 1703.

 Bathélemi Avignon, 1730.
 Amédée Gros, 1732.

Claude Armand, 1733.
Jean-Baptiste Farjat, 1736.
Antoine Buchouse, 1738.
Jean Girard, 1743.
Jean Chaume, 1747.
Jean Girard, 1755.
Jean Chaume, 1756.
Pierre Poissat, 1772.
Jean-Baptiste Allegret, 1774.
Jean Puitourcat, 1786.
Joseph Dissac, 1787.

[385]

[386]



Mr. Edme JOLLY
Troisième supérieur Général de la Congrégation de la Mission
Et des Filles de la Charité
1673 - 1697

[387]

III GÉNÉRALAT DE M. EDME JOLLY (1673-1697)

M. EDME JOLLY

TROISIÈME SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION
ET DES FILLES DE LA CHARITÉ

Paris, 26 mars 1697.

PRÉFACE³³

L'intérêt qu'a la Congrégation à conserver soigneusement l'esprit primitif de son très digne Instituteur, M. Vincent, porta l'Assemblée générale de 1668 en rechercher les moyens. Entre ceux qu'elle crut les plus propres pour réussir dans un si louable dessein, elle indiqua expressément la lecture de la Vie et des maximes de feu notre vénérable Fondateur et la communication des Recueils des vertus et des actions principales des Missionnaires défunts.

C'est ce qui a déterminé à écrire ce récit des vertus du vénérable M. Jolly ; elles y sont représentées sans aucune parure étrangère. La vérité est la seule règle qu'on ait tenu à y observer avec grand soin.

Cependant, comme l'ordre fait la principale partie de la beauté de chaque chose, on a renfermé en cinq chapitres, [388] dans la première partie de ce recueil, toute la vie extérieure de feu M. Jolly. Les neuf chapitres de la seconde partie contiennent ses principales vertus.

PREMIÈRE PARTIE LA VIE DE M. EDME JOLLY

CHAPITRE 1^{er}

SA NAISSANCE, SON EDUCATION ET SES ETUDES. SON PREMIER VOYAGE A ROME.

Comme, suivant l'expression de l'Écriture, «Dieu appelle ses serviteurs dès le ventre de leur mère et que sa grâce les prévient dès leur enfance» afin de les conserver dans une grande innocence et pureté, il est nécessaire que ceux qui écrivent leurs vies se rendent attentifs à leurs actions dans cet âge encore tendre. On y trouve la marque de ce qu'ils ont déjà reçu dans l'ordre de la nature et de la grâce, et de ce qu'on doit attendre de leur fidélité à correspondre aux desseins d'un Dieu qui les prévient avec tant d'amour et sans aucun mérite de leur part.

Celui dont nous écrivons la vie naquit le 24 octobre 1622 dans le village de Doue, diocèse de Meaux, d'honnêtes parents médiocrement pourvus des biens de fortune, mais fort craignant Dieu. Son père, qui se nommait Marin Jolly, était procureur fiscal et administrateur de la terre et seigneurie de Doue. Sa mère s'appelait Marie Viguier. Il perdit son père n'étant

³³ Cette Vie est publiée d'après un manuscrit qui se conserve à la Maison-mère, à Paris. Elle a été écrite l'année même de la mort de M. Jolly, à la suite des dix conférences qui se firent à Saint-Lazare sur ses vertus. C'est un Missionnaire qui en est l'auteur, mais nous ignorons son nom.

âgé que de trois ans, en juin 1625. Sa mère se remaria ; il n'avait alors que cinq ans, et elle mourut le 5 juin 1633, lorsqu'il n'avait encore que dix ans.

Après qu'il eut appris les premiers rudiments de la langue latine, on le mit au collège de la Marche pour y faire ses humanités. Il étudia en philosophie au collège de Beauvais sous un professeur irlandais, homme fort capable ; il prit [389] ensuite des leçons de théologie sous de très habiles maîtres et y fit un progrès très considérable.

Ce fut une providence de Dieu bien particulière qu'un jeune enfant orphelin de père et de mère, abandonné à sa propre conduite au milieu d'une infinité de jeunes écoliers libertins, ne se laissât point aller à leur libertinage et ne suivît point le torrent de leurs mauvais exemples et le penchant de la nature corrompue, dans un âge si susceptible du mal et si peu capable de suivre un bon conseil et de s'attacher à la vertu. Il serait à souhaiter que son humilité ne nous eût point dérobé la connaissance des moyens dont il se servit pour se roidir contre lui-même, se mettre au-dessus des exemples dangereux et repousser les ennemis visibles et invisibles ; nous admirerions sans doute son assiduité à l'étude, sa fidélité à la prière, le soin qu'il avait de se dérober aux mauvaises compagnies et de fréquenter souvent les sacrements, sa grande confiance en Dieu, sa dévotion envers la très sainte Vierge Marie, Mère de Dieu, et quantité d'autres pratiques de vertus. Mais puisqu'il a caché toutes ces choses, nous devons nous en taire, de crainte de nous éloigner en quoi que ce soit de la vérité. On a écrit à quelques vieillards qui ont vécu avec lui dès son enfance et qui ont été les témoins de toute sa conduite à cette époque ; s'ils disent quelque chose qui nous puisse édifier, on aura soin de le faire connaître.

Il acheva ses études de philosophie et de théologie assez jeune ; il étudia ensuite un peu de droit et le Style de la cour de Rome dont on fait usage en cette cour-là pour toutes sortes d'affaires ecclésiastiques. Un ancien avocat de la ville de Sens, nommé M. Pelée, père de M. le lieutenant criminel de la ville, a dit que M. Jolly avait séjourné quelque temps après ses études à Sens ; qu'il était alors indécis sur le genre de vie qu'il embrasserait, et que dans ce temps-là M. le marquis de Fontenay de Mareuil, ambassadeur de France, passant par cette ville pour aller à Rome vers la fin [390] du pontificat d'Urbain VIII, en 1641 ou 1642, y traiter les intérêts de ce royaume, il se mit à sa suite. Si ce fut le motif de la religion ou une louable curiosité qui le porta à faire ce voyage, il n'importe ; il serait malaisé à présent de le déterminer. Mais ce qui ne souffre point de difficulté, c'est que M. Jolly, ou, comme on l'appelait alors, M. de Haignon, qui suivait M. l'ambassadeur en qualité de gentilhomme, gagna entièrement son affection et entra par son bel esprit et son jugement déjà mûr très avant dans la confiance du cardinal de Valançay ; en sorte que ces deux messieurs ayant à faire savoir à Sa Majesté très chrétienne une chose très secrète et très importante, ne voulurent point la confier aux postes ordinaires ou extraordinaires, ni même à des envoyés du commun ; mais ils choisirent M. de Haignon pour cette commission qui demandait de la diligence, de la prudence, de la discrétion et de la capacité, pour rendre un compte fidèle au roi. Le cardinal Pamphili, qui succéda à Urbain VIII sous le nom d'innocent X, donna occasion à cette légation par les difficultés qu'il eut avec les neveux de son prédécesseur et toute la famille des Barberinî, qui furent contraints de se réfugier en France sous la protection du roi. Mais nous n'avons jamais su quel fut le sujet qui détermina ces illustres seigneurs à envoyer M. de Haignon au roi. Il eut une audience très favorable dans laquelle Sa Majesté étant très contente des informations qu'il lui donna sur l'état des affaires de Rome, elle le renvoya à son ambassadeur en cette cour-là et à Mgr le cardinal de Valançay pour leur marquer d'une manière précise ses intentions. Il retourna en poste vers ces seigneurs et leur porta les ordres du roi.

Il semblait que ces heureux commencements lui devaient faire espérer une fortune plus que médiocre dans le siècle ; il avait déjà quelque accès auprès du cardinal dataire, il exerçait même un office dans la daterie qui pouvait lui servir de degré pour monter plus haut. Mais le

Seigneur avait [391] captivé déjà le cœur de son serviteur et lui fit appréhender que les premiers fondements de son établissement temporel ne fussent pour lui les principes de sa ruine totale pour l'éternité.

M. de Haignon, vivant dans Rome, où la jeunesse ne manque pas d'être exposée à bien des écueils, avait toute la modestie et la retenue d'une personne déjà dédiée à Dieu ; ce qui fit que ses collègues, l'ayant vu disparaître à l'époque de son voyage à la cour de France, sans savoir où il était allé, ne doutèrent point qu'il n'eût quitté le siècle pour vivre plus à l'abri dans un cloître et s'y attacher uniquement à gagner les bonnes grâces de Dieu, qu'on ne peut servir comme il faut sans mériter de régner éternellement avec lui dans le ciel.

Il en avait la pensée depuis longtemps, et il vivait d'une manière si pure et si innocente, qu'il ne semblait pas que Dieu dût tarder plus longtemps à exaucer les ferventes prières qu'il lui faisait depuis plusieurs années. Il le suppliait de lui manifester sa volonté et de le faire entrer dans cette voie droite et dans ce chemin royal par lequel il voulait le conduire au ciel. Le moment marqué dès l'éternité n'était pas encore arrivé ; il fallut l'attendre, joindre aux anciennes demandes des prières encore plus ferventes et se retirer dans la solitude pour y écouter la voix du Seigneur qui se fit entendre à l'oreille de son cœur.

CHAPITRE II

SON ENTREE DANS LA COMPAGNIE DE LA MISSION. LES VERTUS QU'IL Y A
PRATIQUÉES PENDANT SON SEMINAIRE ET PENDANT LE TEMPS DE SES ETUDES.

Lorsque M. Jolly entra dans la Congrégation de la Mission, il avait vécu dans le monde ; il y avait eu assez de part aux affaires qu'on y traite et qui occupent tous les hommes pour en connaître la vanité. C'est pourquoi, ayant pris le parti de consulter Dieu dans la retraite spirituelle, [392] il forma une résolution ferme d'entreprendre tout ce qu'il y connaîtrait que Dieu désirait de lui. Il n'y avait que deux ou trois ans que la Congrégation de la Mission était établie à Rome, où elle n'était encore que peu connue. Il la choisit cependant en 1645 pour y faire les exercices spirituels. Il s'y appliqua avec tant de ferveur et de docilité qu'il obtint de Dieu la grâce qu'il lui demandait depuis si longtemps, c'est-à-dire d'être éclairé sur les desseins de sa providence et de sentir son cœur fortifié pour accomplir la volonté divine. Il reconnut dans sa retraite que Dieu le voulait dans la Congrégation de la Mission, et il fut conclu entre lui et ses directeurs que comme la Compagnie n'avait point de séminaire interne à Rome, il retournerait à Paris et qu'il se présenterait à M. Vincent pour être reçu dans celui de Saint-Lazare. Il partit donc de Rome le 3 avril 1646 pour venir à Paris, où il demeura quelque temps ; puis ayant fait un court voyage en Brie pour y régler ses affaires domestiques, il vint à Saint-Lazare se jeter entre les bras de M. Vincent, qui le reçut comme un père très charitable et lui fit faire quelques jours de retraite sous la conduite de M. Bajoue, pour lors directeur du séminaire. Il y fut reçu le 13 novembre 1646, étant pour lors âgé de vingt-quatre ans. On lui donna pour ange le frère Pesnelle, excellent sujet qui a longtemps servi et édifié la Compagnie et qui est mort en 1683, Visiteur de la province d'Italie.

Le frère Jolly ne fut pas plutôt entré au séminaire qu'il s'appliqua avec tout le soin possible à en bien profiter. Il paraissait, disent ceux qui l'ont connu alors, être né dans la Mission et fait exprès pour en prendre bientôt tout l'esprit. Les vertus qu'on remarquait davantage en lui furent la piété, l'humilité, l'exactitude ; sa douceur était inaltérable et sa modestie angélique ; il ne parlait pas beaucoup, mais ses paroles étaient déjà toutes bien mesurées et fort dévotes. Son exactitude était parfaite de tous points, et il semble même qu'il la poussa quelquefois au-delà des bornes. Il [393] arriva qu'un jour, après les exercices corporels, on donna le signal pour la lecture spirituelle avant qu'il eût entièrement ôté le vêtement de travail qu'il avait en ce moment. Il s'agenouilla au premier son de la cloche, dit le

Veni Sancte Spiritus et fit sa lecture tout entière n'ayant qu'un bras hors de sa casaque ; puis, la lecture étant finie, il la dépouilla entièrement. Je n'ai pu recueillir ce trait extraordinaire sans me souvenir des paroles de saint Paul : «Que celui qui veut être vraiment sage devienne fou pour l'amour de Notre-Seigneur.»

M. Bajoue, son directeur, le louait de son peu de curiosité pour les livres rares. Il n'en eut point d'autres pendant son séminaire que *Philotée*, ou *l'Introduction à la vie dévote*, qui lui a depuis servi dans toutes les retraites qu'il a faites jusqu'à sa mort. Comme il joignit toujours la mortification intérieure et extérieure à l'oraison mentale, il ne tarda pas à être le maître de ses passions et à réduire son corps en servitude pour Notre-Seigneur, ce qui lui donna moyen de bien épurer son esprit des préjugés de la naissance, des ignorances de la jeunesse et des maximes corrompues du siècle, pour le rendre docile à la grâce et susceptible des lumières de la foi et des grandes maximes de l'Évangile. Il purifia aussi son cœur de tout amour propre, et Dieu lui donna à la place un amour pur et constant, qui a été le principe d'une infinité de biens qu'il a faits dans la suite au dedans et au dehors de la Congrégation. Il était le modèle de tous ses frères et marchait à grands pas dans la voie de la perfection.

Après dix-huit mois de séminaire, M. Vincent, le regardant comme un sujet déjà formé et bon à être employé aux œuvres, l'en tira pour l'envoyer à Rome prendre part aux travaux de nos missionnaires qui y étaient depuis six ans. À peine y fut-il arrivé, le 5 mai 1648, qu'il reprit et continua ses études de philosophie, de droit ecclésiastique et surtout de théologie, afin de se rendre propre aux fonctions [394] de sa vocation. Il s'appliqua avec soin à ces exercices, y joignant de tout son cœur les autres petits emplois qui lui étaient confiés par ses supérieurs ; il n'eut jamais pour l'étude la moindre affection désordonnée qui fût capable de le refroidir dans aucun des devoirs de l'obéissance.

CHAPITRE III

IL EST FAIT PRETRE. SES DIVERS EMPLOIS DANS LA MAISON DE ROME.

ON LE RAPPELLE A PARIS POUR DIRIGER LE SEMINAIRE INTERNE.

IL EST RENVOYE A ROME POUR PRENDRE LA CONDUITE DE LA MAISON.

Ses supérieurs jugèrent bientôt qu'il était temps de lui faire prendre les saints ordres, et il fut fait prêtre le 1^{er} mai 1649, dans une ordination *extra tempora*. Il se disposa soigneusement à cette sublime dignité par un renouvellement de ferveur et par la pratique des exercices spirituels. À cette occasion, il s'humilia devant Dieu, se regardant comme un faible instrument que sa divine Providence destinait à de grandes choses. Puis, il s'étudia principalement à mener une vie simple et édifiante qui fût en rapport avec la sainteté de la victime qu'il immolait tous les jours à l'autel, offrant le sacrifice de quelque-une de ses passions ou volontés humaines.

Comme il n'était pas moins intelligent dans les affaires que fervent dans la dévotion, on lui confia le soin du temporel de la maison, qui n'était pas en très bon état. Il accepta cet office avec humilité et actions de grâces, ne se croyant pas même digne d'être le serviteur de ses confrères. Il s'appliqua de toute son affection pour s'en bien acquitter en vue de Dieu et au contentement de ses supérieurs, qui admiraient combien il était prévoyant et homme de bon ordre en toutes choses.

Peu après, on le fit consultant à la place de l'assistant de la maison qui conduisait ordinairement les missions. C'est dans la communication familière et dans les consultations que feu M. Alméras reconnut les bonnes qualités [395] de M. Jolly pour la conduite, pour poursuivre et dénouer les plus difficiles affaires. Il se forma dès lors l'idée avantageuse, qu'il a toujours précieusement conservée, du mérite et de la capacité de celui qu'il a enfin désigné pour conduire la Congrégation après sa mort.

À l'office de consultant, qui demande beaucoup de prudence, M. Blatiron ajouta, dans une visite de la maison de Rome, l'office de confesseur de la maison, fonction qui suppose une piété solide, une grande charité et une vie très exemplaire. M. Jolly s'acquitta de cet emploi avec bénédiction et continua de rendre de grands services à la maison de Rome jusqu'au mois de mai 1654.

M. Vincent, qui en avait ouï dire tant de bien, le voulut alors connaître par lui-même et faire l'épreuve de sa solide vertu et de sa capacité pour la conduite. Il le fit directeur du Séminaire interne de Saint-Lazare. M. Jolly conduisit ce séminaire environ dix mois, avec toute la paix, toute la sagesse, la piété qu'on pouvait désirer. Il paraît, par les mémoires écrits de sa main pour l'instruction de ces jeunes clercs, qu'il n'omettait rien de tout ce qui était capable d'éclairer pleinement leurs esprits et d'embraser leurs cœurs ; il s'appliqua sur toutes choses à reconnaître leurs inclinations, leur caractère, les grâces que Dieu leur faisait et leurs talents. Il leur recommandait particulièrement l'imitation des vertus de l'Enfant Jésus ; il voulait qu'ils se dépouillassent d'eux-mêmes pour se revêtir de Jésus-Christ ; il les exhortait à une mortification intérieure et extérieure qui les rendît maîtres d'eux-mêmes ; il les accoutumait à prier souvent et à méditer fructueusement la parole de Dieu : *In propria venit et sui eum non receperunt*. «Il est venu chez soi et les siens ne l'ont point reçu.» «C'est, mes frères, disait-il, le reproche que saint Jean fit aux Juifs de ce que Jésus-Christ les ayant tant honorés par-dessus les autres peuples, ils ne l'ont point reconnu et l'ont, au contraire, rejeté et crucifié ; on pourrait, à bien plus forte [396] raison, nous faire ce reproche si, après tant de grâces que Notre-Seigneur nous a faites, nous ne nous efforcions de recevoir sa doctrine, d'entrer dans ses sentiments et d'imiter ses vertus.»

Un de ceux qu'il a élevés dans la piété dès le commencement disait que ce vigilant Directeur ne savait ce que c'était de flatter la nature, et qu'il voulait qu'on s'appliquât solidement à travailler aux vertus chrétiennes et à celles qui composent l'esprit de notre vocation.

Au commencement de l'année 1655, l'état des affaires de la Congrégation à Rome obligea M. Vincent de rappeler M. Berthe, qui y était supérieur, et d'y envoyer M. Jolly, pour prendre la conduite de cette maison. Celui-ci y arriva au mois de juin de la même année ; Dieu y bénit tellement sa conduite qu'en deux mois et demi il vint à bout de l'affaire de l'approbation par le Saint-Siège des vœux de la Compagnie ; ce à quoi tous les supérieurs qui l'avaient précédé n'avaient rien pu avancer.

Voici les moyens dont il se servit pour y réussir :

1° Comme il savait qu'il faut, selon la Règle, se servir des moyens surnaturels pour les choses qui sont d'un ordre surnaturel, il commença par la prière, recommandant très instamment cette importante affaire à Dieu dans ses prières et faisant encore prier par des personnes de piété ; 2° Il joignit les vœux aux autres prières ; il s'engagea, entre autres choses, par vœu, à faire un voyage à Notre-Dame de Liesse, s'obligeant d'aller lui-même en ce saint lieu, à moins que la mort ne le prévînt ou que l'obéissance ne le retînt en Italie, auquel cas, avec l'agrément de M. Vincent, ce voyage devait être accompli par une autre personne de la Compagnie ; 3° Il appuya ses vœux par la force et l'efficacité du très saint sacrifice qu'il célébra souvent à la même intention. Les jeûnes, les disciplines et autres pénitences ne furent point épargnés. À ces moyens surnaturels il ajouta les moyens humains qui n'avaient rien de contraire à la [397] sagesse de Dieu ; il visita souvent et respectueusement les cardinaux auxquels l'examen de cette cause avait été commis ; il n'omit rien pour adoucir l'un d'eux qui était le plus fort, le plus considérable et aussi le plus éloigné des fins de notre requête il répondit à ses demandes, satisfît ses doutes et réfuta modestement ses raisons. Il profita de la bonne volonté de quelques cardinaux qui l'honoraient de leur estime et bienveillance ; il pleura et gémit devant Dieu, il pria et s'humilia devant les hommes ; il écouta humblement tout ce qu'on lui dit de plus fâcheux et ne répondit rien aux reproches, s'efforçant de gagner

les personnes par le juste exposé des choses. Enfin, les cardinaux, vaincus par ses raisons, son humilité et sa patience, firent leur rapport au pape Alexandre VII, qui accorda la requête telle qu'elle était présentée. M. Vincent, l'ayant su, en remercia M. Jolly, en cette façon très obligeante : «C'est Dieu, lui écrivit-il, qui vous a choisi, Monsieur, pour être le promoteur et comme l'âme de cette poursuite ; il vous en a donné ici le mouvement et il a béni là votre conduite d'une manière en quelque façon admirable, ayant même surpassé notre espérance. Que sa bonté en soit donc à jamais glorifiée, qu'elle soit votre récompense des peines que vous y avez prises, et que lui-même en fasse connaître la reconnaissance que j'en ai.»

M. Jolly, qui n'attribuait qu'à Dieu seul le succès de cette affaire, n'accepta pas qu'il lui en revînt quelque gloire ; pour s'en défendre, il écrivit comme il suit à M. Vincent : «Je commencerai cette lettre par la très humble prière que vos dernières lettres me donnent occasion de vous faire, qui est de vous supplier très humblement, Monsieur, avec tout le respect qui m'est possible, de ne m'attribuer rien du bon acheminement des affaires de la Compagnie, parce que si j'avais le temps de vous dire les fautes que j'y ai faites dans leur poursuite, vous verriez bien que je ne mérite aucune louange. Il est aisé de voir que ce [398] qui s'est fait de bien dans notre principale affaire, c'est Dieu lui-même qui l'a fait. La Compagnie est et sera éternellement obligée à une très particulière reconnaissance envers Sa Sainteté et aussi envers les cardinaux, prélats et docteurs à qui l'examen de notre supplicie a été commis ; mais quelles actions de grâces en rendrons-nous à Dieu ainsi qu'à la très sainte Vierge dont nous avons ressenti l'assistance si palpablement? Vous avez vu, Monsieur, que Dieu lui-même a voulu faire son affaire de la nôtre, nonobstant les puissantes oppositions qui se faisaient contre, desquelles sa divine Providence s'est servie aussi bien que de très grandes fautes que j'y ai faites pour faire la chose plus avantageusement et en moins de temps : c'est ce que ceux qui ont eu connaissance de cette affaire ont reconnu et reconnaissent avec louange et admiration de la providence de Dieu, lequel a montré par là que l'affermissement de la Compagnie venait de lui et n'était pas d'invention humaine. Oh ! bienheureux serons-nous, si nous demeurons toujours bien persuadé de cette vérité, et qu'il en est de même des autres règles et pratiques de la Compagnie ! Plaise à la divine miséricorde que la connaissance particulière que m'en a donnée le maniement de cette affaire ne soit pas à ma condamnation au jugement de ma pauvre âme!»

Quant à l'acceptation de nos vœux, M. Jolly la proposa en ces termes à M. Vincent : «Oh que si tous savaient la volonté de Dieu en cette affaire et les difficultés qu'il a vaincues contre toutes les puissances qui s'y sont opposées et contre toute apparence qu'elle pût réussir, si lui-même ne l'eût faite pour sa toute-puissance, - ainsi que ceux qui eu ont eu connaissance le reconnaissent manifestement, - il ne faudrait pas tant de précautions pour en proposer l'acceptation. Le Père Procureur général de Cîteaux serait d'avis que vous fissiez savoir, Monsieur, à toutes les maisons de la Compagnie, comment s'est passée cette affaire, les grandes oppositions que nous y avons eues et la singulière [399] providence que Dieu a eue de l'affaire, par laquelle il a montré clairement que c'était lui seul qui la voulait faire et la faisait contre toute apparence humaine, parce que c'était son bon plaisir.»

M. Jolly, sachant qu'il avait été envoyé à Rome particulièrement pour l'affaire de nos vœux et la voyant heureusement terminée, crut qu'il était temps de céder cette place d'honneur à quelqu'autre ; il en écrivit ainsi à notre très honoré Père M. Vincent : «Ayant plu à la bonté de Dieu de terminer cette affaire qui fut, comme je crois, le principal motif de mon envoi en cette ville, je crois être obligé, Monsieur et très honoré Père, de me démettre entre vos mains, comme je fais très humblement, de la supériorité de cette maison, laquelle vous m'avez fait prendre pour faciliter la réalisation de notre susdite affaire. Il a plu à la bonté de Dieu de l'achever, peut-être pour ne me pas laisser plus longtemps dans une charge, de laquelle je suis très indigne, et que, Monsieur, votre charité ne m'a donnée qu'en attendant que M. Berthe, son légitime possesseur, la pût venir reprendre, ou que vous envoyassiez quelqu'un capable de

l'exercer. On se loue fort ici de M. Berthe, et voilà que la providence de Dieu l'a fait retourner à Paris, et dans un temps auquel il sera probablement plus facile d'obtenir cette permission de l'envoyer que par le passé.»

En 1656, la peste ravageant la ville de Rome, M. Jolly en fut attaqué et en fut fort maltraité. Mais Dieu, qui le conservait à la Compagnie, le tira de ce danger. Il lui en resta cependant une incommodité des jambes qui lui a duré jusqu'à la mort et n'a pas peu contribué à lui faire exercer cette patience héroïque que l'on a admirée en lui. Échappé à la peste, il pensait être bientôt à bout du tourment qu'on faisait souffrir à son humilité, lorsque le 23 janvier 1658 il fut fait Visiteur de la province d'Italie par M. Vincent, qui lui envoya à Rome les patentes de cet office. Il fit encore tout ce qu'il put pour s'en défendre, ainsi que l'on verra au [400] chapitre de son humilité, mais ce fut en vain ; M. Vincent le connaissait trop bien pour s'en rapporter au récit de ses indignités que l'humilité lui faisait rebattre sans fin. Il établit peu de temps après, pour le bien de sa province, un séminaire interne dans notre maison de Rome sur l'établissement duquel M. Vincent le congratula par cette lettre : «Je suis consolé, Monsieur, de ce qu'enfin vous avez reçu le Recteur du collège Salviati et le jeune postulant d'Alençon pour en essayer ; voilà donc un séminaire commencé. Dieu en veuille arroser les plantes et élever sur ce fondement l'édifice de cette bonne œuvre, pour qu'ensuite peu à peu il puisse fournir grand nombre de bons ouvriers à l'Église de Dieu, particulièrement à toute l'Italie. Ce ne sont que des souhaits que je soumets volontiers à la conduite de Dieu.»

Un an après l'établissement d'un séminaire interne à Rome, M. Jolly en établit un second à Gênes, et Dieu a donné tant de bénédictions sur ces deux séminaires qu'ils ont abondamment fourni cette province de sujets, de manière qu'il n'a plus été nécessaire d'y en envoyer de France.

Il nous fallait acquérir à Rome une maison ; car, jusqu'en 1659, nous étions logés dans des maisons de louage, et avons été obligés, dans ce petit espace de temps, d'en déloger jusqu'à trois fois. M. Jolly vint à bout de cette affaire, comme de toutes les autres qu'il entreprenait.

M. le cardinal Durazzo, très digne archevêque de Gênes, et deux ou trois seigneurs génois, ses parents, lui aidèrent beaucoup de leur crédit et de leur libéralité pour acheter, à bon marché, le palais de Mgr de Bagni, qui avait été nonce en France pendant douze ans, et était bon ami de M. Vincent. Ce palais est situé à Montecitorio, au meilleur air de la ville de Rome. M. Vincent, qui avait souvent soutenu l'espérance de M. Jolly pour l'acquisition si nécessaire d'une maison, ayant appris que l'affaire était consommée, et qu'il avait pris possession du palais de ce [401] cardinal dans le mois d'août 1659, l'en félicita en ces termes : «On a raison de vous congratuler pour votre maison, non tant par les raisons que vous me mandez, que des moyens dont Dieu s'est servi pour vous la faire avoir, qui sont deux saints cardinaux qui, ayant en vue l'honneur et le service de Dieu, vous ont voulu mettre en état de les procurer en toutes les manières que la Compagnie le peut et le doit. Il nous en faudrait encore deux pareils à eux, pour nous aider à les remercier de toutes les grâces qu'ils nous ont faites et de la façon charmante dont ils prennent plaisir à nous obliger, et particulièrement Mgr le cardinal Durazzo, qui semble n'avoir d'autre occupation et qui, n'ayant que Dieu pour objet, n'aura jamais que lui pour digne remerciement. s

On ne tarda pas à expérimenter l'utilité de cette maison. À peine y fûmes-nous logés, que Notre Saint-Père le Pape Alexandre VII jeta les yeux sur M. Jolly et ses confrères pour les employer au service du clergé de Rome. M. Vincent, l'ayant appris, fit cette réponse à M. Jolly : «Je rends grâce à Dieu, d'avoir mis les choses au point qu'elles sont de delà pour les exercices de l'ordination ; je l'en remercie avec grande tendresse. Il semble que la divine Providence nous veuille donner occasion de lui rendre quelques petits services dans un sujet de cette importance ; mais comme c'est l'œuvre du Saint-Esprit, il est nécessaire que la Compagnie en soit animée, et que chaque particulier en soit rempli ; c'est à quoi nous devons

tous tendre. Nous devons faire en sorte de vivre selon cet esprit et d'agir selon ses opérations, pour mériter la grâce qu'il bénisse nos emplois, autrement ce serait abuser le monde. MM. Portail, Alméras et moi, avons dit la sainte messe pour actions de grâces du dessein qu'il a sur votre maison, et pour lui recommander ce commencement. Je n'en ai pas encore parlé à la Communauté ; j'attends l'effet dont nous n'avons encore que l'espérance. Et parce qu'après [402] Dieu, elle est due vos soins et à la grâce qui est en vous, Monsieur, je vous en remercie de toute l'affection de mon âme, comme de tant d'autres biens que Dieu nous a faits par votre moyen.»

M. Jolly commença au mois de décembre 1659, ces saints exercices, auxquels MM. les abbés de Chandénier se trouvèrent, par une providence de Dieu toute particulière, pour donner exemple aux ecclésiastiques d'Italie et contribuer, par leurs grandes vertus, aux succès de ces exercices, que le Saint-Père affermit par une bulle expresse, se réservant à lui seul et à ses successeurs le pouvoir d'en dispenser, non seulement à l'égard de l'évêché de Rome et de ses six suffragants, mais aussi de tous ceux des autres diocèses de la chrétienté qui désireront recevoir les ordres à Rome ce qui a fait que depuis, on y voit presque toujours les ecclésiastiques du premier ordre, et même des jeunes cardinaux.

CHAPITRE IV

IL VIENT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE 1661, DANS LAQUELLE IL EST ELU TROISIEME ASSISTANT DE M. ALMERAS. CELUI-CI LE RETIENT QUELQUE TEMPS, PUIS LE RENVOIE A ROME, OU IL OBTIENT POUR LA COMPAGNIE LE PRIVILEGE DE L'EXEMPTION. M. ALMERAS LE RAPPELLE POUR GERER LES AFFAIRES DE LA COMPAGNIE EN SA PLACE DURANT SA MALADIE.

Le 27 septembre 1660, il plut à la divine Majesté d'appeler à soi notre vénérable et très digne instituteur M. Vincent. M. Jolly n'eut pas plutôt appris cette triste nouvelle et l'indiction de la future Assemblée générale dans la maison de Saint-Lazare au 15 janvier suivant, pour l'élection d'un Supérieur général, qu'il indiqua son assemblée provinciale pour le choix des deux députés de sa province qui devaient l'accompagner à ladite Assemblée générale. Ils quittèrent Rome au mois de novembre ; mais avant d'en partir, M. Jolly crut qu'il était nécessaire de prendre congé des principaux amis et protecteurs de notre Congrégation [403] qui étaient en cette ville-là. Il vit, entre autres, Mgr le cardinal Corrado, dataire de Notre Saint Père le Pape Alexandre VII, qui le reçut avec beaucoup de bonté et lui donna plusieurs avis paternels pour le bien de notre Congrégation, avis que M. Jolly nous a conservés écrits de sa main, en ces termes :

«Mgr le cardinal Corrado, grand serviteur de Dieu, l'honneur du Sacré Collège, le principal ministre de Sa Sainteté, le plus désintéressé prélat qu'on puisse s'imaginer, est homme d'un esprit et d'un jugement admirables, très savant, infatigable au travail ; d'une piété et pureté d'intention singulières. Il est l'un des plus affectionnés amis et protecteurs qu'aura jamais la Compagnie, à qui il a témoigné son affection en diverses rencontres bien importantes. Ayant appris la mort de notre très honoré Père M. Vincent, et l'élection qui se devait faire d'un successeur, après s'être recueilli en soi-même, comme il lui était ordinaire, et avoir témoigné son regret de la perte que nous avons faite, il dit : “Votre institut est un des meilleurs qui soit dans l'Église de Dieu. Il se dilatera beaucoup ; mais prenez bien garde à demeurer dans vos principes de désintéressement. Tenez-vous dans l'observance de vos Règles ; soyez fort unis entre vous ; que personne ne désire d'être supérieur aux autres, mais plutôt d'obéir, et qu'on entre dans les offices seulement par obéissance prenez garde aux personnes que vous recevez parmi vous ; ne permettez point que les personnes séculières se mêlent de vos affaires domestiques. Qu'on ait soin de cette maison de Rome, parce qu'elle est importante.” Et il conclut par de nouvelles assurances de son amitié, laquelle se reconnoît

assez dans les avis susdits, très dignes, non seulement d'être conservés par écrit, mais beaucoup plus d'être sérieusement médités et fidèlement pratiqués par la Compagnie.

Les membres de l'Assemblée, qui connaissaient le mérite [404] de M. Jolly, l'attendaient avec impatience, et ceux qui ne le connaissaient encore que de réputation le virent avec plaisir. L'élection de M. Aimeras pour la conduite générale de la Compagnie ayant eu lieu, on élut M. Jolly pour troisième Assistant du Supérieur général.

L'Assemblée se termina dans l'espace de cinq jours après lesquels les députés s'en retournèrent chacun dans leurs provinces.

M. Alméras, qui regardait dès lors M. Jolly comme son futur successeur, connaissant bien son mérite, sachant l'estime que M. Vincent en avait eue et ce qu'il avait dit longtemps auparavant à Mme la duchesse d'Aiguillon touchant sa future promotion au généralat, le retint quelque temps avec lui pour l'exercice de son nouvel office d'assistant. Il l'envoya ensuite visiter les maisons du Mans, de Bretagne, de Poitou pour lui faire prendre une connaissance entière de l'état de la Congrégation en général et de celui de chaque maison en particulier. Étant de retour de ses visites, M. Jolly partit au mois de juin ou de juillet pour aller reprendre la conduite de la maison de Rome, où sa présence était pour lors nécessaire.

M. Alméras se privait ainsi pour quelque temps de son assistance pour le plus grand bien de la Compagnie, en vue duquel le Supérieur général peut faire absenter momentanément quelqu'un des assistants que la même Compagnie lui a donné.

Pendant ce voyage, M. Jolly fut attaqué à Montargis par une fièvre qui ne l'empêcha pas de continuer sa route après un peu de repos ; mais à peine fut-il arrivé à Lyon, qu'il fut malade très dangereusement, et si longtemps qu'on ne croyait pas qu'il en relèverait. Après trois mois que dura cette maladie, il plut à Dieu d'exaucer les prières que M. Alméras et toute la Compagnie firent pour le recouvrement de sa santé. Comme nous n'avions point encore de maison à Lyon, il fut obligé de se retirer dans une [405] maison bourgeoise, où il fut très bien soigné. Ce lui fut un grand sujet de mortification de se voir ainsi séparé de ses confrères et en danger de mourir dans une terre étrangère ; mais sa conformité et résignation au bon plaisir de Dieu rendirent le calme à son esprit. Étant parfaitement guéri, il continua son chemin et arriva à Rome environ un an après en être parti.

Il s'appliqua d'abord à la bonne conduite de la famille et au bon acquit de nos fonctions auprès des ecclésiastiques de cette ville. Il s'occupe aussi des intérêts les plus pressants de la Compagnie en général, et il obtint en 1662, malgré les brouilleries qui survinrent entre le Pape et la France à l'occasion de M. de Créquy, un bref de Sa Sainteté qui limite notre dépendance des évêques à nos seules fonctions envers le prochain et nous exempte de leur juridiction pour tout ce qui concerne notre Congrégation.

Ce bref fixa aussi que deux années de probation devaient précéder l'émission des vœux, dérogeant expressément à cet égard à la bulle de l'érection de notre Congrégation, qui n'exigeait qu'un an de probation pour y être agrégé.

Il était difficile d'obtenir de si grandes grâces dans des temps si fâcheux. Mais M. Jolly avait pour conseillers sa rare prudence et sa sagesse dans la conduite des grandes affaires, et pour protecteurs Mgr le cardinal Corrado, dataire, et Mgr le cardinal Durazzo, très aimé de Sa Sainteté.

Il fit encore plusieurs autres affaires difficiles et importantes en divers temps pendant son séjour à Rome. Il obtint les Bulles d'union de la maison de Saint-Lazare à la Congrégation de la Mission, du collège de Saint-Pourçain à ladite maison de Saint-Lazare, celles de l'union de Saint-Méen à la Compagnie, celles de l'union des Commanderies de Chieri et de Chiavasso pour Annecy, celles de l'union de la cure de Saint-Roch de Turin, sans charge des paroissiens et celles de l'union du prieuré de la Vaurette à notre maison de Cahors ; il surmonta, pour venir à bout de tant d'affaires, [406] toutes les oppositions des personnes intéressées, surtout

des procureurs généraux des Ordres dont on séparait ces bénéfiques ; il surmonta par sa grande patience et sa grande sagesse toutes les difficultés.

Il obtint encore d'autres Brefs nécessaires pour l'établissement et la bonne conduite de la Congrégation : celui qui explique notre vœu de pauvreté, celui qui nous autorise à faire ordonner sans titre patrimonial les clercs d'Irlande et d'autres pays hérétiques qui voudront se consacrer à Dieu dans notre Congrégation, et d'autres Brefs encore pour faciliter la multiplication des sujets de notre Compagnie et leur promotion aux saints Ordres par *extra tempora* : toutes grâces fort précieuses.

Il continua au collège de la Propagande les conférences spirituelles qu'il avait établies dès 1656 et à l'occasion desquelles M. Vincent lui écrivit cette lettre fort édifiante :

«Je rends grâces à Dieu, Monsieur, de l'introduction des conférences spirituelles au collège de la Propagande et de vous avoir inspiré un tel moyen pour insinuer dans ses écoliers l'esprit de piété. Il est certain qu'ils auront encore plus de confiance au Supérieur de la maison qu'à leur confesseur, et que sa présence donnera encore plus de force et plus de poids à ses assemblées, surtout si le confesseur est nouveau dans ces sortes de conférences. C'est pourquoi, Monsieur, le plus que vous y pourrez assister sera le meilleur : je le touche palpablement en nos conférences des mardis où je me trouve toujours, à moins d'affaires qui m'en empêchent. Aussi vous pouvez vous en dispenser lorsque vous avez quelque empêchement et y envoyer ledit confesseur en votre place.» Non content d'avoir établi, dirigé et perfectionné cette petite assemblée pour conférer avec les jeunes clercs étudiants des vertus propres à des commençants, il en établit encore une autre pour les prêtres ou autres ecclésiastiques âgés, sur le modèle de celle qui se tient les mardis à Saint-Lazare ou au Séminaire de la [407] Congrégation de la Mission, rue Saint-Victor, à Paris. La première fut faite le 16 février 1663. M. Jolly y présida avec son humilité ordinaire.

Il continua d'instruire et d'édifier les ecclésiastiques de la ville de Rome dans ce saint exercice jusqu'à ce que M. Alméras, jugeant que nous avions obtenu du Saint-Siège tout ce qui nous était nécessaire pour notre affermissement et pour la bonne conduite de la Compagnie, rappela M. Jolly afin de le remettre dans son office d'assistant. Il partit de Rome au mois d'octobre 1665, et peu après qu'il fut arrivé à Paris, on le fit assistant de la maison de Saint-Lazare. Il conduisit cette maison avec beaucoup d'édification, de sagesse, de fermeté et toujours avec une entière dépendance de celui qui en était le premier Supérieur. L'Assemblée générale de 1668 lui donna l'office d'admoniteur du Supérieur général, vacant par le décès de M. d'Horgny ; elle avait remarqué en lui tout le discernement et le zèle nécessaires pour cet office et savait d'ailleurs qu'il était fort agréable et qu'il était toujours bienvenu auprès de celui qu'il devait avertir.

Le 8 janvier 1672, M. Alméras sentant qu'il s'affaiblissait et reconnaissant que sa fin était proche, se déchargea sur M. Jolly du soin de répondre aux lettres ; c'était pour avoir plus de loisir de vaquer à soi-même et pour se préparer au jour que le Seigneur avait marqué pour mettre fin à ses longues et très douloureuses infirmités ; ce qui arriva le 2 septembre de la même année.

La cassette qui doit contenir le nom du vicaire général fut ouverte selon la coutume ; et on ne fut point surpris de trouver que M. Jolly y fût désigné pour cette charge, puisque chacun en son cœur le souhaitait pour Supérieur général et que les vœux en étaient déjà devenus publics par les fréquents discours qu'on tenait sur ce sujet.

Il donna avis à la Compagnie du décès de son très digne Père et Supérieur général avec beaucoup de tendresse et de piété. L'Assemblée fut ouverte le 2 janvier 1673 ; et, la veille [408] de l'Épiphanie, M. Jolly y fut élu Supérieur général au contentement de tous les députés, et avec une indicible joie de toutes les personnes de Saint-Lazare qui témoignèrent leur allégresse, bénissant Dieu d'une si digne et favorable élection. La joie domestique fut bientôt

suivie de l'applaudissement du public qui en espéra tous les biens que nous allons décrire dans le chapitre suivant.

CHAPITRE V

SA SAINTE VIE DANS LA SUPERIORITE. LES SERVICES QU'IL A RENDUS A LA COMPAGNIE PENDANT VINGT-CINQ ANS, ET SA SAINTE MORT QUI A COURONNE TOUTES SES BONNES ŒUVRES.

Il est ordinaire que les honneurs causent quelque altération dans les mœurs, et c'est une expérience presque générale que ceux qui sont élevés perdent toujours un peu de leur vertu et qu'ils décroissent en humilité à mesure qu'ils augmentent en élévation.

La supériorité entraîne après soi une indépendance, une autorité sur autrui et une espérance d'impunité qui flatte toujours la nature corrompue par le péché ; elle attire aussi après soi des respects, des soumissions, des louanges, des services, toutes choses qui servent à nourrir l'orgueil qui nous est si naturel depuis cette grande et effroyable ruine que nous a causée le péché de notre premier père. Il arrive de là trop souvent que les supérieurs oublient ce qu'ils ont été ; ne connaissant pas bien eux-mêmes ce qu'ils sont pour lors, ils perdent d'abord l'humilité chrétienne, et sont amenés ainsi à plusieurs fausses démarches dont ils ont à rendre compte à Dieu.

Feu M. Jolly fut appelé à la Supériorité contre son inclination. Il médita même de s'enfuir la veille de l'élection, tant il avait peur qu'on le choisît. Il l'eût fait effectivement, sans le conseil d'un sage prêtre, son confesseur ordinaire, qui le retint à la maison et lui dit qu'il valait mieux se tenir indifférent et accepter humblement ce que la Providence [409] ordonnerait que de rien faire d'extraordinaire au préjudice de la gloire de Dieu et du bien de la Compagnie ; il obéit, et baissa la tête sous le joug que lui imposa l'Assemblée.

Après son élection, il présida cette Assemblée. Il répondit avec sagesse à toutes les difficultés qu'on laissa à résoudre ; il fit faire des actions de grâces pour le bon succès de cette réunion et demanda partout des prières pour ses besoins particuliers. Il fut le même dans sa Supériorité qu'il avait été avant son élection, toujours humble, sérieux, régulier ; toujours fidèle aux moindres choses, toujours exemplaire dans ses mœurs, modeste en son maintien, grave dans ses paroles, et tout à fait dévoué à la Compagnie dans l'accomplissement des devoirs attachés à la dignité et à l'autorité qu'on lui avait confiées. L'on verra toutes ses vertus avec leurs principaux actes dans la seconde partie de ce recueil. Il suffit de marquer ici, en général les principales oeuvres extérieures auxquelles il a eu part pendant son généralat de vingt-quatre ans, deux mois, vingt et un jours.

Peu de temps après son élection, il obtint de sa Majesté le Roi la confirmation de la Compagnie dans la possession de la maison et des dépendances de Saint-Lazare, contre les prétentions des chevaliers de Saint-Lazare qui voulaient nous en évincer s'il eût été en leur pouvoir.

La Mission fut établie dans la cure de Versailles peu de temps après, avec tant de désintéressement de la part de M. Jolly et tant de bonté et d'empressement de la part de Sa Majesté qu'il est mal aisé de dire ce que l'on doit admirer davantage, ou les instances et les empressements de ce grand monarque, ou les lenteurs et les excuses que fit valoir ce très humble Supérieur. Il fallut pourtant céder et plier sous l'autorité de ce grand prince.

Les prêtres envoyés à Versailles furent presque tous tirés des maisons où nous desservons des cures. Feu M. Thibault qui fut le premier curé, était un homme sage, doux [410] et populaire, plein de compassion et de tendresse pour les pauvres, simple comme un enfant de l'Évangile et, en même temps, fort capable de bien instruire et conduire une grande paroisse. Comme on l'a écrit dans la lettre circulaire de sa mort, c'était un homme invulnérable à l'air empesté du siècle, et qui ne perdit rien de sa sainte simplicité pendant près de douze ans

qu'il demeura à la cour. Ses collaborateurs étaient à peu près de même caractère ; mais la modestie de ceux qui vivent encore ne me permet pas de leur donner, comme aux défunts, les louanges qu'ils méritent pour les vertus et les services qui leur ont été communs.

Il n'est pas croyable combien feu M. Jolly s'est donné de mouvement, combien il a apporté de raisons, combien il a fait d'instances pour se défendre de tous ces établissements d'éclat, dans son désir de nous maintenir en notre premier esprit et d'éviter tout ce qui peut flatter l'orgueil et la vanité. Lorsqu'il fut question d'envoyer six prêtres et six clercs à la chapelle de Sa Majesté, à Versailles, il pria et fit prier Dieu de détourner ce coup. Il alla trouver le roi pour s'en excuser ; il lui exposa que cet emploi ne nous convenait pas et qu'il nous exposerait sur un trop grand théâtre. Mais il fallut après tout cela, comme nous l'avons dit, obéir au roi. M. Jolly en annonça la nouvelle à sa Communauté avec des expressions si touchantes qu'on ne savait qu'en penser. « Hélas, mon Dieu, dit-il, quel emploi, quel danger ! de pauvres prêtres destinés pour les villages, et qu'on veut avoir à Versailles ! Plaise à Notre-Seigneur nous garder lui-même, puisqu'il nous expose, malgré que nous en ayons ! Il différa longtemps d'accepter l'établissement de l'Hôtel royal des Invalides, alléguant à Sa Majesté notre pauvreté de sujets que ces maisons royales absorbent en grand nombre. Il s'est servi constamment de cette raison pour éloigner et détruire entièrement le projet de notre établissement à [411] Saint-Germain. Il a différé pendant plusieurs années les espérances de Mme de Maintenon pour notre établissement de Saint-Cyr ; et il n'y a donné les mains que lorsqu'il ne lui a plus été possible de s'en défendre et qu'il s'y est vu obligé et comme forcé par des raisons qui nécessitent de faire les choses auxquelles on a le plus de répugnance. Encore, avant de s'y résigner, s'est-il appliqué à rendre cet établissement plus acceptable en le rapprochant de l'esprit de notre Institut par l'obligation de faire des missions. Celui de Rochefort a perdu quelque chose de sa commodité et de sa bonne situation, parce que M Jolly temporisa longtemps avant de l'accepter.

Quant aux autres établissements dont les œuvres sont proprement celles de notre Institut, il n'y était pas si difficile. Il avait seulement égard à deux ou trois choses principales : Premièrement, que la fondation ou dotation de la famille fût solide et hors de contestation ; secondement, que les supérieurs fussent amovibles au gré du Supérieur général ; et troisièmement, enfin, qu'on n'exigeât rien de nous en fait de doctrine ou de conduite qui donnât dans les extrémités vicieuses ou qui fût contraire à nos Constitutions et à nos Règles.

Il a beaucoup augmenté la Compagnie en sujets et en établissements. Il l'a vue longtemps avant sa mort accrue de deux tiers en sujets, et il a fait à lui seul plus d'établissements que ses deux prédécesseurs. On en compte jusqu'à trente-sept, sans comprendre celui de Londres, qui a suivi la mauvaise fortune du roi d'Angleterre.

Il a veillé de près sur nos études. Il est certain qu'elles sont plus solides et plus méthodiques qu'elles n'étaient autrefois, et ce point n'a pas peu servi à acquérir aux sujets de la Compagnie sinon la réputation d'hommes savants, au moins celles de prêtres qui sont capables de bien faire leurs fonctions.

Il a mis tous ses soins à maintenir nos anciens usages et [412] nous préserver de toutes nouveautés en fait de mœurs, de doctrine et d'oraison, comme on le fera voir dans un chapitre spécial ; et, ce qui est admirable, c'est que dans cette grande variété d'occupations, qui ont rempli toute sa vie, il n'a presque point perdu de vue la mort, à laquelle il s'est préparé pendant plus de trente ans.

Il a vécu tout le temps qu'il a été dans la Congrégation comme un homme qui veut être en état de mourir tous les jours ; mais depuis son retour d'Italie et son élection à la supériorité de notre Congrégation, il a toujours joué en quelque sorte et s'est familiarisé avec la mort, ainsi que parlent quelques saints Pères : *Ludere cum morte*. Dans toutes ses lettres, dans toutes ses méditations, il y a ordinairement quelque mot qui fait voir qu'il en faisait son affaire principale. Il écrivait, par exemple : « Je suis vieux, il faut mourir » ; ou bien « Dans peu je ne

serai pas au monde ; il faut aller rendre compte de ma misérable vie, je n'ai point encore de bonnes œuvres et il me faudra bientôt mourir ; mes jambes ne sont plus bonnes que pour aller au tombeau ; ne pensez point à une santé et à une vie inutile comme la mienne, demandez à Dieu qu'il me prépare une bonne mort, plutôt que de me donner une plus longue vie», etc.

Lorsqu'il se vit hors d'état de suivre le train de la Communauté et d'agir librement pour les affaires, il se prépara à cette heure prochaine avec encore plus de soins, non par aucun exercice particulier, mais seulement par ceux de la Communauté et par le poids de sa charge, dont il s'est occupé jusqu'au dernier jour de sa vie. On a remarqué avec édification que, ne pouvant plus aller à l'examen général, il le faisait à genoux ou même dans le lit, avec le frère infirmier, lorsqu'il était alité, observant tous les cinq points, disant toutes les prières et se faisant lire le sujet de la méditation, comme s'il eût été à la Communauté. Il faisait aussi faire lecture à sa table et n'omettait aucun examen [413] particulier ni aucune des autres observances prescrites par nos Règles. Il a célébré la sainte messe jusqu'à l'extrémité et a eu le bonheur de l'entendre et d'y communier la veille de sa mort, fête de l'Annonciation de la très sainte Vierge. Le lendemain matin, si on le lui eût permis, il eut encore fait ses efforts pour l'entendre et pour dire son bréviaire ; mais le moment du repos et de la cessation du travail était proche. Le mardi, 26 mars, vers neuf heures du matin, il fut attaqué d'une grave fluxion de poitrine. On ne lui dissimula point le danger où il était et il n'en fut point surpris. Il fit appeler M. de la Salle qui le réconcilia et il accepta avec paix la proposition qu'on lui fit de recevoir les derniers sacrements.

M. de Saint-Paul, assistant de Saint-Lazare, lui donna le saint Viatique, accompagné de quatre ou cinq ecclésiastiques seulement, pendant que la Communauté était à table. Le médecin désespéra bientôt de le sauver, et la fluxion croissant sans cesse menaçait de l'étouffer en peu d'heures. À midi et demi on sonna pour appeler la Communauté, qui assista à l'administration du sacrement de l'extrême-onction ; il le reçut avec grande piété et humilité.

M. de Saint-Paul lui ayant demandé sa bénédiction pour toute la Compagnie, il ôta son bonnet et la donna faisant le signe de la croix sur lui-même, selon sa coutume, et il recommanda l'observance des Règles, la charité et la dévotion à la très sainte Vierge.

M. Durand s'étant aussi approché pour recevoir sa bénédiction pour la Communauté des Filles de la Charité, il la lui donna de la même façon et dit quelques paroles que personne ne pût entendre, n'étant pas assez distinctes. Ayant peu après jeté les yeux sur un de nos frères qui était à la ruelle de son lit, il commença le *De profundis* et regarda ce bon frère, comme pour l'inviter à dire son verset ; mais celui-ci lui ayant dit que le médecin ne voulait [414] pas qu'on le fit parler, il continua tout seul d'une voix encore plus éteinte avec les versets et l'oraison.

Il répéta aussi avec beaucoup de peine et une grande ferveur plusieurs fois le *Pater* et l'*Ave* et les oraisons à la très sainte Vierge qui commencent par ces paroles : *Memorare, o piissima Virgo, et Maria mater gratiæ*. Avec grande dévotion il dit le *Benedicite* des trois enfants de la fournaise, et l'on croit qu'il mourut en le récitant, parce que encore qu'on ne l'entendît plus articuler les paroles, il continuait cependant à remuer les lèvres, comme fait un homme qui prie en secret. Vers les cinq heures et demie du soir, on s'aperçut qu'il allait bientôt mourir ; on lui lit la recommandation de l'âme et peu après, sans aucune contorsion du visage ni des yeux, inclinant seulement un peu sa tête sur le chevet, il rendit son âme à Dieu. Il mourait dans le baiser du Seigneur, avec une parfaite résignation et tranquillité.

Quelque temps après, on ouvrit la cassette où doit se trouver le nom du vicaire général. Dès l'année 1693, il avait choisi M. Maurice Faure, supérieur de notre maison de Fontainebleau pour conduire la Compagnie après sa mort. On l'envoya aussitôt chercher, et le lendemain, à sept heures du matin, il célébra la messe et enterra le corps du cher défunt avec toute la simplicité et l'humilité qui peuvent orner une pompe funèbre, ce dont plusieurs ecclésiastiques et personnes de qualité qui y assistèrent furent surpris et édifiés.

M. le Vicaire général ayant communiqué cette triste nouvelle aux maisons de la Compagnie, leur demanda de lui envoyer les mémoires des vertus qu'ils avaient remarquées en ce très digne et vertueux Père ; et on a fait dix conférences sur ce sujet. Ce sont là les sources d'où on a pris tout ce que l'on a dit jusqu'ici et d'où on puisera encore tout ce qui reste à dire des vertus de M. Jolly dans la seconde partie. [415]

SECONDE PARTIE LES VERTUS DE M. JOLLY

CHAPITRE 1^{er}

DE SA CHARITE ENVERS DIEU ; DE SA PIETE ET DE SA FIDELITE AUX EXERCICES SPIRITUELS.

Les vertus de charité, de piété et de religion sont sans doute les premières et principales vertus du christianisme, puisqu'elles sanctifient l'homme parfaitement, l'unissent à Dieu et le disposent à se bien acquitter de tout ce qui appartient à son divin amour et à son culte. Dieu avait répandu avec abondance ces dons dans l'âme de M. Jolly. Il était comme tout pénétré de grâces ; son cœur a été embrasé de charité, et on peut dire que, corps et âme, il était toujours tout entier appliqué aux choses du service de Dieu. Il s'était fait une loi de s'exercer souvent dans les actes de son divin amour ; il ne manquait jamais, lorsque l'horloge sonnait, de tourner son cœur vers ce divin objet et il avait acquis l'habitude de recourir à Dieu presque en toutes les affaires différentes qu'il avait à traiter. Il ne le quittait jamais entièrement de pensée et d'affection, vivant dans une recollection habituelle, et dans un doux souvenir de sa divine présence. Il se tenait toujours attaché de cœur et d'esprit à son divin conseiller, et se maintenait dans le désir d'agir pour sa gloire avec un dépouillement de lui-même et un vide général de toutes les recherches des vanités ou de propre intérêt auquel il avait entièrement renoncé, non par un amour purement affectif et oisif, mais par les liens d'une charité active et robuste.

Parlant un jour familièrement à un des prêtres de sa Compagnie sur la façon de parler et d'agir de certaines personnes qui, se croyant fort élevées en grâces et en vertus, semblaient faire peu de cas de la vie active des autres, il dit : «Ils pensent que tout consiste à ne rien [416] faire et que ceux qui agissent et qui souffrent pour Dieu, n'essayent pas de se tenir unis à lui ; ils se trompent, car quel moyen de bien faire si l'on n'est pas uni à Notre-Seigneur, si l'on ne communique avec lui ? Ce n'est pas possible. Il faut de l'onction pour soutenir une action vertueuse ; mais pour devenir saint, il faut ne pas être oisif et paresseux : *Totum opus nostrum in operatione consistit.*

«Notre-Seigneur nous a donné pour gage de son amour, la fidélité à l'observance de ses Commandements, la victoire sur nos passions et le bon règlement de notre vie ; voilà le nœud de la difficulté, et c'est la preuve d'un amour solide : *Probatio dilectionis est exhibitio opens.*»

En conséquence de cette persuasion de la nécessité de l'union de l'âme avec Notre-Seigneur pour la fécondité dans les bonnes œuvres, il s'est appliqué toute sa vie à une très grande fidélité dans les exercices spirituels. Jamais nous ne l'avons vu manquer à l'oraison mentale qu'il a faite toute sa vie avec la Communauté, avec une modestie et un recueillement qui ont édifié tous ceux qui ont eu l'avantage de la faire avec lui, jusque-là que plusieurs étant infirmes ne faisaient autre chose que le considérer et unir leur cœur au sien. Il ne s'en abstenait jamais, quelque pressées que fussent les choses qu'il avait à faire. Lorsqu'il allait aux champs, il disait toujours le *Veni Sancte Spiritus*, et écoutait la lecture du sujet avant que

d'aller célébrer la sainte messe. C'est en faveur de ce saint exercice qu'il ne reposait jamais le matin, dans l'appréhension, disait-il, que s'il venait à différer, la nécessité des affaires ne lui ôtât le temps de vaquer à un si saint et si nécessaire exercice. Il eût bien souhaité que tous l'eussent pu imiter en cela ; il a même écrit quelques lettres aux supérieurs et visiteurs des maisons de la Compagnie pour leur marquer qu'il n'y avait rien de réglé là-dessus dans la Congrégation et que dans l'usage qu'on laissait introduire [417] à Saint-Lazare de reposer une ou plusieurs fois la semaine, on avait égard aux besoins des personnes. Il ne reposait pas, même s'il avait été fort incommodé ; et on l'a vu venir à la salle encore tout malade pour faire l'oraison avec la Communauté, faisant peu de cas de la peine du corps pourvu que son esprit fut uni à Dieu et la famille aidée de sa présence.

Il paraît, par ses résolutions et par quelques papiers de dévotion, et beaucoup plus par la ferveur uniforme de sa sainte vie, qu'il ne se contentait pas d'être présent à l'oraison avec les autres, mais encore qu'il s'efforçait de la faire parfaitement et d'en tirer le fruit que Dieu lui préparait. Il appuyait beaucoup sur les actes d'adoration et d'humilité ; il s'établissait à loisir en la présence de Dieu, il écoutait l'esprit de Notre-Seigneur ; puis il goûtait la pureté des maximes évangéliques et il s'affectionnait sur toutes choses à l'humiliation de Notre Seigneur Jésus-Christ, souffrant, pauvre et humilié. Il faisait tous ses efforts pour former les jeunes gens à cet exercice, leur en marquant la méthode, les reprenant des fautes qu'ils y avaient commises, et leur découvrait les pièges que le démon leur tendait. Étant fidèle à faire, dès le matin, sa préparation prochaine et sa bonne vie étant une préparation éloignée fort excellente, il n'avait pas de peine à entrer dans le sujet.

Il estimait sur toutes choses la pratique qu'ont quelques uns de beaucoup prier et rebattre souvent les mêmes choses jusqu'à ce qu'elles entrent au cœur, et de prévoir les différentes actions de la journée, afin de se disposer à les faire chacune dans l'esprit qui lui est propre. Il remarqua expressément qu'au sortir de la méditation, il était tout autrement disposé que dans un autre temps, et il se proposait de conserver tout le jour quelque chose de cette sainte disposition, ou de s'y renouveler souvent par de fréquentes et dévotes oraisons jaculatoires et par la pratique de ses résolutions. A ce sujet, il disait souvent ce beau mot de saint François [418] de Sales : «Les vertus méditées et non pratiquées nous enflent l'esprit au lieu de sanctifier nos cœurs .»

Il était aussi fidèle à ses lectures spirituelles et à ses examens généraux et particuliers qu'à ses méditations. Il avait un livre spirituel fixé par son confesseur ou par son Directeur, et il ne manquait point d'en lire tous les jours quelques pages, en observant tout ce qui est prescrit par nos Règles.

Il faisait la lecture du Nouveau Testament, à genoux, dans sa chambre, et fort éloigné de sa table, pour ne se point appuyer. On l'a vu aussi très souvent faire sa lecture de l'Imitation de Notre-Seigneur, assis sur le bout de sa chaise, tenant comme un jeune séminariste, le livre dans ses mains, avec une rare modestie et toute la tranquillité d'un homme qui n'aurait point eu d'autres occupations.

Lorsqu'il ne pouvait se trouver aux examens particuliers avec la communauté, il ne manquait jamais de rester à l'église ou à la salle, après le repas, pour y vaquer. Pour l'examen général, jamais il n'y a manqué, pas même à certains jours où il rentrait à la maison, après huit heures sonnées, préférant cet exercice au besoin qu'il avait de prendre son repas ou de se délasser. Le soin qu'il avait de faire précéder de la prière chacune de ses actions principales, et cette attention continuelle à la présence de Dieu, duquel il ne perdait jamais entièrement le souvenir, faisaient naître dans son âme une douce tranquillité et une sérénité non pareille. Tout son extérieur conservait un maintien sérieux, grave et dévot, qui édifiait merveilleusement et maintenait chacun dans le respect.

Il était surtout admirable à l'église, lorsqu'il disait la sainte messe, ou qu'il officiait aux grandes fêtes. Il paraissait tout absorbé en Dieu et dans un maintien plein de religion.

Plusieurs personnes, assistant à sa messe à Saint-Lazare, ou à Notre-Dame de Paris, lorsqu'il y allait la célébrer, à l'exemple de M. Vincent, les samedis de l'ordination, étaient touchées de dévotion, et ceux qui ne la [419] connaissaient pas, demandaient qui est ce prêtre de grande taille qui a dit la messe si dévotement ; cet homme, ajoutaient quelques-uns, semble vivre en ange et comme un saint. Ceux qui le connaissaient n'en étaient pas moins touchés, sachant combien sa vie était conforme à la sainteté de cette divine action. Lorsqu'il fit les obsèques de Mgr de Bassompierre, évêque de Saintes, dix ou douze prélats s'y trouvèrent. Plusieurs eurent presque pendant tout l'office les yeux arrêtés sur lui, pour admirer sa modestie, la religion et la dévotion qui étaient peintes sur son visage, et reluisaient dans toute son attitude. Au service de Mgr Michel Le Tellier, chancelier de France, qui fut fait en l'église de l'Hôtel-Royal des Invalides, quarante prélats qui s'y trouvèrent admirèrent aussi sa modestie.

Non seulement il s'acquittait de ces divins offices avec les dispositions saintes que nous avons dites, il y joignait aussi la bonne grâce extérieure et une très exacte pratique des moindres cérémonies, ne manquant presque jamais à aucune. Il désirait aussi que tous les officiers y fussent exacts, et voulait que chacun chantât dévotement, et qu'on évitât d'anticiper les uns sur les autres ; sur quoi il donnait de très sages avis, et faisait même quelquefois des corrections pressantes. Il excellait à voiler les fautes qu'on y commettait, à redresser ses officiers et à les attendre pour faire les actions communes avec ensemble. Il répandait, dans les conversations avec le prochain, une partie de cette onction qu'il avait puisée dans sa source au saint sacrifice de l'autel qu'il a célébré tous les jours de sa vie, même en ceux auxquels il se faisait saigner ou prenait quelque médecine, sans jamais s'en dispenser jusqu'à la dernière extrémité ; on l'a vu à l'autel, épuisé, tout en sueur, et presque à demi mort. Ayant été enfin obligé de céder à la faiblesse de son corps et aux raisons des infirmiers, il s'abstint de célébrer la sainte messe ; mais il voulut toujours l'entendre, ayant eu le bonheur de communier la veille de sa mort. [420] C'en'est pas qu'il fût arrêté à ses désirs en fait de dévotion mais l'amour ardent qu'il avait pour l'humanité sacrée de Notre-Seigneur, cachée pour notre sanctification dans cet auguste sacrement, l'emportait sur les autres considérations.

Il était très exact à saluer Notre-Seigneur au Saint Sacrement lorsqu'il allait en ville ou qu'il en revenait. Il faisait cette sainte action d'une manière qui édifiait beaucoup, ôtant sa calotte et s'inclinant comme pour s'anéantir devant Dieu dans un saint recueillement l'espace de deux ou trois *Pater* qu'il employait pour recommander à Notre-Seigneur les affaires qu'il avait à traiter en ville. Au retour, il ne manquait pas d'employer à peu près autant de temps en actions de grâces. En voyage, il priait presque toujours les yeux fermés et caché dans le fond du carrosse, faisant fermer les vitres et le rideau de son côté pour ne pas être aperçu. Lorsqu'il entra chez les personnes de qualité pour des affaires difficiles, il priait pendant quelque temps avant que d'entrer, pour recommander l'affaire à Notre-Seigneur en qui il avait mis toute sa confiance, s'efforçant d'agir toujours sous sa dépendance et par le mouvement de sa grâce. Il s'unissait en esprit au même Seigneur pour dire son bréviaire, afin de le réciter avec plus de piété et d'attention, et il cessait toute autre action et fermait les yeux aux choses visibles afin de se recueillir avant de le commencer. Il avait encore cette louable coutume de faire précéder cette récitation de quelque lecture spirituelle afin de se recueillir de plus en plus et de se mettre en état d'exercer saintement cette grande fonction des Saints et des Anges qui n'ont dans le ciel d'autre occupation que de louer et de bénir Dieu.

Il ne pouvait souffrir aucune précipitation dans la récitation de l'office divin, non plus que dans les prières de la Communauté. À une époque, s'étant aperçu qu'on allait un peu vite dans les prières communes de la maison, il en [421] reprit cinq ou six fois de suite au chapitre et aux conférences ; puis, voyant qu'on ne s'en corrigeait pas entièrement, il fit écrire ses intentions et les fit lire à l'obéissance. Il y recommandait de s'écouter les uns les autres pour être uniformes dans le ton, et pour commencer et finir ensemble ; de ne point traîner, et, ce qui mérite encore plus d'attention, de ne point anticiper.

Il ne parlait jamais à l'église, quelque nécessité qu'il y eût, et lorsqu'il est arrivé à quelqu'un de l'y aller interrompre pour quoi que se soit, ou de la part de qui que ce fût, il ne répondait point, mais il se levait aussitôt, ôtait sa calotte, faisait la génuflexion, sortait de l'église et demandait, étant sorti, ce que l'on désirait. Il avait le silence dans le saint lieu si fort à cœur qu'il ordonna que les fêtes et dimanches, un ecclésiastique de la Compagnie demeurât dans la nef, pour y maintenir l'ordre, empêcher les immodesties et tous les discours pendant les divins offices, notamment pendant les vêpres. Lorsqu'il était obligé d'aller dans les autres églises de Paris pour y assister à quelque grande solennité ou à un office des défunts pour quelque personne de marque, il y édifiait tout le monde par sa modestie, par son silence et son respect pour la présence de Notre-Seigneur dans le Saint Sacrement. Il se tenait pour l'ordinaire à genoux, et cela pendant des heures entières.

Dans les circonstances extraordinaires, sa piété, déjà si soutenue, croissait encore, et ses désirs, parfois, surpassaient ses forces. On l'a vu à Notre-Dame de Paris, le samedi avant la fête de la Très-Sainte-Trinité, lorsqu'on célébrait le jubilé accordé par Notre Saint Père le Pape Alexandre VIII, s'efforcer d'arriver jusqu'à la chapelle dédiée à la très sainte Vierge, nonobstant la foule du peuple qui l'incommodait beaucoup. Il y dit la sainte messe et distribua ensuite la communion pendant plus d'une grosse demi-heure, quoiqu'il fût déjà fort caduc et qu'il eût grande peine à se tenir sur les jambes. On l'a vu depuis aller à pied [422] à la paroisse de Saint-Laurent faire ses stations pour un autre jubilé, y rester si longtemps et en revenir si las et si fatigué, qu'à son retour il tomba dans un évanouissement, dont il eut bien de la peine à revenir. Tout ce qui appartenait, de loin ou de près à Notre-Seigneur, lui était fort cher et très vénérable ; lorsqu'il trouvait des images des saints ou même des papiers de dévotion lacérés, il ne voulait pas qu'on les foulât aux pieds. Nous devons, disait-il, faire notre principal du règlement et des saintes pratiques de la Compagnie, laisser toutes nos dévotions particulières pour bien observer nos règles ; faire plus d'état par exemple de s'empêcher de parler sans permission à des personnes de notre connaissance que nous trouverions dans les corridors que de prendre vingt disciplines ; s'acquitter avec autant de soin du moindre petit office, et l'honorer autant que s'il s'agissait de la charge de Supérieur de la maison, car notre perfection ne consiste pas dans notre propre volonté qui se trouve bien souvent dans ces choses, mais dans celle de Dieu, laquelle, nous en sommes assurés, est dans nos règles et pratiques.

Notre Seigneur Jésus-Christ était, comme nous avons dit, son premier conseiller, son cher Maître et l'unique objet de ses vœux. Voici un acte écrit de sa propre main, par lequel il se dédiait et consacrait entièrement à son cher Sauveur : «Je vous adore, mon Seigneur Jésus-Christ ; je me donne tout à vous pour vous appartenir par un droit irrévocable et je me veux donner maintenant et à jamais, de telle sorte que je ne puisse en rien disposer de moi sans vous, comme esclave, comme hostie et comme créature, puisque vous avez sur moi des droits de Dieu. Je vous donne mon esprit, ma chair et tout ce que je suis ; et tout cela pour vous-même, ô Dieu ! pour l'Église, pour la Congrégation, pour tous ceux que vous me ferez rencontrer et pour toutes les choses que vous m'adresserez, desquelles j'userai en vous, comme vous-même, s'il m'est possible, [423] contre le péché, contre le monde, la chair, la paresse, l'orgueil, la vanité, l'amour des choses présentes et la convoitise des yeux. Ainsi soit-il.»

Après le Fils, disait ce dévot prêtre, il faut préférer à tout sa sainte Mère et la nôtre ; il faut l'estimer comme Mère de Dieu, l'aimer tendrement comme notre bonne Mère, imiter ses vertus et surtout sa pureté, son amour, sa tendresse pour Notre-Seigneur son Fils. «Je reconnais, disait-il, avoir tout reçu de Jésus par les mains de Marie. Je dois à la très sainte Vierge ma conservation, ma vocation, tant d'autres grâces reçues de Dieu par son entremise ; je dois donc recourir à elle en toutes occasions, la louer, exciter les autres à sa dévotion. C'est la Mère de Dieu, c'est la mienne, je lui serai toujours dévot et demanderai par son moyen les grâces et, dès à présent, celle de rechercher en toutes choses l'amour de mon Dieu et de

promptement résister aux attaques de la vanité.» Il disait tous les jours une partie du Rosaire. Il ne quittait point le chapelet qu'il avait à la ceinture, en quelque endroit qu'il allât, à la Cour, à l'assemblée des Dames de Charité, en Sorbonne, et partout ailleurs il n'avait en cela aucun respect humain, ni aucun égard à ce qu'on aurait pu dire de lui, défendant même aux étudiants de rien dire qui pût dégoûter leurs frères de cet ancien usage auquel nos vénérables Supérieurs généraux M. Vincent et M. Alméras avaient été si fidèles, que la Compagnie en eût fait une règle, si pour de bonnes raisons on n'eût jugé à propos de laisser cette pratique au gré de chacun. Il ne cédait en rien à personne dans cette dévotion. Après la messe, il s'agenouillait devant l'autel de la Très-Sainte-Vierge et y faisait une partie de son action de grâces. Après les vêpres des dimanches et des fêtes, il s'y agenouillait encore quelque temps avec les étudiants. Lorsqu'il passait devant l'église de Notre-Dame de Paris, il faisait arrêter le carrosse et allait la saluer devant sa chapelle, pour lui recommander les affaires de la [424] Compagnie. Il assistait à l'office les jours de sa fête, encore qu'il n'officiât point. Le vendredi, après le chapitre, il venait à l'église pour y adorer Notre-Seigneur au Très Saint Sacrement et saluer la très sainte Vierge avant que monter en sa chambre pour y faire sa méditation. Il aimait tendrement ceux qui aimaient et honoraient particulièrement cette «Mère de la belle dilection» ; il se plaisait à les entendre parler les jours de ses fêtes sur ses vertus, ses grandeurs et ses grâces. Il la considérait comme la très bonne Mère de la Compagnie, laquelle il lui recommandait très instamment lorsqu'elle était en danger d'éprouver quelque dommage considérable.

Il avait une vénération profonde pour la personne, la vie et les actions de notre vénérable Père et très digne instituteur M. Vincent. Comme pendant la vie de celui-ci, de même, après sa mort, il avait la coutume de dire : «M. Vincent agissait ainsi ; il accordait ou refusait pareilles choses» : c'était sa règle de conduite. Ceux qui l'ont examiné avec plus d'attention ont reconnu que, de cette manière, il faisait plus gouverner M. Vincent qu'il ne gouvernait lui-même, étant très fidèle observateur des Règles, des Constitutions et de tous les avis de ce très digne Instituteur ; n'ayant ni vues, ni raisons, ni prudence contre les vues, les raisons et la prudence de ce cher Père des Missionnaires. Il avait pour lui non seulement une estime humaine, mais un respect religieux qui l'amenait presque tous les jours sur son tombeau pour le consulter sur les affaires, et le prier de gouverner d'en haut lui-même la Compagnie, et de lui obtenir toutes les grâces nécessaires suivant les circonstances. Il y allait dans les grandes affaires, accompagné de MM. les Assistants, comme à l'oracle qu'ils devaient consulter. Il y envoyait les Missionnaires tentés ou découragés, afin qu'ils y fussent secourus et que la vertu des cendres de ce saint corps réveillât en eux la vigueur de leur premier esprit : ce qui lui a souvent réussi. [425]

Voilà quelles étaient la charité, la piété et la religion de feu M. Jolly. Plaise à Dieu nous faire part de ces grandes et solides vertus, sans lesquelles toute chair n'est, suivant la parole de l'Écriture, que comme l'herbe qui se dessèche, et avec lesquelles les moindres enfants de l'Église sont devant Dieu ses plus fidèles serviteurs et ses très chers enfants.

CHAPITRE II

SA GRANDE CHARITE POUR LE PROCHAIN TANT DU DEDANS QUE DU DEHORS
DE LA COMPAGNIE.

Nous avons reçu ce commandement de Dieu que «qui aime Dieu doit aussi aimer son frère» ; et le Saint-Esprit nous assure par la bouche du bien-aimé disciple saint Jean que «celui qui n'aime pas son frère, qui est une image de Dieu qui tombe sous les sens, ne peut point aimer Dieu qu'il ne voit point». C'est ce que feu M. Jolly a souvent inculqué dans les

conférences qu'il a faites sur ce grand et important sujet de la charité du prochain. La perfection de la loi c'est la charité : «Nous sommes, disait-il, dévoués à cette vertu ; il faut nous conformer à notre devoir. Cette vertu est notre bien et notre trésor, c'est un bien que personne ne nous peut ôter.» Il s'est enrichi sans doute lui-même de cette sorte de richesses, puisque toute sa vie a été partagée entre les exercices de l'amour de Dieu et ceux de la grande charité qu'il avait pour son prochain. Il l'envisageait non point selon l'homme, mais selon Dieu ; non selon les sentiments de la nature, mais selon les lumières de la foi. Il avait pour premier principe cette grande maxime de saint Augustin et des autres maîtres de la vie spirituelle que Dieu nous dit sans cesse au fond du coeur et dans les saintes Écritures

«Rendez à ceux-ci ce dont vous m'êtes redevables ; je vous tiendrai compte du moindre bon office que vous aurez rendu au plus petit de mes frères, comme si je l'avais reçu de vous en ma propre personne.» [426]

«C'est dans cette vue de reconnaître les bienfaits reçus et d'obliger Notre Seigneur Jésus-Christ que notre charitable Père s'est occupé de tous les besoins de ses enfants et qu'il a étendu sa charité jusque sur les étrangers. Voici une excellente pratique qu'il s'était prescrite sur ce sujet : «Je dois, disait-il, chercher Dieu uniquement en toutes choses, ne point craindre le mépris ni m'en affliger ; me réjouir beaucoup du bien du prochain ; et, parce que je ne puis rien faire, il me faut prendre part au bien que font les autres, prier continuellement pour eux, leur porter une affection tendre, m'affliger de leurs indispositions et les assister en tout ce qui me sera possible.» Il pouvait bien dire comme le saint Apôtre parlant aux fidèles : «Qui est-ce qui est infirme que je ne le sois avec lui ? Qui est-ce qui souffre quelque déchet dans la vertu et dans les dons de Dieu que je n'en souffre un tourment insupportable ? Je me réjouis de votre abondance, je m'afflige de vos pertes, vous m'êtes aussi chers que mes propres entrailles, et qui vous touche me blesse dans l'endroit qui m'est le plus sensible.»

Il ne voulait pas qu'on épargnât rien pour les soulagements nécessaires ou même pour les petites consolations des malades. Un jour un des infirmiers lui parlait d'un jeune séminariste qui avait une grande débilité d'estomac, et lui disait qu'il y avait un fort bon remède pour ce mal-là, mais qu'il était fort cher ; M. Jolly l'arrêta avec une sorte d'indignation, lui disant : «À quoi pensez-vous, mon frère ! S'il n'y a plus d'argent dans la maison, nous vendrons nos calices ; mais faites ce qu'il faut, et ne vous mettez pas en peine de ce que les drogues coûtent.» Il a envoyé quelques-uns prendre l'air à la campagne et d'autres aux eaux de Forges et de Bourbon, avec beaucoup de sollicitude. Et s'il s'est montré tant soit peu retenu à accorder quelque soulagement extraordinaire il est sûr que ç'a été plutôt par crainte de nuire à la Compagnie que par aucun [427] sentiment de dureté ou d'indifférence pour les personnes auxquelles il était fort affectionné ; mais il craignait qu'on ne devint sensuel, et que le trop grand soin du corps n'affaiblît en nous la ferveur de l'esprit et ne nous fit négliger notre perfection et le salut de nos âmes.

Comme il n'avait point ces ménagements à garder dans les soins qu'il a pris de la sanctification de ses chers enfants, aussi sa charité a-t-elle été sans bornes à cet égard. La parole et l'exemple sont les deux grands instruments du salut du prochain. Notre très honoré Père ne parlait pas beaucoup, mais le peu qu'il disait était solide, sentencieux, plein de piété et très propre aux temps, aux lieux et aux personnes, ainsi que chacun a pu remarquer dans ses conférences et dans les lettres qu'on recevait de lui. Quant à l'exemple, c'était le fort imprenable où M. Jolly s'est toujours trouvé bien retranché. La piété la plus scrupuleuse des séminaristes, la curiosité la plus attentive des étudiants, ni même la plus exacte critique des personnes les plus avancées en âge, ne pouvaient trouver en lui de quoi colorer un de ces défauts qui font perdre quelque chose de l'estime due aux grands serviteurs de Dieu. Il n'était pas même sujet à ces petits manquements extérieurs qui ne touchent point le fond de la sainteté. On verra, dans un autre endroit, qu'il était le modèle d'une parfaite exactitude et d'une entière ponctualité, ne faisant rien à l'extérieur qui pût mésédifier personne. Il n'est pas facile

de dire combien ses paroles ont été utiles au prochain : quelques uns de ses enfants déclarent que les lettres qu'il a eu la charité de leur écrire leur ont donné la guérison du corps et de l'âme, les délivrant parfois de la tristesse qui les abattait, ou faisant passer les tentations qui les pressaient ; d'autres lui mandaient qu'ils étaient confus de la charité et de la patience avec lesquelles il les a traités, malgré leurs défauts et le peu de soin qu'ils avaient pris de se corriger. Tous avouent que quelque mal qu'on s'imaginât avoir [428] reçu de sa main paternelle, il s'appliquait à refermer la plaie et guérissait la blessure par une de ses lettres, ou par une entrevue. Il avait bonne opinion du mérite de ses enfants, il les honorait tous, il ne parlait mal d'aucun, et lorsqu'il était obligé d'en parler, c'était, comme il disait, avec la précaution des chirurgiens qui coupent des chairs mortes et les séparent des muscles et des tendons. Il leur pardonnait les fautes qu'ils avaient avouées, comme nous souhaitons que Dieu nous les pardonne, c'est-à-dire qu'il les éloignait de sa pensée, pour ne plus s'en souvenir jamais. Il ouvrait le cœur de ses enfants en leur demandant leurs prières et leur conseil avec empressement, et recevait les avis qu'ils lui donnaient avec bonté et témoignage d'une cordiale reconnaissance. Il supportait patiemment le défaut de respect, les manques d'égards qu'on pouvait commettre à son égard, ou s'il en reprenait quelquefois, c'était avec douceur. Il avait toujours l'oreille ouverte pour entendre qui que ce fût qui voulût répandre son cœur affligé dans le sien afin d'en recevoir quelque soulagement, et il ne se plaignait point qu'on lui fût importun.

Une personne lui ayant écrit d'un style injurieux et méprisant, il lui répondit avec douceur et charité, et prit le soin de lever ses doutes et de guérir ses faux préjugés, rendant témoignage à la vérité et ne disant rien qui fût capable d'aigrir cet esprit mal disposé. Voici ce qu'il écrivait : «Vous vous plaignez de nouveau, Monsieur, de ce que je n'ai pas voulu consentir à votre demande de venir à Paris ; cela est véritable, mais non pas que je l'aie fait par aucune aversion que j'eusse pour vous, mais parce que cela n'est pas convenable, pour les raisons que j'ai alléguées. Vous n'avez manqué de rien où vous avez été, et on ne vous laissera manquer de rien tout le temps que Dieu vous conservera en vie, que nous souhaitons être fort longue.» — Un autre ayant mis ou fait mettre entre les mains de l'Admoniteur du Supérieur général un exposé de ses griefs, l'Admoniteur [429] ne les trouvant pas raisonnables, les réfuta tous les uns après les autres, ce qui offensa fort celui qui les avait donnés ; et alors, prenant l'Admoniteur à partie, il écrivit aussitôt au Supérieur général pour en avoir raison. Le bon M. Jolly, qui n'avait pas lieu d'être fort content de ses procédés, lui répondit cependant avec autant de charité et de désintéressement que s'il n'eût eu aucune part en cette affaire : «J'ai lu, Monsieur, lui dit-il, les lettres que vous m'avez adressées, et, pour vous dire la vérité, je n'y ai rien trouvé d'offensant, ni qui puisse altérer la charité qui est entre vous et M. mon Admoniteur. Il vous dit ses sentiments sur votre Mémoire avec respect, et c'est seulement entre vous et lui. Si, dans les réflexions qu'il a faites sur ce Mémoire, vous trouvez qu'il ne dise pas vrai, vous pouvez vous plaindre de lui ; mais, s'il vous dit la vérité, il me semble que vous ne devez pas trouver mauvais qu'il vous désabuse de votre persuasion non véritable, de crainte que vous n'engagiez votre conscience en débitant des choses contraires à la réputation de votre prochain, sans être assez assuré qu'elles soient vraies ; car, dans la vérité, vous avez dit les choses contenues dans ledit Mémoire à plusieurs personnes ; on en a la certitude en mains.» Il est peu de gens qui n'eussent mortifié en pareille occasion un homme mal fondé et téméraire comme celui-là ; mais la grande charité de notre Père le porta à traiter avec douceur une personne qui avait mérité d'être réprimandée fortement.

Ces deux exemples suffiront pour donner une juste idée de ses charitables réponses en d'autres occasions semblables ; il traitait toujours alors le prochain avec bénignité. Il disait que la cordialité, l'affection et le support sont les moyens de vivre en union et charité, et qui donnent ce grand avantage, dont jouissent les vrais chrétiens, de faire qu'en plusieurs personnes il n'y ait qu'un cœur et qu'une âme ; cela, disait-il, faisait qu'on se remettait

volontiers les [430] petits déplaisirs qu'on recevait les uns des autres, et qu'on compatissait aux faiblesses du prochain.

Il était fort clairvoyant, et les misères corporelles et spirituelles de ses enfants ne lui échappaient guère. Aussitôt qu'il les avait aperçues, il y faisait pourvoir. Il conseillait la retraite aux jeunes gens en qui il remarquait de la dissipation ; il éloignait ceux qui avaient quelque attache aux lieux et aux emplois ; il séparait les personnes trop unies pour les rendre libres et plus capables du service de Notre-Seigneur. Il humiliait les personnes altières qui paraissaient un peu trop attachées à leurs sentiments ; il encourageait fort agréablement celles qu'il savait être pusillanimes ; et, se formant lui-même sur les instincts de la charité, soit qu'il louât, soit qu'il reprît quelqu'un de ses enfants de ses défauts, quelque différents que fussent les traitements qu'il leur faisait, il n'avait pour tous qu'un seul amour : *Diversis diversa exhibens, diligebat universos.*

Il avait le même soin des besoins du corps ; s'il apercevait quelqu'un qui eût des habits rompus ou qu'ils ne fussent pas assez chauds, ou assez propres, il en donnait avis aux officiers et y faisait apporter remède. Il envoya, en 1689, un prêtre de la Compagnie pour soulager quantité d'Allemands prisonniers de guerre, à Châlons-sur-Marne, qui mouraient presque tous d'une maladie pourpreuse fort maligne et qui se gagnait aisément. Il eut soin de faire faire un médicament contre la peste et l'envoya au supérieur de cette maison, lui ordonnant d'en faire prendre, non seulement à ce prêtre qui était toujours exposé, mais encore à toutes les personnes de la famille, de crainte que par la conversation familière avec ce cher confrère, ils ne vinssent à être victimes de quelque vapeur maligne.

Les personnes tentées contre leur vocation ou autrement, lui ont fourni beaucoup d'occasions d'exercer cette tendre charité et compassion qui lui faisait ressentir leurs maux et y apporter les remèdes les plus propres et les plus efficaces. [431] Il leur écrivait ordinairement de sa propre main, et ces lettres-là étaient toujours plus tendres et plus paternelles que toutes les autres. On en a recueilli plusieurs de cette sorte, mais il serait trop long de les rapporter ici. En voici seulement un fragment qui pourra suffire pour nous faire entrevoir les tendresses de son cœur paternel pour ses chers enfants lorsqu'ils étaient tentés : «Votre lettre du 24 de ce mois m'a affligé (écrit-il à un prêtre qui avait été contristé par un supérieur), voyant qu'on vous a donné sujet de vous plaindre, et que quand vous avez dit que vous auriez recours à nous, on vous a répondu que je n'étais plus en état de rien faire. Je l'ai toujours été peu ; mais, Dieu merci, je ne suis pas encore si caduc que je n'aie de la force, puisqu'on me souffre dans la place où je suis, pour faire justice à ceux de notre Congrégation à qui on fait tort. Si M. N... vous a dit que vous étiez inutile dans notre Congrégation, il a mal parlé ; nous vous y regardons comme rendant service, par vos bons exemples et votre fidélité à faire ce dont on vous prie. Vous ne devez pas juger de toute la Congrégation par le procédé d'un particulier. J'espère que vous aurez, de mondit sieur N..., toute la satisfaction que vous pouvez désirer. De plus, si vous avez besoin de quelque chose ou si vous n'avez pas été traité comme vous avez droit de l'être, mandez-le-moi et j'y pourvoirai. Vous êtes trop sage pour, après avoir demeuré tant d'années dans notre Congrégation et vous être offert à Dieu pour le servir toute votre vie, vous en repentir et demeurer en chemin au lieu d'achever votre carrière : Notre-Seigneur ne promettant la récompense à ceux qui le servent, sinon à condition qu'ils persévéreront dans son service jusqu'à la fin c'est ce que j'espère de vous, et je suis, etc.»

Toutes les autres lettres aux personnes tentées sont empreintes d'amour et de compassion ; elles ont presque toujours adouci l'amertume des cœurs affligés et remis dans le bon train ceux qui s'en étaient un peu écartés. [432]

La Charité étant une vertu universelle, comme parlent quelques saints Pères, elle ne pouvait pas se resserrer dans des bornes de la famille. Le bon cœur de M. Jolly s'était si fort dilaté, par l'exercice de cette vertu, qu'il ne reconnaissait pas d'étrangers ; les misérables

étaient chez lui comme appartenant à la maison par la communauté de la foi, *domestici fidei*, ainsi que s'exprime l'Apôtre, et il avait pour tous une grande compassion.

Par-dessus tout il avait un très grand zèle pour le salut des âmes ; il pria sans cesse à cette intention. Il recommandait presque à toutes les répétitions d'oraison le fruit des missions et la conservation et multiplication des ouvriers évangéliques : *Rogate Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam*. «Prions, disait-il, tandis que nos confrères travaillent.» «Je désirerais de tout mon cœur pouvoir aller comme vous, Monsieur, dit-il à un de ses prêtres, faire le catéchisme aux enfants pour la gloire de Notre-Seigneur. Il écrivait à un frère à Alger : «Ce que je puis vous dire en finissant cette lettre, c'est que si j'avais assez de force et de courage, je m'estimerais extrêmement heureux de pouvoir participer à vos saintes œuvres. Ma caducité et ma faiblesse m'excluant de cette grâce, j'aurai soin, en récompense, de vous offrir à Dieu dans le saint sacrifice de l'autel, et je tiendrai à grande grâce que vous m'offriez aussi de temps en temps à Notre-Seigneur.»

Il a poussé cette charité pour le prochain jusqu'aux actes héroïques. La peste ravageant la ville de Rome, en 1656, il se prépara à secourir les pestiférés, et se disposa auparavant à la mort. Il en écrivit en ces termes, le 26 juin, à notre très honoré Père M. Vincent : «Le mal contagieux dont il a plu à Dieu de commencer d'affliger cette ville a fait suspendre, pour quelque temps, tout commerce et les assemblées. Ces ordres et plusieurs autres qui se donnent tous les jours pourront, avec l'aide de Dieu, arrêter le cours du mal. Le Pape a fait faire à cette intention, des [433] prières ; nous avons jugé à propos de nous y associer, pour notre particulier, à l'exemple de ce que vous fîtes faire les années passées, à Saint-Lazare, disant une messe, et faisant une communion et un jeûne, chaque jour. Sa Sainteté a fait demander aux maisons religieuses ce que chacune pourrait donner d'assistance, tant pour l'administration des sacrements que pour le service des malades, en cas que le mal augmente ; et nous espérons bien recevoir les mêmes ordres. Je dis que nous espérons, parce que, par la miséricorde de Dieu, je ne sache personne céans qui ne désire sacrifier sa vie dans une action de si grande charité, et déjà cela m'a été instamment demandé. Je m'en vais m'informer comment se comportent les maisons religieuses bien réglées dans cette occasion, et puis nous demanderons à Notre-Seigneur la grâce de nous faire connaître ce que nous devons faire et de nous donner la force de le bien exécuter. S'il plaît à la divine Providence de disposer de moi, après vous avoir rendu les très humbles et très indicibles actions de grâces que je vous dois, Monsieur et très honoré Père, pour l'excès de bonté et de charité que vous m'avez témoignées, dont j'ai beaucoup de confusion, ayant toujours été fort indigne de l'honneur d'une telle bienveillance, je ne me mets pas en peine de vous recommander ma pauvre âme, parce que je suis certain de votre charité paternelle ; mais je vous supplie de faire faire, le plus tôt après ma mort qu'on le pourra commodément, le voyage que, de votre consentement, Monsieur, je vouai à Notre-Dame de Liesse, pour le bon succès de l'affaire de nos vœux ; ma pensée ayant été alors que, si l'obéissance ne retenait ici et que je ne pusse accomplir mondit vœu, je vous supplierais de faire faire ce saint pèlerinage par un autre.» La maladie s'augmentait de jour en jour. Trente-quatre médecins furent emportés ; les personnes les mieux gardées, furent celles que le mal attaqua avec le plus de malignité. Les secours manquant, la Congrégation dite de la Santé fut sur le point de faire [433] faire un commandement de la part du Saint-Père, aux religieux, de s'exposer ; mais quelques prélats suggérèrent un moyen plus doux pour les y amener, tels que de promettre le magistériat à ceux qui feraient le service quinze jours de suite ; de promettre des évêchés à ceux qui serviraient les malades pendant deux mois, et de restituer aux ordres religieux les petits couvents d'Italie, que le défunt Pape leur avait ôtés. «Si nous sommes appelés, ajoute M. Jolly, nous donnerons, Dieu aidant, ce que selon notre petit nombre on nous demandera ; et je suis bien assuré que, par la miséricorde de Dieu, tous ceux de la maison sont bien éloignés de désirer autre récompense que Dieu : faire autrement, surtout en de semblables occasions, c'est un grand aveuglement.»

Toutes ces saintes dispositions ne furent pas inutiles, quoique la chose en demeurât aux simples projets ; Dieu agréa la bonne volonté de M. Jolly et permit qu'il fût attaqué du mal peu de jours après. Il en guérit, par la miséricorde de Dieu, qui veillait aux besoins de notre Congrégation et voulait nous le conserver plus longtemps. Le charbon pestilentiel, qui parut d'abord fort ardent et très enflammé, s'éteignit en peu de jours et se purgea par un cautère, que le malade avait dès ce temps-là. Mais il lui resta de cette maladie une fluxion continuelle sur les jambes, qui lui a été un grand exercice de patience jusqu'à sa mort.

Ce n'est pas la seule fois que M. Jolly a secouru, par lui et par les siens, les personnes attaquées de maladies contagieuses. Cinq cents soldats hollandais ayant été pris par les troupes françaises, deux cent cinquante furent menés à Étampes, et presque aussitôt atteints de maladie pestentielle. M. Jolly en étant averti, en conféra avec Mme de Miramion, et ayant fait ensemble une petite somme de 20 écus, il envoya un prêtre et un frère de sa Congrégation, *in nomine Domini*, pour secourir ces pauvres étrangers. «Mais, ô Providence de mon Dieu ! s'écrie le prêtre qui eut [435] le bonheur d'être choisi pour cette bonne œuvre, je n'eus pas plutôt écrit l'état des choses, que Mme de Longueville en étant informée, nous envoya un abbé, avec des provisions. On fit un petit imprimé sur l'état de ces pauvres soldats ; Paris en fut touché, on fit un magasin de toutes sortes de vivres, et ces pauvres délaissés furent si bien soignés qu'il n'en mourut que quinze, encore eurent-ils le bonheur d'abjurer le luthéranisme avant de mourir, touchés qu'ils furent de l'exemple d'une si grande charité.»

Les soldats allemands, amenés de Fleurus à Châlons-sur-Marne, en bien plus grand nombre, touchèrent eux aussi ce grand cœur. Les prêtres de notre Congrégation qui étaient en cette maison lui marquèrent l'état déplorable de ces pauvres malheureux, et surtout la malignité de leur mal entièrement contagieux, qui avait fait mourir deux ou trois ecclésiastiques de la ville et, entre autres, M. de Buisson, docteur de Sorbonne et très digne vicaire général de Mgr l'Évêque de Châlons. Ils lui demandèrent la permission d'aider ces pauvres malades, au défaut des autres ecclésiastiques. M. Jolly refusa à deux des nôtres cette permission, et l'accorda à un troisième ; puis il y envoya en poste un prêtre allemand, et fournit par ce moyen à ces pauvres soldats les secours spirituels et corporels dont ils avaient besoin. Il y en eut plus de quatre-vingts qui firent abjuration de l'hérésie de Luther et en reçurent l'absolution avant de mourir. Les autres furent soulagés le mieux qu'il fut possible. M. Jolly souffrait beaucoup de ce que Mgr l'Évêque et le Supérieur du séminaire s'étaient exposés, sans grand profit, au danger d'extrême maladie. Il défendit à tous les autres de notre Congrégation de mettre le pied dans les cabanes où se trouvaient ces pauvres malheureux. Ce fut merveilleux de voir comment le prêtre destiné à leur secours et qui se tenait dans leurs loges, des demi-journées entières, n'y contracta point de mal, pendant que d'autres, pour y avoir demeuré seulement le temps [436] qu'il faut pour dire un *De profundis*, y contractèrent des maladies, presque toutes mortelles.

Les Anglais réfugiés en France à l'occasion des dernières révolutions arrivées dans leur royaume, ayant tout quitté pour sauver leur foi et leur religion, ont trouvé en lui un père et un puissant protecteur, qui ne se rebutait ni du nombre des misérables, ni de la grandeur de leur misère. «Ce serait chose bien fâcheuse, disait-il à un de ses prêtres, devoir en nécessité des gens qui ont tout quitté pour la religion, et de ne pas s'efforcer de leur tendre la main.»

Pendant les dernières disettes, il a mis plusieurs des prêtres et frères de sa Congrégation en mouvement pour reconnaître les besoins des pauvres qui mouraient de faim, et il a arraché des mains de la mort une infinité de pauvres gens qui succombaient de misère. Il a nourri, dans les dernières années de sa vie, les pauvres de trois provinces, auxquels il a fourni les grains nécessaires pour les semences, au moyen des aumônes des Dames de Charité.

Il semble même qu'il ait été destiné de Dieu pour être le bouclier des pauvres contre la fureur des éléments. Il a rétabli les maisons d'une infinité de pauvres incendiés. Il a réparé les

dommages que les inondations avaient causés dans les provinces. La rivière de Loire ayant fait de grands ravages dans l'Anjou, en 1689, il ordonna au Supérieur de notre maison d'Angers de se transporter sur les lieux et de lui faire un détail exact de l'état des pauvres villageois que cette inondation avaient frustrés de leur récolte, et il y pourvut le plus abondamment qu'il lui fut possible. — Ayant appris, en 1690, que la rivière de Seine avait inondé les villages de Gennevilliers et l'île Saint-Denis, il envoya de nos frères coadjuteurs reconnaître le besoin de ces pauvres gens, et leur fit porter un bateau de pains qu'il avait fait cuire dans la maison de Saint-Lazare. — Pendant les rudes hivers, il faisait distribuer, à certains jours marqués par semaine, du pain, du potage, des fagots, aux pauvres de la [437] paroisse de Saint-Laurent, et faisait visiter les malades et les pauvres honteux par des personnes fidèles, qui les soulageaient selon les ordres et les moyens qu'il leur en fournissait. Il donnait lui-même ses petits revenus à de pauvres monastères de filles, lorsqu'ils ne croyaient pas que ses parents en eussent besoin ; il faisait cette action de charité avec toutes les précautions de l'humilité chrétienne, mandant au Supérieur d'une des maisons de la Compagnie de leur faire ces aumônes sans leur laisser connaître d'où elles venaient. Il a beaucoup aidé à tenir bien fermés les cloîtres des pauvres monastères des filles. Il a procuré à quelques uns ce qui était nécessaire pour que chaque religieuse eût sa cellule particulière et son lit. Il a fourni d'ornements plusieurs églises désolées ; il a fait vivre quantité de pauvres curés dans des paroisses délaissées, par le moyen de quelques rétributions de messes qu'il leur procurait. En un mot, il veillait à tous les besoins des pauvres ; jamais on ne l'a vu reculer d'un pas lorsqu'il s'agissait de soulager leurs besoins. Il se ménageait de puissantes ressources auprès des personnes de la première qualité, auxquelles il communiquait les accidents de grêle, de stérilité, de maladies arrivées dans les différentes provinces du royaume : il subvenait ainsi aux besoins des particuliers et des villes entières.

Il exerçait cette charité à l'égard de nos bienfaiteurs d'une façon tout extraordinaire. Il prenait part à tout ce qui les regardait : il les visitait dans leurs maladies ; il les consolait dans leurs afflictions ; il les congratulait dans leur prospérité. On raconte même que, dans les visites fréquentes qu'il rendait à feu M. Husson, grand ami de notre Congrégation, lequel se recommanda à nous de vive voix et par lettres après sa mort, un Frère de la Charité l'ayant pressé de donner sa bénédiction à ce cher malade, il résista d'abord ; puis, cédant à ses importunités, il la lui donna, se servant des paroles du patriarche Jacob. «Plaise à Dieu, [438] ajouta-t-il que cela attire sur vous, monsieur, les bénédictions du ciel et de la terre.» Le malade reçut cette bénédiction avec une grande humilité ; il reprit peu à peu de nouvelles forces, et, à la première visite, M. Jolly le trouva debout hors de danger, bien résolu à tout souffrir pour Notre-Seigneur, et demandant à Dieu de plus grands maux, avec un égal secours de grâces et de patience. C'était une chose merveilleuse de voir ces deux bons amis et fidèles serviteurs de Notre-Seigneur s'entretenir ensemble de la vanité du monde et du bonheur de l'autre vie. — L'on ne peut dire combien M. Jolly a fait de semblables actes d'une charité vraiment reconnaissante.

Il obligeait aussi très volontiers les personnes auxquelles il n'avait point d'obligation particulière. On l'a vu relever de petits enfants, détourner des aveugles du danger, emporter des pauvres dans son carrosse à l'hôpital. Un jour, il défendit un laquais contre ses camarades qui lui reprochaient sa patrie comme un défaut, et il leur dit, avec une grande simplicité, qu'il y avait des honnêtes gens de tout pays, et qu'il ne fallait pas ainsi se faire du déplaisir les uns aux autres. — *Amor operatur si est ; si renuit operari, amor non est.*

CHAPITRE III

SA PROFONDE HUMILITE.

Nous ne pouvons pas mieux commencer le chapitre de l'humilité chrétienne, qui a fait le principal caractère de l'esprit et de la grâce de feu M. Jolly, que par les paroles qu'il a dites lui-même, après saint Ignace martyr, en une conférence qu'il fit sur cette vertu, dans la maison de Saint-Lazare, peu d'années avant sa mort. «Dieu, disait-il, imprime dans les âmes qu'il s'est choisies le caractère de sa sainteté, et ce caractère est l'humilité de Jésus-Christ ; comme au contraire le démon imprime sur ceux qui sont à lui son caractère, qui est l'orgueil ; c'est le cachet du diable.» [439] Cela étant, il faut convenir que ce cher Père et très humble Supérieur était véritablement marqué du sceau du Dieu vivant, puisqu'il a pratiqué pendant toute sa vie cette vertu si nécessaire de l'humilité avec un soin non pareil, et qu'il l'a possédée dans un degré fort éminent. — Toute la perfection de l'humilité chrétienne consiste à se mépriser soi-même, à aimer les humiliations, et à attribuer à Dieu et au mérite des autres tout le bien que l'on fait pour sa gloire et le salut des âmes : c'est ce qu'a fait notre très honoré Père et Supérieur général, M. Jolly.

Tous ceux qui l'ont connu ont avoué qu'il était un homme rare, un excellent sujet et un personnage d'un mérite supérieur. Feu MM Alméras et Blairon qui furent, en Italie, l'un son Supérieur et l'autre son Visiteur, en écrivirent à M. Vincent dès l'année 1649 presque en même temps, et lui en firent un portrait très avantageux. «M. Jolly, dirent-ils tous les deux, quoique fort éloignés l'un de l'autre, est un trésor de vertus ; parfaitement humble et mortifié, indifférent à tout, intelligent pour les affaires, homme de jugement et d'esprit à qui on se peut fier en toutes manières. Il est fort sage, respectueux au dernier point et fort discret. Il est un peu lent en ce qu'il fait, mais il le fait bien, et même parfaitement. Il a talent pour gouverner.» Voilà certainement un témoignage bien avantageux et non suspect de deux personnes fort éclairées. Aussi M. Vincent y déféra et ne laissa pas de s'en assurer de plus en plus par une longue et solide expérience. On le voit par ce qu'il écrivit à cet humble prêtre pour le résoudre à demeurer Supérieur dans la maison de Rome:

«Je n'ai pas attendu jusqu'à maintenant, lui disait-il, à faire réflexion aux qualités de votre esprit, et je ne me suis pas contenté de les considérer par moi-même ; mais avant de vous charger de la maison, je vous ai proposé aux plus anciens de la Compagnie, qui vous connaissent bien et qui ont trouvé assez de grâce en votre personne pour cette [440] charge-là ; ou plutôt, ils ont espéré que Notre-Seigneur, qui possède abondamment toutes les vertus, suppléerait celles qui vous manquent. Et, en effet, elles ne sont pas en lui pour lui seul, mais pour ceux qu'il emploie à ses desseins et qui mettent toute leur confiance en son secours. Et, comme vous vous confiez entièrement en sa bonté, vous devez souffrir qu'il continue à faire son œuvre par vous.»

Les externes ont reconnu le rare mérite de ce très digne Supérieur. Notre très sage Monarque (Louis XIV) eut de lui une estime toute particulière pendant sa vie, et l'a regretté après sa mort. Les ministres d'État de la guerre et des finances ont admiré sa prudence, et les plus grands prélats du royaume ont avoué qu'il avait réuni en sa personne dans la conduite ordinaire de sa vie et dans l'administration de la Congrégation, avec l'humilité chrétienne, toutes les meilleures et les plus solides qualités de gouvernement.

M. Jolly, lui seul, ignorait ses rares qualités et ses talents extraordinaires pour la conduite. C'est ainsi qu'il en écrivit de Rome à feu M. Vincent, le 24 juillet 1651 : «Ce que vous me faites l'honneur de m'écrire, monsieur, dans votre dernière lettre, confirme de plus en plus ce que j'avais reconnu en la précédente, que l'on vous a fait des relations bien avantageuses de moi, mais peu véritables. Plaise à la bonté de Dieu que cela me serve d'un aiguillon pour m'exciter à travailler à me rendre tel que vous croyez que je suis, dont je suis bien éloigné. Je dois vous supplier très humblement, Monsieur, avec tout le respect qui m'est possible, de ne me rien attribuer du bon acheminement des affaires de la Compagnie, parce que si j'avais le temps de vous dire les fautes que j'ai faites dans leurs poursuites, vous verriez

bien que je ne mérite aucune louange. Peut-être, Monsieur, vous ai-je trompé par mes lettres dans lesquelles, par ma superbe, je rends beaucoup mieux compte que je n'opère. Une personne de ma lenteur, de mon ignorance et de mon peu de vertu n'est guère propre à tenir [441] ici la place que j'y tiens ; je le ferai néanmoins si Dieu le veut, tant que vous me le recommanderez, vous suppliant, Monsieur, très humblement de faire un peu de réflexion à ce que je viens de dire, qui n'est point humilité, mais la pure vérité que je suis obligé de vous découvrir.» Voilà le style de presque toutes les lettres de M. Jolly ; il est pénétré du sentiment de sa bassesse, vileté et chétiveté, — c'est ainsi qu'il s'exprimait.

Mais notre très honoré Père défunt parlait peu et faisait beaucoup plus qu'il ne disait ; et l'on peut dire avec vérité que presque toutes les démarches de sa vie étaient des progrès dans l'humilité.

Premièrement, pour ce qui regarde l'oraison, les lectures spirituelles et les voies intérieures, il a toujours suivi le chemin battu par nos Pères. Il est demeuré humblement assis aux pieds de Notre-Seigneur avec sainte Madeleine pour écouter sa parole et obtenir pardon de ses péchés. Ce sont ses termes. — Après «le baiser des pieds», il a aspiré à celui «des mains» et s'est occupé, l'exemple des apôtres et des disciples, à travailler beaucoup pour la gloire de Notre-Seigneur et le salut des âmes qu'il a rachetées par l'effusion de tout sort sang. Mais pour le «baiser de sa bouche» que l'Épouse demande à l'Époux des Cantiques, cette voie extraordinaire de servir Dieu est toujours très sainte quand Dieu seul en est l'auteur, mais elle est toujours sujette à mille illusions, lorsque la créature s'y ingère ; il ne l'a jamais affectée. Il a même fait tous ses efforts pour empêcher que ses inférieurs ne s'y ingérassent avec témérité et péril du bien de leurs âmes. Il estimait plus le livre de l'«Introduction» de saint François de Sales, les œuvres de Grenade et le «Traité de la Perfection chrétienne» de Rodriguez que tant d'autres livres où il y a plus d'élévation parfois que de solidité.

Secondement, il a eu grand soin d'imiter Notre-Seigneur en ce qu'il dit de lui-même que le Fils de l'homme n'est [442] pas venu pour être servi, mais pour servir les autres et donner sa vie pour eux. On l'a vu plusieurs fois depuis son retour de Rome, servir à table en toute humilité, modestie et exactitude. Il a souvent pratiqué la même chose depuis qu'il fut élu Supérieur général. Il a pris quelquefois la peine d'aller allumer la chandelle, préparer le bois et faire le feu pour chauffer quelques prêtres anciens qui arrivaient des autres maisons ou des missions, las ou fatigués, lorsque nos frères infirmiers n'arrivaient pas assez tôt. Il s'offrit même à débouter un prêtre qu'il fit asseoir pour cela, mais il n'en fut pas le maître.

Du plus loin qu'il apercevait une personne de quelque rang et condition qu'elle fût, prêtre, clerc ou frère, il se découvrait aussitôt qu'elle, et souvent même la devançait dans ce témoignage d'estime et de respect. On sait que jusqu'à son extrême vieillesse et entière caducité, il s'est toujours mis à genoux pour embrasser les personnes de la Compagnie qui allaient en voyage, ou qui en revenaient et leur donner cette humble bénédiction, qui égale presque entièrement celui qui la donne et qui la reçoit. Il ne voulait point qu'on lui ramassât son mouchoir, ses lettres, son passe-partout et autres petits objets qu'il avait laissé tomber ; et s'il arrivait qu'on fut plus prompt que lui, il s'écriait : «Hé, Monsieur, que faites-vous ? laissez, laissez, je vous en prie» ; que, s'il était vaincu dans les petits services qu'on lui rendait, il se dédommageait par l'excès de sa reconnaissance.

Avant que nous fussions établis à Saint-Cloud, il fut obligé d'aller saluer Mgr le duc d'Orléans, et de dîner dans un cabaret, il partagea le temps du dîner avec le clerc qui l'accompagnait, pour se faire tour à tour l'un à l'autre un peu de lecture ce qu'il a pratiqué de même, avec nos frères des fermes, lorsque par occasion il dînait avec eux.

Enfin, l'on peut dire avec vérité, qu'à l'exemple de [443] Notre-Seigneur (qu'il avait pris pour son modèle, dans le saint exercice des vertus, principalement de l'humilité), étant le Supérieur des autres, il s'est fait le serviteur de tous, pour les porter tous à la pratique de l'humilité.

Troisièmement, il ne pouvait supporter qu'avec grande peine les louanges qu'on lui donnait ; il savourait au contraire les mépris et les plus grandes confusions. Il s'abaissait lui-même et abaissait aussi la Congrégation dans les rencontres, et il fuyait l'éclat et l'applaudissement du siècle, avec un très grand soin.

Un jeune clerc postulant lui ayant fait, à Fontainebleau, un compliment en latin dans lequel il le louait de plusieurs grandes vertus, il commença la réponse qu'il lui fit sur-le-champ par ces paroles : *Indignus sum tuis laudibus, sed me mones ad acquirendas virtutes quibus me exornas*. C'est une excellente manière d'écouter les louanges que de les prendre pour des avertissements tacites, qu'on nous donne, d'acquérir les vertus que nous n'avons pas.

Un prêtre, lui ayant donné quelques louanges par lettre, il lui répondit ainsi : «J'ai reçu votre belle et longue lettre, du 25 du mois passé. J'y répondrai plus courtement. Puisque vous témoignez désir que je vous fasse des remontrances, je vous dirai, dans la simplicité que vous avez bien voulu toujours supporter, que nous avons une règle qui défend de louer une personne en sa présence. Pour dire la vérité, vous n'avez pas trop accru ma superbe, par vos paroles de miel, car les choses trop douces me font mal au cœur ; mais je prends la confiance de vous dire ceci, afin que vous changiez votre style, parce que M. Vincent, notre vénérable instituteur, n'a point agréé que l'on perdît du temps à faire des compliments dans les lettres.»

Quelquefois même, il manquait de faire réponse aux lettres de ses inférieurs qui lui donnaient quelques louanges ; et lorsqu'ils se plaignaient doucement, il leur répondait avec [444] simplicité, que c'était précisément pour leur apprendre que nous ne devons pas nous tenter les uns les autres par des louanges indiscrettes. Il ne pouvait pas même souffrir celles qu'il savait que feu M. Vincent ne lui donnait que pour son bien et la gloire de Notre-Seigneur. «J'espère de votre charité, Monsieur, lui écrivait-il, que vous m'ôterez cette occasion, que mon peu de vertu ou plutôt mes péchés me présentent d'offenser Dieu.» Lorsque les personnes de la Cour, ou NN. SS. les Évêques le louaient dans leurs lettres, on le voyait s'abîmer au dedans de soi-même, lisant ces lettres ; alors il ne leur répondait rien, ou s'il leur répondait, c'était avec une profonde humilité. «Hé, que dites-vous? Monseigneur ; je suis un pauvre pécheur» ; etc. Il disait, au contraire, des contradictions et des humiliations qu'il recevait de leur part, en de certaines conjonctures fâcheuses : «Cela est bon ainsi ; il faut goûter et savourer à longs traits cette amertume et porter avec joie la confusion, qui nous revient de cet accident : *Bonum mihi, quia humiliasti me.*»

Il mettait au nombre de ses maximes et règles de perfection «l'aveu cordial de ses imperfections, l'amour de notre abjection, le bénin et gracieux accueil que nous faisons au mépris et à la censure de notre condition, de notre vie ou de nos actions».

Il s'humiliait sans cesse dans ses lettres ; et s'il est vrai, comme on l'a dit, qu'il en ait dicté plus de cent mille, il est presque certain qu'il a fait autant d'actes d'humilité, car il n'y parlait jamais en maître, mais toujours humblement.

Il fuyait de tout son cœur l'éclat dans les fonctions des Missionnaires, désirant que tous cherchassent ce qui était le plus utile au bien des âmes et non ce qui était le plus propre à se faire estimer. Il ne se trouvait dans aucune assemblée publique sans un besoin véritable ; et partout où il se trouvait il allait, selon le conseil de Notre-Seigneur, [445] se mettre à la dernière place, et lorsque absolument on voulait le faire monter plus haut, c'était chose admirable de voir les efforts de son humilité pour obtenir de demeurer en une place inférieure.

Mgr le cardinal de Bouillon recevant, à son retour de Rome, les compliments de quantité de personnes qui venaient le congratuler, et ne voyant point avancer M. Jolly, qu'il savait être dans la salle d'audience, dit tout haut : «Où est donc M. Jolly?» et l'ayant aperçu, il lui dit avec beaucoup de bonté : «Vous vous cachez toujours, monsieur ; vous vous cachez toujours?» Ce qui marque que son Altesse Éminentissime avait souvent remarqué cet exemple d'humilité. Feu Mgr de Louvois l'admettait volontiers à son audience secrète et l'introduisait jusque dans son cabinet, à cause de l'estime qu'il faisait de sa vertu et du respect qu'il portait à

sa personne, le regardant comme un saint homme et lui confiant ses aumônes. Il disait de lui, à la Cour et partout ailleurs, qu'il ne connaissait point d'homme de meilleur sens, de plus de vertu, plus convaincant et plus persuasif que lui. M. l'abbé de Louvois était à cet égard de même avis que Monseigneur son père, car M. Jolly lui ayant rendu visite pour apprendre de lui de quelle manière il voulait qu'on distribuât les aumônes qu'il lui avait confiées pour les terres de ses abbayes ; il lui répondit aussitôt : *Mitte sapientem et nihil dicas ei* ; c'est-à-dire : «Mettez vos affaires entre les mains d'un homme sage : vous n'avez pas besoin d'y ajouter de recommandations.» «Il suffit, Monsieur, lui dit-il, que cela soit entre vos mains.» M. Jolly ayant insisté, son humilité lui fit peu après craindre d'être à charge à ce jeune seigneur, qui lui répartit qu'il était comme le Fils de Dieu, duquel il est écrit : *Virtus ex illo exibat*, que «plus on demeurait avec lui, plus il y avait à profiter, parce qu'il donnait toujours quelque exemple de vertu». C'en fut assez pour mettre en fuite cet humble serviteur de Dieu qui souffrit [446] encore beaucoup, voyant qu'il ne pouvait ni par prières, ni par résistances empêcher cet illustre abbé de le conduire jusqu'à son carrosse ; mais après que le précepteur eut pris le parti de son élève et qu'il eut dit que si Monsieur l'abbé avait manqué à ce devoir, son père le blâmerait, il fallut céder et l'humilité dut chercher ailleurs de quoi se dédommager de tant de marques d'estime et de respect qu'elle abhorrait.

Il détestait du fond du cœur tout ce qui pouvait en cela flatter l'amour-propre, et il reprenait à son retour à la maison les plus petits exercices de la Compagnie avec un nouveau goût et avec un calme aussi grand que s'il ne fût point sorti de sa chambre, ce qu'on a admiré comme une chose tout extraordinaire. Il faut finir ce chapitre en disant qu'il a été très fidèle à prendre les avis de Messieurs les Assistants, les assemblant exactement aux jours marqués et déférant toujours à leurs sentiments autant qu'il était possible. Il recevait cordialement les avis de son admoniteur, et même ceux qui lui étaient donnés par les moindres sujets de la Compagnie, ou parfois par des personnes peu réglées ou indisposées contre lui. Il n'élevait point la voix et parlait respectueusement, à qui que ce fût, même au moindre clerc ou frère du séminaire. Il se mettait volontiers au rang des coupables qu'il corrigeait. «Nous avons besoin vous et moi, mon frère, disait-il, de douceur et d'humilité et d'un peu d'esprit intérieur. Oh ! s'il plaisait à Notre-Seigneur de nous ouvrir un peu les yeux, pour reconnaître notre vanité, nos défauts et nos passions», etc. Enfin, ceux du dedans et du dehors de la Compagnie ont regardé cette vertu d'humilité dans M. Jolly, comme son talent favori. «Votre M. Jolly, disait un de NN. SS. les Évêques, est un saint homme ; c'est un homme humble, mort au monde et tout à Dieu et à votre Compagnie ; il paraît tout pénétré de l'esprit de la Mission.» «Pourrez-vous, disait un autre prélat, trouver un homme humble, [447] comme celui-là ? Nous le souhaitons, mais ils sont rares.» Il y a peu de personnes en ce siècle qui aient été plus estimées à cause de leur humilité que ce bon supérieur ; il en était lui-même tout confus. «Je suis honteux, écrivait-il à M. Hébert, missionnaire, de ce que vous me mandez que le roi ait voulu s'informer de ma santé, aussi inutile que je suis à tout bien. Si vous vouliez bien, Monsieur, dans l'occasion que vous aurez de voir Mme de Maintenon, la supplier en mon nom de vouloir en témoigner mes très humbles reconnaissances à Sa Majesté et l'assurer de la continuation des mes chétives prières pour la conservation de sa personne sacrée et la prospérité de ses desseins, je vous en serais bien obligé. Vous savez les obligations grandes et particulières que nous en avons, et nous devons prier Dieu qu'il bénisse toutes ses entreprises.»

Après une si longue pratique de toutes sortes d'actes d'humilité, on doit croire que le roi du ciel, qui est le Dieu des humbles et le maître de cette vertu, a récompensé d'une gloire immortelle cette rare qualité dont il avait enrichi son très humble serviteur et qu'il l'a placé dans son palais éternel avec les princes de son peuple.

CHAPITRE IV

DE SA GRANDE MORTIFICATION ET DE SA RESIGNATION AU BON PLAISIR DE DIEU.

La mortification chrétienne est une vertu morale qui nous porte à soumettre nos passions à la raison et la raison à Dieu, à réduire le corps en servitude pour maintenir l'esprit dans une sainte liberté ; c'est une disposition de l'âme qui la met en état de porter courageusement tout le travail qui accompagne la vertu et lui fait trouver du plaisir dans les choses où les personnes immortifiées ne trouvent que de l'amertume et du dégoût. Elle est l'instrument général de toutes les vertus. Aussi, M. Jolly estimait-il qu'il était impossible de mener une vie spirituelle sans le [448] secours de cette vertu. «La vie spirituelle, dit-il, consiste à faire mourir la chair et à faire vivre l'esprit, à tuer le vieil homme et à faire vivre le nouveau. Le vieil homme veut toujours accomplir ses volontés propres et suivre ses affections, ses inclinations et ses appétits. Il y a peu de personnes qui veillent mortifier ce vieil homme. Personne, dit saint Paul, n'a en haine sa chair. La mortification intérieure est rare, et il n'arrive que trop souvent que les gens de communauté passent bien du temps et font peu de fruit, au lieu que par cette mortification, en peu d'heures, on remplit beaucoup de temps.»

De ces principes, qui sont incontestables, puisqu'ils sont fondés sur les oracles des Saintes Écritures, il est aisé d'inférer que notre très honoré Supérieur, ayant vécu longtemps et n'ayant jamais quitté la pratique de cette rare vertu, est mort dans une sainte vieillesse et plein de jours : *Mortuus est senex et plenus dierum.*

Ses premiers soins dans l'exercice de cette vertu ont été de bien régler ses passions, joies, tristesses, désirs, colères, etc. En lui, les mouvements de l'âme étaient accoutumés à obéir et n'avaient garde de se produire sans avoir reçu l'ordre de la raison. Il les avait réprimés dès le temps de son séminaire ; et s'étant toujours regardé comme un commençant, il veillait toujours de crainte que, comme il le disait, après M. Vincent, la nature ne vînt à reprendre le dessus, à se dédommager de ses pertes et à ressaisir ses anciens droits. Il était tellement maître de ses mouvements intérieurs qu'à peine en a-t-on pu jamais apercevoir aucune saillie. La paix de son âme, cette égalité constante dans laquelle on l'a toujours vu vivre et cette douceur inaltérable avec laquelle il a toujours agi avec le prochain sont les fruits et la récompense d'une mortification entière. Que, si dans la diversité des affaires qu'il traitait, il lui arrivait de donner le moindre signe d'impatience ou de prononcer une parole moins douce, il réparait aussitôt ce petit défaut que [449] lui seul connaissait par un acte de la vertu contraire. Si, quelquefois, il croyait avoir parlé un peu trop sèchement aux moindres personnes de la Compagnie, il leur en demandait pardon et, non content de cette humiliation particulière, il prenait occasion de quelque conférence pour s'humilier devant toute la communauté. Les plus innocentes passions étant ainsi fidèlement réprimées, il ne leur arrivait guère de prévaloir et de se mêler dans ses actions. Il avait pour se maintenir dans cette mortification des motifs fort relevés, pris des souffrances et de la mort de Notre-Seigneur. «Mes sensualités, dit-il, ont été la cause des coups de fouet que Notre-Seigneur a reçus et mes vanités de son mépris. Je dois donc, et pour mon châtement, et pour m'empêcher de tomber dans le péché, m'humilier et m'affliger, mais surtout avoir Jésus-Christ dans le cœur.

Ce n'est pas assez pour un homme qui veut se conformer à Jésus-Christ crucifié d'avoir soumis ses passions, il faut aussi qu'il règle et qu'il soumette sa volonté propre et son jugement particulier. M. Jolly a excellé dans ces deux pratiques. Étant inférieur, il obéissait, comme il dit lui-même, à la règle, envisageant Notre-Seigneur dans ceux qui lui en tenaient la place, acquiesçant de bon cœur à toutes leurs volontés, prenant même leurs désirs comme ses règles inviolables. Il a été fait Supérieur à Rome malgré lui ; il y est resté contre toutes les lumières particulières qu'il avait sur son incapacité, et il s'est toujours soumis de jugement et

d'affection à ce que M. Vincent lui a écrit. Ses lettres rendront ces vérités plus sensibles que nos paroles. «Je n'ai rien à répliquer, disait-il, écrivant à notre vénérable Instituteur, à la résolution qu'il vous a plu prendre touchant ma personne, devant être entre vos mains comme la terre est en celles du potier. Comme je suis incapable de faire ce pourquoi je suis ici, plaise à Dieu le faire lui-même, suppléant ce qui me manque, qui est tout. Néanmoins je n'ai rien à répliquer à votre désir, et l'amour que [450] j'ai pour mes propres commodités, lesquelles je trouve ici, me rend fort facile, ce que je devrais pourtant faire par vertu, de me soumettre à votre volonté, sans m'informer des raisons sur lesquelles elle est fondée. J'agréé néanmoins votre commandement de cœur, et plus par l'obéissance que je vous dois que pour mes satisfactions particulières.»

Voilà comme il soumet ses épaules au joug qu'on lui impose. Voyons maintenant comme il s'est comporté par rapport à sa santé et à sa vie, que les médecins disaient être en danger manifeste, s'il demeurait plus longtemps à Rome : «J'ai reçu par cet ordinaire, disait-il, deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, du 8 et du 15 septembre, par lesquelles vous me mandez, Monsieur, de m'en retourner si j'ai cette affection, ou si je crois cela utile pour le recouvrement de ma santé. Je ne puis que je ne demeure confus du désir et de tant de soin que vous me témoignez avoir de ma conservation, bien que d'ailleurs si inutile, et vous en remercie très humblement. Pour ce qui est de l'affection du retour en France, je vous dirai tout simplement Monsieur, que par la miséricorde de Dieu, je n'en ai point eu de tentation jusqu'à présent. Le séjour de Rome m'a été très agréable depuis que l'obéissance m'y a mis. Si je vous ai quelquefois proposé d'en sortir, c'a été pour satisfaire aux doutes de ma conscience, lesquels j'ai déposés avec joie quand vous me l'avez ainsi ordonné. Pour ma santé, il est vrai que depuis environ six mois un médecin français m'a dit diverses fois, et à d'autres de la maison, que cet air m'était extrêmement contraire et que je me perdrais de santé, si on ne me renvoyait en France. J'ai depuis pris l'avis du médecin de la maison ; il me dit, comme l'autre, que l'air de Rome ne vaut rien non seulement pour le mal que j'ai à présent, mais surtout pour celui dont il dit que je suis infailliblement menacé, qui est le poumon. «Je ne vous assure- pas, ajoutait-il, que vous guérissiez de ce mal en allant à Paris, bien que peut-être le ferez-vous, [451] mais au moins vous n'y tomberez pas si tôt qu'ici, où un peu de soleil sur la tête, ou un peu de mauvais air vous peut causer cette fluxion à la première rencontre ; en conséquence de quoi, si l'on veut bien vous rappeler à Paris, je ne vois pas comment vous pouvez demeurer en conscience.» Voilà son opinion, qui n'est pas la mienne, que je suis obligé à cela, sous peine de péché, bien que M. N... soit d'avis contraire. Peut-être que le peu de désir que j'ai de vivre longtemps de peur du travail, ma satisfaction propre que je trouve ici à cause que j'y suis employé, et la crainte que j'aurais d'être dans un lieu où on m'aurait mis pour condescendre à mon inclination et à ma délicatesse, m'aveuglent ; toutefois, je me trouve, par la miséricorde de Dieu, indifférent pour cela et puis vous dire en toute humilité, Monsieur, que je ne désire que ce qui sera de la plus grande gloire de Dieu. C'est pourquoi vous serez, s'il vous plaît, Monsieur, juge de ce cas de conscience. Je vous supplie très humblement de me commander ce que je devrai faire, sans rien remettre à ma volonté, ni à mon jugement ; et je vous cède, autant que je le puis, le droit de conserver ma vie, pour la longueur de laquelle, comme j'ai dit, je n'ai point passion, hors l'obligation que vous jugerez que j'aie à cette conservation. Je serais plus aise, s'il plaisait à Dieu, de vivre un an, occupé, que quatre, fainéant. J'oubliais de vous dire, pour achever de vous exposer entièrement l'état de la chose, que notre médecin dit que je ne dois faire ce changement qu'au printemps. Il me semble que je n'ai rien à vous dire davantage sur ce sujet.» Il y aurait bien des réflexions à faire sur cette lettre ; nous les passons cependant pour raconter d'autres faits qui ne sont pas moins édifiants.

Les continuelles souffrances, jointes au travail assidu dans lequel il a passé ses jours, ont été pour M. Jolly deux grands exercices de mortification ; les ulcères de ses jambes, la

descente si fâcheuse qu'il a eue pendant tant d'années, [452] jointe aux cuisantes et fréquentes douleurs d'une rétention d'urine, eussent plongé un autre que lui dans un extrême ennui et l'eussent entièrement absorbé dans la recherche des soulagements et l'usage des remèdes ; mais la mortification, lui rendant tous les maux légers ou au moins tolérables, il n'y faisait que peu ou point du tout de réflexion. Il s'accusait de paresse, de lâcheté, et, tant en hiver qu'en été, il se levait dès trois heures ou trois heures et demie du matin, afin d'avoir le temps de panser ses plaies et de se trouver ensuite avec la communauté à l'oraison. Lorsque ses jambes enflaient, ou même que le mal s'aggravait davantage, il ne discontinuait point son travail ordinaire. On l'a souvent vu, dans les plus douloureuses souffrances causées par ses plaies, lorsqu'elles ne pouvaient supporter d'appareil ni de bandes, travailler, la jambe nue et appuyée sur un coussin, comme s'il n'eût rien enduré ; et, dès que le mal lui permettait de marcher, il reprenait aussitôt le train de la communauté et vaquait aux affaires du dehors, comme s'il n'eût point eu d'incommodité. Il a quelquefois officié pendant la semaine sainte et aux autres fêtes solennelles avec des peines incroyables, jusqu'à ne pouvoir plus se soutenir sur ses pieds, ni se relever quand il était à genoux. Il observait cependant exactement tous les jeûnes du carême, des quatre-temps et des vigiles, et même ceux qui ne sont que de dévotion pour la maison de Saint-Lazare. On lui recommandait le soin de sa santé, et lui se reprochait sans cesse le moindre soulagement ; il alléguait ses infirmités pour empêcher le Supérieur de le mettre dans des emplois éclatants, ainsi qu'on le voit par une lettre qu'il écrivit de Rome à M. Vincent le 4 mars 1658, à l'occasion de la patente de Visiteur des maisons d'Italie, que celui-ci lui avait adressée.

Depuis qu'il a été Supérieur général, il n'a rien voulu de particulier pour les repas.

Il a menacé le cuisinier et le dépensier de les changer [453] d'offices s'ils continuaient à le tromper favorablement en ce qui regarde le boire et le manger. Lorsqu'il allait à Pantin³⁴ pour écrire ses lettres et qu'il menait avec lui quelques personnes infirmes, il leur faisait porter la collation, mais jamais il n'a bu ni mangé, quoiqu'on l'en priât instamment. Il n'entrait pas même dans le jardin pour y prendre l'air, mais il se rendait aussitôt à son cabinet et n'en sortait que pour monter en voiture et s'en retourner à la maison ; ces sortes de promenades étaient plutôt pour se procurer le moyen de travailler sans autant de dérangement que pour son soulagement particulier. En hiver, avec MM. ses Assistants, lorsqu'ils s'assemblaient au temps de la récréation, il faisait un petit feu et s'en tenait si éloigné qu'il était difficile qu'il en ressentît la chaleur. Il avait cependant grand soin de faire approcher ces messieurs, et s'excusait des instances qu'ils lui faisaient, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, mais la vraie et solide raison était son désir de souffrir pour Notre-Seigneur.

Sa modestie uniforme et constante en tous lieux, en tous temps et en toutes actions, fut une de ses plus grandes mortifications. Soit debout, soit assis, il tenait toujours son corps et tous ses membres dans une modeste attitude.

Non content de ses mortifications communes, il en faisait encore de particulières. Une personne qui a couché longtemps auprès de lui a assuré que tous les matins il prenait la discipline pendant quelque temps, et peu avant sa mort on en a trouvé une toute sanglante entre sa paillasse et son lit. Comme l'on sait, ce lit a été composé, pendant plus de quarante ans, d'une simple paillasse fort dure ; et, lorsque quelqu'un de ses disciples voulait l'imiter, il lui disait pour l'en détourner : «Je suis vieux, je dors aisément partout ; mais vous êtes jeune et le sommeil vous est plus [454] difficile.» Voilà ce que nous pouvons dire de bien certain de sa mortification ; le reste, que nous ne savons pas, il le faut ignorer de bon cœur jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de nous le faire connaître dans la grandeur de ses récompenses.

M. Jolly a pratiqué une autre sorte de mortification en recevant toutes choses des mains de Dieu, et cette mortification est très excellente, et ne peut que nous beaucoup édifier.

³⁴ C'est là qu'était située la maison de campagne donnée par Abelly à la Communauté de Saint-Lazare.

Il mettait en Dieu toute sa confiance pour le spirituel et pour le temporel de nos maisons. Étant Supérieur à Rome, il écrivit sur ce sujet à feu M. Alméras, d'une manière qui ne peut être plus sainte et plus dégagée des préoccupations humaines : «Monsieur, c'est le bon Dieu qui est notre confiance ; et nous espérons que, nous continuant sa grâce, il ne nous laissera pas manquer des choses nécessaires pour faire son œuvre. Nous l'éprouvons déjà depuis quelques années, parce que, comptant tout ce que nous avons à louage et encore ce que nous devons, il faut que, outre ce que nous tirons de France, nous trouvions ici deux mille livres par an ; or, nous ne nous savons rien d'assuré le 1^{er} janvier. *Qui dat escam omni carni et pullis corvorum invocantibus eum*³⁵, ce sera lui qui aura soin de nous aussi si nous lui sommes fidèles.» Cette ferme confiance en la bonté de Dieu lui donnait assurance contre tous les événements et les traverses de cette vie.

«La volonté de Dieu, écrivait-il à un prêtre de la Compagnie, est notre repos, et le désir de l'accomplir toujours et en toutes choses, c'est ce qui nous donne la paix dans les divers événements de la vie : en quoi notre vénérable Père nous a donné un exemple singulier, vivant toujours content et dans la joie, nonobstant tant d'accidents fâcheux qui lui sont arrivés. Je souhaite que nous ayons [455] tous part à cette grâce incomparable, par laquelle il a toujours reçu avec soumission, sans murmure et même avec joie et tranquillité les plus grands accidents qui sont arrivés à la Compagnie sous sa conduite.»

On sait qu'immédiatement après que M. Jolly eut été élu Supérieur général, la Compagnie se vit sur le point d'être évincée, par MM. les Chevaliers de l'ordre de Saint-Lazare, de la maison de Saint-Lazare, qui nous est si nécessaire pour notre propagation. Les missionnaires qui s'étaient trouvés, comme députés, à cette Assemblée, en étaient tous alarmés et consternés. M. Jolly leur dit, par un sentiment d'humilité : «C'est là le fruit de votre belle élection» Puis sans se troubler, il se mit en devoir de défendre notre droit et y réussit en habile homme. Il fit dresser un projet de placet, qu'il fit revoir par M. de La Moignon, Premier président, en présence de M. le Procureur général, son gendre, à présent Premier président, de M. l'abbé Benjamin, grand vicaire de Mgr l'Archevêque, et de feu Mme de Miramion.

Le placet ayant été bien concerté, corrigé et mis au net, M. Jolly, alla au mois de février 1673 le présenter au Roi, lequel avait été prévenu en sa faveur par la Reine, par Mgr le duc d'Orléans, par Mgr le Cardinal de Bouillon et par presque toutes les premières Dames de la Cour. Sa Majesté a avoué qu'elle avait été touchée de l'humilité et de la modestie de M. Jolly en cette occasion. Dès lors, elle conçut de lui une très haute estime et l'honora d'une bienveillance si particulière, que non seulement elle nous confirma dans la possession d'un héritage que Dieu semblait nous avoir donné lui-même, mais encore l'année suivante, elle nous établit dans la cure de Versailles et n'a point cessé, jusqu'à présent, de nous vouloir donner du bien et de nous en faire, ainsi qu'il paraît par les établissements de la Mission, en l'Hôtel royal des Invalides, à la chapelle du château de Versailles, à Rochefort et à Saint-Cyr. [456] Comme cette première tempête ne l'avait point abattu, il ne s'enorgueillit point de l'avoir dissipée ; il en rendit grâces à Dieu, puis au Roi et à toutes les personnes qu'il savait nous avoir servi dans cette importante conjoncture, et il se mit à travailler, avec grand zèle, au bon gouvernement de la Compagnie. Il n'y manqua pas d'occasion de pratiquer la patience et la conformité au bon plaisir de Dieu.

Un jour, il apprit presque en même temps trois nouvelles fort fâcheuses. Il prononça ces paroles : «Dieu soit béni ; c'est Dieu qui gouverne tout, Dieu voit tout cela.» Et il trouva son repos dans cette sainte conformité.

Une personne aliénée blessa dangereusement un des plus anciens prêtres de la Compagnie et un frère fort vertueux. M. Jolly donna les ordres nécessaires pour faire panser les blessés, et renfermer en lieu de sûreté celui qui aurait pu dans son accès faire du mal à

³⁵ Celui qui donne la nourriture à toute chair, aux petits des corbeaux qui crient vers lui.

quelque autre ; mais il ne dit pas un mot qui marquât du trouble et de la surprise, quoique son cœur fût fort affligé d'un si grand accident. Lorsque quelques personnes de dehors semblaient vouloir du mal à la Compagnie et agir sourdement pour la traverser, il ne disait autre chose à ceux qui lui en parlaient que des paroles comme celles-ci : «Allons, allons, Dieu voit tout cela il ne nous arrivera pas plus de mal qu'il ne plaira à la bonté divine en permettre.»

Une personne lui disait, par forme d'entretien, que si Dieu ne bénissait les desseins du Roi, pour repousser les efforts de ceux qui étaient ligués contre son État, et que s'il arrivait au contraire que le prince d'Orange, aidé des hérétiques et de ses complices, cachés dans la France, vint à avoir le dessus, il ferait sans doute des martyrs ; l'homme de Dieu répondit sur le ton de la résignation, levant les deux mains au ciel «Me voilà!», marquant ainsi à Notre-Seigneur que non seulement les mortifications et les traverses, mais la mort même entre ses mains, lui étaient plus agréables que toutes les consolations et les avantages du siècle. [457]

Un visiteur d'une province éloignée lui ayant fait connaître la disette de sujets où il était, il lui répondit : «Il faut avouer que notre disette est grande partout Dieu est puissant, il peut nous faire plus riches en ouvriers, quand il lui plaira : il nous est bon d'être toujours bien dépendants de lui, à quoi cette pauvreté ne contribue pas peu.» — Un jeune prêtre étant entré dans sa chambre et lui ayant demandé de l'emploi, d'une manière fort brusque et arrogante, ce bon Monsieur en fut un peu surpris ; mais, retenant au-dedans de lui-même les marques de sa surprise, il lui répondit froidement, avec beaucoup de douceur et de bonté : «Oui, Monsieur, nous y allons penser incessamment», et le renvoya également confus, édifié et satisfait. Il pratiquait parfaitement, en ce point, celle de nos règles qui nous marque de recevoir dans les occasions inopinées toutes les choses agréables ou fâcheuses, comme provenant de la main paternelle de Dieu.

Cela parut dans un accident désagréable arrivé de son temps à la congrégation. Un de ses amis intimes, dans l'impuissance où il était de lui rendre visite, lui ayant alors écrit pour le consoler, il lui marque dans sa réponse combien il était soumis à Dieu : «Je vous remercie de tout mon cœur, Monsieur, lui disait-il, de la part que vous avez prise à notre affliction. J'ai tâché, avec la grâce de Dieu, de ne pas prendre la chose trop à cœur, cela n'aurait servi de rien. Il faut nous recommander à Dieu et faire bon usage de notre humiliation. Ce m'aurait été une grande consolation d'avoir l'honneur de vous voir dans cette conjoncture ; mais il faut se passer de la consolation de ses meilleurs amis, quand Dieu juge bon de nous en priver.»

«Il faut s'humilier et se soumettre à Dieu, dit-il, dans une autre rencontre fâcheuse, et quand même, il lui plairait de nous détruire à l'instant et de n'avoir plus agréables nos services, nous ne devons pas avoir la moindre pensée, de nous y opposer : *Dominus est, quod bonum est in oculis suis faciat.*» [458] Rien n'était capable de le tirer de cette sainte disposition.

Il faisait tous ses efforts pour bien établir ses chers enfants dans une maxime si simple qu'on peut appeler un évangile abrégé et une excellente pratique de toutes les vertus. Un jeune prêtre lui donna de ses nouvelles peu de temps après son entrée dans notre maison de Chartres, et lui marqua qu'il y vivait content, dans le désir d'y faire la volonté de Dieu. M. Jolly s'en réjouit avec lui, et l'exhorta à persévérer dans une si heureuse situation : «J'espère, lui disait-il, le 20 décembre 1692, que vous ferez du bien dans cette maison, et vous en ferez partout où vous serez, tant que vous demeurerez dans les dispositions où vous êtes de ne vouloir faire que la volonté de Dieu, sans choisir les lieux ou les emplois où vous devrez être occupé. C'est une grande sagesse de demeurer dans cet état, car peu importe ce que nous faisons, pourvu que nous fassions ce qui est agréable à sa divine Majesté ; cette disposition met l'homme dans un état de paix que rien ne lui ôte, parce que la seule chose qui trouble notre repos, ce sont les accidents qui s'opposent à notre volonté, et il n'en est point à ceux qui ne veulent faire que la volonté de Dieu. Demeurez donc en cet état, et demandez, s'il vous plaît, à Sa Divine Majesté qu'elle m'y mette.»

Il ne perdait aucune occasion de maintenir ses chers enfants dans cette sainte disposition, ou de les y faire entrer s'ils n'y étaient pas encore. Un prêtre ayant peine d'accepter la procure qu'on lui offrait dans une de nos maisons, il réfute doucement ses raisons, et conclut ainsi : «Pour moi, je considère que nous sommes tous divers membres qui composent un même corps, aux biens et aux maux duquel chacun des membres prend part ; et je ne crois pas que ceux qui, selon les règles de l'obéissance, s'appliquent aux choses temporelles qui sont nécessaires pour les fonctions spirituelles, aient moins de part au gain des âmes que ceux [459] qui sont employés aux fonctions spirituelles. Je ne veux pas dire par là qu'un prêtre doive toujours être employé au temporel, mais je crois qu'il ne doit pas s'inquiéter si, dans le besoin, on l'y emploie, pourvu qu'on ait égard à l'occuper aussi dans les emplois spirituels qui regardent le salut des âmes, quand on le peut. Selon cela, Monsieur, sachant ce que je sais de l'état de la maison où vous êtes, je vous exhorte de vous accommoder au désir de votre supérieur, estimant en cela que vous ferez la volonté de Dieu qui, comme vous savez, est tout notre bien ; c'est ce qui vous rendra de plus en plus agréable à Sa Divine Majesté et vous fera vivre content. Je vous supplie de demander cette grâce à Notre-Seigneur. Il me semble que je n'en voudrais point d'autres.

Il voulait que l'on fût si parfait dans ce saint exercice, que l'on mortifiât même, le cas échéant, les désirs empressés de subir le martyr et d'exposer sa vie pour le salut des âmes de nos frères chargés de chaînes en Barbarie. Voici ce qu'il en écrivit à un prêtre de la Congrégation, qui avait pour les Missions étrangères un désir un peu trop empressé : «J'ai lu avec édification ce que vous m'écrivez dans votre lettre, qui n'est point datée, et j'ai bien de la joie de vous voir si zélé pour le salut des âmes, et sans égard aux dangers où vous seriez exposé, si nous vous envoyions à Alger présentement. Je vous dirai néanmoins une chose qui ne plaît pas dans votre lettre, qui est que vous dites que vous êtes extrêmement content depuis le temps que vous avez résolu d'aller sacrifier votre vie pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, en Barbarie ; de sorte que si on vous refuse cette grâce, vous craignez de tomber dans une noire mélancolie et dans une profonde tristesse qui vous rendrait, peut-être, inutile à toutes choses. Je ne trouve pas en cela des marques de la volonté de Dieu, parce que, quand il nous inspire quelque chose qui dépend de l'agrément de nos supérieurs, il nous conserve dans l'indifférence, soit que ce [460] que nous désirons nous soit accordé, soit qu'il nous soit refusé, parce que nous devons uniquement, en toutes choses, faire sa sainte volonté, laquelle nous est déclarée par nos supérieurs. Je ne vous dis néanmoins encore rien de positif sur cette affaire, parce que nous n'avons encore déterminé personne pour cet emploi-là ; recommandez, s'il vous plaît, la chose à Notre-Seigneur, comme nous faisons de notre part.»

CHAPITRE V

DE SON OBEISSANCE ET DE SA FIDELITE AUX REGLES ET AUX MOINDRES
PRATIQUES DE LA COMPAGNIE.

Vir obediens loquetur victorias. L'homme obéissant parlera des victoires qu'il aura remportées sur lui-même, sur son propre jugement, sur sa propre volonté, sur ses passions, sur ses mauvaises inclinations, et généralement sur tous les ennemis de son salut : c'est l'oracle de la vérité qui nous en assure, et feu notre très honoré Supérieur M. Jolly donnait dans les conférences qu'il nous a faites sur ce sujet, toute l'étendue que nous venons de dire à ce passage. Il y ajoutait encore cette sentence fameuse de saint Bernard : *Cesset propria voluntas, et infernus non erit* ; parce que, comme c'est la propre volonté de la créature qui peuple l'enfer, ainsi l'obéissance étant le tombeau de la propre volonté, il semble qu'il n'y a plus d'enfer pour ceux qui obéissent parfaitement. «L'amour de l'obéissance fait, dit-il ailleurs,

qu'on vit content et que le travail est utile pour la vie éternelle, Dieu récompensant ce qui se fait pour l'amour de lui, surtout s'il n'y a point de mélange de sa propre volonté.»

Il a pratiqué exactement tous les avis salutaires qu'il a donnés, sur ce sujet, à ses enfants. Lorsqu'il se disposa à entrer au séminaire, il pria M. Vincent de célébrer la sainte messe pour obtenir que Dieu lui fasse connaître sa sainte volonté sur le choix d'un état de vie, dans lequel il pût lui rendre quelques petits services. Aussitôt qu'il eût connu [461] que Dieu le voulait dans la Compagnie, il se dessaisit de sa propre volonté entre les mains de ce charitable Père et très digne Supérieur, et depuis ce premier moment jusqu'à sa mort, il n'a paru en lui aucun vestige de sa propre volonté. Se regardant, en effet, toujours comme mort à soi-même et vivant à Notre-Seigneur, il ne chercha plus qu'à vivre dans la dépendance de ceux qui lui tenaient sa place ; et aussitôt qu'il avait appris ses volontés par leur moyen, il les exécutait avec une parfaite fidélité.

Il n'est pas rare de voir de jeunes séminaristes simples, souples et obéissants ; l'abondance de la rosée céleste qui coule dans leurs âmes, la ferveur de l'esprit de Dieu qui les anime, la grâce de la nouveauté, l'exemple de leurs confrères, la douceur de la conduite et la facilité des choses qu'on leur commande adoucissent beaucoup le joug de l'obéissance ; mais, dans la suite, la première ferveur venant à se ralentir, les choses qu'on leur commande étant plus difficiles, il n'est pas rare de trouver des personnes qui ont peine d'obéir. Feu M. Jolly fut, lui, toujours le même.

Il n'avait fait encore que dix-huit mois de séminaire quand on l'en tira, pour l'envoyer à Rome, prendre part aux travaux de nos confrères qui étaient en cette ville-là.

Deux choses rendaient cette obéissance difficile : l'humilité, d'une part, lui représentait le besoin qu'il avait de rester deux ans dans le séminaire pour prendre à loisir, comme les autres, l'esprit de la Compagnie ; sa prudence, d'autre part, lui faisait toucher au doigt l'avantage qu'il eût retiré d'un cours d'études réglées pour se raviver la mémoire des choses qu'il avait apprises dans le siècle, et pour se former de plus en plus à la science ecclésiastique. La prudence de la chair pouvait aussi intervenir et représenter qu'il n'était guère convenable de l'envoyer de nouveau dans un pays chaud, d'où il était repassé en France pour cause de santé.

Mais les raisons humaines, les réflexions de la prudence [462] ordinaire aussi bien que ses sentiments d'humilité plièrent en face de l'obéissance. Au premier signal de la volonté du supérieur, il part pour Rome, et à peine y est-il arrivé que son obéissance est mise à de nouvelles épreuves beaucoup plus difficiles que les précédentes : on le fait prêtre par un *extra tempora*, on lui donne le soin du temporel d'une maison pauvre, on l'admet au conseil de la famille et on lui confie le soin des consciences pour les personnes de la Congrégation. Il se soumet à tout avec humilité. Il obéit avec confiance, et il attend de Dieu son secours ; pourvu qu'il sache la volonté de ses supérieurs, il n'est rien qu'il n'entreprenne pour la gloire de Dieu par leurs ordres.

Il regardait par suite comme des illusions toutes les pensées contraires à la sainte vertu d'obéissance. Un jeune homme, qu'on lui avait envoyé à Rome, voulait absolument étudier dans une classe publique et non en particulier, avec le secours de quelque prêtre de la maison. Il en écrivit de Rome à M. Vincent, en ces termes : «De trois frères que M. Berthe nous a envoyés ici par votre ordre, Monsieur, et qui arrivèrent, comme je vous mandais par ma dernière le même jour que je l'écrivis, l'un qui n'a pas encore achevé les deux ans de son séminaire est fort affligé de ce qu'il n'a pas trouvé, comme il pensait, une classe de théologie céans, ainsi qu'il dit qu'on lui a promis de votre part, Monsieur, qu'il y étudierait. J'ai fait mon possible, tant pour lui remonter que nous lui aiderions en ce que nous pourrions dans ses études, que pour le porter à être bien indifférent en toutes choses, comme il est nécessaire que le soit un Missionnaire. Mais c'est chose pitoyable de voir la grandeur de sa tentation ; il ne se rend capable d'aucune raison, ni divine ni humaine, bien que d'ailleurs il se montre ferme dans sa vocation ; et il croit être parfaitement détaché de toutes les choses du monde, disant qu'il

s'est bien rendu indifférent en tout, mais non pas en ce point des études, ayant reçu des promesses contraires. Vous [463] me fîtes, ce me semble, Monsieur, entre autres points, proposer une chose semblable à celle-ci dans une retraite aux séminaristes, à savoir de se bien établir dans l'indifférence aux études ; et je vois cela présentement plus nécessaire que je ne le voyais alors, car ce pauvre frère est perdu dans cette tentation, et s'il ne s'ôte cela de l'esprit, ou plutôt, si Notre-Seigneur ne le lui ôte, c'est une porte ouverte à mille inquiétudes et à se rendre peu propre au service de sa vocation. Il m'a témoigné le désir de vous demander et faire demander de l'envoyer à Gènes pour y étudier selon son très grand désir. Je lui ai dit qu'il vous pouvait écrire ; mais que de vous faire prier par d'autres je ne lui conseillais pas, ni même de vous demander cela lui-même, parce qu'il ne se trouverait pas satisfait d'avoir condescendu à la tentation, et qu'il vaut beaucoup mieux nous accommoder aux desseins de Dieu sur nous, que de faire notre volonté contre son bon plaisir.

«Enfin, je l'ai exhorté à avoir patience, car il n'est pas probable qu'une tentative si véhémement et un si grand trouble dure longtemps à une personne qui veut être entièrement à Dieu ; mais le malheur est qu'on ne lui peut faire entendre que cette attache soit désordonnée. Notre-Seigneur le fera s'il lui plaît par vos prières, Monsieur. Il est dans les exercices spirituels avec les deux qui sont venus avec lui. Après les exercices, nous verrons si l'étude qu'il fera avec l'assistance que quelqu'un de la maison lui donnera, le calmera en quelque façon. Il en revient toujours à la promesse qu'il dit qu'on lui a faite de le faire étudier sous un maître avec d'autres écoliers.»

Feu M. Alméras a souvent avoué que pendant tout le temps qu'il a gouverné la maison de Rome, il n'a pas remarqué dans M. Jolly un seul trait de propre volonté, ni la moindre faute contre les règles ; et que, dès ce temps-là, il le considérait comme un des plus réguliers et des plus obéissants missionnaires qu'il connût. [464]

En effet, il lui a obéi en toutes choses et sans aucune contradiction pendant quatre ou cinq ans qu'il fut son inférieur ; mais il obéit avec beaucoup plus de perfection, lorsqu'en 1654 M. Vincent le rappela à Paris pour conduire le séminaire interne de Saint-Lazare, et que dix mois après il le renvoya à Rome. Il allait prendre la conduite d'une maison commençante, dans la première ville du monde, et à la vue des personnes les plus éclairées de toute la chrétienté ; il obéit cependant avec humilité et se chargea par obéissance de ce pénible fardeau qui paraissait capable de faire plier de plus fortes épaules.

Son obéissance fut mise aux dernières épreuves lorsqu'il lui fallut accepter l'office de Visiteur de la province d'Italie, puis la conduite générale de toute la Congrégation. Car sa profonde humilité faisait qu'il se croyait très indigne de ses emplois, et sa rare prudence lui en découvrait de loin toutes les difficultés ; mais en ces rencontres plus qu'en toutes les autres, cet homme obéissant remportait des victoires sur lui-même, se sacrifiant pour le bien de tous. Il était venu dans la Compagnie, disait-il, à un de ses prêtres, pour jouir du repos en Notre-Seigneur ; «et cependant, ajoutait-il, il faut aller et venir, vivre dans le tracas et le tumulte des affaires ; mais tout est bon en Notre-Seigneur, et notre vrai bien consiste à faire en tout et partout sa très sainte et adorable volonté.»

Lorsqu'il fut Supérieur général il s'appliqua aussitôt à la lecture des Constitutions et des Règles, et il étudia avec soin les recueils des avis, lettres et réponses écrites par ses prédécesseurs. Il réduisit à deux points tout le secret de sa conduite, n'ayant jamais eu autre chose en vue que, premièrement, de faire arriver les personnes de la Compagnie à Dieu, et secondement, de les y conduire par les routes tracées par M. Vincent ; c'est pourquoi dans toutes les délibérations et dans tous les avis, il s'est toujours conformé à la grâce et à l'esprit de ce saint fondateur. Une fois qu'il [465] présidait à une des Assemblées générales, dans laquelle on proposa quelques changements pour la conduite : «Voyons, dit-il, Messieurs, voyons si cela est conforme à notre premier esprit ; que feraient MM. Vincent et Alméras s'ils

étaient ici pour délibérer avec nous ? Voilà l'esprit dans lequel nous devons agir dans cette occasion.»

Il ne voulait entendre à permettre quoi que ce fût des choses que M. Vincent avait défendues, ni recevoir dans la Congrégation les personnes que lui ou feu M. Alméras avaient rejetés. Un étudiant lui demanda un jour si ceux de son état pourraient faire une partie de leur oraison, à la messe de sept heures, les jours qu'ils reposaient. M. Jolly demanda du temps pour y penser et pour chercher si M. Vincent n'avait rien réglé sur ce sujet ; trois jours après, il lui répondit que cela ne devait pas se faire ainsi, et que notre très honoré Père avait répondu à pareille demande, qu'il y avait du temps pour toutes choses, pour la messe, pour l'oraison, pour l'étude et qu'il ne voulait pas qu'on retranchât rien de celui qui est destiné pour les exercices spirituels. — Quand on lui demandait permission pour une chose inusitée, sa réponse ordinaire était celle-ci : «Il s'en faut tenir à la Règle et à l'usage ancien, ne rien innover ; feu M. Vincent n'en usait pas ainsi.»

Dans le gouvernement général comme dans sa conduite particulière, il a toujours été fidèle à la pratique des Constitutions. Il était extrêmement exact à observer les Règles. Il était à cet égard en état de dire avec une sainte confiance, et sans blesser l'humilité : *Quis vestrum arguet me de peccato ?* Pourriez-vous bien trouver que j'aie fait une faute contre les Constitutions ou contre les Règles fondamentales de notre Institut?

Les Supérieurs généraux n'ayant plus personne au-dessus d'eux seraient toujours en grand danger de faire leur propre volonté s'ils ne regardaient le fondateur comme leur supérieur et la Règle comme leur maîtresse : *Omnes magistrum* [466] *sequantur Regulam*, disait saint Bernard ; il faut que tous obéissent à la Règle, depuis le plus petit jusqu'au plus grand et sans aucun privilège, ni exception qui ne soit fondé sur la raison et l'équité. M. Jolly était si persuadé de cette importante maxime dans le bon gouvernement qu'il ne reconnaissait d'autre privilège, pour le Supérieur général de la Compagnie que celui de ne point prendre le repos, d'être plus régulier que tous les autres et plus fidèles aux moindres choses.

«La fidélité aux petites choses, dit-il, un jour dans une conférence qu'il faisait sur ce sujet à sa famille, est le prix auquel nous devons acheter le paradis ; c'est par cette fidélité qu'on acquiert l'humilité qui est le fondement de la vie d'un missionnaire et de celle de tous les chrétiens ; c'est par là qu'on ruine l'esprit de superbe, qui ne se plaît qu'à paraître dans les grandes choses et les actions d'éclat ; c'est au moyen de cette fidélité qu'on quitte l'esprit du monde et qu'on prend l'esprit de la Mission.

«Il ne faut pas croire, ajoutait-il, que cette fidélité aux petites choses soit seulement nécessaire aux commençants ; elle doit être l'exercice de nos frères, des étudiants et des prêtres les plus anciens, aussi bien que des séminaristes. Ce sont ceux qui ont cette fidélité aux petites choses qui peuplent les Compagnies et les maintiennent par leurs bons exemples ; ils sont les colonnes de la maison de Dieu. Il n'y a ici personne qui ne veuille être fidèle à Dieu dans les grandes choses ; il faut donc prendre nos assurances pour l'observation des petites, parce que, dit Notre-Seigneur, «celui qui est fidèle en peu le sera en beaucoup». Dieu est libéral envers ceux qui le sont envers lui ; et s'il ne nous assistait dans les petites choses comme dans les grandes, où en serions-nous?

«Dieu ne regarde pas combien est grand ce qu'on lui donne, mais avec quelle affection on le lui présente. Il a attaché les plus grandes choses à la fidélité aux plus petites. [467]

Le bonheur d'Adam dans le paradis terrestre dépendait de la fidélité à s'abstenir de manger d'une pomme ; la guérison de Naaman, à se laver sept fois dans le Jourdain. Qu'y a-t-il de plus petit que la matière et la forme des Sacrements? Combien grands pourtant et excellents en sont les effets ! Le démon ne se soucie point avec quoi il nous perde, pourvu qu'il en vienne à bout. Et saint Grégoire pape remarque fort sagement qu'il est plus dangereux de s'accoutumer insensiblement à de petits péchés que de tomber dans de plus grands qui se

font sentir avec horreur et dont on se corrige volontiers. Il ne faut pas donner au démon un seul de nos cheveux, parce qu'avec ce seul cheveu il s'efforce de nous entraîner aux enfers.

Les petites choses sont, ajoutait-il, la ponctualité à se lever le matin au premier signal et l'obéissance au son de la cloche pour tous les autres exercices, comme à la voix de Jésus-Christ ; laissant inachevée la lettre commencée, retenant, quand la fin de la récréation sonne, la moitié de la parole qu'on avait commencée à dire, sacrifiant à Dieu le reste de la période dans la lecture qu'on fait et dont on voudrait voir la fin. C'est encore d'obéir au moindre signe des Supérieurs et des moindres officiers, la diligence à s'habiller pour être les premiers à l'oraison. La sainte modestie est aussi une de ces petites choses : modestie dans l'oraison, nous y tenant devant Notre-Seigneur dans le respect que nous devons à sa présence quand il faudrait souffrir à cet effet le peu d'inconfort qu'il y a d'être à genoux ou de se tenir droit si on est debout, etc. Toutes ces choses sont petites et paraissent de peu de conséquence ; mais elles sont, en réalité, de grande perfection ; l'estime et l'observance de ces règles nous peuvent mériter le don d'oraison, tandis qu'au contraire le mépris et la négligence qu'on a pour elles nous rendent indignes des faveurs de Dieu. Il faut la modestie en marchant dans les corridors, et tenant dans la récréation et partout ailleurs une bonne attitude [468] du corps ne remuant point légèrement la tête, évitant au réfectoire les fautes marquées dans les Règles du Séminaire et celles qui sont contenues dans le Livre de la bienséance modestie, enfin, qui paraisse en tout dans la récollection de la vue et la mortification de toute vaine curiosité.

«Le silence est encore une des petites choses ; silence non seulement pour le temps et le lieu, ne parlant point aux rencontres et hors le temps de la récréation dans les corridors, comme on l'a recommandé, ne parlant point aux externes lorsqu'on les rencontre, les envoyant à nos frères portiers qui sont chargés d'avertir le Supérieur ; silence aussi pour le ton de la voix, ne l'élevant pas plus haut qu'il est nécessaire pour nous faire entendre et n'interrompant point les autres. Silence en agissant, évitant le plus possible le bruit, fermant les portes doucement, remuant les chaises sans les heurter l'une contre l'autre et sans les traîner à terre, faisant en marchant le moins de bruit possible, surtout après l'examen général. Nous devons encore mettre au rang des petites choses si importantes à notre perfection la fidélité à prendre de l'eau bénite, à se mettre à genoux en entrant et en sortant de nos chambres, la fidélité à bien faire la genuflexion, à bien former le signe de la croix, à bien garder la récollection à l'église, à lire dans le Bréviaire ou dans le Diurnal les choses qu'on chante. De même, ne point parler dans le réfectoire, ne pas manger hors les temps prescrits, ne point aller au jardin sans permission ; ne point se chauffer sans besoin et, lorsqu'il y a nécessité, le faire promptement eu silence et au lieu destiné à cet usage.»

Voilà les paroles de notre Père qui doivent être écoutées avec respect et soumission de tous les missionnaires, ses enfants, puisqu'elles sont toutes pleines d'un grand sens, fondées sur une longue expérience et soutenues par le bon exemple qu'il nous a donné dans ces petites choses, comme dans les plus grandes, ayant pratiqué exactement tout ce [469] qui vient d'être rapporté ici, durant tout le cours de sa vie. C'a été l'aveu général de tous ceux qui l'ont connu et qui ont parlé aux conférences qu'on a faites sur ses vertus, ou qui ont envoyé des mémoires de loin, qu'il était un ange en modestie et un parfait modèle d'une pleine régularité. Il lui arriva une fois de ne se lever qu'après les autres, parce que le frère qui le trouva endormi quand il alla pour éveiller à trois heures et demie, le laissa, après avoir fait deux ou trois efforts inutiles pour l'éveiller, jugeant qu'il pouvait avoir un pressant besoin de reposer ; mais, tout surpris qu'il fut de voir que le soleil l'avait devancé dans la bénédiction du Seigneur, M. Jolly fit une forte réprimande à ce bon frère qui avait eu compassion de son besoin, et lui dit qu'il le secouât bien fort après lui avoir dit le *Benedicamus Dornino*, s'il ne répondait clairement et distinctement *Deo gratias*, et s'il manquait de se lever au même instant.

Il avait la patience de tirer de sa poche le passe-partout perdu parmi ses lettres et papiers afin de fermer les portes sans faire aucun bruit ; quant aux portes qui fermaient avec

un simple loquet, il les conduisait doucement avec la main sans les pousser de loin, pas même les portes grillées des galeries et corridors qui se fermaient presque d'elles-mêmes. Lorsqu'on lui faisait une soutane un peu trop longue, il la faisait rogner, disant qu'il y avait de la vanité et de l'esprit du monde à porter des soutanes traînantes ou trop justes au corps ; et si le frère tailleur manquait à se corriger, il le changeait d'office pour quelque temps, afin de le rendre ensuite plus attentif à ne rien faire qui fût contre la pauvreté et la simplicité ancienne des habits des missionnaires.

Il ne manquait jamais à prendre de l'eau bénite, à faire le signe de la croix, à se mettre à genoux en entrant et en sortant de sa chambre, quoique cette pratique lui contât beaucoup à cause des ulcères de ses jambes et des douleurs de ses genoux. [470]

Il prenait si bien ses mesures qu'il retournait presque toujours de l'assemblée des Dames de la Charité de Pantin et des autres lieux, où il avait à faire hors la maison, pour les heures des repas qu'il prenait avec la communauté. Il possédait à la perfection tous les avis des cahiers, même des plus petits offices, de manière qu'il était malaisé d'y faire des fautes extérieures sans qu'il s'en aperçût et qu'il en reprît fort exactement. Il avertit une fois un séminariste de ce que pour un exercice public il avait sonné quatre ou cinq coups plus qu'il n'était marqué dans son cahier.

Il a toujours été extrêmement fidèle à son emploi de la journée, tant pour les exercices spirituels que pour les fonctions de son office de Supérieur général.

Il avait si fort à cœur l'exactitude même aux moindres règles et pratiques de la Compagnie qu'il y encourageait par de puissants motifs, rappelant que ces choses qui paraissent petites aux yeux des hommes ne laissent pas d'être grandes devant Dieu, lorsqu'elles sont bien faites.

«Il faut, dit-il dans la dernière conférence qu'il a tenue à Saint-Lazare, sur cette matière, il faut désirer le Paradis et aimer les biens spirituels, comme les avares les richesses. Ils sont sans cesse appliqués à en amasser, ne négligeant, ni un liard, ni un sou, mais ajoutant toujours quelque chose à ce qu'ils ont ; ainsi, lorsqu'il se présente une occasion de pratiquer le respect, le silence, la modestie et le support, il ne la faut pas laisser échapper.»

Nous nous sommes étendu fort au long, dans ce chapitre, parce qu'il est important, et nous avons cru rendre un vrai service à ceux qui viendront plus tard, eu leur conservant les sentiments et les propres paroles d'un personnage si sage, sur un sujet qu'il est très dangereux de négliger, et qu'il serait même à craindre qu'on ne vienne quelquefois à mépriser. [471]

CHAPITRE VI

DE SA PRUDENCE ET DE L'ÉGALITÉ DANS SA CONDUITE.

La prudence chrétienne est la vertu des bons Supérieurs, comme l'humilité et la soumission le sont des inférieurs excellents. Les Supérieurs sont les chefs des corps qu'ils conduisent ; et l'œil de ces chefs, c'est la prudence qui les éclaire. Cette vertu, est si nécessaire à un supérieur, que rien en lui ne peut en compenser l'absence, pas même la possession de toutes les autres vertus.

M. Jolly excellait dans cette vertu, plus que dans toutes les autres ; en sorte qu'il est vrai de dire, que s'il égalait les plus saints personnages de notre temps en dévotion, en humilité, en charité et en toutes les autres vertus chrétiennes, il se surpassait lui-même, par la rare prudence qu'il a montrée, autant dans les plus petites occasions que dans les plus grandes. Il avait un esprit très étendu, qui le rendait capable de juger sainement de toutes choses, soit

spirituelles soit temporelles, notamment en fait de dévotion, de piété et de grâces, ordinaires et extraordinaires. Il venait au fait et ne se laissait jamais prendre aux apparences et aux dehors de la vertu il la faisait toujours consister dans le dépouillement des affections humaines, dans l'attachement inviolable à Dieu et l'abondance des bonnes œuvres pour sa gloire.

Un de nos prêtres, poussant les choses trop loin, affaiblissait son corps par la trop grande gêne qu'il donnait à son esprit, pour le tenir toujours uni à Dieu.

M. Jolly lui aplanit le chemin et le fit entrer dans la voie des Saints, d'une façon solide et très prudente : «J'apprends avec douleur, Monsieur, lui dit-il, que vous continuez d'être incommodé, et qu'il y a sujet de croire, que votre mal vient de trop d'application d'esprit. Je vous prie aussi instamment que je puis, que vous vous contentiez de vous offrir le matin à Notre-Seigneur et de penser à lui [472] doucement, pour vous préparer à l'oraison. Après l'oraison, appliquez-vous, s'il vous plait, à l'étude et aux autres emplois que vous aurez, sans vouloir toujours tenir votre esprit bandé pour demeurer en la présence de Dieu ; vous y serez suffisamment quand vous ferez ce qu'il veut de vous, après lui avoir offert toutes vos actions.

«C'est dans l'accomplissement de sa très sainte volonté qu'est toute notre perfection, comme vous savez ; et il ne veut pas que, par une contention d'esprit non nécessaire, on se rende inutile à le servir. Nous lisons des apôtres et des hommes apostoliques, qu'ils se sont appliqués à ce que Dieu désirait d'eux, c'est-à-dire à se bien acquitter de leurs emplois, cherchant de plaire à Dieu, par l'accomplissement de sa très sainte volonté ; je vous prie de faire de même et de ne point nuire à la santé qui vous est nécessaire pur le service de Notre-Seigneur.

Un autre lui marquant la répugnance qu'il avait à faire sa communication à son Supérieur, il l'encouragea et leva prudemment toutes ses difficultés en cette sorte : «Je ne sais si, après ce changement, vous serez plus content, et si ce sera un bon moyen pour votre profit spirituel. C'est Dieu qui nous donne les Supérieurs ; et ainsi, ce qui nous vient de leur part, toutes les fois qu'ils ne nous conseillent rien de mauvais, est sûr pour nous ; et, au contraire, il y a lieu d'appréhender, quand on a choisi son directeur, qu'il ne dise pas toujours ce qui est de meilleur pour nous. Vous savez assez les choses que vous devez faire, pour pratiquer la vertu dans votre condition. Il y a seulement parfois, quelques difficultés qui se rencontrent, dans lesquelles il ne faut pas que nous décidions nous-même ce que nous devons faire. En ces cas-là, il n'y a rien de plus sûr que de recourir au Supérieur, en qui la grâce de Dieu supplée à l'expérience qu'il peut ne pas avoir. Vous avez ouï dire ce qu'on rapporte de saint François, qu'il reconnaissait pour une singulière grâce de Dieu d'être disposé à obéir avec [473] autant de facilité à un novice, qu'à un Gardien de beaucoup de sagesse et d'expérience. Or, ce saint était fort habile dans la voie de la perfection, et ainsi je m'en tiendrais là, et si j'étais en votre place, je tâcherais de surmonter la petite difficulté que vous avez, et je me communiquerais à mon Supérieur, tout simplement, espérant que Dieu bénirait mon obéissance. C'est la voie ordinaire. Néanmoins, comme il n'y a point de règle si générale qui n'ait son exception, si vous vous trouviez si gêné là-dessus, que vous ne crussiez pas pouvoir profiter de cette conduite, mandez-le-moi, et vous me trouverez toujours disposé à vous soulager en ce que je pourrai.

«Quant à ce que vous me demandez de quel moyen vous vous servirez pour tirer autant de profit de la conduite de votre supérieur que de celle d'un autre, je ne sais point d'autre moyen que de vous comporter envers lui avec toute simplicité, de regarder Notre-Seigneur en sa personne et de recevoir volontiers ses avis, les mettant ensuite en pratique avec humilité. Je ne doute point qu'en faisant cela vous n'en profitiez pour la perfection à laquelle Dieu veut vous conduire.»

Une Fille de la Charité lui demandant la permission de s'adresser comme confesseur extraordinaire à un prêtre qu'elle lui nomma, il lui fit cette sage réponse : «Je me vois un peu en peine de vous répondre sur la demande que vous me faites de vous confesser à M. N... une

fois seulement. Il y a de certaines occasions où l'on donne facilement cette permission, et c'est quand on n'a pas de confiance aux confesseurs ordinaires ; on se confesse alors pour s'accuser de ses péchés et en recevoir l'absolution. Mais quand on a quelque avis à demander pour sa conduite, même intérieure, il n'est pas nécessaire que ce soit en confession ; et, pour dire le vrai, ce qui nous manque pour arriver à la perfection chrétienne, ce ne sont pas tant les avis et instructions qu'une vraie volonté de bien mortifier [474] nos passions, notre jugement et notre volonté ; et les personnes qui ont acquis à leurs dépens une vraie humilité et une vraie mortification, comme il y en a parmi vous, sont très propres pour enseigner ces vertus. Néanmoins, si après ce que je viens de vous dire vous désirez un confesseur particulier, mandez-le-moi.» Une autre se plaignant à lui de ce que, dans le cours des voyages qu'elle faisait pour les visites des maisons de sa Compagnie, elle ne pouvait entendre tous les jours la sainte messe. Il leva son scrupule d'une manière également prudente et aisée : «Lorsqu'on ne peut, ma sœur, lui dit-il, entendre la messe réellement, on peut l'entendre en esprit ; de même qu'on communique spirituellement quand on ne peut communier réellement. On va en esprit aux saints autels où se dit la messe, et on fait intérieurement ce qu'on ferait si on était devant un de ces autels.»

Une troisième lui demandant permission de faire de grandes pénitences, il la console et l'instruit de la sorte : «Quant aux grandes pénitences corporelles que vous désirez faire, je ne crois pas qu'il en soit encore temps ; il faut attendre que votre santé soit bien affermie. Observez bien vos Règles ; continuez à supporter vos sœurs qui sont avec vous ; étudiez-vous à renoncer à vos inclinations naturelles ; n'ayez point de commerce avec les externes que dans la nécessité du service des pauvres, et surtout ne permettez point qu'ils prennent aucune familiarité chez vous ; mais tenez-vous-y renfermée pour vos exercices, lorsque vous avez satisfait au service des pauvres malades. Cette retraite et cet éloignement du monde sont une mortification qui n'intéresse point la santé et qui vous sera plus utile que de porter la ceinture.» On voit dans ces lettres et dans une infinité d'autres qu'il a écrites sur des matières de spiritualité qu'il avait une grande connaissance de tout ce qui appartient à la vie spirituelle et intérieure, qu'il ne prenait point le change en ces occasions, et qu'il [475] ne s'écartait jamais des fondements solides de la vertu.

Il gérait le temporel avec autant d'adresse que s'il n'eut autre chose dans l'esprit. Dès le premier voyage qu'il fit à Rome, on s'aperçut qu'il était bon économe, homme de bon ordre et attentif dans l'entretien d'une importante famille. Depuis qu'il a été Supérieur général et qu'il a fait sa résidence ordinaire dans la maison de Saint-Lazare, il s'est comporté avec tant de sagesse à cet égard que, sans rien retrancher du nécessaire pour le vivre et le vêtement des personnes de la Compagnie, sans diminuer les dépenses ordinaires pour les retraites et autres fonctions, et sans faire aucun emprunt, il a payé de fortes dettes et remboursé de grosses sommes à quelques-unes de nos maisons. De plus, il a fait faire pour plus de trois cent mille livres de constructions nécessaires, il a acquis quelques rentes et liquidé d'autres droits fort importants pour cette maison, sans cependant rien faire d'indigne d'une grande âme et d'un cœur généreux. Mais Dieu, le maître de toute la terre, qui tourne les cœurs des hommes comme il veut, et qui enrichit et appauvrit comme il lui plaît ses créatures, a béni la conduite et l'économie de ce sage Supérieur ; il a porté des personnes charitables et puissantes à lui tendre la main pour nos besoins pressants ; on l'a aidé à toucher des legs considérables, dont il n'espérait plus rien.

Sa Majesté, qu'il n'a jamais importunée, a prévenu ses besoins et a eu la bonté de le décharger de la plus grande partie de cette fâcheuse taxe d'amortissement qui a accablé tant de pauvres communautés. Enfin, comme il était attentif à tout, qu'il ne faisait point de folles dépenses et qu'il avait mis sa confiance en Dieu, son espérance n'a point été confondue. Il a vécu avec les siens honnêtement, et il est mort leur laissant un logement commode et ce qui est nécessaire pour leur entretien.

Sa prudence a paru remarquable dans les affaires publiques. Jamais on ne l'a vu prendre parti dans les intrigues [476] d'État qui partagent de sentiments presque tous les hommes. Il n'a jamais rien dit ni contre le Pape, ni contre le Roi ; et quelque personne de qualité le pressant un jour de s'expliquer là-dessus un peu ouvertement, il répondit : «Je m'en tiens à la cause de toutes ces brouilleries, qui sont nos péchés ; car nous avons un saint Pape et un roi plein de religion.

On sait que dans le séjour que feu Mgr le cardinal Ranuzzi a fait les années passées dans la maison de Saint-Lazare, notre sage Supérieur s'est comporté de telle manière que le Saint-Père et Sa Majesté très chrétienne ont eu lieu d'être satisfaits de sa conduite. Il fut obligé de prendre parti sur-le-champ, car ce bon seigneur l'ayant fait appeler au jardin, il lui déclara tout d'un coup la résolution qu'il avait prise de rester quelque temps à Saint-Lazare, jusqu'à ce que ses affaires fussent en meilleur état. M. Jolly apporta d'abord ses excuses ordinaires, mais le cardinal ayant pris son parti, il prit aussi le sien. Il consentit, pourvu que Sa Majesté l'eût agréable ; or on obtint en peu de temps le consentement du roi, celui-ci ayant une entière confiance en la prudence et la fidélité de M. Jolly.

Il a acquis une haute réputation de prudence dans les harangues qu'il a été obligé de faire aux rois, aux princes, à NN. SS. les Évêques et autres personnes de qualité. Les premières fois qu'il tenta les changements des supérieurs de nos maisons de fondations royales, il dit au roi : «Sire, il est du bien de votre royaume de changer quelquefois les intendants et gouverneurs des provinces ; les communautés ont à peu près un besoin semblable de changer les supérieurs qui conduisent les maisons particulières. Nous avons pensé à changer M. N., de telle maison, si Votre Majesté a la bonté de l'agréer, comme je l'en supplie très humblement.» Il écoutait ensuite les répliques de Sa Majesté, et il y satisfaisait modestement. Il venait ainsi, pour l'ordinaire, à bout de ce qu'il avait en vue. [477]

Mgr le cardinal de Retz a assuré plusieurs fois qu'à Rome on faisait une estime singulière de M. Jolly, à cause de sa prudence et de son intelligence dans les affaires ecclésiastiques sur lesquelles il donnait son avis en peu de mots, sans considérer aucun intérêt que celui de la justice et de l'équité.

Assistant Mme la duchesse d'Aiguillon à la mort, il l'exhorta avec des paroles si dévotes et si efficaces, quoique courtes, qu'elle témoigna être sensiblement touchée ; et elle se conforma si bien à la volonté de Dieu par ses avis, qu'on n'entendit pas sortir la moindre plainte de sa bouche, quoique sa maladie fût fort douloureuse et très infecte. Sur quoi, M. Jolly dit : «Voilà où se terminent toutes les grandeurs du monde!» - Sa prudence a beaucoup paru dans les sages avis qu'il a donnés à feu Mme de Miramion, tant pour sa conduite particulière, que pour celle de sa communauté naissante.

Dans l'assemblée des Dames de la Charité, il réussissait merveilleusement à leur faire faire tout le bien qu'elles pouvaient. Il les faisait ordinairement opiner les unes après les autres, et, lorsqu'elles avaient toutes dit leurs sentiments, il concluait ordinairement en prenant l'avis le plus commun. Il disait alors : «Nous en demeurerons là, Mesdames, si vous l'avez pour agréable ; ou, si vous le préférez, nous proposerons dans une autre assemblée les mêmes affaires.» Mais, communément, elles concluaient unanimement à s'en tenir inviolablement à son sentiment, nonobstant les difficultés qui y paraissaient quelquefois.

Il n'était point importun aux personnes de qualité par ses visites ou autrement. Il ne se produisait qu'autant que la bienséance et le devoir de sa charge l'y engageaient ; il ne manquait cependant à aucune des assiduités que les grands veulent qu'on leur rende.

Il visitait tous NN. SS. les Évêques dans les diocèses desquels nous sommes établis, dès qu'il savait leur arrivée [478] à Paris, et il visitait aussi leurs proches parents dans les occasions qui s'en présentaient de temps en temps. Il ne manquait point de leur écrire pour les congratuler de leurs bons succès, et de les consoler dans les pertes qu'ils avaient faites.

Mgr le maréchal duc de Noailles ayant pris quelques villes à la guerre, il lui en écrivit pour lui en marquer sa joie, et le soin qu'il avait d'en rendre grâces à Dieu. Il écrivit en même temps à Mme la duchesse, sa mère, et à Mgr de Paris, son frère, qui était alors évêque de Châlons, pour prendre part à la joie qu'ils en ressentaient. Cet exemple tiendra ici la place d'une infinité d'autres qu'on pourrait rapporter.

Il attendait quelquefois les audiences des personnes de qualité avec une patience admirable, restant des heures dans leurs antichambres sans parler, sans témoigner aucun empressement, se cachant, pour ainsi dire, jusqu'à ce qu'on le priât de se présenter, ou qu'on le vînt chercher ; et, lorsqu'on lui représentait que c'était une chose ennuyeuse, il répondait par un proverbe italien : «Qui veut faire affaire, il faut qu'il attende;» ou encore : «Il n'y a pas moyen de mériter l'audience qu'en s'en rendant digne par sa patience.» Il disait encore à ce propos que, quand on a à cœur une affaire, il ne la faut confier à personne, mais qu'il y faut vaquer soi-même avec tout le soin et toute l'application qu'elle mérite : *Chi vuole, vada ; e chi non vuole, manda.*

Dans les conversations des personnes séculières de toutes conditions, il faisait usage de ce qu'elles disaient de plus opportun, pour les élever doucement à Dieu. Par exemple, si on lui parlait de la guerre, après avoir écouté patiemment ce qu'on lui disait, il répondait : «Ce fléau est grand, et ce sont nos péchés qui nous l'attirent.» S'il était question de propositions de paix : «C'est Dieu, disait-il, qui nous la peut donner, et de qui il faut l'attendre.» Voyant de beaux tableaux et de riches meubles «Cela est beau, disait-il, ce [479] serait bien, s'il ne fallait point mourir ; mais, cela passe, *præterit figura hujus mundi.*» Dans les beaux jardins, les prairies et les campagnes, il admirait Dieu qui se joue dans ses ouvrages, *ludens in orbe terrarum.* Dans les grands accidents et les révolutions considérables, il recourait à la profondeur des jugements de Dieu : *Justus es, Domine, et rectum judicium tuum.*

Ses lettres ont paru aux personnes de la compagnie, et à celles du dehors, des chefs-d'œuvre de prudence. Il discernait et notait toutes les circonstances, même dans les affaires les plus embrouillées, et, ordinairement, il ne restait plus rien à dire ni à répliquer, après qu'il avait répondu sur un sujet. On peut dire que ses lettres étaient, chacune dans son genre, un modèle fort accompli.

La prudence des supérieurs doit paraître principalement dans le choix qu'ils font des personnes pour les emplois et pour les offices de leur communauté. M. Jolly avait de fréquents entretiens avec les préfets des études pour reconnaître le talent des jeunes gens. Il assistait volontiers à leurs thèses publiques afin de les entendre, et il jugeait d'eux si sainement que les régents et le préfet des études, qui les avaient pratiqués pendant un ou deux ans, n'eussent pas pu s'en former une idée plus juste.

Quant au choix des supérieurs, il avait pour règle de n'en point prendre qui y eussent fait paraître de l'inclination, et dont la vie n'eût pas été exemplaire dans les états par où ils avaient passé ; s'ils avaient commis quelques manquements à la régularité, il attendait longtemps avant que de les choisir. Lorsqu'il croyait un sujet propre à conduire une maison, il le proposait à ses assistants, il écoutait leurs avis, et d'ordinaire tombait d'accord avec eux. Après beaucoup de prières, il prenait enfin son parti, et Dieu bénissait communément une si sage conduite.

Enfin sa prudence a paru merveilleuse dans les soins qu'il a pris d'apaiser et d'adoucir les personnes de qualité qui [480] croyaient avoir reçu quelque déplaisir des sujets de la Compagnie ; il les contentait sans pourtant promettre ou accorder rien contre son devoir.

Un grand prélat était irrité contre le supérieur d'un de nos séminaires qui s'était pourvu, pour le bien du séminaire qu'il conduisait, contre une de ses sentences. M. Jolly se mit en devoir d'agir avec son humilité et sa prudence ordinaires. Il fit parler à ce grand prélat par quelques évêques, pour qui il avait de la considération ; puis, le croyant un peu adouci, il alla lui demander pardon. Et, comme une personne lui demandait s'il portait ainsi ordinairement

l'iniquité d'autrui, il répondit : «C'est sagesse ; l'on a bien plutôt fait d'en user ainsi. J'aurais pu y envoyer notre confrère, mais je ne sais comment il aurait été reçu. Or, l'humilité est le moyen de vivre en paix avec tout le monde ; aussitôt qu'on s'humilie et qu'on reconnaît ses fautes, ces messieurs-là ne savent plus que dire ni que faire, et s'apaisent fort aisément.» Ce même seigneur lui demandant nommément l'un de nos prêtres pour conduire une cure importante que nous avons dans son diocèse, jamais il ne voulut s'y engager absolument. «Nous ferons, Monseigneur, lui dit-il, tout ce que nous pourrons pour contenter Votre Grandeur. Mais promettez-le-moi, dit ce prélat. J'espère, Monseigneur, que Votre Grandeur sera satisfaite de nous.— Mais pourquoi ne me le pas promettre? — Nous vous donnerons, Monseigneur, toute la satisfaction que nous pourrons.» Un autre prélat ne voulait pas qu'il changeât le supérieur de son séminaire, et lui fit de grandes instances pour le lui faire promettre. Il ne répondit que par de profondes révérences et attendit un temps plus favorable pour faire ce changeaient.

Comme la prudence est la règle de toute bonne conduite, elle est aussi la source de l'égalité d'âme, parce que les gens vertueux ayant pris toutes les mesures que la prudence chrétienne leur peut fournir pour réussir dans leurs [481] entreprises, ils demeurent contents ou résignés ; quoi qu'il arrive, ils ne perdent jamais la paix et la tranquillité de leur esprit. Ç'a encore été une des grandes qualités de M. Jolly. Il a été toujours le même, au séminaire, aux études, simple missionnaire, visiteur, supérieur général ; on l'a trouvé toujours égal, toujours paisible.

Il n'est pas surprenant qu'un homme aussi prudent et aussi sage que l'était M. Jolly fut, en effet, toujours égal. Il avait une longue expérience des événements auxquels ici-bas notre vie est sujette. Par principe de foi, il était indifférent pour toutes choses, et il avait une inviolable fidélité à se conformer en toutes choses au bon plaisir de Dieu ; or, de même que le lierre, tout faible qu'il est, devient ferme en s'attachant à un grand arbre, ainsi la créature qui s'attache aux volontés de Dieu participe, en sa manière, à son immutabilité : *Qui adhæret immobili non movetur*. «Nous ne sommes, disait-il, entre les mains de Dieu, que comme des instruments dans celles de l'ouvrier ; il faut nous laisser conduire, comme il lui plaît : qu'il nous mette haut, qu'il nous mette bas, qu'il nous emploie, qu'il nous laisse là, tout cela nous doit être égal. C'est Dieu qui conduit et fait réussir les choses ; il voit tout, il peut tout. Il nous veut du bien, il ne nous arrivera pas plus de mal qu'il ne lui plaira en permettre. C'est lui qui gouverne la Compagnie ; nous devons adorer sa conduite et mettre tout notre bonheur à faire ses volontés.»

Les persécutions, les calomnies, les pertes de biens, les procès, les désertions, les scandales et tous les autres accidents fâcheux qui sont arrivés à la Compagnie, ne l'ont point fait changer de visage et n'ont pu altérer la paix de son cœur. Il disait ordinairement en ces occasions-là : «Il fait bon ici, cela est bon de la sorte ; il faut baiser la main de Dieu lorsqu'elle nous châtie.» On n'a jamais pu connaître, sur son visage, l'état des affaires de la Compagnie, parce que, comme les accidents fâcheux ne l'abattaient point, [482] les bons succès ne lui enflaient point le cœur et ne laissaient jamais sur son extérieur aucun trait de joie humaine et de dissipation ; il était toujours d'une gravité aimable et modeste.

Les accidents, même les plus inopinés, n'étaient pas capables de changer la piété de son cœur. Il ouvrit un jour, étant en conseil avec ses assistants, une lettre par laquelle il apprit la désertion d'un ouvrier très utile ; il leva un moment les yeux au ciel, il adora la Providence, et continua à traiter des affaires, comme s'il n'eût rien appris de surprenant. — Par imprudence, un jeune séminariste laissa tomber une étincelle dans un endroit de la maison où étaient les chandelles et autres matières très combustibles ; le feu y prit, sur les dix heures du soir, avec tant de véhémence qu'il y avait grand danger qu'il n'atteignît bientôt le grenier et ne brûlât toute la maison. M. Jolly arriva, n'ayant qu'un manteau long sur sa chemisette ; il y parut avec tant de tranquillité et de présence d'esprit, qu'à peine s'apercevait-on qu'il y fût,

quoiqu'il y donnât tous les ordres nécessaires pour éteindre le feu et mettre la maison hors de danger.

L'égalité et la constance des plus grands hommes ont pu soutenir quelques accidents, mais beaucoup ont été faibles à la mort. Ils ont frémi, ils ont pâli à la séparation de leur âme d'avec leur corps. Plusieurs grands saints ont tremblé comme les autres ; la grâce et la nature concouraient à accroître leur frayeur. Mais, pour notre très honoré Père, il a reçu la mort avec une tranquillité pareille à celle avec laquelle il recevait les bonnes et les mauvaises nouvelles pendant sa vie. À force de méditer ses fins dernières, il se les était rendues si familières, qu'attendant à toute heure le moment de sa délivrance, il écouta froidement l'annonce d'une mort prochaine qu'on lui porta, et accepta l'exécution de l'arrêt avec une parfaite soumission. Il reçut de bon cœur les derniers sacrements et mourut, comme Moïse, *jubente Domino*, [483] «par l'ordre de Dieu» ; et, comme il avait toujours vécu dans une grande dépendance de la volonté du Seigneur, il se trouva prêt à lui répondre, lorsqu'il l'appela : *Vocabis me et ego respondebo tibi*. Heureux ceux à qui la mort et la vie sont indifférentes et qui sont toujours prêts de changer l'une pour l'autre, lorsque tel est le bon plaisir de Dieu cette égalité est le plus sûr caractère d'une vertu bien éprouvée et, pour l'ordinaire, l'une des grandes récompenses des serviteurs de Dieu en cette vie.

CHAPITRE VII

DE LA DOUCEUR ET DE LA FERMETÉ DE SA CONDUITE.

La douceur qui dégénère en mollesse affaiblit extrêmement la conduite ; la fermeté qui sent la tyrannie irrite extrêmement les esprits ; mais, lorsqu'un supérieur a assez de sagesse et de bonheur pour faire un juste mélange de ces deux qualités, il est peu de caractères qu'il ne domine et qu'il ne corrige, et presque point de bien qu'on ne puisse espérer de son gouvernement.

Voici ce que nous pouvons dire avec vérité et sans aucune flatterie de la conduite de notre digne Supérieur général M. Jolly. Il a été doux sans faiblesse, ferme sans dureté, quoique sa conduite ait paru à quelques-uns un peu plus admirable pour sa fermeté que recommandable pour sa douceur.

Il est certain que, dans toute sa conduite, il a eu en vue de se conformer à la sagesse éternelle de laquelle il est écrit qu'elle arrive fortement à ses fins quoiqu'elle se serve de moyens doux et suaves pour y parvenir. Il n'abandonnait jamais une bonne entreprise quelque difficulté qu'elle souffrît, et tôt ou tard il venait à bout de ce qu'il avait résolu après avoir pris conseil. Mais il temporisait beaucoup, il attendait les moments favorables, il agissait fort à propos, et ne disait et ne faisait jamais rien de violent dans les préparatifs de ses meilleurs desseins. La douceur doit être au [484] cœur pour en bannir toute amertume et toute inquiétude. Elle doit être dans les paroles pour n'en pas laisser échapper une qui ressente la passion. Enfin, elle doit aussi reluire dans les actions et dans les occasions imprévues, afin que l'homme charitablement doux et humble de cœur ne tombe jamais dans ces accès de violence et de colère qui troublent les meilleures entreprises et font avorter les plus importants desseins. Feu M. Jolly a pratiqué cela en perfection. Son cœur a toujours été exempt de fiel et d'amertume pour ceux mêmes qui lui ont fait le plus de peine. Il paraît par toutes ses lettres qu'il était tellement mort à lui-même, qu'à peine s'apercevait-il des injures qu'on lui faisait. Une personne mal disposée s'imagina que M. Jolly refusait sa demande par quelque aversion qu'il avait pour elle. Pour réponse, il se contenta de nier qu'il fût dans de semblables

dispositions, et il prit la patience de justifier sa conduite avec tout le respect et la modération d'un égal à un égal et même d'un inférieur à l'égard d'un supérieur.

Un prêtre, ayant été averti au chapitre de ce qu'en récréation il se plaignait de la qualité du vin, s'attendait à une verte et forte réprimande de cette faute qui passe pour considérable dans des personnes de communauté et même parmi toute sorte d'honnêtes gens ; cependant, M. Jolly ne dit autre chose, sinon ceci : «Il est vrai que nous avons été assez mal partagés cette année, mais nous ne sommes pas seuls, car les vins de cette année n'ont rien valu. Il faut prendre patience, nous tâcherons l'année suivante d'en avoir de meilleur.» Tous ceux qui furent présents admirèrent la modération et la douceur de cette correction, et reconnurent que ce vénérable supérieur n'était pas homme d'une mortification outrée et qui n'entend point raison. Écrivant à un jeune prêtre qui lui avait écrit pour lui demander pardon d'une fausse démarche qu'il avait faite au préjudice de ses plus étroites obligations, il le console et le fortifie par ces paroles : «Dieu permet quelquefois que [485] ceux qui l'aiment tombent afin qu'ils se relèvent ensuite pour marcher dans la voie de son service avec plus de ferveur ; c'est, je l'espère de sa bonté, ce qui vous arrivera. Vous profiterez de l'inconsidération qui vous avait fait quitter le sein de votre mère la congrégation, laquelle a eu et aura toujours pour vous des entrailles de charité.»

Il y a une infinité d'autres exemples semblables dans lesquels il traite ses inférieurs avec des ménagements de douceur, de charité et de tendresse qui font bien voir qu'il avait, comme il dit lui-même, la dévotion de ne point briser le roseau déjà rompu et de ne pas achever d'éteindre la mèche qui fume encore.

Il priait, il suppliait, il conjurait, il attendait avec patience le fruit de son travail. Mais, après avoir fait longtemps miséricorde, si c'était sans succès, il se mettait en devoir de faire justice, et alors il n'épargnait rien pour ranger à leur devoir les esprits rebelles, quoique pourtant il n'ait jamais paru aucun vestige de colère et de passion dans la fermeté de sa conduite.

Il a fait paraître sa fermeté premièrement, dans les soins infatigables qu'il a pris pour maintenir en vigueur les constitutions, règles et usages de la congrégation. Il était à cet égard comme un mur d'airain et une colonne de fer dans la maison de Dieu, ou comme un de ces puissants rochers, contre lesquels toutes les tempêtes et les vagues de la mer vont se briser les unes après les autres sans jamais les ébranler. «Notre règle y est contraire, il s'en faut tenir là. Voilà, écrivait-il à un supérieur d'une de nos maisons, la meilleure de toutes nos raisons.»

Secondement, il a fait paraître cette fermeté dans les changements qu'il a faits des supérieurs de nos maisons, malgré les difficultés presque insurmontables qu'il lui a fallu vaincre parfois, soit de la part des personnes de premier rang qui s'y opposaient, soit de la part des missionnaires qui eussent bien voulu y rester. Il y a quinze ou seize ans, [486] il crut devoir ôter de la cure de Fontainebleau un des nôtres qui la desservait depuis longtemps et qui y était comme adoré de tout le monde. La difficulté de ce changement ne venait pas sans doute de la part de ce supérieur, lequel ayant reçu sa lettre sur les dix heures et demie du matin, après avoir chanté la grand'messe, en un jour solennel, quitta cette maison avant le dîner, sans rien communiquer qu'à son assistant, et vint souper à Saint-Lazare. Mais il fallait la permission du roi, l'agrément de la reine, et l'on dut s'attendre aux suites d'une requête des paroissiens qui redemandaient leur curé à Sa Majesté. Le Roi eut la bonté de dire à M. Jolly, après quelques remontrances du désir des peuples et des biens que faisait ce curé, qu'il donnait la main à tout ce qu'il voulait, mais qu'il fallait encore gagner la reine. Cette très vertueuse et sage princesse, secondée de toutes les dames d'honneur, eut beaucoup plus de peine à se rendre ; elle le fit pourtant à la fin, moyennant certaines conditions pour adoucir la perte qu'elle faisait. Enfin, la requête des peuples n'eut pas d'autres suites. Feu M. Laudin fut installé et a fait beaucoup de bien pendant dix ou douze ans qu'il a conduit cette cure.

Feu M. Jonhé n'était demeuré qu'environ huit mois dans la cure de Versailles, et déjà il avait gagné les bonnes grâces de Sa Majesté. Il était entré bien avant dans l'esprit et dans le cœur d'un des courtisans les mieux en cour, et cela d'une manière qui ne peut être plus louable pour un bon curé. Ce seigneur étant dangereusement malade, il l'alla voir, et lui dit avec une douceur et une autorité de père qui lui étaient naturelles : «Mon très cher monsieur, les uns vous viennent voir en courtisans pour vous flatter, les autres en gens intéressés, pour avoir part à vos bienfaits ; pour moi, je viens vous voir en père, en pasteur et comme votre curé ; c'est afin de vous dire que ce n'est pas assez d'avoir possédé sur la terre les bonnes grâces du plus grand [487] roi, qu'il faut encore tâcher de gagner celles de Dieu. — Que faut-il faire pour cela, monsieur le curé? repartit le malade. — Il me faut donner quelques jours d'audience, vous recueillir, penser à faire une bonne confession générale que j'entendrai à diverses reprises. Voilà tout ce que je vous demande», repartit le curé. La condition fut acceptée, la confession générale fut faite, le malade fut guéri et ce ne fut plus des deux qu'un cœur et qu'une âme. Il fallait pourtant ôter M. de Jonhé de Versailles, à cause de l'accablement de ses douleurs continuelles. Ce bon gentilhomme eut beau représenter qu'il suffisait que M. le curé restât dans sa chambre, que tous les médecins de la cour s'emploieraient volontiers pour le guérir, qu'il en payerait lui-même toute la dépense ; toutes ces amitiés, toutes ces raisons, toutes ces instances n'empêchèrent point M. Jolly d'obtenir l'agrément du roi pour ce changement. Il voulut aussi, s'il était possible, obtenir celui de ce bon monsieur, qui le fit attendre deux heures de suite sur un degré, avant de le faire entrer. Enfin, ayant fait tout ce qui était nécessaire, il retira M. de Jonhé, nonobstant les protestations que faisait ce gentilhomme de ne lui jamais pardonner.

Nous avons su que depuis peu un prélat, à qui la Compagnie a de très grandes obligations, s'est opposé de toute sa force au changement qu'on voulait faire d'un de nos prêtres, chargé d'une cure considérable dans son diocèse ; mais tous ne savent peut-être pas les efforts qu'a faits notre ferme Supérieur, pour venir à bout de ce changement, qu'il croyait nécessaire : les lettres pleines de déférence et les suppliques réitérées ne faisaient aucun effet sur cet illustre prélat, qui refusait toujours de donner le visa à celui qu'on voulait substituer au curé qu'il voulait conserver. M. Jolly ne pouvant aller à Versailles, prit le parti d'écrire à M. Hébert et de le prier d'en conférer avec Sa Majesté et de lui dire de sa part, avec tout le respect et [488] la soumission convenables, qu'il était résolu d'abandonner cet établissement, de fondation royale, si on ne lui laissait la liberté d'en changer les Supérieurs, lorsqu'il le trouverait bon en Notre-Seigneur. Sa Majesté, goûtant ses raisons, acquiesça, et dit plusieurs choses de grande instruction, qu'il est à propos de rapporter, par les propres termes de la réponse que M. Hébert lit à M. Jolly. Voici la copie prise sur l'original, du 20 novembre 1695 :

«Monsieur, c'est pour vous rendre compte de l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir hier au soir avec le roi, sur l'affaire en question, que je me donne l'honneur de vous écrire. Sa Majesté m'a témoigné vouloir qu'on observe exactement les conditions de notre établissement en ce lieu-là, et en particulier celle qui donne la liberté au Supérieur général de notre Congrégation, de changer le supérieur ou curé, quand il le jugera à propos. Le Roi a été surpris de cette conduite, me disant que des personnes de communauté devaient être très obéissantes. Il me fit aussi l'honneur de me dire qu'il se souvenait fort bien de nous avoir exemptés seuls, avec les religieux de Sainte-Geneviève, de l'édit qui regarde l'inamovibilité des curés ; qu'il nous avait fondés à Fontainebleau, aux Invalides, et à Versailles, avec cette condition du changement libre des supérieurs ou curés que lui-même, dans les changements que vous avez faits, monsieur, y avait donné les mains, et que son intention était que la même chose s'observât partout de même ; enfin, qu'il ferait réponse à Mgr l'Évêque de ce lieu, s'il lui écrivait sur le changement que vous venez de faire. Il m'ajouta même, que feu MM. de Paris, de Sens et de La Rochelle, savaient assez les canons de l'Église, pour juger si des établissements conformes à ceux qu'il avait faits, avec cette condition de changer les curés,

n'étaient point contraires à ces mêmes canons. Voilà, monsieur, tout ce que le roi m'a fait l'honneur de me dire sur cette affaire. Je suis, etc.» M. Jolly ayant reçu cette lettre, donna communication [489] de cette réponse au prélat qui s'opposait au changement ; celui-ci, alors, donna les mains à tout ce qu'on voulut, et n'en demeura, à ce qu'on dit, que plus affectionné à la Compagnie et particulièrement à la personne de feu M. Jolly.

Si ce sage Supérieur était si ferme dans les changements, où les sujets de la congrégation n'avaient que point ou peu de part dans les oppositions qu'on y trouvait, il était bien plus rigoureux et faisait des efforts bien plus grands, pour ôter de charge ceux qui faisaient naître ces difficultés et qui ne voulaient pas être déplacés. En voici un exemple:

Un Supérieur de la maison de Varsovie, visiteur des maisons de Pologne, ayant été rappelé par M. Jolly, pour repasser en France, ne se trouva pas prêt à obéir. Il interposa, pour éluder l'obéissance, l'autorité du roi et de la reine de Pologne et celle de notre ambassadeur de France, qui écrivirent au roi très chrétien et à M. Jolly, pour empêcher son changement. Mais tout cela fut inutile. M. Jolly ménagea si bien les choses que notre sage roi ne s'en voulut point mêler ; il écrivit au roi et à la reine de Pologne et leur fit goûter ses raisons. Enfin, il députa un de nos plus anciens prêtres, pour aller en Pologne, en qualité de visiteur, ranger cet homme désobéissant à son devoir, dont il s'était extrêmement écarté. Ce nouveau visiteur tâcha d'abord de le gagner par sa douceur, mais inutilement.

Ce sujet rebelle étant tombé malade dans la maison de Varsovie, il y appela le Supérieur de celle de Culm, qu'il voulait, en cas de mort, faire le dépositaire de toutes ses lettres et papiers de visiteur. Dans ce même temps arriva le paquet de lettres de M. Jolly qui avait choisi le dit Supérieur de Culm, pour être curé à Varsovie.

Le nouveau visiteur l'envoya dès le lendemain demander le visa de la cure de Sainte-Croix à Mgr l'Évêque de Posnanie, qui le lui accorda de très bon cœur et il prit possession dès le même jour, à la place de l'ancien Supérieur. En [490] sorte que ce pauvre homme, qui paraissait si prudent selon le siècle, se trouva tout d'un coup dépouillé de sa supériorité, de sa cure et de son office de visiteur, sans avoir pu remuer aucune nouvelle machine pour l'empêcher : *Comprehendam sapientes in astutia eorum*. Dieu se plaît quelquefois à confondre la sagesse des orgueilleux par la simplicité des humbles. Quoique M. Jolly fût le plus modéré des hommes, il avait cependant cette affaire si à cœur qu'il dit plusieurs fois à celui qu'il envoyât pour en procurer l'exécution qu'il aimerait mieux que la congrégation perdît tous les établissements que nous avons dans le royaume de Pologne que de souffrir un si grand scandale et de laisser un exemple si pernicieux impuni. Il le punit en effet en toutes les manières qu'une congrégation séculière peut punir ses sujets rebelles.

Le premier Supérieur de notre maison des Invalides lui donna encore beaucoup de peine pour son changement. M. de Louvois l'estimait pour ses belles qualités et l'avait pris en affection. Il était pourtant à propos de le changer, et ce bon seigneur n'y voulait point entendre. Il y eut même, à ce qu'on dit, quelque lettre de cachet ou au moins quelques paroles obtenues du roi pour empêcher ce coup. M. Jolly alla à Fontainebleau pour essayer d'obtenir le consentement du roi, qui fit d'abord quelques difficultés, mais qui, à la fin, acquiesça. Un provincial jésuite a dit savoir de bonne part qu'en cette occasion M. Jolly pensa d'abord manquer son coup, et que le roi lui avait refusé son consentement ; mais qu'ayant demandé, comme en acquiesçant à ses volontés, la grâce de se démettre de la conduite de notre congrégation, Sa Majesté lui dit aussitôt de fort bonne grâce : «Allez, Monsieur Jolly, continuez votre emploi et conduisez votre congrégation, comme vous le voulez ; je donne les mains à tout.» M. de Louvois consentit alors volontiers, et il disait agréablement que M. Jolly était si ferme et si persuasif, de vive voix et par [491] lettre, qu'il n'était pas possible de lui rien refuser de tout ce qu'il demandait.

Feu M. Jolly regardait avec raison cette liberté du changement des sujets, comme un point essentiel pour la conduite. En effet, si jamais il arrivait que les supérieurs manquassent

de cette autorité, ce serait la ruine de notre congrégation, n'y ayant aucun sujet dans la compagnie qui ne pût à force de services, d'assiduités, de complaisances, et peut-être même de lâchetés, gagner les bonnes grâces des personnes puissantes qui les maintiendraient dans son poste, malgré son indignité et les peines qu'il ferait souffrir à ses confrères.

M. Jolly tic pouvait souffrir que les supérieurs des maisons particulières allassent à Versailles, à Fontainebleau, à Saint-Germain, sans une permission expresse. Ayant, un jour, trouvé à Saint-Germain le supérieur de la maison des Invalides, il lui fit une si verte réprimande qu'il le fit pleurer comme un petit enfant. Il réprimanda aussi fortement celui de la maison de Sens, qu'il trouva à Fontainebleau dans un de ses voyages. Et, pour l'ordinaire, si l'amendement entier ne suivait de bien près la correction, il ne tardait point à changer ces supérieurs qu'il regardait comme peu propres à commander aux autres, ne sachant pas obéir, comme ils y sont obligés. Il ne voulait pas même que personne de Versailles, de Saint-Cloud ou de nos autres maisons vînt à Paris sans sa permission expresse. Lorsqu'il arrivait que quelque prêtre ou frère venait à Paris sans ses ordres ou sans lettres du supérieur, la première démarche qu'il fallait faire, avant d'avoir audience, était de s'en retourner d'où l'on était parti.

Il a renvoyé de la sorte des prêtres, âgés de soixante ans, qui étaient venus du Mans et de Marseille pour se plaindre, sans les vouloir écouter ni les reconnaître pour ses enfants, jusqu'à ce qu'ils se fussent remis sous l'obéissance qu'ils avaient quittée. Lorsqu'il apprenait que dans nos maisons [492] particulières quelques prêtres ou frères s'écartaient en ce point de leur devoir, il les en punissait sévèrement.

Un jeune homme de grande qualité étant sorti de notre séminaire interne de Paris, à cause de quelques légèretés et de défauts opposés à notre esprit, il n'est pas concevable combien M. Jolly a eu de peine à se défendre des importunités d'une infinité de personnes de qualité qui le priaient de lui pardonner et de le recevoir de nouveau, ayant égard à sa bonne volonté. Feu Mlle de Montpensier s'en mêla et fit inutilement, en cette occasion, tout ce qu'une personne de son esprit, de son autorité et de son rang pourrait faire pour réussir dans la plus importante de toutes les affaires. — Le R. P. de La Chaise, NN. SS. les Évêques lui ont parlé plusieurs fois pour l'entrée ou pour la sortie de quelques sujets de notre Congrégation ; il n'a jamais eu égard pour accorder ou refuser qu'à ce qu'il estimait être du plus grand bien de la Congrégation. Quelques personnes d'autorité lui demandant quelque chose qu'il estimait contraire à son devoir, il répondit qu'on lui ôterait plutôt la tête.

Il était très strict pour ne point autoriser à aller dans son pays et sa famille.

Il ne voulait point permettre qu'on mangeât en ville sous quelque prétexte que ce fût. Un prêtre, employé dans une de nos paroisses, étant coupable de ce fait, il le fit venir à Paris pour en savoir le détail et il l'ôta de cette paroisse pour le mettre ailleurs. — Un jeune étudiant, ayant obtenu de lui la permission d'aller à un acte public que faisait son frère fort religieux en présence de sa famille, eut la faiblesse de rester avec son compagnon après la cérémonie, et de dîner avec tous ses parents qui l'en priaient très instamment. Le soir, M. Jolly leur fit dire à la porte qu'ils pouvaient aller souper où ils avaient dîné. Le compagnon fut pourtant admis à se justifier, mais le jeune homme ne fut reçu qu'à condition qu'il serait [493] humilié publiquement et qu'il accomplirait la pénitence qui lui serait enjointe. M. Jolly, à l'issue d'une répétition d'oraison, lui fit une forte réprimande, qu'il termina par ces paroles : «Puisque vous avez oublié vos règles et que vous avez si peu l'esprit de la Compagnie, vous retournerez au séminaire pour vous former de nouveau et vous y resterez jusqu'à ce que nous trouvions bon de vous en faire sortir.» La pénitence ne dura que trois mois, parce que le jeune homme, qui l'avait acceptée de bon cœur, l'accomplit avec beaucoup de fidélité. Il en usa de même à l'égard d'un autre qui demeura à dîner chez ses parents, après avoir assisté à des obsèques. Lorsqu'il faisait une correction publique pour quelque défaut qui avait scandalisé, il n'y avait rien de plus ferme que ses paroles et le ton de sa voix. Il racontait le fait avec ses circonstances, ensuite il en montrait la gravité par rapport à Dieu, par rapport à l'état de

missionnaire, par rapport au scandale, aux suites fâcheuses qu'il peut avoir ; alors, il adoucissait un peu le ton de sa voix et disposait l'esprit et le cœur à la docilité ; il imposait enfin la pénitence, qu'il faisait exécuter dans toute son étendue.

Ses lettres de correction n'étaient pas moins fortes que les répréhensions qu'il faisait de vive voix. En voici une, entre plusieurs autres, qu'il écrivit à un jeune prêtre qui perdait son temps : «Je suis fâché de vous contrister, néanmoins il est de mon devoir de vous avertir que je ne suis pas bien content de ce que j'apprends de vous depuis que vous êtes à N, comme je vous ai mandé à N, que je ne l'étais pas non plus. J'avais espéré que votre changement de maison vous ferait changer de conduite ; mais je n'apprends pas que cela soit ainsi. Vous vous amusez à faire des visites qui ne vous conviennent point et à écrire des lettres inutiles ; de sorte que vous consommez beaucoup de temps mal à propos. Il faut, s'il vous plait, remédier à ceci, car nous ne pouvons pas tous les jours vous [494] changer de maison, et cela ne vous servirait guère, puisque quand vous quittez des amusements inutiles en un lieu, vous en reprenez en un autre. Remettez-vous, s'il vous plaît, en mémoire, la disposition où vous étiez quand vous êtes venu dans notre Congrégation, et conformez-y votre conduite. Nous vous voyons avec joie, mais il faut, pour votre satisfaction et la nôtre, que vous viviez conformément aux obligations de votre état, sans cela vous n'aurez jamais de paix et nous ne pourrions pas non plus vous laisser en repos et nous abstenir de nous plaindre de vous. Reconnaissez donc vos fautes et changez de conduite ; vous serez par là reconnaissant des grâces que vous avez reçues de Dieu, et je me joindrai à vous pour le remercier de cette dernière qui ne sera pas moindre que les précédentes.»

Quelques personnes lui ayant représenté avec respect et confiance qu'on se plaignait de sa trop grande fermeté, il répondit : «Je n'ai rien à me reprocher là-dessus ; au contraire, je me reconnais coupable devant Dieu de beaucoup de faiblesse en plusieurs occasions.»

CHAPITRE VIII

DE SA VIGILANCE ET DES SOINS QU'IL A PRIS DE S'OPPOSER AUX MOINDRES
DEFAUTS QUI AURAIENT PU S'INTRODUIRE DANS LA COMPAGNIE.

Personne ne doute que la vigilance ne soit une des principales qualités requises dans les personnes que Dieu appelle à la conduite des âmes.

Saint Paul la recommande avec instance à son disciple Timothée : «*Tu vero vigila ; in omnibus labora* ; veillez sans cesse et prenez tous les soins possibles du salut des personnes qui vous sont confiées.» (I. Tim. IV, 5.) L'ange de Dieu donne le même avis dans l'Apocalypse à l'évêque de Sardique : «*Esto vigilans et confirma cætera quæ moritura erant* ; Soyez vigilant et fortifiez dans la grâce et charité de Jésus-Christ les personnes, lesquelles sans votre secours seraient en danger de se perdre.» (III, 2.)

Les supérieurs sont les chefs des communautés. Ils doivent avoir les yeux toujours ouverts pour apercevoir les moindres maux dont elles sont menacées. Ils doivent être comme les animaux dont il est parlé en Ézéchiel, qui étaient tout pleins d'yeux, en sorte que rien ne leur échappe ; ou comme ces séraphins qui veillent sans cesse et ne se donnent aucun repos ni de jour ni de nuit. Feu M. Jolly possédait cette vertu dans un haut degré de perfection. Il avait naturellement l'œil vif et perçant ; il était malaisé que rien lui échappât.

Ne pouvant être partout, il nommait des officiers vigilants pour tenir sa place. Lorsque quelques prêtres revenaient des autres maisons où ils étaient demeurés quelque temps, il leur demandait s'ils ne remarquaient point quelque déchet dans la régularité de la maison de Saint-

Lazare depuis leur départ, et il ne manquait pas de remédier au plus tôt aux défauts qu'on lui signalait et qu'il constatait s'y être glissés.

Il faisait une ou deux fois au moins tous les ans des conférences sur les défauts les plus ordinaires qui se commettaient dans la maison. Il faisait parler à ces sortes de conférences des personnes simples et sincères qui découvraient sans déguisement les défauts remarqués ; et, après cette conférence générale il en faisait encore de particulières sur les principaux manquements qu'on avait rapportés. S'il était nécessaire de reprendre les particuliers qui en étaient le plus coupables, il le faisait aussi avec force et avec grand zèle pour le bon ordre.

Il s'informait avec soin auprès des visiteurs, des supérieurs et même des particuliers judicieux et réguliers, de l'état de chaque maison. Il mettait ordinairement un assistant ferme et diligent avec un supérieur un peu trop doux ou moins appliqué aux fonctions de sa charge, afin que de leurs qualités contraires, combinées prudemment, il résultât une bonne conduite. Il faisait grand cas des supérieurs [496] appliqués à conserver le bon ordre, la paix et la régularité dans leurs familles, comme au contraire il ne regardait pas de bon œil ceux qui, négligeant le principal, qui est le soin de leur maison, se dissipaient au dehors et se surchargeaient d'affaires du monde, ou même d'affaires de piété ; il les reprenait fortement, et, s'ils ne se corrigeaient pas, il ne tardait point à les changer.

Il était sans cesse occupé des moyens de prévenir le relâchement ou de corriger les défauts qui essayaient de se glisser dans la communauté. «On ne peut pas être en cette vie sans défauts, disait-il, et les plus saintes communautés n'en sont pas exemptes ; nous sommes tous sujets à faillir. Il est donc nécessaire de se protéger de temps en temps par de bons avis contre le relâchement et de se relever de ses fautes. L'un des meilleurs moyens est de bien recommander le silence, car, disait-il, le Saint-Esprit nous avertissant que c'est être parfait de ne point offenser Dieu par la langue et qu'on ne peut éviter le péché quand on se donne la liberté de beaucoup parler, on doit tenir au silence autant qu'à sa propre perfection. Le silence est le père de l'oraison et procure l'avancement dans la vertu. Il a toujours été regardé comme un moyen absolument nécessaire pour conserver la régularité et l'esprit de piété et de dévotion dans les communautés. Lorsque cette règle y est exactement gardée, toutes les autres y sont aussi fidèlement observées : on y mène une vie intérieure ; l'esprit de recueillement et d'oraison y règne ; chacun travaille à sa sanctification et à sa perfection. Au contraire, là où le silence n'est point observé on ne voit qu'infraction des autres règles, et il se commet une grande quantité de fautes à l'occasion des entretiens inutiles ; il n'y a ni recueillement intérieur, ni oraison, et, par conséquent, il n'y a point de vertu ni de sainteté. C'est pourquoi il faut fuir le trop parler avec autant de soin que le péché ; il faut veiller sur sa langue et s'imposer un silence exact, hors le temps et les occasions [497] où il est permis de parler, surtout dans les lieux où le silence est plus recommandé. Que les entretiens soient des choses convenables à notre état, et jamais de ce qui regarde la conduite de la maison pour le blâmer ; qu'ils ne soient point non plus d'un ton de voix trop élevé. Cet amour du silence ne contribuera pas peu au recueillement de l'esprit. Les autres moyens de prévenir le relâchement étaient, selon lui, l'affection à l'oraison, l'esprit d'humilité et de pauvreté, la pratique de la mortification. Il recommandait aussi particulièrement l'obéissance parfaite et la charité mutuelle

«Notre-Seigneur, disait-il, s'étant assujéti très particulièrement à toutes les volontés de son Père, même jusqu'aux moindres choses pour notre salut, il est juste que nous lui témoignions réciproquement notre obéissance. Nous la lui montrerons par ce renoncement qu'il a tant exalté, en faisant exactement et amoureusement ce que l'on nous ordonnera, en étant fidèles à l'observance des règles, ou constitutions qu'il nous a données, en demeurant ponctuels à garder l'ordre de la journée qui nous est prescrit et obéissants au son de la cloche comme à sa voix.

«La charité mutuelle, ajoutait-il, est celle de toutes les vertus que Notre-Seigneur nous a le plus recommandée, nous en ayant réitéré le commandement par trois fois dans le dernier sermon qu'il fit immédiatement avant sa passion. Toute la communauté se doit donc persuader que c'est particulièrement dans la pratique de cette vertu qu'elle doit témoigner son amour à son Sauveur ; et parce qu'on ne la peut pratiquer comme il faut sans l'exercer dans l'ordre, et que le bon ordre demande que ceux qui nous sont plus unis soient aussi plus aimés, il est nécessaire que ceux que Dieu a si étroitement unis dans une communauté vivent ensemble d'une manière ouverte et toute cordiale et néanmoins fort civile et respectueuse. Ils doivent éviter soigneusement tout ce qui pourrait tant soit peu [498] altérer leur union, ne témoignant aucune défiance les uns des autres, ne reprenant des défauts que ceux qui le demandent, se supportant et assistant mutuellement, montrant grande compassion des souffrances les uns des autres, ne disant aucune parole qui se dépare tant soit peu de la douceur, de l'affabilité et du respect qu'ils se doivent.

«Cette manière d'agir autant qu'aucune autre chose nourrit et entretient la charité ; car on aime naturellement d'être traité par les autres honnêtement, et l'on conçoit aisément de l'affection pour les personnes qui nous donnent des témoignages d'honneur et de respect. Il est donc très important que nous nous prévenions les uns les autres, selon l'avis de l'apôtre saint Paul, de cet honneur et de ce respect, et que nous vivions ensemble d'une manière fort honnête et cordiale.»

M. Jolly estimait utile que les vertus ci-dessus indiquées fussent prises de temps en temps, l'une après l'autre, pour sujet de conférence. Il savait très bien que le relâchement dans les communautés ne vient pas tant de l'ignorance des devoirs de l'état, que de l'appréhension de la peine et des difficultés qui accompagnent la pratique de la vertu. C'est pourquoi il faisait tous ses efforts pour lever ce funeste obstacle qui empêche tant de personnes de fournir leur carrière et de correspondre comme elles doivent aux desseins que Dieu a sur elles. «Nous avons grand sujet, disait-il avec une ferveur admirable, nous avons grand sujet de nous réjouir et de rendre grâces à Dieu pour les grands bienfaits que nous recevons tous les jours comme suite de celui de notre vocation ; mais aussi nous avons grand sujet de craindre d'en abuser et de nous rendre indignes en n'y correspondant point. Un missionnaire qui néglige de si grandes grâces et des moyens si faciles que Dieu lui a donnés de se perfectionner et de perfectionner les autres, ne mérite que trop d'être rejeté et abandonné de Dieu et de la Compagnie pour être le jouet du monde [499] et du diable ils se joueront facilement de lui, car Dieu le délaisse à cause de l'abus de ses divines faveurs. Nous craignons la peine ; mais il n'y a pas tant de difficulté à aspirer à la perfection qu'on se l'imagine, et nous voyons par expérience que personne ne souffre moins que ceux qui recherchent cette même peine. Ceux, par exemple, qui sont convaincus de la nécessité que nous avons d'être solidement et absolument obéissants, n'ont aucune peine, ils ne souffrent plus de difficulté ; au contraire, ils prennent grand plaisir à obéir. Il en est ainsi des autres vertus. Au chemin de la sanctification, le travail et la peine sont pour ceux qui ne veulent point travailler pour l'acquérir et qui fuient le travail et la peine ; et, au contraire, la douceur et le contentement sont pour ceux qui veulent arriver à la perfection.»

Il soutenait de si puissantes exhortations par ses ferventes prières et ses exemples encore plus puissants que les paroles. Lorsque les exhortations ne suffisaient pas pour arrêter le cours d'un désordre naissant, il se servait de toute l'autorité que Dieu lui avait donnée pour punir et même pour retrancher les incorrigibles, s'il en était besoin, ainsi qu'on l'a fait voir au chapitre de sa douceur et de la fermeté de sa conduite.

S'il s'était endormi, l'homme ennemi n'aurait pas manqué de semer dans le champ du père de famille la zizanie des erreurs et illusions du quiétisme parmi le bon grain de l'humble méditation et d'une contemplation vraiment digne de Dieu qu'il a proportionnée à la faiblesse et à l'état mortel de la créature qui la reçoit.

Le prétexte de cette erreur était spécieux : il s'agissait de s'unir étroitement à Dieu ; comment s'éloigner d'une jouissance qui est l'objet de tous nos vœux et qui fait notre bonheur, dès cette vie, comme elle le doit être dans l'autre? Aussi, l'embarras était grand ; car, il n'est pas aisé de démêler en fait de contemplation, l'opération de Dieu de celle de la créature. Cependant, notre vigilant supérieur, après [500] avoir longtemps réfléchi sur les fâcheuses suites de l'abus qu'on pouvait faire du saint exercice de l'oraison, en affectant ces voies d'éclat et en marchant par des routes écartées, après avoir longtemps prié et pris conseil de MM. ses Assistants et même de quelques autres personnes de la congrégation qu'il estimait sages et vertueuses, parla l'un des premiers contre le quiétisme. Il devança, par la défense qu'il fit à ses inférieurs de s'ingérer dans ces voies d'oraison, la condamnation que le Saint-Siège a faite depuis. Et toute notre Congrégation a reçu avec tant de respect et de vénération son sentiment sur ce sujet qu'elle en a fait un décret exprès, en l'Assemblée générale de 1685.

La lecture des mauvais livres, ou même de ceux qui ne sont pas hérétiques ni corrompus, mais qui donnent trop dans la nouveauté et dans lesquels percent des sentiments d'irrégion ou de désobéissance, est très dangereuse. Il est du devoir des supérieurs de ne pas laisser ces sortes de livres dans les mains de tous leurs inférieurs ; c'est pourquoi M. Jolly recommandait qu'on fût fidèle à renfermer à part dans toutes les bibliothèques de nos maisons les livres hérétiques, irrégieux, ou même ceux dans la lecture desquels il faut un grand examen et un discernement difficile. Il écrivit en 1693 une lettre circulaire pour faire enfermer un livre nouveau de ce troisième caractère qui était presque dans les mains de tout le monde³⁶, parce que, disait-il, il n'y a rien dont nous devions nous garder avec plus de soin que de la curiosité ou du goût des nouveautés suspectes, tant pour ce qui regarde la doctrine que pour ce qui concerne les mœurs.

Ce n'est pas assez pour un supérieur de préserver l'esprit de ses inférieurs de toute erreur, il doit encore garder leur cœur de la corruption des passions auxquelles inclinent la chair et le sang. [501]

L'amour excessif de cette vie et l'attache déréglée aux parents sont deux passions particulièrement capables de ruiner toute la vertu et la régularité des personnes qui servent Dieu dans les communautés. Nous avons dit ailleurs combien M. Jolly voulait qu'on eût soin des malades ; mais il faut dire ici qu'il était attentif à que les malades n'eussent pas un tel soin de leur santé corporelle qu'ils négligeassent la sanctification de leurs âmes. Il avait coutume de citer à ce sujet le mot de l'imitation de Notre-Seigneur : *Pauci ex infirmitate meliorantur*. «Il faut, disait-il aux infirmes ou aux convalescents, prendre bien garde que la maladie du corps ne passe pas jusqu'à l'âme ; il faut que notre vertu se perfectionne pendant que languit notre corps, et dire avec saint Paul : *Cum in firmior, tunc potens sum*.»

Il craignait beaucoup que l'esprit de délicatesse et d'immortification ne vînt à se glisser dans la Congrégation.

Quant à l'amour déréglé des parents, voici les sentiments qu'il en avait, les exemples qu'il nous a donnés d'un saint détachement et les avis qu'il a écrits pour guérir quelques particuliers, qui étaient en ce danger. «Un homme tenu par l'affection à ses parents, disait-il, n'est capable d'aucune chose. Les paroles de Notre-Seigneur sont si expresses sur cette matière qu'il ne se peut davantage, et lui-même nous en a donné exemple dans toute sa conduite ; il nous dit dans saint Marc : «*Non est Propheta sine honore, nisi in patria sua et domo sua et in cognatione sua*» ; Un prophète n'est sans honneur qu'en son pays, en sa maison et parmi ses parents» ; s'il est sans honneur il sera méprisé, et ainsi il sera inutile. Quoi que les parents disent, ils sont édifiés de voir quelqu'un des leurs qui est engagé dans une congrégation se tenir toujours aux choses de son devoir et de sa profession ; si, au contraire, ils le voient s'embarrasser de leurs affaires, ils ne le considéreront que comme un homme qui

³⁶ La Nouvelle Bibliothèque ecclésiastique de Dupin.

n'est que de corps et à demi dans son [502] état. Ce ne sont pas au fond les gens de communauté qui font la fortune de leurs parents.

«Nous ne devons point nous charger des commissions de nos parents ni nous mêler de leurs affaires, et, lorsque nous sommes obligés de leur parler, il faut couper court. Il est nécessaire quelquefois d'avoir cette cruauté ; car, à moins qu'on ne se surmonte, on ne peut pas se prémunir.»

Il semble que ce soit outrer la matière et pousser les choses trop loin, mais il est vrai que la conduite de M. Jolly a été encore plus dure et saintement plus cruelle que ses paroles.

Un de ses petits-neveux, s'étant présenté pour être reçu dans la Compagnie, il le fit refuser aussitôt qu'il sût qu'il n'était pas excellemment capable, quoiqu'il y eût alors plusieurs jeunes gens au séminaire, qui n'étaient pas plus forts que lui dans la philosophie et les humanités.

Le supérieur de notre maison de Saint-Cloud avait pris en affection un autre de ses petits-neveux et désirait l'aider pour son établissement. M. Jolly l'apprit par quelques lettres qu'on écrivait à ce charitable prêtre ; il les retint, et, à la place, lui écrivit celle-ci :

«Il me tomba avant-hier dans les mains une lettre qu'une de mes nièces, religieuse à Montmirail, vous écrivait, et qui était pour son neveu, lequel est par conséquent mon petit neveu. Cette bonne fille s'embarrasse bien plus qu'elle ne devrait pour sa parenté ; elle vous demande plusieurs choses qui me font vous prier de ne point vous mêler de lui, comme j'ai refusé de le faire. Il ne suffit pas que je ne m'en mêle point, il est aussi à propos que personne de la compagnie ne s'en mêle ; car nous nous rendrions odieux, si nous nous engagions à prendre soin de nos parents. Ce jeune homme a un frère à Laon, qui enseigne les humanités ; il en a un autre qui est prêtre ; il a des parents à Charleville. Cependant on paraît croire que je me doive charger [503] de lui, de sa sœur et de tous leurs autres frères ; je tâcherai de ne le pas faire, et de l'empêcher, si je puis, d'être importun à personne en mon nom, car cela ne convient point du tout aux personnes de notre profession.» Il défendit de plus à un de nos prêtres de Versailles ainsi qu'aux Filles de la Charité de Paris et de Versailles de s'entremettre jamais pour les siens.

Il n'omit rien, en un mot, de tout ce qu'il pouvait faire pour vivre sur la terre, comme un autre Melchisédech, sans père, sans mère, sans généalogie, ni parenté ; il se contenta de prier Dieu, pour ses parents et de leur partager les petits revenus annuels qu'il touchait de son patrimoine. Il ne se prévalut jamais en faveur des siens du droit qu'il avait de nommer à de certaines cures considérables ; il envoyait ordinairement la nomination en blanc au supérieur du séminaire afin qu'il y mît un des plus dignes sujets du diocèse. Il a nommé deux fois à une cure très importante de mille livres de rentes ; il choisit ceux que MM. de Saint-Sulpice et un vertueux curé et docteur de Sorbonne lui assuraient être les plus dignes, sans avoir égard à ses parents, entre lesquels il s'en trouvait qui eussent fort bien rempli cette place.

Il voulait que tous les missionnaires entrassent dans ses sentiments et suivissent ses exemples, en cette pratique du détachement apostolique. Il écrivit à un de nos prêtres qui voulait rapprocher de lui quelqu'un de ses parents en ces termes : «Monsieur, il est malaisé de croire combien les parents causent de distraction à un prêtre qui les approche de soi, et combien, quoi qu'il fasse, ils portent de préjudice à son ministère, quelque désintéressés qu'ils soient. Il n'y a que ceux qui ne sont point intéressés en cela qui en puissent juger sainement. Quand nos parents n'ont point d'espérance en nous, ils se pourvoient au mieux qu'ils peuvent ; c'est ce que j'éprouve tous les jours à l'égard des miens.» Un autre prêtre lui ayant écrit qu'il s'était enfin [504] lassé des importunités de ses parents, il lui fit cette réponse : «Je bénis Dieu de ce qu'il vous a fait connaître dans votre retraite l'embarras où vous vous étiez jeté au sujet de messieurs vos parents. Plus on se livre à eux, plus ils s'avancent pour nous importuner ; et, après tout, ils n'en sont pas mieux dans leurs affaires, car Dieu ne bénit point les assistances

qu'on leur rend contre ses ordres. Demeurez donc ferme dans votre résolution, vous vivrez content, vous servirez Dieu et vos parents n'en seront pas moins à leur aise.»

Il refusa par lettres à un de nos prêtres la permission qu'il lui demandait de venir à Paris pour assister à la cérémonie de la prise d'habit de sa soeur, qui entrait en religion:

«Nous n'avons, lui écrivait-il, presque point de mortification extérieure ; en récompense, nous prenons celle-ci, de ne point aller chez nos parents que dans la nécessité et de ne point assister à ces sortes de cérémonies où nous n'avons que faire. Je crois que vous trouverez bon que nous en usions à votre égard, comme nous faisons avec tous les autres. On vous verra avec plus de joie dans la maison où vous êtes, quand on saura que vous vous privez de cette satisfaction humaine, pour observer les coutumes de notre congrégation.»

Comme il ne refusait pas à ses propres parents les secours des revenus temporels de son patrimoine, il permettait aisément aux autres d'en faire de même, supposant la nécessité, hors laquelle il désirait qu'on préférât les pauvres. Il lui est arrivé souvent qu'étant touché du grand détachement que quelques-uns des nôtres avaient pour leurs parents pauvres et délaissés, il a pris lui-même le soin de leurs affaires et les a tirés des mauvais pas, où, soit par la malice d'autrui, soit par leur propre faute, ils étaient engagés.

M. Jolly craignait les moindres altérations de l'esprit [505] de notre très honoré père M. Vincent. Toujours appliqué à Dieu dans l'oraison, il lui servait de bouche pour nous apprendre ses divines volontés ; toujours fidèle aux moindres choses qu'il nous recommandait, il nous servait de flambeau pour aller à lui par la voie qu'il nous a marquée. Il remplissait ainsi, dans l'entier acquit de ses devoirs, toute l'étendue de l'anagramme qu'on a faite de son nom (Edmundus Ioly) : *Os Dei, Lux Mundi* : Il est la bouche de Dieu et la lumière du monde.»

CHAPITRE IX

QUELQUES MAXIMES OU SENTENCES QUI LUI ETAIENT PLUS FAMILIERES.

Quoiqu'on voie assez par ce qui a été dit jusqu'ici de la vie et des vertus de notre très honoré Père M. Jolly quels étaient ses principes et les règles de ses actions et de sa conduite, on a cru cependant qu'il ne serait pas hors de propos d'ajouter un petit recueil des sentences et maximes de bonne conduite qui lui étaient plus familières. Les anciens, pour nous rendre service, ont rempli des volumes entiers des pensées ingénieuses et proverbes des philosophes qui n'étaient tout au plus que des productions et des saillies de la raison humaine bien cultivée. Il n'y a donc pas lieu de craindre qu'on trouve déplacé que nous recueillions en peu de pages quelques sentences de notre très sage Père, vu que ce sont principalement, pour la plus grande partie, des maximes puisées du fonds de la religion et que les autres sont très judicieuses et fondées sur une longue expérience qu'il avait acquise. Nous commencerons par celles qui sont toutes spirituelles ou surnaturelles ; nous y joindrons ensuite celles qui se rapportent davantage aux affaires humaines.

1. - J'aurai pour modèle la vie et les maximes de Notre-Seigneur, et, pour moyens de cette imitation, celles de MM. Vincent et Alméras.

2. - Agir sans respect humain, cherchant la gloire de Dieu [506] et nous confiant qu'il fera nos affaires, si nous cherchons purement à faire les siennes.

3. - Faire les choses de Dieu sans empressement, suivant pas à pas la Providence, se dépêchant lentement et marchant à la façon d'Italie, *piano, piano*, parce que qui s'empresse recule, aux choses de Dieu.»

4. - Faisons sa part à l'action de la divine Providence c'est Dieu qui gouverne. Il voit tout, il le peut empêcher ; s'il ne le fait pas, nous devons nous soumettre.

5. - Il faut suppléer au défaut des talents par son humilité et par la reconnaissance de sa pauvreté ; l'humilité supplée à ce qui nous manque.

6. - Pour gagner le cœur et agir utilement, il faut avoir beaucoup de douceur et de support, cela étant conforme à l'esprit de Notre-Seigneur et à la pratique de MM. Vincent et Alméras.

7. - Ferme et inviolable pour la fin, disait-il, après M. Vincent ; doux et humble pour les moyens.

8. - Il ne faut point pardonner les désobéissances formelles, beaucoup moins les fautes qui ont été scandaleuses à la communauté.

9. - Ne jamais s'étonner des difficultés, ni s'abandonner à la peur, croyant fermement qu'il ne nous arrivera pas plus de mal qu'il plaira à la bonté divine d'en permettre.

10. - La très sainte et adorable volonté de Dieu soit notre règle et notre devise, comme elle est notre salut et perfection.

11. - Pour que les nouveaux ne se dégoûtent point en la pratique de la vertu, il faut que les anciens leur en donnent l'exemple.

12. - Ne point mettre en office ceux qui témoignent tant soit peu le désirer ; et ne pas accorder aux particuliers ce qu'ils désirent avec empressement, ni ce qu'ils demandent avec menaces, quelque inconvénient qui en puisse arriver. [507]

13. - Se prêter volontiers à l'accommodement de nos procès, tant pour donner exemple au public que parce que la paix vaut mieux que ce qu'on peut nous ôter dans un accommodement désavantageux.

14. - Les emplois honorables, éclatants et estimés des gens du monde ne nous conviennent pas ; et si jamais à cette occasion, les Missionnaires sortent de la simplicité, de l'humilité et des autres vertus qui composent l'esprit de la congrégation, ils perdront la grâce de leur état et n'en trouveront aucune parmi les actions éclatantes.

15. - Ordinairement les Supérieurs qui sont bien estimés des séculiers ne le sont guère des personnes de la congrégation ; et, au contraire, ceux qui sont bien estimés au dedans ne le sont pas autant au dehors, parce qu'ils se tiennent à l'observance des règles et ne se livrent point aux affaires des séculiers.

16. - Avertir souvent et fortement les supérieurs qui, négligeant le soin de leur maison, se livrent aux affaires du dehors ; et, s'ils ne se corrigent, les déposer.

17. - Les malades vertueux sont la bénédiction de la congrégation, les supérieurs doivent en avoir grand soin ; eux-mêmes doivent ne point s'empresser pour les remèdes : ce serait montrer ainsi qu'ils manquent de vertu.

18. - Nous sommes les instruments de Dieu ; nous ne devons jamais nous affliger des mauvais succès, ni nous applaudir pour avoir réussi dans les affaires, parce que c'est Dieu qui conduit tout ; il suffit de lui prêter nos mains pour ses oeuvres, nous ne sommes point chargés du succès.

19. - Il s'en faut tenir à nos règles en fait de perfection : toute celle que Dieu demande de nous y est comprise. La régularité est plus estimable dans un sujet, et même dans un supérieur que tous les autres talents.

20. - Touchant ses cheveux quoiqu'il n'en eût guère de blancs, il disait : «Lorsqu'il y a mélange de blanc et de [508] noir, on ne se corrige plus guère» ; et il ajoutait plus sérieusement : «Il est rare de voir des hommes changer, surtout quand ils ont pris leur pli et formé leurs habitudes.»

21. - Dans les disgrâces, il faut, disait-il, s'humilier et se soumettre à Dieu, et, quand même il lui plairait de nous détruire à l'instant, nous ne devons pas avoir la moindre pensée de nous y opposer. *Dominus est ; quod bonum est in oculis suis faciat.*

22. - Les supérieurs doivent être si dévots, si fervents et si amis de Dieu, qu'ils soutiennent leur famille, comme Moïse, levant les mains au ciel faisait pour le peuple de Dieu.

23. - Pour convertir les âmes, il faut que les hommes apostoliques parlent plus tôt et plus longtemps à Dieu des pécheurs, que de Dieu aux pécheurs. Cette maxime est de Saint-Augustin.

24. - Se recueillir avant que de parler et ne rien dire qui ne soit bien à propos et qui ne touche au but.

25. - Demeurer toujours dans les principes de notre Institut qui sont le désintéressement, l'humilité et la charité.

26. - Former bien les jeunes gens, parce qu'un séminariste indévot, lâche et tiède, ne sera jamais bon missionnaire. Le vice de la première formation corrompt toute la suite de la vie.

27. - Fuir toute duplicité, mensonge et équivoque dans les paroles, et ne jamais rien dire qui soit contraire aux obligations de la charité et aux règles de la prudence.

28. - Ce ne sont pas toujours les plus savants qui font plus de fruit ; ceux qui ont plus de grâces font mieux, parce que Dieu les favorise, au lieu qu'il s'oppose toujours aux orgueilleux.

29. - Ne point écouter les désirs des ecclésiastiques de la congrégation qui voudraient être frères, ni ceux des frères qui voudraient être ecclésiastiques ; parce que, si on [509]les écoutait dans la pente naturelle que les hommes ont au changement, il n'y aurait plus rien d'assuré que la mutation et le désordre.

30. - Il répondait aux supérieurs qui se plaignaient des ouvriers qu'on leur envoyait que, quand Dieu ne nous donne pas d'excellents sujets, il lui est fort agréable que nous nous servions de ceux que nous avons, quoique chétifs, pourvu qu'ils ne soient pas absolument incapables.

31. - Une bonne conduite doit être humble, charitable, prudente et circonspecte, parce qu'avec ces vertus on prend volontiers conseil ; *Et erit salus ubi multa consilia*, dit le Saint-Esprit dans les Proverbes.

32. - Il disait ordinairement à la répétition d'oraison du jour de Pâques : «Voilà le Carême passé ; mais le temps de nous mortifier, de faire pénitence, et de mener une vie sainte et édifiante, n'est pas passé, il faut combattre jusqu'à la mort et résister jusqu'au sang.»

33. - Il faut marcher avec beaucoup de simplicité, regarder Dieu dans les personnes qui nous conduisent, confier son âme aux soins de ses supérieurs, parce qu'il y a beaucoup de grâces à demeurer ainsi dans l'ordre de Dieu.

34. - Ne vouloir rien faire que l'obéissance, c'est être sûr qu'on aime sur toutes choses la volonté de Dieu ; et persévérer dans cet état, c'est aller à grands pas au salut et à sa perfection.

33. - Si quelques choses peuvent nuire aux personnes qui servent Dieu, c'est sans doute le choix qu'elles font quelquefois de leurs emplois, des lieux et des personnes avec lesquelles elles veulent le servir.

36. - La nourriture de Notre-Seigneur était de faire la volonté de son Père céleste, nous devons aspirer sans cesse à cette sainte disposition.

37. - Il faut beaucoup respecter les avis de NN. SS. les Évêques, puisqu'ils sont les premiers guides de leurs [510] diocèses, surtout s'ils sont vertueux et qu'ils ne soient pas intéressés dans l'affaire dont il est question.

38. - Un missionnaire immortifié n'est bon à rien.

39. - On ne peut compter sur un homme qui balance encore sur l'état de vie qu'il doit embrasser et qui a encore des affections tendres et humaines pour ses proches, lorsqu'il ne les mortifie point.

40. L'oraison et la mortification sont deux moyens absolument nécessaires pour l'acquisition de toutes les vertus.

41. - Le secret est l'âme des bonnes affaires qui sont presque toujours déconcertées par le babil. Il faut garder le secret dans les plus petites choses, afin de ne le pas violer dans les plus considérables.

42. - Ne rien innover dans la conduite, à moins que le changement ne soit évidemment nécessaire pour le bien commun, parce que si une nouvelle pratique est de quelque utilité, sa nouveauté apporte toujours quelque trouble ; *Si utilitate juvat, novitate perturbat.* (Aug. Ep. 18.)

43. Pour changer du mal au bien, il ne faut que peu délibérer ; mais, pour changer le bien en mieux, il faut y réfléchir longtemps et presque toujours n'en rien faire.

44. - Pour tenir les inférieurs en règle, il faut que les supérieurs leur fournissent abondamment tous leurs besoins, parce que *tibi non est abundantia, non est observantia.*

45.- Il ne faut jamais contester contre les prélats ; mais, lorsque ce qu'on leur demande est plein de raison, il faut persévérer à le leur représenter sans se rebuter, et joindre, en cas de résistance, la fermeté avec la douceur, sans s'inquiéter.

46. - «Donnez-vous de garde d'un homme qui n'a qu'un livre, et d'un plaideur qui n'a qu'une affaire» ; c'est pour apprendre aux jeunes gens à ne se pas trop diviser dans leur étude. [511]

47. - Être fort retenu à recevoir dans la compagnie ceux qui en sont sortis, et ne pas permettre que les nôtres les voient et traitent avec eux en cachette.

48. - Les personnes sujettes à leur bouche ne sont point propres pour être supérieurs ni procureurs.

49- Les personnes infirmes ne sont guère propres pour être supérieurs, parce que, étant nécessitées à prendre plusieurs soulagements nécessaires, elles ont peine à refuser même le superflu à ceux qui sont sous leur conduite.

50. - Faire en sorte que les personnes de dehors ne se mêlent point de nos affaires domestiques, et prendre garde qu'on ne les en entretienne point témérairement et sans fruit.

51. - Lorsqu'on le pressait de quelque chose qu'il ne pouvait pas accorder ou refuser sur-le-champ, il répondait comme en riant ces mots italiens : «*Io vedro e faro quel che potro* ; Je verrai et je ferai ce que je pourrai.» Il avait appris cette réponse, qui n'engage à rien, de Mgr le cardinal Corrado, dataire, qui s'en servait presque toujours pour se ménager le temps de la délibération.

52. - Il avait encore quelques proverbes italiens desquels il se servait fort à propos avec ceux qui savaient cette langue : «*Assai domanda chi serve bene e tace* ; Beaucoup demande qui sert bien et se tait.» - «*Chi ti f carrezze più che non suole, t'ha ingannato o inganar ti vuole* : Celui qui te fait des caresses plus qu'il n'a coutume, ou il t'a trompé, ou il te veut tromper.»- «*Chi sa non fa, e chi fa non sa, e cosi, il mondo se ne va* : Qui peut ne veut pas ; qui veut ne peut pas. Qui sait ne fait pas, et qui fait ne sait pas : et ainsi le monde s'en va.» - «*Col tempo e colla paglia si maturano le nespole* : Avec le temps et avec la paille, les nèfles se mûrissent» ; c'est-à-dire qu'avec le temps et la patience on vient à bout de tout.

Il a souvent répété à feu M. Alméras ce proverbe : «*Chi lavora meno, lavora più* : Qui travaille moins travaille plus.» [512]

Ce qu'il tournait à l'égard de nos Français : Il faut faire vie qui dure, et ne nous pas user en un jour.

53. - Dans les affaires un peu épineuses «Nous verrons, disait-il, ce que le temps nous conseillera», aimant mieux perdre un peu de temps dans la délibération, sauf à le gagner dans la vigueur de l'action.

Voilà ce que nous avons pu recueillir de la vie, des vertus et des maximes de feu M. Edme Jolly, notre très honoré Père et troisième Supérieur général.

Plaise à Notre-Seigneur nous faire à tous la grâce d'en conserver à jamais la mémoire, de nous affectionner de plus en plus aux vertus dont il nous a donné de si grands exemples et de vivre et mourir comme lui dans une entière fidélité aux devoirs de l'état auquel il a plu à Dieu nous appeler pour sa gloire et la sanctification de nos âmes. [513]

M. FRANÇOIS FRÉTÉ PRÊTRE

PARIS, SAINT-LAZARE, 2 JUIN 1687-

§ 1

M. François Frété naquit en Normandie le 18 février 1663. Ses parents eurent grand soin de l'élever dans la piété et dans les lettres. Pendant six ou sept ans qu'il étudia chez les RR. PP. Jésuites, sous le R. P. Chauvet, il se comporta toujours si sagement, que ce bon Père a souvent rendu témoignage qu'il ne connaissait point de jeune homme plus pieux et plus appliqué à son devoir. Au milieu de ses condisciples, il n'était familier qu'avec deux ou trois des plus sages et des plus vertueux du collège. Il composait fort bien en vers latins et fit de bonnes études de rhétorique pour terminer ses humanités.

Désireux d'apprendre la science des saints, il résolut de quitter le monde pour se consacrer entièrement à Dieu. Son premier dessein fut de se retirer parmi les Bénédictins. Mais Dieu, qui voulait qu'il fût Missionnaire, fit naître des obstacles à son premier projet. Un de ses amis, qui avait promis de l'aider dans cette entreprise, lui manqua de parole ; c'est pourquoi il tourna ses pensées ailleurs, et, sans savoir ce qu'il deviendrait, il s'offrit à Dieu pour faire tout ce qui lui serait le plus agréable. Sur ces entrefaites, son père entendit parler, des Missionnaires ; il alla à Beauvais s'informer auprès de M. Watebled des conditions requises en ceux qui veulent entier en notre Congrégation. Il lui déclara d'abord les intentions de son fils et ses qualités, puis il le lui amena. M. Watebled fut charmé de la candeur du jeune postulant, et il en écrivit à notre très digne Supérieur général, M. Jolly, qui répondit qu'il serait le bienvenu. M. François Frété était alors souffrant ; son père l'amena à Saint-Lazare dès qu'il fut en état de faire le voyage et l'offrit à [514] Dieu de très bon cœur ; ce qui est une chose assez rare dans les personnes d'une modeste fortune, car, après avoir élevé avec peine leurs enfants dans les études, elles souhaitent qu'ils restent dans le monde pour soulager la famille, même parfois contre les desseins que Dieu a sur eux et avec un évident danger de leur salut.

§ 2

Lorsque M. François Frété fut reçu au séminaire, à Paris, le 24 octobre 1680, il était âgé de dix-sept ans. Aussitôt qu'il y fut entré, il commença avec une nouvelle ferveur à se donner à Dieu. Son recueillement était exemplaire, sa conversation douce et aimable. Après huit ou quinze jours de séminaire, il fit sa première communication à M. Talec, son premier directeur, avec une particulière simplicité et cette candeur d'esprit qui lui était naturelle. Au bout de six mois, comme il se montrait en tout fort exemplaire, et comme on estima qu'il était à propos de lui donner quelque petit emploi extérieur qui le divertit un peu de sa grande occupation intérieure, on l'envoya à l'hôtel royal des Invalides, desservi par les Missionnaires, pour régenter les petits élèves qui y sont. Là, il n'eut jamais de difficulté avec qui que ce soit, sinon pour avoir la dernière place. Il se fit instruire de tout ce qu'il avait à faire auprès de ces

petits enfants, puis il s'appliqua à les faire avancer tant dans la piété que dans les sciences. Sans se démentir en rien du soin qu'il avait eu jusqu'alors de s'avancer de plus en plus dans le chemin du salut, il pratiquait aux Invalides tous les exercices du séminaire qui n'étaient point incompatibles avec ses autres occupations. Il ne perdait pas une de ses lectures, ne négligeait point son oraison ; au contraire, suivant l'attrait de Dieu, il en augmentait quelquefois, avec la permission de ses supérieurs, la durée, s'efforçant de la faire tous les jours avec plus de perfection, ce qui le faisait avancer à grands pas dans toutes [515] les vertus. Nos prêtres de cette maison le regardaient comme doué de toutes les vertus ; ils le comparaient même, à cause de sa simplicité, de sa modestie et de sa ferveur, à un ancien prêtre nommé M Duperroy, qui était décédé en cette maison, chargé d'années et de mérites et tout à fait rempli de l'esprit de la Mission. Les supérieurs rendirent de lui ce témoignage que, pendant tout le temps qu'il avait été dans cette maison, ils ne l'avaient jamais trouvé en faute, ni à l'égard des règles communes de la Compagnie, ni à l'égard des obligations de son emploi, ayant toujours mené une vie fort exemplaire, fort exacte et très humble.

§3

Le temps de faire les vœux approchant, le frère Frété fut rappelé des Invalides à Saint-Lazare, au mois de septembre 1682. Là, il fut logé dans une chambre particulière qui était à l'extrémité du séminaire Saint-Ambroise, parce que toutes les places communes étaient occupées. Cet éloignement ne l'empêcha pas de se trouver toujours des premiers à tous les exercices, et le 25 octobre 1682, il prononça les vœux en présence de M. Bessière, qui était depuis peu directeur du séminaire. Étant ensuite venu s'humilier et prendre congé du séminaire, suivant la coutume, il donna pour moyen de persévérer dans sa vocation, la fidélité à l'oraison, l'humilité et la direction bien pratiquée.

Pendant les vacances, notre jeune étudiant se disposa à l'étude de la philosophie, en apprenant sous un de ses confrères quelque abrégé ou prolégomène de logique, afin de se faciliter ainsi l'intelligence des détails de cette science. Il se consacra à l'étude méthodique de la philosophie, puis de la théologie. Ce qu'on peut dire des deux années et demie qu'il employa à l'étude des sciences nécessaires aux Missionnaires, c'est qu'il y mit toute sa diligence et que sa piété et sa régularité ne diminuèrent jamais.

Quelque temps après Pâques 1687, le frère Frété fut [516] envoyé par M. Jolly à Versailles, dont les Missionnaires desservaient la chapelle royale, pour régenter les séminaristes. En partant de Saint-Lazare, il dit sincèrement et aimablement à ses confrères que la seule volonté de Dieu l'empêchait de se laisser aller à la tristesse et au chagrin, en pensant qu'il allait être privé de leur chère compagnie et de leurs bons exemples. Il ajouta que, s'il avait quelque joie d'aller à Versailles, c'était non pas pour y voir le beau monde, ni pour y prendre un nouvel air, encore moins pour y avoir plus de liberté qu'à Saint-Lazare, mais seulement parce que dans cette maison, à cause de l'office qui lui était confié, il serait obligé de mener la vie d'un séminariste, vivant et conversant avec nos frères du séminaire *quasi unus ex illis*.

Depuis la mort de M. Frété, M. le supérieur de la maison de Versailles a dit que le poste qui lui fut confié était fort difficile ; en effet, il faut toujours être avec des jeunes séminaristes dont la vertu encore tendre a besoin d'être aidée et de paroles et d'exemples, et avec des prêtres du séminaire pour lesquels il faut avoir tous les égards qui leur sont dus, tout en maintenant inviolablement le règlement et en le faisant exactement observer aux uns et aux autres. Il fit ainsi, à l'édification de toute cette maison. Jamais nos frères séminaristes n'ont fait moins de fautes que sous sa conduite. Il les conduisait à la promenade exactement aux jours marqués, et il les ramenait aux heures des divins offices qui sont assez fréquents à la chapelle de Versailles. Il se chargeait lui-même du soin de revenir à l'heure voulue ; en sorte que, en sa compagnie, nos frères se divertissaient sans aucune préoccupation ni sollicitude. Il rendait à

tous tant de services et d'une manière si charitable, que MM. les prêtres l'aimaient de tout leur coeur.

L'exemple des courtisans, si assidus aux pieds du roi, l'excitait vivement à devenir de plus en plus fidèle à Dieu. On peut dire que les rues de Versailles lui servaient de cloître. [517] Il marcha toujours parmi les gens du monde et les dames de la cour comme parmi les arbres de la forêt la plus déserte, ainsi qu'il l'a depuis avoué avec simplicité à un de ses confrères. C'est ainsi qu'on évite les pièges de la vanité du grand monde en s'élevant toujours de plus en plus vers Dieu : *Frustra jacitur rete ante oculos pennatorum*. Pour lui, il redoublait ses oraisons ; et sa ferveur et sa mortification s'augmentaient tous les jours.

§4

En revenant de Versailles pour être ordonné prêtre, le frère Frété passa, les premiers jours, les récréations avec les prêtres, tout diacre qu'il était ; il témoignait prendre beaucoup de plaisir à les entendre parler de Dieu, du bonheur de leur vocation et des vertus de la Compagnie. Les trois jours qui précédèrent l'ordination furent consacrés aux exercices spirituels, pour se disposer par là à la plénitude de la grâce du sacerdoce. Pendant cette auguste cérémonie, il parut tout absorbé en Dieu. Il y tomba en une longue défaillance dont il ne revint qu'à force de remèdes ; c'était la suite de sa faiblesse habituelle et la conséquence de ses récents crachements de sang. Il fut pourtant ordonné et eut la joie de recevoir la grâce et le caractère de la prêtrise. Il célébra la sainte messe, le lendemain, en l'église de Saint-Lazare, avec une très grande ferveur, une modestie angélique et une liberté d'action qu'on rencontre à peine dans un prêtre qui exerce son ministère depuis longtemps.

Mais Dieu voulait qu'avec la mystique hostie il s'immolât lui-même : sa faiblesse s'accroissant, il ne put célébrer tout au plus qu'une douzaine de fois la sainte messe. Dieu allait le rappeler à lui.

Lorsqu'on avait cru un instant que M. Frété commençait à se porter mieux, son mal augmenta si fort qu'on perdit en moins de deux jours l'espérance de son rétablissement. L'impossibilité de prendre presque aucune nourriture et [518] l'ardeur de la fièvre le jetèrent dans le délire. Mais le samedi dernier jour de mai et le jour suivant, il eut quelques heures de pleine liberté d'esprit dont il profita pour se confesser de nouveau et recevoir le saint viatique. M. Hénin lui avant demandé, avant de le communier, s'il désirait recevoir Notre-Seigneur, il répondit simplement que oui ; puis il récita le *Confiteor* et répondit aux autres prières avec grande présence d'esprit. Ayant à peine avalé la sainte hostie, il se remit en oraison pour jouir de Notre-Seigneur qu'il possédait, et en quittant le surplis et l'étole il pria derechef celui qui les lui ôtait de l'aider à remercier Dieu de la grâce inestimable qu'il venait de recevoir.

Le lendemain, vers les onze heures, on lui donna l'extrême-onction. Il reçut ce dernier sacrement avec une pleine connaissance, disant lui-même le *Confiteor* avec beaucoup de sentiments de piété et avec autant de tranquillité que s'il l'eût vu administrer à un autre. Un de nos prêtres lui ayant demandé s'il n'était pas bien aise de mourir pour jouir de Dieu, et s'il n'espérait pas le paradis par sa miséricorde, il répondit : «J'espère bien de voir mon Dieu et de jouir de lui, plus parfaitement encore au ciel qu'en cette misérable vie. M. Talec, son premier directeur du séminaire, lui avait dit la veille qu'il n'était pas encore si près de sa fin : *Nondum habes faciem euntis in Jerusalem*. Le lendemain, il laissa entendre au pieux mourant que Notre-Seigneur ne tarderait plus à le rappeler à lui. Ce discours n'étonna pas le saint malade ; au contraire, il remercia M. Talec par un mouvement de sa tête et de ses yeux et par un sourire que celui-ci appela le sourire d'un bienheureux. Il rassembla ensuite le reste de ses forces affaiblies pour renouveler ses vœux ; il prononça souvent le nom adorable de Jésus et celui de Marie, et il expira doucement.

Il fut enterré le mardi 3 juin, après l'office solennel, dans le chœur de l'église de Saint-Lazare, du côté de l'épître, [519] vis-à-vis du tombeau de M. Vincent, environ à un pied de

distance de celui de M. Alméras. On parle encore de ses vertus dans les conversations, et tous ceux qui l'ont connu ont assuré que le souvenir de sa pensée et de sa manière d'agir, toujours également et constamment vertueuse, ne pouvait manquer d'être d'un grand secours dans le besoin, et qu'elle leur avait déjà plusieurs fois servi de pressant aiguillon pour leur avancement dans la vertu.

Voici quelques-uns des détails édifiants cités aux trois conférences qui furent consacrées à rappeler la pieuse vie de M. Frété.

Jamais il n'a paru faire peu de cas d'une règle en pratique de la Compagnie ou de quelques avis donnés par un supérieur au contraire, lorsque quelques nouveaux étudiants étaient sur le point de faire quelque faute par ignorance, il les instruisait leur disant, par exemple «Notre supérieur, nous a défendu de parler dans la basse-cour, il nous a recommandé de ne pas nous arrêter avec les pensionnaires³⁷.»

Toujours aimable, il ne tenait jamais de propos ridicules, puérils ou badins ; il ne contribuait pas aux discours inutiles, sinon afin d'avoir occasion de les ramener délicatement et de les rendre fructueux.

Quoique la modestie chrétienne doive régler l'âme aussi bien que le corps, et qu'il soit très difficile qu'elle maintienne avec persévérance le corps dans le devoir, si l'âme n'est pas, elle aussi, parfaitement soumise, il est vrai pourtant que c'est en l'extérieur de l'homme que la modestie paraît avoir un plus brillant éclat. M. Frété avait un extérieur gracieux ; on ne pouvait l'envisager sans l'aimer, [520] à cause des charmes innocents que la modestie répandait sur son visage et sur tout son extérieur. Il avait toujours les cheveux courts et bien peignés, sa tonsure rasée, le visage net, les yeux baissés modestement ; l'air de son visage n'était ni triste, ni trop gai, mais affable ; il tenait toujours le corps ferme nonobstant sa faiblesse.

Aux études, il fut toujours non seulement des premiers levés, mais le premier levé de tous ses frères, et se trouvait à la salle, après avoir salué Notre-Seigneur et la sainte Vierge, même avant notre frère Alexandre³⁸. Il passait à l'oraison un long temps à genoux presque sans se remuer.

Pendant que les classes se tenaient dans le corridor Sainte Marie, il sortait à l'avant-quart, pour aller saluer Notre-Seigneur en passant. Depuis qu'on les a transférées dans la galerie de Saint-Philippe, il passait cet avant-quart aux pieds du crucifix. Pendant toute la classe, il était modeste et silencieux comme à l'église, ayant Dieu présent partout.

Quand il rencontrait quelqu'un chargé, il l'aidait à porter son fardeau. Il soulageait non seulement ceux de son état, mais, même aussi nos bons frères anciens et caducs dans toutes les rencontres. Le frère Valton l'appelait «son bras droit» parce qu'il l'aidait à porter les draps au bâtiment neuf, et qu'il lui apportait tous les dimanches le linge des étudiants.

Lorsqu'il s'agissait de quelque office ou pratique un peu humiliante, il était toujours des premiers à l'entreprendre ; les supérieurs en étaient si fort persuadés que M. Savoye pour lors sous-assistant, ayant voulu, selon les ordres de M. Jolly, détruire une coutume qui s'était depuis peu glissée parmi les étudiants, d'observer exactement l'ordre de vocation pour le rang d'officiers du chœur, crut devoir commencer par le frère Frété ; il le mit deux ou trois fois [521] deuxième chantre sans tenir compte de ce qui se faisait précédemment.

Il ne s'attribuait rien des dons de Dieu et attribuait à la vertu de nos Frères du séminaire, ses disciples, la paix et la concorde qui régnèrent toujours parmi eux, lorsqu'il fut régent à Versailles.

Il traitait ceux qui souffraient avec beaucoup de charité, et les consolait avec beaucoup d'onction. M. Baudoin étant dans sa dernière maladie, il vint le voir, lui parla avec beaucoup

³⁷ Les pensionnaires étaient les jeunes gens de famille que leurs parents faisaient enfermer à Saint-Lazare pour les ramener de leurs désordres à une vie régulière.

³⁸ Le frère Alexandre Vérone.

de charité et de douceur, l'embrassa cordialement essuyant la sueur de son visage, l'assurant de la continuation de ses prières, le félicitant du bonheur de mourir dans notre vocation dans l'espérance de jouir bientôt de Dieu ; tout cela avec un air si vif et pénétrant que ce bon monsieur en parut fort consolé. Pendant tout le temps qu'il fut à Versailles, il ne manqua pas d'occasions d'exercer sa charité envers les malades, surtout envers les élèves dont il était chargé. Il en avait toujours cinq ou six entre lesquels se trouva notre cher frère Boileau déjà près de sa fin.

L'obéissance est, au dire de saint Bernard, l'apanage de l'innocence. M. Frété a eu l'une et l'autre en très haut degré.

La première et la principale vertu que M. Talec remarqua en lui pendant son séminaire fut son obéissance aveugle à toutes ses volontés et une particulière docilité qui le rendait fort facile à diriger.

M. Thibaut, alors supérieur de la Maison des Invalides, disait de lui qu'il était obéissant comme un petit enfant, et qu'il ne faisait pas la moindre chose sans lui en faire part, soit pour ce qui regardait son intérieur, soit pour la manière de s'acquitter des emplois qu'il a eus aux Invalides.

Lorsqu'il était aux Invalides, et qu'allant à Meudon, il trouvait par les chemins quelque pauvre vieillard ou quelque petit enfant, il ne manquait pas de l'instruire des principaux mystères de la foi et des sacrements de la pénitence [522] et de l'eucharistie ; il leur apprenait à faire des actes de foi, d'espérance et de charité. Il faisait de même, en allant à Pantin, soit aux pauvres qui sont par les chemins, soit à l'égard des enfants du jardinier.

Pendant qu'il fut à Versailles, il n'omit rien non plus de ce qu'il pouvait faire pour le salut du prochain ; il reprenait avec grande douceur les soldats qui blasphémaient le saint nom de Dieu, ou qui disaient des paroles sales, les appelant ses frères, leur faisant doucement reconnaître leur faute, en demander à Dieu pardon et promettre de se corriger.

Les jours de congé, lorsqu'il trouvait quelques ouvriers autour du château de Trianon, où les clercs venaient assez souvent se promener, il leur apprenait à travailler pour Dieu et à sanctifier leur ouvrage.

M. de Jouhé, parlant du grand don d'oraison que notre défunt avait reçu de Dieu, dit qu'il n'y avait point apporté d'autres dispositions ou préparations qu'une grande innocence de vie et une extraordinaire fidélité.

Dès sa jeunesse, il fut toujours fort modeste dans les églises, fort assidu à visiter Notre-Seigneur au très Saint Sacrement et à s'en approcher souvent tant par la communion réelle, que par la communion mentale. Depuis qu'il fut entré à Saint-Lazare, cette heureuse inclination se perfectionna encore. On ne l'a jamais vu tourner la tête, rire ou parler à l'église. Dans les visites qu'il rendait à Notre-Seigneur, selon la coutume du Séminaire, il se comportait avec un respect, une dévotion et un recueillement admirables. Depuis qu'il fut aux études, quoi qu'il ne fit de ces sortes de visites que comme tous les autres frères, néanmoins, pendant tout le temps que les classes se tinrent dans les salles du corridor Sainte-Marie, il partait toujours de sa chambre, de façon à avoir la consolation de saluer Notre-Seigneur aussi bien avant qu'après les classes. Il faisait toutes ses genuflexions fort posément et avec modestie. [523]

À Versailles, il empêchait autant qu'il pouvait, et par paroles, et par exemples, qu'il ne se commît des irrévérences à la chapelle ; il y passait, aux grandes fêtes, presque toute la journée pour les divins offices, sans presque lever les yeux pour regarder les choses les plus rares et les plus curieuses les externes en étaient fort édifiés.

Un pieux ecclésiastique, docteur de la Sorbonne, aumônier d'une très vertueuse princesse, et maître d'hôtel de Madame la gouvernante des Enfants de France, ayant admiré cette grande retenue qu'observait notre défunt en la présence du Saint Sacrement, se plaisait à

dire aux missionnaires de la maison de Versailles : «Mon Dieu, messieurs, vous avez un sous-diacre qui est bien intérieur!»

Il avait une tendresse vraiment filiale pour la très sainte Vierge ; pendant son séminaire, il parlait souvent d'elle, exaltant ses mérites, ses vertus et ses excellentes prérogatives. Il faisait la même chose aux études, dans les occasions favorables, surtout les samedis et les veilles de ses fêtes, jours où il se renouvelait intérieurement, aussi bien que par la petite retraite d'un jour qu'il faisait une fois chaque mois. Dès le matin, avant l'oraison, il allait au pied de son autel lui offrir son cœur et toutes les actions de la journée. Il la saluait aussi après la messe de sept heures, après les grandes messes et les vêpres des dimanches et fêtes. Il faisait ses actions de grâces, après la communion devant son autel ; et, quoi qu'il évitât de paraître singulier en quoi que ce soit, on l'a pourtant surpris le soir à la tombée du jour, prosterné devant l'autel de cette très bonne Mère ; il répandait son cœur, avec toute la tendresse et l'affection d'un fils.

M. Frété goûta, dès le début, ce que M. notre directeur, nous disait de temps en temps du mérite, des vertus et de la piété de feu notre très honoré père, M. Vincent, avec lequel il avait assez longtemps conversé. Il prit aussi à [524] cœur la lecture de sa vie ; il s'anima d'une grande confiance en ses puissantes instructions, par l'exemple d'un grand nombre de personnes de tous les états de la Compagnie, qu'il voyait tous les jours prosternées sur son tombeau, et il fut fidèle à y aller plusieurs fois tous les jours offrir à Dieu ses prières et ses vœux sous son invocation.

Dans la première collection d'actes de vertu de sa vie, on avait fait un parallèle avec celle des excellents serviteurs de Dieu, Népotien, le bienheureux Louis de Gonzague, le bienheureux Stanislas Kostka et le vénérable Jean Berchmans ; ici, je me contenterai de dire que peu de temps après le décès de notre cher confrère, les étudiants ayant entendu lire, au réfectoire, la vie du bienheureux Louis de Gonzague, s'écrièrent d'une commune voix : «Voilà la vie de M. Frété.» — *Abrégé d'une notice ms. ; archives de la Mission, à Paris.*

M. COME GALILEI

PRÊTRE

NAPLES. 13 OCTOBRE 1672.

Parmi les Missionnaires distingués qui entrèrent dans la Congrégation à Rome, peu de temps après la mort de saint Vincent, il faut compter M. Come Galilei.

Il était de Florence et issu de la famille de Galilée, le célèbre astronome. Ce fut l'année même où celui-ci mourut que M. Côme Galilei vint au monde, c'est-à-dire en 1642.

M. Galilei fut reçu dans la Congrégation en 1662. Dans la conférence qu'après sa mort, selon l'usage de la Congrégation, on fit sur ses vertus, il fut dit entre autres choses, que c'est à Rome que M. Galilei fit son noviciat, et que pendant ce temps-là, il n'y avait que deux séminaristes. Dès 1644, il fut envoyé en mission, et il est vraisemblable qu'à cette époque il n'était encore que diacre. Il travailla dans les différents diocèses qui avoisinent Rome, à Tivoli, Ferentino, Veroli, Velletri, etc., ainsi que dans les [525] abbayes de Subiaco, de Farfa et de Mont-Cassin. Il était le compagnon de MM. Legendre, Martin et Berthe, formés par saint Vincent, et ce lui fut une heureuse fortune de pouvoir profiter de leurs exemples et de leurs encouragements dans l'oeuvre des Missions.

Dans les derniers mois de l'année 1665, il arriva que Mgr Innico Caracciolo, de Naples, de la famille des ducs d'Airola, auditeur de la Chambre Apostolique, eut à aller, pour les affaires de son emploi, à la maison de la mission à Montecitorio. Il fut frappé des manières simples, humbles et affables du supérieur, M. Martin, ainsi que des autres Missionnaires, et il s'informa avec un grand intérêt de la nature de l'institut et de ce qui concerne les missions. Jugeant cette œuvre d'une très grande utilité pour l'Église de Dieu, il estima procurer un très grand bien à sa patrie en fondant à Naples une maison de prêtres de la Mission. Cette pensée n'était encore qu'un germe dont la divine Providence devait se servir pour implanter à Naples la Congrégation. De fait, il déclara un jour à M. Martin, alors supérieur, que si jamais Dieu faisait qu'il devînt cardinal et archevêque de Naples, il était bien déterminé à y établir une maison de Missionnaires. Or, le mars de l'année 1667, Alexandre VII créa Mgr Innico Caracciolo cardinal et archevêque de Naples.

Au commencement de 1668, M. Come Galilei vaquait aux missions dans la Campagne romaine où l'on recueillait partout d'abondants fruits de salut, lorsqu'il fut appelé à Rome ; c'était pour l'envoyer à Naples, y fonder un établissement (27 février).

Le cardinal Innico Caracciolo voulant, avant d'établir la Congrégation de la Mission, que les populations expérimentassent l'utilité de ses œuvres, notamment celles des missions, ordonna à M. Galilei d'écrire à son supérieur à Rome, afin qu'il envoyât à Naples deux autres sujets pour les missions. Ceux-ci, le 12 avril, arrivèrent à Naples, et [526] avec M. Galilei, ils donnèrent successivement et avec succès la mission à Casoria, village à peu près distant d'une lieue de Naples, puis au village d'Arzano, près de Casoria, enfin à Cas Salvatore et à Secondigliano.

Le 24 août de cette même année, le cardinal Caracciolo, attribua à la Congrégation quelques biens d'une congrégation supprimée ; ils ne consistaient pas en autre chose qu'en un capital de 850 francs, 140 francs de rente échue, un calice, une aube, un amict et un cordon. C'était à la condition que les Missionnaires demeurassent à Naples. Mais comme le cardinal n'avait pas de maison pour les loger, après les avoir gardés pendant quelque temps dans son palais archiépiscopal, il leur loua une maison, jusqu'à ce qu'il pût trouver une habitation définitive. Le cardinal voulait sincèrement les Missionnaires à Naples ; mais, soit parce que la mense archiépiscopale était surchargée de pensions, soit à cause d'autres empêchements, il ne pouvait pas leur fournir tous les moyens nécessaires à leur subsistance, et eux-mêmes ne pouvaient se les procurer ; c'est pourquoi au mois de septembre de la même année 1668, ils songèrent à quitter Naples. Et ayant écrit au Supérieur général, celui-ci leur répondit de s'en retourner à Rome.

Déjà les Missionnaires étaient prêts pour le départ, lorsque quelques personnes qui leur étaient très affectionnées se mirent en mouvement pour les retenir. Une d'elles leur promit 100 ducats par an (425 francs), avec le bois, le vin et autres choses nécessaires à la vie. Les Missionnaires acceptèrent alors de rester, et bientôt de Rome, un autre Missionnaire, M. Thomas Robioli, et un frère coadjuteur vinrent les rejoindre.

Après la mission de Secondigliano, les Missionnaires commencèrent à recevoir dans la maison quelques retraitants, dont les premiers furent le curé de Miano et un prêtre de Secondigliano ; depuis il y eut toujours des ecclésiastiques et des étudiants qui vinrent à la maison de la Mission [527] pour faire ces saints exercices ; et ce fut là le commencement de l'œuvre des exercices de la retraite.

Il y avait une maison qui appartenait au séminaire archiépiscopal, tout près de l'église, connue sous le nom de Sainte-Marie-des-Vierges (*Sancta Maria dei Vergini*), dans le faubourg du même nom. Le cardinal Caracciolo obtint le «*Beneplicitum*» apostolique pour transmettre cette maison du séminaire archiépiscopal à la Congrégation de la Mission ; et le décret en ayant été rendu, les Missionnaires en prirent possession par acte public du 16 octobre 1669. La maison était à moitié démolie, et, pour la rendre habitable, il fut nécessaire

de dépenser 1 000 ducats qui furent fournis par le cardinal , ainsi que 300 autres ducats qu'il donna, afin de pourvoir aux meubles les plus nécessaires aux Missionnaires et aux retraits. Ainsi M. Galilei eut la consolation de voir que la Congrégation avait une maison à Naples.

Les missions continuèrent en 1669 et en 1670. La dernière de cette année fut donnée dans l'île de Procida, et dura deux mois. Elle était prêchée par MM. Galilei, De Bonitatibus, Agostini et Scipione Vacca ; à la fin de la mission y vint aussi M. Rabioli. On fonda un «conservatoire» de pauvres filles ou refuge confié à deux religieuses venues de Naples. En outre, on commença les conférences ecclésiastiques.

M. Alméras, supérieur général, avait une sincère estime pour M. Galilei, comme on le voit par une lettre du 1^{er} mai 1671.

Au mois d'avril, les Missionnaires donnaient la mission à Afragola ; M. Galilei, malade, dut retourner à Naples. Ce fut sa dernière mission.

Le 22 septembre, le Supérieur général, M. Alméras, étant mort à Paris, l'assemblée provinciale de Rome se réunit pour l'élection des deux députés qui devaient se rendre à l'Assemblée générale. M. Galilei retourna de Rome [528] plus grièvement malade, car il était atteint de phtisie. Les médecins lui ordonnèrent d'aller à Resina, village situé auprès de la mer, aux pieds du Vésuve, avec espoir que l'air y étant plus sain pourrait le soulager ; mais ce fut tout le contraire, car cet air plus vif augmenta le mal et accéléra le dénouement. La mort de M. Galilei survint le 13 octobre 1672, au village même de Résina, où il fut enterré dans l'église de la Sainte-Vierge. - *Traduit d'une notice italienne ms. ; archives de la Mission, de Paris.*

LE FRÈRE ALEXANDRE VÉRONE

COADJUTEUR

PARIS, SAINT-LAZARE. 18 NOVEMBRE 1676-

M. Jolly, écrivant aux Supérieurs des maisons pour leur donner avis de la mort du frère Alexandre Vérone, en fit le bel éloge qu'on va lire :

Paris, 19 novembre 1676.

«Monsieur,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec vous!

«La personne de notre bon frère Alexandre, qui décéda hier au soir, âgé de soixante-dix-sept ans, et dans sa cinquante-septième année de vocation, est un des premiers frères de notre Congrégation, en laquelle il a toujours été à grand exemple, ne s'étant jamais démenti dans la pratique de toutes les vertus qui peuvent rendre un Missionnaire parfait. Il n'y a guère de personne dans la Compagnie qui n'ait ressenti les effets de sa charité, dans le soin qu'il a eu pendant si longtemps des infirmes, où on l'a vu se faire tout à tous, édifiant, réjouissant et consolant un chacun. Il a excellé dans la vertu d'humilité, étant toujours prêt à rendre les plus bas services ; et quoiqu'il ait été employé pendant longtemps à la distribution des aumônes dans les provinces ruinées, et qu'il fût doué d'adresse pour tout ce à quoi on voulait l'employer, il demeurait toujours le même, humble, respectueux et disposé à tout ce que l'obéissance [529] demandait de lui, s'estimant toujours inutile et méchant. Il était exact à l'observance des règles, toujours le premier aux exercices communs, et jamais on ne l'a vu perdre le temps, ni parler inutilement ; mais il s'est toujours occupé à ce qu'il a pu faire en son office d'infirmier, jusqu'à ce qu'il n'a pu se soutenir sur ses pieds, c'est-à-dire depuis environ quinze jours, qu'il suivait encore la Communauté, venant à l'oraison, au chapitre et au réfectoire, quoiqu'il eût peine à se traîner. Chacun a ici une estime singulière de sa grande

vertu pour la sainte vie qu'il a menée. Il a vécu de la vie des justes, et il est mort de la mort des justes, dans toutes les bonnes dispositions qu'on peut désirer ; et il y a sujet de croire qu'il a reçu la récompense de tant de bonnes œuvres qu'il a faites. Je ne laisse pas cependant de vous prier, Monsieur, de lui rendre et lui faire rendre les devoirs accoutumés.»

Pour compléter ces renseignements édifiants, nous emprunterons quelques détails à la Vie du frère Vérone écrite par son compagnon, le frère Chollier, à qui l'on doit encore la notice du frère Ducournau, déjà publiée, et celle de M. Guillaume Cornaire, prêtre de la Mission. Cette dernière notice a malheureusement été perdue³⁹.

Notre frère Alexandre Vérone naquit dans la ville [530] d'Avignon, en Provence, le 15 mai 1610. Il demeura orphelin de père, fort jeune, et sa mère se remaria avec un médecin de Chambéry, en Savoie. Celui-ci lui donna les premiers éléments de la pharmacie et de la médecine qui devaient faire plus tard sa principale occupation.

Il était d'une taille moyenne et bien proportionnée. Dans sa jeunesse, a-t-on dit, il était beau comme un ange, et, dans sa vieillesse, vénérable comme un saint.

Dieu l'avait doué d'un naturel extrêmement agréable, d'un esprit vif et très enclin à la gaieté. Il joignait au feu et à l'éclat de l'imagination un jugement très solide. Ayant résolu d'embrasser la condition la plus opposée à l'esprit du monde, qui est celle de serviteur, il choisit le collège des Bons-Enfants, près la porte Saint-Victor, à Paris, où jusqu'alors, en l'espace de cinq ans, s'étaient retirés quinze prêtres pour s'appliquer aux missions de la campagne, sous la conduite du grand serviteur de Dieu Vincent de Paul. Ils n'y étaient guère connus comme formant une Congrégation, et le monde, par conséquent, ne regardait les deux ou trois laïques qui s'étaient joints à eux que comme des domestiques.

Le frère Alexandre fut reçu le 22 juillet de l'année 1630, à l'âge de vingt ans ; étant décédé, en cette maison de Saint-Lazare, le 18 novembre 1686, il a donc été frère de la Mission pendant cinquante-six ans. Il estima toujours le bienfait de sa vocation comme une des plus grandes grâces qu'il eût reçues de la bonté divine, et comme la voie la plus courte et la plus assurée pour faire son salut et pour arriver à la perfection.

Dès le commencement de sa vocation, le frère Alexandre fut appliqué au soin des malades. À peine âgé alors de vingt ans, d'une humeur gaie et agréable, toujours prêt à obliger tout le monde, et en même temps très humble et très respectueux, on ne pouvait s'empêcher de l'aimer et tout à la fois de le respecter. [531]

L'ordre conduit à Dieu, a dit un saint docteur. Notre frère Alexandre en était très convaincu. C'est pourquoi il eut soin de se prescrire certaines règles pour agir avec ordre dans tout ce qu'il avait à faire. Par ce moyen il marcha toujours d'un pas égal, ferme et constant dans les voies de la perfection, sans se démentir jamais, si bien que, quand on l'avait vu agir un jour, on savait ce qu'il devait faire toute l'année.

Il avait obtenu la permission de se lever avant la communauté, vers trois heures et demie. Après les actes d'adoration, de remerciement, d'offrande et de demande qui sont d'usage parmi nous, il ne manquait pas, quand il y avait lieu, de visiter ses malades, sinon il se rendait immédiatement à l'église, qu'il trouvait ordinairement fermée. Il se mettait à genoux à la porte, et, dès qu'elle était ouverte, il allait se placer invariablement au même endroit, au côté droit de l'aigle, et l'on a remarqué qu'il a gardé exactement la même place depuis l'an 1632 jusqu'en 1676, qu'on a cessé de faire l'oraison à l'église.

³⁹ La Vie du frère Alexandre Vérone a été imprimée intégralement dans le livre si utile à nos chers frères coadjuteurs et à ceux qui les dirigent, publié sous le titre de *Miroir du frère coadjuteur de la Mission*. Cet ouvrage comprend trois parties : 1° *Le frère tel que le veut saint Vincent* ; c'est un choix d'exhortations, d'avis et de lettres de saint Vincent concernant les frères coadjuteurs. La seconde partie, *le frère tel que saint Vincent l'a formé*, n'est autre que la Vie même du frère Alexandre Vérone. La troisième partie, *le frère tel qu'il peut être*, est une instruction sous forme de catéchisme sur les obligations de la vie de communauté. Ce livre qui, en France, est mis avec grand fruit entre les mains de chacun des frères coadjuteurs, serait utilement traduit pour l'usage des autres Provinces.

Après l'oraison, il entendait dévotement la sainte messe avec nos autres frères, car il aimait extrêmement à se trouver en communauté avec eux. Pendant le saint sacrifice, il était dans l'usage de réciter des prières vocales, tantôt le chapelet, tantôt quelques litanies comme celles du Précieux Sang, du Sacré-Cœur de Jésus, de tous les Saints ou de quelque saint particulier.

Notre cher frère était très industrieux en toutes choses ; cela permettait de l'employer avec avantage aux offices les plus variés et les plus importants c'est ainsi qu'il a été chargé pendant plusieurs années, et souvent simultanément, de la procure de Saint-Lazare, de l'orgue, de la pharmacie, des infirmeries, de la cuisine, de la lingerie et des provisions des meubles ; ce qui est presque incroyable.

Voilà en résumé quelles étaient les occupations de notre dévot frère Alexandre, sans parler des services qu'il rendait [532] aux pauvres à la porte de Saint-Lazare et dans les faubourgs. Et, chose qui est encore plus étonnante, malgré tous ces emplois extérieurs et absorbants, il a su joindre celui de Marie à celui de Marthe, et se tenir toujours aux pieds de son Sauveur dans le secret de son âme ; c'est qu'il pouvait dire avec saint Paul «Je puis tout en celui qui me fortifie.»

Un de nos prêtres anciens a dit que la seule vue de notre frère Alexandre lui rappelait ces paroles de saint Paul à Timothée : «Pour vous, ô homme de Dieu, livrez-vous à la pratique de la justice, de la piété, de la charité, de la patience, de la douceur ; combattez le bon combat de la foi, gagnez la vie éternelle.» Quel bonheur pour une communauté d'avoir ainsi des hommes de Dieu

Disons quelques mots des vertus du frère Alexandre et des principes qui le conduisaient dans ses actions.

*

* *

Il ne pensait qu'à Dieu, et il ne le perdait presque jamais de vue ; de sorte que M. Vincent, faisant un jour une conférence aux prêtres anciens de la maison de Saint-Lazare, leur donna le frère Alexandre pour exemplaire de vertu, et leur assura que ce bon frère ne quittait jamais la présence de Dieu. Il imitait ainsi les saints, et c'est ce qui le faisait marcher à grands pas dans les voies de la perfection.

Il recevait les événements de la vie, bons et mauvais, comme venant de la main de Dieu, persuadé qu'il était que toutes choses arrivent dans ce monde par l'ordre de la Providence, puisqu'il ne tombe pas une feuille d'arbre sans sa permission. Souvent, quand on lui annonçait une triste nouvelle, on l'entendait dire, en levant un peu les yeux vers le ciel «Dieu soit béni ! Dieu soit loué!» et cela avec une paix et une tranquillité que rien n'était capable d'altérer. [533]

Dieu aime tous les hommes, puisque, selon l'Apôtre, il veut les sauver tous ; il n'en exclut aucun des soins amoureux de sa providence ; il fait lever son soleil sur les impies et sur les justes, et il accorde des grâces aux saints et aux pécheurs. De même les âmes qui sont remplies de l'esprit de Dieu étendent leur charité sur tous les hommes et ne font point acception de personne.

C'est ce qui a paru dans notre cher frère Alexandre d'une manière admirable ; car il était extraordinairement sensible aux maux et aux besoins de ses semblables. Il avait des entrailles de miséricorde pour tout le monde, surtout pour les malheureux. Écrivant d'une province où il assistait les pauvres, il dit : «Je fus si touché de leur extrême misère, que les larmes m'en tombèrent des yeux ; j'en avais le cœur si saisi, que je ne pouvais penser à autre chose, et j'écris ceci encore les larmes aux yeux.»

Les infirmes, les pauvres honteux, les familles ruinées, accouraient à lui comme des enfants à leur père, dans l'espérance qu'il les recevrait bien. Aux uns il donnait du pain, aux autres de l'argent, à ceux-ci des habits, à ceux-là du potage, à quelques-uns des remèdes, à

d'autres des outils pour gagner leur vie ; et tous s'en retournaient non moins consolés par ses paroles que secourus par les aumônes qu'il leur distribuait, avec un cœur embrasé de charité.

Il sollicitait par ses ferventes lettres les aumônes des personnes charitables de Paris, et cela d'une manière si touchante qu'il faisait ouvrir, comme par enchantement, les bourses des riches.

Il écrivait un jour de Blois : «Je suis si touché de toutes les misères où sont réduits les pauvres, que je ne pense qu'à demander à Dieu des assistances pour eux, et toutes mes oraisons ne sont quasi que sur ce sujet», etc.

«Nous avons fait, dit-il ailleurs, quelques remèdes pour les pauvres. Notre bon Dieu y a donné bénédiction, de [534] sorte que ces pauvres ont reçu aussi volontiers les remèdes que le pain.»

Comme le pieux frère Alexandre était très expérimenté dans la pharmacie, il a fait des cures merveilleuses sur des milliers de personnes de la campagne, dans la Picardie, surtout aux frontières, en Berry et dans le diocèse de Blois, particulièrement en traitant les dysenteries que causaient partout la misère et la mauvaise nourriture des pauvres. On a dit même, dans ces pays, que ce bon frère y a fait des guérisons miraculeuses et qui l'ont fait regarder comme un saint ; c'est ce que l'on a appris par des ecclésiastiques des paroisses où il avait exercé sa charité.

Il n'était pas moins attentif pour rendre service à tous ceux parmi lesquels il vivait à Saint-Lazare.

En hiver, lorsqu'il avait neigé ou fait du verglas, il avait la prévoyance, avant que la communauté lut éveillée, d'aller balayer et mettre de la cendre et du sable aux endroits découverts, alors plus nombreux qu'aujourd'hui, par où il savait qu'on devait passer : c'était afin de prévenir les chutes et les accidents. Une fois, il faillit mourir d'un froid très vif, qui l'avait saisi en ce charitable exercice, et qui lui causa une si grande fluxion de poitrine qu'on fut obligé de lui donner l'extrême-onction.

Pendant près de cinquante ans, son occupation a été le soin des malades. C'est en cela surtout que sa conduite a été admirable ; car, ayant pour maxime fondamentale de servir Notre-Seigneur en leur personne, quand ils lui demandaient quelque secours dans leurs besoins, jamais il ne le leur faisait attendre ; il s'efforçait de contenter tous leurs désirs et même de les prévenir, ne leur faisant jamais mauvais visage, mais, au contraire, ne paraissant devant eux qu'avec un maintien humble, doux, simple et joyeux ; de sorte que sa vue les réjouissait comme celle d'un ange consolateur.

Il les changeait de linge avec une propreté extrême, ne [535] proférant jamais une parole rude ou sèche, mais plutôt quelques bons mots de gaieté pour les consoler et les édifier. Il allait d'une infirmerie à l'autre visiter et assister en toute façon ces chers malades, consolant celui-ci, réjouissant celui-là, ce qui ne lui était pas difficile ; car, ajoute son biographe, il savait tant et de si belles histoires qu'il eût été capable d'entretenir un pape et un roi.

Ses remèdes étaient toujours donnés si à propos, qu'il a réussi à prolonger plusieurs années l'existence de quelques uns des nôtres, condamnés par les médecins à une mort prochaine. Tels ont été, entre autres, MM. Alméras, de l'Étang, Charles et Bordet, qui tous ont rendu de très grands services à la Compagnie, malgré leur état d'infirmité, soit par leurs travaux, soit par l'exemple de leur sainte vie.

Ce qui le rendait parfois réservé et difficile dans la prescription des remèdes jugés peu nécessaires, c'était sa crainte d'ouvrir ainsi la porte à la délicatesse et à la sensualité, et de favoriser tant soit peu une certaine tendresse lâche et paresseuse, prompte à prétexter des infirmités souvent imaginaires et fausses. Nous pourrions en donner un grand nombre d'exemples ; pour éviter toute longueur, il suffira d'en citer un seul. Dans une de nos missions de Paris se trouvait un de nos frères, un peu tendre sur lui-même, et s'imaginant être gravement malade. Il obtint d'être porté en chaise à Saint-Lazare, pour s'y faire médicamenter,

alléguant qu'il ne pouvait se guérir là où il était. Après avoir congédié les porteurs, il raconta toutes ses infirmités à notre bon frère Alexandre, qui l'écouta patiemment ; mais, celui-ci, l'ayant examiné avec attention, et ayant reconnu qu'il se dorlotait, et que son prétendu mal n'avait rien de sérieux, il l'entretint un peu, doucement et suavement, selon sa coutume, puis il lui fit comprendre que ce qui l'affectait et inquiétait n'était rien du tout. Il le fit déjeuner, et le renvoya tout content à [536] l'endroit d'où il était venu, mais avec cette différence, qu'au lieu d'y retourner dans sa chaise à porteurs, il fit le trajet seul et à pied et l'on ajoute que depuis le malade se trouva guéri.

Celui qui, pendant quelques années, l'a suppléé à l'infirmerie a donné par écrit ce témoignage : «Notre frère Alexandre avait un cœur de mère pour les malades ; il faisait tout ce qu'il pouvait pour les soulager, et ne savait par quels termes de tendresse me porter à ne rien épargner pour leur soulagement. Un jour que je lui parlais de l'un d'eux qui désirait une chose un peu coûteuse, il me dit que feu notre très honoré Père, M. Vincent, lui avait dit en pareille occasion qu'il ne fallait pas regarder au prix, et que, s'il n'y avait point d'argent, l'on devait plutôt, sans hésiter, vendre l'argenterie, voire même les calices.»

Il n'approuvait pas qu'on prît, sans raison, les dimanches et fêtes, les médecines qui pouvaient attendre. C'est pourquoi il conseillait agréablement de remettre à un autre jour, et cela par quelque sentence adaptée au caractère d'un chacun. Un étudiant désirant prendre quelque remède le dimanche, pour ne pas discontinuer ses études : «Remettez à un jour ouvrier, mon frère, lui dit de bonne grâce le frère Alexandre, vous en saurez toujours plus que vous n'en ferez», modérant ainsi avec douceur son ardeur pour l'étude.

*

* *

Ainsi que ses devoirs particuliers, les obligations communes de sa vocation lui étaient chose sacrée.

On ne peut mieux connaître la haute estime qu'il avait de sa vocation qu'en lisant les raisonnements qu'il se faisait à lui-même pour s'exciter à y persévérer.

«1° Ce serait, dit-il, une grande infidélité et ingratitude envers Dieu de quitter sa vocation, après avoir reçu de lui la faveur d'être appelé à un état et à un genre de vie si relevé et si excellent. [537]

«2° Y persévérer est une marque de prédestination ; car il n'est pas croyable qu'un Missionnaire qui vit bien selon ses règles, c'est-à-dire éloigné du péché, pratiquant la vertu, et se livrant à tant de bonnes oeuvres, puisse se damner.

«3° Quitter sa vocation est une marque de réprobation, puisque c'est préférer sa propre volonté à celle de Dieu, et pour ainsi dire se priver et se rendre indigne des grâces nécessaires pour se sauver dans le monde, où il ne nous appelle pas.

«4° Celui qui retourne au monde y vit d'ordinaire encore plus mal qu'auparavant : l'expérience le démontre chez les apostats, qui deviennent alors plus impies.»

L'amour de notre frère Alexandre pour sa vocation l'éloignait de ceux qui, suivant son expression, y avaient fait banqueroute ; il ne voulait plus avoir aucun commerce avec eux. Le frère qui l'assistait dans le service de l'infirmerie avouait avoir été très affecté de cet éloignement du frère Alexandre pour ceux qui étaient infidèles à leur vocation. Un chirurgien, ancien frère et son disciple, depuis au service d'un prince étranger, lui écrivit quelques mois avant sa mort. Sa lettre parlait de la prospérité de son état ; malgré tout cela, il n'était pas content, et il le pria de lui écrire deux lignes de sa main pour sa consolation. Le frère Alexandre déclara qu'il ne voulait pas lire la lettre et qu'il n'y répondrait pas.

Le plus grand amour que l'on puisse témoigner de sa vocation, c'est de s'appliquer à obtenir de Dieu les vertus qui en composent l'esprit ; afin que celui qui les possède soit à exemple et édification au dedans et au dehors de la Congrégation ; ce sont les bons exemples qui attirent les sujets dans les communautés.

Notre frère Alexandre a toujours été si exemplaire que M. Vincent, notre très honoré Père, le proposait pour modèle aux prêtres de la Compagnie, lorsqu'il leur parlait dans quelque conférence particulière. [538]

M. Jolly, Supérieur général, dans une lettre du 26 septembre 1686, c'est-à-dire trois semaines avant la mort de notre cher frère, s'exprimait en ces termes : Notre vieux bon frère Alexandre est fort caduc, néanmoins il veut vivre la communauté en ce qu'il peut : il vient au chapitre ; il a mangé quelque temps à l'infirmerie par nécessité, et présentement il a voulu venir au réfectoire. Il travaille toujours, et il est un grand exemple à cette maison.

Voilà un bel éloge d'un Missionnaire qui, après cinquante années de vocation, ne voulait cependant ni privilège, ni exemption pour lui, et se montrait infatigable au travail.

De fait, le frère Alexandre se montra toujours un modèle dans l'observance des vertus de pauvreté, d'obéissance, d'humilité.

Notre-Seigneur Jésus-Christ a dit : «Bienheureux les pauvres d'esprit, parce que le royaume des cieux leur appartient.»

C'est pourquoi, profondément convaincu de cette maxime, notre frère Alexandre ambitionnait plus ardemment la pauvreté que les mondains les richesses.

Toutefois, s'il était pauvrement vêtu, il se tenait toujours proprement quoique sans affectation, car il réprouvait un air de pauvreté recherchée.

Quoiqu'il fût légèrement habillé, il ne se chauffait pourtant point ; il se contentait de marcher un peu, après le repas pour se réchauffer ; et, quand il fut réduit par l'âge et la maladie à se traîner péniblement, il allait s'asseoir sur quelque pierre exposant au soleil ses pauvres membres tremblants et desséchés. Enfin toutes les choses du monde étaient pour lui comme n'existant point ; il ne disait jamais : nos fermes, nos terres, nos maisons, etc. ; mais les fermes de la maison, les maisons de la Compagnie, etc.

Il savait très bien que l'oisiveté est l'oreiller sur lequel le démon Asmodée repose à son aise, et qu'elle est la marâtre [539] des vertus, particulièrement de la chasteté. Aussi évitait-il soigneusement ce vice. On le trouvait toujours utilement occupé, soit dans les divers offices dont il a été chargé, un grand nombre d'années, soit à quelque lecture ou oraison qu'il continuait même pendant son travail, puisque, d'après les propres paroles de M. Vincent, notre très honoré Père, *il ne quittait jamais plus la présence de Dieu qu'il ne quittait sa chemise.*

Nous citerons deux circonstances qui manifestent la perfection de son obéissance. Il aimait tendrement les pauvres : or, pendant quelque temps, les Supérieurs recommandèrent de ne plus rien leur donner à la porte, mais de les envoyer aux Filles de la Charité. S'entretenant de cette recommandation avec un Frère, il lui dit : «Que voulez-vous, les Supérieurs voient plus clair que nous, ils ont toujours raison, et je me soumetts de tout mon cœur à leurs ordres, nous savons que l'obéissance vaut mieux que le sacrifice.» Dès lors, il fut très exact à ne plus rien donner sans permission expresse.

L'autre fait à citer, c'est qu'ayant été déchargé de l'office des malades et remplacé par un frère de la pharmacie, qui certainement en savait beaucoup moins que lui, il n'en témoigna aucun déplaisir ni aucun trouble, soit par ses paroles, soit par ses actes.

Il saisissait, en effet, toutes les occasions de s'humilier. Toute cette maison, écrit son biographe, peut en rendre témoignage. Je me ressouviens, entre autres choses, qu'à notre retraite de 1669, à la fin de l'oraison sur la préparation à la communion, il nous a dit, à genoux et tout courbé : «Mes frères, je vous demande très humblement pardon de tous les mauvais exemples que je vous ai donnés, étant le plus scandaleux de tous ceux qui sont entrés et qui entreront jamais dans la Congrégation ; c'est pourquoi je me recommande à vos saintes prières, afin de bien employer le reste de ma misérable vie. Je vous prie donc de me permettre [540] de baiser humblement vos pieds, quoique j'en sois très indigne.»

S'humiliant un jour, après la répétition d'une de ses oraisons, à la retraite de 1677, il dit : «Je fuis l'humiliation, le dirai-je? comme le démon fuit la croix ; et cependant je ne suis

qu'un misérable gueux, que M. Vincent, notre très honoré Père, a acheté en satisfaisant à quelque dette contractée par moi dans le siècle.»

Dans son extrême vieillesse, il faisait les choses les plus basses avec une si grande affection et ferveur, qu'il donnait de la confusion aux plus jeunes.. Sur la fin de ses jours, on l'a vu pendant près d'une année laver, tous les jours, la vaisselle à la cuisine ; et avant cela, pendant plusieurs autres années, il ne manquait guère d'aider au même travail, les dimanches et les jours de fête. Il assistait dans le même service les frères employés à l'office des pensionnaires, quand il y trouvait de la vaisselle malpropre ; puis il la mettait en ordre, ce qui était à grande édification pour tous, et montrait son humble charité.

Il aurait pu, paraît-il, être honoré du sacerdoce ; mais sa grande humilité lui avait fait préférer la condition de frère coadjuteur, laquelle, quoique basse aux yeux du monde, ne laisse pas d'être, selon la foi, une des plus honorables et des plus favorables au salut.

L'amour des parents trompe beaucoup de personnes consacrées à Dieu, le démon n'ayant guère de meilleur expédient, pour leur ravir l'amour de Dieu et de leur sainte vocation. Le frère Alexandre s'est de tout temps prémuni contre ce défaut ; nous citerons à ce sujet quelques remarques de son neveu entré à son tour dans la communauté.

«Quand Dieu, dit-il, m'inspira d'entrer dans la Congrégation, j'allai le trouver, et d'autant plus volontiers que je croyais n'avoir pas besoin d'autre personne, pour la réussite de mon dessein. Mais, peine lui eus-je manifesté mon intention, qu'il me déclara ne pouvoir me satisfaire en cela, [541] parce que la Compagnie avait pour pratique de n'attirer personne dans son sein, et qu'étant son parent, je pourrais paraître y avoir été attiré par lui. Enfin il ne voulut point se mêler de mon affaire ; c'est quand il me vit reçu, qu'il me témoigna la part de joie qu'il prenait à la grâce que Dieu m'avait faite ; et il ajouta : “Jusqu'à présent j'ai été ton oncle, mais désormais je serai ton frère et tu ne dois pas m'appeler autrement”.»

Le frère Alexandre était très mortifié. Il allait toujours modestement les yeux baissés, lie tournant point la tête pour regarder les choses curieuses ou les personnes qui passaient. Quand il demeura quelques mois à Versailles pour y soigner les malades, qui étaient en grand nombre dans notre maison, jamais on ne put l'engager à visiter les curiosités de la ville.

Il macérait sa chair avec des instruments de pénitence, qu'il portait souvent, entre autres, une ceinture de crin garni de pointes très aiguës, laquelle aurait épouvanté une personne moins mortifiée. Il avait aussi une discipline à quatre ou cinq branches, et des chaînettes de cuivre fort gênantes, ce qui n'était connu que de ses directeurs ; et il était si obéissant, qu'il n'avait garde de s'en servir sans leur permission.

Parfaitement maître de lui-même, le frère Alexandre était plein d'affabilité à l'égard du prochain. Sa douceur était si charmante, et sa physionomie ressemblait tant à celle des saints et des prédestinés, qu'après l'avoir vu ou lui avoir parlé, il était bien difficile de lui refuser son affection.

Envers Dieu, sa piété était tendre et ardente. Chaque jour il entendait le plus de messes qu'il pouvait, sans cependant nuire aux offices dont il était chargé, et au bon accomplissement desquels il rapportait toutes ses autres dévotions. Il faisait ses délices de l'honneur de servir les prêtres à l'autel, et il s'en acquittait de manière à exciter la dévotion. [542]

Pendant la journée, dans ses moments libres, il allait là où était son trésor, c'est-à-dire à l'église, abri de s'y entretenir cœur à cœur avec Jésus-Christ dans le tabernacle. Il aurait voulu passer sa vie aux pieds de cet aimable Sauveur. Il se tenait comme abîmé et immobile devant une si haute Majesté ; et tout le temps qu'il y demeurait lui paraissait toujours trop court. D'un autre côté, comme la nuit lui paraissait aussi trop longue, il avait demandé la permission de se lever avant les autres. Durant les sept années que j'ai éveillé les exercitants, déclare son biographe, je le trouvais, avant qu'on ne sonnât le lever, ou dans l'église, ou agenouillé devant la porte, lorsqu'elle n'était pas encore ouverte. Il était ainsi le premier de la

Communauté à rendre ses hommages et ses adorations à Notre-Seigneur, au Très Saint Sacrement.

Il ressentait une profonde vénération pour la très sainte Vierge, pour ses images et pour son saint nom. Toutes les fois qu'il sortait de la pharmacie ou qu'il y entraît, il faisait une genuflexion devant l'image de l'enfant Jésus ; il accordait le même témoignage d'amour et de respect à l'image de la sainte Vierge. Dans ses prières, il répandait pour ainsi dire son cœur devant sa bonne Mère. Il l'invoquait souvent et récitait en son honneur un grand nombre de prières, de litanies, de chapelets, etc. Allait-il en ville, c'était pour lui une consolation de réciter, outre l'itinéraire, les litanies de la sainte Vierge. Il concluait ordinairement ses lettres par cette formule : «Je suis en l'amour de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère», etc. Elle fut son refuge à la vie, à la mort.

Une de ses particulières dévotions était celle qu'il avait pour les saints Anges et particulièrement pour l'Ange gardien. Le frère qui a servi le plus longtemps avec lui dans les infirmeries a communiqué l'observation suivante :

«Il ne passait aucun jour sans dire l'office des Saints Anges ; il fit son possible pour me l'apprendre, et me le [543] faire réciter avec lui tous les matins avant l'oraison. C'était surtout en vue des petits voyages que nous faisons ensemble aux Enfants-Trouvés, au Nom de Jésus, à la maison des Filles de la Charité, qu'il voulait que j'apprenne par cœur cet office et, de plus, l'itinéraire, pour le réciter ensemble. Jamais je ne l'ai vu manquer à cette pratique, ne fût-ce même que pour aller à la communauté de nos sœurs, voisine pourtant de la nôtre.

M. Jolly l'ayant obligé depuis quelques années de manger à la première table, il avait coutume, après le repas, de passer sa récréation dans la chapelle des Saints-Anges, où la piété de Mgr Abelly, évêque de Rodez, très dévot à ces bienheureux esprits, avait fait placer un très beau tableau des neuf chœurs angéliques. Sans aucun doute le bon frère, en prenant plaisir à le contempler, s'élevait en esprit avec eux jusqu'à Dieu, leur monarque et modèle suprême. Car il pouvait dire avec le saint apôtre : Ma conversation ou ma récréation est dans les cieux.

Quelques-uns lui ont attribué des guérisons merveilleuses. En quelques circonstances il parut aussi connaître l'avenir. Un de nos frères était en notre ferme de Rougemont, et une violente maladie le tourmentait beaucoup. Un autre frère, son compagnon, vint en diligence en donner avis à notre frère Alexandre, qui lui repartit : *Allez, mon frère ; notre frère Guillaume se porte mieux, il n'a pas besoin de remèdes.* Le frère s'en retourna, et fut très surpris de trouver guéri celui qu'il avait laissé si malade. S'étant donc informé du temps de sa guérison, il trouva qu'elle avait eu lieu à l'heure où notre frère Alexandre avait dit qu'il allait mieux.

Ajoutons, continue son historien, que notre frère Alexandre Vérone, ayant été l'un des plus fidèles serviteurs de notre Père et fondateur M. Vincent, il lui a rendu excellemment tous les devoirs d'un enfant bien né à son père. Il admirait en lui l'éclat de tant de vertus si parfaites, et il se [544] réjouissait des grandes bénédictions accordées à toutes ses saintes œuvres.

Il avait tellement examiné et étudié les vertus héroïques de cet homme de Dieu, qu'il a plus que tout autre fourni à notre cher frère Ducournau les documents qui ont servi à composer la vie de notre vénérable Fondateur.

M. Jolly ayant commencé, il y a huit ans environ, à faire, le 27 septembre, une conférence sur la vie et les vertus de notre vénérable Père, nous y avons entendu parler une fois ou deux le frère Alexandre, et si bien, que nous étions émerveillés.

*

* *

Dieu allait récompenser les travaux de son fidèle serviteur. Celui-ci se prépara pieusement et avec confiance à la mort.

Au moment de recevoir le saint viatique et l'extrême-onction, à peine M. Cabel l'eut-il exhorté, et en même temps congratulé, en lui disant qu'il y avait plus d'un demi siècle qu'il servait dans sa vocation le même Seigneur qu'il allait recevoir, que l'humilité de notre frère écarta cette louange ; et il demanda pardon à toute la Compagnie du scandale qu'il croyait lui avoir donné.

Il s'éteignit paisiblement le 18 novembre 1676.

*

* *

Notre Frère Alexandre Vérone fut toujours tellement estimé et honoré que ceux qui l'ont connu le regardaient comme un saint, à commencer par M. Vincent. Ce digne Fondateur le proposait comme modèle aux prêtres de la Congrégation, dans des conférences particulières qu'il leur faisait sur les devoirs de leur état, et il leur assurait que ce bon frère serait un jour placé très haut dans le ciel. Nous avons eu déjà l'occasion de citer son témoignage, lorsqu'il annonça la mort de M. Jean de La Salle, premier directeur du séminaire interne : «Notre-Seigneur, dit-il, ne semble pas [545] vouloir en demeurer là ; car, à l'heure où je vous écris, nous avons deux de nos frères qui ont reçu l'extrême-onction, et l'un d'eux est notre cher et admirable frère Alexandre. Il est à remarquer que ce bon Frère n'était alors âgé que de vingt-neuf ans ; or, que n'aurait pas dit ce vénérable Père, s'il avait vécu jusqu'à la mort de cet admirable frère qui, bien loin de s'être jamais démenti, a toujours fourni sa carrière, comme un géant s'élevant de vertu en vertu ! M. Vincent prouva aussi, par ses actes, l'estime qu'il en faisait, car il le fit procureur de la maison, et le chargea de la recette et de la dépense, sans parler des offices de pourvoyeur, d'infirmier et de pharmacien, et de la dignité de consul d'Alger qu'il lui fit conférer par S. M. le Roi, avec le pouvoir toutefois de se nommer un délégué ou remplaçant. C'est cette même estime de M. Vincent qui le porta deux fois à demander pardon à ce cher frère de l'avoir accueilli avec un peu de froideur, comme lorsqu'il fut envoyé à Richelieu pour le soigner dans sa maladie ; M. Vincent s'en humilia devant lui, et, à son retour ici, il le fit encore à l'assistant de la maison, disant : «Savez-vous bien que ce bon Frère étant venu à Richelieu pour moi, je ne lui épanchai point mon cœur comme de coutume? Je lui en demande très humblement pardon en votre présence, et je vous supplie de prier Dieu pour moi, à ce qu'il me fasse la grâce de ne plus commettre de fautes semblables à son endroit.»

M. Alméras, et M. Jolly, successeur de M. Alméras, étaient remplis à son égard de prévenances qu'on ne peut attribuer qu'à la vénération qu'ils avaient pour son mérite et pour sa vie exemplaire.

Feu M. Fournier, homme d'une éminente vertu, dont la vie est connue, et qui est mort deuxième assistant de la Congrégation et directeur du Séminaire, avait un respect particulier pour notre cher Frère. Il prenait plaisir à lui envoyer quelquefois de jeunes séminaristes un peu tendres sur [546] eux-mêmes, qui tiraient grand profit de ses paroles édifiantes et de ses bons exemples.

Feu M. Bajoue, qui avait été longtemps aussi directeur du séminaire interne, et qui est mort directeur de nos Frères anciens, n'admirait pas moins notre frère Alexandre ; il a répété plusieurs fois qu'il était un grand serviteur de Dieu, et que ses communications spirituelles respiraient un brûlant amour de Dieu.

Je ne l'ai jamais vu se chauffer qu'une fois, étant pour lors infirme, mais il se tenait au chauffoir dans un rigoureux silence, et dans la manie recollection qu'à l'oraison. Il était toujours le premier ou un des premiers à tous les exercices de la communauté, oraison, messe, confession à l'heure marquée, et généralement à tout ce que prescrivait la règle. Il ne passait pas devant l'église sans y entrer, pour y rendre ses devoirs à Notre-Seigneur. Il avait la dévotion de servir la messe chaque jour et n'y manquait pas. Une fois que je le voyais faible et

souffrant de la poitrine, je lui dis : «Si vous preniez quelque chose pour vous aider à rejeter ces flegmes qui vous étouffent, vous auriez du soulagement. — Oh monsieur, me répondit-il, il faut bien en finir par quelque bout ; il faut s'abandonner à la volonté divine.

Il n'allait à la porte que pour assister le prochain et procurer aux pauvres tous les soulagements possibles ; aussi ces pauvres l'aimaient et avaient en lui une confiance merveilleuse.

Mgr de Rodez (Abelly), ajoute le biographe, m'a dit qu'il avait admiré comment notre frère Alexandre, ayant été changé d'office, ne s'en abaissait ni ne s'en haussait, mais allait toujours son petit train avec une étonnante égalité d'esprit, ne se formalisant de rien, ne s'inquiétant de rien, et faisant tranquillement son devoir ; et, sur ses vieux jours, ayant été chargé une seconde fois de ce même office, il ne le refusa pas, quoiqu'il eût pu trouver quelque excuse, à raison de son grand âge, mais il accepta avec la même égalité [547] d'esprit et sa simplicité ordinaire : aussi ce grand prélat avait-il sa vertu en grande estime.

Notre bon Frère était un trésor caché ; les autres frères qui l'ont connu étaient pleins de vénération et de respect pour lui. On aimait à lui rendre mille petits services, et dès qu'il les avait reçus, il accablait, pour ainsi dire, de remerciements. Par exemple, pour un seau d'eau, il levait les yeux au ciel, et, joignant les mains, il s'écriait : «Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous donne autant de grâces que vous m'avez apporté de gouttes d'eau.» Était-ce du feu, il reprenait : «Que le Saint-Esprit vous consume de plus en plus de son divin amour», et ainsi pour tout le reste ; en s'abaissant d'esprit et de cœur au-dessous de tous, il prenait occasion de faire quelque aspiration propre à élever l'esprit des Frères aux choses du ciel.

Les externes l'avaient en vénération, sans en excepter plusieurs évêques qui fréquentaient Saint-Lazare, du temps de notre très honoré Père M. Vincent.

Lorsque les pauvres du faubourg le rencontraient dans ses courses aux Enfants-Trouvés, au Nom de Jésus et chez les Filles de la Charité, ils lui prodiguaient les plus grandes marques de respect.

Le fils de Mlle Le Gras, conseiller à la cour des Monnaies, avait pour ce cher frère une telle estime, qu'à la nouvelle de sa mort, il voulut avoir quelque objet qui lui eût appartenu, pour le garder comme une relique.

Le frère Chollier, auteur de cette notice, la termine ainsi :

«J'omets tout ce que l'on pourrait ajouter sur ce bon et fidèle serviteur de Dieu. En mon particulier, je l'invoque secrètement comme un saint, puisqu'il ne m'est pas permis de l'invoquer publiquement, comme tel, avant le jugement de notre sainte Mère l'Église.

«Plus d'un an avant mon admission dans la Congrégation, venant ordinairement les dimanches et fêtes à Saint-Lazare, [548] entendre les vêpres, je distinguai aussitôt ce bon frère sans savoir son nom. Mais, lorsque le bonheur de partager la même vocation me l'eut fait mieux connaître, mon estime pour lui augmenta avec son édifiante conversation et l'intimité de nos rapports. C'est ce qui m'a engagé à mettre la plume à la main, avec l'agrément de mon supérieur, pour élever à sa mémoire ce petit monument, quelque imparfait qu'il soit.» - Cf. *Vie ms. ; archives de la Mission, à Paris.*

M. GÉRARD BRIN PRÊTRE⁴⁰

⁴⁰ Quoique nous ayons déjà mentionné M. Gérard Brin dans ce recueil, nous donnons avec plaisir la notice suivante, beaucoup plus précise et plus étendue. Elle contient des détails intéressants sur plusieurs œuvres de la

1676?

I.- NOVICIAT. LE MANS. PARIS.

M. Gérard Brin était né en 1618, dans un petit village voisin de la ville de Cashel en Irlande, et avait été reçu dans la Congrégation de la Mission, à Paris, le 14 octobre 1639 ; il était à peine âgé de vingt et un ans. Admis à prononcer les vœux le 2 novembre 1642, il fut ordonné prêtre dans le courant de l'année 1644. Sa tendre piété, non moins que son amour pour l'étude, le signalèrent de bonne heure à l'attention de ses supérieurs, et lui attirèrent de leur part un grand témoignage de confiance.

En 1645, saint Vincent avait établi ses prêtres dans le diocèse du Mans ; le 30 juin, M. Guillaume Gallais avait pris possession, en son nom, de la collégiale de Cœfort, où il avait installé les missionnaires venus de Paris ; le 18 novembre suivant, l'évêque voulut encore leur confier son séminaire. M. Gallais ne pouvait cependant en accepter [549] l'administration sans restreindre ses missions ; désirant tout concilier, Vincent de Paul décida que ce dernier continuerait ses travaux comme par le passé, et que M. Brin s'occuperait uniquement du séminaire et des retraites pour les ordinands.

Le jeune prêtre mit tout le dévouement et tout le zèle dont il était capable dans l'exercice de ce nouveau ministère ; il s'en acquitta à l'entière satisfaction de M. Portail, venu au Mans, en visite, vers le mois d'avril 1646. Saint Vincent, informé de ces heureux commencements, écrivit aussitôt, le 3 mai : «M. Brin pourra continuer le soin des séminaristes, s'il le peut faire comme il a commencé⁴¹.»

Néanmoins, cette âme ardente aspirait à de grands sacrifices ; elle brûlait de se vouer tout entière à la conversion des hérétiques ou des infidèles. Mû par ces pensées, M. Brin quitta brusquement le Mans, et arriva à Paris le 22 ou le 27 juin ; ce départ subit fit naître quelques soupçons sur la fermeté de sa vocation dans l'esprit de plusieurs missionnaires, notamment de M. Portail. Mais le bon M. Vincent s'efforça aussitôt de les détruire : «Ce qu'on vous a écrit de M. Brin, disait-il à M. Portail, n'est pas vrai. Il vint du Mans droit ici, où l'expérience nous a fait voir que la seule providence de Dieu l'a retiré de ce lieu, ... et ledit M. Brin vit parmi nous avec une grande édification⁴².»

Il resta donc à Paris, se préparant, par la méditation et la prière, aux rudes labeurs que nous lui verrons bientôt entreprendre ; chéri de saint Vincent, il allait parfois tenir sa place auprès de ceux qui avaient su conquérir son affection ; c'est là l'unique motif des visites de M. Brin à Michel de Marillac durant le mois d'août 1646⁴³ : le fils de Mlle Le Gras était alors gravement malade. [550]

II.- MISSION D'IRLANDE.

Sur ces entrefaites, pour des raisons qu'il serait superflu de rappeler ici, fut décidée la mission d'Irlande⁴⁴. La moisson était abondante, mais extrêmement épineuse ; elle exigeait des ouvriers dévoués, prêts à verser leur sang pour la foi. MM. Brin et Barry, et les frères Aubriez, Le Clerc et Patriarche, de la maison de Saint-Lazare, furent désignés pour cette noble entreprise⁴⁵. En apprenant la nouvelle de leur prochain départ, ils tombèrent tous aux genoux de leur vénéré Père pour le remercier de les avoir choisis, et le supplier de les bénir une dernière fois. L'humble Vincent de Paul, s'en estimant indigne, pria le Dieu des miséricordes de daigner les bénir lui-même : «Soyez unis ensemble, leur dit-il, et Dieu vous

Congrégation au temps de saint Vincent et de M. Alméras. Nous remercions le jeune et érudit auteur, M. l'abbé O. Estournet.

⁴¹ *Vie et Œuvres de saint Vincent de Paul*, t. IV, p. 524 et 542.

⁴² *Id.*, IV, 535 et 537.

⁴³ *Id.*, IV, 548.

⁴⁴ Collet, t. I, p. 422 et seq., II, 463.

⁴⁵ *Œuvres*, IV, 791.

bénira ; mais que ce soit par la charité de Jésus-Christ ; toute union qui n'est point cimentée par le sang de ce divin Sauveur ne peut subsister. C'est donc en Jésus-Christ, par Jésus-Christ et pour Jésus-Christ, que vous devez être unis les uns avec les autres. L'esprit de Jésus-Christ est un esprit d'union et de paix : comment pourriez-vous attirer les âmes à Jésus-Christ, si vous n'étiez unis entre vous et avec lui-même? Cela ne se pourrait pas. N'ayez donc qu'un même sentiment et une même volonté ; autrement, ce serait faire comme les chevaux, lesquels, étant attelés à une même charrue, tireraient les uns d'un côté, les autres d'un autre, et ainsi ils gêneraient et briseraient tout. Dieu vous appelle pour travailler en sa vigne ; allez-y comme n'ayant en lui qu'un même cœur et une même intention, et, par ce moyen, vous en rapporterez du fruit.»

Il leur recommanda ensuite l'obéissance au Souverain Pontife, si nécessaire en un pays où la politique anglaise [551] poussait le clergé à la révolte. Il régla leur conduite dans le voyage et après leur arrivée sur le théâtre de leur mission, les exhortant à commencer leur apostolat par les catéchismes, et à y joindre, plus tard, des allocutions simples, claires et pathétiques.

Après des adieux si touchants, M. Brin reçut, pour l'évêque de Limerick, une missive dans laquelle saint Vincent annonçait au prélat l'envoi de huit missionnaires : «Les uns et les autres, ajoutait-il, craignent et aiment Dieu, et ont du zèle pour le salut du prochain, par la grâce de Notre-Seigneur. Ils vont se jeter à vos pieds, Monseigneur, et s'offrir au service de Votre Seigneurie illustrissime et de NN. SS. les Prélats, auxquels ils pourront rendre quelques petits services, avec le temps⁴⁶.»

Pleins d'un saint enthousiasme, M. Brin et ses compagnons s'éloignèrent de Paris vers le milieu d'octobre 1646. En passant au Mans, la petite troupe fut augmentée de MM. Leblanc et Duiguin, et du frère Le Vacher⁴⁷. M. Bourdet, qui devait aller les rejoindre à Nantes, en qualité de supérieur, hésita à se rendre à son poste, et fut remplacé par M. Duchesne⁴⁸, alors occupé près de Tréguier. Ce retard et la violence des vents prolongèrent à Nantes le séjour des missionnaires ; ils s'employèrent au service des pauvres et des malades dans les hôpitaux, et instruisirent, en quelques conférences, les dames de la Charité des paroisses.

De même firent-ils à Saint-Nazaire, où ils devaient s'embarquer sur un navire hollandais. Ils donnèrent aux nombreux passagers une sorte de mission, et comme prémices de leur prochain apostolat, ils convertirent un gentilhomme anglais, qui, blessé à mort, trois jours après expira en bénissant leur charité et la miséricorde de Dieu.

Ils s'embarquèrent enfin le 18 novembre⁴⁹, et après avoir [552] échappé aux tempêtes sur mer, à la persécution sur terre, à la mort sous diverses formes, ils arrivèrent au but. Là, ils se partagèrent entre le diocèse de Limerick et celui de Cashel ; des deux côtés, ils firent leurs exercices ordinaires avec un succès à étonner les évêques d'Irlande ; là, comme partout, clergé et peuple étaient également transformés. Mais, alors, la persécution éclata.

Le 14 février 1647, saint Vincent, que ce malheur attristait, écrivait avec douleur : «Les misères du pays d'Hibernie sont grandes en toutes façons, et les ennemis environnent le lieu où nos gens résident ; en sorte que, quand ils vont en mission, ils sont en danger⁵⁰.» Les mêmes sentiments lui dictaient, quelques mois plus tard, les lignes suivantes : «Nous avons des nouvelles de nos messieurs d'Hibernie. Ils me mandent que la guerre et la pauvreté du pays leur sont de grands empêchements ; néanmoins, ayant fait une mission, le concours du peuple a été si grand, qu'ils ne pouvaient suffire pour les confessions, encore qu'ils soient cinq ou six confesseurs, à cause que plusieurs des lieux circonvoisins ont accouru au bruit de la

⁴⁶ *Œuvres*, IV, 579.

⁴⁷ *Id.* IV, 582 et 591.

⁴⁸ *Id.* IV, 601.

⁴⁹ *Id.* IV, 601.

⁵⁰ *Œuvres*, V, 14.

parole évangélique, et quelques-uns, éloignés d'environ dix lieues, ont attendu quatre et cinq jours pour se pouvoir confesser⁵¹.»

De si belles espérances ne tardèrent pas à s'évanouir devant la fureur toujours croissante des Parlementaires ; leurs milices indisciplinées promenaient le fer et la flamme dans les campagnes, et en fermaient l'accès au zèle des missionnaires, au point que saint Vincent dut les rappeler en France. Ainsi délaissée, la mission d'Irlande semblait vouée à une ruine imminente ; mais M. Brin fit devant Dieu le sacrifice de sa vie ; il conçut la généreuse résolution de ne point abandonner ses compatriotes malheureux ; pour partager ses labeurs, et peut-être son martyre, il retint seulement deux prêtres et un frère. Néanmoins, comme l'obéissance [553] lui faisait un devoir d'obtenir, sur son pieux dessein, l'agrément de saint Vincent, il pria ceux de ses compagnons qui s'éloignaient de lui présenter sa supplique dès leur arrivée à Paris.

En attendant une réponse favorable, M. Brin ne resta pas dans l'inaction ; au commencement de l'année 1650, il ouvrit les exercices d'une grande mission dans la ville de Limerick, qui, en y comprenant les villageois réfugiés, ne comptait pas moins de vingt mille communicants. Malgré la disproportion entre l'énormité du travail et le petit nombre des ouvriers, il ne se laissa point décourager ; mettant toute sa confiance en Dieu, qui seul a le pouvoir de toucher les cœurs, il se mit à prêcher avec force et conviction les terreurs du jugement et l'immensité de la miséricorde divine ; ses paroles pénétrèrent au fond des âmes, y firent de salutaires blessures et excitèrent de grands sentiments de crainte et de componction. Les résultats furent merveilleux ; de vingt mille personnes capables de profiter de la mission, pas une ne négligea de faire sa confession générale ; des vieillards, qui croupissaient depuis longtemps dans le désordre, donnèrent des témoignages non équivoques d'une sincère conversion ; des hérétiques obstinés ouvrirent les yeux à la lumière de la foi ; des usuriers renoncèrent publiquement à leur coupable avarice ; le peuple tout entier, emporté par un même élan, fit pénitence et vint implorer la miséricorde du Dieu de paix. Il est vrai, néanmoins, d'ajouter que les bons exemples de la noblesse, et surtout la fermeté des magistrats, contribuèrent puissamment au succès ; ces derniers, non contents d'assister avec assiduité à tous les exercices, usèrent de leur autorité pour déraciner le vice, et portèrent des lois pénales contre le blasphème, le jurement illicite et le scandale ; Dieu parut lui-même approuver de telles mesures, en frappant de peines subites quelques blasphémateurs incorrigibles.

Le meilleur éloge que l'on puisse faire du zèle et de la [554] charité de M. Brin, en cette circonstance, est de rapporter ce que l'évêque de Limerick en témoigna à Vincent de Paul : «J'ai souvent écrit à Votre Révérence le succès de vos missionnaires en ce royaume. Il est tel, à dire la vérité comme elle est devant Dieu, que jamais de mémoire d'homme nous n'avons ouï dire qu'il se soit fait de si grands progrès dans la foi catholique, que ceux que nous remarquons s'être faits ces dernières années par leur sagacité, leur piété et leur assiduité. La mission surtout que nous avons ouverte au commencement de l'année dans cette ville, où il n'y a pas moins de vingt mille communicants, s'est faite avec tant de fruit et d'applaudissement de tous les habitants, que je ne doute point, que, grâce à Dieu, la plupart n'aient été délivrés des filets de Satan, par le remède que l'on a apporté à tant de confessions défectueuses, tant d'ivrogneries, de jurements, d'adultères et autres désordres qui ont été entièrement abolis ; en sorte que la ville a changé de face, et qu'elle a enfin profité de la peste, de la famine, de la guerre et des autres dangers qui nous serrent de toutes parts, pour recourir à Dieu par la pénitence.

«La bonté de ce Dieu, qui nous punit par ces fléaux, nous a fait la grâce, quoique nous ne soyons que des serviteurs inutiles, de nous employer à cette bonne œuvre. Il est vrai que les

⁵¹ *Id.*, V, 40.

commencements ont été difficiles, et que quelques uns même ont cru que nous n'en pourrions venir à bout ; mais Dieu s'est servi des faibles pour confondre les forts de ce monde.

«Les premiers de cette ville se rendent si assidus aux prédicateurs, aux catéchismes et à tous les autres exercices de la mission, qu'à peine l'église cathédrale est-elle assez grande. Nous ne saurons mieux apaiser la colère de Dieu qu'en extirpant les péchés qui sont le principe et la source de tous les maux. Et, certes, c'en est fait de nous, si Dieu ne nous tend la main c'est à lui qu'il appartient de faire miséricorde et de pardonner. [555]

«Mon Père, j'avoue que c'est à vos enfants que je suis redevable du salut de mon âme. Écrivez-leur quelques paroles de consolation. Je ne sache pas sous le ciel, mission plus utile que celle d'Hibernie⁵²», etc.

En lisant le récit de tant de bénédictions, Vincent de Paul n'hésita plus à approuver la généreuse résolution de M. Brin, auquel il adressa ces quelques lignes, au mois d'avril 1650 : «Nous avons été grandement édifiés de votre lettre, y voyant deux excellents effets de la grâce de Dieu. Par l'un, vous vous êtes donné à Dieu, pour tenir ferme dans le pays où vous êtes au milieu des dangers, aimant mieux vous exposer à la mort que de manquer d'assister le prochain ; et, par l'autre, vous vous appliquez à la conservation de vos confrères, les renvoyant en France pour les éloigner du péril. L'esprit du martyr vous a poussé au premier, et la prudence vous a fait faire le second ; et tous les deux sont tirés sur l'exemple de Notre-Seigneur, lequel, au point qu'il allait souffrir les tourments de sa mort, pour le salut des hommes, voulut en garantir ses disciples et les conserver, disant «Laissez aller ceux-ci, et ne les touchez pas.» C'est ainsi que vous en avez usé, comme un véritable enfant de ce très adorable Père, à qui je rends des grâces infinies d'avoir produit en vous des actes d'une charité souveraine, laquelle est le comble de toutes les vertus.

«Je le prie qu'il vous en remplisse, afin que, l'exerçant en tout et toujours, vous la versiez dans le sein de ceux qui en manquent. Puisque ces autres messieurs qui sont avec vous sont dans la même disposition de demeurer, quelque danger qu'il y ait de guerre et de contagion, nous estimons qu'il les faut laisser. Que savons-nous ce que Dieu en veut faire? Certainement, il ne leur donne pas en vain une résolution si sainte. Mon Dieu, que vos jugements sont inscrutables ! Voilà qu'au bout d'une mission des plus fructueuses [556] et peut-être des plus nécessaires que nous ayons encore vues, vous arrêtez, comme il semble, le cours de vos miséricordes sur cette ville pénitente, pour appesantir davantage votre main sur elle, ajoutant au malheur de la guerre, le fléau de la maladie. Mais, c'est pour moissonner les âmes bien disposées, et assembler le bon grain en vos greniers éternels. Adorons donc les conduites du Seigneur⁵³», etc.

En effet, à la guerre venait de se joindre une contagion si violente qu'elle emporta huit mille personnes à Limerick.

De ce nombre fut le frère de l'évêque, qui s'était consacré avec les missionnaires au service des pestiférés. Du reste, tous mouraient contents ; car, disaient-ils, «Dieu, nous a envoyé des anges pour nous réconcilier avec lui». Et l'évêque, dans sa reconnaissance, ne cessait de répéter : «Hélas ! quand M. Vincent n'aurait jamais fait pour la gloire de Dieu que le bien qu'il a fait à ces pauvres gens, il se doit estimer bien heureux⁵⁴.»

Mais la guerre elle-même, acheva cette malheureuse cité investie le 11 juin 1651, par le farouche Ireton, elle capitula le 27 octobre suivant. Le lieutenant de Cromwell souilla sa victoire par les plus atroces cruautés : vingt-deux individus durent être abandonnés à la merci du vainqueur, parmi lesquels l'évêque d'Emly, réfugié dans ses murs et son maire, sir Thomas Stretch. Sir Thomas avait été élu maire au sortir d'une retraite chez les prêtres de la Mission, et il avait accepté par dévouement ce dangereux honneur.

⁵² Collet, II, 466.

⁵³ *Euvres*, V, 235.

⁵⁴ Collet, II, 470.

La nouvelle de la capitulation de Limerick et des massacres qui l'avaient suivie vint jeter le trouble dans l'âme de Vincent : le 21 décembre, il confiait sa peine à M. Lambert : «Voici une nouvelle affligeante, si elle est véritable, [557] c'est que l'on dit que Limerick a été pris par les parlementaires, et qu'ils ont fait pendre l'évêque et une trentaine d'ecclésiastiques, entre lesquels nous avons grand sujet de craindre que MM. Brin et Barry ne soient. Nous en attendons une plus grande certitude⁵⁵.»

Le retour inattendu de M. Barry vint calmer les angoisses de ce bon Père sur le sort de ses enfants ; aussi s'empressa-t-il d'écrire à M. Lambert, le 22 mars 1652 : «... J'ajoute à ces nouvelles, celles que nous avons eues de nos confrères d'Irlande, lesquels nous pensions avoir été du nombre de ceux que les Anglais ont fait mourir à la prise de Limerick : mais, grâce à Dieu, il les a tirés de leurs mains. Cela est assuré de M. Barry qui est arrivé à Nantes, et que nous attendons ici ; et, nous avons sujet de l'espérer, de M. Brin, bien que nous n'en soyons pas assurés. Ils sortirent ensemble de Limerick, avec cinq ou six vingts prêtres et religieux, tous déguisés et mêlés avec les soldats de la ville, qui en sortirent le jour que les ennemis y devaient entrer. Nos gens avaient passé la nuit à se disposer à la mort, parce qu'il n'y avait point de quartier pour les ecclésiastiques mais Dieu ne permit point qu'ils fussent reconnus pour tels. En sortant, ils se séparèrent, tirant l'un d'un côté, l'autre d'un autre, non sans grande douleur ; mais ils estimèrent qu'il fallait en user de la sorte, afin que si l'un périssait, l'autre fut au moins en état de se sauver. M. Brin prit la route de son pays, avec le grand vicaire de Canna, leur bon ami, et M. Barry tira vers certaines montagnes, où ayant fait rencontre d'une charitable dame, elle le reçut chez elle, et l'y a retenu deux mois, au bout desquels il s'est fortuitement présenté une barque qui venait en France, et il s'est mis dedans, sans avoir rien appris de M. Brin, depuis leur séparation. Il croit pourtant qu'il ne lui sera pas aisé de repasser en France, tant parce que les Anglais occupent [558] la mer qu'à cause qu'ils sont en son pays, de sorte qu'il a besoin de prier⁵⁶. Toutefois, M. Vincent n'était pas complètement rassuré sur les dangers auxquels M. Brin était exposé dans un pays occupé par les hérétiques ; à Cashel surtout, il pouvait être reconnu, trahi, et, dès lors, sa mort était certaine. Aussi, le 3 mai, ce bon Père se plaignait-il encore à M. Lambert de n'avoir aucune nouvelle de M. Brin⁵⁷.

Celui-ci, fut enfin obligé de céder aux circonstances voyant l'inutilité de son ministère, et jugeant téméraire de s'exposer sans nécessité à la fureur des Anglais, il songea au retour. Vers le mois de juillet, la Providence lui en fournit l'occasion et il repassa en France.

III. - DAX. LA ROSE.

Arrivé à Nantes, M. Brin espérait rentrer à Saint-Lazare, où il était impatient d'aller se retremper, après une si longue absence ; mais les routes étaient impraticables, et force lui fut de ne pas aller plus loin. Il profita d'un courrier envoyé à la capitale pour annoncer à saint Vincent son retour et l'impossibilité où il était de franchir la distance qui le séparait de Paris. Quelques semaines plus tard, il fut invité à passer dans les Landes. Il partit aussitôt pour Dax, et sans se donner aucun repos ni ménagement, il parcourut les bourgs et les campagnes, prêchant la parole de Dieu avec le même succès qu'à Limerick. L'excès de la fatigue et peut-être aussi le changement de climat et de nourriture altérèrent profondément sa santé. Le 30 août et le 9 septembre 1652, il écrivit à M. Vincent pour lui faire connaître le fruit de ses travaux, sa maladie, et l'ardent désir qu'il avait de le revoir. Sensible aux peines du missionnaire, saint Vincent répondit, le 22 septembre : «J'ai reçu deux de vos lettres des 30 août et 9 septembre. Je suis bien [559] en peine de votre indisposition, et je prie Notre-Seigneur qu'il vous en délivre. Faites de votre côté, ce que vous pourrez pour vous bien

⁵⁵ *Euvres*, V, 373.

⁵⁶ *Euvres*, V, 400.

⁵⁷ *Id.* V, 424.

porter. N'épargnez ni le temps, ni les remèdes. Faites-vous bien soigner et purger ; l'usage du cidre est assez commun de delà peut-être, vous serait-il meilleur que le vin à cause qu'en Irlande vous ne buvez que de la bière. Comme vous allez et venez d'un côté et d'autre, tantôt à Saint-Pandelon, tantôt à Pouy, tantôt à Bayonne et tantôt ailleurs, on ne peut pas dire que l'air d'Acqs vous soit mauvais ; car quand il le serait, y demeurant sédentaire, il ne pourrait vous nuire dans ces divers changements ; et puis, n'est-on pas malade partout? Il y a peu de personnes céans qui ne l'aient été cette année

«J'espère, quant à votre mai, qu'avec un peu de soin, il s'en ira ; j'en prie Dieu, de tout mon cœur. Peut-être en êtes-vous déjà dehors, et, en ce cas, la présente vous pourra trouver à Pouy ou à Hinx, puisque vous m'avez mandé qu'à la fin de ce mois, vous y pourriez commencer la mission ; quand je saurai qu'elle y a été faite, j'en serai fort aise : il ne faut pas que Monseigneur se mette en soin pour payer les frais, ayant, comme vous avez, de quoi les faire. Après cela, vous serez reçu par M. Bajoue comme un homme venu du ciel. Il vous attend avec grand désir, grand besoin et grande patience, à ce qu'il m'a témoigné par sa dernière. Vous pourrez emporter cent livres et laisser le reste entre les mains de M. de Saint-Martin. Je n'ai pas ouï dire que la contagion soit du côté d'Agen ni de Montauban ; il y peut avoir des maladies ordinaires comme partout ailleurs.

«Je vous remercie du désir que vous avez de me voir. Je serais bien consolé de vous voir aussi et plus que je ne puis vous exprimer ; mais en attendant que Dieu dispose les choses à cela, voyons-nous en lui, et nous conformons à sa volonté, laquelle est préférable à tout autre bien. Ceux [560] que vous ferez aux lieux où elle vous appelle, vous profiteront plus que les bons exemples que vous auriez ici, ou l'on ne peut venir à présent d'aucun endroit que fort difficilement. Vous pensez, néanmoins, qu'en vous embarquant à Bayonne, et venant prendre port à Nantes, ou à La Rochelle, vous pourriez venir à Paris, sans danger, ce qui n'est pas ; vous seriez en la même peine, étant en ces villes-là, que vous êtes à présent : témoin, M. Barry qui était à Nantes et auquel j'avais écrit de s'en venir ici ; mais il trouva les chemins si brouillés, que bien qu'il eût la même affection que vous, il fut pourtant obligé de s'arrêter à Richelieu, où il est encore.

«J'approuve la prière que vous avez faite à M. de Burgo, de nous envoyer le reste des pensions de Thomas et Pierre Butter ; il nous obligera beaucoup de prendre ce soin-là. Et pour les ornements et meubles que vous y aurez laissés, s'il nous les adresse, à la bonne heure ; mais ne l'en pressez pas : que savons-nous, si le bon Dieu, ne rétablira pas la paix et la religion en Hibernie, et s'il ne nous y faudra pas encore envoyer? Je ne souhaite pas aussi que vous révoquiez l'ordre que vous lui aurez déjà donné sur le sujet⁵⁸ ...»

Saint Vincent lui donnait ensuite des nouvelles de la Compagnie et terminait par quelques conseils sur l'établissement d'une mission dans une paroisse des Landes. «M. du Gach me vient de dire que la mission des deux messieurs sera arrêtée encore au commencement à deux cent cinquante livres, quoique d'autres en donnassent trois cents livres, et qu'ainsi les choses ne monteront pas si haut que nous pensions. Si je le puis, j'écrirai à M. de Saint-Martin, et le prierai de nous garder cet argent ; sinon vous lui ferez cette prière, et recevrez de lui un reçu de cette somme», etc. [561]

M. Brin continua les missions projetées autour de Pouy et, de là, se rendit à La Rose, vers la fin d'octobre. Les prêtres de la Mission possédaient la chapelle de Notre-Dame de La Rose, depuis 1640⁵⁹ : ils l'avaient acceptée à charge d'y entretenir cinq prêtres, dont deux desserviraient cette chapelle, et les trois autres, iraient donner des missions dans le diocèse d'Agen et dans le duché d'Aiguillon ; ils étaient encore tenus de faire les instructions aux ordinands quand l'évêque d'Agen jugerait à propos de les appeler dans la ville épiscopale pour cet effet, ou de les envoyer en quelque autre lieu. À l'époque, où M. Brin arrivait à La Rose,

⁵⁸ *Œuvres*, V, 481.

⁵⁹ *Notices sur les Missionnaires*, I, 513.

ce bourg venait d'être assiégé⁶⁰, et la maison des missionnaires, avait eu beaucoup à souffrir de la rapacité des gens de guerre : c'est pour ce motif, sans doute que M. Bajoue n'avait point voulu l'abandonner avant d'en avoir remis le soin à M. Brin. M. Bajoue allait fonder un séminaire dans le diocèse de Montauban.

Durant son séjour à Dax, et peut-être même avant, M. Brin était entré en relations avec Mgr du Lœus, qui désirait connaître l'Institut de la Mission, et lui avait même demandé un abrégé des Règles. Le supérieur de La Rose s'était empressé de communiquer ce désir à Vincent de Paul, et celui-ci adressa au prélat les lignes suivantes, en juillet 1653 : «La lettre que Votre Excellence vient d'écrire à M. Brin est à mes yeux un témoignage des plus assurés de votre bonté à notre égard, surtout depuis que je sais par le Révérend Père jésuite Artagan que Votre Seigneurie lui avait plusieurs fois fait remettre des lettres, afin de recevoir de nous un abrégé de la nature de notre Institut, qu'elle voudrait présenter à un illustre personnage qu'il me nomma.

«Je rends les plus sincères actions de grâce à Votre [562] Excellence, et je suis tenu par les plus justes motifs de prier Dieu qu'il lui rende ces bienfaits, soit à cause de la nature et de la condition du lieu d'où elle regarde notre chétive Compagnie, soit à cause de l'excellence des fins quelle se propose. J'ai donné un abrégé de notre Institut au Révérend Père, qui m'a promis obligeamment de le faire parvenir aux mains de Votre Seigneurie...

«Pour le moment M. Brin n'est pas à Paris, il en est éloigné de cent cinquante lieues ; le chemin est donc plus court et déjà à moitié fait : il prend soin d'une de nos petites familles de Gascogne, à Notre-Dame de la Rose, dans le diocèse d'Agen. Je lui ferai connaître comment nous avons accompli l'ordre⁶¹.»

Ces démarches n'eurent d'autre résultat que de satisfaire la curiosité du prélat.

À la même époque, M. Brin demanda quelques auxiliaires à saint Vincent, et quelques semaines plus tard, la chapelle de Notre-Dame était parée comme aux jours de fête un frère allait être reçu dans la Compagnie. Le 6 septembre, Nicolas Watebled prononça les vœux en présence du supérieur de La Rose⁶².

S'il faut en croire un vieux catalogue du dix-huitième siècle, M. Brin aurait quitté La Rose en 1654⁶³.

IV. - ÉCOSSE. PARIS. TROYES.

Le 17 mars 1656, saint Vincent disait qu'il était sur le point «d'envoyer M. Brin visiter ceux que l'on avait en Écosse et aux îles Hébrides⁶⁴». Les merveilleuses conversions que les missionnaires y avaient opérées avaient soulevé [563] contre eux l'animosité des ministres. Ces derniers, dans leur dépit, eurent recours à Cromwell, et obtinrent, en 1655, un mandement, par lequel il fut ordonné au magistrat anglais, qui remplissait en Écosse l'office de préteur, de faire une exacte perquisition de tous les prêtres romains, de travailler sans délai à l'instruction de leur procès, et de les condamner à mort. L'ordre fut ponctuellement exécuté l'un des missionnaires, M. White, ayant été découvert, fut garrotté et jeté dans les prisons d'Aberdeen. C'est dans ces circonstances critiques que M. Brin prit la route d'Angleterre : il allait enfin revoir cette terre bénie d'où la persécution l'avait chassé.

Habillé en séculier, il se rendit à Londres auprès de l'ambassadeur de France, espérant obtenir par son crédit le moyen de gagner l'Écosse sans danger. Mais alors l'Europe était lâchement agenouillée aux pieds de Cromwell, et le royaume très chrétien avait lui-même

⁶⁰ *Œuvres*, V, 423, 491.

⁶¹ *Œuvres*, V, 551.

⁶² *Notices sur les Missionnaires*, I, p. 500.

⁶³ Catalogue des Maisons de la Congrégation de la Mission et des Supérieurs desdites maisons (fait en 1757), manuscrit in-fol. de la Maison-mère.

⁶⁴ *Œuvres*, VI, 252.

sollicité son alliance. Aussi l'ambassadeur conseilla-t-il à M. Brin de ne pas tenter une entreprise qui lui paraissait tout au moins téméraire.

Saint Vincent, attristé de cet insuccès, ne laissa cependant échapper aucune plainte : «Ayant envoyé M. Brin pour visiter et consoler nos pauvres confrères d'Écosse et des Hébrides, de qui nous n'avons reçu aucune nouvelle longtemps y a, il a été obligé de s'en revenir de Londres par l'avis de M. l'ambassadeur de France, à qui il avait été fort recommandé⁶⁵.»

Rentré à Paris, M. Brin fut aussitôt envoyé à la campagne ; une lettre, du juin 1656, disait que la retraite des ordinands n'ayant pas eu lieu, l'on avait pu «envoyer une troisième bande de missionnaires aux champs, conduite par M. Brin, contraint de s'en revenir de Londres⁶⁶», etc.

L'insuccès de cette première tentative ne rebuta point [564] Vincent de Paul ; car, au mois de septembre suivant, il écrivait : «Nous sommes fort en peine de nos missionnaires d'Écosse et des Hébrides, n'en apprenant rien. Nous avons fait un second effort pour y envoyer M. Brin, afin de les visiter et consoler ; mais nous n'avons pu avoir un passeport d'Angleterre, sans lequel il y aurait grand péril à faire ce voyage⁶⁷.»

M. Brin put continuer sans interruption les missions auxquelles il avait été employé. L'année suivante, il fut proposé pour supérieur d'une Maison que le cardinal de Tolède voulait confier en Espagne aux enfants de Vincent de Paul. Les négociations entamées à ce sujet par M. Jolly n'aboutirent point⁶⁸.

Quelques jours après, le 18 juillet 1657, une lettre annonçait le départ de M. Brin pour Troyes : «M. Brin est supérieur à Troyes ; il vient de faire une mission considérable, ou il s'est fait de grands biens. M. Berthe est parti pour le visiter.» Cette mission, donnée à Nogent-sur-Seine, fut honorée de la présence de l'évêque. «Monseigneur de Troyes, disait une autre lettre, y a administré le sacrement de Confirmation, et ses trois grands vicaires y ont travaillé tout le long de la mission⁶⁹.»

À l'automne, le nouveau supérieur réclama des auxiliaires de tous côtés, pour une grande mission qu'il méditait. Heureux de favoriser ses travaux, saint Vincent écrivit, le 9 octobre 1657, à M. Guillot, supérieur de Montmirail : «La présente est pour vous prier d'assister à la mission de Sézanne avec M. Monvoisin. Comme il y a grand peuple, il y faut beaucoup d'ouvriers. Il y en a deux ou trois de Troyes, et nous y en avons envoyé six, qui ne suffisent pas. Si les prédicateurs ont besoin d'être soulagés, vous pourrez prêcher quelquefois, ou alternativement avec l'un d'eux, et faire les autres choses que M. Brin jugera à propos⁷⁰.» [565]

Cette fois encore l'évêque de Troyes voulut assister à la clôture des exercices : le 22 octobre, l'on trouve ces lignes sous la plume de saint Vincent : «M. Brin fait à présent la mission de Sézanne avec dix ou douze prêtres que nous lui avons envoyés ou qu'il a emmenés. Mgr l'Évêque y doit aller administrer la Confirmation⁷¹.»

L'ardent missionnaire succomba à la fatigue et dut s'aliter au retour de Sézanne : dès les premiers jours de novembre, il fut rappelé à Paris, où les soins les plus intelligents et les plus empressés pourraient rétablir promptement sa santé. Il quitta la maison de Troyes après un séjour d'environ quatre mois ; il espérait néanmoins y revenir, lorsque ses forces le lui permettraient. C'est pourquoi il laissa l'administration à M. Dupuich, son assistant.

⁶⁵ *Œuvres*, VI, 285, 287, 289, 587.

⁶⁶ *Id.* VI, 285.

⁶⁷ *Id.* VI, 357, 364.

⁶⁸ *Id.* VI, 489.

⁶⁹ *Id.* VI, 503, 512.

⁷⁰ *Id.* VI, 590, 611, 633.

⁷¹ *Id.* VI, 633.

Tout danger avait disparu à la fin de novembre⁷² ; déjà il figurait parmi les convalescents de Saint-Lazare. Le rétablissement complet se fit longtemps attendre et n'était pas encore définitif le 25 janvier 1658. M. Brin resta néanmoins à Paris, et le 10 avril suivant, M. Dupuich⁷³ fut nommé supérieur de la maison de Troyes, à sa place.

V. - MEAUX. IRLANDE.

On commençait à peine de former en France des Séminaires pour l'éducation des jeunes clercs, lorsque Dominique Séguier, évêque de Meaux, résolut d'en établir un dans sa ville épiscopale. L'hôpital Jean-Rose, fondé en 1356, et d'où les pauvres aveugles et les autres habitués avaient été déjà, à raison de certaines incommodités, transférés dans une maison voisine, lui parut favorable pour son dessein.[566]

Au spirituel, cet hôpital était tenu d'acquitter des messes, de faire réciter l'office, des antiennes et autres prières pour les bienfaiteurs ; au temporel, il devait pourvoir au logement de vingt-cinq aveugles, et donner tous les ans à chacun d'eux trois setiers de froment, du meilleur à douze deniers près ; il était obligé, en outre, de nourrir, habiller et instruire dix orphelins, pris dans la ville de Meaux ou dans les bourgs voisins ; enfin il était astreint à entretenir constamment douze lits pour héberger les pauvres passants. Les biens de l'établissement consistaient principalement en maisons, jardins, prés, vignes, champs et autres héritages situés dans toute l'étendue du bailliage de Meaux ; ils produisaient un revenu d'environ huit mille livres. Enfin, l'acte de fondation portait que deux chanoines réguliers de Saint-Augustin, dont l'un aurait le titre de Maître, desserviraient ledit hôpital à perpétuité.

Nonobstant cette clause, l'évêque de Meaux poursuivit l'érection de son séminaire : il obtint le désistement du dernier maître, Antoine Guillemain, de l'ordre de Saint-Augustin, et par ordonnance du 30 octobre 1645⁷⁴, il prononça la sécularisation de l'hôpital ; il y établit le séminaire dont il confia la direction à six prêtres séculiers, avec obligation d'acquitter les charges de l'ancienne fondation, déjà mentionnées.

Ce séminaire était institué pour recevoir au moins dix prêtres et dix clercs : leur nombre pourrait être augmenté dans la suite à raison de revenus ; leur entretien et leur logement seraient gratuits ; leur instruction embrasserait la théologie, le chant, le comput, les cérémonies de l'Église, en un mot tout ce qui pourrait les rendre capables de travailler à l'avancement du salut des peuples.

La ville possédait un collège dans la rue Poitevine : [567] comme il était à peu près abandonné, l'évêque de Meaux, cédant aux instances des magistrats, rendit une nouvelle ordonnance le 1^{er} janvier 1647, par laquelle il unissait au séminaire ce collège qui jouissait d'une prébende, dite préceptorale, et que la ville dotait d'une rente annuelle de 100 livres. Cette union avait pour but de donner «occasions aux habitants de la ville de satisfaire à la vocation scholastique et ecclésiastique de leurs enfants, qu'ils étaient auparavant obligés d'envoyer étudier en lieux éloignés avec grande peine et coût, depuis la décadence dudit collège». En conséquence, le Supérieur du séminaire devrait «avoir des maîtres de classe idoines et capables, sous lui, pour instruire la jeunesse gratuitement, à commencer depuis les premiers éléments jusqu'à la philosophie exclusivement⁷⁵.»

Tel est en peu de mots l'exposé des fondations qui formait ce qu'on appelait le Séminaire de Meaux. Le choix du premier supérieur ne paraît pas avoir été heureux ; car, disent les annalistes contemporains, le chanoine Polangis «venu au séminaire dans le carrosse de Mgr l'Évêque, en était sorti à pied à cause du mauvais gouvernement des biens de ladite

⁷² *Id.* VI, 689, 694.

⁷³ *Id.* VII, 48.

⁷⁴ Arch. De l'hôpital de Meaux, IV, A, 4. — Duplessis, t. II, p. 364. — *Histoire de la ville de Meaux* par Rochard, p. 535 sqq. (Ms. 82 de la bibl. de la ville de Meaux.)

⁷⁵ Duplessis, II, 367.

maison, et des festins continuels qu'on y faisait⁷⁶». De plus, les prêtres séculiers qui constituaient le personnel étaient peu aptes, malgré leur érudition théologique, à créer une institution de ce genre. Nul parmi eux n'avait été formé dans un séminaire : aucun d'entre eux n'avait été initié à ce difficile ministère dans lequel saint Vincent de Paul et M. Olier se sont acquis tant de gloire.

Toutes ces raisons engagèrent l'évêque de Meaux à implorer le secours de Vincent de Paul pour réformer son séminaire celui-ci hésita longtemps à accepter une œuvre dont il ne se dissimulait point les difficultés. Enfin l'amitié l'emporta sur toutes les considérations, et vers le mois de septembre 1658, un accord fut passé entre le prélat et Vincent de Paul [568] de Paul, qui acceptait le séminaire, avec promesse d'en acquitter toutes les charges. S'il faut en croire la lettre que le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, adressait au pape Clément XI, le 16 juillet 1707, deux missionnaires seulement auraient été envoyés à Meaux : *Episcopi votis annuente Vincentio, duo ejus alumni, Seminarii fundamenta posuerunt*⁷⁷. Ce nombre fut augmenté et porté au moins à quatre prêtres, en 1659.

M. Brin, dont nous allons continuer la biographie un instant interrompue par cette digression, fut désigné pour supérieur du séminaire, principal du collège, et maître de l'hôpital, réunis sous le même toit. La réforme dont on lui confiait le soin était épineuse, et il n'avait avec lui qu'un prêtre et un frère nommé Nicolas Pierron ; ce dernier, natif de Monceaux près Labrosse, dans le diocèse actuel de Meaux, devint plus tard supérieur général de sa Congrégation en 1697, et succéda à un autre enfant du diocèse de Meaux.

Dès le mois d'octobre, M. Brin se mit à l'œuvre : bien souvent il dut recourir aux lumières de son vénéré Père pour se guider dans cette situation difficile. De la correspondance échangée à cette occasion, il ne nous est resté que la lettre suivante écrite par saint Vincent, de Paris, le 6 novembre 1658⁷⁸:

«Monsieur,

«J'ai reçu vos lettres du 31 octobre ; je n'ai qu'à respecter tout ce que Nosseigneurs ordonnent pour le bien de leur séminaire, et n'ai rien à dire au soin du temporel dont ils vous ont chargé, sinon que nous ne pouvons vous envoyer personne qui vous y soulage ou qui vous y dresse. Je veux croire que vous leur avez représenté le peu d'aptitude que [569] vous avez pour les affaires, et ainsi vous y ayant engagé nonobstant cet aveu, vous devez demeurer en paix, et espérer que vous ne gâterez rien, surtout si aux choses principales vous prenez les avis de M. le grand vicaire. Si dans deux mois l'état du séminaire change de face, comme vous l'espérez, il ne faut pas, pour si peu de temps, faire les changements que vous proposez : selon cela, je vous prie de vous contenter du frère Pierron, et de laisser le frère Claude à Crécy. Je prie Notre-Seigneur qu'il soit votre conduite et votre force», etc.

Le grand vicaire que M. Brin devait consulter dans les choses principales, était M. Antoine Caignet, chanoine théologal et chancelier de l'église de Meaux, à l'égard duquel saint Vincent professait une grande vénération depuis longtemps.

Le 14 janvier 1659, «le séminaire établi par Mgr l'Évêque de Meaux à l'hôpital fondé à Meaux par feu Jean Rose, comparant par vénérable et discrète personne, maistre Gérard Brin, prêtre de la Mission et supérieur dudit séminaire», céda par bail emphytéotique au sieur Antoine Ferrant, laboureur, demeurant à Etrépilly, divers biens sis au même lieu⁷⁹.

M. Brin allait être bientôt privé de son ami et protecteur, Dominique Séguier, évêque de Meaux. Le prélat tomba gravement malade à Paris ; dans sa conférence du 16 mai 1659 aux Missionnaires, saint Vincent dit avec tristesse : «Je recommande Mgr de Meaux à vos

⁷⁶ Rochard, I, 546.

⁷⁷ Epistolæ ad S. D. N. Clementem Papam XI, pro promovenda Beatificatione et canonizatione V. S. D. Vincentii a Paulo, p. 112. (Archives de la Maison-mère.)

⁷⁸ *Œuvres*, VII, 202.

⁷⁹ Archives de Seine-et-Marne, G, 114.

prières, il est à l'agonie depuis deux fois vingt-quatre heures, il souffre de grands maux en cet état ; ce sera pour l'Église une lampe éteinte et qui éclairait les peuples et le clergé par sa grande douceur, par sa sagesse, sa conduite et sa fermeté. Il avait de la charité pour notre Compagnie, et nous avons eu le bonheur qu'il nous a mis dans son diocèse... Nous avons [570] donc grand sujet de prier Dieu pour ce bon prélat ; nous ferons dès ce soir quelques élévations de cœur à Dieu pour qu'il lui plaise de le recevoir dans sa grâce. Nous enverrons demain matin savoir s'il est passé ; et, en ce cas, nous offrirons nos sacrifices à son intention⁸⁰.»

À la fin de cette même journée, le prélat expira. Le 28, son corps fut apporté à Villenoy où il resta quelques jours ; enfin, le 9 juin, ses obsèques furent célébrées à Meaux. Pendant que l'on tendait la cathédrale de noir, la porte Saint-Rémy, proche le séminaire, fut parée des armoiries du défunt, alternées avec des écussons portant ses initiales. À midi, tandis que toutes les cloches de la ville sonnaient le glas funèbre, les communautés religieuses et les paroisses se formèrent en procession, ayant chacune leur croix et leur tête. M. Brin avec tous les siens occupait, en avant, la troisième place, entre les Minimes et les Cordeliers. La levée du corps opérée à Villenoy, on revint à Meaux dans le même ordre. Mgr de Ligny, neveu et coadjuteur du défunt, présida l'office à la cathédrale, et fut assisté des évêques de Condom, Comminges, Senlis et La Rochelle⁸¹.

Dans un testament fait le 20 mars 1658 et reçu le 10 mai 1657 par M^e Le Bloud, notaire au Châtelet, Dominique Séguier avait inséré la clause suivante : «Je donne et lègue au séminaire de Meaux, la somme de vingt-cinq mille livres, qui était due à ma succession par M. l'abbé de Coislin, mon neveu, à cause de la vente de ma maison du cloître de Notre-Dame de Paris, que je lui ai résignée à cette condition. Je charge l'exécuteur de ce mien testament de faire l'emploi de cette somme le plus utilement qu'il jugera pour le profit dudit séminaire de Meaux⁸².»

Mgr de Ligny, exécuteur testamentaire du défunt, laissa [571] à M. Brin la liberté de disposer de cette somme selon les intentions du donateur. En vertu de cette autorisation, à la fin de l'année 1657, M. Brin passa un accord avec l'abbé Pierre de Comboust de Coislin, premier aumônier du roi, et débiteur des 25 000 livres léguées au séminaire. Cette transaction avait pour but de régler le taux et l'échéance des intérêts, en attendant que l'on eût décidé le mode de placement ou l'affectation du capital⁸³.

Le nouvel évêque de Meaux, Dominique de Ligny, ne se montra pas moins bienveillant à l'égard de M. Brin que son prédécesseur. Dans l'été de 1660, partant pour la première visite pastorale de son diocèse, il emmena avec lui le supérieur du séminaire et trois missionnaires, ses collaborateurs. Le prélat, ne pouvant connaître toutes les misères, se reposait sur M. Brin du soin de distribuer ses aumônes, d'apaiser les différends et les querelles particulières, et de prêcher la parole de Dieu dans les paroisses que l'on traversait. Le souvenir de cette course à travers le diocèse est consigné dans la lettre que saint Vincent adressait le 8 juin 1660 à M. Lhuillier, supérieur de la Mission de Crécy-en-Brie, près de Meaux⁸⁴.

Vers la même époque, Désiré Régnier, clerc de Meaux, qui déjà avait fait deux retraites à Saint-Lazare, avait voulu y faire aussi celle de son sacerdoce, à cause de l'estime que lui avaient inspirée les vertus de Vincent de Paul. À son retour, étant allé saluer Mgr de

⁸⁰ *Œuvres*, VIII, 469.

⁸¹ *Dicta Episcoporum Meldensium*, par l'abbé Janvier, p. 261. (Ms. n° i de la biblioth. du grand séminaire de Meaux.)

⁸² Janvier, p. 265.

⁸³ Archives de l'hôpital de Meaux, IV, B, 11.- Inventaire des titres de l'évêché de Meaux, dressé en 1771 ; I : Spirituel, p. 94. (Ms. de l'évêché.)

⁸⁴ *Œuvres* : Supplément, p. 147.

Ligny, il fut complimenté par le prélat sur sa préférence, et il l'entendit même louer la sainteté de ce grand serviteur de Dieu⁸⁵.

M. Brin ne resta pas longtemps paisible possesseur du séminaire, dont il se vit disputer l'administration par le [572] frère Le Meusnier, chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin. Ce religieux, qui avait quitté l'abbaye de Saint Vincent de Senlis pour ne pas accepter la réforme du P. Faure, jeta un dévolu sur la sécularisation de l'hôpital Jean-Rose, et appela comme d'abus du décret de 1645, demandant la restitution de cette maison à son ordre et l'expulsion du séminaire⁸⁶. Le principal moyen de nullité invoqué par lui était tiré de cette clause du fondateur, savoir : que l'administration de l'hôpital et de ses biens serait confiée à perpétuité à deux chanoines réguliers de Saint-Augustin, dont l'un aurait le titre de Maître. Le bénéficiaire étant vacant par nullité de titre, et impétable selon les canons, il en sollicitait l'investiture.

Il versa donc une caution de cinq cents livres, et fut admis par la cour de Rome à poursuivre l'instance ; vers la fin de l'année 1660, il obtint du Souverain Pontife, les provisions de l'hôpital. D'après les lois alors en usage, tout dévolu devait être exécuté dans l'année par la prise de possession frère Le Meusnier accourut à Meaux, pour chasser M. Brin des bâtiments de l'hôpital et en prendre possession. Mais M. de Ligny s'opposa à cet acte qui violait ses droits. M. Alméras, supérieur général de la Congrégation de la Mission, aima mieux retirer ses prêtres que de s'engager dans un procès, dont l'issue paraissait douteuse. L'évêque de Meaux fut conseillé, pour résister aux conclusions du dévolutaire, d'introduire la réforme de la Congrégation de France, dans l'hôpital Jean-Rose ; à cet effet, le 16 décembre 1661, il passa avec le P. Blanchard, supérieur de la réforme des Augustins, connue sous le nom de Génovéfains, un concordat⁸⁷ en vertu duquel les chanoines [573] réguliers de l'ordre de Saint-Augustin de la Congrégation de France devenaient les administrateurs de l'hôpital et du séminaire au même titre que M. Brin, et acquitteraient les mêmes charges. Le prélat se réservait le choix du supérieur parmi les Génovéfains.

Les prêtres de la Mission avaient gardé le séminaire de Meaux, près de trois années : ce séjour avait, néanmoins, suffi pour tout transformer. Aussi, le cardinal de Bissy, dans la lettre déjà citée, ne craint pas de dire qu'ils avaient posé les fondements du séminaire ; il ajoute encore : « Nous avons vu avec joie la discipline ecclésiastique, ruinée dans ce diocèse par la longue suite des guerres, revivre grâce aux soins et aux efforts des ouvriers envoyés par Vincent de Paul⁸⁸. »

C'est le plus bel éloge que l'on puisse faire du zèle de M. Brin. Un demi-siècle après son départ, son œuvre subsistait encore, tant l'élan imprimé par lui à l'éducation cléricale avait été vigoureux et puissant.

À son départ de Meaux, M. Brin fut envoyé à Toul, comme supérieur, et y resta jusque vers la fin de l'année 1662. Alors, il fut envoyé en Irlande pour la troisième fois : il partit accompagné de M. Jacques Water⁸⁹, son compatriote. Les tribulations ne lui firent point défaut sur cette terre déjà arrosée de ses sueurs. M. Alméras va nous l'apprendre dans sa lettre-circulaire du mois de février 1664 : « MM. Brin et Water travaillent, chacun de son côté en divers endroits d'Hibernie, à maintenir les catholiques en la foi et à ramener à l'Église ceux qui s'en étaient écartés. M. Water, en trois lettres qu'il m'a écrites depuis neuf ou dix mois qu'il est en ce pays-là, rapporte plusieurs conversions [574] que Dieu a faites par son

⁸⁵ *Summarium*, fol. 1448 et 1449.

⁸⁶ *Nouvelle Description de la France*, par Piganiol de la Force, t. III, p. 33 sqq.— Procès-verbal de l'Assemblée du clergé de France de 1741 : rapport de 1740, p. 145 et suiv. ; pièces justificatives, p. 269 et suiv.

⁸⁷ Archives de l'hôpital de Meaux, IV, A, 4.

⁸⁸ In ista diocesi, ecclesiasticam disciplinam longa bellorum serie collapsam, missorum a Vincentio operariorum cura et laboribus restitutam, exultantes vidimus. — Epistolæ ad Clementem Papam XI, etc., p. 112.

⁸⁹ *Notices sur les Missionnaires*, I, p. 459

entremise... M. Brin, après avoir souffert un mois de prison à son arrivée, et ensuite une maladie qui l'a réduit à l'extrémité, a enfin recouvré, par la grâce de Dieu, la santé et la liberté pour travailler au salut de ses pauvres compatriotes, comme il faut, avec fruit⁹⁰.» — Dès ce moment, le souvenir de M. Brin s'efface : peut-être, a-t-il terminé sa laborieuse carrière au milieu des populations malheureuses de l'Irlande et des Hébrides.

M. CLAUDE DE LUCHET

PRÊTRE

DIJON. 28 AVRIL 1688.

M. Claude de Luchet naquit dans une terre du diocèse de Saintes appelée Chay, de parents nobles. Son père se nommait François de Luchet et sa mère Claudia Dubois. Il naquit au mois de mai 1612 et fut baptisé le 6 de ce mois. Devenu grand, il étudia quelque peu ; mais il s'en alla bientôt à la guerre, n'ayant encore que treize ans, et il se faisait appeler le «seigneur de Saint-Sulpice». Il alla en Flandre, où il demeura un an avec les troupes au service de son roi ; puis voulant revenir en France, il s'embarqua sur un vaisseau étranger, qui de Flandre se dirigeait vers son pays. Il y fut pris d'un tel mal de mer qu'il lui était impossible de garder la moindre nourriture dans l'estomac. Obligé de rester dans sa cabine, le manque d'air lui était insupportable ; s'il essayait de se traîner sur le pont, ses vomissements redoublaient ; la plupart des passagers se plaignaient de lui, et il ne trouvait de compassion dans personne ; car ces passagers étaient presque tous hérétiques sans charité. Ils en étaient venus même au point qu'ils voulaient se débarrasser de lui en le jetant à la mer. Leur aversion contre la France et la religion catholique leur [575] avait inspiré cette cruauté et fait prendre une résolution si barbare. Un compagnon et ami du jeune de Luchet, ayant eu vent de cette conspiration vint l'en avertir. Le pauvre garçon fut épouvanté à cette nouvelle si terrible et si inattendue ; il se souvint alors avoir entendu parler plusieurs fois de l'assistance que la sainte Vierge donne à ceux qui recourent à elle, et il fit vœu d'aller en pèlerinage à l'église de Saumur⁹¹, qui lui est dédiée. Chose admirable ! À peine eut-il formulé ce vœu, que ses vomissements cessèrent ; il retrouva l'appétit et recouvra si bien la santé qu'il pût rentrer à la maison paternelle parfaitement rétabli.

Revenu chez lui, il ne pensa plus à l'exécution de son vœu, et peu après, il rentra dans les troupes où il se signala par sa valeur. Il se trouvait à côté du maréchal de la Meilleraie, quand celui-ci donna l'assaut à la ville de Bordeaux ; de soixante gentilshommes, qui entouraient alors ce maréchal, six seulement échappèrent à la mort, parmi lesquels M. de Luchet. Il suivait alors le malheureux exemple des autres en proférant des jurements ou autres paroles indignes d'un vrai chrétien. Cependant, s'apercevant que, pour acquérir de l'estime auprès des chefs, il fallait modérer sa langue, le respect humain le fit corriger son langage inconvenant, qui pouvait nuire à sa réputation. Il prit à cœur aussi d'avoir la réputation d'être compatissant pour le prochain ; il se montrait fort traitable avec les gens de la campagne, et trouvant une fois dans un village beaucoup de pauvres en proie à la plus grande misère, il leur fit distribuer, à ses frais, les secours qui leur étaient nécessaires. Cette manière de traiter les pauvres gens le faisait passer aux yeux de tous pour un homme de bien ; mais, en réalité, il n'était pas tel, parce qu'il ne cessait pas de vivre loin de Dieu, et se livrait même au libertinage, négligeant [576] tous les devoirs d'un chevalier chrétien, et ne refusant aucun duel chaque fois que le point d'honneur l'y excitait ; ce qui est plus effrayant, c'est qu'il ne pensait

⁹⁰ *Circulaires des Supérieurs généraux*, t. I, p. 64.

⁹¹ C'est sans doute l'église de Notre-Dame des Ardilliers, à Saumur, qui est ici désignée.

pas du tout offenser Dieu par ces duels, il croyait que le péché n'était que pour celui qui y provoquait.

Pendant ce temps-là il montait en grade ; il fut d'abord lieutenant d'une compagnie du régiment de Champagne, et en dernier lieu il obtint le rang de capitaine dans le régiment Mazarin. En cette qualité il se rendit dans son pays pour y recruter des soldats. Ce fut alors que son père fut atteint de la maladie qui le porta au tombeau. M. de Luchet s'empressa de lui rendre tous les devoirs de la piété filiale ; aussi, son père le voyant si plein d'attention pour lui et si sage, lui témoignait beaucoup d'estime et se recommandait à ses prières. On peut imaginer quel sujet de confusion ce fut pour notre capitaine, qui, depuis trois ans ne s'était pas confessé. Cependant, pour se désennuyer pendant le temps qu'il passait auprès du lit de son père, il se mit à lire l'Introduction à la vie dévote, par saint François de Sales, que la divine Providence lui avait fait tomber sous la main. Ce livre fit impression sur son esprit et sur son cœur ; pour suivre les bons avis qu'y donne le saint évêque, aussi bien que pour apaiser les remords de sa conscience, qui tourmentaient violemment son âme, il prit la résolution de faire une bonne confession générale ; et, à cette fin, il alla faire une retraite chez les Pères de l'Oratoire de La Rochelle. Son confesseur voulut commuer le vœu qu'il avait fait ; mais M. de Luchet, qui commençait déjà sentir en lui le désir de se donner au service de Dieu, lui répondit : « Mon Père, non seulement je veux accomplir entièrement mon vœu, mais je fais encore celui de rester trois mois à Saumur. » Sur ces entrefaites, son père mourut, en 1638, et, après lui avoir rendu les derniers devoirs, le capitaine de Luchet s'empressa de se rendre à Saumur pour y accomplir son vœu ; auparavant, il résigna [577] sa charge de capitaine entre les mains du colonel du régiment, et lui fit savoir qu'il ne voulait plus servir d'autre maître que Dieu ; il n'était alors âgé que de vingt-six ans.

Arrivé à Saumur, il communiqua son dessein au Supérieur des Pères de l'Oratoire, qui le mit sous la direction d'un vertueux prêtre de sa Congrégation. M. de Luchet, dès le commencement, ne fit pas de celui-ci le cas qu'il méritait, parce qu'il lui paraissait très simple ; mais bientôt il conçut pour lui une haute estime et une grande vénération ; c'était avec raison, car ce bon directeur se montrait fort zélé dans la conduite des âmes. Il prit à tâche l'avancement de son disciple et l'introduisit dans la voie d'une sérieuse pénitence. Il lui fit mettre au feu toutes les lettres qu'il avait reçues de ses amis, sans lui laisser répondre à aucune. Après ce généreux sacrifice, le nouveau pénitent reçut de Dieu, en récompense, des grâces extraordinaires, et se livra dès lors à une mortification héroïque, jusqu'à se laisser volontairement dévorer par la vermine. Il pratiqua d'autres pénitences très rigoureuses, sans oublier la mortification intérieure et toutes les œuvres spirituelles qui accompagnent la vie de retraite. Ses austérités lui causèrent même une maladie qui dura assez longtemps. Quelques mois après avoir terminé sa retraite, son directeur lui dit qu'il était à propos de se mettre à l'étude de la grammaire pour bien apprendre le latin. Il obéit, et un Père de l'Oratoire lui donna des leçons. C'est ainsi qu'il passa trois ans à Saumur et, en grande partie, dans la maison même des Pères de l'Oratoire. Il est vrai que ceux-ci n'avaient pas coutume de recevoir personne en pension chez eux, mais la recommandation des évêques de Saintes et d'Angers et le mérite personnel de leur hôte les avaient engagés à faire une exception en sa faveur. Pendant ces trois ans, il avança beaucoup dans la piété et dans la pratique des actes de vertu et des bonnes œuvres ; il s'appliqua en particulier à visiter et à consoler les malades et à instruire les pauvres [578] auxquels il faisait et procurait beaucoup d'aumônes. En outre, poussé par l'esprit de pénitence, il fit un grand nombre de petits pèlerinages, surtout pour empêcher les désordres qui ont coutume d'arriver par le concours de tant de monde dans les lieux de dévotion. Son zèle se signala surtout dans Saumur, en remédiant aux désordres qui existaient parmi les pauvres, et qui étaient grands. Il était donc un sujet d'édification pour toute la ville et en même temps il faisait de grands progrès dans les lettres ; car il avait reçu de Dieu un

esprit très vif et très pénétrant et un excellent jugement. C'est pourquoi, en deux ans, il apprit la Théologie morale et l'explication des saints Pères sur la sainte Écriture.

Il avait un oncle chanoine, archidiacre et grand vicaire dans le diocèse de Saintes, qui voulut lui faire recevoir la tonsure dans le dessein de lui conférer quelque bénéfice ecclésiastique. Il la reçut, en effet, et, du conseil de son directeur, il alla encore au mois de mai 1660 recevoir les quatre ordres mineurs des mains de l'évêque d'Angers⁹². L'année suivante, le 4 mars 1661, du consentement de Mgr Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, il fut ordonné sous-diacre par l'évêque d'Angers. Le 3 juin de la même année, il fut ordonné diacre, et enfin prêtre, le 23 septembre 1662. Afin de se préparer dignement à recevoir les ordres sacrés, il avait passé six mois au séminaire du diocèse de Poitiers, établi alors dans notre maison de Richelieu. M. de Beaumont, qui en était alors supérieur et qui fut plus tard directeur du séminaire interne de Saint-Lazare à Paris, distingua bientôt la vertu de M. de Luchet, et il en avait une si haute estime qu'ayant alors un jeune clerc, M. Jean Simon, arrivé depuis peu à Richelieu après quatre mois seulement de séminaire interne, il l'envoyait passer la récréation avec M. de Luchet, pour apprendre de lui les [579] principes de la vie spirituelle et se former à la pratique des vertus. Il était estimé et aimé de toute la maison, parce que dès lors on apercevait en lui une grande humilité jointe à une simplicité peu ordinaire ; il lisait et servait volontiers à table, et il accompagnait le prédicateur à la paroisse pour tenir le sablier et avertir quand il était temps de terminer le sermon.

Pendant son séjour dans notre séminaire de Richelieu, son oncle, grand vicaire de Saintes, lui offrit la meilleure cure de tout le diocèse, qui était alors vacante, et l'invita à venir en prendre possession. Mais, comme il avait d'autres intentions, il remercia son oncle et vint faire une retraite dans notre séminaire de Saintes, sous la direction de M. Louis Bréant, qui était alors chargé des exercitans. Pendant cette retraite, il exposa à son directeur les motifs qui lui faisaient croire qu'il était appelé à la Congrégation de la Mission ; mais M. Bréant jugea à propos de l'envoyer consulter à cet effet son premier directeur de Saumur, à qui il avait fait sa confession générale. Celui-ci l'engagea beaucoup à aller demeurer avec son frère, qui était curé de Veaux dans le même diocèse de Saintes, lequel, étant très savant, l'aiderait à se perfectionner dans la science et à se former aux fonctions propres à un véritable ecclésiastique. Il le fit, en effet, et vint aider pendant quelque temps son frère dans les fonctions pastorales, prêchant, catéchisant et administrant les sacrements, comme aurait fait un vicaire, le tout au grand avantage des paroissiens.

Mais il se sentait toujours très porté à quitter entièrement le monde et à se consacrer sans réserve au service de Dieu. Il fit donc de sérieuses réflexions pour voir s'il lui convenait d'embrasser la vie solitaire et pénitente. Dans cette intention, il alla consulter le célèbre P. Quériolet, prieur de la Chartreuse et homme d'un rare mérite. Il se rendit encore l'abbaye de Priaire, en Bretagne, pour y prendre conseil d'un religieux de grande prudence, et l'on croit que [580] c'était l'abbé du monastère, lequel avait été un ami intime de saint Vincent de Paul. L'un et l'autre l'exhortèrent à entrer dans quelque communauté où l'on travaillât au salut des âmes ; mais la difficulté était de savoir dans quelle communauté Dieu l'appelait. Il s'entretint donc avec son directeur sur les différentes communautés qui lui vinrent à l'esprit, afin de savoir celle qu'il fallait choisir. Après qu'on lui eut dit de ne pas penser à celles qu'il avait déjà nommées, il en vint à parler de la Congrégation de la Mission. «C'est celle-là, dit son directeur, voilà celle où Dieu vous appelle ; allez-y et ne pensez plus à aucune autre.»

Après une décision si tranchée, M. de Luchet ne douta plus que ce ne fût Dieu lui-même qui l'appelât dans la Congrégation ; mais, pour ne pas procéder légèrement et afin de s'assurer davantage de la volonté de Dieu, il voulut travailler pendant quelque temps avec les missionnaires dans notre maison de Saintes. M. Lehall, qui s'y trouvait alors, a assuré que M.

⁹² Mgr Henri Arnauld.

de Luchet, dans sa conduite et dans ses travaux, montrait la plus entière abnégation de lui-même. Au moment de quitter tout à fait le monde il alla prendre la bénédiction de son évêque, qui lui accorda un exeat en bonne forme.

Muni de cette pièce, il se rendit à Saumur pour terminer la série de ses pèlerinages là où il l'avait commencée, et aussi pour obtenir de la sainte Vierge, qu'il avait prise pour son avocate, l'heureux succès de la grande affaire de sa vocation à la Congrégation de la Mission. Ensuite il partit pour Saint-Lazare, au mois de juillet, et, après y avoir fait sa retraite, il fut reçu au séminaire, le 24 du même mois en 1663, étant âgé de cinquante et un ans. On lui donna pour ange, pendant les huit premiers jours de séminaire, ce même clerc qu'il avait connu à Richelieu et qui était revenu à Paris continuer son séminaire. En le revoyant, ce clerc lui demanda avec quelque étonnement s'il était déjà prêtre. Il répondit «Hélas ! oui ; et, vraiment, [581] il est bien triste de voir prêtre un homme aussi ignorant que moi.» C'était l'humilité qui le faisait répondre ainsi ; car, comme on a dit plus haut, il possédait fort bien la théologie morale et avait de l'aptitude pour toutes les fonctions de notre Institut.

Il commença dès lors à se bien pénétrer de l'esprit d'un bon séminariste ; il apprit et exerça avec beaucoup de facilité toutes les plus petites pratiques du séminaire. Comme il avait à s'acquitter en ville de plusieurs visites et commissions dont on l'avait chargé avant de partir, on lui permit de remplir ce devoir ; dans la rue il lui arriva de tomber dans la boue et de salir son manteau. Sans faire cas de cet accident, il continua sa course et se rendit chez un ecclésiastique de qualité qu'il avait à voir. Après l'avoir salué avec politesse et respect dans sa chambre, il lui demanda la permission de pendre son manteau dans un endroit convenable et, en toute simplicité, il se mit à enlever la boue dont il était couvert. Il voulait ainsi profiter de la confusion que lui procurait cet accident. L'ecclésiastique, en effet, ne put s'empêcher de rire en voyant un homme de cette qualité faire un office si opposé aux usages du monde et surtout des gens nobles. Quelque temps après, ce même ecclésiastique étant venu à Saint-Lazare pour lui rendre sa visite, arriva pendant que les séminaristes faisaient les exercices corporels, et M. de Luchet alla lui parler tout gaiement vêtu de son sac de toile, quoiqu'il prévît bien que cet ecclésiastique en serait surpris, car il ne cherchait autre chose qu'à se faire mépriser autant qu'il le pouvait.

M. de Luchet, étant déjà un ouvrier bien pourvu de toutes les vertus et des connaissances nécessaires pour travailler à nos fonctions, ne put goûter longtemps la douceur de la chère solitude du séminaire. Les Supérieurs jugèrent à propos de l'employer aux missions, et il fut, en effet, du nombre de ceux qui précédèrent dans ses visites pastorales Mgr de Peréfixe, archevêque de Paris. On ne doit pas [582] omettre de mentionner ici deux épreuves par lesquelles il eut à passer pendant son séminaire. La première fut de travailler presque continuellement dans les missions ou visites pastorales et d'avoir à traiter avec certains esprits inquiets dont la conversation était de nature à lui procurer beaucoup d'ennui, même de la dissipation, vu surtout sa position de séminariste. La seconde épreuve fut d'avoir été envoyé par l'obéissance à Nantes, afin d'y aider le frère Duplessier, clerc étudiant, fils unique et héritier d'une noble et riche famille de Bretagne, à mettre la dernière main à ses affaires temporelles ; une telle commission et un voyage de plus de six semaines répugnaient beaucoup à sa disposition naturelle. Dieu lui prêta son secours, et malgré le déplaisir qu'il avait de traiter avec des séculiers et des esprits turbulents au sujet des affaires temporelles, il ne fut nullement ébranlé dans sa vocation. On peut croire néanmoins que c'est par suite de ces deux épreuves qu'il demanda à M. Alméras, alors Supérieur général, de lui promettre plusieurs choses, qui lui paraissaient avantageuses pour son avancement spirituel : 1° De ne jamais l'obliger à vivre avec des esprits relâchés ou inquiets ; 2° de ne pas l'appliquer à des affaires temporelles, et 3° de ne pas lui confier la direction des autres. M. Alméras lui répondit que la vertu solide ne consistait pas à fuir les difficultés, mais à les vaincre, et que Dieu exigeait de nous une indifférence totale pour toutes les dispositions de sa providence.

Cette sage réponse de son Supérieur tranquillisa M. de Luchet, et après avoir terminé avec beaucoup d'édification son séminaire, il fut admis aux vœux et il les fit avec une ferveur toute particulière.

M. de Luchet était véritablement vertueux, et l'on peut voir la solidité de sa vertu dans un résumé écrit de sa main, qu'il fit de sa retraite préparatoire aux vœux, et que l'on a trouvé après sa mort «J'ai eu le bonheur, dit-il, de faire les vœux le 24 du mois d'août, jour de [583] Saint-Barthélemi, après avoir fait la retraite. J'y ai renouvelé les résolutions prises dans les retraites précédentes :

1° De travailler avec grande défiance de moi-même, et grande confiance en Dieu, en faisant souvent des actes de ces deux vertus, surtout avant de rien entreprendre ; 2° d'être bien en garde pour me corriger de ma précipitation à parler ; 3° de méditer sur nos Règles trois fois la semaine.

«Les actes particuliers de ma pratique sont : 1° De faire un acte de contrition quand je verrai quelqu'un tomber dans quelque manquement, et penser devant Dieu à ce que je voudrais qu'il fit pour moi, si j'étais à sa place et lui à la mienne, et, après cela, faire ce que Dieu m'inspirera dans cette occasion ; 2° de ne faire de peine à personne ni par mes paroles, ni par mes actions, et de ne pas découvrir les défauts d'autrui sans nécessité ; 3° de ne juger témérairement de personne, et quand je serai tenté de le faire, me replier sur mes propres péchés, excuser le prochain en le servant en tout ce que je pourrai, et en considérant en lui Notre-Seigneur. Fili accedens ad servitulum Dei, sta in justitia et timore, et præpara animam tuam ad tentationem. Homines vero receptibiles in camino humiliationis⁹³. Debit per omnia fratribus similari⁹⁴. «Mon fils, en vous approchant du service de Dieu, tenez ferme dans la justice et la crainte, et préparez votre âme à la tentation. Les hommes que Dieu veut recevoir au nombre de siens passent par le creuset de l'humiliation. Jésus-Christ a dû ressembler en tout à ses frères⁹⁵.»

Avec de tels sentiments et de tels soins pour mettre en [584] pratique ses bonnes résolutions, M. de Luchet travaillait dans les missions avec beaucoup de fruit, et partout il laissait les plus beaux exemples de vertu. Aussi, M. Alméras jugea expédient, au mois de décembre 1668, de lui confier la direction du séminaire interne, et il garda cet emploi pendant six ans. Mais ses mortifications et son application continuelle finirent par nuire à sa santé ; car cet office est un des plus pénibles à cause de la contrainte continuelle où l'on se trouve de mener toujours la vie du séminariste, pour être une Règle vivante. C'est pourquoi M. Jolly, qui avait succédé à M. Alméras, pensa qu'il fallait lui donner quelque emploi extérieur, et le 20 novembre 1674 il l'envoya, en qualité de supérieur, dans notre maison de Toul, qui, dans ce temps, outre la direction du séminaire et de l'hôpital du Saint-Esprit, avait encore le soin de la paroisse de Saint-Amant, et remplissait aussi la fonction des missions. Il avait donc là un vaste champ pour exercer toutes les œuvres de notre Institut. Il y était très exact à bien remplir sa charge en observant ponctuellement ses Règles, tenant pour maxime qu'un supérieur doit précéder les autres par ses exemples, et se trouver le premier à tous les exercices. Il était constamment occupé, et regardait comme perdu le temps qu'il n'employait pas aux choses propres à son office et à sa vocation. Quand il avait quelque moment libre, il l'employait à l'étude et ne perdait jamais le temps à faire des visites inutiles. Quant à celles qui étaient de convenance, il s'en débarrassait au plus vite, surtout de celles qu'il devait faire à des personnes

⁹³ Eccli. II, I, 5.

⁹⁴ Hebr., 11, 17.

⁹⁵ Un ecclésiastique lui dit un jour que les Missionnaires avaient retranché de leur nom la particule *de* ; il prit cela à la lettre et ne se nomina plus que Luchet, au lieu qu'il s'appelait auparavant de Luchet. Ses parents lui en firent des reproches, mais il persista toujours dans cette aimable simplicité. (*Les Saints Prêtres français du dix-septième siècle*, ms. de Joseph Grandet publié en 1897 par M. Letourneau, supérieur du grand séminaire d'Angers.)

d'un autre sexe, observant fidèlement cette maxime de saint Jérôme : *Sermo austerus et brevis cum mulieribus*.

Il demeura à Toul environ quatre arts, et entre les grands biens qu'il y opéra, on peut compter celui d'avoir déterminé Mgr de Fieux, qui succéda à Mgr de Saussay, à perfectionner et à rétablir le séminaire épiscopal, qui est un des plus beaux et des plus nombreux du royaume, et d'où sont [585] sortis beaucoup de sujets utiles à l'Église, qui ont travaillé au bien de ce diocèse, avec grandes bénédictions de la part de Dieu. M. de Luchet avait une affection particulière pour les missions, et il y travaillait, soit par les prédications, où il mettait un grand zèle, parlant avec un style simple mais pénétrant, qui inspirait la componction aux auditeurs, soit par l'assiduité au confessionnal, où il suivait en tout une sage morale, montrant de la fermeté avec ceux qui étaient dans de mauvaises habitudes ou dans des occasions prochaines. Il s'appliquait, eu outre, à mettre fin aux procès par des arrangements à l'amiable, ce qui lui était facile à cause de ses connaissances en jurisprudence et de l'excellence de son jugement, qui pénétrait aussitôt au fond de la difficulté. Il ne manquait pas non plus d'établir la confrérie de la Charité là où on le lui permettait, et il la visitait ensuite de temps à autre pour la faire subsister. Dans toute sa conduite il n'y avait point de respect humain, il agissait en la présence de Dieu et pour sa gloire, et disait, avec une sainte liberté, la vérité à chacun. Même avec les personnes les plus distinguées il conservait cette simplicité, accompagnée, néanmoins, de la prudence chrétienne, ce qui le rendait aimable à tous et faisait grandement estimer sa vertu.

On a remarqué, pendant qu'il demeurait à Toul, que presque toujours il avait sous les yeux, dans sa chambre, les principales résolutions de sa retraite et les avis que les Visiteurs lui avaient donnés à la Visite, et dans son *Imitation* il conservait beaucoup de petits papiers écrits de sa main, qui contenaient des maximes touchant les vertus qu'il s'était proposé de pratiquer. Comme il avait un talent particulier pour les missions, M. Jolly jugea à propos de le mettre dans une maison spécialement destinée à cette fonction ; c'est pourquoi il l'envoya dans celle de Luçon, vers la fin de septembre 1678. Cette maison était située dans un endroit très malsain, et depuis longtemps les Missionnaires pensaient [586] à se transporter dans un endroit plus salubre. La providence réservait cette faveur à la grâce qui accompagnait M. de Luchet partout où il allait. Six semaines environ après son arrivée, M. le prieur de Beaulieu offrit à la Congrégation son prieuré, éloigné seulement de deux heures de Luçon, et il le fit unir à la Congrégation. On y établit donc la résidence des Missionnaires ; c'était un des plus beaux sites de tout le diocèse.

M. de Luchet en prit possession au mois de novembre ; mais pour disposer les habitations, il fallut faire de nouvelles constructions. Un jour, qu'il surveillait les travaux au milieu des charretiers et des maçons, fatigué d'être resté longtemps sur le chantier, il pria un de ses prêtres d'aller le remplacer ; celui-ci s'en excusa, en disant qu'il avait des choses plus importantes à faire que de remplir un office de frère coadjuteur. M. de Luchet, sans s'émouvoir de cette réponse, reprit, avec beaucoup d'affabilité, que dans l'Église de Dieu il y avait eu des prêtres martyrs, qui avaient été appliqués à des offices plus bas encore. Le prêtre répondit que c'était la foi qui donnait à ces saints le courage de souffrir de pareilles humiliations. À ces paroles, M. de Luchet soupira, en disant : «Eh ! n'est-ce pas la foi qui m'encourage aussi à m'abaisser, en considérant dans cet emploi la volonté de Dieu ; autrement, comment voudrais-je passer toute ma matinée dans ces embarras?» Ces paroles font voir clairement l'excellence de la disposition de son âme et de son cœur, même dans les choses les moins considérables.

Il travailla sept ans dans le diocèse de Luçon, avec non moins de succès que dans celui de Toul, bien que dans cet endroit il eût été incommodé par les maladies plus que partout ailleurs, pour avoir habité trop tôt dans le nouveau bâtiment de Beaulieu. Les infirmités augmentant de jour en jour, M. Jolly le rappela à Saint-Lazare au mois d'octobre 1685, pour essayer de procurer quelque soulagement à sa santé. Elle s'améliora, en effet, et on l'envoya,

en qualité [587] de directeur des missions, dans les diocèses de Sens et d'Orléans ; là, toutes ses missions eurent un heureux succès. De retour à Paris, bien portant, il fut envoyé, au mois de février 1686, pour diriger, en qualité de supérieur, notre maison de Dijon, où il se livra tout entier au travail des missions. Il s'appliqua au service des âmes avec un zèle infatigable, quoique souvent il eût des accès de goutte, ou des catarrhes et la fièvre. Aussi, tout le monde restait-il dans l'étonnement de le voir aller en mission avec ces infirmités.

Pendant l'espace de trois ans et demi qu'il travailla en Bretagne, en Champagne et dans le diocèse de Langres, tout en souffrant habituellement, il opéra beaucoup de bien ; et voyant la bénédiction que Dieu accordait à ses travaux, il ne pouvait se résoudre au repos, sinon lorsque la violence du mal venait le clouer sur le lit. Dans la mission de Fay, qui fut l'avant-dernière à laquelle il prit part, il fut contraint de garder le lit pendant l'espace de près de quinze jours ; mais, voyant arriver le jour de la communion générale, comme avant de se mettre au lit il avait déjà confessé beaucoup d'hommes, il fit un effort pour se transporter à l'église, afin de réconcilier ceux qui le désiraient ; puis il fit encore quelques arrangements, et, la mission finie, comme il se sentit mieux, il passa avec ses compagnons à la mission d'Auges en Franche-Comté, où il se remit de nouveau à travailler pendant l'espace de quinze jours, jusqu'à Pâques, c'est-à-dire le 18 avril 1688. Ce jour-là il semblait avoir retrouvé toutes ses forces ; mais, le lendemain, il fut saisi d'une petite fièvre qui le fit hésiter s'il devait prêcher. Réfléchissant ensuite que s'il ne prêchait pas, M. Garel, qui était avec lui, se fatiguerait trop en prêchant plusieurs fois en un jour, il surmonta les ardeurs de la fièvre, qui lui semblèrent diminuer, et, conduit par la charité, il monta en chaire et fit le sermon, mais avec tant de peine, qu'en revenant à la maison il fut saisi d'un nouvel accès de fièvre. [588] Le dimanche suivant, se sentant un peu mieux, il prêcha encore avec grande ferveur, mais ce fut le dernier sermon de sa vie ; car, en descendant de chaire, il sentit, outre un redoublement de fièvre, une douleur de côté qui l'obligea à garder la chambre, sans néanmoins être alité. Il se prépara lui-même un remède, qui le soulagea un peu, mais qui n'enleva pas le mal ; il fit ensuite venir le médecin, qui, bien qu'habile, ne put en faire davantage. Voyant cela, le malade se disposa à recevoir le saint Viatique, qui lui fut apporté par M. Jean Simon, son assistant, pendant la nuit du neuvième jour de sa maladie. Après quoi, l'humilité le porta à faire une revue générale de toute sa vie avec une grande piété et dévotion, et le même jour qu'il la fit, il reçut le sacrement de l'Extrême-Onction avec une parfaite résignation à la volonté de Dieu. Il donna encore après cela l'absolution à un pénitent qui s'était confessé à lui, et qui éprouvait de la peine à répéter sa confession à un autre, et bien qu'à la dernière extrémité, il voulut faire cet acte de charité, de sorte qu'on peut dire qu'il travailla au salut des âmes jusqu'à son dernier soupir. Le lendemain, vers trois heures du matin, il perdit la parole et resta en agonie jusqu'à huit heures du soir, où il rendit sa belle âme au créateur le 28 avril 1688. (*Archives de la Mission à Paris. Notices manuscrites.*)

M. JEAN HOURDEL PRÊT R E

RICHELIEU, 15 JUIN 1694.

M. Jean Hourdel naquit à Saint-Riquier en Ponthieu, diocèse d'Amiens. Son père, baillif dudit lieu et conseiller du Roi, s'appelait Michel Hourdel, et sa mère Jacqueline Salé. Il fut baptisé le 5 juin 1655. Dès son enfance, il fut extrêmement enclin à la vertu.

C'était un enfant d'une grande simplicité, détaché [589] entièrement de toutes choses, d'une grande modestie et porté vers la solitude ; c'était pour lui une peine de prendre quelque récréation. Il passait presque toutes les nuits en prières, raconte son frère Louis ; mais comme je m'en étais plaint à notre mère, parce qu'il m'interrompait dans mon repos, venant se recoucher, dans l'hiver, froid comme une glace, il me fit des reproches aimablement, ce qui fut cause que je ne dis plus rien. Il ne laissait pas néanmoins de sortir du lit tout doucement, et s'y venait remettre de même, sans me toucher, de crainte de m'incommoder. Il pria cependant ma mère de lui permettre d'avoir une chambre, pour mieux s'adonner à l'oraison.

«Quoique mon père ait toujours été un juge équitable, il le voulait continuellement présent en son étude pour le presser de rendre la justice sans retardement, et j'admira que mon père prenait bien souvent son conseil en certaines affaires. Il parlait comme un oracle. C'était comme un autre Joseph envers Jacob ; il donnait souvent des conseils à mon père, à ma mère, à mes frères et à mes sœurs, pour vivre chrétiennement. Il fallait que tout allât bien chez nous et que l'on n'y vît aucune apparence de mal. Enfin je puis dire que jamais prédicateur ne me donna de si bons sentiments.

Pendant la dernière maladie de ma mère, il fut admirable pour l'exhorter à bien mourir ; il n'y avait ni curé ni vicaire qui remplît mieux son office. Et dans le temps qu'il n'était encore que clerc à Saint-Lazare, il semblait dès lors savoir la mort de mon père ; il lui écrivit une lettre pour l'exhorter à s'y bien disposer, en des termes si forts qu'on eût dit qu'il en avait eu révélation. En l'année 1667, mon frère aîné, procureur du Roi, au bailliage de Crécy, eut une jambe cassée, ce qui l'empêcha d'aller à l'audience ; Jean, âgé de douze ans, se chargea des causes et plaida pour mon frère ; plusieurs vieillards m'ont dit que c'était une chose étonnante de voir un petit garçon si bien plaider contre de [590] vieux procureurs. Un peu plus avancé en âge, il entendit un sermon d'un Jacobin d'Abbeville, au sortir duquel il entra dans sa chambre et écrivit ce sermon mot à mot.

«De toutes les vertus qui paraissaient le plus en lui en ce bas âge, l'amour de la chasteté était la principale. Il ne regardait jamais aucune personne du sexe, pas même mes sœurs, qui vivaient comme des religieuses. Elles riaient de lui, parce que, faisant un pèlerinage ensemble dans une carriole, il monta le premier, et comme elles lui demandaient la main pour les aider, il ne voulut jamais les toucher, mais il leur donna le bout de son juste-au-corps. Enfin, allant consoler une de mes sœurs, religieuse, sur la mort de notre cher père, elle me dit qu'elle n'avait jamais remarqué en lui aucune faute, et qu'elle était assurée qu'il avait conservé l'innocence baptismale.» Tels sont les souvenirs laissés par son frère.

À l'âge de quinze ans, il fut envoyé à Paris par son père chez une personne de qualité pour lui faire voir un peu le monde ; mais il n'y fut pas longtemps, parce que, disait-il, à son retour, il y avait vu bien du désordre, et il ajoutait qu'il était fort difficile de faire son salut à Paris.

À son retour de Paris, il étudia le latin chez les Bénédictins de Saint-Riquier. Le P. Grégoire, maître des novices de cette abbaye, lui ayant témoigné une grande amitié, il voulut l'imiter et s'essaya dans l'ordre des Bénédictins en 1672.

Il entra à l'abbaye de Saint-Faron de Meaux, où était le noviciat des Bénédictins. À son frère de Saint-Riquier, qui le conduisait, il disait en chemin qu'il ne se sentait pas appelé pour travailler sa perfection seule, mais qu'il aurait souhaité d'être prédicateur et confesseur pour travailler au salut du prochain. Sa santé ne pouvait pas s'accommoder d'une vie si austère ; il retourna donc à la maison paternelle. Ensuite il se rendit à Paris pour faire sa Philosophie. [591]

Il prit pension chez un certain M. Guillot, docteur en Sorbonne, qui tenait un petit collège de jeunes clercs, et dont il devint le secrétaire.

On lui donna un canonicat à Amiens, qui lui fut contesté. Bien qu'il n'y eût aucune difficulté, pour éviter tout procès, il l'abandonna pour une petite chapelle qu'il a toujours possédée.

Sentant revivre et se fortifier de jour en jour dans son cœur les pensées de sa première vocation, il entra à Saint-Lazare, le 22 octobre 1675.

Le lendemain il fut reçu avec joie au séminaire. «Je me souviens, rapporte un Visiteur de la Congrégation, qui était au séminaire avec lui, que M. Hourdel y faisait paraître sa dévotion dans les conversations et dans les conférences et répétitions qu'il faisait avec onction. Il avait déjà, dès ce temps-là, beaucoup de zèle pour son avancement spirituel et pour celui de ses frères. Nous remarquons beaucoup en lui la vertu de simplicité, et on peut dire qu'il avait toutes les vertus qui composent l'esprit du séminaire.

Il eut la consolation de faire les vœux dans la Congrégation le 24 octobre 1677, et ensuite, il fut appliqué à l'étude de la théologie dogmatique et morale ; en moins de deux ans, il fit tant de progrès, qu'il était capable de l'enseigner. C'est pourquoi on l'avança dans les ordres sacrés, et on lui fit recevoir la prêtrise à l'ordination de septembre 1679. Il dit sa première messe le jour de Saint Michel, auquel il était très dévot, en sorte que, dans la suite, il a procuré que la chapelle de notre maison de Montmirail fut dédiée au grand archange. Après la retraite de la même année, 1679, il fut destiné aux missions, et on l'envoya à notre maison de Crécy, en Brie, où il demeura environ un an. On le fit revenir à Saint-Lazare et on l'envoya à notre maison du Mans, pour être employé au séminaire et aux missions ; il y demeura jusqu'à la fin du mois d'août 1683. Alors il [592] fut envoyé en notre maison de Luçon, pour les missions, auxquelles il travailla jusqu'au mois d'octobre 1685. De là, il vint à Angers, où nos prêtres n'ont point d'autre emploi que les missions ; il travailla dans ce diocèse jusqu'au mois de décembre 1689, époque à laquelle M. Jolly le rappela à Saint-Lazare pour l'appliquer au travail des missions, jusqu'au 4 octobre 1690. Il se prêta docilement à tous ces changements suivant le besoin des maisons et le désir des supérieurs.

M. Jean Hourdel fut ensuite nommé supérieur de notre maison de Montmirail, malgré toutes les répugnances qu'il ressentait pour cet office, aimant mieux être inférieur que supérieur. Trois ans après, il fut nommé supérieur de notre maison de Richelieu, qui est une des plus considérables de notre Congrégation, et Dieu y a couronné ses travaux par une mort précieuse, après sept ou huit mois de séjour. En tous lieux et emplois, il a été un homme de grand travail et qui ne s'épargnait aucunement, parce qu'il était animé d'un grand zèle, d'une grande mortification intérieure et extérieure et de toutes les autres vertus qui font un homme vraiment apostolique.

M. Hourdel était un homme plein de vertus mâles et solides. Il disait souvent : «Agissons en esprit de foi, considérons les choses par les vues et les lumières de la foi.»

On peut dire de lui ce qu'on disait de saint Paul, qu'il vivait de foi ; c'est pourquoi il estimait et honorait tout ce qui regardait cette vertu. Son plus grand désir était d'instruire les ignorants sur les mystères de la foi ; on voyait souvent ce fidèle Missionnaire arrêter les pauvres qu'il rencontrait en chemin pour les instruire des mystères de notre foi.

Sa dévotion envers Dieu était très grande. Dès le commencement de son séminaire, il était très recueilli à l'office divin. Un de ses frères étant venu le voir avec son père dans le temps qu'on chantait vêpres, et lui, étant dans la [593] chapelle de Saint-Lazare avec plusieurs autres clercs, à cause des ordinands qui occupaient le chœur, il se mit à ses pieds, et le considéra presque continuellement, à cause de la grande affection qu'il lui portait ; le fervent séminariste ne leva pas les yeux, pour le regarder, et ne fit même pas attention s'il y avait quelqu'un à côté de lui, comme il le déclara à ce même frère, qui lui demanda s'il ne les avait pas vus pendant les vêpres.

Il ne laissait échapper aucune occasion de rendre à Dieu tout le respect, tout l'amour et le service qui lui était possible ; mais comme il ne se contentait pas de la gloire qu'il donnait à

Dieu par soi-même, en s'acquittant avec toute la perfection possible des obligations de son ministère, il procurait, autant qu'il lui était possible, que toutes les créatures lui rendissent aussi tout l'honneur, respect et service dont elles sont capables. De là venait cette ferveur extraordinaire dans toutes les fonctions de son ministère. Il était infatigable dans l'exercice de sa charité, et ce fut ce désir de gagner des âmes à Dieu qui lui fit demander, avec zèle, d'être envoyé en Barbarie, après la mort de M. Montmasson, sans s'étonner des souffrances effroyables que ces infidèles avaient fait souffrir à celui-ci, et cela pour l'assistance des pauvres esclaves.

Il composa un livre intitulé le *Zèle chrétien*, à l'usage des personnes qui travaillent au salut du prochain. Il semble que ce traité soit la réalisation du désir du grand saint François de Sales, à la fin du chapitre II du livre X du traité de *l'Amour de Dieu*, quand il suppliait le Souverain Amant des âmes de l'inspirer à quelqu'un de ses excellents serviteurs.

Ce qui l'occupait le plus, c'étaient les malheureux les plus abandonnés, dans l'extrémité de la misère où étaient réduits les pauvres étrangers ; qui se réfugiaient à Richelieu. Il écrivit plusieurs fois à M. Dupuich, son prédécesseur à la cure de Richelieu, pendant l'année que le blé était si [594] cher qu'il valait 56 à 60 livres le setier, ce qui mettait les pauvres dans une disette extrême de pain, pour qu'il demandât à notre très honoré Père, M. Jolly, la permission de vendre une large terre de l'église de Richelieu, afin d'assister les pauvres de la ville et les empêcher de mourir de faim, tant il avait de compassion pour les nécessiteux. C'est par ces belles actions qu'il a mérité le regret des riches et des pauvres, qui l'ont canonisé et regardé comme un saint.

Quand on fit son enterrement dans l'église de Richelieu, presque toute la ville y assista, regrettant la mort d'un prêtre, qui avait en peu de temps gagné le cœur de ses paroissiens par sa charité envers les pauvres et par la sainteté de sa vie. Les officiers de justice, tant de l'Élection que du Duché, assistèrent par honneur à ses funérailles en robe de palais.

Voici la lettre que M. Jolly écrivit à M. Hourdel, procureur du roi à Crécy en Ponthieu, frère aîné de notre cher défunt, dans laquelle est confirmé en peu de mots tout ce qui a été dit plus au long ci-dessus

Paris, ce 22 juin 1694.

«Monsieur,

«Vous nous fîtes l'honneur de venir céans, il y a trois semaines ; vous me demandâtes des nouvelles de Messieurs vos frères, et je vous répondis qu'ils se portaient bien, comme c'était la vérité. Mais les choses ont bien changé ; car, fort peu de temps après, M. Jean Hourdel, qui était supérieur en notre maison de Richelieu, tomba malade, et il a plu à Dieu de nous le retirer le 15 de ce mois.

«Nous avons fait en sa personne une très grande perte, car c'était un excellent sujet, fort vertueux et plein de zèle. Il est regretté universellement de tous ceux qui l'ont connu, mais c'est nous qui sentons singulièrement sa perte. Je suis persuadé que vous la ressentirez aussi beaucoup, parce que vous l'aimiez et il vous honorait. Il faut néanmoins que vous et nous, monsieur, adorions la conduite de Dieu et [595] nous y soumettions agréablement. Il nous l'avait donné, Il nous l'a ôté, son saint nom soit béni ! Il lui serait inutile que nous nous affligeassions de sa mort, qui a été précieuse devant Dieu. Nous le recommandons à sa divine Majesté et la supplions qu'Elle nous le veuille remplacer, ce qui ne sera pas bien aisé, car c'était, comme j'ai dit, un homme de vertu et de mérite. Aidez-nous en ceci, s'il vous plaît, par vos prières, et continuez-nous l'honneur de votre amitié.

«Je suis, avec beaucoup de respect, monsieur», etc... — Ms. ; *archives de la Mission, à Paris.*

M. PHILIPPE LE VACHER

PRÊTRE

JUILLET 1679. FONTAINEBLEAU.

M. Philippe Le Vacher naquit le 23 mars 1662, à Écouen, diocèse de Paris, de parents bien chrétiens qui s'appliquèrent de bonne heure à former son cœur à la vertu. Le jeune Philippe répondit parfaitement aux soins dont il était l'objet. Des dispositions aussi heureuses engagèrent ses parents à le faire étudier pour l'état ecclésiastique, et ce fut probablement sur les conseils de M. Duval, leur parent, confesseur de saint Vincent, qu'ils l'envoyèrent à Paris au collège des Bons-Enfants, où il édifia par sa piété et son application à l'étude. À cette époque, on enseignait dans cette maison non seulement les belles lettres mais encore la théologie.

I.— SON ENTREE DANS LA CONGREGATION. — IRLANDE.

Plus tard il se présenta avec son frère Jean à saint Vincent pour être reçu dans sa Congrégation. Le saint les admit au séminaire interne, le 5 octobre 1643.

Après les deux années d'épreuve, M. Philippe Le Vacher fut admis à faire les vœux, le 5 août 1646. Il se trouvait [596] au Mans en octobre de cette année, lorsqu'il reçut avis de saint Vincent de se rendre à Nantes pour aller en Irlande.

Il n'était alors que clerc, et il partit en compagnie de sept autres missionnaires sur la fin de 1646. Au commencement de sa mission, il fut éprouvé par la dysenterie. À cette indisposition se joignirent des peines d'esprit et de cœur qui le firent souffrir davantage : il n'en travailla pas avec moins de constance à partager les œuvres de ses confrères au sein de la persécution. Trois ans après, saint Vincent ayant rappelé en France cinq des missionnaires d'Irlande, M. Le Vacher fut du nombre et arriva à Paris au moment où l'on venait d'apprendre que M. Dieppe était mort à Alger le 2 mai 1649.

Dans le besoin pressant qu'avait la Mission d'Alger d'un missionnaire accoutumé aux privations et à la fatigue, saint Vincent jeta les yeux sur M. Philippe Le Vacher, qui n'était encore que diacre, et il le fit partir pour Marseille afin qu'il pût s'embarquer à la première occasion qui suivrait son ordination à la prêtrise. Il fut ordonné dans cette ville le 2 avril 1650.

II. — ALGER.

Arrivé à Alger vers le milieu de cette année, comme missionnaire apostolique et grand vicaire de Carthage, son apostolat fut marqué des mêmes œuvres que celui de ses prédécesseurs⁹⁶.

III.— APOSTOLAT ENVERS LES ECCLESIASTIQUES.

Les ecclésiastiques surtout fixèrent l'attention de M. Philippe Le Vacher, et marchant sur les traces de ses confrères, [597] il leur rendit tous les services qui dépendaient de lui pour les soustraire aux rigueurs de l'esclavage ; il les habillait, les retirait quelquefois dans sa maison et leur faisait partager sa table ou pourvoyait à leur honnête entretien. Plusieurs, répondant à ses soins et reconnaissants de la charité dont ils étaient l'objet, se mettaient à sa disposition, pour partager ses travaux auprès des chrétiens ; mais il eut la douleur d'en voir quelques autres, insensibles à ses soins charitables comme à ses pressantes exhortations,

⁹⁶ M. Philippe Le Vacher fut plus tard nommé vicaire apostolique d'Alger en même temps que son frère l'était à Tunis. Nous ne saurions préciser l'année à laquelle ils furent honorés de cette charge ; mais tout nous porte à croire que ce fut peu de temps après l'arrivée de M. Philippe à Alger, saint Vincent ayant été obligé de faire renouveler les pouvoirs qui n'avaient été accordés que pour cinq ans. M. Vicherat pense dans ses mémoires que les deux frères furent nommés vicaires apostoliques en 1650.

persévérer dans leurs désordres, et souvent ne se servir de la liberté qui leur était ménagée que pour se laisser aller à des excès plus criants. Le missionnaire, en tenant saint Vincent au courant de tous ses travaux, des réformes amenées et des difficultés qu'il rencontrait du côté des ecclésiastiques séculiers ou réguliers, lui faisait part de ses vives inquiétudes, voyant le saint nom de Dieu blasphémé sur cette terre infidèle, à l'occasion de ceux qui, par le caractère auguste dont ils étaient honorés, auraient dû le faire glorifier. Saint Vincent, qui connaissait le zèle ardent de ce missionnaire, qu'il savait «avoir plutôt besoin de bride que d'éperon», craignit plus d'une fois qu'il ne se laissât emporter au delà des limites de la prudence.

Tout en contenant son zèle dans les bornes de la charité chrétienne, M. Philippe Le Vacher vit les désordres portés à un tel excès par quelques ecclésiastiques, qu'il dut déployer à leur égard une partie de l'autorité qui lui était confiée, pour venger l'honneur de notre religion sainte et prévenir autant qu'il était en lui le scandale des faibles. Des plaintes furent portées au gouvernement algérien par ces indignes ministres ; sur l'exposé qu'ils firent des traitements dont ils étaient l'objet de la part du vicaire général, ils vinrent à bout d'intéresser ces infidèles en leur faveur et de susciter bien des contradictions et des avanies à leur supérieur. M. Philippe Le Vacher ayant un jour fait le récit de ses peines à saint Vincent, en reçut la réponse [598] suivante (17 octobre 1653) : «Heureux ceux qui souffrent pour la justice ; et vous êtes doublement heureux, si vous l'exercez suavement, en esprit de charité, et jamais par passion.

IV.— APOSTOLAT ENVERS LES ENFANTS.

Les enfants excitaient la compassion de M. Philippe Le Vacher, parce qu'il les voyait plus exposés ; aussi ne savait-il reculer devant aucun sacrifice pour les arracher des mains de ces barbares. Nous ne citerons que quelques exemples. Un petit garçon de huit ans, enlevé sur la côte de Provence par un corsaire, fut conduit à Alger. Tombé entre les mains d'un maître qui le tourmentait chaque jour pour le déterminer à renoncer à Jésus-Christ et à prendre le turban, il était bien à craindre qu'il ne finit par succomber à la tentation. M. Le Vacher ne fut pas plutôt informé du danger que courait cet enfant, qu'il vola à son secours, traita de son rachat et fut assez heureux pour l'avoir au prix de 1 000 livres. Remis entre ses mains, il fut embarqué sur le premier vaisseau qui partit pour Marseille, où il fut rendu à ses parents désolés.

À cet acte de miséricorde il en ajouta deux autres, qui témoignent de sa commisération pour les esclaves qu'il savait être dans un danger plus prochain de perdre leur foi et leur âme. Trois jeunes sœurs originaires de Vence, en Provence, avaient été enlevées lorsqu'elles y pensaient le moins et conduites à Alger. À leur arrivée, mises à prix comme des animaux, une d'entre elles fut achetée par le gouverneur, qui la destinait à augmenter le nombre de ses femmes. Pour la gagner plus facilement, il flatta sa vanité en la faisant revêtir de magnifiques habits ; les esclaves, qui la voyaient, la regardaient déjà comme perdue pour la religion. M. Le Vacher alarmé, d'après les bruits qui couraient, pour le salut de cette âme, ne vit d'autre moyen pour l'empêcher de faire un triste naufrage que de la racheter. Le Seigneur bénit ses démarches et le barbare cupide ne pouvant [599] résister à la vue de l'or, lâcha sa proie pour 1 000 livres. La charité du Missionnaire s'étendit également aux deux autres sœurs, qui ne couraient pas de moindres dangers, et il eut le bonheur de leur rendre la liberté pour deux autres mille livres. Quand elles furent toutes les trois réunies, il les dirigea sur Marseille, où elles firent connaître toutes les bontés de leur bienfaiteur.

D'ailleurs, saint Vincent encourageait ses enfants à ne point interrompre le cours de leurs bonnes œuvres, et ne se lassait point de leur faire parvenir les moyens de les continuer. Sachant le triste état où se trouvaient les pauvres malades, il envoya plusieurs fois pour l'hôpital des sommes qu'il devait surtout à la libéralité de Mme la duchesse d'Aiguillon.

V.— APOSTOLAT ENVERS LES INFIDÈLES.

M. Philippe Le Vacher ne borna pas ses soins aux chrétiens, il entreprit de convertir les Turcs et même les renégats. Ici, il avait besoin d'une très grande réserve outre qu'un zèle excessif l'eût conduit au bûcher et eût privé les fidèles des consolations de son ministère, il avait à respecter les sages prescriptions du Siège Apostolique, qui défend de provoquer les Musulmans aux disputes religieuses et refuse le titre de martyr à celui qui s'attirerait la mort par d'indiscrètes déclamations contre Mahomet.

VI — ZELE.

M. Philippe Le Vacher avait bien de la peine à modérer son zèle. Il passait les deux tiers de l'année sans presque prendre de sommeil la nuit, il confessait de baigne en baigne, et de maison en maison, ces malheureux qui ne pouvaient obtenir une heure de répit pendant le temps du travail ; et le jour, il se reposait dans ses autres œuvres de charité, comme la visite des malades chez les particuliers et les soins qu'il donnait aux familles des marchands établis dans la ville ; de temps en temps aussi il allait visiter [600] à la campagne ses chers captifs. Mais c'était surtout aux approches de Pâques et des fêtes, que sa sollicitude redoublait afin de leur procurer la faveur de participer aux saints mystères et de les disposer ainsi à recevoir les grâces attachées à ces solennités. Alors les cœurs les plus insensibles ne pouvaient résister à ses touchantes exhortations et au dévouement absolu avec lequel il se mettait à leur disposition pour les gagner tous à Notre-Seigneur.

L'activité de son zèle se fit également sentir sur les Musulmans et les renégats. Plusieurs, touchés de ses exemples, se sentirent pressés de connaître et d'embrasser une religion qui inspirait de tels actes d'abnégation de soi-même quelques-uns même, appartenant à des familles considérables, demandèrent le baptême. Le Missionnaire alors se rappelant les avis de prudence qu'il avait reçus de saint Vincent, agissait avec la plus grande réserve : il cachait en sa demeure les nouveaux convertis, jusqu'à ce qu'une occasion favorable se présentât de les faire passer en pays chrétien, ou bien il attendait qu'ils fussent à l'article de la mort pour leur conférer le sacrement de la régénération.

Que de conversions dont le souvenir est perdu, parce que le Missionnaire, dans la crainte que ses lettres fussent interceptées, était contraint de les taire ou de n'en parler qu'à mots couverts C'est ainsi que, voulant faire part à saint Vincent du retour de deux renégats, il se servit de la métaphore évangélique : Dieu m'a fait la grâce de retrouver deux pierres précieuses qui s'étaient perdues ; elles sont de grand prix, et jettent un éclat tout céleste.

L'abnégation constante de M. Philippe Le Vacher édifiait même les Musulmans qui ne se sentaient pas pressés d'abjurer leurs erreurs et que des circonstances particulières appelaient à Alger. De retour dans leur pays, ils ne pouvaient s'empêcher de faire connaître les beaux exemples de charité dont ils avaient été les témoins ; et ils portaient les [601] chefs de leurs gouvernements à solliciter la venue de missionnaires semblables à ceux d'Alger et de Tunis.

VII — SENTIMENTS DE SAINT VINCENT.

Dans leurs lettres les Missionnaires ne se plaignaient jamais des fatigues, des privations auxquelles ils étaient exposés, des avanies qu'ils avaient à endurer de la part des Turcs, de l'ingratitude dont ils étaient parfois l'objet de la part de ceux auxquels ils avaient prodigué les soins les plus tendres et les plus assidus. «Au contraire, assure saint Vincent, dans une répétition d'oraison, en 1655 ; nous voyons qu'ils sont bien aises de souffrir et ils en demandent davantage, ils veulent encore plus de souffrances ; ô Sauveur ! Prions Dieu qu'il donne cet esprit à tout le corps et au cœur de la Compagnie. Grande bénédiction de Dieu, qu'il daigne se servir pour cela de cette petite Compagnie, qu'il nous fasse l'honneur de souffrir pour lui en quelques membres des nôtres.»

Les travaux, accompagnés des bénédictions les plus abondantes du ciel, consolait saint Vincent et tempérait la vive douleur que lui faisaient éprouver la perte d'un bon nombre de ses enfants qu'il voyait moissonnés dans la force de l'âge par la peste, par les naufrages, les maladies dans d'autres contrées, et les avanies presque continuelles auxquelles les Missionnaires étaient exposés dans ces pays barbares. La générosité de M. Philippe Le Vacher l'émouvait surtout profondément. Il disait de lui un jour :

«C'est un homme qui est tout feu, et qui s'expose au point que si l'on avait su ce qu'il a fait, il ne devrait s'attendre à rien moins qu'à expirer au milieu des plus cruels tourments ; et cela non pas une fois, mais eût-il eu cent vies, il les aurait perdues.»

VIII. — VOYAGE A PARIS.

Absorbé par les occupations d'un ministère auquel il était loin de suffire, M. Philippe Le Vacher se trouvait en proie aux plus vives alarmes au sujet de son confrère M. Barreau, qu'il savait engagé dans des dettes dont le remboursement devenait de plus en plus difficile, à cause du peu que lui rapportait sa charge de consul dans ces dernières années. Depuis quelque temps, en effet, presque tout commerce avait cessé entre les villes de la Provence et Alger par la cupidité d'Hamet Pacha, qui, au mépris des traités conclus avec la Régence et des capitulations reconnues par la Porte, faisait courir sur les vaisseaux français comme sur ceux des nations ennemies. Pour tirer son confrère d'embarras et ne pas s'exposer lui-même à la brutalité des Turcs, qui n'auraient pas manqué de lui faire partager la responsabilité qu'ils faisaient peser, contre tout droit, sur M. Barreau, il se détermina à faire le voyage de Paris. L'exposé qu'il était à même de faire de la situation financière du Consul, devait être de nature à provoquer des ressources plus abondantes pour son entier dégageant.

Ce fut dans les premiers jours d'août 1657 qu'il quitta Alger. Il se dirigea sur Livourne et il arriva à Saint-Lazare à la fin du même mois. Immédiatement il se mit à l'œuvre pour se procurer les fonds qu'il venait solliciter ; mais à cette époque toutes les bourses se trouvaient épuisées par les secours que les Dames et autres personnes bienveillantes avaient fait parvenir aux provinces désolées. Cependant on lui fit quelques promesses, on lui donna quelques faibles sommes peu en rapport avec ses besoins, et le plus souvent ses démarches multipliées et ses sollicitations les plus pressantes étaient sans résultats ; la Cour elle-même ne voulut s'engager à rien. Dans cet état de choses, il n'y avait d'autre moyen que de recourir à la charité publique au moyen d'une quête organisée dans toutes les paroisses, pour ne pas laisser plus longtemps compromis l'honneur de la France dans la personne du représentant de son Roi.

«Le Consul d'Alger, écrivait saint Vincent, est plus en repos qu'il n'a été du côté des Turcs, mais fort en peine de [603] ce qu'il doit ; nous le sommes encore plus pour trouver de quoi le dégager. M. Le Vacher, qui est venu ici pour cela, y travaille depuis sept à huit mois avec une ardeur non pareille, mais sans grand effet. Beaucoup de personnes, qui ont bonté pour notre Compagnie, s'y sont aussi employées et ont obtenu permission de faire dans toutes les paroisses de Paris une quête générale, laquelle fait plus de bruit que de fruit ; néanmoins, il y a sujet d'espérer que la somme due se trouvera faite à peu près à Pâques, et que ce bon prêtre s'en pourra retourner ; et, après avoir acquitté le Consul, le renvoyer en France.» À force de sollicitations, la somme nécessaire pour dégager le Consul fut réalisée par des dons particuliers et par le produit de la quête générale ; dès lors M. Philippe se disposa à partir.

Mais avant de le suivre à Marseille, il ne faut pas passer sous silence une circonstance de son séjour à Paris. Il se trouva à une répétition d'oraison où saint Vincent, après avoir fait ressortir l'excellence de l'œuvre de l'assistance des captifs en Barbarie, entretint la Communauté des travaux de M. Jean Le Vacher, à Tunis. Vivement attendri de ce que disait son vénéré Père, M. Philippe Le Vacher ne put y tenir plus longtemps et se vit forcé de quitter la salle ; ce que saint Vincent ayant remarqué, il en profita pour entretenir pareillement les Missionnaires du dévouement avec lequel se consacrait M. Philippe Le Vacher au salut des

pauvres esclaves : «Et, celui-ci, savez-vous bien qu'il passe chaque année des sept et huit mois sans dormir la nuit, afin d'entendre les confessions des pauvres esclaves, qu'il va trouver dans les lieux où ils sont retirés, et passe les nuits avec eux, ces pauvres gens n'ayant point d'autre temps que celui-là pour se confesser, leurs patrons ne voulant pas qu'ils soient divertis de leur travail durant le jour ; c'est ce que m'a mandé le Consul par diverses fois, en m'avertissant que, si je ne lui faisais modérer ses veilles, il y aurait à craindre qu'il ne succombât sous le faix. Or, de cela je [604] vous prie de ne lui point parler, et de ne lui point dire ce que je vous ai dit de lui ; — peut-être fais-je mal de vous dire cela ; mais quoi ! je ne saurais m'empêcher de dire le bien quand je le vois.»

IX. — MARSEILLE. — TOULON. — ALGER.

Ce fut à Marseille que M. Philippe reçut de saint Vincent l'avis de ne quitter cette ville que sur de nouveaux ordres. Outre le projet d'une expédition en Barbarie, que paraissait être disposé à exécuter le capitaine Paul, on venait d'apprendre l'emprisonnement de M. de la Haye, ambassadeur à Constantinople, et celui de son fils, qui était allé succéder à son père ; et il était à craindre que le contrecoup de cet événement ne se fit ressentir à Alger.

M. Philippe Le Vacher mit à profit auprès des galériens, soit à Marseille, soit à Toulon, ses loisirs, qui se prolongèrent bien au delà de ce que l'on avait pu prévoir. Dès l'année précédente (1657), Ibrahim Pacha avait succédé à Hamet Pacha à Alger. Son avarice, comme sa haine contre les chrétiens, lui faisait faire aux pavillons de toutes les nations une guerre à outrance et plus formidable encore que celle de son prédécesseur. Il en résulta une cessation presque absolue de rapports entre les côtes de la Provence et les États barbaresques.

Jusqu'à sa mort, arrivée le 27 septembre 1660, saint Vincent eut quelque lueur d'espérance que le capitaine Paul se déterminerait à délivrer le Consul et les esclaves français, et il retenait toujours M. Philippe Le Vacher en France. Enfin, le saint prêtre s'endormit dans le Seigneur sans assister à la réalisation des vœux ardents qu'il avait faits pour la répression de la piraterie. M. Alméras, son successeur, ne comptant plus sur l'expédition contre Alger, fit repasser, en 1661, dans cette ville, M. Philippe Le Vacher en compagnie du Frère Dubourdiou qui devait remplacer M. Barreau dans le consulat et acquitter toutes les dettes. [605]

X. — RETOUR EN FRANCE. — FONTAINEBLEAU.

Après avoir réglé toutes choses à Alger, satisfait à toutes les créances du Consul, sauf celles dont les Turcs avaient reconnu l'injustice, et délivré à M. Barreau une décharge par écrit, M. Le Vacher rentra en France, emmenant plus de soixante-dix esclaves, qu'il put racheter, au moins en partie, avec le surplus de la somme que M. Alméras lui avait remise.

Ce fut le 17 juillet 1662 que M. Hughier fut substitué à M. Philippe Le Vacher pour le vicariat apostolique d'Alger, par un bref daté de ce jour.

De retour en France, M. Philippe Le Vacher fut envoyé dans la maison de Fontainebleau, dont la Congrégation avait pris possession le 28 novembre 1661. En actions de grâces de la naissance du Dauphin et de la paix générale qui venait d'être conclue, Louis XIV avait fait ériger par Mgr l'archevêque de Sens le bourg de Fontainebleau en cure qu'il avait unie à la Congrégation de la Mission, à la charge, par le Supérieur général, d'y entretenir dix Missionnaires pour desservir la cure et le château, faire des missions dans les lieux circonvoisins et instruire la jeunesse. Le Supérieur des Missionnaires, avec deux ou trois de ses confrères, était spécialement chargé de l'administration des sacrements et du service de la cure, pendant que les autres étaient appliqués aux autres fonctions spécifiées dans l'acte de fondation. M. Philippe Le Vacher paraît avoir été destiné à évangéliser les pauvres gens des champs. Il se livra à ce travail tant que les forces lui permirent de se consacrer à ce genre de ministère ; son nom figure rarement dans les actes de baptême de la paroisse, et seulement à

de très longs intervalles. Le premier acte signé de sa main est du 20 octobre 1664, et le dernier du 6 février 1667. Il termina sa carrière apostolique le 5 août 1679, l'âge de 59 ans, après avoir reçu les sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et [606] d'Extrême-Onction. Il fut inhumé, le 6 du dit mois, dans le chœur de l'église, du côté de l'épître, entre le balustre et la porte de la sacristie, en présence de toute la communauté, - *Mémoires de la Congr. de la Mission ; Algérie.*

M. JEAN LE VACHER PRÊTRE, VICAIRE APOSTOLIQUE DE TUNIS ET D'ALGER

ALGER. 29 JUILLET 1683.

I.— NAISSANCE.

Environ un mois après la nomination de saint Vincent de Paul à la charge d'aumônier royal de toutes les galères de France (8 février 1619), venait au monde un enfant que la Providence lui réservait pour la réalisation de ses vues charitables envers les galériens et les pauvres esclaves de Barbarie. Cet enfant était Jean Le Vacher ; il naquit à Écouen, village du diocèse de Paris. Son père, Philippe Le Vacher, et sa mère, Catherine Butefer, eurent sept enfants de leur mariage, quatre garçons et trois filles. Jean Le Vacher, dont nous résumons la vie, était l'aîné. Il entra dans la Congrégation de la Mission avec son frère puîné Philippe. Ses deux autres frères restèrent dans le monde, ainsi que deux de ses sœurs ; la troisième, à l'exemple de ses deux frères aînés, se consacra à Dieu. Elle entra, à Paris, chez les religieuses de la Visitation, dans le monastère Sainte-Marie, fondé par saint François de Sales et sainte Jeanne de Chantal, et dirigé par saint Vincent de Paul. Cette famille comptait au nombre de ses parents M. Duval, docteur et professeur de Sorbonne, qui était l'ami intime et le conseiller de saint Vincent de Paul.

II.— PREMIERES ANNEES.

Élevé chrétiennement par ses parents, Jean répondit aux soins qu'ils lui prodiguèrent par sa docilité et sa tendre piété. De bonne heure il fut placé chez un ecclésiastique [607] des environs de Rouen, qui, en l'initiant aux éléments de la langue latine, s'appliqua par-dessus tout à former son cœur à la vertu, et à lui donner une instruction solide sur notre sainte religion. Après quelques années d'étude, Jean rentra dans sa famille, dont il fit la joie et la consolation. Son père, charmé de ses bonnes qualités et de son aptitude aux sciences humaines, se laissa facilement persuader qu'un brillant avenir lui était réservé ; aussi, ne doutant pas que son mérite ne le fit bientôt remarquer, il se détermina à l'envoyer à Paris, le laissant libre de poursuivre ses études pour la carrière vers laquelle il se sentirait le plus d'inclination.

Dans cette capitale, où son frère Philippe l'avait déjà précédé pur se disposer à l'état ecclésiastique, il mena, au milieu des dangers qui l'environnaient de toute part, une conduite édifiante et en rapport avec l'éducation chrétienne qu'il avait reçue. Ses goûts ne semblaient pas le porter à se consacrer au service du Seigneur, et à suivre l'exemple de son frère. Philippe, en effet, afin de se mettre à même de mieux correspondre aux desseins du Très-Haut, était entré au collège des Bons-Enfants, et Jean allait souvent l'y visiter. Peut-être même une trop grande déférence pour les désirs connus de son père ainsi que sa timidité l'empêchaient-elles de manifester son attrait.

III.— VOCATION.

Les rares qualités dont il était doué et qui se faisaient jour malgré sa modestie, attirèrent sur Jean l'attention de bien des personnes et l'estime de tous ceux qui le connurent ; des partis avantageux lui furent même proposés. L'estimable jeune homme prêta l'oreille à ces propositions et fixa son choix ; les vœux du père allaient ainsi être accomplis, et le jour pour le contrat de mariage fut déterminé. Mais le Seigneur, qui se plaît à déjouer la sagesse humaine, et à faire servir à ses desseins les moyens qui semblent les plus opposés à leur accomplissement, l'attendait là pour lui manifester sa [608] volonté et l'appeler à une vocation plus sublime. Dans la détermination des conditions du contrat, un différend surgit entre les partis et le fit ajourner.

Cet incident, qui eût été assez indifférent pour bien d'autres, fut, pour Jean Le Vacher, l'occasion de réflexions sérieuses et même de graves inquiétudes sur sa vocation. Il alla en faire part à son frère, aux Bons-Enfants. Celui-ci, en homme prudent, ne voulut rien décider, ni donner un conseil sur un point aussi important que celui du choix d'un état de vie. D'ailleurs, il avait près de lui un homme que son expérience et sa sainteté mettaient plus à même de donner de sages avis sur une affaire aussi délicate : c'était saint Vincent de Paul.

Accueilli par saint Vincent avec sa bienveillance ordinaire, Jean lui expose ce qui venait de se passer, l'irrésolution dont son âme était travaillée depuis cet incident, et même les inquiétudes qui s'étaient manifestées sur sa première vocation. Après quelques moments de réflexion, saint Vincent, sans doute éclairé d'en haut, devina, sous cette frêle enveloppe, une âme d'apôtre, et lui dit, sans hésitation :

« Quittez le monde, et venez avec nous à Saint-Lazare, le Seigneur vous appelle à annoncer sa parole sainte. » Pour qui connaît saint Vincent, cette décision doit paraître bien surprenante ; car c'est la première, et peut-être l'unique fois, qu'il ait fait entendre un tel langage. Ce saint homme avait pour maxime de n'attirer personne ni directement, ni indirectement, dans ce qu'il nommait sa chétive Compagnie ; maxime qui est passée dans les traditions de la Mission, et qui a toujours été fidèlement observée.

IV.— COLLEGE DES BONS-ENFANTS. — ENTREE DANS LA CONGREGATION.

M. Jean Le Vacher ne différa pas à faire connaître cette décision à son frère, qui, de son côté, l'engagea fortement à marcher dans la voie dans laquelle le Seigneur voulait l'introduire. Jean, après avoir mis ordre à ses affaires, se [609] rendit donc au collège des Bons-Enfants, et il y passa trois ans à l'étude des sciences ecclésiastiques. M. Philippe Le Vacher se détermina également à entrer dans la Congrégation ; et ces deux frères, qui s'aimaient si tendrement, et qui étaient déjà si unis par les liens du sang, résolurent de s'unir plus étroitement encore par les liens de la parenté spirituelle le 5 octobre 1643, ils vinrent s'offrir à saint Vincent.

Leur offre généreuse fut acceptée, et ils commencèrent leur séminaire ou noviciat. Les deux frères passèrent avec beaucoup de piété et d'édification ce saint temps de retraite, qui était de deux ans, après lesquels ils furent admis à faire les vœux en 1646. M. Jean Le Vacher éprouva, par suite de son assiduité au travail, une maladie qui donna des inquiétudes, sans toutefois qu'elle se prolongeât beaucoup. Mais sa convalescence faillit lui devenir plus funeste que la maladie elle-même. Pour favoriser le rétablissement de la santé du malade, le médecin avait cru devoir lui ordonner des bains de rivière, et M. Jean Le Vacher fut envoyé à l'île Louvier, près de l'arsenal, lieu ordinaire où l'on prenait ces sortes de bains. Or, il arriva qu'ayant eu l'imprudence, ne sachant pas nager, de s'avancer trop avant dans la rivière, il perdit l'équilibre, fut entraîné et emporté par le courant jusqu'au pont Marie. Là, notre infortuné baigneur aurait été perdu sans ressource, si de prompts secours ne lui eussent été prodigués. Lorsqu'il fut retiré de l'eau, il était sans connaissance ; un moment on le crut mort. Cependant, il reprit peu à peu ses sens, et cet accident n'eut pas les suites fâcheuses qu'on avait lieu d'appréhender.

Ce fut en 1647, quatre ans après son entrée à Saint-Lazare, que ce digne fils de saint Vincent fut promu au sacerdoce.

La vie sainte et régulière de M. Le Vacher au séminaire et aux études, les grandes vertus qu'il avait constamment fait paraître, montrèrent qu'il possédait déjà à un haut degré l'esprit et les qualités d'un bon Missionnaire, de même [610] qu'elles justifèrent l'appel que saint Vincent avait fait de ce jeune disciple. Aussi le Supérieur de la Mission ne tardât-il pas à lui donner une preuve de sa confiance en l'envoyant dans une mission plus périlleuse et plus importante que ne semblaient le comporter l'âge et l'inexpérience d'un jeune prêtre.

V.— LES ESCLAVES CHRÉTIENS A TUNIS.

Après les courtes et rares apparitions que faisaient en Barbarie les religieux de la Trinité et de la Merci, pour racheter quelques esclaves avec le produit de leurs quêtes, les esclaves chrétiens pris en mer par les infidèles étaient dans l'abandon le plus complet, et privés de toute consolation. Trop souvent, dans leur désespoir, pour se soustraire aux maux qui les accablaient, ils abjuraient la religion chrétienne et embrassaient celle de Mahomet ; ou bien, ils se précipitaient dans toute sorte de désordres, cherchant, dans la satisfaction de leurs passions brutales, une espèce de dédommagement à la liberté dont ils étaient privés, lorsqu'ils ne mettaient pas fin à leurs jours de la manière la plus tragique. Ayant été lui-même témoin de tous ces désordres, et ayant éprouvé la dureté de la tyrannie que faisait subir aux pauvres captifs le caprice de ces maîtres inhumains, saint Vincent s'occupait depuis longtemps de secourir ces infortunés, et était en quête des moyens à prendre pour faire passer un prêtre dans ces contrées barbares. Ayant appris que les traités, conclus par la France avec la Porte, autorisaient le roi à entretenir un aumônier auprès des consuls, il obtint de M. Martin, qui gérait à cette époque le consulat de Tunis, de lui envoyer, en novembre 1645, M. Guérin, un de ses prêtres, avec le frère Francillon. À peine l'homme de Dieu eut-il apparu au milieu des malheureux esclaves, qu'il vit son dévouement béni et couronné d'un plein succès. Il n'y avait que deux ans qu'il s'appliquait au soulagement de leurs misères, et déjà il avait ramené la paix et le bonheur dans un grand nombre d'âmes, et allégé les [611] fers de bien des captifs, en procurant à ces infortunés la paix du cœur, en leur apprenant à sanctifier leurs peines, et en adoucissant, autant que ses moyens le lui permettaient, les privations auxquelles ils étaient soumis.

Mais ce bon Missionnaire, malgré son zèle et son dévouement, avait trop d'âmes à consoler, trop de misères à soulager, pour pouvoir y suffire seul, et pour répondre aux voix qui l'appelaient de tous côtés. Dans cette extrémité, il pria saint Vincent de lui envoyer un second Missionnaire pour l'aider à recueillir l'abondante moisson qui lui était confiée et qui allait toujours croissant. Le saint fondateur de la Mission accéda sans peine à sa demande ; et, sachant qu'il fallait dans ces contrées des ouvriers prudents, dévoués, et surtout vertueux, ses yeux se portèrent sur M. Jean Le Vacher.

VI.— M. LE VACHER EST ENVOYÉ A TUNIS.

Nous ne devons pas omettre ici une circonstance remarquable qui eut lieu à sa sortie de Saint-Lazare, circonstance qui peut être regardée comme un signe visible que le Seigneur avait agréé la vocation de M. Le Vacher et son pieux dévouement. Le 18 août 1647, M. Le Vacher, accompagné de saint Vincent, allait franchir le seuil de la maison de Saint-Lazare, lorsque, tout à coup, ils furent arrêtés par une visite aussi agréable qu'inattendue. C'était le Nonce du Pape qui venait voir saint Vincent. Celui-ci fut heureux de cette rencontre du prélat, et après l'avoir salué, il lui dit, avec sa simplicité ordinaire : « Monseigneur, vous venez fort à propos pour donner votre bénédiction à ce bon prêtre, qui part pour la mission de Tunis. » Le Nonce, considérant M. Le Vacher, fut surpris de le voir, encore si jeune, destiné à une mission

qui demandait des ouvriers expérimentés et consommés en vertus. Se tournant alors vers saint Vincent, il lui dit «Quoi, cet enfant? — Monseigneur, lui répondit saint Vincent, il a la vocation pour cela.» Enfin, [612] le Nonce, après quelques paroles de félicitation et d'encouragement, donna sa bénédiction au jeune Missionnaire, qui se mit en route pour Marseille.

Arrivé dans cette ville, où la Congrégation avait une maison, M. Le Vacher tomba malade. Après quelques semaines, M. Chrétien, supérieur de la maison, ne remarquant pas d'amélioration, manda à saint Vincent que cette indisposition ne permettait pas au malade de continuer son voyage ; il ne put non plus lui taire la jeunesse du Missionnaire pour un poste tel que celui de la Barbarie. Mais saint Vincent fit peu de cas des réflexions qui lui étaient transmises, et persista à vouloir que M. Le Vacher passât en Afrique sans plus tarder, et il répondit au Supérieur de la maison de Marseille, en lui enjoignant de faire partir au plus tôt M. Le Vacher pour Tunis : «Si votre malade est faible, au point de ne pouvoir se rendre à pied au vaisseau, il faut l'y porter ; et quand il aura fait quelque chemin sur l'eau, s'il ne peut supporter la mer, qu'on le jette dedans.» Cette réponse a lieu de surprendre de la part d'un saint aussi bienveillant que le fondateur de la Mission à l'égard de ses enfants, et aussi compatissant pour leurs infirmités ; mais il voulait apprendre à ce Missionnaire qu'il devait s'abstenir de juger la conduite du prochain, surtout de ses supérieurs, et se borner à exécuter les ordres qu'il en recevait. Saint Vincent écrivit aussi à M. Le Vacher, mais sur un ton plus radouci ; il l'engageait seulement à faire son possible pour hâter son départ, et à ne se mettre à la mer que lorsque ses forces le lui permettraient. Celui-ci, comprenant assez les intentions de son vénéré Père, profita de la première occasion qui se présenta, malgré le délabrement de sa santé. À peine eut-il fait vingt ou trente lieues sur mer, qu'il commença à se mieux porter, et il aborda à Tunis, le 22 novembre 1647, en assez bonne santé. [613]

VII. — TRAVAUX APOSTOLIQUES EN TUNISIE.— MALADIES.

Les deux missionnaires, selon la mesure de leurs forces, rivalisèrent de zèle et de dévouement. À cette époque, la peste faisait les plus grands ravages parmi les Turcs et les esclaves chrétiens. L'occasion ne pouvait être plus belle pour M. Le Vacher pour inaugurer son ministère apostolique. M. Guérin avait soin de modérer le zèle et la charité de son confrère, mais lui-même ne se ménageait, ni la nuit, ni le jour. Tant de fatigues amenèrent une sérieuse indisposition, qui n'eut pas cependant les suites qu'on avait lieu d'en redouter ; quelques jours après, il put, en effet, reprendre l'exercice de son ministère de consolation auprès des malades, quoique ses forces premières ne fussent pas entièrement revenues.

Avec une santé frêle et délicate, M. le Vacher ne négligea rien pour que les malades des bagnes et ceux qui se trouvaient dans les maisons particulières n'eussent pas à souffrir de l'indisposition de son confrère, et, en peu de temps, il avait acquis la confiance et l'admiration de tous. «Les pauvres esclaves, racontait saint Vincent, étaient en joie quand il allait visiter les galères. Ils se précipitaient vers lui, le saisissaient par ses vêtements, en sorte qu'il avait peine à se frayer un passage.»

Tous ces travaux accomplis du matin jusqu'au soir, sans trêve ni repos, l'air corrompu qu'il respirait sans cesse, le changement apporté dans sa manière de vivre affaiblirent non pas le zèle, mais les forces du jeune Missionnaire, au point qu'on pût croire un instant que l'heure était arrivée pour lui d'aller recevoir dans le ciel la récompense de sa charité. Mais les supplications de ceux qu'il avait sanctifiés et rendus à la vie de la grâce, les prières des infortunés qu'il avait introduits, au sein de la gloire, firent une sainte violence au Seigneur, et la contagion l'épargna ; au bout de quelques jours, il put reprendre ses travaux charitables. Cette guérison fut d'autant plus agréable [614] à M. Guérin, que la crainte de le perdre lui avait été des plus sensibles. Mais la joie de M. Guérin ne fut pas de longue durée. M. Le Vacher, à peine entré en convalescence, et ne prenant conseil que de son zèle, se remit au

travail avec une nouvelle ardeur, voulant compenser en quelque sorte à l'égard des malades les soins que sa maladie l'avait empêché de leur rendre.

Dès le 27 avril 1648, il fut obligé de s'arrêter, la peste le saisit à la suite de visites assidues faites, durant plusieurs mois, à quelques chrétiens atteints du mal contagieux.

M. Le Vacher fut bientôt réduit à une telle extrémité qu'on le tint pour mort ; M. Guérin, profitant du départ d'une barque pour Marseille, transmit à saint Vincent la nouvelle du décès de son confrère, et donna ses soins à la cérémonie des funérailles, laissant auprès de lui le frère Francillon. Celui-ci, plongé dans les larmes et les regrets, ne pouvait détacher ses regards du cher missionnaire, et une voix intérieure lui disait sans cesse qu'il n'était pas mort. Pressé par ce sentiment, avant de le mettre dans la bière, il voulut s'assurer de nouveau du décès de M. Le Vacher, il s'approche de lui et, à l'aide du manche d'une cuillère d'argent, il essaye de lui desserrer les dents. Pendant qu'il était occupé à cette opération, un signe de vie se manifeste tout à coup. À cette vue, le bon frère sent son cœur battre de crainte et d'espérance, il court chercher une liqueur spécifique et la fait prendre au malade qui commence peu à peu à reprendre ses sens. Cette heureuse résurrection changea la tristesse des spectateurs en une joie indicible. Il est plus aisé, en effet, de comprendre que d'exprimer le bonheur qu'éprouvèrent M. Guérin et le frère Francillon de voir revivre le confrère qu'ils croyaient déjà avoir perdu sans ressource.

VIII. — MORT DE M. GUÉRIN. — VISITES AUX ESCLAVES.

Rendu à la vie, M. Le Vacher ne reprit ses forces que [615] lentement, mais peu de jours après, le bon frère lui-même est frappé d'une double peste. M. Guérin obligé de se multiplier au service des pestiférés, et de ses deux confrères, n'ayant, dans un temps où la guerre interrompait le commerce, où la famine s'ajoutait à la peste, que de mauvais et maigres aliments pour se soutenir, tomba malade à son tour du mal contagieux. Nous avons déjà vu comment le frère Francillon aux prises avec la maladie se dévoua pour soigner les deux prêtres ; mais il ne put sauver que M. Le Vacher. La maladie de M. Guérin fit toujours des progrès et une mort précieuse devant Dieu ne tarda pas à couronner ses charitables travaux, le 13 mai 1648.

M. Le Vacher dut donc à son tour, mais malheureusement avec plus de fondement, apprendre à saint Vincent le décès de M. Guérin. Toutefois, se trouvant encore trop faible pour écrire, il fut obligé de se servir d'une main étrangère pour lui annoncer cette triste nouvelle ; il ne fit que signer la lettre, et encore d'une manière si peu lisible, qu'il était facile d'apprécier l'état de faiblesse où il se trouvait. Cette lettre parvint à saint Vincent peu de jours après celle expédiée par M. Guérin. Ces deux missives le jetèrent dans une anxiété extrême, et il ne savait que penser de ces étranges nouvelles, n'ayant pas été prévenu de la maladie de M. Guérin. Ce qui augmentait sa peine, c'était de voir la manière dont était signée la lettre du jeune Missionnaire dont il ne reconnaissait pas l'écriture. Les inquiétudes et les embarras que lui causaient ces lettres, affirmant et contredisant tour à tour ce qu'elles contenaient, durèrent jusqu'à ce qu'il eût reçu de M. Le Vacher une lettre contenant des détails plus précis dès que celui-ci fut à même d'écrire de sa propre main.

Au mois de juin de cette année 1648, le Missionnaire se rendit à Bizerte. On y armait deux galères pour la course, et il prépara les chrétiens qui devaient faire partie de l'expédition à la réception des sacrements. « Avant notre séparation [616] manda-t-il à son vénéré supérieur, je fis un petit festin à plus de cinq cents esclaves chrétiens qui les montaient ; j'achetai deux bœufs, que je leur distribuai, avec cinq cents et tant de pains ; et de plus, je fis mettre en chaque galère un quintal de biscuit blanc, pour être départi à ceux d'entre eux qui tomberaient malades pendant le voyage.

«De là, j'allai visiter les esclaves de Sidy-Regeppe. Je les trouvai sans chaînes, en quoi je reconnus que leur patron m'avait tenu parole ; parce que la dernière fois que je l'avais vu, il m'avait promis de les décharger de ces fers insupportables.

IX. — LE CONSULAT DE TUNIS.

Ce fut dans le cours de ces occupations à Bizerte, au commencement de juillet 1648, que M. Martin, consul, se trouvant indisposé, lui envoya par son truchement l'ordre de venir le trouver. Comprenant l'importance d'un remplaçant capable, intègre et dévoué, M. Martin de Lange proposa à M. Le Vacher d'accepter son emploi, en cas que le Seigneur disposât de lui et jusqu'à ce qu'il plut au roi de lui désigner un successeur ; le Missionnaire s'excusa. Mais le consul étant mort peu après, le bey chargea M. Le Vacher d'exercer les fonctions du consulat.

Chargé seul déjà du salut de cinq ou six mille esclaves, et, dans ce temps de peste et de famine, d'une partie de leur subsistance matérielle, M. Le Vacher craignit de ne pouvoir soutenir ce surcroît de fardeau. C'est pourquoi il pria saint Vincent de faire ce qu'il pourrait pour l'en délivrer. Le consulat était alors une charge qu'on pouvait acheter comme les offices de judicature, et qui payait redevance à l'État, au lieu d'en rien recevoir. Comme on en pouvait exercer le pouvoir sans contrôle, il requérait une grande probité ; d'autre part, et bien que ce fût une fonction purement séculière, il touchait par plusieurs de ses devoirs, aux intérêts de Dieu. C'est pourquoi la duchesse d'Aiguillon qui, [617] deux ans auparavant, avait acheté le consulat d'Alger, et qui savait tout le bien fait déjà par M. Philippe Le Vacher, fit l'acquisition de celui de Tunis, qu'elle offrit, avec la permission du roi, à la Congrégation de la Mission, priant saint Vincent de nommer lui-même à ce poste.

Le Supérieur général de la Mission, malgré son éloignement pour les affaires temporelles, accepta ce consulat, ne l'envisageant que comme un moyen très efficace d'avancer le bien de la religion et de procurer la sanctification des esclaves. En effet, des consuls, choisis par lui, n'ayant d'autre intérêt que le service de Dieu et du prochain, qu'une même intention avec ses prêtres, pouvaient être infiniment utiles à l'œuvre de cette mission. Tous, prêtres et consuls, devaient vivre ensemble comme des frères, mettre tout en commun, revenus du consulat et aumônes envoyées de France, et, après avoir prélevé leur modeste entretien, consacrer tout le reste à l'assistance corporelle et spirituelle des pauvres chrétiens captifs, et à la délivrance de ceux qui, faute de quelques piastres, n'avaient plus à choisir qu'entre un perpétuel esclavage et l'apostasie. La nécessité était d'autant plus pressante, que déjà ce malheur était arrivé bien des fois, depuis l'année 1644, où les Trinitaires et les Mathurins avaient interrompu leurs rédemptions.

X. — M. LE VACHER CONSUL. — SON EMPRISONNEMENT.

Saint Vincent consentit donc à désigner, pour le consulat de Tunis, comme il le faisait pour celui d'Alger, les personnes les plus propres à son dessein, et il fit donner les provisions de celui de Tunis à M. Hughier. Malgré ses éminentes qualités, celui-ci ne put se faire agréer comme consul auprès des Turcs, qui voulurent conserver M. Le Vacher et mirent M. Hughier à la chaîne ; son confrère dut donner onze cents livres pour obtenir sa liberté. Après être resté quelque temps à Tunis pour soulager le Missionnaire en sa charge, M. Hughier revint en France et repassa plus tard [618] en Barbarie. M. Le Vacher dut donc reprendre et mener de front les doubles fonctions de consul et de missionnaire ; ce qu'il fit jusqu'en 1653.

Dans le temps que M. Le Vacher était seul à Tunis, il arriva à trois ou quatre lieues de cette ville une barque d'esclaves nouvellement pris. Il crut qu'il était de son devoir de les visiter pour leur fournir les secours que leur état pouvait réclamer et leur prodiguer les consolations dont ils avaient besoin ; mais, craignant d'éprouver du retard ou un refus, il négligea de se munir de l'autorisation du bey pour sortir de la ville. Celui-ci n'eut pas plutôt appris le départ du Missionnaire qu'il le fit arrêter et mettre en prison ; peu de jours après, le bey fut gravement malade et enfla considérablement par tout le corps. Or, s'entretenant

pendant sa maladie de l'arrestation de M. Le Vacher, avec un de ceux qui l'approchaient, celui-ci qui avait, quoique musulman, une haute idée de la vertu du Missionnaire et de la droiture de ses intentions, lui représenta qu'il n'était sorti que pour porter du secours à des malheureux ; le bey, se laissant toucher par ces considérations, ordonna sa mise en liberté et lui fit remettre un don d'une grande valeur. Le Missionnaire, tout en témoignant sa reconnaissance pour la bienveillance du bey, s'excusa d'accepter le présent. Le bey, informé de cet acte de désintéressement, en fut singulièrement frappé et conçut une grande vénération pour le serviteur de Dieu. Mais ce qu'il y eut de bien remarquable, ce fut le soulagement subit qu'éprouva le bey, dans sa maladie ; car, à peine eut-il ordonné de ne plus tenir le Missionnaire en prison qu'il sentit ses douleurs se calmer, et l'enflure diminuer au point que le lendemain il put se promener dans son jardin. Cette amélioration dans sa santé le frappa tellement qu'il en rapporta l'effet à M. Le Vacher. Il l'envoya chercher et lui dit qu'il lui accordait désormais d'aller, en toute liberté et sans avoir besoin de lui demander aucune permission, partout où bon lui semblerait [619] et sans s'inquiéter de rien ; il se déclara son ami sincère, ajoutant que, sil avait besoin d'escorte, il lui en fournirait de sa garde.

Les promesses du bey ne furent pas vaines car peu de temps après, une nouvelle galère chargée d'esclaves étant arrivée près de Tunis, M. Le Vacher put avec toute facilité aller secourir ces malheureux et exercer parmi eux le zèle de sa compatissante charité, sans que personne apportât le moindre obstacle à l'accomplissement de son œuvre.

XI. — IL EST DECHARGE DU CONSULAT.

M. Jean Le Vacher aurait voulu passer ses journées entières dans les bagnes, et aller consoler dans les maisons des particuliers les esclaves à qui sa présence pouvait être utile, pour les affermir dans la foi, leur apprendre à sanctifier leurs tribulations, et les encourager dans les luttes que beaucoup avaient à soutenir contre des maîtres cruels. Il aurait voulu aussi multiplier ses excursions dans les maceries pour instruire les esclaves et leur procurer plus fréquemment la faveur de participer aux saints mystères. Il désirait ardemment pouvoir se trouver à l'arrivée comme au départ des barques corsaires, pour prodiguer les soins de l'âme et du corps aux infortunés qui les montaient, et prévenir ainsi un funeste désespoir. En un mot, son zèle le portait à se livrer tout entier à la mission de paix et de charité pour laquelle il avait été envoyé dans ces contrées barbares. Le consulat réclamait aussi ses soins et partageait ses journées, en même temps qu'il augmentait considérablement ses sollicitudes ; aussi, dans toutes ses lettres, en faisant le récit de ses occupations et des bénédictions dont le Seigneur accompagnait ses travaux, faisait-il de nouvelles instances auprès de son vénéré Père, pour qu'il lui envoyât un aide sur lequel il pût se décharger du soin des affaires temporelles. De son côté, saint Vincent, comprenant combien la gloire de Dieu était intéressée à ce qu'il [620] laissât le missionnaire livré exclusivement aux fonctions de sa sainte vocation, était en quête d'un sujet capable de gérer le consulat. Enfin il crut avoir trouvé l'homme qu'il cherchait, depuis bientôt quatre ans, dans la personne de M. Martin Husson, avocat au Parlement de Paris, qui résidait en ce moment dans ses terres à Montmirail.

Débarassé du soin du consulat, M. Le Vacher put dès lors consacrer tout son temps au salut des captifs, et ramener, avec toute la prudence exigée par les circonstances, les malheureux qui, pour se soustraire à leur dur esclavage, avaient abjuré leur religion. Les travaux du Missionnaire furent couronnés de tant de succès que le bey, à cette nouvelle, fut outré de colère et manda M. Le Vacher. À peine le Missionnaire fut-il arrivé en sa présence, que le barbare lui dit sans autre préambule : «Sors de la ville, et n'y remets jamais les pieds ; car j'ai appris que, par tes artifices, tu empêches les chrétiens qui pensent à changer de religion de se faire Turcs et d'embrasser la loi de Mahomet.»

XII.— NOUVEAUX TRAVAUX APOSTOLIQUES.

M. Le Vacher obéit et partit immédiatement, accompagné d'un garde et d'un truchement, pour Bizerte. Deux barques chargées d'esclaves l'y avaient précédé depuis peu de jours, et la Providence s'était évidemment servie du bey de Tunis pour l'envoyer au secours de ces malheureux. Il obtint de leur maître qu'ils fussent déchaînés.

Le zèle de M. Le Vacher, à Bizerte, ne fut pas inactif. Il donna aux esclaves des cinq bagnes de cette ville tous les soins qui dépendaient de lui. «J'en trouvai, écrivait-il à son vénéré Père, quarante enfermés dans une étable si petite et si étroite qu'à peine s'y pouvaient-ils remuer. Ils n'y recevaient l'air que par un soupirail fermé d'une grille de fer, qui est sur le haut de la voûte. Tous sont enchaînés deux à deux et perpétuellement enfermés, et néanmoins ils travaillent à moudre du blé dans un petit moulin à bras, [621] avec obligation d'en moudre chaque jour une certaine quantité réglée, qui surpasse leurs forces. Certes, ces pauvres gens sont vraiment nourris du pain de douleur, et ils peuvent bien dire qu'ils le mangent à la sueur de leur corps dans ce lieu échauffé et avec un travail excessif.»

De retour à Tunis, M. Le Vacher reprit ses travaux charitables dans la ville et ses courses apostoliques dans les environs ; mais de nouvelles difficultés, d'autres persécutions l'y attendaient. S'étant opposé à l'introduction de marchandises d'Europe dont l'exportation dans les pays infidèles était défendue par les canons de l'Église et par les lois civiles, il fut chassé de nouveau de la ville. Mais, sur les représentations qu'on fit au bey que le Roi de France pourrait bien lui demander raison de ce traitement infligé injustement à un de ses sujets, il lui permit de rentrer. Les esclaves chrétiens, apprenant son retour, se portèrent en foule à sa rencontre avec un empressement indicible. Ces pauvres gens, en le revoyant, ne savaient que faire pour lui témoigner leur joie ; ils l'appelaient leur père, leur sauveur.

Tant d'actes de charité évangélique et ce dévouement si absolu à procurer le soulagement spirituel et corporel des esclaves, excitaient l'admiration des Turcs. M. Le Vacher n'en connut pas moins cependant le mauvais vouloir du bey.

XIII. — AVANIES SUSCITEES A M. LE VACHER. - RENVOI DE M. HUSSON.

Le bey avait besoin pour ses vaisseaux de toile à voile ; et, comme il ne s'en fabriquait guère qu'en France, il voulut que le Consul se chargeât de lui en faire venir. M. Husson, qui savait qu'il était défendu par les lois de l'Église et de l'État de faire commerce de cette marchandise avec les infidèles, refusa la commission. Le bey, alors, s'adressa à un marchand de Marseille qui ne fut pas si scrupuleux et promit au bey tout ce qu'il voulut. Le Consul, ayant appris cela, alla trouver le marchand pour lui représenter qu'il agissait contre sa conscience et contre les lois du [622] royaume, que par conséquent il offensait Dieu et s'exposait à être sévèrement puni ; mais, malgré ces remontrances, le marchand ne voulut pas se désister de son dessein. Alors le Consul se vit obligé de dresser un procès-verbal de cette affaire et de l'envoyer au Roi, qui de, suite fit donner ordre aux officiers des ports de Provence et du Languedoc de veiller soigneusement à ce qu'on ne chargeât aucune marchandise de contrebande pour la Barbarie.

Le bey ne voyant point arriver de *cotonine*, se douta qu'on avait traversé ses desseins ; aussitôt il s'en prit à M. Le Vacher, et, l'ayant fait appeler, il lui causa une criante avanie. Ne sachant comment le punir, «Je veux, lui dit-il, que tu me payes 275 piastres que me doit le chevalier de la Ferrière ; car tu es d'une religion qui rend les biens et les maux communs, et pour cette raison je m'en veux prendre à toi.» À cela M. Le Vacher répondit que les chrétiens n'étaient pas obligés de payer les dettes les uns des autres. D'ailleurs, n'étant qu'un pauvre marabout des chrétiens et ayant à peine le moyen de vivre, il ne pouvait payer les dettes que pouvaient faire un chevalier de Malte et un capitaine de navire. «Dis ce que tu voudras, lui répartit le bey ; mais je veux être payé» ; et à cela il ajoutait des menaces, en cas de refus ; enfin il le contraignit de solder cette somme.

Mais ce n'était là que le commencement de sa vengeance brutale et de l'aigreur de son ressentiment. Il épia l'occasion de se venger plus directement du Consul ; elle se présenta bientôt. Les vaisseaux du grand-duc de Toscane s'emparèrent d'un vaisseau tunisien monté par treize Turcs et les emmenèrent à Livourne. C'en fut assez pour s'en prendre à M. Husson. «Il faut, lui dit-il, que tu t'obliges à me faire rendre mes sujets. — À la bonne heure, s'ils étaient en France, répond M. Husson ; mais un «consul français n'a rien à prescrire au duc de Toscane.»

Quelque bonne que fût cette raison, elle ne pouvait rien [623] sur la passion irritée du bey, d'autant moins qu'il se sentait appuyé par les Anglais et même par les nationaux du Consul. Sans autre forme de procès, le bey chassa ignominieusement M. Husson de Tunis, en avril 1657-

XIV. — M. LE VACHER REPREND LE CONSULAT.

Avant son départ, le Consul remit les sceaux à M. Le Vacher. Celui-ci les refusa d'abord, s'attendant à être chassé lui-même ; mais le bey n'en voulait pour le moment qu'à M. Husson, et, sollicité d'ailleurs par les marchands, il l'investit du consulat jusqu'à ce qu'il plût à Louis XIV de lui donner un successeur. Louis XIV voulait avant tout une réparation. Il écrivit au Grand-Seigneur pour se plaindre de l'injure que le bey de Tunis lui avait faite dans la personne de son consul. Les négociations traînèrent en longueur et n'aboutirent pas. M. Le Vacher garda ainsi le consulat dix ans, et à sa charge de Missionnaire il dut ajouter celle de Consul à Tunis. La première eut pourtant suffi pour l'accabler ; car, depuis quelques années, elle s'était considérablement accrue.

XV. — VICAIRE APOSTOLIQUE.

En 1651 ou 1652, il avait été nommé Vicaire apostolique à Tunis. En cette qualité, il approuvait tous les prêtres de cette ville, libres ou esclaves, pendant que son frère Philippe exerçait les mêmes droits à Alger ; il donnait aux simples fidèles toutes les permissions, toutes les dispenses de mariage ou autres, toutes les absolutions réservées ; il avait droit et devoir d'inspection et de visite quasi épiscopale dans toute l'étendue de sa juridiction, et il pouvait même y conférer le sacrement de confirmation ; il était le curé ou propre prêtre de tous les catholiques et le supérieur particulier de la maison des Missionnaires.

XVI. — APOSTOLAT ENVERS LES PRETRES ET LES RELIGIEUX CAPTIFS.

Sa première attention se porta sur les prêtres et religieux [624] esclaves. Il en retira quelques-uns chez lui, sous sa responsabilité, et il leur fournissait le vêtement et le vivre ; quand il ne pouvait en supporter les charges, au moins pour les exempter de leurs rudes et vils travaux, il payait à leurs patrons la lune, c'est-à-dire la taxe mensuelle, et les approuvait pour le service des bagnes. Les laïcs esclaves l'aidaient eux-mêmes à payer cette contribution, afin d'honorer les ministres de Dieu, et de leur rendre la liberté de la prière et de leurs fonctions spirituelles. Mais hélas ! cette liberté les conduisit souvent au désordre et au scandale. Plus libres, en effet, au sein de l'esclavage que sous les yeux de leurs supérieurs religieux ou ecclésiastiques, ils tombaient dans un libertinage tel, que les chrétiens en étaient découragés, que plusieurs même en perdirent la foi et passèrent à l'islamisme. D'un autre côté, les Turcs triomphaient de ces désordres, lorsqu'ils n'étaient pas obligés de remettre à la chaîne tel malheureux prêtre dont le débordement les effrayait eux-mêmes.

Il était temps d'arrêter une telle licence, odieuse partout, fatale à la foi sur cette terre musulmane, et ce fut un des plus importants services que M. J. Le Vacher et ses successeurs rendirent à la religion dans ces contrées ; en cela ils n'avaient qu'à suivre les sages instructions de saint Vincent.

L'exemple des vertus apostoliques de M. Jean Le Vacher fut d'abord pour ces prêtres et religieux coupables une prédication qui les disposa favorablement ; puis il entra en relation

directe avec eux, leur parla avec la force et l'onction qu'il avait apprises de saint Vincent, fit de sages ordonnances qu'il publia au nom et par l'autorité du Saint-Siège, usa même quelquefois contre les plus obstinés, mais avec discrétion et prudence, des censures ecclésiastiques, et par ce sage tempérament de sévérité et de douceur, il réussit à établir parmi eux la sainte discipline. Les ministres de Dieu ne furent plus pour les infidèles une occasion de blasphémer [625] son saint nom, ni pour les chrétiens une pierre de scandale.

XVII. — APOSTOLAT DES *MACERIES*.

Pour connaître le mal et les besoins les plus pressants, il visitait les bagnes, parcourait les maceries ou fermes de campagne : celles de la Cantara, de la Courombaille, de la Tabourne, de la Gaudienne ou des Sept-Ruisseaux, de la Morlochia, et bien d'autres le voyaient tour à tour. Des distances de dix et douze lieues à franchir à pied, dans un désert aride, des montagnes qui ne semblaient accessibles qu'aux lions, et sur lesquelles ces fermes étaient quelquefois perchées comme des nids d'aigles, un soleil brûlant, rien n'effrayait ni n'arrêtait son zèle et son intrépidité. Quel besoin, en effet, n'avaient pas de son secours des malheureux qui, exclus la plupart pour toute leur vie du commerce des villes, étaient privés depuis quinze ou vingt ans des divins mystères, et quelquefois, loin de toute prédication et de tout culte, avaient perdu jusqu'au sens religieux ! Avec quelque argent donné aux patrons ou aux gardiens des esclaves, il achetait la permission de les réunir, de les instruire, de les consoler, de les ramener à la foi ou de les y confirmer. La mission finie, il ornait le plus décentement possible une de leurs étables, leur disait la sainte messe, les communiait, employait ce qui lui restait d'argent à l'agape finale et à des aumônes faites aux plus nécessiteux ; puis tous s'embrassaient, et s'ils ne devaient plus se revoir, ils se donnaient rendez-vous au ciel.

En certaines occasions, on ne comprend pas qu'il ait pu suffire à la tâche. Une peste ayant enlevé tous les prêtres esclaves, il se multiplia pour dire le dimanche autant de messes qu'il y avait de bagnes, confessa les esclaves et les marchands effrayés, en sorte que de minuit à une heure de l'après-midi il fut toujours à l'autel ou au confessionnal.

C'est lui qui établit l'usage si touchant de réunir dans la maison consulaire deux fois l'année, à Noël et à Pâques, [626] dans un repas pris en commun, tous les Français esclaves. Ces jours-là, du moins, ces infortunés oublièrent leur triste condition sur une terre étrangère.

Dans quelques circonstances, il s'employa efficacement pour l'échange des esclaves contre des Maures détenus en France. Nous nous bornerons au fait suivant. Un pilote de Provence ayant pris sur mer quelques Turcs, les conduisit à Marseille, où ils furent enfermés dans les bagnes. Parmi eux se trouvait un domestique du bey de Tunis, auquel son maître tenait beaucoup. Le bey, témoin de l'ascendant que M. Le Vacher avait su acquérir sur tous ceux qui avaient affaire à lui, ne douta pas que, s'il s'employait pour la délivrance de son domestique, la liberté ne lui fût rendue. Il appela le Missionnaire, et le pria d'interposer ses bons offices, lui promettant en échange plusieurs jeunes esclaves chrétiens. Une proposition plus agréable ne pouvait être faite à ce digne prêtre, et il promit au bey de lui faire ramener celui qu'il réclamait. Sans plus tarder, il en écrivit à M. Alméras, alors supérieur général de la Congrégation, qui, heureux de seconder la charité de son digne enfant, transmit au supérieur de Marseille l'avis d'acheter un autre esclave, qui pût être substitué sur les galères de France au domestique du bey. M. Le Vacher, en rendant au bey son serviteur, obtint en compensation plusieurs jeunes garçons appartenant presque tous à des familles très estimables.

Les enfants des deux sexes, comme plus exposés à être pervertis par les promesses, les sollicitations, les mauvais traitements des Turcs, furent constamment l'objet d'une sollicitude spéciale de sa part ; il s'employait avec un zèle apostolique à leur prompte délivrance, en sollicitant le rachat auprès de leurs parents, et en leur appliquant les aumônes qu'il recevait de France, ainsi qu'une grande partie de tout ce qui était à sa disposition.

Un autre objet de sa sollicitude, à Tunis et surtout dans [627] ses excursions, était le baptême des enfants en danger de mort ; à cet effet il avait coutume de porter toujours sur lui une petite bouteille remplie d'eau.

Vicaire apostolique et Missionnaire, M. Le Vacher n'oubliait pas qu'il se devait à tous les esclaves chrétiens, sans distinction de rang et de fortune. Cependant, bien que les embrassant tous dans sa charité, il savait concilier son devoir avec les égards que méritent certaines infortunes exceptionnelles ; de là, les attentions et les procédés dont il usa à l'égard de plusieurs nobles captifs, entre autres vis-à-vis de MM. de Tonnerre, de Romilly, de Coulombières, de Ranzé, de Martin et autres gentilshommes français, chevaliers de Malte, au nombre de sept, surpris par des corsaires, à leur retour dans l'île de Malte d'un voyage qu'ils venaient de faire.

XVIII. — AUMONES ET BONNES ŒUVRES.

On ne s'explique pas comment M. Le Vacher, avec les faibles secours qu'il recevait de France (1 500 fr.) et le peu de revenus que lui procurait le consulat (2 000 à 3 000 livres), pouvait suffire à ses bonnes œuvres et aux charges inhérentes à sa position. Il ne sera pas inutile d'en rappeler les principales ici : aumônes individuelles et collectives aux esclaves ; rachat fréquent de captifs, ou complément de leur rançon ; avances faites pour leur libération sur promesses d'un remboursement, non effectué assez fréquemment ; frais de voyages entrepris dans l'intérêt spirituel des captifs ; présents à leurs patrons pour avoir un libre accès auprès de ces infortunés ; avanies sous toutes les formes éprouvées de la part des Turcs, et du gouvernement du pays ; gratifications en argent ou en nature, offertes pour obtenir la protection de ses commettants et leur faire rendre la justice qui leur était due ; présents obligés à l'entrée en charge des principaux membres du Divan ; frais de chancellerie, de représentation et de réceptions ; secours de [628] toute espèce délivrés aux prêtres et religieux captifs. Les dépenses de M. Le Vacher ne se bornèrent pas là. Apprenant la position fâcheuse où se trouvaient son frère Philippe et le frère Barreau, à Alger, il s'imposa le sacrifice de douze cents écus pour leur venir en aide. De là, la nécessité où il fut de recourir maintes fois à des bourses étrangères par des emprunts ; mais il eut la consolation, avant de quitter son poste, non seulement de faire face à toutes ses obligations par ses économies et par la sagesse qui présidait à toute sa conduite, mais encore de ramener en France plusieurs captifs rachetés à ses frais.

XIX. — TRAITE AVEC TUNIS. — DIFFICULTES. — PERTE DU CONSULAT.

La négociation ouverte par le sieur de Bricard au sujet des esclaves et interrompue par la mort d'Agi-Mohamed fut reprise, en 1665, sous son successeur Agi-Mustapha. Bien que le nouveau bey fût effrayé des succès du duc de Beaufort, qui venait de vaincre la flotte algérienne en vue de Tunis, les bases du traité éprouvèrent bien des difficultés, surtout au sujet de la délivrance des esclaves. M. Le Vacher servit de médiateur entre le bey et le duc de Beaufort.

Une note, trouvée dans nos archives, au sujet de ce traité, nous apprend que M. Jean Le Vacher «eut l'art à souffrir pendant cette négociation, à laquelle il travailla beaucoup, qu'il fut emprisonné et enchaîné, et miraculeusement délivré».

Ce fut dans le courant de cette négociation que le sieur Demollin, gentilhomme de la reine, chargé par la cour de France de porter la ratification du traité de paix, déclara à M. Le Vacher que, sur les ordres formels du ministre, il désignait pour le remplacer le sieur Durand. Le bon prêtre n'en continua pas moins, lisons-nous dans sa vie qui fut écrite peu après sa mort, d'avoir pour le représentant du roi toutes les marques de déférence qu'il lui témoignait auparavant. Il ne lui lit pas paraître le moindre [629] ressentiment, ni même le plus léger refroidissement ; au contraire, il l'assista de ses conseils avec respect et cordialité, lui disant avec affabilité et modestie ce qu'il devait faire et la manière de traiter avec les Turcs. Enfin,

par sa dextérité et son adresse, il le tira plusieurs fois de grands dangers. Ainsi fut enlevé à la Congrégation un consulat que Mme la duchesse d'Aiguillon lui avait acheté afin de procurer aux Missionnaires plus de moyens de secourir les pauvres esclaves chrétiens, sans que le prix en ait été jamais remboursé.

XX.— RETOUR EN FRANCE. — SAINT-LAZARE.

Avant de se rendre à Marseille où le rappelait le Supérieur général, M. Le Vacher, pour ne pas laisser sans secours spirituels les esclaves, objet de sa sollicitude constante, racheta deux capucins pour le service des bagnes⁹⁷ ; avec les aumônes dont il avait la libre disposition et avec l'argent qui lui appartenait, il délivra aussi quantité d'esclaves, hommes et enfants, qu'il conduisit en France, comme nous le lisons dans la relation de M. Dupuich, supérieur de la maison de Marseille. Il laissa encore quelques secours aux esclaves des bagnes et à quelques personnes qu'il savait dans la détresse. Nous ne connaissons pas le jour de son départ de Tunis : nous savons seulement qu'il ne tarda pas à se conformer aux ordres de M. Alméras et qu'il arriva à Marseille le 6 août 1666. Mais on comprend mieux qu'on ne saurait le dire ce qu'il en coûta à son cœur de se séparer de ses chers maîtres qu'il chérissait si tendrement, et auxquels il avait prodigué, pendant près de vingt ans, les soins les plus assidus, au milieu des plus rudes [630] épreuves, sans cesse renaissantes. Ces chers captifs, qui avaient si bien apprécié sa tendre compassion et ressenti les effets de sa charité, furent inconsolables de son départ. Ils adressèrent au Seigneur les prières les plus ferventes pour le prompt retour de leur père, comme ils l'avaient fait lorsqu'ils avaient été menacés de le voir enlevé par la peste ; cette fois, leur bienfaiteur, leur ami, leur père, leur fut enlevé pour toujours.

La nouvelle de sa prochaine arrivée à Paris produisit à Saint-Lazare une vive émotion ; tous les Missionnaires s'estimaient heureux d'être bientôt à même de voir cet homme qui venait de passer près de vingt ans dans les fonctions les plus pénibles de l'apostolat, et au milieu des plus graves difficultés. M. Le Vacher parut à Saint-Lazare ce qu'il avait été à Tunis, *l'homme de Dieu toujours disposé à toute espèce de bonnes œuvres* et pouvant servir de modèle pour la régularité aux plus fervents Missionnaires.

Ou n'aurait pas trouvé étrange qu'il raison de ses longues fatigues, il se fût permis, au moins dans les premiers jours de son séjour à Saint-Lazare, quelques petits adoucissements ; il n'en fut rien. Dès son entrée dans la maison et jusqu'à sa sortie, il s'appliqua à ne prendre aucune liberté tant soit peu contraire à cette uniformité qui contribue si puissamment au bon esprit d'une communauté ; seulement, avec l'autorisation de son supérieur, il continua les pratiques de mortification dont il avait contracté l'habitude en Barbarie.

XXI. — ALGER.

Ce zélé missionnaire ne pouvait rester longtemps dans la solitude de Saint-Lazare. Les besoins impérieux de l'Église d'Alger réclamaient un homme d'une expérience consommée, d'une prudence rare et d'une charité sans bornes ; la divine Providence semblait l'avoir préparé dans la personne de M. Jean Le Vacher. À part son frère, M. Philippe Le Vacher, obligé pour les affaires de sa mission de [631] revenir en France en 1667, et qui avait passé près de sept ans dans cette mission, tous les autres prêtres de la Mission, moissonnés en quelques mois par la peste, n'avaient presque rien pu organiser ; et depuis la mort de M. Hughier, en avril 1663, l'état d'hostilité de la régence d'Alger avec la France ne permettait pas à M. Alméras d'y envoyer un prêtre. Quoique la paix eût été conclue le 26 mai 1666, il existait encore tant

⁹⁷ Les Capucins avaient été établis en 1638 à l'île de Tabarque pour le service de la famille Camélinée et congédiés en 1651. En 1666, M. J. Le Vacher se substitua deux Pères capucins. Ce fut en 1672 que la Sacrée Congrégation de la Propagande les établit à Tunis avec le titre de missionnaires apostoliques. En 1683, il obtinrent un préfet apostolique de leur ordre.

d'incertitude sur son maintien que la prudence faisait un devoir de différer encore quelque temps le départ du Missionnaire.

Ce ne fut qu'au commencement de 1668 que M. Jean Le Vacher reçut du Supérieur général de la Mission l'ordre de se rendre à son nouveau poste. À plusieurs confrères, qui lui demandaient s'il n'avait point de peine à s'en retourner parmi ces barbares, il répondit : Si je voyais d'un côté le chemin du ciel ouvert et que j'eusse permission d'y aller, et de l'autre celui d'Alger, je prendrais plutôt ce dernier pour la charité que je sais qu'il y a à exercer, parmi ces infidèles, envers les pauvres esclaves, étant comme assuré que c'est même la voie la plus sûre pour aller au ciel.»

Arrivé à Toulon, au commencement de mai 1668, M. Le Vacher s'y embarqua, le 12, sur le vaisseau du chevalier de Tourville, qui mouilla dans le port d'Alger, à la vue du canon de cette ville, le mercredi 23 du même mois.

« Aussitôt qu'on eut mouillé, écrivait-il le 9 juin à M. Alméras, on envoya la chaloupe du vaisseau avertir le gardien du port, et notre frère Dubourdieu qui remplissait les fonctions de consul, de notre arrivée, afin que l'un et l'autre en prévinsent le pacha et Agi Aga, chef du Divan, et commandassent que, quand notre vaisseau saluerait la ville de cinq coups de canon, les forteresses eussent à répondre de trois coups ; ce qui fut exécuté, le lendemain matin, de cette manière, avec un sensible déplaisir du consul anglais et de tous les marchands de cette nation qui [632] résident en cette ville. Le jeudi, notre frère Dubourdieu étant arrivé au vaisseau avec son truchement et le gardien du port, on fit approcher le vaisseau de la ville, et, après avoir jeté l'ancre, salué la ville de cinq coups de canon, laquelle me répondit par trois, je débarquai, accompagné de quelques officiers du vaisseau, de notre frère Dubourdieu et de son truchement. Étant arrivé à la ville, nous fûmes premièrement trouver Agi Aga au Divan, où il était avec la plupart de ses officiers, ensuite nous allâmes visiter le Pacha, qui nous reçut, nous présenta le café et le sorbet, qui est le régal ordinaire des Turcs ; de là, nous nous rendîmes au logis où je trouvai un bon religieux de la Mercy, nommé le Père Audoire⁹⁸, qui demeurait depuis plusieurs années avec notre frère Dubourdieu.»

XXII. — VICAIRE APOSTOLIQUE D'ALGER ET DE TUNIS.

M. Le Vacher arriva à Alger avec les titres de Vicaire général de Carthage et de Vicaire apostolique d'Alger et de Tunis ; nous les voyons mentionnés dans le mandement envoyé dans cette dernière ville pour le jubilé de 1677. Il fut le premier dont la juridiction s'étendit sur les régences d'Alger et de Tunis. Depuis 1668, jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, le Supérieur des Prêtres de la Mission à Alger fut Vicaire apostolique des deux régences, et en cette qualité placé sous la protection du roi de France.

Lorsque la Congrégation de la Mission n'eut plus de ses membres qu'à Alger, le Missionnaire Vicaire Apostolique établit un Pro-Vicaire. Ainsi à Tunis, en 1676, M. Jean Le Vacher nomma son vicaire le Révérend Père Chrysostome, de Gênes, capucin, qui avait été chargé par la Propagande de la mission de Tunis, à condition de recevoir les pouvoirs, ainsi que son compagnon, du Vicaire [633] apostolique d'Alger ; ce qui se pratiqua jusqu'à l'année 1705, où la Sacrée Congrégation de la Propagande accorda immédiatement les facultés. Les capucins ne tardèrent pas à s'en prévaloir pour se soustraire à l'autorité du Vicaire apostolique d'Alger ; à la vérité, ils en furent blâmés à Rome ; mais on ne laissa pas de leur accorder les pouvoirs qui leur étaient nécessaires, et on ne voit pas que, dans la suite, ils soient revenus à la précédente pratique.

XXIII. — APOSTOLAT ENVERS LES PRÊTRES.

La triste position des prêtres séculiers et réguliers fixa tout d'abord l'attention du Vicaire apostolique, dès son entrée à Alger. Plein de zèle pour l'honneur du sacerdoce, il

⁹⁸ Ce Père, le 18 juillet 1666, avait écrit à M. Alméras, au sujet de M. Le Vacher.

pensa (12 février 1670) à intéresser, en faveur des prêtres esclaves, les ecclésiastiques membres de la Conférence des mardis de Saint-Lazare, persuadé que l'exposé de leurs misères les porterait à leur faire parvenir quelques secours.

L'intérêt que M. Le Vacher portait aux ecclésiastiques, sa bonté à les accueillir, la douceur de ses procédés lui conciliaient de leur part l'affection et la confiance la plus entière ; aussi, après les avoir soulagés corporellement, il lui était plus facile de les amener à cette régularité de vie que l'on est en droit d'attendre des ministres du Dieu trois fois saint, et sans laquelle le nom de Dieu, comme s'exprime un prophète, est trop souvent blasphémé parmi les nations. Il leur fit agréer un règlement qui contribua puissamment à les renouveler dans l'esprit de leur sainte vocation.

XXIV. — APOSTOLAT ENVERS LES ESCLAVES.

En pourvoyant les temples matériels du Seigneur de tout ce qui était nécessaire à l'exercice décent du culte divin, et en rappelant les ecclésiastiques à la sainteté de vie, le Vicaire Apostolique était loin de négliger les pauvres esclaves chrétiens ; il voyait en eux des membres souffrants [634] de son divin Maître, et il se faisait le serviteur de tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ. Tout ce qu'il avait, était à leur disposition ; il leur sacrifiait son temps, ses ressources, ses forces, sa vie tout entière ; sa maison était constamment ouverte à tout le monde. Les pauvres étaient les bienvenus auprès de lui ; et, plus ils étaient malheureux, plus aussi ils étaient l'objet de sa bienveillance et de sa tendresse, cherchant à les renvoyer contents et fortifiés ; il n'aurait pu souffrir qu'un pauvre se fût retiré sans avoir reçu un soulagement à sa misère. Le soir, il reconfortait par une distribution de pain et de vin ceux qui étaient accablés de lassitude dans les travaux excessifs auxquels on les soumettait. Cette seule distribution quotidienne, faite à de nombreux nécessiteux, représentait, A la fin de l'année, une somme fort considérable.

Lorsque les galères allaient en course, ce qui arrivait fréquemment, il donnait aux pauvres esclaves du biscuit, du fromage et d'autres vivres, parce que les patrons des barques ne leur fournissaient aucune nourriture les deux ou trois premiers jours qui suivaient leur sortie du port : souvent il eut ainsi à pourvoir en un jour des choses les plus indispensables à la vie, deux et même trois cents personnes. C'était surtout dans les temps de peste, si fréquents en Barbarie, que sa tendre sollicitude pour les pauvres infirmes redoublait de soin et de prévoyance. Lorsque le fléau commençait à se manifester, il louait, comme il l'avait fait à Tunis, une maison ou deux, qu'il meublait de tout ce qui était nécessaire pour recevoir les esclaves qui en étaient atteints. Il lui arriva d'accueillir des hérétiques, et ceux-ci, touchés de sa miséricordieuse charité, se montrèrent souvent dociles à la voix de la grâce et rentrèrent dans le sein de l'Église. Il attachait à cette ambulance un prêtre zélé, un chirurgien et un chrétien esclave pour les servir. Dans les années où l'on ne trouvait pas de maison à louer pour les pestiférés, il établissait, comme cela [635] eut lieu en 1682, dans sa maison un dispensaire, où venaient se faire soigner les malheureux atteints de la contagion. Pour subvenir à tant de misères, les revenus de la mission et du consulat étaient loin de suffire, d'autant plus que M. Le Vacher se trouvait fréquemment dans la nécessité de faire des rachats pour soustraire à l'apostasie et au libertinage des Turcs, des enfants, des femmes et même des hommes. Il avait alors recours aux Daines de la Charité de Paris.

Payant constamment et généreusement de sa personne dans les temps de peste, le Vicaire apostolique fut plusieurs fois atteint du fléau et dès les premiers temps de son séjour à Alger, il eut les jambes prodigieusement enflées et couvertes d'ulcères. Son amour pour la souffrance, qui le rendait plus ressemblant à son divin Maître, lui fit défendre au consul de prévenir son supérieur de ces infirmités et des difficultés qu'elles mettaient à l'exercice de ses fonctions. Le frère Dubourdieu, docile aux injonctions de M. Le Vacher, ne manda rien à Paris, mais se borna d'en prévenir le supérieur de la maison de Marseille ; cependant, au bout

de quelque temps, il eut un remords de son silence vis-à-vis du Supérieur général, et il avertit M. Alméras.

Témoins d'un dévouement si absolu à tout ce qui les intéressait, les pauvres captifs s'efforçaient de leur côté de correspondre aux soins charitables du Vicaire apostolique, en mettant à profit les moyens de sanctification qui leur étaient si libéralement offerts. C'était en effet une grande consolation pour le pasteur de voir l'empressement avec lequel ces esclaves se rendaient aux instructions, fréquentaient les sacrements et appréciaient la faveur d'entendre souvent la sainte messe. Un autre sujet de joie bien douce pour le Vicaire apostolique, c'était le retour à la vraie foi de ses frères égarés.

La Confrérie du Mont-Carmel fut établie au bagne de [634] la Douane, le 24 mars 1672. Celle de Saint-Roch, au bagne du Serebin (Chilibi), le 31 août 1679. Celle pour les âmes du purgatoire se trouvait dans le bagne de Serebin ; elle fut approuvée le 20 février 1683, l'année même du martyre de M. Le Vacher. Le but de cette association était de procurer du soulagement aux âmes des esclaves décédés en Barbarie. Les confrères devaient faire la sainte communion une fois le mois et aux principales fêtes. Le jour des Morts, il y avait grand'messe et sermon. Sublime commerce entre les captifs de l'église militante et de l'église souffrante, aspirant à la commune liberté des enfants de Dieu ! Quelques années plus tard, la Confrérie du Sacré-Cœur fut érigée par une bulle de Benoît XIV et établie dans tous les bagnes, comme plus appropriée que les autres à la position des esclaves, parce que les exercices propres à cette association avaient lieu le vendredi, le seul jour libre qu'eussent les captifs.

XXV. — LE CONSULAT D'ALGER.

L'organisation de cette pauvre église d'Alger, les soins incessants donnés aux ecclésiastiques et aux esclaves, la direction des églises de Tunis, de Salé, de Tripoli, ne furent pas le seul objet de la sollicitude de M. Le Vacher : il était en outre le conseil du Consul ; et, en cette qualité, il dut s'occuper d'un grand nombre d'affaires civiles et commerciales, que le défaut d'entente entre les gouvernements de France et d'Alger rendaient encore plus délicates à traiter. Malgré ces difficultés, M. Le Vacher sut toujours imprimer au frère Dubourdiou une direction qui, tout en sauvegardant l'honneur et les intérêts de la France, lui concilia l'estime et la confiance des Puissances d'Alger, jusqu'au moment où celles-ci, cédant à un caprice inconsidéré, le forcèrent à se retirer sur les vaisseaux français en station dans le port. Le Dey et le Divan voulurent réparer l'injustice de leurs procédés ; il était trop tard. Les puissances regrettèrent toujours le frère Dubourdiou et firent même des [637] instances, peu d'années après, pour le voir de nouveau représenter la France.

XXVI. — BOMBARDEMENT D'ALGER.

Louis XIV, alors à l'apogée de sa gloire, résolut d'attaquer les Algériens afin d'assurer la liberté du commerce. La flotte Parut devant cette ville vers la fin d'août 1682.

Cédant aux murmures et à l'exaspération de la multitude, le dey fit arborer le drapeau blanc sur la terrasse de son palais et envoya, le 4 au soir, M. Le Vacher, Vicaire apostolique, consul de France, faire des propositions d'accommodement. Duquesne apprenant que le consul venait pour traiter de la paix, refusa de l'entendre et fit dire aux corsaires qui l'accompagnaient, que s'ils avaient quelque proposition à lui soumettre, ils devaient se présenter eux-mêmes à son bord. Alors M. Le Vacher le pria de suspendre du moins un bombardement qui plongeait la ville dans la consternation ; plus de cinquante maisons avaient été abattues, on comptait déjà cinq cents morts. Duquesne ne crut pas devoir cesser une attaque dont les premiers résultats avaient été si heureux, et la nuit suivante ses galiotes reprirent leurs postes. Cette fois, on lança les bombes sur le port, afin de détruire les navires qu'il renfermait.

Mais la saison étant avancée et le mauvais temps de plus en plus à craindre, Duquesne reprit la route de Toulon.

Le 20 juin de l'année suivante, Duquesne reparut devant Alger. Le 28 juin, le bombardement recommença. Un grand nombre de femmes désolées allèrent trouver le pacha, le dey et les principaux officiers. La milice et la population se soulevèrent contre Baba-Hassein et tous crièrent qu'il fallait demander la paix au général de la flotte de l'empereur de France.

On fit partir sur une chaloupe, avec le pavillon blanc, un député, ami particulier de Baba-Hassein, et un interprète, et ils obligèrent M. Le Vacher à les accompagner. Ils arrivèrent [638] sur les neuf heures du matin à bord du vaisseau amiral. Le marquis Duquesne leur fit dire de ne pas aborder et que, s'ils avaient quelque chose à dire, d'aller à la poupe de son vaisseau et qu'on leur parlerait de la galerie. Ils y allèrent et M. Le Vacher dit que c'était un envoyé de Baba-Hassein, du Divan et de la milice d'Alger, qui désiraient parler au général. Il leur demanda ce qu'ils voulaient. Le député répondit qu'il venait pour lui demander la paix et pour savoir à quelles conditions il la voulait accorder. Duquesne, qui savait par une longue expérience combien les réponses fâcheuses sont peu fidèlement rapportées au Divan par ses députés et par ses interprètes, ne voulut répondre que par écrit et exigea, tout d'abord, la liberté de tous les esclaves. Il déclara à l'interprète qu'il ne voulait point d'autre réponse que la prompte exécution de ce qu'il demandait, sans quoi il n'y avait point de paix à espérer.

Deux heures après, le député revint avec le pavillon blanc et il apporta une lettre de M. Le Vacher. Mais le marquis Duquesne ne voulut pas la recevoir, et il lui répondit qu'il pouvait s'en retourner, puisqu'il s'agissait d'exécuter ce qui lui avait déjà été déclaré par écrit, et non de capituler.

Le même député revint encore sur les sept heures du soir et supplia Duquesne, de la part de Baba-Hassein et du Divan, de ne pas faire tomber de bombes la nuit suivante ; il ajouta qu'on réunissait les esclaves français dispersés en plusieurs lieux, pour les remettre entre les mains de ceux qui seraient envoyés pour les recevoir. Le marquis n'accepta pas cette condition, et le député dut lui promettre qu'ils seraient amenés le lendemain avant midi. Le marquis déclara alors qu'il ne tirerait pas de bombes la nuit suivante, et, à la prière du député, il fit tirer un coup de canon pour le faire savoir à ceux d'Alger.

Le lendemain 29, les Turcs amenèrent cent quarante et un esclaves à l'heure qu'ils avaient promis ; le même député [639] les accompagnait, et il donna l'assurance qu'on assemblerait tous les autres esclaves français et tous ceux qui avaient été pris sous la bannière de la France, pour les renvoyer incessamment. Il demanda, de la part de Baba-Hassein, la liberté des Reys et des Algériens qui avaient été pris sur le vaisseau que le chevalier de Lhéry avait enlevé sur sa route.

Le 30, ils amenèrent cent vingt-quatre autres esclaves, et le 1^{er} juillet cent cinquante-deux. Le député fit de nouvelles instances au nom de Baba-Hassein, pour obtenir au moins la liberté des Reys ; le marquis la lui accorda enfin, lui déclarant qu'il les relâchait en considération de Baba-Hassein, auquel il voulait faire ce présent sans conséquence. Dès les premiers jours de juillet, il y eut tradition d'otages réciproques.

M. Le Vacher fut prié par le dey de conduire les otages ; Duquesne reçut sans aucun des égards dus à ses fonctions le consul, qui, ne pouvant se tenir sur ses jambes, n'eut d'autre siège que la culasse d'un canon ; Duquesne s'emporta même jusqu'à lui dire : «Vous êtes plus Turc que chrétien. — Je suis prêtre», répondit simplement M. Le Vacher. Le Missionnaire était prêtre, il est vrai, mais il était aussi consul, et Duquesne, quoique protestant, aurait dû avoir plus d'égards pour le représentant de son Roi. Après que M. Le Vacher eut été ainsi maltraité par le chef, les officiers, à son exemple, ne l'épargnèrent pas.

Les jours suivants, les Algériens continuèrent à amener d'autres esclaves jusqu'au 9. Il ne restait plus aucun esclave français à Alger ; le nombre des esclaves délivrés allait à cinq

cent quarante-six. La paix paraissait donc une chose assurée, puisqu'elle était désirée de part et d'autre ; il ne s'agissait plus que de s'entendre sur les articles du traité. Cependant on touchait à une rupture éclatante, et la guerre, un instant suspendue, allait recommencer avec une fureur nouvelle. [640]

XXVII. — MORT DE M. LE VACHER

Le peuple, si ardent pour la paix quand les bombes menaçaient la ville, eut bientôt oublié toutes ses terreurs, et, furieux de voir qu'on lui avait enlevé ses esclaves sans lui donner même l'espoir d'une indemnité, parut tout disposé à se révolter pour la guerre, comme il venait de le faire pour la paix. Cette disposition mit Baba-Hassein dans un grand embarras au sujet des 500 000 livres que Duquesne réclamait, comme compensation de prises faites sur ses compatriotes. Après bien des pourparlers, qui n'amenaient aucun résultat par l'impossibilité où se trouvait Baba-Hassein de faire consentir la milice à l'indemnité, l'amiral Mezzomorte, que le bey avait livré comme otage, et qui voulait à tout prix sortir de la position où il se trouvait, engagea Duquesne à le laisser aller à terre. « Dans une heure, lui dit-il, j'en ferai plus que Baba-Hassein en quinze jours. » Duquesne ne comprenant pas le double sens de ses paroles, lui accorda la faveur qu'il demandait. Au moment où il quittait le vaisseau français, il toucha la main de l'amiral, lui promettant bientôt de ses nouvelles. À peine de retour dans la ville, il se rendit dans les cafés, parcourut les groupes des Janissaires, ranima leur mécontentement et souffla partout le feu de la révolte. Les Janissaires se répandirent bientôt en petits groupes dans la ville, et le soir à dix heures, Baba-Hassein, qui rentrait chez lui, tombait frappé de quatre coups de feu. Mezzomorte fut élu dey d'une voix unanime.

Duquesne, croyant encore aux dispositions favorables de Mezzomorte, le fit aussitôt complimenter, et, sur sa demande, lui envoya les conditions de la paix.

Deux jours se passèrent sans que l'amiral français reçût de réponse. Certain alors qu'il n'avait plus rien à attendre des négociations, il hissa de nouveau le pavillon rouge, qu'il appuya de deux coups de canon à boulet ; les [641] Algériens répondirent par un nombre de coups pareil et hissèrent à leur tour le pavillon de guerre. En renvoyant l'otage français, Mezzomorte lui déclara que, si on continuait à bombarder, il ferait mettre à la bouche du canon tous les Français qui se trouvaient à Alger. Cette nouvelle reprise des hostilités pouvant donner à la guerre un caractère d'acharnement qu'elle n'avait pas encore eu, Duquesne jugea prudent de mettre à l'abri de tout danger la population qui occupait les établissements de la Calle ; il y envoya donc quatre galères, qui revinrent, peu de temps après, chargées de quatre cent vingt personnes.

La nuit qui suivit cette déclaration de guerre, Duquesne fit reprendre l'attaque, et ce fut avec une vigueur nouvelle : indépendamment des bombes ordinaires, il ordonna cette fois de lancer sur la ville des carcasses incendiaires. Les mortiers furent servis avec la plus grande activité, et chaque nuit, on tirait jusqu'à trois cents bombes ; bientôt même, faisant preuve d'une hardiesse extrême, les Français embossèrent de jour la moitié des galiotes sous le canon de l'ennemi, et, tirant sans relâche, ne laissèrent aucun repos aux infidèles. Ils leur firent ainsi éprouver des pertes d'autant plus cruelles que la population, qui se retirait la nuit à la campagne, rentrait dès le matin dans la ville. De leur côté, les corsaires continuaient à diriger sur les galiotes un feu des plus vifs, mais qui causait peu de dommage.

Cependant les corsaires acquéraient un peu d'expérience ; la nuit, ils allumaient des feux qui servaient à diriger leurs coups, et dans chaque attaque les Français éprouvaient quelques pertes en officiers et en soldats. Mais bientôt les moyens ordinaires de défense ne suffirent plus aux Algériens. Laissant enfin éclater cette fureur et cette barbarie, qui sembla toujours former le fond de leur caractère, ils donnèrent à la guerre une face nouvelle. Un renégat anglais voyant du linge que l'on faisait sécher sur la plateforme de la maison du consul, le dénonça aussitôt à Mezzomorte [642] comme donnant un signal à l'armée du Roi

pour tirer les bombes le dey commanda aussitôt qu'on allât le prendre et qu'on le mît à la bouche d'un canon, heureux de satisfaire ainsi une animosité qu'il nourrissait depuis longtemps contre le Vicaire apostolique. L'occasion de cette rancune nous est révélée par une lettre que M. Montmasson écrivit d'Alger, le 20 octobre 1686, à la sœur Mathurine Guérin, Supérieure des Filles de la Charité. Mezzornorte, dans une de ses courses, avant la guerre, avait pris une femme de Majorque d'une grande beauté, et il en voulut abuser plusieurs fois par la force ; M. Le Vacher, qui en fut secrètement averti, se transportant aussitôt en la maison de Baba-Hassein, alors gendre du dey, et lui fit ses plaintes contre Mezzomorte. Celui-ci reçut une telle réprimande qu'il ne voulut jamais pardonner cette dénonciation à M. Le Vacher, et, aussitôt qu'il fut dey, il saisit avec empressement l'occasion de lui faire éprouver tout son ressentiment. L'ordre donné d'amener M. Le Vacher fut à l'instant même exécuté et sa maison livrée au pillage ; mais comme le consul ne pouvait marcher, on le mit sur les épaules d'un portefaix et on le transporta ainsi chez le dey (une autre relation dit qu'il fut porté dans sa chaise) ; ne l'ayant pas trouvé, ces forcenés, connaissant les intentions de leur maître, conduisirent, dit un écrivain du temps, cette innocente victime à la mort, qu'ils voulaient lui faire souffrir sans aucune formalité ; car, l'ayant mené sur le môle, le dos tourné à la mer, on le mit à la bouche d'un canon.

«Tu ne mourras pas, lui dit le commandant de la troupe, si tu veux arborer le turban. — Garde ton turban, lui répliqua le généreux Missionnaire, et qu'il périsse avec toi ; sache que je suis chrétien et qu'un papas, tel que je suis, ne craint pas la mort. J'abhorre la fausse loi de Mahomet et je ne reconnais que la religion catholique, apostolique et romaine, la seule véritable, dont je fais profession et pour la [643] défense de laquelle je suis prêt à répandre jusqu'à la dernière goutte de mon sang.» Comme il était connu des Turcs comme un homme d'une piété, d'une douceur et d'une charité sans exemple, aucun d'eux ne voulut mettre le feu au canon. Un moment si précieux ne lui fut pas inutile, il en profita pour s'unir davantage à son Seigneur et son Dieu par des actes de foi, d'espérance et de charité, désirant volontiers la dissolution de son corps pour remettre son âme entre les mains de son Créateur. Comme il y avait plusieurs Juifs présents à ce triste spectacle, on voulut les forcer de prendre la mèche ; tous refusèrent constamment. Un malheureux renégat plus cruel que tous les autres se chargea de l'exécution, et il mit le feu ; mais, à l'instant même, il fut estropié de son bras par un châtiment de la justice divine ; jamais il ne put le remuer et il devint la fable et la risée de tous ces barbares. Le canon creva et depuis il n'a plus servi. Je l'ai vu, ce canon, dit M. Poissant dans ses Mémoires, c'est une grosse et longue coulevrine, il est encore près du port. Une pièce de toile goudronnée, appliquée sur la lumière et liée par dessous, en cache aux ignorants la crevasse et la cause. Aussitôt que le coup fut tiré, l'on vit sortir de l'eau où tombèrent les parties du corps de M. Le Vacher une colonne de feu qui s'éleva dans les airs, Dieu le permettant ainsi pour glorifier son serviteur.» Les restes de son corps et de ses habits furent ramassés par des chrétiens, qui les conservèrent comme de précieuses reliques ; il y eut même des Turcs qui en voulurent avoir, pour se ressouvenir d'un homme dont les vertus et la rare prudence les avaient charmés pendant sa vie.

Ainsi s'envola, le 1^{er} juillet 1683, dans le sein du Seigneur cette âme généreuse et si bienfaisante, après avoir passé trente-six ans au soulagement des pauvres esclaves chrétiens de Tunis et d'Alger, et près de vingt ans à soutenir l'honneur de son Roi, qu'il représentait sur cette terre barbare. — *Vie ms. ; et Mémoires de la Congr. De la Mission, Algérie*

M. MICHEL MONTMASSON

PRÊTRE

Alger. 5 juillet 1688.

1.— NAISSANCE. — PREMIERES ANNEES. — ORDINATIONS. — VICARIAT

M. Michel Montrasson naquit au village de Montmasson, paroisse de Marcola, diocèse de Genève, le 15 janvier 1640. Ses parents étaient sans fortune, mais gens de bien qui vivaient dans la crainte de Dieu, avec simplicité et sans reproche.

À peine le jeune Michel eut-il atteint l'âge de sept à huit ans, que ses parents l'occupèrent à garder les troupeaux dans les campagnes et à aider son père et ses frères pour le labourage, suivant l'étendue de ses forces. Il demeura quelques années dans cette innocente et pénible occupation, jusqu'à ce que l'un de ses frères, qui allait à l'école chez M. le curé de Saint-Sylvestre dont ils étaient alors paroissiens, se vînt plaindre à son père de quelques mauvais traitements qu'il avait reçus en classe, déclarant hautement qu'il était résolu à n'y plus retourner. Le petit Michel s'offrit à prendre sa place, et dit à son père qu'il lui ferait plaisir de l'y envoyer et qu'il ne craignait pas d'être maltraité. Il apprit ainsi à lire, à écrire et les premiers rudiments de la grammaire. Dieu, par ces premières études, le disposait dès lors au saint ministère auquel il l'avait destiné.

Lorsqu'il eut atteint l'âge de quinze ans ou environ, il obtint de ses parents, avec beaucoup de peine, la permission d'aller à Annecy pour y étudier sous les RR. PP. Barnabites. Il se logea près du collège, dans une chambre particulière qu'il louait dix-huit sols par mois ; il y vivait fort pauvrement d'un peu de pain noir qu'un de ses frères lui apportait chaque semaine ; il suppléait au reste par son industrie, balayant les classes, portant de l'eau aux écoliers de famille et leur rendant plusieurs autres petits services [645] pour lesquels il recevait quelques secours. Il menait ainsi durant ses études une vie dure et pauvre, mal nourri, mal vêtu, mal couché, passant les hivers sans presque s'approcher du feu, ce qui est extrêmement rude pour un jeune enfant dans un pays aussi froid que l'est celui d'Annecy. Malgré toutes ces incommodités, il ne laissait pas d'étudier jour et nuit afin de se rendre bientôt capable des plus hautes sciences ; il y réussit si bien, qu'il fut toujours des premiers et des plus habiles écoliers dans toutes ses classes.

Il ne faisait pas de moindres progrès dans la piété que dans les sciences humaines ; aussi fut-il choisi par ses maîtres comme précepteur des enfants de MM. Bernard et Claude Buvard, deux des principaux bourgeois d'Annecy, ce qui le tira de l'extrême gêne dans laquelle il avait passé les premières années de ses études. Il se comporta avec tant de sagesse et de piété dans cet emploi, qu'il gagna l'affection de ses élèves et l'estime de leurs parents, qui le regardèrent toujours depuis comme un de leurs enfants, et lui marquèrent en toute occasion beaucoup d'affection et de tendresse, à ce point que M. Louis Bouvard, curé de Chapery, voulut avoir la consolation de lui voir dire sa première messe dans son église.

Lorsqu'il eut ainsi terminé ses études de philosophie et de théologie, il entra pour la première fois au séminaire d'Annecy, le 2 novembre 1662, pour y examiner sa vocation à l'état ecclésiastique, et pour y acquérir les vertus qui lui sont propres. Il s'y comporta avec tant de sagesse, de piété et de régularité, qu'il fut fait sous-diacre à la Pentecôte suivante et diacre à l'ordination de septembre ; il fut fait prêtre à l'ordination de la Passion de l'année 1664.

Il célébra sa première messe à la paroisse de Chapery, et il en fut fait vicaire aussitôt après son ordination. Pendant les deux ou trois mois qu'il y demeura, il fut à grande édification par sa vie sainte et exemplaire, par ses catéchismes, ses prênes et ses prédications. Il y avait une telle [646] onction dans ses paroles, que ses auditeurs en étaient touchés jusqu'aux larmes et ne pouvaient se défendre de rentrer sérieusement en eux-mêmes, de déplorer les désordres de leur vie passée et de se mettre en état de mener une vie plus chrétienne à l'avenir.

2. - VOCATION.

Le curé de Chapery eut bien désiré conserver à sa paroisse ce jeune prêtre si rempli de lumières, de zèle et de ferveur ; aussi, pour l'y engager, lui offrit-il de résigner sa cure en sa

faveur. Mgr d'Aranthon, de sainte et glorieuse mémoire, qui était alors évêque de Genève, en mit une autre également à sa disposition ; mais il remercia, et son curé, et son prélat de la bonne volonté qu'ils avaient de l'établir si jeune, et protesta qu'il ne se chargerait jamais de cure ou de bénéfice à charge d'âmes, ayant assez de la sienne à sauver. Il craignait de se perdre en travaillant au salut des autres, de devenir séculier en restant dans le siècle, et de reprendre l'esprit du monde dans une paroisse au lieu de lui communiquer l'esprit de Dieu. Il pensa donc sérieusement à exécuter la résolution qu'il avait prise de se faire Missionnaire, dès le temps de son séminaire à Annecy sous les Missionnaires qui en avaient la conduite. Il eut à combattre pour exécuter ce projet, Mgr son évêque, qui était un grand et saint prélat, étant bien aise de le retenir dans son diocèse. Il avait de grandes obligations à M. le curé de Chapery, qui voulait mettre le comble à ses premiers bienfaits en lui résignant sa cure même. Sa pauvre famille était dans la pénurie et pensait être en droit de recourir à lui dans tous ses besoins et de trouver une ressource en ses nécessités dans les revenus considérables que cette cure lui aurait rapportés. Il ferma les yeux sur toutes ces considérations ; il n'écoula point les sentiments de la chair et du sang.

Il s'achemina donc vers Paris, laissant toute sa famille [647] frustrée de ses espérances humaines et désolée de voir s'échapper de son sein un bénéficiaire qu'elle regardait déjà comme son appui et comme l'honneur de toute la parenté. Pour les consoler, il ne leur donna point d'autre espérance que celle de ses prières et celle du souvenir qu'il aurait pour eux au saint sacrifice de la messe, pour leur obtenir les grâces dont ils avaient besoin pour vivre et mourir en bons chrétiens. Ce n'est pas qu'il méprisât ses parents, ou qu'il ne les aimât pas aussi tendrement qu'un bon fils les doit aimer ; mais il savait que celui-là même qui nous a ordonné d'aimer nos pères et mères, nous a défendu de les lui préférer, et il comptait sur la Providence pour les soutenir selon leur condition. M. Montmasson fut reçu au séminaire interne le 9 mai 1664, et cinq ou six mois après, il était choisi pour la mission de Madagascar.

3. - MADAGASCAR.

En compagnie de MM. Roguet, Boussordée, Veyrat, Cuveron et Bourot, et de trois frères, Nicolas Parisot, Pierre Pomadé et Antoine Moutier, il s'embarqua au Havre au commencement de novembre 1664. Ils ne furent pas plutôt sur mer, que la tempête les portant sur les côtes d'Angleterre les obligea de mouiller aux Dunes où ils demeurèrent un mois entier. Ils en partirent avec un vent favorable ; mais à peine avaient-ils mis à la voile, qu'il s'en leva un tout contraire, qui les tint huit jours dans la Manche avec danger de se perdre, et lorsqu'ils pensaient entrer dans le port de Brest, l'orage les chassa dans l'Océan et les mena aux côtes d'Espagne, puis les força de tourner vers la Rochelle, où ils arrivèrent le 31 décembre. Ils souffrirent beaucoup dans ces grandes agitations, non seulement du mal de mer, mais aussi de beaucoup d'autres incommodités pour la nourriture et pour le coucher. N'ayant fait de provisions que pour aller à Brest, où ils pensaient arriver dans trois ou quatre jours, et n'ayant pas même de linge, parce qu'on [648] avait chargé les ballots dans une petite barque qui allait au même lieu, ils se trouvèrent dépourvus de toutes les choses nécessaires.

Deux de ces bons prêtres se trouvèrent si fatigués de cette première navigation, qu'ils furent obligés de rester en France pour s'y rétablir. Les quatre autres, entre lesquels était M. Montmasson, eurent assez de force pour continuer leur route. Comme M. Montmasson avait paru l'un des plus courageux, M. Alméras jugea à propos de l'en féliciter par une lettre qu'il lui adressa, le 4 février 1665, à Brest, où ils devaient tous se rendre de la Rochelle pour s'embarquer de nouveau.

Les vaisseaux étant en état de partir de Brest, M. Boussordée et Montmasson, avec le frère Pierre Pomadé, montèrent sur le vaisseau appelé *le Taureau* ; MM. Cuveron et Bourot

firent les fonctions d'aumôniers sur d'autres vaisseaux, et tous partirent avec un vent favorable, le mars 1665.

Le dimanche de la Passion, MM. Boussordée et Montmasson commencèrent la mission sur leur vaisseau avec grande ferveur et édification. Ils la prêchèrent avec un tel succès, que des matelots et des passagers endurcis et éloignés des sacrements depuis dix années, firent leur confession générale et se mirent en état de faire leurs pâques. Les autres messieurs firent de même la mission sur leurs vaisseaux, pour disposer l'équipage à bien célébrer le jour de Pâques et à faire leurs devoirs de bons chrétiens.

Le jeudi saint, M. Boussordée, étant proche du cap Vert, voulut descendre à terre pour prendre l'air et pour préparer la Passion qu'il devait prêcher le lendemain. Le frère Pommade descendit aussi pour blanchir le linge. Ils se mirent ensemble dans la chaloupe, qui était chargée de prendre cinq ou six barriques pour faire de l'eau, et avec eux se trouvèrent quinze à seize passagers et douze ou quatorze matelots. Ils n'étaient pas éloignés d'un quart de lieue du [649] vaisseau, qu'une vague emplit d'eau la chaloupe à moitié, et ne pouvant la jeter assez promptement, à cause des barriques, il survint une autre vague qui la remplit entièrement et la fit couler à fond. M. Boussordée, le frère Pomadé et onze autres passagers de leur compagnie furent noyés.

M. Montmasson ressentit plus vivement que tous les autres la perte qu'il venait de faire de M. Boussordée ; étant retourné à son vaisseau, il dut continuer tout seul la mission qu'ils avaient commencée ensemble. Et Dieu y donna tant de bénédictions, qu'on n'y entendit plus un jurement qui ne fût rigoureusement puni, ayant établi que quiconque se laisserait emporter à jurer, recevrait de lui quelque punition, et que, s'il refusait de s'y soumettre, il serait plus rigoureusement puni par les officiers du vaisseau. Le jour de Pâques, M. Montmasson eut la consolation de voir tous les passagers et l'équipage venir participer à la table sainte.

Enfin, les vaisseaux où étaient MM. Cuveron et Montmasson arrivèrent à Madagascar le jour de la fête de saint Louis, 25 août, de l'année 1665. Celui où était M. Bourot fut si maltraité par les mauvais temps et si souvent arrêté par les querelles et les dissensions de ses pilotes et de ses officiers, qu'on le croyait perdu ; il arriva cependant le 8 novembre de la même année.

4. - TRAVAUX APOSTOLIQUES.

Après la mort de M. Nicolas Étienne, tué avec le frère Patte, par un grand du pays, en haine de notre sainte religion, dont il lui annonçait l'excellence et la sainteté tant dans ses dogmes que dans sa morale, M. Mounier, qui était le seul Missionnaire, prêtre et supérieur de la mission de Madagascar, fut fort consolé de ce nouveau renfort et de ce grand secours qu'il recevait. Il occupa d'abord M. Montmasson et ses compagnons au service des Français et à apprendre la langue des naturels du pays. [650]

M. Montmasson l'apprit avec tant de facilité que M. Bourot, écrivant à M. Alméras sur ce sujet, lui marque avec admiration qu'il semble que M. Montmasson ait un don particulier de Dieu pour cette langue. «Au bout de huit mois ou environ il a commencé, dit-il, de catéchiser, et il le fait avec tant d'intérêt pour les noirs, que quand c'est son tour de faire le catéchisme, il y en vient beaucoup. Mais ce bon monsieur est bien infirme et il est presque toujours malade.» Le R. P. Eghier, faisant connaître à M. Alméras les infirmités de M. Montmasson, lui disait : «Ses maladies sont grandes et fréquentes, avec des convulsions fort violentes ; mais, dès qu'il se porte bien, il s'applique au silence, à la régularité plus que pas un, et il recommande aux frères en particulier cette ponctualité à la règle.»

MM. Bourot et Cuveron, devenus un peu plus habiles dans la connaissance de la langue malgache, prirent la place de M. Montmasson, et M. Mounier, l'associant à ses travaux apostoliques, le prit comme compagnon de ses voyages. Pendant les dix mois et plus qu'il travailla avec lui à la conversion des infidèles, il lui donna toute la consolation qu'on était en

droit d'attendre de son zèle. Après tant de fatigues, MM. Mounier et Montmasson avaient besoin de repos ; de retour au fort Dauphin, le premier y tomba malade et fut conduit au tombeau en peu de jours. Voyant arriver la mort, il la regarda comme l'heureux terme de ses travaux et il s'endormit paisiblement dans le sein de son Dieu.

M. Alméras, informé de cette perte, se hâta de la réparer en envoyant à cette mission MM. Roguet et Jourdié. Ils arrivèrent heureusement à Madagascar et y furent reçus comme des anges de paix et de consolation.

M. Montmasson n'était pas encore rétabli des fatigues de sa première course, qu'il désirait en recommencer une seconde ; mais l'arrivée de ces deux confrères lui procura tant de consolation, qu'elle sembla lui donner de nouvelles [651] forces. MM. Bourot et Cuveron devinrent à leur tour les compagnons de M. Montmasson ; ils parcoururent avec lui différentes contrées de l'île. Les devins et les ombiasses, alarmés, se déchaînèrent contre eux, et, unis aux grands du pays qu'ils avaient gagnés et qui d'ailleurs avaient beaucoup à se plaindre des Français, ils provoquèrent les passions de la multitude contre eux et leur firent une guerre à outrance.

Dès lors les Missionnaires, attendant des conjonctures plus favorables pour reprendre l'évangélisation, se restreignirent aux fonctions curiales des Français du fort Dauphin et des autres dispersés dans les environs : ceux-ci, aussi difficiles à conduire dans la voie du salut que l'avaient été les insulaires, ne tirent qu'ajouter à leurs peines et à leur douleur. Chrétiens de nom et menant une vie débordée et licencieuse, ils étaient sans respect pour les ministres des saints autels et même sans humanité ; ils les voyaient avec indifférence manquer souvent du nécessaire, lorsqu'ils auraient pu le leur procurer.

Il n'est pas surprenant que sous un climat dévorant, ne vivant que de privations, n'ayant que de la mauvaise eau pour boisson, la santé des Missionnaires se soit promptement altérée. M. Montmasson eut beaucoup à souffrir, et peu de temps après son arrivée, son supérieur jugea à propos de l'envoyer avec M. Jourdié à l'île Bourbon pour s'y rétablir ; les nombreux malades de la colonie, qui y étaient, réclamaient d'ailleurs la présence de quelques Missionnaires ; il n'y fit pas un long séjour et revint au fort Dauphin.

Enfin, après avoir travaillé six ans de suite dans cette très pénible mission, accablé de continuelles infirmités, de traverses, de persécutions de toute part, même de la part des personnes desquelles ils devaient tous attendre plus de protection, M. Montmasson fit connaître cette triste situation à M. Alméras. [652]

5. - RAPPEL DES MISSIONNAIRES DE MADAGASCAR.

M. Alméras, à la réception de la lettre de M. Montmasson, qui arriva à Paris vers la fin de novembre 1671, et d'autres de M. Roguet et des frères de Madagascar, délibéra sur leur retour ; et parce qu'il fallait, pour détruire cet établissement, avoir l'avis des visiteurs des maisons de la Congrégation, il leur écrivit, au mois de décembre, pour le leur demander.

Les visiteurs ayant été d'avis qu'il fallait rappeler nos Missionnaires de Madagascar, M. Alméras ne put pas exécuter cette résolution, parce qu'il ne se présenta pas pour lors d'embarquement, et il mourut le 2 septembre de l'année suivante 1672. Dès le mois de janvier suivant, M. Jolly, qui fut élu son successeur, écrivit aussitôt pour ce rappel ; mais ses premières lettres n'ayant pas été tenues, MM. Roguet et Montmasson en reçurent le duplicata du navire nommé *la Dunkerquoise*, commandé par M. de Beauregard, qui arriva à la rade du fort Dauphin, à Madagascar, le 14 janvier 1674. Ayant appris de ce capitaine que Sa Majesté Très Chrétienne n'enverrait plus de vaisseaux en cette île-là, ils le prièrent de les passer en un lieu où ils pussent en trouver quelqu'un qui repassât en Europe, ce qu'il leur accorda. Ils mirent à la hâte ordre à leurs principales affaires, en sorte qu'ils furent tous rendus à bord de son navire, le 5 mars, avec la meilleure partie de leurs effets. Devant faire voile le lendemain, ils en furent empêchés par un gros temps, qui se leva peu après qu'il se fut mis au large, et se

fortifia de telle sorte, qu'ayant perdu ce jour-là les meilleures de leurs ancres, et la dernière les ayant tenus, malgré les efforts de la tourmente, jusqu'au lendemain environ une ou deux heures après midi, le navire fut jeté à la côte et brisé contre un rocher ; mais, par bonheur, dès midi, le capitaine avait fait mettre à terre l'équipage, qui fut sauvé. Le peu d'ordre dans lequel se fit le débarquement fut cause que les Missionnaires ne purent sauver que fort peu de [653] chose de ce qu'ils avaient embarqué. Ils furent ainsi retenus dans cette île infortunée sans meubles, sans argent, et dégarnis des choses les plus nécessaires à la vie. Par bonheur, ils avaient laissé trois cents ou cinq cents bêtes dans leur habitation, qui les mirent à même de subsister jusqu'à l'arrivée du navire appelé *le Blanc-Pignon*, qui parut à la rade le 8 août de la même année 1674. Ce navire avait eu ordre exprès de ne point toucher à l'île de Madagascar ; mais il y fut contraint par les maladies qui se mirent en son équipage, et il trouva son salut en le procurant à ceux à qui Dieu l'avait destiné.

M. Baron, qui en était le capitaine, ayant promis de transporter nos Missionnaires et les autres Français à Mozambique, qui appartenait aux Portugais, où ils devaient trouver aisément des vaisseaux pour passer en Europe, M. Roguet alla, le 25 d'août, à l'habitation où demeuraient les frères Pilliers et Guillaume Gallet pour se défaire de ce qu'on y possédait.

Le dimanche 26, il dit la sainte messe et y communia ces bons frères. Le lundi 27, il leur dit encore la sainte messe pour la dernière fois. Étant retourné au fort Dauphin, qui n'en était éloigné que de trois lieues, il y fut en même temps affligé de deux des plus fâcheux accidents ; car il se trouva qu'on avait brisé le coffre où était le peu qu'ils avaient d'argent et qu'on l'avait volé, et, incontinent après, on lui vint dire que notre habitation, appelée Saint-Lazare, avait été saccagée par les nègres du pays, qui s'étaient soulevés et avaient égorgé tous les habitants du pays d'Anos, contrée où est situé le fort Dauphin. Ceux qui échappèrent à ce brigandage assurèrent qu'ils avaient vu le frère Pilliers mort à la porte de notre habitation, percé d'un coup de fusil et le bras droit coupé en plusieurs parties à coups de sagaie, et que n'ayant rien découvert de notre frère Guillaume Gallet, ils croyaient qu'il avait été tué dans la maison, à laquelle les nègres avaient mis le feu immédiatement après [654] cet assassinat, et que, probablement, il avait été consumé. Cette horrible boucherie acheva de déterminer les Français à sortir au plus tôt d'un pays barbare que le roi ne prenait plus sous sa protection. Ils s'embarquèrent donc la nuit du 9 au 10 septembre, après avoir mis le feu au bourg, et le lendemain, sur les huit à neuf heures du matin, les choses étant disposées dans le navire, on mit à la voile ; il y avait plus de trois cents personnes et seulement quatre Missionnaires, savoir : M. Rogner et M. Montmasson, et nos frères Jean Bourgoïn et Gérard Minser. On avait compté faire le trajet de Madagascar à Mozambique dans huit ou neuf jours, et on n'y arriva que bien avant dans le mois de mars, à cause des mauvais temps et des vents contraires. Les maladies s'étaient mises dans le vaisseau, une grande partie de l'équipage en mourut. Le frère Jean Bourgoïn fut attaqué d'une fièvre chaude, qui le travailla si rudement pendant treize jours, qu'il en mourut, le 29 novembre, et il fut jeté dans la mer de Mozambique. Quelque temps après, le frère Gérard Minser fut aussi attaqué d'une fièvre violente, dont il mourut au mois de mai 1675, et fut enterré sur la terre d'Afrique, où M. Roguet et M. Montmasson en avaient déjà inhumé plusieurs autres. Ces deux messieurs restèrent seuls de notre Congrégation, et ils furent obligés de retourner dans les Indes, pour y trouver quelque vaisseau en destination pour l'Europe.

M. Montmasson demeura sur le navire appelé *le Blanc-Pignon*. Après avoir hiverné près de trois mois, tant à la côte d'Afrique qu'à Mozambique, les vents étant devenus favorables pour le voyage des Indes, ce navire partit, le 3 de juillet, pour Surate, où il arriva en vingt-cinq ou vingt-six jours, sans aucun accident fâcheux. Les RR. PP. Capucins de ce lieu l'accueillirent avec beaucoup de bonté et de charité, selon leur louable coutume de recevoir chez eux les prêtres et les religieux étrangers. Il y demeura plusieurs mois, et y fut traité d'une grande maladie avec tout le soin [655] et le succès possibles. M. Roguet partit de

Mozambique le 20 août sur un navire portugais allant à Chaoul, ville de la côte de Malabar, éloignée de Surate d'environ huit lieues, où il arriva heureusement à la fin de septembre ; et, enfin, le 19 de décembre, il aborda à Surate, après dix grandes journées de navigation très pénible ; il fut reçu chez les mêmes Capucins et traité, durant huit jours, avec la même charité qu'ils avaient eue pour M. Montmasson, dont tous les deux sortirent si édifiés, qu'ils ne pouvaient assez louer et admirer l'extrême charité de ces bons Pères.

6.- RETOUR EN FRANCE. - LES INVALIDES. - VERSAILLES.

À la fin de décembre, trois navires français se trouvant en état de partir, nos Missionnaires y montèrent, ayant reçu des mains de M. l'abbé Sevin, neveu de Mgr l'évêque de Cahors, venu là par la Perse pour se rendre à Siam, un triplicata des lettres de M. Jolly pour leur rappel en France. Ils mirent à la voile le 1^{er} janvier 1676, et partirent de la rade de Surate avec un vent favorable ; enfin, après avoir essuyé beaucoup de mauvais temps et de dangers, ils abordèrent à Belle-Isle le 20 juin ; s'étant reposés huit jours, ils en partirent le 29 pour Nantes, où ils arrivèrent le soir même de ce jour. Le 1^{er} de juillet, ils se rendirent par eau à Angers, où ils parvinrent le 3, et se reposèrent en notre maison jusqu'au 13, qu'ils s'acheminèrent vers le Mans, où leurs incommodités les ayant encore obligés d'y faire séjour en notre maison, ils n'en partirent que le 23 pour Paris, et arrivèrent à Saint-Lazare le 27 juillet. Ils furent reçus comme des apôtres, des hommes de Dieu et de grands serviteurs de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui avaient tant souffert pour sa gloire et pour le salut des âmes.

Après trois semaines ou un mois de repos, M. Montmasson désira avoir quelque emploi. C'est pourquoi M. Jolly l'envoya, le 20 d'août, à la Maison des Invalides, où il a travaillé utilement pendant cinq ou six ans en qualité d'assistant [656] de la maison ; puis on le plaça à Versailles, où il fut assistant sous MM. Thibault et de Jouhé, jusqu'à ce qu'on l'en tirât pour l'envoyer à Alger en qualité de Vicaire apostolique, pour y avoir soin des pauvres esclaves chrétiens. Dans ces deux maisons, il vécut avec tant de régularité, de douceur, de modestie, de piété et de support, qu'il y fut un modèle de la vie commune la plus parfaite, toujours accompagnée des sacrifices les plus méritoires devant le Seigneur.

À Versailles surtout, où le travail est grand, il était toujours par voie et par chemin, principalement dans le temps des maladies publiques, s'exposant sans réserve, plus que tout autre, à toute sorte de dangers ; l'office d'assistant qu'il exerça dans cette maison jusqu'à ce qu'il en sortit, lui fournit une infinité d'occasions de pratiquer cette vertu à l'égard des grands et des petits, de ceux de la maison et des étrangers ; mais rien ne le rebutait.

La direction des séminaristes, qui y furent envoyés au nombre de six, en 1681, pour desservir la chapelle du roi, lui fournit encore une nouvelle occasion de charité. Un Missionnaire a écrit : «Comme les choses n'étaient point pour lors réglées sur le pied où elles sont à présent, et que les séminaristes étaient continuellement avec messieurs les anciens pour la récréation, pour les retraites, nous n'avions que ce bon monsieur qui nous soutint un peu dans l'esprit du séminaire et qui nous préservât des dangers du monde et de la dissipation de la Cour. Il nous traitait en bon père avec douceur, tendresse, cordialité, patience et bonté, cependant avec toute la fermeté nécessaire pour nous mener efficacement à Dieu. Il écoutait nos communications avec une grande application et nous donnait nos petites pratiques fort proportionnées à nos besoins spirituels. Il nous recevait à sa chambre avec bonté toutes les fois que nous y allions et, avec un certain ton de voix d'homme apostolique, il nous rassurait dans nos craintes, il faisait quelquefois un signe de croix sur le front ; d'autres fois, il [657] nous mettait la main sur la tête et nous disait : «Allez, mon cher frère, je me charge volontiers de ce péché-là que vous craignez ; ce n'est rien, vivez content, allez vous divertir.» Ce que nous admirions le plus en lui, c'était sa grande régularité, sa douceur, sa modestie, sa patience, son union à Dieu et la propreté extraordinaire de sa chambre, qui était toujours rangée comme un temple, *sicut similitudo templi* : elle était toujours si nette, qu'on aurait eu peine à y trouver

une paille ou la moindre poussière. Notre bon roi l'admira et dit : «Voilà une cellule bien «propre», lorsqu'il fit la visite de la nouvelle maison qu'il eut la bonté de nous faire bâtir à Versailles. Il était ordinairement dans cette chambre comme dans une église, à genoux et nu-tête, et nous ne le trouvions presque jamais dans une autre posture. Ce qui nous touchait encore plus, c'était son union continuelle avec Dieu dans l'oraison et pendant le cours de la journée, car il ne perdait presque jamais le souvenir de sa sainte présence et était ordinairement dans la disposition de recueillement où se trouvent les bons prêtres avant ou après le saint sacrifice ; enfin il avait un talent particulier de dissiper nos peines, de nous relever de nos scrupules et de nous consoler dans nos petites afflictions et il ne se rebutait jamais de nos importunités.»

7. — ALGER. — VICAIRE APOSTOLIQUE.

Parmi tant de travaux pour le service de Notre-Seigneur et pour le salut des âmes fidèles rachetées de son sang, il conservait toujours le désir ardent de sacrifier sa vie au service des pauvres esclaves d'Alger. Dès que M. Jolly lui eut marqué qu'on avait jeté les yeux sur lui pour remplacer M. Jean Le Vacher, qui avait été mis à la bouche du canon, il reçut beaucoup de consolation de cette nouvelle et en lit paraître une joie tout extraordinaire il était alors indisposé ; mais cette annonce lui rendit la santé.

La paix avait été conclue par M. de Tourville avec la [658] république d'Alger le 23 avril 1684. Aussitôt M. Jolly, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, s'occupa de désigner un Vicaire apostolique pour cette mission. Tous ceux qui connaissaient M. Montmasson, les grâces que le Seigneur lui avait accordées, le courage et la générosité dont il avait déjà donné tant de preuves, lui disaient fréquemment qu'il ne devait pas mourir dans la solitude, mais qu'il lui fallait un grand théâtre où il aurait occasion de porter sa tête sur l'échafaud pour la gloire de Notre-Seigneur ; ces paroles prophétiques paraissaient faire plaisir à notre saint Missionnaire ; toutefois, par je ne sais quel pressentiment, il éprouvait quelque répugnance à aller à Alger, et il redoutait surtout d'être obligé de passer la mer. Aussi dans cette perspective de la mission d'Alger, il disait que s'il était désigné, il préférerait traverser à pied toute la France et l'Espagne pour n'avoir que le détroit de Gibraltar à passer sur un navire ; mais, lorsqu'il eut été nommé pour continuer l'œuvre de M. Le Vacher, toutes les répugnances disparurent. M. Jolly, désirant connaître si son attrait le portait vers cette mission, lui témoigna un jour sa surprise de ce qu'il ne s'offrait pas pour remplir le poste resté vacant à Alger. M. Montmasson se borna alors à lui dire qu'il n'éprouvait ni goût ni répugnance pour ce voyage, qu'il était sans réserve entre ses mains pour toutes les fonctions auxquelles il jugerait à propos de l'employer, et que, s'il le désirait à ce poste, il irait au nom du Seigneur et en esprit d'obéissance. M. le Supérieur général accepta l'offrande que la victime lui faisait d'elle-même, et le pria de se tenir prêt à partir dans peu de temps.

M. Moutmasson fut proposé à la Sacrée-Congrégation de la Propagande pour remplir les fonctions de Vicaire apostolique et ses provisions arrivèrent à Paris, le 8 janvier 1685 ; cependant il ne partit de Saint-Lazare avec le frère Jacques Leclerc, que le 13 octobre de la même année⁹⁹. [659]

Louis XIV, qui avait été à même de connaître M. Montmasson pendant son séjour à Versailles, désira le voir aussitôt qu'il le sût désigné pour le vicariat d'Alger. Il l'entretint longtemps de sa mission et surtout de Madagascar, il lui fit raconter les principaux événements qui s'étaient passés pendant son séjour dans cette île, et en fut fort satisfait ainsi qu'édifié du zèle avec lequel il allait s'exposer de nouveau à la fureur d'une nation barbare et infidèle, qui venait de traiter son prédécesseur avec tant de cruauté et d'inhumanité. Sa Majesté eut la bonté d'ajouter que son départ serait une grande perte pour la paroisse et pour

⁹⁹ Le frère Jacques Leclerc était né le juin 1658, à Gisors, diocèse de Rouen ; il avait été reçu dans la Congrégation, à Paris, le 16 juillet 1683.

la Cour ; mais que, lorsque le bien public demandait ce sacrifice, il ne pouvait s'opposer aux desseins du Seigneur sur lui. Il lui promit pour le dey d'Alger une lettre de recommandation qu'il fit expédier sous la date du 13 septembre 1685.

M. Montmasson, après quatre mois de séjour à Marseille, s'embarqua pour Alger, le février 1686, en compagnie du frère Jacques Leclerc et du frère François Francillon, qui, après le martyre de M. Le Vacher, s'était rendu dans cette résidence.

Arrivé à Alger, M. Montmasson fut conduit au dey par le truchement de la nation française suivant l'usage, et il lui présenta la lettre de sa Majesté Très Chrétienne, à la faveur de laquelle il fut reçu très obligeamment. Ensuite il fit les présents ordinaires de pièces d'écarlate pour les vêtements ordinaires du dey, de l'écrivain ou secrétaire d'état, de l'aga ou chef de la milice, et du pacha ou gouverneur d'Alger pour le Grand-Seigneur, auxquels il rendit aussi les visites convenables, et fit des présents fort estimés dans le pays, comme sont les horloges ou montres d'Angleterre, qui marquent et qui sonnent, et de belles et grandes [660] lunettes d'approche, dont ils sont fort curieux, à cause du besoin qu'ils en ont pour apercevoir de loin les vaisseaux qui abordent à Alger.

Après ces préliminaires et cérémonies d'entrée, il s'appliqua tout de bon à reconnaître les besoins de l'Église qui lui était confiée, il la trouva dans un triste état, étant tombée depuis la mort de M. Le Vacher, son prédécesseur, entre les mains de quelques mercenaires qui n'en avaient eu que fort peu de soin. Il n'épargna ni fatigues ni veilles pour la rétablir dans son ancienne splendeur et il s'acquitta à son égard des devoirs d'un bon et fidèle pasteur.

Il commença par publier un mandement au clergé séculier et régulier du royaume d'Alger, de Tunis et de Bizerte soumis à son autorité, leur traçant des règles d'une sage et édifiante conduite, et leur suggérant les meilleurs moyens de se rendre utiles aux pauvres esclaves chrétiens, et même de travailler au salut des hérétiques de différentes sectes. Quant aux Mahométans, il était défendu sous peine de mort de leur annoncer le saint Évangile, ni en secret, ni en public. Si on se hasardait à le faire, on s'exposait imprudemment à la mort sans espérance d'aucun profit, et le Saint-Siège n'approuvait pas ce zèle. L'ermite Pierre de la Conception, Espagnol, fondateur de l'hôpital des Pauvres Esclaves, dont il a déclaré par testament le Consul français administrateur, ayant osé l'entreprendre, sur la seule notoriété et évidence du fait, sans autre procédure, fut brûlé vif ; ses os furent portés à Saint-Lazare, peu de temps après son supplice, par le frère Dubourdieu, lorsqu'il repassa en France.

La résidence ordinaire de M. Montmasson était à Alger, il y faisait les fonctions curiales dans les bagnes, c'est-à-dire dans les lieux où les pauvres esclaves se retirent durant la nuit et où on les renferme tous les vendredis, qui est le jour de repos pour les Turcs.

Outre ces bagnes, où on faisait les fonctions curiales, [661] les Missionnaires avaient dans leur maison une fort jolie chapelle dans laquelle on faisait toutes les cérémonies usitées dans les églises les plus libres de la chrétienté. On disait la sainte messe dans cette chapelle, et tous les chrétiens libres y pouvaient assister. On faisait les processions du Jeudi saint et de la Fête-Dieu dans la cour avec une pleine liberté, et durant tout le cours de l'année on y était libre de se conformer en tout aux rites de la sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les églises.

Pendant que le Vicaire apostolique s'occupait de rétablir la régularité dans son clergé et d'assurer l'assistance spirituelle des fidèles, il était également préoccupé du soulagement corporel des pauvres esclaves ; outre les visites fréquentes et l'accueil compatissant qu'il leur faisait toujours, il leur distribuait d'abondantes aumônes, jusqu'à se priver du nécessaire. Il sut mettre à profit la bienveillance dont l'avaient honoré quelques personnes de la cour de Versailles et il leur transmit plusieurs fois des suppliques en faveur de son Église souffrante.

«Ces jours passés, écrivait-il, deux chrétiens s'étant sauvés par terre, et ayant été repris et remis entre les mains de leurs patrons, il les condamna à avoir la chair coupée par morceaux, ou à lui donner sur-le-champ une somme d'argent. Tout ce qu'ils purent faire fut

d'obtenir la permission de venir me trouver pour avoir ladite somme. La crainte que j'avais qu'ils ne reniassent la foi ne me fit point hésiter à donner aussitôt satisfaction à leur patron, lequel voulait même faire griller leur chair et la leur faire manger. J'apporte cet exemple parce qu'il est récent ; car choses semblables n'arrivent que trop souvent ; c'est ce qui fait qu'un si grand nombre ont renié la foi. Il y a déjà longtemps cependant, grâce à Dieu, que cela n'est pas arrivé. Voilà, Monseigneur, ce que vos aumônes produisent, vous sauvez le corps et l'âme. Que de couronnes vous sont préparées dans le ciel !» [662]

Les besoins sans cesse renaissants de ces pauvres infortunes, la nécessité où il se trouvait de secourir tous les jours un plus grand nombre d'esclaves par suite des prises nouvelles que faisaient les corsaires le porta, le 17 juillet de cette même année, à faire parvenir ces doléances au même ministre : «Je vous prie, Monseigneur, d'agréer qu'avec toute humilité, je vous demande quelques nouvelles grâces. 1° Qu'il vous plaise m'obtenir du roi une aumône annuelle pour les pauvres esclaves. Les nécessités sont si grandes parmi eux, qu'il n'y a que ceux qui sont sur les lieux qui le puissent croire ; Dieu en sera votre récompense, je ne manque pas de le prier tous les jours à la sainte messe pour la santé du roi, pour la sanctification de son âme et pour la vôtre.

«2° Qu'il vous plaise m'obtenir de Sa Majesté un édit par lequel il soit défendu à tous les Français qui trafiquent dans les royaumes d'Alger et de Tunis (dont je suis chargé pour le spirituel), de travailler les fêtes et dimanches sans nécessité et sans la permission du Vicaire apostolique ou de ceux qu'il commettra dans tous lieux de sa juridiction, et cela sous peine de telle amende qu'il vous plaira, applicable aux plus pauvres esclaves.»

Ce fut ainsi que M. Montmasson continua à s'occuper de tout ce qui était de nature à intéresser l'honneur de la religion et le soulagement des pauvres captifs jusqu'à l'apparition, dans les eaux d'Alger, de la flotte du maréchal d'Estrées, au commencement de juillet 1688. Il dut aussi joindre à ses fonctions spirituelles, pendant quelque temps, la sollicitude du Consulat durant l'emprisonnement du consul Piole.

8. — BOMBARDEMENT D'ALGER. — MORT DE M. MONTMASSON.

Louis XIV, ayant eu de nombreux sujets de mécontentement de la part des Algériens, envoya une flotte bombarder leur ville. Les habitants d'Alger, à la nouvelle de l'imminence [663] de la guerre, se hâtèrent d'emporter à la campagne tous leurs effets, de sorte qu'il ne resta que fort peu de monde dans la ville avec la milice. M. Montmasson y voyant son ministère à peu près inutile, puisque les esclaves avaient été aussi emmenés, demanda également la permission de faire transporter les meubles de sa maison à la campagne. Mezzomorte, gouverneur d'Alger, s'y opposa d'abord par rancune contre le Vicaire apostolique, pour s'être refusé à recevoir dans sa maison d'Alger le parent d'un renégat français, son cazenadar et son favori, qui s'était échappé de la citadelle de Marseille, où il avait été enfermé pour détournement de deniers royaux. Cependant, au moyen de quelques présents, M. Montmasson obtint du pacha qu'il consentît à sa sortie de la ville. Il ne fut pas longtemps en repos ; après six jours passés dans sa nouvelle résidence, le 25 juin, au signalement qui fut donné de trois vaisseaux français, le pacha fit rentrer en ville le Vicaire apostolique avec les deux frères, et mettre les scellés sur tous leurs meubles.

Le lendemain 26, toute l'armée navale commandée par le maréchal d'Estrées étant ralliée dans les eaux d'Alger, le pacha envoya chercher M. Montmasson et le frère Jacques Leclerc et les fit enfermer dans le bague du Beylic, où se trouvaient tous les esclaves chrétiens appartenant au Divan. On laissa encore le frère François Francillon, qui était fort connu des habitants, pour garder la maison. M. Montmasson avait eu la précaution avant son départ d'Alger de mettre ce qu'il avait d'argent en dépôt entre les mains du P. Spinosa, administrateur de l'hôpital.

Arrivé devant Alger, vers la fin de juin 1688, le maréchal d'Estrées s'occupa de faire placer, aussitôt que le temps le permit, les galiotes à bombes, et, dès le 26, neuf occupaient leur position, soutenues par neuf vaisseaux. Le 29, on amena à bord du vaisseau amiral, *le Magnifique*, deux esclaves, qui s'étaient sauvés à la nage ; ils racontèrent [664] qu'il y avait dans la ville trois partis : celui du dey qui se trouvait au camp devant Otan, celui de Mezzomorte pacha qui se trouvait en ville, et celui des indifférents qui n'était favorable ni à l'un ni à l'autre des premiers et qui voudrait peut-être les ruiner tous deux ; que Mezzomorte inclinait pour la paix, mais qu'étant surveillé par les amis du dey qui ne la voulait pas, il se conformait à leurs sentiments, et menaçait tout haut de faire mettre les Français au canon, si des bombes étaient lancées sur la ville.

Cet avis détermina l'amiral français à faire porter sur une machine que l'on conduisit presque jusqu'à terre, la déclaration suivante attachée à une planche sur du parchemin : «Le maréchal d'Estrées, vice-amiral de France, vice-roi d'Amérique, commandant l'armée navale de l'empereur de France, déclare aux puissances et milices du royaume d'Alger que si, dans le cours de cette guerre, on exerce les mêmes cruautés qui ont été ci-devant pratiquées contre les sujets de l'empereur son maître, il en usera de même avec ceux d'Alger, à commencer par les plus considérables qu'il a entre les mains, et qu'il a eu ordre d'amener pour cet effet avec lui. Ce 29 juin 1688.»

Le capitaine d'un vaisseau anglais, mouillé tout près de la ville, fut chargé d'apporter la réponse sur le revers de l'écrit de l'amiral français, avec une lettre du pacha pour les Turcs embarqués sur les vaisseaux et les galères. Mezzomorte disait au maréchal : «Vous dites que si nous mettons les chrétiens à la bouche du canon, vous mettrez les nôtres à la bombe ; eh bien ! si vous tirez des bombes, nous mettrons le roi des vôtres au canon ; et si vous me dites : Qui est le roi ? C'est le consul. Ce n'est pas parce que nous avons la guerre, c'est parce que vous tirez des bombes. Si vous êtes assez forts, venez à terre ou tirez le canon avec les vaisseaux.»

Le 6 juin, le gardien Bachy, ayant fait passer en revue tous les pauvres prisonniers, commença par nommer Piolo, [665] consul français, et dix autres, qu'il fit marquer pour être mis les premiers à la bouche du canon. Ensuite il appela M. Montmasson, qu'il marqua aussi avec dix autres Français, et ainsi des autres, chaque capitaine ayant dix Français pour aller de compagnie avec lui à la mort. On les mit tous à la chaîne, même le consul ; on n'y mit cependant pas M. Montmasson, ni les deux frères qui étaient en sa compagnie : ils restèrent tous deux dans le bagne environ quatre jours. Pendant que M. le maréchal d'Estrées faisait mettre toutes choses en état pour bombarder la ville, M. Montmasson de son côté faisait tous ses efforts pour préparer ces pauvres victimes à la mort : presque tous s'approchèrent des sacrements, M. le consul même communia de sa main avec les deux frères. Le 1^{er} juillet, depuis cinq heures du matin jusqu'à six heures du soir, les bombes ne cessèrent pas de tomber dans la ville avec un grand bruit et faisant beaucoup de dégâts. Sur les dix heures du matin de ce jour, on transféra les chrétiens esclaves destinés à la mort du bagne du Beylic dans un fondouc, qui est une espèce de parc éloigné de la ville, à une portée de mousquet où l'on renferme ordinairement toutes sortes d'animaux. Sur les onze heures de la même matinée, le gardien du port vint prendre le consul et le mena à la Marine, accompagné de quatre autres Français, dont trois passèrent à la bouche du canon, étant suspendus par les pieds, à la vue du consul qu'on reconduisit avec le quatrième au lieu d'où on les avait tirés. On ne peut exprimer les insultes qu'ils firent au consul, l'ayant meurtri de coups de bâton.

Le 2 juillet, le temps ne permit pas de bombarder. Le matin du 3 dudit mois on tira des bombes avec un très grand fracas de toutes parts ; sur les onze heures du matin, le gardien du port vint prendre le consul pour la seconde fois et quatre autres Français avec lui ; Piolo fut si fort maltraité de coups de bâton et de couteau qu'on lui donna par les rues, qu'il expira avant

d'être mis au canon. Il mourut [666] fidèle à Dieu et au roi ; ses quatre compagnons furent mis au canon après lui.

Le 4 juillet, les bombes firent feu à l'ordinaire, mais on ne mit personne au canon. Les capitaines, qui étaient restés au fondouc avec M. Montmasson, remarquèrent quelque tristesse sur son visage ; sur quoi il leur répondit qu'on ne pouvait pas empêcher les premiers mouvements de la nature. Ils lui dirent pour le consoler qu'il ne devait pas avoir peur, que le gardien Bachy avait juré de le sauver, quand même il devrait mettre une autre personne au canon à sa place en le revêtant de son habit ou d'un semblable ; sur quoi il répliqua avec courage : «À Dieu ne plaise que personne meure pour me sauver la vie ! s'il faut mourir, je suis tout prêt.»

M. Montmasson surmonta toutes les faiblesses de la nature par la puissance de la grâce dont Notre-Seigneur le fortifia. Dès le lendemain matin, 5 juillet, le capitaine du port vint le chercher, demandant le Pape français ; et, s'adressant à M. Montmasson qui se promenait dans le fondouc, en disant son rosaire, il lui demanda d'abord s'il n'était pas Français ; à quoi il répondit que non, qu'il était Savoyard et envoyé du Pape de Rome ; sur cela le capitaine le quitta pour un moment, cherchant dans le fondouc le pape français. Quelque temps après, on vit arriver un renégat du pacha accompagné de plusieurs autres, lequel abordant M. Montmasson lui demanda s'il n'était pas le Vicaire ; il lui répondit que oui ; alors il lui dit qu'il était celui qu'il cherchait ; il s'en saisit à l'instant et de quatre autres Français, pour les mener à la bouche du canon. C'est ici que le Vicaire apostolique eut besoin de toute la foi, de tout le courage et de toute la générosité des apôtres.

Lorsque le Vicaire apostolique fut arrivé au lieu du supplice, on ne l'expédia pas tout de suite, on le laissa longtemps languir, et il fut spectateur du supplice des autres et de la cruauté avec laquelle on les avait traités, avant que [667] d'être lui-même exposé aux derniers excès de leur fureur qu'ils n'exercèrent pas sur lui tout entière à la fois, mais peu à peu et par progrès. Un de ces malheureux suppôts de Satan lui coupa une oreille et le nez, un autre lui creva un œil et lui donna un coup de couteau dans le gosier.

«Mais un homme qui souffre pour Dieu, comme parle un Père de l'Église, ne considère point les périls ; il n'envisage que les couronnes qui lui sont préparées : *Pericula non respicit martyr, coronas respicit*. Il ne voit plus les bourreaux qui le flagellent sur la terre, il est tout absorbé dans la contemplation de Dieu et de ses anges qui l'attendent dans le ciel.» Telles étaient les dispositions du héros chrétien dont nous racontons la vie.

Ces barbares mêmes furent émerveillés de son grand courage et de ce silence admirable avec lequel il supporta tant d'injures, sans donner aucune marque de faiblesse ou de trouble et sans proférer une parole de colère ou d'indignation. Enfin on le mit au canon, le 5 juillet 1688, après avoir attaché ses membres en forme de croix de Saint-André ; quelques-uns de ses compagnons furent pendus par les pieds, la tête en bas, et le ventre contre l'ouverture du canon ; d'autres embrassaient le canon, ayant aussi le ventre à son embouchure ; et après qu'on avait mis le feu au canon le corps du patient était dispersé en plusieurs pièces, qui étaient portées çà et là dans les lieux circonvoisins. C'est ainsi que finit cet homme apostolique, comme les apôtres terminèrent leur vie ; il leur fut semblable jusque dans le genre de son supplice, et je ne doute pas qu'il ne criât au fond de son cœur avec saint André, ami et époux de la Croix : *O bona crux, tam diu desiderata, securus et gaudens venio ad te, suscipe me discipulum ejus qui pependit in te, magister meus Christus*. - *Vie ms.* ; et *Mémoires de la Congr. de la Mission*. [668]

COADJUTEUR
ALGER. 6 JUILLET 1688.

Le lendemain de l'exécution ou plutôt du martyre de M. Montmasson, vint le tour du généreux frère François Francillon, qui alla au canon, disent nos Mémoires, comme à un festin de noces.

Ce bon frère, né en janvier 1621, à Ceaux, du diocèse de Poitiers, entra dans la Congrégation en avril 1645. Il fut le premier frère qui, en compagnie de M. Julien Guérin, alla à Tunis, en Barbarie. Pour la gloire de Dieu et pour le bien spirituel et temporel des pauvres esclaves chrétiens, il partagea les fatigues, les avanies, les persécutions des Missionnaires, et les servit eux-mêmes avec un dévouement sans pareil. Atteint lui-même de la peste, dont les Missionnaires étaient eux aussi les victimes, il les soignait encore, disant : «Dieu fera de moi ce qu'il lui plaira, mais il faut qu'en l'état où ils sont je leur fasse le bien que je pourrai.» Il couronna près d'un demi-siècle de travaux par une mort glorieuse, le 6 juillet 1688.

M. JEAN-JACQUES DE LA VALETTE

PRÊTRE
PARIS. 29 MARS 1689.

§ 1.

M. Jean-Jacques de la Valette naquit de parents nobles au diocèse de Saint-Flour, en Auvergne, l'année 1640. Ils lui firent donner une solide éducation et l'envoyèrent dans les académies, afin de le préparer à la profession des armes, qu'il embrassa ; après quelques campagnes qu'il fit comme volontaire, il fut nommé capitaine d'une compagnie. Dieu l'avait doué dès sa plus tendre jeunesse des dons de son [669] amour ; aussi ne se laissa-t-il point entraîner au milieu du torrent des vanités de ce monde. Il sut si bien allier la valeur avec la piété et les armes spirituelles avec les armes corporelles, qu'il garda toujours inviolablement les préceptes divins aussi bien que les règles de l'art militaire, où la Providence l'avait engagé. Comme il portait dans son cœur le semence du zèle et de l'esprit apostolique que Dieu devait faire éclore un jour, il ne se contentait pas d'observer pour lui-même la loi du Seigneur, mais il s'efforçait de faire marcher dans cette voie les soldats de sa compagnie ; et son exemple était si efficace, qu'on les distinguait des autres par leur retenue. Cependant, comme il est difficile, malgré les soins qu'apporte un capitaine, que le soldat ne se laisse entraîner à des dommages, dont vient à souffrir le paysan, sitôt que M. de la Valette s'en apercevait, il s'empressait, guidé par sa conscience délicate, de dédommager ceux qui avaient souffert. Partout il en usait ainsi, laissant tout le monde dans l'admiration. Cette conduite, si rare parmi les personnes de sa profession et vraiment exemplaire, faisait plus d'impression sur les esprits que les sermons du plus austère prédicateur ; comme il y eut de grands saints qui ont pris l'habit de cavalier pour insinuer la vertu plus adroitement dans l'esprit de quelques âmes qu'ils voulaient convertir, de même Dieu voulut revêtir ce Missionnaire de l'habit du soldat afin que son exemple eût plus de force et frappât davantage les cœurs. Aussi, quoique la mort l'ait prévenu et l'ait empêché de satisfaire son désir d'annoncer la parole de Dieu et de procurer le salut des pauvres gens de la campagne, on peut avec justice compter les campagnes qu'il a faites comme autant de missions.

§ 2.

Le Seigneur voulut récompenser la fidélité de M. de la Valette dans un emploi où il était facile de l'offenser en l'appelant à un état plus parfait, et lui fit entendre intérieurement [670] la voix qui l'appelait au milieu du bruit et du tumulte des armes. Notre pieux cavalier ne

fut pas sourd aux mouvements de la grâce, et il reconnut bientôt qu'il était appelé à une milice plus parfaite. Il résolut donc de se retirer du service et de se consacrer entièrement à Dieu dans l'état ecclésiastique. Il entra donc au séminaire de Saint-Flour et s'appliqua avec ardeur à l'étude de la théologie, puis il reçut les saints ordres avec toute la ferveur et la pureté d'intention dont il était capable. Pendant son séjour au séminaire, il fut l'exemple de ceux qui l'entouraient et vérifia bien cette parole que «ceux qui ont l'âme bien faite, font bien partout, quelle que soit leur condition». Mais quand M. de la Valette, habitué à s'informer sérieusement de ses devoirs, vint à connaître les graves obligations du sacerdoce et les difficultés de s'en acquitter au milieu des embarras du siècle, il résolut de se retirer dans quelque communauté où il put s'appliquer uniquement à Dieu et au service du prochain. Après avoir examiné la chose devant Dieu et jeté les yeux sur les différents ordres de l'Église, il jeta les yeux sur notre Institut, qu'il connaissait d'ailleurs par ses rapports avec nos confrères, directeurs du séminaire de Saint-Flour. Il se rendit donc dans ce but à Paris, pour obtenir d'être reçu dans notre maison de Saint-Lazare, vers le 15 mars 1688, fit sa retraite et eut pour directeur M. de la Salle. Dieu le confirma de plus en plus dans son dessein et fit tourner toute la chose selon son désir. Agé de trente-huit ans, et d'une santé peu robuste, il avait des qualités qui compensaient grandement sa faible complexion ; aussi ne fit-on aucune difficulté pour le recevoir.

§ 3.

Après être demeuré au séminaire ou noviciat, où il fut un modèle d'édification, on l'envoya à la paroisse de Versailles. Là, il s'employa avec tant de ferveur et d'humilité dans les fonctions de la paroisse, que ses actions n'étaient [671] pas d'un homme qui commence, mais d'une personne consommée dans les exercices de la charité ; il était loin de regarder comme une humiliation d'être employé aux emplois les plus bas, et le souvenir de ce qu'il avait été dans le monde n'était pas capable de lui en donner le moindre dégoût. Cette pensée, au contraire, était pour lui un puissant aiguillon, qui l'excitait à embrasser avec joie les actes les plus pénibles et les plus humiliants ; car, disait-il, j'ai tant fait pour le roi de la terre, en ferai-je jamais trop pour le roi du ciel? Il était tellement pénétré de la grandeur du roi qu'il servait, qu'il comptait pour rien la peine qu'il se donnait et aspirait toujours à travailler avec plus d'ardeur ; mais la faiblesse de son tempérament ne correspondait pas la grandeur de son courage et de son zèle, et bientôt, succombant au travail, il tomba malade. C'est là une dure épreuve pour celui qui aspire à se dévouer ; mais, comme M. de la Valette s'employait au service du prochain, plutôt pour accomplir la volonté de Dieu que pour jouir du plaisir d'être utile aux autres, il reçut la maladie avec une entière résignation et contint l'étendue de ses désirs apostoliques dans les étroites limites de la patience. C'est alors qu'on reconnut la solidité de sa vertu et la force de son amour pour le Seigneur ; le véritable amour, en effet, consiste à recevoir, ou la santé, ou la maladie avec une égale soumission à la volonté de Dieu. Ce vertueux prêtre donna encore en cette occasion une preuve signalée de son obéissance et de son détachement pour la vie. Le médecin qui venait le voir fut d'avis qu'on le saignât ; pour lui, il se contenta de faire remarquer qu'il savait par expérience combien ce moyen lui était contraire, et qu'il le conduirait infailliblement au tombeau. Il ne fit, dans cette circonstance, que remplir un devoir qu'il se devait à lui-même, et voyant qu'on persistait dans cette intention, il offrit gaiement son bras, préférant à une longue vie le mérite de mourir par obéissance. En [672] effet, le mal empira, et ses jours furent peut-être abrégés. Les forces de ce bon prêtre diminuant à vue d'œil, on le fit revenir à Saint-Lazare dans l'espérance que le bon air pourrait amener un rétablissement, mais il était trop tard. Sa maladie, qui était le scorbut, surmonta tous les remèdes, mais ne surmonta pas la patience du pauvre éprouvé ; il demeura toujours dans une paix et une tranquillité d'esprit admirables. Au lieu d'être à charge à ceux qui venaient le visiter, il était le premier à les égayer, à les encourager et à leur rendre

tous les petits services dont il était encore capable. Il était si peu inquiet de son incommodité, qu'il n'en parlait que pour rendre gloire à Dieu et se plaignait tendrement à Notre-Seigneur d'avoir pris les épines et de ne lui avoir laissé que les roses. Il s'inquiétait bien plus des conférences qu'on avait faites, des circonstances qui pouvaient survenir au séminaire, des lectures du réfectoire, que de sa guérison et de sa santé, et ne parlait de sa maladie avec les médecins que comme d'un fait indifférent, ne recherchant sans cesse que les choses du ciel. Remarquons encore qu'une récréation lui procurait une force et un soulagement que ne lui apportaient pas la nourriture et les remèdes ; la joie de son âme était si grande, que son corps, faible et débile, se sentait obligé d'y prendre part. Bien éloigné de cette idée de certains malades, qui tâchent de se récréer et d'oublier leur mal dans des conversations inutiles, M. de la Valette était persuadé que la parole de Dieu pouvait seule apporter le contentement dans l'âme, et, la veille même de sa mort, il pria un de nos frères de s'approcher de son lit, pour lui faire part du sujet d'oraison qui avait été lu. Enfin Dieu, l'ayant suffisamment éprouvé et jugé digne de lui, l'appela à une meilleure vie, le 29 mars 1689, onze mois après avoir été reçu dans la Congrégation. Sa course, à la vérité, n'a pas été longue ; mais le peu de chemin qu'il a parcouru, il l'a fait avec tant de ferveur et de courage qu'il a mérité la récompense de ceux qui ont [673] longtemps marché dans les voies du Seigneur. Il est du nombre de ces ouvriers qui ne travaillent qu'une heure à la vigne, mais qui égalent les autres par l'amour et l'ardeur de leur zèle. - Ms. ; archives de la Mission.

BIENFAITEURS

S. S. le pape INNOCENT XI encouragea par sa particulière bienveillance la Congrégation de la Mission encore à ses débuts. Il ouvrit les trésors de l'Église, en accordant de précieuses indulgences, dans le but d'encourager l'Œuvre des Missions et celle des Exercices spirituels, comme il résulte des brefs datés du 14 octobre 1676, du 22 janvier et du 4 mai 1680, et du 24 septembre 1683. Ces grâces subsistent et l'on peut encore aujourd'hui en profiter.

Louis XIV, roi de France, au milieu des splendeurs de son règne, fut le continuateur de la bienveillance de Louis XIII son père et de sa pieuse mère Anne d'Autriche, envers saint Vincent de Paul et sa famille religieuse. Malgré le peu d'empressement ou plutôt la répugnance que lui témoigna le Supérieur général, M. Jolly, il tint à confier à la Congrégation de la Mission le service religieux de ses résidences royales de Versailles et de Fontainebleau, et des établissements royaux de l'hôtel des Invalides à Paris, de Saint-Cyr et du séminaire royal de la marine à Rochefort.

Imitateur de la bienveillance du roi pour la Congrégation de la Mission, S. A. R. le DUC D'ORLÉANS, confia aussi à cette congrégation le service religieux de sa chapelle de Saint-Cloud.

En Pologne, le roi JEAN III SOBIESKI témoignait une particulière confiance aux Missionnaires, et notamment au supérieur de la maison de Varsovie, M. Godquin ; il seconda toutes leurs œuvres et appela, pour les aider et pour consoler [674] les pauvres de Varsovie, les Filles de la Charité. Le décret royal daté de 1681 exprime une haute estime pour la mémoire de saint Vincent de Paul, pour le Supérieur général son successeur, et pour la Congrégation. (*Mém. de la mission*, t. I, p. 51.)

Parmi les autres bienfaiteurs, un souvenir particulièrement reconnaissant est dû à Mlle Renée DE LA GRANDIÈRE, qui, en 1674, donna une maison située rue Valdemaine, à

Angers, pour établir les Missionnaires dans cette ville. C'était l'hôtel des Granges, «l'un des plus beaux et des plus grands de la ville d'Angers s.

C'est à M. l'abbé DE FONTENEIL, prêtre, dont la très grande vertu est encore dans la mémoire de ses concitoyens, que l'on doit l'établissement de la Congrégation de la Mission à Bordeaux. C'est à M. Bénigne JOLLY, chanoine de Saint-Étienne de Dijon, dont la vie tout apostolique a été écrite depuis pour l'édification des fidèles, que l'on doit l'établissement des Missionnaires dans cette dernière ville.

Il y a lieu de mentionner aussi Mme la marquise Camille, de la noble famille BEVILACQUA. Elle procura la fondation qui a servi de base à l'établissement de la maison de la Mission à Ferrare en Italie.

Ces insignes bienfaiteurs ont un droit particulier à nos prières.

MAISONS FONDÉES

PENDANT LE GNÉRALAT DE M. E. JOLLY
ET NOMS DES SUPÉRIEURS DE CHAQUE MAISON

35. SAINT-FOUR. 1673.- SANCTI FIORI.

En 1673, le 23 mars, M. Pierre Chomel, visiteur général des Carmélites, tant en son nom que fondé de procuration de M. Guillaume Pastour, trésorier de la cathédrale, passa avec M. Jolly, supérieur général de la Congrégation de la Mission, un contrat de fondation de trois prêtres et deux frères, [675] pour la direction du séminaire de Saint-Flour. M. Chomel donna 2 383 livres de rente sur l'hôtel de ville de Paris, et s'obligea à donner encore une somme de 1 500 livres, pour bâtir et meubler ledit séminaire. Et M. Pastour donna 500 livres de rente constituée sur notre séminaire de Saint-Charles, s'en réservant la jouissance pendant sa vie. Le tout à condition :

1° Que les prêtres de la Congrégation de la Mission auraient la direction dudit séminaire, et que, s'ils ne l'avaient pas, la donation de M. Chomel serait nulle, et celle de M. Pastour serait à la maison Saint-Lazare;

2° Que le revenu du séminaire venant à s'augmenter, la Congrégation augmenterait à proportion audit séminaire le nombre des prêtres, sur le pied de 250 livres par an chacun, pour faire des missions à la campagne et même dans les villes, excepté les villes épiscopales et celles où il y aurait présidial;

3° Qu'en cas d'un revenu suffisant on recevrait des exercitants.

Ce contrat fut passé devant Mounier et Delamothe, notaires au Châtelet, et ratifié par Mgr de Saint-Flour et M. Pastour.

En 1674, le 2 janvier, Mgr Jérôme De La Mothe Houdancour, évêque de Saint-Flour, établit les prêtres de la Congrégation directeurs perpétuels de son séminaire et leur donna la bibliothèque léguée par son prédécesseur, à condition qu'ils feraient des missions dans son diocèse, quand et où il plairait à l'évêque de les envoyer. Le Roi confirma cet établissement par lettres patentes, registrées au Parlement le 3 décembre 1674.

En 1678, le 23 mai, le même évêque unit à son séminaire le prieuré simple séculier de Saint-Lambert de Talizat, à la charge que les prêtres directeurs en feraient faire le service et en acquitteraient les obligations. Le Roi confirma cette union par lettres patentes du mois de novembre 1678, registrées au Parlement le 19 décembre 1697.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE SAINT-FLOUR

Nicolas Pierron, 1673.
 Noël Mihaut, 1679.
 Claude Le Virloys, 1686.
 Claude Mourguel, 1693.
 Claude Le Virloys, 1705.

 Gilles Bouilly, 1730.
 [676]

Claude Journet, 1739.
 Jean Chaume, 1745.
 Antoine Maguinet, 1747.
 Joseph Tochon, 1762.
 Étienne Bergeon, 1767.
 Hippolyte Passerat, 15 mars 1780.

36. VERSAILLES (NOTRE-DAME). 1674.- *VERSALIEN*.
 (*DOMINCE NOSTRÆ*).

En 1674, le 11 octobre, Mgr François de Harlay, archevêque de Paris, unit à perpétuité à la Congrégation de la Mission la cure de Versailles, pour être desservie par six prêtres, un clerc et trois frères de la même Congrégation. Selon l'intention du Roi, qui donna, pour la subsistance et entretien, l'abbaye de Saint-Remy-lez-Sens, et dont il sollicita les bulles en cour de Rome, accordées par Innocent XI le octobre 1676, fulminées le 14 septembre 1679, et registrées au Parlement le 9 avril 1680. Lesdits prêtres, en vertu de cette union, sont obligés de faire gratis les fonctions curiales et d'administrer les sacrements,

Le Roi confirma l'établissement desdits prêtres, clerc et frères ; l'union de ladite cure à condition qu'ils en feraient les fonctions gratis ; l'union de ladite abbaye de Saint-Rémy à ladite Congrégation le droit accordé au Supérieur général de mettre et retirer le curé, et de nommer aux offices et bénéfices dépendant de ladite abbaye, par lettres patentes données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de décembre 1679, et registrées au Parlement le 9 avril 1680.

Madame Angélique Crespin, femme de M. Charles Briconnet, seigneur de Glatigny, donna par son testament, du 5 avril 1657, à l'église de Versailles, 300 livres de rente, pour l'entretien d'un prêtre, outre le curé et le vicaire, à la charge de faire le catéchisme dans l'église de Versailles tous les dimanches de l'année, et de dire à perpétuité chaque dimanche et fête de commandement une messe basse dans ladite église de Versailles ou dans la chapelle du château de Glatigny pour le repos de son âme, au choix et option du seigneur de Glatigny, à la réserve des quatre fêtes annuelles, que ladite messe se dira dans l'église dudit Versailles.

En 1682, au mois d'avril, le Roi établit une communauté de six prêtres, six clercs et deux frères de la Congrégation de la Mission pour desservir sa chapelle de Versailles. Il leur donna, pour entretien et subsistance, 3 600 livres de rente sur le domaine de Versailles, payables en deux termes égaux. Il veut qu'il y ait toujours deux desdits prêtres à la chapelle pour les accidents qui peuvent arriver au château. Il marque aussi les heures des messes, prières du matin et du soir, des vêpres, des grand'messes, des saluts, et les jours auxquels ils doivent se faire. [677]

Ces lettres furent registrées au Parlement le 14 mai 1682 et approuvées par Mgr l'archevêque le 1^{er} dudit mois de mai.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE NOTRE-DAME DE VERSAILLES

Nicolas Thibault, 1674.
 Chartes Turpin de Jouhé, 1686.
 François Hébert, 1686.
 Claude Huchon, 1704.
 Maurice Bailly, 1721.

.....
 Jean-Claude Rance, 1754.
 Jean-François Allard, 1761.
 Honoré-Nicolas Broqueville 1775.
 André Jacob, 4 juin 1785.

Jean Jomard, 1730.

37. ANGERS. 1674.— *ANDEGAVEN.*

L'an 1674, le 24 novembre, M. Pierre Chomel, prêtre, et auparavant conseiller au Parlement de Paris, et demoiselle Renée de La Grandière Cornuau passèrent avec M. Jolly, Supérieur général de la Congrégation de la Mission le contrat de fondation de la maison de la Mission d'Angers, par-devant Delaunay et Mounier, notaires au Châtelet.

M. Chomel donna deux rentes perpétuelles sur les aides de Paris, qui lui étaient venues de la succession de M. Claude Chomel, son frère, dont l'une était de 642 liv. 13 s. de revenu au principal de 1 282 l. 10 s., et l'autre était de 1 060 l. 3 s. de revenu au principal de 16 962 l. 8 s. desquels il ne payait pour lors que la moitié.

Mlle de la Grandière donna, à perpétuité, une maison située à Angers, rue Valdemaine, sous la réserve de la chapelle des Granches, sous le titre de Saint-Nicolas et Sainte-Anne, et d'une pension viagère de 300 livres par an, payables en deux termes égaux.

Cette fondation fut faite pour des missions dans le diocèse d'Angers, dont une se ferait de dix ans en dix ans, à perpétuité, dans la paroisse de Preuilley dudit diocèse.

M. Jolly, en reconnaissance de cette fondation, engagea par ce contrat tous les prêtres de la Congrégation, tant dans le royaume que dehors, à dire une messe, après le décès desdits fondateurs et fondatrices, pour le repos de leurs âmes, quand on en serait averti.

Mgr l'évêque d'Angers approuva cet établissement, et le Roi en donna ses lettres patentes et d'amortissement de ladite maison. Elles furent registrées au Parlement le 14 mai 1675, et en la chambre des Comptes le 26 mars 1681. [678]

SUPÉRIEURS DE LA MAISON D'ANGERS

Denis Laudin, 1675.
Antoine Durand, 1679.
Philibert Fardel, 1682.
Jacques de L'Islefort, 1696.
Jean Bail, 1700.
Giraud, 1730,

<p>Nicolas Boné, 1738. Georges Bertin, 1745. Alexis Le Roux, 1758. Jacques-Louis Davelu, 1760. Claude Burel, 1783. Jacques Devaux, 1788.</p>

38. PARIS. HOTEL ROYAL DES INVALIDES. 1675.

Domus regiae Invalidorum militum

M. François-Michel Le Tellier, marquis de Louvois, nomma au Roi les prêtres de la Congrégation de la Mission, pour avoir la direction spirituelle de l'hôtel royal des Invalides. Le Roi les agréa et confirma cet établissement par ses lettres patentes. Mgr François de Harlay, archevêque de Paris, les y approuva et leur donna permission d'y faire les fonctions curiales et d'y administrer les sacrements aux soldats et officiers dans ledit hôtel.

Le contrat de cet établissement fut passé entre Mgr l'archevêque de Reims pour et au nom de M. de Louvois, qui le ratifia ensuite, et M. Edme Jolly, Supérieur général de ladite Congrégation, assisté de M. Thomas Berthe, F. Fournier et M. Talec, ses assistants. Ils convinrent qu'on fournirait, à perpétuité, au moins douze prêtres, et même jusqu'au nombre de vingt, s'il en était besoin dans la suite, pour le service desdits Invalides ; lesquels prêtres chanteraient la messe et les vêpres aux jours de fêtes et dimanches, et réciteraient à voix médiocre les heures canoniales dans l'église les autres jours ; administreraient les sacrements ; feraient des exhortations, des prédications et des catéchismes ; chanteraient tous les jours le

psaume *Exaudiat* pour la conservation du Roi, et, après sa mort, feraient, à perpétuité, un service solennel, le jour de son anniversaire, pour le repos de son âme. Que lesdits prêtres seraient sous la protection spéciale du Roi et ne dépendraient pas des officiers. Qu'ils auraient l'exemption d'entrée pour les provisions de vin à raison d'un muids par an par personne, et qu'ils auraient par an deux minois de sel, aux conditions de droit de franc-salé accordé audit hôtel par le Roi. Que les médecins, chirurgien et apothicaire dudit hôtel leur fourniraient les médicaments et en prendraient soin gratuitement. Que le Supérieur général serait en droit de mettre un supérieur ou de l'ôter quand il le jugerait à [679] propos, pourvu qu'il en avertît Mgr l'archevêque de Paris auparavant, comme il est spécifié dans l'approbation de Mgr de Harlay. Que ledit hôtel serait à perpétuité chargé de donner auxdits prêtres la somme de 3 000 livres par an, payable par quartier et par avance par le trésorier sur la simple quittance du supérieur. Et que, cette somme ne suffisant pas pour l'entretien de douze prêtres et quatre frères ou domestiques, la maison de Saint-Lazare serait obligée de fournir le surplus nécessaire, en considération de ce que mondit seigneur de Louvois promettait au nom du Roi de faire incessamment expédier de nouvelles lettres patentes pour maintenir la Congrégation de la Mission dans la possession paisible et perpétuelle de ladite maison de Saint-Lazare et de ses appartenances, etc. Et qu'enfin ledit hôtel royal serait obligé de meubler pour la première fois le logement desdits prêtres et de l'entretien en tout à perpétuité. Et qu'il leur donnerait une fois seulement la somme de 1 000 livres pour les livres nécessaires. Ce contrat fut passé le 17 mai 1675, les notaires étant maîtres Tallin de Sérignan et Guichar, notaires au Châtelet de Paris, et ratifié, le 28 dudit mois, par M. de Louvois, au camp de Gibelour, par un acte fait par Simon Tutin, greffier en chef de la prévôté et de la connétablie maréchaulsée de France et notaire des camps et armées du Roi.

Le Roi confirma derechef ledit établissement par des lettres patentes vérifiées au Parlement le 15 janvier 1676.

L'an 1680, le 3 janvier, M. de Louvois et M. Jolly passèrent un nouveau contrat pour confirmer le précédent et y déroger sur ce qui regarde les heures canoniales, et pour y établir huit ecclésiastiques d'augmentation, dont quatre ou deux seraient prêtres quand M. de Louvois l'exigerait. Il fut stipulé par ce nouveau contrat que l'hôtel payerait auxdits Missionnaires la somme de 6 000 livres, y compris les 3 000 livres du premier contrat, et que ladite maison de Saint-Lazare donnerait à perpétuité, pour les raisons susdites, la somme de 1 500 livres par an auxdits prêtres de l'hôtel. Qu'au lieu d'un muids de vin par personne qui leur avait été accordé sans payer de droits, ils auraient l'exemption pour trente muids, et qu'au lieu de deux minots de sel dont il a été parlé, ils en auraient trois par an, pris sur la provision dudit hôtel. Qu'au lieu de dire les heures canoniales au chœur, ils chanteraient solennellement tout l'office depuis les premières vêpres, les quatre grandes fêtes de l'année, de Pâques, de la Pentecôte, de la Toussaint, de Noël, le jour des Rois, le jour de l'Ascension, de la Fête-Dieu, de l'Assomption [680] de la sainte Vierge et de la fête de Saint-Louis. Que pour les enterrements qui se feraient audit hôtel, au moins quatre ecclésiastiques assisteraient à celui de chaque soldat, et six à celui de chaque officier, pour lequel on chanterait une messe haute, et qu'on en dirait une basse pour chaque soldat. Qu'ils seraient de plus obligés d'enseigner le chant, les cérémonies et la langue latine aux enfants de chœur, qu'ils auraient droit de recevoir et de renvoyer.

Ce contrat fut fait par Galloys et Tibert, notaires au Châtelet.

Joseph Ignace de Marthe, 1675.
 Charles Turpin de Jouhé, 1678.
 François Hébert, 1686.
 Charles Turpin de Jouhé, 1686
 Alexis de Mauroy, 1688.
 Jean-François Daudigné, 1691.
 Jacques Buchoux, 1695.
 Maurice Faure, 1703.

.....
 Fantin, 1730.
 Maurice Bailly, 1733.
 Pierre Gaveau, 1746.
 Jean Chablon, 1760.
 Jean-Baptiste Anssart, 1773.
 Aphrodise Jacob, 1775.
 Joachim Comte, 1777.

39. SENS. 1675.— *SENONEN.*

L'an 1675, le 6 octobre, Mgr Jean de Monpezat de Carbon, archevêque de Sens, établit les prêtres de la Congrégation de la Mission directeurs de son séminaire à Sens. Il leur accorda, par son acte d'établissement, 2 100 livres pour pension de quatre prêtres et trois frères, laquelle somme se doit prendre sur le revenu dudit séminaire, et le surplus dudit revenu doit être employé selon les ordres dudit seigneur archevêque ou ses successeurs.

M. Edme Jolly, Supérieur général, accepta cet établissement ledit mois d'octobre 1675.

Le Roi le confirma par ses lettres patentes, données à Saint-Germain-en-Laye, au mois de mars 1676, et vérifiées au Parlement le 22 avril suivant, et registrées à la chambre des Comptes le 26 juin de ladite année 1676.

Par les mêmes lettres patentes, le Roi permet de lever, sur les bénéfices du diocèse, 3 500 livres par an, pour aider le séminaire à subsister jusqu'à ce qu'on ait pu y unir quelques bénéfices qui lui fournissent ce revenu annuel.

M. Jean Godefroi, curé de Nogent-sur-Seine, fonda au Séminaire de Sens quatre services solennels composés de vigiles et messes hautes, par an, à perpétuité, moyennant 200 livres de [681] rente annuelle, constituée au fort principal de 400 livres. Le contrat de fondation fut fait à Sens, le 24 novembre 1697, par Maximilien Bollogne, notaire et insinué au Châtelet de Paris, au mois de décembre 1677.

SUPÉRIEURS LA MAISON DE SENS

Toussaint Teroude, 1675.
 Jacques Libeauchamp, 1679.
 Pierre Fabre, 1684.
 Gérard du Barry, 1692.
 Bertrand Denier, 1694.

 De la Cour, 1730.

Edme Perriquet, 1731.
 François Thibault, 1742.
 François Valliton, 1745.
 Antoine Holleville, 1749.
 Jean Bernard, 1759.
 François Montault, 1761.

40. FONTENAY-LE-COMTE. 1676.— *FONTENIACEN.*

L'an 1676, le 26 août, Mgr Henry de Laval, évêque de La Rochelle, établit les prêtres de la Congrégation de la Mission à Fontenay-le-Comte, pour faire des missions, à perpétuité, dans sors diocèse, pendant huit mois de l'année.

Il s'engagea à leur acheter une maison commode, ou à payer le loyer de celle qui leur servirait en attendant qu'il leur en eût acheté une, et de la meubler des meubles nécessaires, et à leur donner, sur le revenu de son évêché, 1 800 livres par an, pour la pension de quatre prêtres et deux frères, jusqu'à ce qu'il ait pu unir à cette maison quelques bénéfices ; à

condition que l'on fournirait un plus grand nombre de prêtres, si les revenus desdits bénéfices surpassaient suffisamment ladite fondation de 1 800 livres pour faire de nouvelles pensions à 300 livres chacune.

M. Jolly, supérieur de ladite Congrégation, accepta cette fondation à ces conditions. Le contrat en fut passé, lesdits jour et an, par-devant Le Moyne et Mounier, notaires au Châtelet de Paris.

Le Roi confirma cet établissement par ses lettres patentes données à Versailles au mois d'octobre 1676, registrées par arrêt du Parlement du 1^{er} septembre 1677.

Les maire et échevins de Fontenay donnèrent par écrit leur consentement à cet établissement, le 28 septembre 1676. Le prieuré de Saint-Laurent-de-Tilliers fut uni à cette maison par le décret de Mgr de La Rochelle le 12 décembre 1677, aux conditions spécifiées dans le contrat de fondation. M. Jean-Baptiste Chandelier, clerc de Paris, titulaire de ce prieuré, en donna sa démission, pour cette union, à condition de jouir de [682] ce bénéfice sa vie durant ; elle est du 15 février 1677 ; la prise de possession est du 3 juin 1680.

Mgr l'évêque de Coutance, commandataire de l'abbaye de Saint-Cyprien, de Poitiers, dont ledit prieuré de Villiers était membre et dépendant, donna son consentement à ladite union, le 12 décembre 1677.

Le 1^{er} septembre 1686, Mgr Henry de Laval, évêque de La Rochelle unit à la même maison de Fontenay, les prieurés de Breuil Bcrtin, ordre de Saint-Augustin, dont M. Barnabé Brisson, prêtre du diocèse de La Rochelle, était titulaire, et qui en fit sa démission en faveur de cette union, s'en réservant les fruits et revenus sa vie durant. Mgr l'archevêque de Bourges, qui en était collateur, donna son consentement à ladite union.

Ces deux unions furent confirmées par les lettres patentes du Roi, données à Versailles au mois d'août 1693.

Les bénédictins de l'abbaye de Saint-Cyprien, de Poitiers, dont le prieuré de Villiers était membre, et M. Birault, prêtre du diocèse de La Rochelle, qui avait été pourvu du prieuré de Villiers en cour de Rome, s'opposèrent à l'enregistrement desdites lettres, et appelèrent comme d'abus du décret d'union ; il y eut un arrêt du Parlement contre les bénédictins, et un du grand conseil contre ledit sieur Birault, qui confirmèrent l'un et l'autre l'union faite à la maison de Fontenay. Et, par un autre arrêt du Parlement, lesdites lettres patentes furent enregistrées le 2 août 1695.

Le 23 juin 1703, demoiselle Marie Dubois de La Playrie, dame de Landoyseau, donna 4 500 livres : 1^o pour fondation de cinq messes par semaine, à perpétuité ; 2^o pour contribuer à la subsistance d'un quatrième prêtre ; 3^o pour une mission tous les dix ans à Faveraye. Cette fondation a été confirmée par Mgr l'évêque de La Rochelle et ratifiée par M. Watel.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE FONTENAY-LE-COMTE

Michel Brier, 1699.

.....

Hesnard, 1730.

Raymond Bausse, 1744.

François-Joseph Le Roux, 1752.

Jean-Francois Armand, 1754

Pierre-François Davelu, 1762.

René Jougans Marot, 1766.

Jean-Baptiste Stavignon, 17...

Jean Christophe, 1773.

Jean-Bonaventure Delahaye, 1777.

Jean-Baptiste Chinault, 1779

[683]

41. CULM. 1677. — *CULMEN*.

Mgr André Lesczynski, évêque de Culm, chancelier du royaume de Pologne, avait, en 1655, érigé un séminaire selon l'esprit du concile de Trente, dans sa ville épiscopale. Il l'avait

enrichi de donations considérables mais les malheurs des temps, et surtout les déprédations des armées, avaient détruit presque toutes ses ressources

En 1677, un autre évêque de Culai, Mgr Malachowski, pensa à transférer le séminaire près de l'église de l'archiprêtre, et écrivit à Varsovie pour avoir des Missionnaires. Il donna à la Congrégation la fondation primitive, ainsi qu'une maison voisine du séminaire, et une chapelle dans la paroisse de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, à la charge d'y entretenir toujours deux Missionnaires, et d'y élever quatre séminaristes gratuitement.

La chapelle avait été donnée pour y exercer les séminaristes à la pratique des cérémonies. Plus tard, la paroisse elle-même de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où les Missionnaires n'avaient qu'une chapelle, fut tout entière confiée à leurs soins. Ils l'administrèrent jusqu'en 1836.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE CULM

Paul Godquin, 1678.
Guillaume Desdame, 1680.
Antoine Fabri, 1685.
Jacques-Ignace Ciboni, 1695.
Luc Rochon, 1699.
Paul Godquin, 1704.
Michel Walther, 1724.

Jacques Mroczek, 1730.
Jean Mieckowski, 1737.
Casimir Goraczinski, 1737.
Michel Barzozewski, 17...
François Skryssowski, 1795.
François Weinreich, 1802.

42. ARRAS. 1677.— *ATREBATEN.*

L'an 1677, le trentième d'avril, Mgr Guy de Sève de Rochechouart confia à perpétuité la direction spirituelle et temporelle du séminaire d'Arras aux prêtres de la Congrégation de la Mission.

Il leur donna la maison qu'il avait achetée au nom des pauvres prêtres, à condition qu'ils rembourseraient auxdits pauvres prêtres la somme de 9 097 livres qu'elle avait coûté. Il leur céda, tant pour ce remboursement que pour les ameublements, environ 1 200 livres des revenus dudit séminaire amassés pendant les guerres. Par son acte d'établissement, accepté par M. Jolly, il veut qu'on entretienne audit séminaire quatre prêtres et autant de frères qu'il [684] sera nécessaire ; lesquels sont nourris et entretenus moyennant 2 400 livres de revenu annuel, que le Roi a permis qu'on levât sur les bénéfices du diocèse.

Le Roi confirma cet établissement par ses lettres patentes données au camp de Thulin, au mois de may 1677.

En 1703, le dernier jour de janvier, M. Hourdequin, président au conseil d'Artois, exécuteur du testament de feu Mgr Estienne Moreau, donna 300 livres, une fois payées, provenant de la succession dudit feu seigneur Évêque, pour un obit à perpétuité, le lundi avant le carême, pour ledit seigneur Évêque ; l'acte de cette fondation est sous-seing privé, accepté par M. Tillot, supérieur, et M. Lamotte, procureur.

En 1699, le 16 de mars, Mgr Guy de Sève de Rochechouart unit à son séminaire d'Arras, du consentement de Mgr le cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Wast, lesdites deux chapelles de Dainville en faveur des séminaristes d'Arras ou de Noyon qui seront au séminaire d'Arras. Les Missionnaires d'Arras en prenant par préciput 630 livres pour en acquitter les charges. Cette union a été confirmée par lettres patentes du roi, données à Versailles en 1699, et enregistrées au Parlement de Paris au mois d'août de la même année ; ces deux chapelles rapportent par an, les charges acquittées, 800 à 900 livres.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON D'ARRAS

Gabriel Laudin, 1677.
 François Hébert, 1681.
 Claude Buchoux, 1685.
 Antoine Fleury, 1690.
 Antoine Durand, 1691.
 Louis Tillot, 1695.
 Barthélemi Ronset, 1703.

.....

Jean Richon, 1730. Jean D'Audiffred, 1730. Louis-Bernard Collot, 1756. Bonaventure Chassignol, 1759. Pierre Claude, 30 octobre 1781, Louis-Bernard Collot, 5 décembre 1782. Michel-René Ferrand, 8 septembre 1788.

43. BÉZIERS. 1678. - *BITERREN.*

Le séminaire de Béziers avait été fondé, par lettres patentes de 1672, dans un ancien couvent de capucins, et occupait une surface totale de trois cents toises carrées.

En 1678, le 24 février, Mgr Armand-Jean de Rotondy de Biscaras, évêque et seigneur de Béziers, donna à perpétuité la direction spirituelle et temporelle de ce séminaire aux prêtres de la Congrégation de la Mission, par acte passé devant Armand, [685] notaire royal de ladite ville, avec M. Julien Dolivet, supérieur du séminaire de Narbonne, ayant, à cet effet, procuration de feu M. Jolly, supérieur général, duquel acte les principales conditions sont : 1° Que ledit seigneur Évêque et le clergé déchargeraient envers la ville, et garantiraient de tout droit d'indemnité, la maison donnée pour le séminaire ; 2° que la Congrégation de la Mission fournirait à perpétuité audit séminaire cinq prêtres et trois frères, tant pour la conduite du séminaire, que pour faire des missions dans le diocèse, où et quand l'Évêque le jugerait à propos, pour la subsistance et entretien desquels ils jouiraient de 2 000 livres de rente annuelle imposée sur le clergé, avec permission du Roi, jusqu'à union de bénéfice de pareil revenu, quitte de toute charge ; 3° que si ledit seigneur Évêque, ou ses successeurs, ont besoin d'un plus grand nombre d'ouvriers, on leur en fournira sur le pied de 300 livres de pension pour chacun ; 4° que lesdits Missionnaires seront tenus de rendre compte à l'évêque des legs pieux, donations et aumônes faits audit séminaires, à l'exemption des aumônes, qui ne dépasseront pas 50 livres, et le tout sera employé audit séminaire par l'ordre et le consentement de l'Évêque.

Cet acte fut ratifié par M. Jolly devant Billault et Mounier, notaires à Paris, le vingt et unième d'avril, et confirmé par les lettres patentes du Roi données à Fontainebleau au mois de septembre 1678, et vérifiées au Parlement de Toulouse en 1679.

En 1704, le 19 juin, au château de Lignan, pardevant Hérail, notaire à Béziers, Mgr Louis-Charles Des Alrics de Rousset, évêque, fonda un sixième prêtre à perpétuité, et céda irrévocablement, pour sa dotation, le prieuré de Saint-Bauzille de Fulchis dit Lieuran de Cabrières, uni audit séminaire le quatrième d'octobre 1681 par feu Mgr de Biscaras, sans diminution des susdites 2 000 livres imposées sur le clergé, et sans que lesdits Missionnaires fussent obligés à rendre aucun compte dudit prieuré, mais à charge de payer la pension congrue au vicaire perpétuel, et de fournir le nécessaire pour les offices divins. M. Jean Couty, supérieur du séminaire, accepta cette fondation, et M. Watel la ratifia. Mais, en 1715, le dixième jour de décembre, l'Assemblée du clergé prit à constitution de rente perpétuelle une somme de 4 000 livres provenant de M. le marquis de Murviel pour l'exécution en partie du testament de M. l'abbé de Murviel, qui avait légué sur ses biens 300 livres de rente aux Missionnaires de Béziers pour la pension d'un sixième prêtre à perpétuité. Ce testament ayant

été contesté, ledit sieur marquis [686] transigea pour ce legs avec M. Farjat, supérieur, qui renonça à cet article moyennant lesdites 4 000 livres une fois payées. M. Bonnet ratifia cette transaction le cinquième de juillet 1715.

Le clergé s'engagea par la susdite délibération à fournir à perpétuité ce qui manquait à la rente desdites 4 000 livres pour la pension dudit sixième prêtre à 300 livres, et à payer, par l'avance de six mois en six mois, les 2 000 livres portées par l'acte d'établissement pour l'entretien desdits Missionnaires, à condition que le revenu de tous les bénéfices unis audit séminaire seraient pour le séminaire même, et que les Missionnaires en rendraient compte tous les ans, même de celui de Lieuran, accordé auparavant pour la pension du sixième prêtre. Il fut aussi accordé par ladite délibération que les Missionnaires ne seraient comptables que pour les dons faits au séminaire, et qu'ils pourraient disposer à leur gré de ceux qui leur seront faits. M. Bonnet ratifia cette délibération le 12 mai 1716.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE BÉZIERS

Toussaint Le Bas, 1678.

Raoult Clouet, 1679.

Charles Le Clerc, 1687.

André Gallien, 1688.

Louis-Gabriel Masson, 1689.

Barthélemy Pommiers, 1698.

Jean Couty *minor*, 1704.

Mathurin Renault, 1705.

.....
Jean-Baptiste Farjat, 1715¹⁰⁰

.....
Jacques Fillon, 1730.

Benoît Bernard, 1731.

Jean-Joseph Ségur, 1739.

Jean-Baptiste Chareun, 1765.

44. ALETH. 1678.—*ELECTEN*.

En 1678, le seizième jour de may, par-devant Pauyet et Routier, notaires au Châtelet de Paris, Mgr Alphonse de Talbelle, nommé à l'évêché d'Aleth, et confirmé par le Pape, passa avec M. Jolly, supérieur de la Congrégation de la Mission, un contrat de fondation pour trois prêtres et trois frères de ladite Congrégation, pour avoir à perpétuité la direction spirituelle et temporelle de son séminaire ; il leur donna, pour les pensions, la jouissance de 558 livres données et léguées audit séminaire par feu Mgr Nicolas Pavillon, son prédécesseur, et 942 livres qu'il s'obligea de fournir du revenu dudit évêché, ou de faire fournir annuellement par le clergé du diocèse d'Aleth, jusqu'à ce qu'il [687] pût unir audit séminaire des bénéfices de pareil revenu, toutes charges quittes.

En 1678, le dix-septième jour d'octobre, ledit seigneur unit à son séminaire la cure de Roquefeuil avec Espesel, son annexe, rapportant 1 800 livres par an, à condition : 1° Que celui qui en était alors titulaire en jouirait durant sa vie ; 2° qu'après sa mort, ledit seigneur Évêque et ses successeurs nommeraient de droit un vicaire perpétuel à ladite cure, auquel le séminaire donnerait annuellement une pension congrue de 300 livres, franchises et quittes de toutes charges, et qu'il le laisserait jouir du dedans de l'église ; 3° qu'il y aurait un vicaire amovible, au gré dudit vicaire perpétuel, dans ladite cure et un dans l'annexe, qui seraient stipendiés selon les statuts du diocèse ; que s'il se trouvait dans ladite paroisse des sujets propres pour le séminaire, il y en aurait un par an qui serait nourri et logé gratis audit séminaire.

En 1680, au mois d'octobre, le Roi confirma par ses lettres patentes, vérifiées au Parlement de Toulouse au mois de novembre suivant, le contrat de fondation fait avec M. Jolly, le décret d'union de Roquefeuil, et permit l'imposition de 1 200 livres par an sur les bénéfices en faveur dudit séminaire, jusqu'à ce qu'il eût 3 000 livres de revenu en bénéfices ou

¹⁰⁰ D'après le sommaire des fondations (archives du secrétariat), M. Farjat était supérieur de Béziers en 1715.

autrement, à condition que sur ledit revenu, les 1 500 livres de pensions pour les Missionnaires déduites, le surplus sera employé, au gré de l'Évêque, en pensions pour les pauvres ecclésiastiques ou autres dépenses nécessaires.

En 1694, troisième de mars, M. Marcellin Pech, bourgeois d'Aleth, donna par testament aux directeurs du séminaire les sommes et les intérêts dus par Bernard Pech, son frère, pour fondation de messes à son intention à 10 sols chacune, priant le supérieur dudit séminaire, lors de sa mort, d'en régler le nombre par une transaction faite entre M. Hubert Duchesne, supérieur, et ledit Bernard Pech. Ce legs est réduit à 700 livres de principal pour éviter les procès.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON D'ALETH.

François Hubert, 1678.

Yves Laurence, 1679.

Jean Babeur, 1686.

Lambert Duchesne, 1689.

François Lauverjat, 1700.

Amédée Gros, 1733.

Jean Chaume, 1736.

[688]

Pierre-Gilles Bouilly, 1742.

Antoine DeJames, 1751.

Louis-Henri Tuquet, 1753.

Pierre Poisat, 1762.

Jean-Baptiste Allegret, 1785.

Pierre Poisat, 1787.

45. BASTIA (LA BASTIE). 1678. — *BASTIEN*.

Le contrat de fondation de la maison de Bastia fut fait le 8 août 1678 entre M. René Simon, visiteur de la province d'Italie, spécialement délégué à cette fin par M. Jolly, Supérieur général, d'une part, et, d'autre part, MM. Cosme Lomellini et Luc Durazzo, représentant les magistrats de Corse. Le visiteur provincial s'obligeait de maintenir à Bastia douze Missionnaires, huit prêtres et quatre frères coadjuteurs, pour toutes les fonctions de l'Institut, et de n'établir aucune autre maison en Corse, jusqu'à ce que celle de Bastia eût le personnel dont il était convenu. Les représentants de l'autre partie s'obligeaient à pourvoir à l'entretien de douze Missionnaires, à leur payer chaque année 100 écus, monnaie de Gênes, à acheter un terrain pour y bâtir la maison au bout de quatre ans, et une église au bout de sept ans ; enfin, à fournir la maison et l'église de meubles et d'ustensiles convenables.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE BASTIA

Jacques Sapia, 1678.
 Pierre de Bonis, 1682.
 Lazare-Marie Figari, 1688.
 Etienne de Negri, 1694.
 Francois-Marie Savona, 1696.
 Jacques-Felix Ridolphi, 1700.
 Augustia Navario, 1700.
 Etienne de Négri, 1704.
 Jean-Baptiste Monleone, 1709.
 Antoine Groffoglieti, 1717.
 Dominique Costa 1722.
 Jean-Baptiste Acami, 1730.

Gaspar-Marie Monleone, 1736.
 Philippe-Marie Lavagna, 1743.
 Dominique Malfei, 1747.
 Paul Cavagnaro, 1751.
 Etienne Pesce, 1753,
 Vincent Descoppo, 1754.
 Dominique Maffei, 1757.
 Antoine Salamansa, 1772.
 Chrétien Salvatori, 1773.
 Antoine Salamanca, 1786.
 Vincentelli, 1796.
 Suppression, 1796.

46. BEAUVAIS 1679.—*BELLOVACEN.*

En 1679, le dixième de décembre, Mgr Toussaint de Forbin de Janson, évêque de Beauvais, établit directeurs spirituels et temporels de son séminaire à perpétuité quatre prêtres et quatre frères de la Congrégation de la Mission, auxquels il donna pour subsistance et entretien 2 400 livres de revenu annuel, à prendre sur les plus clairs deniers du séminaire, voulant que le surplus fût employé selon ses ordres et de ses successeurs Évêques en réparation de bâtiments et en pensions gratuites des pauvres ecclésiastiques du diocèse. [689]

Cet établissement fut confirmé par lettres patentes du Roi, données à Saint-Germain-en-Laye lesdits mois et an, enregistrées au Parlement le sixième d'avril 1680, par lesquelles il est permis audit seigneur Évêque d'unir des bénéfices à son séminaire jusqu'au revenu de 5 000 livres, outre la trésorerie de la cathédrale, qui y était déjà unie auparavant, et cependant de laisser sur les bénéfices du diocèse 2 000 livres par an.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE BEAUVAIS

Jean Wateblé, 1679.
 Julien Le Pays, 1702.

 Jean Duchesne, 1730.

Guillaume-Bernard d'Houdain, 1751.
 Jean-François Cossart, 1758.
 Jean-François-Louis Grillet, 1766.

47. PÉROUSE. 1680.—*PERUSIAN.*

En 1675, M. Thomas Cerrini de Pérouse, orfèvre de profession, et demeurant à Rome, d'après le conseil du R. P. Colloredo de l'Oratoire de Rome, son directeur spirituel, depuis cardinal, voulut fonder une maison de prêtres de la Mission à Pérouse, sa patrie. Dans ce dessein, il fit instance près du supérieur de la Mission de Rome, afin qu'il envoyât quelques prêtres pour commencer les missions dans le diocèse de Pérouse.

Il savait que ses ressources personnelles ne pouvaient pas suffire à une fondation de six prêtres et deux frères, car c'est le nombre qu'il voulait ; aussi, la même année, pour procurer aux Missionnaires quelque revenu ecclésiastique, il demanda et obtint un bref de Clément X, qui accordait aux Missionnaires six chapellenies de la Confrérie de Saint-Benoît, lesquelles furent pour eux une source de contrariétés infinies. Le 12 novembre 1675, quatre prêtres et un frère partirent de Rome.

M. Cerrini ayant connaissance du bien que les Missionnaires faisaient, se résolut à faire la fondation ; et, en juin 1676, par instrument public, il donna 4 000 écus ; ensuite, en janvier 1679, encore 1 000 écus, se réservant de léguer le reste par son testament. La rente de ces sommes n'était pas suffisante à son dessein, il se contenta de quatre prêtres et deux frères.

Le contrat de fondation fut conclu en 1680 ; et le 29 mars, les Missionnaires arrivèrent, pour commencer le nouvel établissement. N'ayant pas encore de demeure qui leur appartînt, en arrivant ils furent logés dans une petite maison, dite de Saint-Mathieu, hors de la porte Saint-Ange. [690]

En 1684, le 14 octobre, une maison fut achetée par M. Hercule Furmaglioli à l'usage des Missionnaires, et restaurée.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE PÉROUSE

Jean Martin, 1680.	Louis Ponzi, 1751
Jérôme Desmartinis, 1681.	Pierre-François Buzzani, 1753
Lazare-Marie Figari, 1686.	Eleonor Pasti, 1761
Jean Anselme, 1688.	Charles de Rossi, 1762
Dominique Orsesi, 1690.	Jean-Pierre Mangiardi, 1764
François Chossinon, 1692.	Jean-Baptiste Scarfiotti, 1769
Jacques-Félix Rodolphi, 1694.	N. Scaglioni, 1770
Dominique Mella, 1700.	Jean-Baptiste Rainaldi, 1772
Barthélemy Bochenski, 1704.	Léonard Ippoliti, 1779
Augustin Bonardi, 1710.	Jean-Baptiste Cavallini, 1782
Dominique Biasi, 1717.	Léonard Ippoliti, 1786.
Paul Perotti, 1725.	Suppression, 1798
Louis-François Philippi, 1742.	Rétablissement, 1800.
Jean-Paul Villati, 1747.	

48. TOURS. 1680. — *TURONEN.*

En 1680, le 9 avril, M. Louis Denis, archidiacre d'outre-Loire en l'église de Tours, l'un des directeurs du séminaire de ladite ville, fondé de procuration de Mgr Michel Amelot, archevêque de Tours, et de MM. Joseph Sain et Thomas Quantin, directeurs dudit séminaire, passa avec M. Jolly, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, un contrat par lequel il délaissait à perpétuité à ladite Congrégation, ledit séminaire avec tous ses biens et revenus, à condition : 1° Que les Missionnaires qui en seraient directeurs seraient soumis audit seigneur archevêque et ses successeurs ; 2° que lesdits seigneurs Denis, Sain et Quantin pourraient y demeurer pendant leur vie, pour travailler conjointement avec lesdits Missionnaires à la conduite dudit séminaire et aux missions ; 3° que ledit Supérieur général serait obligé d'envoyer d'abord deux prêtres et un frère de la Congrégation pour la direction et conduite dudit séminaire, et après le décès des seigneurs Denis, Sain et Quantin, d'en envoyer autant qu'il serait nécessaire, tant pour le Séminaire que pour les Missions, et selon que le revenu dudit séminaire permettrait d'en entretenir sur le pied de 300 livres chacun. Le contrat fut fait par Dupuis et Mounier, notaires au Châtelet de Paris, et ratifié de mondit Seigneur archevêque de Tours et desdits Directeurs, par acte du 25 avril de la même année, passé par devant Degault et Estenou, notaires à Tours. Le tout confirmé par les lettres [691] patentes du roi, données à Versailles au mois de janvier 1687, et vérifiées au Parlement le 22 février suivant.

M. Joseph Sain donna audit séminaire la closerie de Beauregard valant 3 000 livres, à condition de faire à son intention, tous les ans, à perpétuité, tout le service complet de saint

Joseph le 19 mars, et de dire une messe basse chaque mois pour le repos de son âme. L'acte est du 14 mai 1678, passé par-devant Estenou, notaire à Tours.

M. Jacques Guetté, l'un des directeurs dudit Séminaire, y donna 3 600 livres à constitution de rente (dont il se réserva le revenu pendant sa vie), pour fondation de l'office complet de l'Ange-Gardien, 2 octobre, et à condition de donner 30 livres de rente à celui qu'il indiquerait aux directeurs (cette rente a été amortie). L'acte est fait par Estenou, notaire à Tours, le 21 juillet 1678.

M. Le Roux, curé de Tillouze, donna le 21 mars 1679, une somme de 400 livres en constitution pour fondation, après sa mort, de six messes par an à perpétuité et pour trois cents messes basses, une fois seulement à son intention. — ESTENOU, notaire.

En 1690, le 20 avril, M. Charles Renou, chapelain, ordre de Saint-Pierre de Boisle, Antoinette et Françoise Renou, ses sœurs, fondèrent trois messes basses, qui se diront à perpétuité à tel jour que chacun d'eux déciderait, et en outre le nombre de trois cents messes une fois seulement, moyennant une somme principale de 1 200 livres, dont ils se réservèrent une rente viagère de 60 livres par an, qui ne pourrait être éteinte que par la mort des trois. — ESTENOU, notaire.

Une personne inconnue donna pour fondation de douze messes basses par an, à perpétuité, pour le repos de son âme, une somme principale de 600 livres, dont elle voulut que la rente fût donnée à M. Nicolas Pierron, supérieur à Tours, pendant sa vie, voulant que lesdites messes ne commençassent à être dites qu'après la mort de M. Pierron. M. Jolly ratifia cette fondation faite sous seing privé de MM. les Missionnaires de Tours, le 5 janvier 1693.

Mgr Mathieu-Izore Dhervault, archevêque de Tours, passa avec M. Jean Bonnet, Supérieur général, le contrat de fondation de trois prêtres et un frère pour faire des missions à perpétuité dans le diocèse, moyennant 2 400 livres, en contrat de rente sur le clergé du même diocèse, légué par M. Nau, curé de Saint-Pierre du Boile, pour une œuvre pie au choix de l'archevêque. [692]

Le contrat de fondation est du 10 juillet 1713, par-devant Maulrot et Boutet, notaires au Châtelet de Paris.

Le même seigneur archevêque donna le 24 juin 1715 aux prêtres de la Congrégation de la Mission la direction perpétuelle de son petit séminaire de Saint-Charles, établi à Cinq-Mars-la-Pile et depuis transféré dans la paroisse Saint-Symphorien-des-Ponts, aux conditions suivantes : 1° Que la Congrégation commencerait à la Toussaint de jouir de la maison de Bois-le-Comte avec ses dépendances, à l'exception des matériaux du grand pavillon ; 2° qu'elle s'obligerait à faire incessamment pour la somme de 6 000 livres, des bâtiments convenables pour ledit séminaire ; 3° qu'elle serait tenue de fournir des prêtres et des frères pour ce séminaire lorsqu'on les y appellerait ; 4° que les séminaristes y seraient reçus pour étudier depuis la troisième aux deux tiers des pensions du grand séminaire, et même la pension entière pour ceux qui voudraient la payer, et qu'ils iraient en classe au Collège.

Cet acte d'union fut fait à Grandmont-lez-Tours, le 24 juin 1715, et ratifié à Paris par M. Bonnet, Supérieur général, le 22 mai 1716.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE TOURS

Nicolas Pierron, 1686.

Gabriel Bessière, 1694.

René Baudy, 1701.

François Carpentier, 1704.

.....

Louis Debras, 1730

Antoine Levasseur, 1747

Charles-Hyacinthe Didier, 1762

Jean Cossart, 24 octobre 1773.

49. REGGIO. 1680. — *REGIEN. (REGIUM LEPIDI).*

En 1680, le 16 avril, M. Camille Ferranini, chanoine de Reggio, dans le duché de Modène, acheta la propriété de la Vallette, et, le 3 juillet, il en fit donation en bonne forme à M. Pesnelle, Supérieur de la maison de Turin et Visiteur de la Province. Il donna en outre quelques rentes pour servir à entretenir les Missionnaires. Le 31 octobre, M. Jolly, Supérieur général, accepta la fondation et la donation. Dans la même année, les Religieuses de la Miséricorde vendirent aux Missionnaires deux maisons contiguës, et ils y firent leur demeure.

[693]

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE REGGIO

François Chossinon, 1681.	Jacques Buglia, 1704.
Charles-Antoine Ferraris, 1688.	Thomas Gloria, 1726.
François Chossinon, 1694.	Joseph Seghino, 1734.
Joseph-Marie Cardellini, 1730.	Jean-Antoine Foeri, 1750
Barthélemy- François Mistrotti, 1739.	Luc Merlo, 1767
Jean-Baptiste Germano, 1745.	Ambroise Gaibisso, 1776
Jean Cula, 1747.	Ignace Corderi, 1788
	Suppression, 1796-

50. AUXERRE. 1680. — *AUTISSIODOREN.*

En 1680, le 30 juillet, Mgr André Colbert, évêque d'Auxerre, établit au Séminaire de ladite ville quatre prêtres de la Congrégation de la Mission pour en avoir à perpétuité la direction spirituelle et temporelle, et trois frères de la même Congrégation auxquels il assigna, sur les plus clairs deniers dudit Séminaire, une pension annuelle de 2 100 livres, et les obligea à une prière particulière soir et matin et une messe basse chaque semaine pour lui et ses successeurs, et aux menues réparations. M. Jolly, Supérieur général de la Congrégation, accepta cet établissement qui fut confirmé par les lettres patentes du roi, données à Saint-Germain-en-Laye au mois de février 1681, registrées au Parlement de Paris le 28 du même mois, par lesquelles il est permis d'unir des bénéfices audit Séminaire jusqu'au revenu de 4 000 livres, et de lever sur les bénéfices non cures du clergé de ce diocèse 3 000 livres par an, jusqu'à ce qu'il y ait des bénéfices unis pour pareil revenu.

En 1714, le 18 mai, M. Edme Jodon, bourgeois d'Auxerre et Jacqueline Samson, sa femme, fondèrent par billet sous seing privé, une mission par an dans le diocèse, à déterminer par l'évêque, moyennant 8 000 livres en principal, sur l'Hôtel de Ville de Paris, dont ils se réservèrent la rente leur vie durant, et même la propriété si, par quelque cas fortuit, ils venaient à perdre leurs autres biens.

En 1714, le 28 mai, M. Michel Leblanc, curé de Selvoy, du même diocèse, donna sous seing privé des biens-fonds, sis audit Selvoy et valant 4 500 livres, et d'autres biens-fonds situés à Douzi et aux environs pour commencer un établissement de missions dans ledit diocèse, s'en réservant l'usufruit sa vie durant, et, en cas qu'il meure la première ou deuxième année après ladite fondation faite, l'usufruit sera continué à ses héritiers pendant six années. Il veut que Douzy et Chamlay soient préférés pour les missions.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON D'AUXERRE

Gabriel Savoye, 1680.	Antoine Semeur, 1689
François Watel, 1681.	Jean Bonnet, 1693.
Pierre Fabre, 1697.	Honoré-Nicolas Brocquevielle, 1754.
.....	Yves Le Guen, 1756.
Pierre Duchesne, 1730.	Yves Jaffris, 1757
Jean Loys, 1734.	Louis Le Pourvandier, 1761.

Nicolas Giraud, 1739.
 Pierre Jagot, 1741.
 Antoine Briffaut, 1741.

Joseph-René-Noël de Kersalaun, 1762.
 Claude Tabouillot, 1779.

51. CHARTRES (GRAND SÉMINAIRE). 1680. - *CARNOTEN*.

Ferdinand de Neufville, évêque de Chartres, établit les Prêtres de la Congrégation de la Mission directeurs de son séminaire, tant au spirituel qu'au temporel, aux conditions suivantes, savoir : Que la Congrégation de la Mission sera tenue et obligée à perpétuité de fournir quatre prêtres de cette Congrégation, l'un desquels sera le supérieur et les trois autres pour enseigner la théologie, le chant et les cérémonies de l'église aux jeunes élèves et les former aux exercices de piété ; pareillement, la Congrégation fournira pour le service du séminaire deux frères qui seront aidés par des domestiques, si besoin est. Et pour l'entretien desdits prêtres et frères, il sera prélevé chaque année sur les plus clairs deniers du séminaire une somme de 2 400 livres.

Cet établissement fut confirmé par lettres patentes du roi, données à Versailles au mois de janvier 1684, et registrées au Parlement de Paris le 5 février 1684.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE CHARTRES

François Chevremont, 1680.
 Pierre Himbert, 1681
 Denis Regnard, 1687.
 Charles Dormont, 1690.
 Nicolas Pierron, 1695.
 Jean Bonnet, 1697.
 André Cottard, 1703.

 Nirat était supérieur en 1722.

Charles Filz, 1730.
 Jean Achez, 1731
 Alexis Mathon, 1736.
 Jean-Baptiste Brossier, 1738
 Louis Le Bail, 1741.
 Paul Jaouën, 1742.
 Jean-Baptiste Senglin, 1749.
 Joseph-Valentin Didier, 1766.
 Jean Gratien, 4 juin 1784

52. POITIERS (GRAND SÉMINAIRE). 1681. — *PICTAVIEN*.

Monseigneur Hardouin Sortin de La Hoguette, évêque de Poitiers, donna en 1681, le 22 février, la direction spirituelle et temporelle à perpétuité de son grand séminaire de Poitiers aux Prêtres de la Congrégation de la Mission. Il assigna sur les plus [695] clairs deniers du revenu dudit séminaire 2 100 livres par an pour la nourriture et entretien de quatre prêtres et quatre frères de ladite Congrégation. Il est porté dans cet article d'établissement que le Supérieur sera choisi au gré de l'évêque.

Cet établissement fut accepté par feu M. Jolly, Supérieur général, le 7 mars 1681, et confirmé par les lettres patentes du roi données à Versailles, au mois de mai 1681 et vérifiées au Parlement le 9 juin suivant.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE POITIERS

Pierre Grisard, 1683.
 Antoine Bourdelon, 1690.
 Louis Viossat dit Monier, 1703

 Bridere, 1730.
 Journeaux, 1733
 Pierre Duchesne, 1734.
 Jean Phelippe, 1754-

Jean-Baptiste Vignacourt, décembre
 1776.
 François-Florentin Brunet,
 2 octobre 1787.
 Pierre-François Davelu, juillet
 1788
 Étienne Giroux, 20 sept. 1789.

53. BOULOGNE. 1681. - *BOLONIEN.*

Mgr Lavocat Billard établit directeurs perpétuels de son séminaire de Boulogne les Prêtres de la Congrégation de la Mission en 1681, par un acte du 6 mars, accepté par feu M. Jolly, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, le 10 desdits mois et an, et confirmé par les lettres patentes du roi, données à Saint-Germain-en-Laye, vérifiées au Parlement de Paris le 5 mai suivant, et en la chambre des comptes le 8 août 1695.

Ledit seigneur donna auxdits Missionnaires la maison achetée par Mgr François Perrochel, son prédécesseur, pour l'érection dudit séminaire. Il leur donna pour les subsistances 2 000 livres de rente annuelle pour quatre prêtres et autant de frères qu'il serait nécessaire pour le service ; laquelle somme devait être prélevée sur les bénéfices du diocèse, autres que cures et prébendes, comme le roi le permit jusqu'à la somme de 3 000 livres, par sesdites lettres patentes ; en attendant qu'on ait pu unir des bénéfices audit séminaire jusqu'à la concurrence de pareille somme.

Il est porté par cet acte d'établissement, et par les lettres patentes que le revenu annuel dudit séminaire, venant à 1000 écus, les bâtiments finis, on sera obligé d'y fournir deux prêtres à perpétuité en sus des quatre ; lesquels deux prêtres seront occupés [696] aux retraites, aux conférences, aux missions, etc.... et que les Missionnaires ne seront obligés de rendre compte à personne de cette somme de 1 000 écus, qui leur est laissée pour la nourriture et entretien mais qu'ils le rendront audit seigneur évêque du revenu seulement, qui excédera ladite somme, et que, de l'avis et du consentement du Supérieur du séminaire, cet excédent sera employé par ledit évêque ou en bâtiments audit séminaire, ou en pensions et demi-pensions pour les pauvres ecclésiastiques du séminaire, ou en des missions, ou autres bonnes œuvres.

L'an 1683, le 7 septembre, il fut fait à Paris par-devant Prieur et Dionis, notaires, un contrat entre M. Jolly, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, et MM. de Louen et de Chatillon de Boulogne, pour la fondation de quatre prêtres et deux frères audit Boulogne pour y faire des missions dans le diocèse. Le fond de cette fondation est sur les biens et rentes légués par feu Mgr Perrochel, évêque dudit Boulogne, et sur une rente de 6 000 livres, que M. Jolly y joignit, mais dont on ne devait jouir que dans quinze ans. Tous ces biens ne suffisant pas pour soutenir cette fondation, dès lors, il fut stipulé qu'on n'enverrait lesdits prêtres et frères que dans quinze ans, pendant lequel temps les biens légués par ledit seigneur évêque seraient mis à rente ou en héritage, afin de faire plutôt une rente fixe de 1 800 livres pour ladite fondation.

En 1683, le 13 juin, Jeanne Bersen, fille majeure, donna une rente annuelle de 50 livres, à condition qu'à perpétuité on dirait trois messes par an. Et Marie Bersen, sa nièce et son héritière, prétendit consentir à cette donation, à condition, qu'à perpétuité, on dirait deux messes par an, l'une pour elle et l'autre pour son père. Cet acte de fondation fut passé à Boulogne par-devant Guillot et Magnon, notaires.

En 1684, le 19 juillet, par-devant Gillon, notaire, M. Antoine De Louen, chanoine et grand chantre de la cathédrale de Boulogne, commis et subrogé à la place de feu M. Mathias Morlet, chanoine pénitencier de la même église, à la recette des deniers provenant du legs pieux de feu M. Jean Morel, grand chantre de ladite église, fait en faveur du séminaire de Boulogne, se démit de ladite recette entre les mains de M. Levasseur pour les aumônes et catéchismes marqués dans ledit acte, savoir, deux fois par semaine pendant l'Avent, à vingt sols pour chaque catéchisme, et autant en aumônes, et d'autres catéchismes dans le cours de l'année selon la rente dudit legs. Si ladite rente augmente [697] suffisamment pour trois catéchismes par semaine en carême, on doit les faire pour disposer les enfants à la première communion, mais la moitié de l'augmentation doit être donnée en aumônes.

En 1706, 22 mai, Suzanne de Camajor, veuve de Bernard Bersen, sieur de La Tribennerie, légua 50 livres de rente aux Missionnaires pour une messe basse de *Requiem* avec un *De profundis* par semaine à pareil jour qu'elle décédera.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE BOULOGNE-SUR-MER

Olivier Levasseur, 1682.	Bernard Brebion, 1740
Jean Germain, 1687.	Melchior-François Duparcq, 1750
Claude Le Virlois, 1703.	Sébastien Le Graët, 1754
.....	Gilles Chonnault, 1772
Jean Comely, 1730.	François-Marie Bouchet, 1778
Pierre Collet, 1730.	François-Valentin Duquesnoy, 1780
Raymond De Rupé, 1731.	Pierre-François Davelu, 1789
.....	

54. CHALONS. 1681.— *CATALAUNEN.*

En 1681, le 17 mai, Mgr Louis-Antoine de Noailles, évêque comte de Châlons-sur-Marne, confia l'administration spirituelle et temporelle de son séminaire, à perpétuité, à quatre prêtres de la Mission et trois frères, donnant à chacun 300 livres de pension annuelle sur les revenus dudit séminaire ; il les obligea par le contrat de fondation passé avec M. Jolly, Supérieur général de la Mission, par-devant Gilles et Guyot, notaires au Châtelet, à recevoir et diriger en retraite les ecclésiastiques qui s'y présenteront ; à une messe chaque jour, à perpétuité, fondée par M. Gallois, et à un service solennel par an pour les mêmes, et à d'autres services fondés par M. Gillet et Mme de Dampierre.

Cet établissement fut confirmé par lettres patentes du Roi données à Fontainebleau au mois d'août 1681, et registrées au Parlement le 28.

En 1678, le 29 avril, Anne de Pradine veuve de feu M. Hubert de Larinere, seigneur dudit lieu, légua aux directeurs du séminaire de Châlons la somme principale de 3 000 livres, à la charge de dire trois cents messes à son intention, et de faire de sept ans en sept ans, à perpétuité, dans les paroisses de Bouconville Thenon et Sechaut, diocèse de Reims, et dans quelques-unes de celui de Châlons ; voulant que, si on y manquait, cette somme retournât au profit des hôpitaux.

En 1672, le 4 août, par-devant Lefèvre et Félix, notaires à Châlons, acceptant, Mgr Félix Vialart, évêque, dame [698] Marie-Anne Duval de Dampierre donna une somme principale de 3 000 livres, s'en réservant la rente sa vie durant, et après sa mort une pension viagère de 75 livres à une sœur religieuse, pour, après la mort des deux, la rente de cette somme être employée à faire des missions de six ans en six ans, à perpétuité, à Hans-Sombionne et Dampierre-le-Château, dont elle était dame en partie ; dans la deuxième semaine de chacune desquelles elle veut qu'on y fasse, pour elle, un service solennel, et que, chaque année de mission, on distribue en aumônes, dans ces trois endroits, 50 livres.

En 1711, le 30 avril, par-devant Sordey et Huart, notaires à Châlons, acceptant, Mgr Gaston-Jean-Baptiste-Louis de Noailles, évêque, et les directeurs du séminaire, M. Pierre de Saint-Remi, prêtre habitué audit Châlons, donna la succession qui lui était échue par la mort de Marie Huguenin, sa cousine, pour la fondation de trois prêtres pour faire des missions dans le diocèse de Châlons, surtout à Châlons et à Vitry. Voulant que, si Mgr de Châlons jugeait qu'en quelques années son diocèse n'eût pas besoin du travail desdits missionnaires, ils fussent obligés de s'offrir à Mgr de Langres pour faire des missions dans son diocèse, surtout dans l'archidiaconé de l'Auxois, par cette même fondation, on est obligé à une messe basse chaque jour à perpétuité.

En 1711, le 28 janvier, par-devant De Baret et Diacre, notaires à Châlons, acceptant Mgr de Noailles, évêque dudit lieu, M. Philippe Garnier donna des fonds et héritage du revenu de 100 livres par an, pour fondation de retraite au séminaire, pour quatre-vingts ou cent ecclésiastiques chaque année, en deux bandes ; voulant que, s'il se passe une ou deux années sans faire lesdites retraites, le seigneur évêque puisse remettre les six bandes dans la troisième année, et que, si on ne trouve pas assez d'ecclésiastiques pour remplir ces places, les laïques en profitent ; ne voulant pas que cette fondation serve à d'autres fins, quelques bonnes qu'elles soient. Il s'est réservé 600 livres de pension sa vie durant.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE CHALONS

Nicolas Pierron, 1681.	Louis Desprez, 1730.
Olivier Duquesnay, 1684.	Etienne-Daniel L'Hoste, 1737
Olivier Le Vasseur, 1692.	Jean-Baptiste Bagnolle, 1765
Jean de Melllet dit Fondelin, 1692.	Gille Auffray, 1771
Jacques Bousquet, 1703.	Francois-Florentin Brunet, 1775
.....	René-Martin Pilerault, 1786
[699]	

55. DIJON. 1681.— *DIVIONEM*

Le 21 novembre 1681, M. Jean-Mathieu Jolly de Fleury, prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, à Paris, en qualité de procureur de M. Bénigne Jolly, chanoine de Saint-Étienne, de Dijon passa avec M. Edme Jolly, Supérieur général de la Congrégation, le contrat de fondation de notre maison de Dijon, qui n'avait pu être établie à Langres, conformément aux privilèges obtenus, à cet effet, du Roi et de l'évêque.

M. Jolly, chanoine, s'engagea par ledit contrat à donner 6 000 ou 7 000 livres pour l'achat d'une maison, et 400 livres de rente. M. Jolly, supérieur général, fit mention d'une somme de 1 000 livres, qu'une personne inconnue (et qui était M. Gaillard, doyen de la cathédrale de Langres, lequel l'a donnée depuis par acte entre vifs) avait promis de donner pour aider à faire cet établissement, et de 3 000 livres qu'une autre personne avait encore promis pour la même fin. Moyennant lesquelles sommes, il s'engagea, pour lui et ses successeurs, à entretenir, à perpétuité, trois prêtres et un frère de la Congrégation à Dijon, pour faire des missions gratuites dans le diocèse de Langres, et pour recevoir en retraites ceux qui voudraient s'y présenter en payant leur nourriture. Le contrat fut passé par-devant Bru et Gilles, notaires au Châtelet, et ratifié par M. Jolly, chanoine, le 9 janvier 1682.

Cet établissement fut confirmé par Mgr Louis-Marie-Armand de Simiane de Gordes, évêque de Langres, et par les lettres patentes du Roi, données à Versailles au mois de juillet 1682, vérifiées le 14 août suivant au Parlement de Dijon, avec cette condition, que les prêtres de la Mission ne pourraient recevoir aucun legs, institution, ni donation à titre universel.

L'an 1695, le 8 octobre, M. Pierre Gaillard, doyen de la cathédrale de Langres, fonda un quatrième prêtre, moyennant un contrat de 5 400 livres de principal. Le contrat de fondation fut passé avec M. Jolly, Supérieur général, par-devant Boisseau et de Savignac, notaires au Châtelet.

L'an 1695, le 15 novembre, M. Charles Benigne de Thésut de Ragy, doyen du Parlement de Dijon fonda un cinquième prêtre pour aider aux missions et aux retraites, moyennant une somme de 6 000 livres. L'acte fut fait par Clerget, notaire à Dijon, et accepté par M. Jolly, Supérieur général, le 9 décembre suivant.

L'an 1702, le 1^{er} septembre, une personne qui ne voulut pas être connue (et qui est M. Petit, vieux garçon greffier au Parlement) [700] donna une somme de 6 000 livres pour la fondation d'un sixième prêtre. Il n'y a qu'une reconnaissance de cette fondation sous seing privé.

L'an 1694, le 26 octobre, M. Prudent Caput, chanoine théologal de Beaune, donna une somme principale de 1 000 livres, pour fondation de quatre missions, de vingt ans en vingt ans. L'acte fut passé par-devant Guillaume Thoison, notaire, à Dijon.

L'an 1702, le 29 septembre, dame Catherine Malpoy donna sous seing privé une somme principale de 800 livres dont la rente doit être employée, à perpétuité, à aider de pauvres ecclésiastiques ou laïques à faire la retraite.

L'an 1707, le 6 juin, MM. Charles Arthaud, baillif de Seurre, Jean Normand, secrétaire du Roi, et Anne Arthaud, sa femme, héritiers de feu M. André Arthaud, prêtre à Saint-Martin de Seurre, leur oncle, fondèrent plusieurs missions à faire pendant un mois, au moins de douze ans en douze ans, moyennant un domaine qu'il avait acheté de son vivant 3 250 livres et qu'ils cédèrent entier à la maison de la Mission de Dijon, à condition qu'à la fin de chaque mission ils diraient une messe haute ou basse. L'acte fut passé par-devant Dannicolas et Taupin, notaires à Dijon.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE DIJON

Antoine Durand, 1682.	Nicolas Boné, 1730.
Joseph-Ignace de Marthe, 1683.	Jean Couty, 1737
Claude Luchet, 1686.	Pierre-François Ansart, 1744
Martin De Vaquez, 1688.	Jean-Baptiste-Joseph Demongodin,
Jean-François d'Andigné, 1695.	1748
André Ruffé, 1703.	François Orcellet, 1757
Olivier Duquesnay, 1704.	Sébastien Mercier, 1764
.....	Nicolas Vaillant, 1778.

56. PAVIE. 1682.—*PAPIEN.*

Déjà dans sa circulaire du 29 août 1681, M. Jolly, supérieur général, disait que les Missionnaires faisaient à Pavie, depuis un an, les fonctions de l'institut : missions, conférences ecclésiastiques, commencement d'un séminaire externe, et que l'évêque de cette ville s'occupait de faire une fondation. C'est en 1682 que cette fondation eut lieu.

[701]

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE PAVIE

Jules-César Rossi, 1682.	Pierre-François Giordaninii, 1689.
Scipion Vacca, 1686.	Lazare-Marie Ageno, 1696.
Joseph-Antoine Seghino, 1704.	Charles-Henry Guasco, 1743
.....	Jules-César Bianchi, 1747
Jean-Pierre Campeggi, mort en	Jean-Joseph Testori, 1749
1710.	Antoine-Marie Testa, 1753.
Guillaume Martinengo, 1721.	Charles-Barthélemy Testa, 1767
François Ferrari, 1723.	Antoine Rossi, 1774
François-Marie Picchiotti, 1739.	Suppression, 1800.

57. BORDEAUX. 1682.—*BURDIGALEN.*

Mgr Louis d'Anglure de Bourlemoat, archevêque de Bordeaux fit un contrat, le 15 octobre 1682, accepté par M. Jolly, supérieur général de la Congrégation de la Mission, par

lequel il établit les prêtres de ladite Congrégation directeurs spirituels et temporels, à perpétuité, de son séminaire, à la place de MM. de la Congrégation des prêtres du clergé de Bordeaux, dont M. de Saint-Clair, qui en était supérieur, donna sa démission, n'ayant pas suffisamment d'ouvriers pour satisfaire aux obligations dont sa Congrégation se trouvait chargée, conformément aux règlements faits par M. de Fonteneil, qui en avait été instituteur et qui, par son testament, avait substitué la Congrégation de la Mission à la Congrégation des prêtres du clergé, en cas que dans l'espace de dix ans elle vînt à défaillir ou à subir quelque changement. Voici les principales conditions du contrat d'établissement des prêtres de la Congrégation de la Mission à Bordeaux

1° Ils seront tenus et obligés, entrant dans les droits de MM. de la Congrégation du Clergé, de faire toutes les missions portées par l'établissement de ladite Congrégation et par les fondations des particuliers, et celles qui leur seront prescrites par le seigneur archevêque et ses successeurs, et de satisfaire à toutes les autres charges de ladite Congrégation unies audit séminaire;

2° Ils recevront, en qualité de séminaristes, sur le pied de 200 livres de pension par an, ceux qui leur seront envoyés par l'archevêque, laquelle pension ne pourra être augmentée sans son consentement ; ils recevront aussi ceux qui leur seront envoyés par lui pour les exercices de la retraite;

3° Ils seront obligés d'entretenir à perpétuité huit prêtres ou sept prêtres et un clerc, avec quatre frères de ladite Congrégation, tant pour le séminaire que pour les missions

4° Ils auront la direction de la chapelle de Monthuset qu'ils feront desservir par deux prêtres de la Congrégation ou par d'autres, et devront, en outre, députer un de leur corps pour prêcher et confesser aux principales fêtes de Notre-Dame, [702] particulièrement à celles de la Nativité et de l'Assomption, et jouiront des revenus et émoluments de ladite chapelle.

5° Les prêtres de la Congrégation de la Mission jouiront de tous les biens meubles et immeubles, noms, raisons et actions appartenant à la Congrégation desdits prêtres du clergé, en quelque manière et à quelque titre qu'ils leur soient échus.

Cet établissement et union furent confirmés par lettres patentes du Roi, données à Versailles au mois de novembre 1682, vérifiées au Parlement de Bordeaux le 14 janvier suivant.

Mme Olive De Lestonnac, veuve de M. Antoine de Gourge, premier président du Parlement de Bordeaux, légua par son testament du 31 mars 1650, une somme de 15 000 livres pour être mise en rente, et le revenu en être employé tous les ans à faire des missions à la campagne et même à la paroisse de Margaux. M. de Fonteneil, supérieur de la Congrégation des prêtres du clergé, poursuivit l'exécution de ce legs qu'il montra avoir été fait à la Congrégation. C'est pourquoi Mme Catherine de Mullere, veuve de M. Pierre de Lestonnac, conseiller au Parlement de Bordeaux, héritier de ladite dame Olive de Lestonnac, donna audit sieur de Fonteneil les 1 500 livres, ajouta 2 000 livres et lui céda, en paiement de ladite somme de 17 000 livres, la métairie d'Aubrion, plusieurs vignes, une pièce de pré, un contrat de 2 133 l. 6 s. 8 d. et les arrérages qui en étaient dus et qui, avec ladite somme s'élevaient à 4 266 l. 13 s. 4 d., le tout provenant de la succession de ladite dame Olive de Lestonnac. Elle passa avec ledit sieur de Fonteneil, le contrat de fondation de trois missions par an, pour ladite somme principale de 1 700 livres, se réservant, à perpétuité, pour elle et ses héritiers descendants portant le nom de Lestonnac, le droit d'indiquer dans le diocèse une paroisse où elle ou sesdits héritiers désireraient que l'une desdites trois missions fût faite, et s'obligea, pour elle et ses héritiers, à donner cette indication, au mois de janvier, au directeur de cette communauté ou à celui qui le représenterait en son absence. Il fut stipulé par le même contrat de fondation que, de cinq en cinq ans, on ferait une mission dans la paroisse de Margaux, à la fin de laquelle on dirait une messe haute des défunts pour la fondatrice et ses héritiers, et que l'année de cette mission on n'indiquerait pas d'autres paroisses.

Ce contrat de fondation fut passé à Bordeaux le 26 janvier 1664, dans le palais archiépiscopal par-devant Poitevin, notaire, et fut signé des parties, de Mgr l'archevêque de Bordeaux. [703]

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE BORDEAUX

René Simon, 1082.	Claude Michel, 1716
Jean Doué, 1686.	Jean Dardenne, 1731
André Ruffé, 1693.	Jean-Baptiste de Bailly, 1745
Claude Michel, 1702.	Marc-Antoine Brousse, 1766
Jean Richon, 1711.	Guillaume Garrv, 1783

58. BAYEUX. 1682.— *BAJOCEN.*

En 1662, le 7 septembre, Mgr François de Nesmond, évêque de Bayeux, donna, à perpétuité, la direction spirituelle et temporelle de son séminaire aux prêtres de la Congrégation de la Mission, auxquels il assigna, sur les plus clairs deniers dudit séminaire, une pension annuelle de 2 400 livres, pour cinq prêtres et trois frères de ladite Congrégation, les chargeant de l'administration des sacrements et sépultures aux pauvres de l'Hôtel-Dieu de Bayeux, d'y faire, avec les séminaristes, le service divin accoutumé et acquitter les obit et fondations du prieuré de Saint-Jean-l'Évangéliste dudit Hôtel-Dieu, qu'il avait longtemps auparavant uni au profit de son séminaire seul. Il permet de se servir pour ledit hôpital d'un prêtre externe, qui soit du susdit nombre de cinq, et approuvé par lui ou ses successeurs. Il est aussi stipulé que le supérieur de ce séminaire sera de son gré et de celui de ses successeurs évêques. Cet acte d'établissement fut accepté de M. Jolly, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, le même jour, et confirmé par les lettres patentes du Roi données à Fontainebleau au mois d'août 1683, registrées au Parlement de Rouen, le 13 mai 1684, et à la chambre des comptes, le 29 janvier 1697.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE BAYEUX

Nicolas Pierron, 1684.	Jean-Martin de Sailly, 1730
Bonaventure l'émet, 1687.	François du Temple, 1744
Olivier Le Lasseur, 1691.	Joseph Blanchet, 1745
Olivier Duquesnay, 1692.	Louis Bethencourt, 1753
Claude Le Virlois, 1701.	Charles Chassignole, 1755
Louis Hamon, 1703.	Louis-Bernard Collot, 1759
.....	Louis-Auguste Leclerc, 1782
Jean Dardenne, 1730.	Gilbert Le Grand, 1789.

59. CRAVOVIE. 1682.— *CRACOVIE.*

En 1682, Mgr Jean Malachowski, qui avait été transféré du siège de Culm à celui de Cracovie, voulut faire dans sa seconde [704] ville épiscopale ce qu'il avait fait dans la première, et il appela les prêtres de la Mission pour leur confier la direction de son séminaire, du consentement du chapitre de son église cathédrale. Il fut réglé qu'il y aurait trois Missionnaires qui auraient la charge d'instruire et de former à la piété les élèves du séminaire, que l'administration du temporel appartiendrait à des proviseurs nommés par l'évêque et le chapitre, et que l'admission ou le renvoi des séminaristes serait à la liberté du supérieur, d'accord avec l'évêque.

En 1739, Mgr Szaniawski, de l'avis de son chapitre, songea à utiliser d'abondantes ressources que la libéralité des princes et des grands avait fournies à son séminaire. Il porta à

huit le nombre des Missionnaires du séminaire, et leur conféra l'administration de tous les biens, à la charge d'entretenir trente séminaristes du diocèse, au choix du Supérieur, sauf le droit de recommandation des prélats, chanoines et proviseurs. Ce contrat fut accepté par M. Bonnet, Supérieur général, le 20 août 1730.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE CRACOVIE

Paul Godquin, 1682.	Joseph Webert, 1733.
Guillaume Desdame, 1685	Jacques Trochon, 1735.
François Despaci, 1692.	Jacques Cirninerman, 1747.
Simon Zakziewiz, 1696.	Valentin-Stanislas-Jean Kowski,
Jacques-Ignace Ciboni, 1699	1750
Michel Kownacki, 1701.	Benoît Luczai, 1754
Simon Steffen, 1710.	André Husicki, 1764
.....	Adolphe Faltinowski, 1794
Krustzynski, 1730.	Fermée en 1802.
Stanislas Siedlecki, 1732.	

60. SARLAT. 1683. - *SARLATEN.*

En 1683, le 6 avril, Mme Louise Boyer, duchesse douairière de Noailles, et Mgr Anne Jolies, duc de Noailles son fils, passèrent avec M. Edme Jolly, supérieur général de la Congrégation de la Mission, par-devant Levasseur et Lauverdy notaires au Châtelet, un contrat de fondation de trois prêtres et un frère de ladite Congrégation, à Sarlat, pour faire des missions dans toutes les terres de ladite duchesse, conformément au mémoire desdites terres, en sorte que chaque paroisse pût avoir la mission tous les dix ans. Ladite dame duchesse donna pour cette fondation, un fonds de terre de 600 livres de revenu annuel, franc et [705] quitte de tous droits de lods et ventes et d'indemnité, et ledit seigneur duc de Noailles son fils, 400 livres de rente à prendre sur la terre de Larche ; et de plus, ladite dame s'oblige de donner à M. Jolly, deux ans après l'établissement fait, une somme de 5 500 livres en louis d'or et d'argent au profit de ladite mission, et à condition de quatre services solennels à perpétuité pour Mgr le duc de Noailles et Mme son épouse, et pour Mgr le duc de Noailles leur fils et pour son épouse, aux jours de leur décès, auxquels jours tous les prêtres dudit séminaire doivent dire une messe pour lesdits seigneurs et dames duchesses, et de plus, on doit dire à leurs intentions deux messes basses par semaine à perpétuité.

En 1683, le 13 octobre, Mgr François de Salignac de la Mothe-Fénelon, évêque de Sarlat, ajouta à cette première fondation deux prêtres de ladite Congrégation et tel nombre de frères qui seraient nécessaires, et les établit à perpétuité directeurs de son séminaire, leur donnant 600 livres de rente sur le clergé de son diocèse, avec un fonds de 6 570 livres donné pour des missions par M. Daymerique théologal, et M. Berbignie, curé de Biron. Le tout à condition : 1° D'acquitter lesdites missions ; 2° que lorsque le revenu dudit séminaire serait augmenté de 200 livres, on y fournirait un troisième prêtre ; 3° que lesdits prêtres seraient obligés de chercher une maison logeable pour ledit séminaire, sans que ledit seigneur évêque fût obligé de fournir autre chose que les meubles qu'il avait auparavant donnés au séminaire ; 4° qu'on recevrait en retraite les curés et autres ecclésiastiques qu'il y enverrait en payant. M. Simon, supérieur du séminaire de Bordeaux, accepta ce séminaire, ayant procuration de M. Jolly, qui ratifia ensuite. Le tout fut confirmé par lettres patentes du roi, données au mois de novembre 1683.

M. Antoine de Saint-Clar, seigneur de Sales, par son testament olographe, institua son héritier Louis de Saint-Clar, seigneur de Pontroudie, curé de Castelnaut, son frère, et lui

substitua les prêtres de la mission de Sarlat, à condition qu'ils diraient à perpétuité une messe à huit heures tous les jours à son intention ; qu'à dix heures du matin ils s'assembleraient pour prier Dieu pour lui pendant une demi-heure, et que le surplus de son revenu serait employé à faire des missions. Le testament est du 9 novembre 1689.

M. Louis de Carbonnières de Joyat, doyen de la cathédrale de Sarlat, par son testament du 14 mai 1702, après avoir fait quelques legs, institua les supérieurs du séminaire de Sarlat ses [706] héritiers universels, à condition de fonder un obit à la cathédrale, de dire quatre messes à perpétuité dans leur chapelle, et de dire une fois cinq cents messes pour lui.

M. Terand Delpech, chanoine de la cathédrale, par son testament du 6 octobre 1707, institua ses héritiers universels de tous ses biens les directeurs du séminaire pour employer son revenu à la construction ou réparation d'une église et en œuvres pies, comme missions et autres, à leur volonté, et pour lui dire cinq cents messes après sa mort.

M. Estienne de Vassal, seigneur de Roumegous, par acte passé avec M. Couty, supérieur à Sarlat, par-devant le notaire de Villefranche, le 12 avril 1708, fonda une mission de cinq ans en cinq ans à Villefranche et à Saint-Servin de Sherm, alternativement ; il donna des terres pour cette fondation.

M. Charles de Javel, théologal, légua par son testament du 11 novembre 1709, la somme de 6 000 livres aux directeurs du séminaire, pour la pension d'un pauvre clerc qui serait de la paroisse de Domme, ou subsidiairement de Sarlat, à la nomination du supérieur, et pour fondation à perpétuité d'une mission d'un mois dans la paroisse de Domme et ses annexes de quatre ans en quatre ans, pendant laquelle un des prêtres doit dire tous les jours pour lui une messe de *Requiem* ; sur la fin de cette mission on doit donner 20 livres aux pauvres de la paroisse.

M. Antoine du Bernat de Canselet, prêtre, fonda par acte du 22 décembre 1710, par-devant Descaur, notaire à Poissans, deux pensions de séminaristes et des retraites pour des pauvres gens, au choix du supérieur. Il donna pour cette fondation 8 480 livres, dont il se réserva le revenu pendant sa vie, et le droit de disposer de 100 livres de cette somme. Il est stipulé par ce contrat : 1° Qu'en cas qu'il dispose de cette somme de 100 livres, on recevra moins de retraitants ; 2° que les deux jeunes clercs dont il fonde les pensions seront du diocèse ou de la ville de Sarlat, qu'on les prendra dès qu'ils commenceront à composer, et qu'on les gardera jusqu'à ce qu'ils soient prêtres, et que si les Missionnaires ne leur enseignent pas la philosophie, ils seront tenus de les envoyer en un collège et de leur y payer les pensions ; 3° que les obligations susdites ne s'acquitteront qu'après le décès dudit fondateur, après lequel on doit lui dire mille messes.

M. Jean de Valette, de Savignat, par son testament du 2 novembre 1711, institua les directeurs du séminaire de Sarlat, héritiers universels de ses biens, à condition : 1° Qu'ils feraient, de [707] sept ans en sept ans, à perpétuité, une mission à Coux, pendant laquelle ils donneront aux pauvres 40 livres, et sur la fin ils feront un service pour lui et ses parents ; 2° qu'ils augmentent leur nombre d'un quatrième prêtre pour les missions ; 3° qu'ils diront chaque jour à perpétuité une messe pour lui et ses parents ; 4° qu'ils donneront à ladite paroisse de Coux 100 livres par an pour une confrérie de la charité ; 5° qu'ils payeront ses dettes et legs, et même ce qui paraîtrait légitimement dû par demoiselle Angélique Douat du Cazela, pour laquelle ils diront aussi une messe par semaine à perpétuité ; 6° que le restant des revenus sera employé à construire une église au séminaire, ou, à ce défaut, à d'utiles réparations.

M. Raymond Bruzat, bourgeois de Sarlat, par son testament du 28 novembre 1709, fonda une messe chaque jour à perpétuité, et donna mille écus pour cette fondation. Il ordonna aussi que, ses dettes payées, ce qui resterait de son hérité fût employé à faire des missions.

Maurice Faure, 1684.	Jean Certain, 1730.
Barthélemy, 1690.	Guillaume Bastit, 1738.
Claude Le Virlois, 1693.	Simon Monin, 1738.
Nicolas de la Motte, 1695.	Jean-Baptiste De Bailly, 1742
Antoine de la Ville, 1703.	Bertrand Talissat, 174
.....	Jean-Hélie Bones, 24 mai 1777.

61. ROCHEFORT. 1683.—*RUPIFORTEN.*

Le roi Louis XIV donna aux prêtres de la Congrégation de la Mission la direction perpétuelle et spirituelle du séminaire des aumôniers de vaisseau, et de l'hôpital royal des matelots de Rochefort, en 1683. Le contrat de fondation fut passé devant De Beauvais et Poignard, notaires au Châtelet, entre M. le marquis de Seignelay, par ordre du roi, et M. Jolly, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, le 15^e jour d'octobre 1683. Les principales conditions dudit contrat sont : 1^o Qu'on fournira à perpétuité huit prêtres et quatre frères pour le service dudit séminaire et de l'hôpital ; pour la subsistance desquels le roi ordonna qu'il serait payé annuellement, en deux termes égaux, par le trésor royal 4 800 livres, à raison de 400 livres chacun ; 2^o que l'on aura soin de fournir un aumônier à chaque vaisseau ; 3^o que les aumôniers visiteront chacun à leur tour les malades de l'hôpital ; 4^o que le supérieur sera en droit de [708] renvoyer lesdits aumôniers quand il ne les trouvera pas capables ; 5^o que lesdits Missionnaires seront exempts des droits d'entrée pour leur vin et celui desdits aumôniers ; 6^o qu'ils seront servis gratuitement et assistés de médicaments en cas de maladie par les médecins, chirurgiens et apothicaires, dudit hôpital ; 7^o trois minots de sel par an aux conditions du droit de franc-salé ; 8^o qu'ils célébreront à perpétuité un service solennel pour le roi après sa mort.

Le roi confirma et ratifia, par ses lettres patentes données à Versailles au mois de février 1684, ce contrat enregistré au Parlement le mars suivant, à la chambre des Comptes le 13 mars, et à la cour des Aides le 21 mars.

En 1686, le 28 novembre, Mgr Henri de Laval, évêque de La Rochelle, érigea la cure de Saint-Louis et l'unit à perpétuité à la Congrégation de la Mission, le 2 juillet 1687. Le roi y fonda six nouveaux prêtres, deux clercs et deux frères de ladite Congrégation, à raison de 300 livres de pension annuelle chacun. Le contrat fut passé entre le marquis de Seignelay et M. Jolly, par-devant de Villaine et de Beauvais, notaires au Châtelet, le 10 mai 1687. Il est porté que le curé aura droit de nommer et changer l'aumônier des gardes marines et qu'il pourra faire desservir l'hôpital à ses dépens par des prêtres approuvés, si on en trouve le service trop difficile. Le roi confirma l'érection, l'union et le susdit contrat par lettres patentes, données à Versailles, au mois de juillet 1687, registrées au Parlement le 2 août suivant, et à la chambre des Comptes le 26.

Le roi, pour se délivrer d'une partie des susdites pensions, nomina au prieuré de Saint-Vivien, diocèse de Saintes, en 1693, les Missionnaires de Rochefort. Innocent XII en accorda la bulle d'union la même année, et adressa à l'official de Saintes, qui la fulmina et lit ladite union. M. Pierron, supérieur de Rochefort en prit possession le 28 juillet 1694, et le roi confirma le tout par ses lettres patentes données à Versailles au mois de juillet 1699, registrées au Parlement, le 16 mars 1703.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE ROCHEFORT

Toussaint Le Bas, 1683.	Guillaume Chottier, 1704.
Henri Moreau, 1684.	André-Pierre-Casim. De Cès, 1711
Jean Le Hall, 1687.	Guillaume Chottier, 1716.
Yves Gat, 1690.
Jean Doué, 1693.	Charles Jouvenon, 1730

René Piron, 1693.
 Claude Travailler, 1695.
 Noël Parmentier, 1698.
 André Lesquier, 1699.
 Jacques de Lislefort, 1700.

Gabriel Vichery, 1741
 Mathieu Corbier, 1748.
 Joseph-François Leroux, 1754
 Jean-André-Marie Jacob, 1774
 Claude Cosson, 13 mai 1784

62. PAU. 1684.— *PALEN.*

En 1683, le 2 novembre, Mme Françoise-Marguerite de Chivray, veuve de M. Antoine de Gramont, duc, pair et premier maréchal de France, donna 4 400 livres pour fondation d'un séminaire à Pau ; elle en passa contrat avec feu M. Jolly, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, devant Caillet et Gallois, notaires au Châtelet, à condition : 1° Que ladite Congrégation y entretiendrait à perpétuité quatre prêtres pour en être directeurs spirituels et temporels, et trois frères coadjuteurs ; 2° que dans l'église ou chapelle dudit séminaire il y aurait une chapelle particulière où seraient les armes de sa famille, et qu'on y dirait par semaine trois messes pour elle et ses parents ; 3° qu'on pourrait prendre sur ladite somme, celle de 600 livres, pour l'achat d'une maison et meubles nécessaires ; 4° que Mgr d'Olleron pourrait y envoyer ses ecclésiastiques quand il y aurait place, en payant la pension. Mgr Dominique Desclaux de Mesples, évêque de Lescar, ratifia ce contrat, par un acte d'établissement, le 18 octobre 1684. Et il fut confirmé par les lettres patentes du roi, données à Versailles en 1684, et registrées au Parlement de Navarre, le 4 mai 1665.

En 1714, le 19 juillet, M. Jean-Charles Dunacq, procureur au Parlement de Pau, donna par testament aux directeurs du séminaire une somme de 2 000 livres qu'il s'était réservée sur une maison, pour en employer la rente, savoir : 90 livres pour une mission de deux ans en deux ans dans une paroisse du diocèse de Lescar, et les 10 livres restant aux malades de la paroisse où se ferait la mission. Et le reste de ladite rente en aumônes dans les paroisses du diocèse ou en achats d'ornements nécessaires à quelques églises pauvres.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE PAU

René Piron, 1685.
 Jean Doué, 1693.
 Guillaume Lostallot, 1694.
 Claude Michel, 1695.
 Jean Dardenne, 1703.

 François Watel, 1730.

Léon Jaubert, 1735
 Jean-Vincent Bacles, 1740
 Bernard Brebion, 1752
 Jean Descamps, 1755
 Jean Dupré, novembre 1774.
 Pierre Lacoste, 9 octobre 1782
 Jean Dupré, 25 octobre 1787

[710]

63. MANOSQUE. 1685.— *MANUACEN.*

En 1685, le 30 octobre, Mgr Louis de Thomassin, évêque de Sisteron, unit à perpétuité la Congrégation de la Mission, son séminaire fondé à Manosque, par M. Claude de Thomassin, originaire de cette ville et Théologal de Fréjus, qui était alors directeur dudit séminaire et qui donna sa procuration audit seigneur évêque pour faire cette union, renonçant aux clauses et conditions de ladite fondation, à la charge que ladite Congrégation entretiendrait à perpétuité, pour la conduite et service dudit séminaire, trois prêtres et deux frères, et un plus grand nombre lorsque le revenu en serait suffisamment augmenté ; que ledit fondateur y serait logé et nourri, sain ou malade sa vie durant, comme un desdits prêtres ; qu'après sa mort on dirait chaque jour une messe à l'honneur du saint Enfant Jésus, à son intention, avec un *De profundis* après, et que lesdits prêtres ne seraient obligés de rendre

compte que de ce qui aurait été donné ou légué au séminaire. Les biens et revenus du séminaire furent abandonnés pour la subsistance desdits prêtres et frères. L'acte d'union fut fait entre ledit seigneur évêque et M. Jolly, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, en présence de Gilles et son compagnon, notaires au Châtelet de Paris, et fut confirmé par les lettres patentes du roi données à Fontainebleau au mois de novembre 1687.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE MANOSQUE

Jean Le Bourgeois, 1686.	Antoine Marquet, 1747
Jean Babeur, 1689.	Claude-Étienne Meynier, 1750
André Subrin, 1690.	François Orcellet, 1752
André Gallien, 1695.	Lazare-Joseph Buisson, 1754
André Subrin, 1698.	Philippe-Joseph Roy, 1756
.....	Jean-Baptiste Belmonte, 1762
Jean Coutv, 1730.	Louis-Henri Triquet, 24 juin 1783
Simon Monin, 1737.	Étienne Roube, 1 ^{er} août 1786
Antoine Jacquier, 1739.	

64. STRADOM-LEZ-CRACOVIE. 1686. — *STRADOMEN AD CRACOVIAM.*

En 1686, Mgr Malachowski, évêque de Cracovie, en érigeant son séminaire, avait apprécié le bienfait des missions ; il acheta donc un terrain, ainsi que l'ancien palais Wielopolski, dans le faubourg Stradom. Cet établissement fut terminé en 1695, et [711] pourvu de ressources pour que l'on pût donner des missions et des retraites aux ordinands et aux séculiers.

En 1739, Mgr Szaniaswski, de l'avis de son chapitre, fit à la maison de Stradom trois fondations différentes, et établit : 1° Un séminaire interne pour douze clercs ou davantage, si les revenus le permettaient ; 2° un séminaire externe pour élever dix-huit clercs de diocèse, avec des revenus pour les entretenir chacun pendant deux ans, et pour le traitement de quatre professeurs ; 3° une maison de correction pour les ecclésiastiques, avec la desserte de l'église de Bobi, où le supérieur de Stradom devait entretenir deux prêtres et un frère coadjuteur.

Plus tard, une autre œuvre fut encore adjointe à la maison de Stradom. Un certain Mathias Sisinius avait érigé à Cracovie, en 1640, une pension pour des clercs qui étudiaient à l'Université de Cracovie. En 1802, ce séminaire fut supprimé et transporté dans la maison de Stradom.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE CRACOVIE

Augustin de Monteils, 1686.	André Kustrzynski, 1732
Jean-Antoine Fabri, 1695.	Michel Brzozowski, 1739.
Charles-Lazare Nolle, 1700.	Jacques-Joseph Wlodarski, 1758.
Jacques-Ignace Cibony, 1701.	Michel Swizynski, 1777.
.....
Simon-Antoine Siedlecki, 1730.	

65. MACERATA. 1686.— *MACERATEN.*

Mgr François Cini, évêque de Macerata et Tolentino, étudiait la manière d'établir une maison de la Mission à Macerata. Dieu inspira à M. Joseph Piccini, libraire de Macerata, et à Marie Barnabo, sa femme, aussi bien qu'à M. Charles Tera du Gualdo de Nocera, habitant à Macerata, et à Anne Gattucci, sa femme, la pensée de devenir eux-mêmes les instruments

d'une œuvre si sainte, puisqu'ils n'avaient pas d'enfants. En conséquence, M. Piccini et sa femme donnèrent en meubles et immeubles 9 900 écus romains ; M. Tera et sa femme, outre l'église, donnèrent en biens immeubles, entre lesquels une petite maison contiguë à l'église, la valeur de 1 800 écus.

Ces donations étaient insuffisantes pour une fondation, d'autant plus que les donateurs avaient fait pour eux-mêmes des réserves sur lesdites sommes, et imposé des obligations de messes.

Malgré cela, par les prières des donateurs, par les pressantes instances du cardinal Pinetti, archevêque de Fermo, et par celles [712] de Mgr Fabrice Paolucci, qui avait succédé à Mgr Cini dans l'évêché de Macerata, M. Jolly consentit, en 1685, à accepter la fondation de Macerata, et ordonna d'en rédiger l'acte, ce qu'on fit le 29 janvier 1686.

Le 23 mai de la même année, M. Jules-César de Rossi, qui fut le premier supérieur, accompagné du frère coadjuteur Raimond Rizzi, vint à Macerata pour prendre possession de l'église et de la maison annexée, et préparer les choses nécessaires aux autres Missionnaires, qui devaient venir à l'automne suivant. En effet, trois prêtres vinrent avec un autre frère coadjuteur, Antoine Masini. L'église, commencée en 1623 et érigée en honneur du saint Suaire et du bienheureux Amédée, fut bénite le 12 décembre 1686, et aussitôt les Missionnaires commencèrent à y officier. La petite maison contiguë à l'église, donnée aux Missionnaires, n'avait que quatre chambres ; en sorte qu'elle ne suffisait, ni à recevoir des exercitans, ni à loger les Missionnaires. À cause de cela, on pensa bientôt à bâtir à côté de celle-ci une autre maison plus vaste ; et, en juin 1686, on acheta un terrain pour servir au nouveau bâtiment et à un jardin.

En outre des deux premières donations, en la même année 1686, le 29 novembre et le 24 avril 1687, par les actes d'un notaire d'Anecy, la pieuse Mme Barbe Rizzi, épouse du marquis de Schomberg, donna, pour la fondation de la même maison, tous ses biens immeubles et meubles, les droits qu'elle avait, ou prétendait, ou espérait avoir dans le territoire de Vignale, Fontanile, Monteruzzo, et dans tous les autres lieux de Monferrato, du duché de Mantoue et de Piémont. Elle mit tout sous la direction de Raimond Rizzi, son cousin, et notre frère coadjuteur, qu'elle nomma son procureur spécial, pour récupérer et exiger lesdits biens, et les donner ensuite à la maison de Macerata. Par conséquent, le frère Rizzi, le 15 novembre 1696, par main de notaire, accepta cette donation, et, un mois après, il la remit à cette maison.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE MACERATA

Jules-César Rossi, 1686.	Ange Benedetti, 1744.
Pelegrin de Negri, 1690.	Jean-Pierre Dragoni, 1747
Jacques-Philippe Viganego, 1693.	Jean-Bernardin Barucchi, 1750.
Jean-Baptiste Lega, 1700.	Louis Bonzi, 1760.
Hyacinthe Torre, 1704.	Philippe Mercuri, 1766
Christophe Barbieri, 1710.	Jean-Baptiste Scarfiotti, 1774.
Antoine Biasi, 1725.	Eloi Cortenovis, 1781.
Christophe Barbieri, 1732.	Joseph-Antoine Ceniga, 1784
Polycarpe Ferrari, 1736.	Suppression, 1798.
Jean-Baptiste Rosselli, 1739.	Rétablissement, 1800
[713]	

66. VILNA (LITHUANIE). 1687.— *VILNEN*.

Mgr Alexandre Kotowicz, évêque de Vilna, fut le premier fondateur de cette maison. En 1685, afin d'établir des Missionnaires, l'évêque de Vilna, aidé de son chapitre, acheta, pour une somme considérable, une propriété située à cinq lieues de Vilna, et une maison près de la

ville. Mgr Kotowicz mourut sur ces entrefaites ; mais le chapitre, par un nouveau décret, confirma la fondation, en s'engageant à l'exécuter et à laisser aux Missionnaires toute liberté pour remplir les fonctions de leur Institut. La maison étant trop éloignée, la princesse Radzivil en donna une qui lui appartenait en ville aux Missionnaires. Mgr Sanguszko, évêque suffragant de Vilna, l'évêque de Smolensk et le suffragant de Zmudz, s'unirent pour assurer au nouvel établissement les fonds nécessaires, et, dès lors, les Missionnaires se mirent à travailler aux missions. Telle fut l'origine de la maison de Vilna, connue sous le nom de Mont-du-Sauveur (Gory Zbawiciela). On établit aussi dans cette maison un séminaire, selon les désirs de l'évêque.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE VILNA

Paul Godquin, 1687.	Luc Tykwinski, 1726.
André-Jacques Korsck, 1694.
Jean-Antoine Fabri, 1699.	Jean Tylman, 1763.
Jacques-Ignace Ciboni, 1715.	André Cohl, 12 mars 1782
Barthelemy Bochcnski, 1725.	

67. PREMISLIE. 1687.—*PREMISLIEN.*

Mgr Zbaski, évêque de Przemysl, après s'être muni de l'approbation du roi et de la diète du royaume, appela les Missionnaires pour leur confier son séminaire en 1687. Afin de fournir des ressources à cet établissement, il y adjoignit la cure de Sambor, petite ville éloignée de huit lieues de Przemysl. Il s'entendit ensuite avec M. Jolly, Supérieur général, et régla qu'il y aurait au séminaire cinq Missionnaires, trois prêtres et deux frères coadjuteurs. Le 7 février 1687, M. Fabri prit possession du séminaire.

En 1706, le chapitre ayant élevé quelques difficultés sur les clauses de la fondation, l'évêque les confirma de nouveau en diminuant seulement les charges ; car le séminaire ne fut plus [714] obligé à entretenir gratuitement que quatre séminaristes au lieu de six.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE PREMISLIE

François Delpaci, 1687.	Casimir Kochanowski, 1731.
Jean-Paul Grylenuich, 1692.	Jean Wieckowski, 1744.
Christophe Anut, 1692.	Jacques Cymmerman, 1745
Jean-François Treder, 1694.	Nicolas Kuhn, 1747.
Simon Iakzevicz Fabri, 1699.	Jacques Cymmerman, 1750
.....	Daniel Bogdanowicz, 1761.
Jean-Antoine Olszynski, 1730.	

68. SAMBOR. 1687.—*SAMBORIEN.*

Le séminaire de Premislie ayant été confié aux Missionnaires en 1687, par Mgr Zbaski, évêque de cette ville, ce prélat, afin de fournir des ressources à cet établissement, y adjoignit la cure de Sambor, petite ville éloignée de huit lieues de Przemysl, il régla que le supérieur du séminaire serait en même temps curé de Sambor, mais à la condition qu'il n'y résiderait pas, qu'il s'y rendrait seulement de temps en temps pour surveiller, et que le service de l'église et la paroisse se ferait par des prêtres mansionnaires ou vicaires séculiers.

Le service de la paroisse de Sambor se fit d'abord ainsi ; mais la paroisse finit par former une maison distincte de celle de Przemysl, avec le consentement de l'évêque, Mgr Emmanuel Piechowski, en 1722.

Lorsque la maison de Sambor eut formé une maison séparée de Przemyśl, elle continua à lui payer une rente de 5 000 florins pour l'entretien du séminaire ; c'est ce qui fut réglé dans la onzième Assemblée générale de la Congrégation, en 1747.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE SAMBOR

Jean-Antoine Olszynski, 5730.
Jean Wieckowski, 1747.
Dominique Juniewicz, 1751.
Jean Melwinski, 1732.

Thomas Wegrzynowski, 1759.
André Niewinski, 1763
Denis Nienkorowicz, 1771
Ignace Tylian, 1772

69. SAINT-CLOUD. 1688. — *SANCTI CLODOALDI.*

L'an 1688, le 5 avril, par-devant Bechet et Beauvais, notaires au Châtelet de Paris, S. A. R. feu Monsieur, duc d'Orléans, passa avec M. Jolly, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, un contrat de fondation de quatre prêtres et deux frères de ladite Congrégation, pour desservir sa chapelle de Saint-Cloud [715] et prendre la direction spirituelle de l'hôpital fondé par lui audit Saint-Cloud en 1689. Il assigna par ledit contrat de fondation 2 200 livres de revenu annuel, payables de six mois en six mois, sur la seigneurie de Sève, ou par son trésorier général, pour la nourriture et entretien desdits Missionnaires, se réservant, et à ses successeurs, la liberté de mettre à leur place des prêtres d'un autre corps quand il lui plairait.

Par ce contrat, les Missionnaires sont obligés : 1° De faire la prière dans ladite chapelle après la première messe ; 2° de dire tous les jours une messe à l'intention de Monsieur et de toute sa famille ; 3° de dire dans ladite chapelle, fêtes et dimanches, une grand'messe, vêpres et complies ; 4° de faire tous les jours la prière du soir, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, à six heures, et depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, à cinq heures ; 5° tous les jours une messe de *Requiem* à huit heures pour feu Monsieur ; 6° d'enseigner les principes de la langue latine à six petits enfants de chœur qui seront choisis par lesdits Missionnaires pour servir la chapelle.

Ce contrat fut approuvé par Mgr l'archevêque de Paris le 14 dudit mois d'avril, et confirmé par les lettres patentes du roi, données à Versailles au mois de juillet suivant. Le chapitre de Saint-Cloud consentit à l'enregistrement, en conséquence du règlement que Mgr l'archevêque fit pour les fonctions que devaient faire lesdits Missionnaires.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE SAINT-CLOUD

André Lesquier, 1688.
François-Joseph Denay, 1695.
Henry Moreau, 1698.
Gabriel Allain, 1700.
Jean Rigault, 1703.

Marc-Antoine Lecamus, 1730.
Louis Moreau, 1731.
Paul Jaoucn, 1759.
Jean-Joseph Avril, 1770

70. SAINT-POL-DE-LÉON. 1689. *LEONEN.*

En 1689, le 5 août, Mgr Pierre Le Nevoux de la Brousse, évêque de Léon, établit à perpétuité, pour la direction spirituelle et temporelle de son séminaire, trois prêtres et deux frères de la Congrégation de la Mission, moyennant une pension annuelle de 500 livres sur les revenus dudit séminaire, voulant que le surplus desdites 1 500 livres fût employé par ses ordres ou de ses successeurs évêques. Cet établissement fut accepté par M. Jolly, Supérieur général de ladite Congrégation, le 11 dudit mois et an. Le roi confirma cette fondation et en même temps l'union [716] du prieuré de l'Île-de-Bas et de l'Île-de-Douessant audit séminaire,

faite par ledit seigneur évêque le 25 septembre 1686, par lettres patentes du mois de juin données à Versailles, par lesquelles il permettait d'unir audit séminaire des bénéfices jusqu'à la somme de 2 000 livres de rente par an, franchises et quittes de toutes charges, et en outre de lever par chaque année 1 000 liv. sur les bénéfices du diocèse.

En 1707, le 15 novembre, Mgr Jean-Louis de la Bourdonnaye, évêque de Léon, établit un prêtre et un frère d'augmentation pour ledit séminaire, sur le revenu dudit prieuré de l'Île-de-Bas, dont M. du Sarray, alors titulaire dudit prieuré, céda les fruits et revenus en faveur de cette augmentation, dont il s'était réservé la jouissance sa vie durant, lorsqu'il consentit à la susdite union. M. François Watel, Supérieur général de la Mission, accepta cet acte d'augmentation le 18 décembre de la même année.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE SAINT-POL-DE-LÉON

Gabriel Bessière, 1689.	Jacques-Antoine Fievet, 1738
Jean Bégault, 1693.	Claude Corolleur, 1745.
Jean Richon, 1703.	Gabriel de la Saudrais, 1750.
.....	Jean Le Bouler, 1776.
Louis Hamon, 1730.	Louis Chantrel, 14 sept. 1780

71. LOWICZ. 1691.—*LOVITIEN.*

Mgr Radziejowski, cardinal archevêque de Gnesen et primat de Pologne, voulut dès 1689 avoir une maison de Missionnaires à Lowicz, ville peu éloignée de Varsovie et où il faisait sa résidence. Il y eut trois Missionnaires pour commencer. Cet illustre archevêque et cardinal était rempli d'une bienveillance particulière envers la Congrégation ; au commencement, il logea même les Missionnaires dans son propre palais.

Cette maison avait pour objet la direction d'un séminaire externe et les missions.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE LOWICZ

Henry Mommejean, 1691.	Jacques-Ignace Ciboni, jusqu'en 1728
Augustin des Monteils, 1700.	Daniel Rink, 1728
Simon Zakrzewicz était supérieur en 1717.	Jean Kossobuski, 1751
	Valentin Orłowski, 1794

- 717 -

72. SAINT-CYR. 1692. — S. *CYRICI AD VERSALIAS.*

Il y a trois contrats de l'établissement des prêtres de la Congrégation de la Mission pour la direction spirituelle de la communauté royale de Saint-Louis de Saint-Cyr : le premier fut passé par-devant Bruneau, notaire royal suivant la cour, le 23 novembre 1692 ; le deuxième fut passé par-devant Troyeil et Carnot, notaires au Châtelet, le 26 juin 1698. Les deux premiers contrats portent l'établissement de six prêtres missionnaires âgés au moins de trente ans et de trois frères coadjuteurs ; les prêtres à 400 livres de pension chacun, et les frères 300 liv. de pension annuelle chacun, le tout payable en deux termes égaux de six mois en six mois. De plus, 500 livres par an pour les frais de visite et autres fonctions du Supérieur général de la Mission, supérieur immédiat de cette communauté, sous l'entière autorité de l'évêque de Chartres, et pour les frais des confesseurs extraordinaires et directeurs de retraites. Les dames s'obligent aussi par ces deux premiers contrats aux grosses et menues réparations du bâtiment desdits prêtres, et à leur faire fournir les remèdes et médicaments nécessaires dans leurs maladies ; mais par le troisième contrat elles s'engagent à donner par an auxdits Missionnaires une somme de 600 livres, tant pour les remèdes que pour l'entretien de la lampe

de l'église, où il ne doit y avoir que de l'huile d'olives, et pour la fourniture de pain et de vin pour les messes et les communions.

M. Jolly, Supérieur général, accepta cet établissement.

Le troisième contrat concerne l'augmentation de deux prêtres pour les missions, et d'un frère pour prendre soin de la sacristie, des ornements et faire frotter les marchepieds et le sanctuaire.

Les deux prêtres peuvent avoir moins de trente ans ; on peut même, au lieu d'un des deux prêtres, mettre un diacre, ou un sous-diacre, ou un clerc ; mais il faut qu'il reste toujours cinq prêtres à la maison. Toutes les pensions sont comme au premier et deuxième contrat. M. Pierron accepta ce troisième contrat.

En 1692, le 23 novembre, Mgr l'évêque de Chartres fit un règlement qui marque les fonctions du Supérieur général de la Mission dans cette communauté, celle des prêtres qui la desservent, les offices qui doivent s'y faire, les intentions des messes, ce qui regarde les domestiques du dedans et du dehors, les missions à donner dans les terres des dames et dans le diocèse de Chartres, etc. [718]

M. Jolly, Supérieur général, accepta ce règlement.

Lesdites dames se sont réservé la liberté de substituer à la place des Missionnaires d'autres prêtres, quand le roi et ses successeurs le jugeront à propos.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE SAINT-CYR

Antoine Durand, 1690.

Denis Laudin, 1691.

Gabriel Savoye, 1692.

Jacques Briderey, 1701.

.....

Pierre-Ignace de la Gruère, 1730.

François-Jacques Rouxel, 1739

Guillaume Veschambes, 1746.

Charles-Hyacinthe Danese, 1767.

Jean-Joseph Collot, 22 nov. 1781.

Louis-Hilaire Vasseur, 18 sept. 1783

73. NOTRE-DAME DE LA DÉLIVRANDE. 1692. — DOMINE NOSTRÆ AB YVRANDIA.

En 1692, le 12 avril, Mgr François de Nesmond établit à perpétuité à Notre-Dame de la Délivrande, annexe du séminaire de Bayeux, trois prêtres et deux frères de la Congrégation de la Mission, pour y conduire les retraites de MM. les curés et exercer les jeunes prêtres dans les fonctions ecclésiastiques. Il leur donna, pour assurer leur subsistance, le revenu de la maison et terre appelées le Boussi, du revenu de 400 livres, et le personnat de Saint-Jean de Manerbe, uni audit séminaire dans ce but, le 19 mai 1691, condition de faire une mission audit Manerbe de dix ans en dix ans, et que la Congrégation lui donnerait, ou à ses successeurs, des Missionnaires, quand il voudrait faire quelques missions dans son diocèse, à ses frais et dépens.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE NOTRE-DAME DE LA DÉLIVRANDE

Nicolas Besnard, 1692.

Pierre de Morey, 1697.

Charles Deloison, 1699.

Nicolas Le Clerc, 1701.

René Piron, 1703.

.....

Jean-Martin de Sailly, 1730.

François-Georges Rouxel, 1730.

Guillaume Veschambes, 1732.

Joseph-Lazare Buisson, 1733.

Gilles Feron, 1742.

Nicolas Boné, 1745.

Georges Bertin, 1762.

Jean-Baptiste Aussart, 1771

Jean-François Burgillard, 1772.

Louis-François-Norbert Fréchon, 1781.

Pierre Claude, 10 nov. 1782.

Nicolas Chaudey, 10 janv. 1784

Louis-François Fréchon, 23 août 1785

Jean-Baptiste Hesnain, mai 1789

François-Laurent Marc, 1737.

[719]

74. FERRARE. 1697.— *FERRARIEN.*

La maison de Ferrare eut pour fondatrice la marquise Camille, de la noble famille de Bevilacqua, de Ferrare. Cette vertueuse dame, le 24 juillet 1682, fit un legs aux prêtres de la Congrégation de la Mission fondée et commencée par feu M. Vincent de Paul, afin qu'ils établissent une maison dans la ville de Ferrare, et y maintinssent des sujets pour faire les missions selon leur Institut dans les terres de Ferrare.

La marquise mourut à Turin le 31 janvier 1687. Après sa mort, les Missionnaires, avant de pouvoir prendre possession du legs, durent subir mille contradictions et soutenir des procès que les parents de la marquise et autres personnes leur suscitèrent. Mais enfin, après quelques années et beaucoup de dépenses, ils réussirent à devenir paisibles possesseurs.

En 1694, deux Missionnaires vinrent habiter provisoirement la maison de M. Ange Vacca, prêtre, oncle d'un des deux Missionnaires, dans la rue Bastardini, en face du palais Riminaldi, et ils commencèrent à évangéliser les peuples des campagnes circonvoisines.

Aux premiers jours de mars 1697, M. Jolly nomma supérieur M. Jean-Baptiste Vacca, et en 1698 les Missionnaires purent commencer les exercices aux ordinands.

SUPÉRIEURS DE LA MAISON DE FERRARE

Jean-Baptiste Vacca, 1697.
 François Chassinon, 1704.
 Jean-Baptiste Vacca, 1705.
 Bernard della Torre, 1716.
 Lazare Ageno, 1725.
 Barthelemy Mistrotti, 1731.
 Jean-Baptiste Termine, 1739.
 Raymond Rezasco, 1742.
 Dominique Maffei, 1751.

Jean-Paul Villati, 1755.
 Jean-Bernardin Barucchi, 1750
 Eléonor Pasti, 1776.
 Luc-François Merlo, 1780
 Hippolyte Ravina, 1786.
 Pie Scarabelli, 1795
 Suppression, 1798.
 Rétablissement, 1799.

TABLE ALPHABÉTIQUE
DES TROIS PREMIERS VOLUMES
DE LA PREMIÈRE SÉRIE
(1639-1697)

I.- NOTICES DES MISSIONNAIRES¹⁰¹

	Tomes.	Page
Alméras (René) père, prêtre. Paris, 1658	II,	453
Alméras (René) fils, Supérieur général. Paris, 1672. . .	III,	229
Angennes (Ch. d'), seigneur de Fargis. Prêtre. Paris, 1648	II,	425
Barry (Edme), prêtre. Irlande, 1652	III,	87
Bécu (Jean), prêtre. 1667 (?)	I	125
Belleville (Mathurin de), prêtre. Madagascar, 1656	III,	157
Berthe (Thomas), prêtre. Paris, 1692	II,	247
Blatiron (Étienne), prêtre. Gênes, 1657 II, 151,	III	82
Boccone, prêtre. Gênes, 1657	III,	82
Bourdaise (Toussaint), prêtre. Madagascar, 1657	III,	180
Boussordée (Charles), prêtre. Au Cap Vert, 1665. . .	III,	341
Brin (Girard), prêtre. Irlande, 1676 (?) III, 87, 548		
Brunet (Joseph), prêtre. Gênes, 1649	I,	147
Busson (Simon), frère coadjuteur. Paris, 1651	II,	431
Gabel (Pierre), prêtre. Paris, 1688	II,	315
Cavellier (Antoine), clerc étudiant. Fontainebleau, 1664 .	II,	497
Chandenier (Claude-Charles de Rochechouart), abbé de Tournus, prêtre. Chambéry, 1660	II,	511
Charles (François), prêtre. Paris, 1673	II,	245
Codoing (Bernard), prêtre. Richelieu (?), 1649 (?). . .	II,	35
Cornaire (Guillaume). Le Mans, vers 1660 .	III,	179
Coudray (François du), prêtre. Richelieu, 1649	I,	95
Cuissot (Gilbert), prêtre. Cahors, 1684	II,	79
David (Jean), prêtre. Étampes, 1652	III,	38
Delaunay (Christophe), frère coadjuteur. Le Mans, 1658	III,	154
Deschamps (Étienne), prêtre. Étampes, 1652	III,	38
Desdames (Guillaume), prêtre. Cracovie, 1692	III,	166
Dieppe (Jean), prêtre. Alger, 1649	III,	37
Duchesne (Jean), prêtre. Agde, 1654	III,	122
Duchesne (Jean), frère. Saintes, 1654	III,	123
Ducournau (Bertrand), frère coadjuteur. Paris, 1686 .	I,	377
Dufour (Antoine), prêtre. Amiens, 1644	III,	13
[722]		
Dufour (Claude), prêtre. Madagascar, 1656	III,	14
Duiguin ou Guy (Dermot), prêtre. Îles Hébrides, 1657 .	III,	114
Dunots (Humbert), prêtre. Rome, 1645	III,	10
Duperroy (Nicolas), prêtre. Varsovie, 1674	III,	166
Duport, prêtre. Gênes, 1657	III,	82
Durand (Antoine), prêtre. Paris, vers 1703	II,	389
Ennery (Jean), prêtre. Gênes, 1657	III,	82

¹⁰¹ Pour aller à la page choisie, mettre le numéro de la page entre []. Dans le Menu *Rechercher*

Étienne (Nicolas), prêtre. Madagascar, 1664	III,	350
Fournier (François), prêtre. Paris, 1677	I,	247
Francillon (François), frère coadjuteur. Alger, 1668	III,	668
Fretté (François), prêtre. Paris, 1687	III,	513
Galilei (Côme), prêtre. Naples, 1672	III,	524
Gautier (Christophe), frère coadjuteur. Sedan, 1671.	III,	349
Gentil (Mathurin), prêtre. Le Mans, 1673	II,	241
Gilles (Jean-Baptiste), prêtre. Crécy, 1652	III,	110
Gondrée (Nicolas), prêtre. Madagascar, 1649	III,	43
Grenon (Antoine), frère coadjuteur. Paris, 1693	II,	339
Guérin (Jean), prêtre. Annecy, 1653	III,	23
Guérin (Julien), prêtre. Tunis, 1648	III,	57
Guy. Voy. Duiguin.		
Horgny (Jean d'), prêtre. Paris, 1667	I,	153
Hourdel (Jean), prêtre. Richelieu, 1694	III,	588
Hughier (Benjamin), prêtre. Alger, 1663	III,	331
Jamain (Martin), clerc étudiant. Paris, 1645	III,	3
Jolly (Edme), Supérieur général. Paris, 1697	III,	387
Jourdain (Jean), frère coadjuteur. Paris, 1657	I,	373
Lambert aux Couteaux, prêtre. Paris, 1653	II,	1
La Salle (Jean de), prêtre. Paris, 1639	I,	117
Laudin (Denis), prêtre. Paris, 1663	II,	365
La Valette (Jean de), prêtre. Paris, 1689	III,	668
Leblanc ou Whyte (François), prêtre. Écosse, 1679 .	III,	172
Leboisne (Léonard), prêtre. Saint-Méen, 1670	III,	348
Le Breton (Louis), prêtre. Rome, 1641	II,	205
Le Gros (Jean-Baptiste), prêtre. Montauban, 1655 .	III,	146
Le Juge, prêtre. Gênes, 1657	III,	82
Lesage (Jacques), prêtre. Alger, 1648	III,	34
Le Vacher (Jean), prêtre. Alger, 1683	III,	606
Le Vacher (Philippe), prêtre. Fontainebleau, 1679 . .	III,	505
Lucas (Antoine), prêtre. Gênes, 1656	I,	135
Luchet (Claude de), prêtre. Dijon, 1688	III,	574
Lye (Taddéc), frère coadjuteur. Irlande, 1652	III,	87
Martin (Jean), prêtre. Rome, 1694	I,	269
Montevit (Germain de), prêtre, Bar-le-Duc, 1640	III,	11
Montmasson (Michel), prêtre. Alger, 1688	III,	644
Morando (Antoine), prêtre. Gênes (?), 1694	II,	439
Mounier (François), prêtre. Madagascar, 1655	III,	129
[723]		
Nacquart (Charles), prêtre. Madagascr, 1650	III,	93
Noël (Louis), prêtre. Alger, 1647	III,	28
Ozenne (Charles), prêtre. Varsovie, 1658	III,	148
Parre (Jean), fière coadjuteur. Paris, vers 1660	II,	223
Patte (Philippe), frère coadjuteur. Madagascar, 1664 .	III,	369
Pilé (Jean), prêtre. Paris, 1642	I,	221
Plier (Louis), clerc séminariste. Paris, 1663	III,	337
Pomadé (Jean-Pierre), frère coadjuteur. Au Cap Vert, 1665	III,	348
Portail (Antoine), prêtre. Paris, 1660	I,	1
Renard (Mathieu), frère coadjuteur. Paris, 1669	II,	29

Robiche (Louis), prêtre. Marseille, 1645	III,	6
Seguin, coadjuteur. Étampes, 1652	III,	38
Senaux (Nicolas), prêtre. Troyes, 1653	III,	163
Scrgis. Voy. <i>Angennes</i> .		
Simon (René), prêtre. Cahors, vers 1684	II,	447
Sirven (Pierre), frère coadjuteur. Sedan, 1660	III,	178
Sodannes (Pierre de), prêtre. Troyes, 1656	III,	103
Thibaut (Louis), prêtre. Saint-Méen, 1655	III,	124
Tratebas (Antoine), prêtre, Gênes, 1657	III,	82
Vérone (Alexandre), frère coadjuteur. Paris, 1676	III,	528
Villain (François), prêtre. Troyes, 1656	III,	163
Vincent (François), prêtre. Gênes, 1657	III,	82
Whyte. Voy. <i>Leblanc</i> .		

II. - BIENFAITEURS

Abelly (Louis), évêque de Rodez	III,	371
Aiguillon (La duchesse d')	III,	216
Alexandre VII, pape	III,	214
Balsamo (J.-B.), gentilhomme napolitain	III,	373
Bevilacqua (La marquise Camille)	III,	674
Bona (Le cardinal)	III,	373
Chomel (Pierre), de Lyon	III,	373
Clement IX, pape	III,	371
Clément X, pape	III,	371
Durazzo (Le cardinal)	III,	372
Fonteneil (L'abbé de)	III,	674
Gondi (M. et Mme de)	III,	217
Grandière (Mlle Renée de la)	III,	674
Innocent XI, pape	III,	673
Jolly (Benigne), chanoine	III,	674
Le Bon (Adrien), prieur de Saint-Lazare	III,	214
Louis XIV, roi de France .	III,	673
Orléans (Le duc d'), frère de Louis XIV	III,	673
Sobieski (Jean roi de Pologne)	III,	673
Urbain VIII, pape	III,	214
[724]		

III. – ÉTABLISSEMENTS

Aleth (1678).-	III, 686	Noyon (1662)	III, 379
Alger (1646) -	III, 226	Paris : Bons-Enfants (1625)	I, 510
Agen (1648) .-	I, 533 ; III, 226		III, 219
Amiens (1662)	III, 376	— Invalides (1675) . .	III, 678
Angers (1674)	III, 677	— S.-Charles(1645)	I, 530 ; III, 225
Annecy (1639)	I, 519 ; III, 222	— S.-Lazare (1632)	I,511 ; III, 219
Arras (1677),	III, 683	Pau (1684)	III, 709
Auxerre (1680)	III, 693	Pavie (1682) .	III, 700
Bastia (1678)	111, 688	Pérouse (1680)	III, 689
Bayeux (1682) .	III, 703	Poitiers, grand séminaire (1681).	
Beauvais (1679)	III, 688		III, 694
Béziers (1678)	III, 684	Premislie (1686)	III, 713
Bons-Enfants. <i>Voy. Paris.</i>		Reggio (1680)	III, 692
Boulogne-sur-Mer (1681),	III, 695	Richelieu (1638).	I,514 ; III, 221
Cahors (1643)	I, 523 ; III, 223	Rochefort (1683)	III, 707
Châlons (1681)	III, 697	Rome, Monte Citorio(1642).	
Chartres, grand séminaire (1680),			I, 521 ; III, 222
	III, 694	Saint-Brieuc (1667)	III, 380
Cracovie (1682)	III, 703	Saint-Charles. <i>Voy. Paris.</i>	
Cracovie,Stradom (1686),	III, 710	Saint-Cloud (1688)	III, 714
Crécy (1641) .	I, 50 ; III, 222	Saint-Cyr (1692)	III, 717
Culm (1677)	III, 683	Saint-Flour (1673)	III, 674
Dijon (1681)	III, 699	Saint-Lazare. <i>Voy. Paris.</i>	
Ferrare (1697)	III, 719	Saint-Méen (1645)	I,529 ; III, 225
Fontainebleau (1661)	III, 375	Saint-Pol de Léon (1689)	III, 715
Fontenay-le-Comte (1676)	III, 681	Saintes (1643).	I, 527 ; III, 224
Gênes (1645)	I, 531 ; III, 225	Sambor (1687)	III, 714
Invalides. <i>Voy. Paris.</i>		Sarlat (1683)	III, 704
Lowiez (1691)	III, 716	Sedan (1643)	I, 524 ; III, 224
Luçon (1638)	I, 516 ; III, 221	Sens (1675)	III, 680
Lyon (1668)	III, 381	Stradom. <i>Voy. Cracovie.</i>	
Macerata (1686)	III, 711	Toul (1635)	I, 512 ; III, 220
Manosque (1685)	III, 710	Tours (1680)	III, 690
Mans (Le) (1645)	I, 528 ; III, 225	Tréguier (1648)	I, 532 ; III, 226
Marseille (1643)	I, 522 ; III, 223	Troyes (1638)	I, 517 ; III, 221
Mets, Ste-Anne (1661)	III, 374	Tunis (1645)	I, 531 ; III, 226
Montauban(1652)	I, 534 ; III, 227	Turin (1654)	I, 535 ; III, 227
Monte Citorio. <i>Voy. Rome.</i>		Varsovie (1651)	I, 534 ; III, 227
Montmirail (1644)	I, 525 ; III, 224	Versailles, Notre-Dame (1674).	
Naples, Vergini (1668)	III, 382		III, 676
Narbonne (1671)	III, 383	Vilna (1687)	III, 713
Notre. Dame de la Délivrande			
(1692)	III, 718		
Notre-Dame de la Rose (1637).			
I, 513 ; III, 220			

TABLE DU TOME III

I. - LES COMPAGNONS DE S. VINCENT (1640-1660, *suite*)

Frère Jamain (Martin), étudiant. Paris, 1645	3
M. Robiche (Louis). Marseille, 1645	6
M. Dunots (Humbert). Rome, 1645	10
M. de Montevit (Germain). Bar-le-Duc, 1640	11
M. Dufour (Antoine). Amiens, 1644	13
M. Dufour (Claude). Madagascar, 1656	14
M. Guérin (Jean), Annecy, 1653	23
M. Noël (Louis). Alger, 1647	28
M. Lesage (Jacques). Alger, 1648	34
M. Dieppe (Jean). Alger, 1649	37
MM. David (Jean), Deschamps (Etienne), etc. Étampes, 1652.	38
M. Gondrée (Nicolas). Madagascar, 1649	43
M. Guérin (Julien). Tunis, 1648	57
MM. Blatiron, Duport, etc. Gênes, 1657	82
MM. Brin (Girard), Barry (Edme) et frère Lye (Taddée). Irlande, 1652	87
M. Nacquart (Charles), Madagascar, 1650	93
M. Gilles (Jean-Baptiste). Crécy, 1652	110
M. Guy ou Duiguin (Dermot). Hébrides, 1657	114
M. Duchesne (Jean). Agde, 1654	122
Frère Duchesne (Jean). Saintes, 1654	123
M. Thibaut (Louis). Saint-Méen, 1655	124
M. Mounier (François). Madagascar, 1655	129
M. Le Gros Jean-Baptiste), Montauban, 1655	146
M. Ozenne (Charles). Varsovie, 1658	148
Frère Delaunay (Christophe), coadjuteur. Le Mans, 1658	154
M. de Belleville (Mathurin). Madagascar, 1656	157
MM. de Sodannes (Pierre), Senaux (Nicolas) et Villain (François). Troyes, 1656	163
MM. Desdames (Guillaume), Cracovie, 1692, et Duperroy (Nicolas). Varsovie, 1674	166
M. Leblanc ou Whyte (François). Écosse, 1679	172
Frère Sirven (Pierre), coadjuteur. Sedan, 1660	178
M. Cornaire (Guillaume). Le Mans, 1660 (?)	179
M. Bourdais (Toussaint). Madagascar, 1657	180
[726]	
BIENFAITEURS : S. S. Urbain VIII, S. S. Alexandre VII, M. Le Bon (Adrien), la duchesse d'Aiguillon, M. et Mme de Gondi	214

ÉTABLISSEMENTS : 1. Paris, Bons-Enfants (1625), p. 219 — 2. Paris, Saint-Lazare (1632), 219.— 3. Toul (1635), 220.— 4. Notre-Dame de la Rose (1637), 220.— 5. Richelieu (1638), 221— 6. Luçon (1638), *ibid.* — 7. Troyes (1638), *ibid.* — 8. Annecy (1639), 222.— 9. Crécy (1641), *ibid.* — 10. Rome, Monte Citorio (1642), *ibid.* — 11. Marseille (1643), 223.— 12. Cahors (1643), *ibid.*- 13. Sedan (1643), 224. — 4. Saintes (1643), *ibid.* — 15.

Montmirail (1644), *ibid.* — 16. Le Mans (1645), 225. — 17. Saint-Méen (1645), *ibid.* — 18. Paris, Saint-Charles (1645), *ibid.* — 19. Gènes (1645), *ibid.* - 20. Tunis (1645), 226.— 21. Alger (1646), *ibid.*- 22. Tréguier (1648), *ibid.*- 23. Agen (1648), *ibid.*- 24. Varsovie (1651), 227.— 25. Montauban (1652) *ibid.* — 26. Turin (1654), *ibid.*

II. - GÉNÉRALAT DE M. RENÉ ALMÉRAS (1661-1672)

M. Alméras (René), deuxième Supérieur général. Paris, 1672	229
M. Hughier (Benjamin). Alger, 1663	331
Frère Plier (Louis), clerc séminariste. Paris, 1663	337
M. Boussordée (Charles). Au Cap Vert, 1665 .	341
Frère Pomadé (Jean-Pierre), coadjuteur. Au Cap Vert	348
M. Le Boisne (Léonard). Saint-Méen, 1670	348
Frère Gautier (Christophe), coadjuteur. Sedan, 1671	349
M. Étienne (Nicolas). Madagascar, 1664	350
Frère Patte (Philippe), coadjuteur. Madagascar, 1664 .	369

BIENFAITEURS S. S. Clément IX, pape ; S. S. Clément X, pape ; Abelly (Louis), évêque de Rodez ; Cardinal Durazzo ; Cardinal Bona ; M. Balsamo (J.-B.) ; M. Chomel, 371.

ÉTABLISSEMENTS et noms des Supérieurs 27. Metz, Sainte-Anne (1661), 374. — 28. Fontainebleau (1661), 375. — 29. Amiens (1662), 376. — 30. Noyon (1662), 379. — 31. Saint-Brieuc (1667), 380 — 32. Lyon (1668), 381. — 33. Naples, Vergini (1668), 382. — 34. Narbonne (1671), 383.

III.- GÉNÉRALAT DE M. EDME JOLLY (1673-1697)

M. Jolly (Edme), troisième Supérieur général. Paris, 1697	388
M. Fretté (François), Paris, Saint-Lazare, 1687	513
M. Galilei (Côme), Naples, 1672	524
Frère Vérone (Alexandre), coadjuteur. Paris, S.-Lazare, 1676	528
M. Brin (Gérard), Le Mans, 1676 (?)	548
M. Luchet (Claude de), Dijon, 1688	574
M. Hourdel (Jean), Richelieu, 1694	588
M. Le Vacher (Philippe), Fontainebleau, 1679	595
[727]	
M. Le Vacher (Jean), Alger, 1683	606
M. Montmasson (Michel), Alger, 1688	644
Frère Francillon (François), coadjuteur. Alger, 1688.	668
M. La Valette (Jean-Jacques de), Paris, 1689	668

BIENFAITEURS S. S. Innocent XI, pape ; Louis XIV, roi de France ; le duc d'Orléans, frère de Louis XIV ; Jean III Sobieski, roi de Pologne ; Mlle Renée de la Grandière ; M. l'abbé de Fonteneil ; M. Benigne Jolly, chanoine ; Mme la marquise de Bevilacqua 673

ÉTABLISSEMENTS et noms des Supérieurs 35. Saint-Flour (1673), 674.— 36. Versailles, Notre-Dame (1674), 676. — 37. Angers (1674), 677. — 38. Paris, Hôtel royal des Invalides (1675), 678. — 39. Sens (1675), 680.— 40. Fontenay-

le-Comte (1676), 681.— 41. Culm (1677), 683. — 42. Arras (1677), *ibid* — 43. Béziers (1678), 684. — 44. Aleth (1678), 686. — 45. Bastia (1678), 688.— 46. Beauvais (1679), *ibid.* — 47. Pérouse (1680), 689.— 48. Tours (1680), 690. — Reggio, duché de Modène (1680), 692.— 50. Auxerre (1680), 693.— 51. Chartres, grand séminaire (1680), 694.— 52, Poitiers, grand séminaire (1681), *ibid.* — 53. Boulogne-sur-Mer (1681), 695. — 54. Châlons (1681), 697. — 55. Dijon (1681), 699. — 56. Pavie (1682), 700.— 57. Bordeaux (1682), 701. — 58. Bayeux (1682), 703.— 59. Cracovie (1682), *ibid.* — 60. Sarlat (1683), 704.— 61. Rochefort (1683), 707.— 62. Pau (1684), 709.— 63. Manosque (1685), 710. — 64. Cracovie, Stradom (1686), *ibid.* — 65. Macerata (1686), 711.— 66. Vilna (1687), 713. — 67. Premislie (1686), *ibid.* — 68. Sambor (1687) 714. — 69. Saint Cloud (1688), *ibid.* — 70. Saint-Pol de Léon (1689), 715. — Lowicz (1691), 716. — 72. Saint-Cyr (1692), 717. — 73. Notre-Dame de la Délivrande (1692), 718.— 74. Ferrare (1697), 719.

Table alphabétique des trois premiers volumes	
Notices des Missionnaires	721
Bienfaiteurs	723
Établissements	724
Table du tome troisième	725

FIN DU TOME III